

Corpus Antillais - Vol. 4
Collection de sources sur les Indiens caraïbes

NB : L'appareil critique et les illustrations originales qui accompagnent le texte sont disponibles uniquement dans l'édition parue chez L'Harmattan :

B. Grunberg [ed.]. *Textes anonymes. Anonyme de Carpentras, Anonyme de Grenade, Anonyme de St Christophe, Anonyme de St Vincent, Anonyme dit "Gentilhomme écossais"*. Edition critique de B. Grunberg, B. Roux, J. Grunberg. Paris : L'Harmattan, 2013, 329p.

Voyageurs anonymes aux Antilles

Édition critique de **Bernard Grunberg, Benoît Roux & Josiane Grunberg**
(avec la collaboration de Giovanni Pizzorusso, de Joël Hanry et d'Eric Roulet)

Relation d'un voyage infortuné dite de l'Anonyme de Carpentras (ca 1620)

Relation des isles de Saint Christofle, Gardeloupe et la Martinique dite de l'Anonyme de Saint-Christophe (ca 1640)

L'Histoire de l'île de la Grenade dite de l'Anonyme de Grenade (ca 1659)

Relatione delle Isole Americane dite du Gentilhomme écossais (1659)

Description de l'Isle de St Vincent dite de l'Anonyme de Saint-Vincent (ca 1700)

INTRODUCTION

Les relations anonymes sont nombreuses et portent en général le nom de l'île dont elles retracent principalement la colonisation. Pour les Petites Antilles, on connaît cinq relations, que nous éditons dans ce volume, celles de l'Anonyme de Carpentras, de l'Anonyme de Saint-Christophe, de l'Anonyme de Grenade, du gentilhomme écossais et de l'Anonyme de Saint-Vincent. Ces documents manuscrits apportent un regard souvent original sur les événements. Ils se démarquent ainsi des Histoires et des Relations des religieux.

L'identification des auteurs de ces relations a donné lieu à de nombreux débats sans jamais, à ce jour, véritablement convaincre. En outre, l'origine et le parcours de ces manuscrits restent souvent obscurs. Sans entrer dans les débats, nous présentons simplement ici, après un bref rappel des connaissances sur ces textes et leurs auteurs, l'édition critique de ces documents réalisée à partir de leurs plus anciens témoins manuscrits.

L'Anonyme de Carpentras

Le capitaine Fleury, à la tête de ce qui restait d'une petite flottille, partie de Dieppe en juin 1618 pour les Indes, fut obligé de faire relâche à la Martinique en avril 1619. L'équipage resta dans cette île, aux côtés des Caraïbes, jusqu'en février 1620, avant de retourner en France en septembre 1620.

Ce périple nous est connu par un manuscrit conservé à la bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras.

Mentionné pour la première fois dans le catalogue de la bibliothèque de dom Inguibert dressé au XVIII^e siècle, il se présente sous la forme d'un volume relié composé de 88 feuillets (280 × 200 mm).

Chaque feuillet est écrit recto verso. Les folios 2v, 27v, 28r/v, 63v et 89r/v sont restés blancs. L'écriture est d'une seule main, hormis pour la table des matières (f^o1r-v). Celle-ci semble avoir été ajoutée

a posteriori, sans doute à la fin du XVIIe siècle. Outre la table des matières, le récit est également précédé d'un "dictionnaire de termes de marine" (f°2r), qui semble de la même main que le récit. Le texte ne comporte aucune indication en ce qui concerne la date de rédaction du manuscrit, si ce n'est que le récit fut écrit après le retour de l'expédition. Les ratures et les ajouts peuvent donner à penser que nous n'avons qu'une copie de la relation originale, qui aurait pu être établie dans les années 1620-1640 (par l'auteur lui-même ?), d'après la graphie.

Nous ne connaissons pas l'auteur de cette relation et aucun élément du texte ne permet une véritable identification. Il est évident qu'il participa à cette expédition. C'était de toute évidence un laïc, un homme instruit, curieux et intelligent. Il était probablement protestant, comme son capitaine et la grande majorité de l'équipage. Il devait être originaire de Paris, où on le retrouve en 1623. Ce devait être un jeune adulte, fort et vigoureux. Si le "dictionnaire de termes de marine" n'est pas un ajout du copiste, on peut penser qu'il était familier des affaires maritimes. Les citations qu'il fait des ouvrages de Nicolas Monardes et de Cristovão da Costa, tous deux traduits en français en 1619, peuvent indiquer qu'il étudiait ou s'intéressait à la pharmacologie.

L'un des principaux protagonistes est Charles Fleury "capitaine de mer, ayant fait plusieurs voyages aux Indes". Les recherches faites par Jean-Pierre Moreau nous le montrent, dès 1610, capitaine rouennais du Choisy, un navire de 90 tonneaux à destination de la Sierra Leone et du Brésil ; il capture près de Porto Rico un navire espagnol. En 1613, il est capitaine du Jonas et part vers l'Acadie; il sera capturé par les Anglais avant d'être libéré (1614). En 1617, il est accusé par les Espagnols d'avoir pris un navire qui revenait de Saint-Domingue au large des Açores. En 1619, il capture des Espagnols sur l'île de Mona et les relâche à Saint-Domingue ; les témoins mentionnent le "capitan Florin del Avre de Gracia". Il s'agit bien du capitaine Fleury et de l'expédition à laquelle participa notre auteur anonyme. Ce protestant h-vrais (il s'était marié en l'église réformée de Rouen Quevilly) est semblable aux "corso-pirates" français qui rôdaient dès la seconde moitié du XVIe siècle dans l'Atlantique et plus particulièrement aux Antilles. Cette relation est donc celle d'une expédition qui, officiellement, fait du commerce, mais qui, dans la réalité et la plupart du temps, cherche à faire des prises. La conjoncture était d'ailleurs favorable à ce type d'expédition puisque, dès 1616, l'attitude de la France était devenue plus hostile à l'Espagne.

Cette relation est la première source française connue traitant des Indiens caraïbes insulaires. Elle doit être rapprochée de la relation de l'Anglais John Nicholl, qui date, elle, des années 1605-1606. Ces textes écrits par des laïcs ont une approche différente de celle que l'on retrouvera, un peu plus tard, notamment chez les religieux (Breton, Du Tertre, Rochefort, etc.). Surtout, ces documents nous donnent à voir le fonctionnement de la société caraïbe, avant l'implantation durable des Européens dans les îles, bien qu'elle apparaisse déjà fortement influencée par ses nombreux contacts avec les Européens et notamment les Espagnols. Pour cette raison, nous ne publions ici que le livre II concernant la description des Indiens caraïbes.

L'Anonyme de Saint-Christophe

Avec la relation imprimée du jésuite Jacques Bouton (1640), la Relation des isles Saint-Christofle, Gardeloupe et la Martinique est l'une des plus anciennes sources françaises pour la première période coloniale antillaise.

Elle est conservée dans un recueil factice de la collection Philipps (ms. 3695), acquise en 1908 par la Bibliothèque nationale de France. Acheté par le collectionneur anglais sir Thomas Philipps (1792-1872) au libraire parisien Allard, ce manuscrit provient de la bibliothèque du magistrat François-Auguste de Thou (1607-1642), dont il porte l'ex-libris. La relation est la dernière pièce (f°275r-294v) de cette compilation de mémoires historiques (XVIe-XVIIe siècles) composée dans la première moitié du XVIIe siècle. Elle se présente sous la forme d'un cahier de 20 feuillets (245 × 165 mm) écrits recto verso. Les folios 292v, 293r/v et 294r sont restés blancs.

Il s'agit a priori d'une copie dans laquelle on distingue deux mains. La première main (f°275r-286r) est plutôt soignée, mais les nombreuses omissions et confusions tendent à montrer qu'il s'agit d'un copiste peu au fait des réalités antillaises. À l'inverse, la seconde main (f°286v-292r) est plus hâtive et les nombreuses ratures semblent moins résulter du processus de copie que d'une mise en forme du texte par le scribe. Ce changement de main en plein milieu d'une phrase, sans autre coupure que le changement de folio, pose clairement problème. Le folio 294v porte la mention "Relation pour faire voir à Monsieur Ladvocat d'Anisy", l'un des directeurs de la Compagnie des Îles d'Amérique. Tout laisse à penser que la

copie a été réalisée dans ce but, mais probablement était-elle aussi destinée à être imprimée.

Des éléments de critique interne permettent de dater la relation entre le retour en France du lieutenant-général René de Béthoulat La Grange Fromenteau au début de l'année 1641 et la fin du gouvernorat de Charles Liénard de l'Olive (ca 1600-ca 1645) à la Guadeloupe en décembre 1642. De plus, le manuscrit de la BNF a nécessairement été réalisé avant l'arrestation du conseiller de Thou en juin 1642.

L'auteur de la Relation est bien renseigné sur les établissements religieux dans les îles et semble proche du lieutenant général de Saint-Christophe, René de Béthoulat La Grange Fromenteau. L'historien Louis-Philippe May (1905-1982), qui le premier a édité la Relation, l'attribue ainsi à un capucin. Il est vrai que ces frères mineurs ont été les premiers réguliers aux îles et qu'ils ont prospéré à Saint-Christophe, entre autres, grâce à la protection de La Grange Fromenteau. Mais qui peut-il être ? May avance le nom de Pacifique de Provins. Mais Godefroy de Paris (1886-1950) a montré que le texte ne pouvait être de ce dernier, qui n'arriva aux îles qu'en 1645. L.-P. May le confond vraisemblablement avec Pacifique d'Eu. Il serait plutôt l'œuvre d'un autre capucin de Saint-Christophe : Hyacinthe de Caen, qui était aux côtés de Pierre Belain d'Esnameuc en 1633, avant d'être nommé supérieur de l'ordre à Saint-Christophe en 1637. Mais selon Jacques Petitjean-Roget (1914-1999), le manuscrit de la collection Philipps aurait pour origine des notes rédigées par La Grange Fromenteau. La première partie, due au premier scribe, ne serait qu'une simple copie de ces notes tandis que la seconde résulterait d'une mise en forme du texte initial par un rédacteur lettré, se terminant par la traduction de vers de la Médée de Sénèque (Acte II, v. 374-379).

L'Anonyme de Grenade

La relation connue sous le titre de L'histoire de l'isle de Grenade en Amérique se présente sous forme d'Annales de 1649 à 1659. Elle est la principale source sur les débuts de la colonisation de l'île par les Français.

Elle est conservée dans un recueil factice de documents jésuites sur les Antilles, composé sans doute dans la seconde moitié du XIXe siècle. Ce recueil appartenait encore en 1901 à la bibliothèque de l'école jésuite Sainte-Geneviève de la rue Lhomond à Paris. Mais l'application intransigeante des lois anti-congréganistes de 1901 et 1904 a sans doute conduit à la dispersion de la bibliothèque de l'école avant 1905. Dans les années 1970, ce volume a été retrouvé par le médecin et anthropologue Jean Benoist chez un libraire parisien. Cédé au docteur Marcel Chatillon (1925-2003), il a été légué par lui à la Bibliothèque Mazarine en 2002. La relation est la troisième et dernière pièce de ce recueil. Elle est constituée de 62 folios écrits recto-verso (237 × 170 mm). Nous avons établi notre édition à partir de ce manuscrit. Une copie, réalisée en 1872 par l'historien Pierre Margry (1818-1894), est également conservée à la Bibliothèque nationale de France. Nous ne disposons pas de l'intégralité de l'œuvre, l'auteur faisant allusion à deux livres qui ont disparu et qui précédaient cette relation. Le manuscrit a dû être rédigé vers 1659-1660. L'écriture semble dater du milieu du siècle.

L'auteur de la relation est inconnu. Mais comme elle comporte de nombreux discours sur la religion et l'Église, les historiens ont orienté leurs investigations vers un auteur religieux. Joseph Rennard (1883-1958) et Jacques de Dampierre (1874-1947) ont évoqué le dominicain Bénigne Bresson qui a été missionnaire à la Grenade. Dampierre demeure néanmoins réservé sur cette attribution. Il ne cache pas son étonnement qu'un autre dominicain présent dans l'île à cette époque, Jean-Baptiste Du Tertre, ne soit pas mentionné. On peut également s'étonner qu'un régulier qualifie improprement un simple prêtre séculier de "Monseigneur".

Que savons-nous de Bresson ? Son confrère en religion, Raymond Breton, rapporte dans ses écrits qu'il est né à Dijon. Il est profès du couvent de Fontenay-le-Comte. Il est docteur en théologie. Il quitte Dieppe le 19 mai 1657 pour les Antilles. Le 22 juin, il est à la Martinique. Il reste trois semaines sur l'île avant de prendre un bateau pour la Grenade, où il arrive le 17 juillet 1657. Le climat ne lui convient guère et durant les deux années qu'il passera à la Grenade, il sera atteint de fièvres. Il ne s'entend pas avec le seigneur et propriétaire de l'île, le comte de Cérillac, qui vient de l'acheter. Le gouverneur François Dubu se plaint de sa mauvaise influence. Bresson part finalement à la Guadeloupe.

Les longues digressions ont longtemps rebuté les lecteurs les plus attentifs. Jacques Petitjean-Roget, le premier éditeur du manuscrit, note des changements dans la structure du texte. Il y a des retours en arrière qui bouleversent la chronologie et la bonne compréhension du déroulement des événements. Il suggère que l'auteur de la relation, probablement Bresson, aurait pu puiser, pour les années où il n'était pas dans l'île, des informations dans le livre de raison qu'aurait semble-t-il tenu le notaire-greffier, Dominique de

la Bédade, entre 1649 et 1656. Ce dernier avait été envoyé à la Grenade, au mois de mars 1649, par le gouverneur de la Martinique, Jacques Dyel du Parquet (1606-1658), qui entendait affirmer son autorité sur l'île. La piste la Bédade est intéressante, mais elle demande à être étayée. Pour l'heure, elle repose sur trop de suppositions. D'autres témoins des premières années de la colonisation ont pu donner les éléments à l'auteur de la relation. Le récit apporte de nombreux éléments sur les conditions de la prise de possession de l'île par du Parquet, qui bafoue les droits que la Compagnie des îles de l'Amérique avait accordés à Philibert de Nouailly de Latour Néron pour cette entreprise, et sur les événements que Du Tertre n'aborde pas, ou peu et confusément dans son histoire. Nous disposons de peu de chroniques sur la Grenade à cette époque, aussi cette relation est-elle précieuse. Elle a peut-être été rédigée dans des circonstances particulières pour servir ou défendre des intérêts particuliers. Jacques Petitjean-Roget pense ainsi qu'elle a été écrite "en toute hâte" afin de justifier l'assassinat du gouverneur François Dubu de Coussé, qui se comportait en tyran. Le nombre important de pages consacrées à cet épisode dans la relation va dans le sens de cette hypothèse. Il n'en demeure pas moins que l'auteur du texte pourrait être aussi un religieux que nous ne connaissons pas.

L'édition de Petitjean-Roget présentait quelques erreurs ou omissions que nous avons rectifiées. Nous y avons inclus tout le texte, y compris les passages ayant trait aux exemples religieux, que la précédente édition avait omis.

Le gentilhomme écossais

Cette relation en italien, probablement traduite du français, figure dans les archives de la congrégation de la Propagande de la Foi à Rome. Il s'agit d'une copie de travail préparée pour la réunion des cardinaux (congregazione generale) du 23 novembre 1665, consacrée au projet d'érection d'un évêché aux Antilles. Cette date apparaît sur chaque folio du manuscrit. Mais la relation a déjà fait l'objet d'une première discussion de la Sacrée Congrégation le 5 juin 1663. Elle date probablement des années 1659-1660. On ne connaît pas ce "gentil uomo scozzese" à qui elle est attribuée, mais il semble presque certain que c'est l'écossais William Lesley, alors procureur du séminaire des missions étrangères à Rome, qui a communiqué la relation à la Propagande. L'historien Giovanni Pizzorusso remarque qu'à l'époque des faits rapportés dans le texte, un autre catholique écossais joue un grand rôle à la Martinique, Jacques de Mowbray (francisé Maubray), baron de Barnbogle. Ancien secrétaire d'État en Écosse, il est l'intermédiaire entre le gouverneur Jacques Dyel du Parquet et le comte de Cérillac pour l'achat de l'île de la Grenade. Après la mort de Du Parquet, Maubray conseille sa veuve, mais devant l'hostilité d'une partie de l'opinion, il quitte la Martinique en 1659 pour gagner l'île anglaise d'Antigua. On ne sait malheureusement rien de plus sur lui. Aucun indice concret ne confirme que Maubray puisse être l'auteur de la relation.

L'Anonyme de Saint-Vincent

Bien que tardive, la Description de l'isle de Saint-Vincent est l'une des rares sources – avec les récits du sieur de La Borde, de monsieur Du Montel et du jésuite Adrien Le Breton (1662-1736) – à être consacrée aux Indiens de l'île de Saint-Vincent. À ce titre, elle s'intègre pleinement dans l'entreprise éditoriale du Corpus Antillais.

En 1957, les archives départementales de la Martinique ont acheté ce manuscrit de 107 feuillets écrits recto verso. Publié en 1961 par Robert Pinchon, ce manuscrit n'est pas tout à fait inconnu. En 1887, le bibliophile Charles Leclerc y fait déjà référence dans sa *Bibliotheca Americana*.

L'écriture est clairement de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il est néanmoins probable que ce manuscrit soit une copie. Les éléments de critique interne permettent seulement d'affirmer que la relation a été rédigée après 1697, date à laquelle a paru la *Pharmacopée universelle* de Nicolas Lémery (1645-1715), citée par l'auteur.

En revanche, il semble possible d'établir un parallèle entre ce texte et la relation latine d'Adrien Le Breton conservée au Muséum national d'histoire naturelle (Ms. 939). D'un point de vue formel, la structure de la Description de l'isle de Saint-Vincent est beaucoup plus aboutie que celle du Ms. 939. Mais il existe un certain nombre de similitudes significatives entre les deux documents. Ils insistent tous les deux sur le caractère hétérogène de la population saint-vincentaise avec l'emploi du même terme : « Éthiopiens » pour désigner les Noirs. Les auteurs des deux documents prêtent une égale attention aux rites funéraires. Ils font les mêmes références aux Grecs et aux Romains pour condamner la présomption de barbarie des Européens à l'égard des Indiens. À propos de la chasse, les deux textes font un éloge identique de la pré-

voyance des Espagnols, qui ont introduit plusieurs espèces animales européennes dans les îles. De plus, les deux manuscrits font les mêmes impasses en ce qui concerne l'habitat, le langage, les relations hommes femmes, ou les enfants. Certains aspects diffèrent cependant et particulièrement au sujet des Caraïbes noirs. La vision idyllique de Le Breton est également plus nuancée chez l'Anonyme de Saint-Vincent par l'emploi répété de qualificatifs négatifs comme "vindicatifs", "paresseux", "superstitieux". La question de la filiation des deux textes reste pour le moment entière. La relation anonyme de Saint-Vincent est-elle une traduction française du Ms. 939 ? À moins qu'il ne s'agisse de la copie d'une relation en français de Le Breton aujourd'hui perdue. Il se peut encore que le texte de Le Breton ait simplement servi de source principale à l'auteur de la Description de l'isle de Saint-Vincent. Ignorant tout de l'histoire de ce manuscrit, nous ne pouvons qu'échafauder des hypothèses. L'édition de Robert Pichon présentait quelques erreurs ou omissions que nous avons rectifiées

Établissement de l'édition

Les lettres ou mots entre crochets sont des ajouts de notre part, pour faciliter la compréhension et par souci de conformité avec les règles grammaticales actuelles. Nous avons cependant conservé au maximum les constructions grammaticales utilisées par les auteurs, même si elles sont devenues incorrectes aujourd'hui, en précisant le sens en note, si nécessaire. Nous avons gardé la graphie et les formes originales pour les toponymes et les noms de personnes, à l'exception des prénoms ; par souci de cohérence, en cas de graphies différentes, nous en avons adopté une, la plus courante ou la plus plausible. Pour les autres termes, nous avons modernisé l'orthographe (île pour isle, Français pour François, saint pour saint, hamac pour hamat, etc.). Les majuscules des noms communs ont été enlevées. Exceptionnellement, nous avons changé le genre des noms (le crabe pour la crabe, etc.). Le pluriel des noms et des participes passés en "ez" a été remplacé par "és". Les formes verbales ont été mises aux normes actuelles (par exemple la finale de l'imparfait faisait pour faisoit, ou l'utilisation de l'accent circonflexe à la 3e personne du subjonctif imparfait et non du passé simple) et nous avons appliqué les règles de la concordance des temps.

Nous avons conservé les temps utilisés par les auteurs, notamment celui de l'Anonyme de Grenade, qui mélange systématiquement le passé et le présent, sauf dans l'un ou l'autre cas si le mélange passé-présent à l'intérieur d'une même phrase la rendait incohérente.

En ce qui concerne le vocabulaire, nous avons généralement conservé les termes en usage au XVIIe siècle, les prépositions, les locutions et conjonctions de subordination, leur signification étant précisée en note. Nous avons respecté les règles grammaticales en vigueur aujourd'hui : par exemple, utilisation de chacun uniquement au singulier, participe présent invariable, emploi des auxiliaires être et avoir selon l'usage actuel. Par ailleurs, le participe passé utilisé avec l'auxiliaire avoir a été accordé avec le complément d'objet direct antéposé ; en cas de plusieurs sujets au singulier, nous avons mis le verbe au pluriel, contrairement à l'usage du XVIIe siècle autorisant l'accord avec le sujet le plus proche et nous avons procédé de même pour les adjectifs. La ponctuation a été revue dans le cadre d'une utilisation plus raisonnée, cohérente et en accord avec les règles actuelles mais sans altérer le sens de la phrase, notamment en ce qui concerne l'emploi de la virgule. Nous avons été amenés à ajouter des points virgules lorsque la phrase était trop longue. Cependant, en cas de doute, nous avons conservé la ponctuation originale. Les phrases en latin ont toutes été traduites en notes. Pour celles qui concernent les textes bibliques, nous avons, sauf exceptions, utilisé la Bible de Jérusalem. Les citations traduites en notes qui ne sont pas suivies de références relèvent soit de l'auteur, soit de textes qu'il n'a pas été possible d'identifier.

Anonyme de Carpentras

Relation d'un voyage infortuné fait aux Indes occidentales

Livre 1

Relation d'un voyage infortuné fait aux Indes occidentales par le capitaine Fleury avec la description de quelques îles, qu'on y rencontre

[f°3r] Charles Fleury, capitaine de mer, ayant fait plusieurs voyages aux Indes, et ayant remarqué dans le Brésil qu'il y avait moyen d'y acquérir du bien et de l'honneur, forma dessein d'y faire un voyage et le publia après en avoir obtenu congé de l'Amiral de France.

[Le capitaine Fleury quitte Dieppe avec quatre navires et 300 hommes le 20 juin 1618 pour les Indes. Il s'arrête une première fois à Plymouth, puis vogue vers le sud. Après quelques escarmouches au début du périple, Fleury passe au large des Canaries, descend le long des côtes d'Afrique, fait escale deux mois aux îles du Cap Vert (25 août-25 octobre) avant de partir pour le Brésil, où il arrive à Pernambouc le 25 décembre. Il descend vers le sud avant de remonter au mois de mars vers le nord pour aller au "Pérou". Faisant route vers les Antilles, il passe devant la Barbade (18 avril 1619) et arrive le 21 avril à la Martinique. Sa flotte en partie détruite et, pour ce qui en reste, en très mauvais état, ses hommes mourant de faim, exténués et au bord de la révolte, il est obligé de descendre à terre avec son équipage].

[f°25v] [...] Le 18 d'avril, nous découvriâmes une île nommée La Barboude, éloignée d'environ [blanc] lieues des îles ou Indes où nous désirions d'aller, laquelle quoique fertile [n']est habitée d'aucun sauvage et y a grande quantité de sangliers, comme aussi abondance de certains bois marbrés, desquels on va bien souvent charger les navires. L'on n'y voulut aller, craignant que peut-être le vent ne changeât pendant notre séjour, et que puis ne pussions aller où nous désirions.

Le dimanche 21 d'avril, arrivâmes à l'une des îles, nommée la Martinique, où, passant à l'endroit de l'habitation d'un capitaine nommé Salomon, l'un des principaux de l'île, [il] nous vint reconnaître de fort loin dans une pirogue où y avait dix ou douze Sauvages tous nus et peints de rouge, armés de leurs arcs et flèches, portant quelque peu de vitailles, comme cassave, poissons, tortues et quelques fruits qu'ils nous baillèrent pour quelques hameçons, après avoir fait beaucoup de difficulté d'entrer dans notre navire croyant à cause de la grandeur d'icelui que fussions Espagnols. Mais à la fin, après leur avoir bien crié qu'étions Français, ils entrèrent quelques-uns avec le capitaine. Étant entrés, si on ne les eût attirés et retenus par le moyen de quelques présents qu'on leur fit, ils s'en seraient incontinent retournés car ils disaient que nous n'étions faits comme des Français mais comme des diables et, sur cette croyance, ledit Salomon s'en alla avertir tous les autres Sauvages, qui tinrent conseil s'ils nous assommeraient, durant trois jours, et pendant ce temps eûmes fort faim pour n'avoir que six cuillerées de miche pour 24 heures, de la ballieure de nos soutes (encore y avait-il plus de plâtre et de goudron et de crottes de rat que de bon pain). Mais Dieu, nous voulant encore conserver, ne permit point qu'ils conclussent à notre mort mais à toute sorte d'assistance, néanmoins ne voulurent venir dans notre navire que premier ne les eussions été rechercher dans leurs habitations, comme nous fîmes ci-après.

Pendant ce séjour, notre susdit maître et serrurier ayant été atteints et convaincus d'un susdit crime, non par leur confession mais sur la déposition de plusieurs honnêtes personnes, qui leur avaient ouï dire des paroles qui tendaient à cela, et suivant les ordonnances du roi en la marine, qui nous furent lues par le même greffier qui dressa leur procès, [f°26r] furent condamnés à passer par les armes. Ce qui fut exécuté le 22 dudit mois d'avril dans le même navire, de quoi ledit capitaine Fleury en fit faire procédure et incontinent furent portés à terre pour y être enterrés à l'endroit de l'îlette qui était dans la grande anse où étions mouillés. Et y furent accompagnés de ceux mêmes qui les avaient passés par les armes et quelques autres, desquels y en eut cinq, à savoir Clermont dit Logerie d'auprès d'Amboise, la Clergerie dit Villaine du Château de Loire, Pierre Ponnet, Parisien, Fosses et notre trompette, qui ne voulurent retourner à bord à cause de la famine qui y était. Et pour ce, voulurent aller chercher leur vie mais le malheur fut pour eux, qu'étant trop éloignés des habitations des Sauvages, faillirent à mourir de faim pendant 18 jours qu'ils y furent, de sorte qu'ils furent contraints de manger des couleuvres et furent 3 jours sans boire, et n'eût été une pluie, qui survint au bout desdits 3 jours, qui remplit de grandes feuilles de charbons, ils fussent morts de soif. Et le 18e jour, ledit Clermont étant réduit du tout à la faim, tenant une couleuvre rôtie entre ses mains, ainsi qu'il m'a dit, prêt à la manger, il vit venir un canot de Sauvages, où

poussés de désespoir, ne voulant point répondre qui ils étaient, néanmoins les appelèrent pour se jeter entre leurs mains, desquels ils reçurent bon traitement pour avoir des marchandises. Il y eut un soldat, que je ne nommerai point, qui depuis a été mangé avec un autre Français de notre équipage et 6 Flamands par les Sauvages de la Floride, qui a confessé être allé desdits passés par les armes, à dessein d'en manger, mais que ne l'ayant osé faire en présence de ceux qui les avaient enterrés, fût-ce par honte ou de peur qu'ils ne lui diminuassent sa part en faisant comme lui, s'en retourna avec eux en intention d'y retourner seul pour exécuter son dessein, mais y pensant retourner, il ne sut jamais retrouver leur tombe à cause de l'épaisseur du bois. Voilà à quoi peuvent porter la famine et l'incommodité, ceux qui ont le moins de résolution d'endurer et de pâtir.

Cependant les Sauvages ne nous venant point voir, tant pour la peur qu'ils avaient de nous regarder qu'aussi irrités encore d'une injure qui leur avait été faite par un capitaine français qui était parti de là, il n'y avait que 3 ou 4 jours, étaient en doute s'ils s'en devaient venger sur nous, puisque nous [nous] disions français, car ils croient de nous comme d'eux-mêmes, à savoir qu'aucun d'une nation ne leur fait bien ou mal, que le conseil n'en ait été pris de tous ensemble, comme ils font. Car incontinent qu'ils veulent délibérer de quelque chose, ils le résolvent tous ensemble comme nous dirons ci-après. Et pour ce, se retirent tous au village du principal de l'île, pour délibérer de ce qu'ils devaient nous faire. Mais Dieu nous préserva encore. La faim faisant, comme on dit, sortir le loup hors du bois, nous contraignit aussi d'aller chercher notre vie quoi qu'il en pût arriver. Et pour cela, le capitaine Fleury fit équiper le brigantin avec une douzaine d'hommes les plus robustes, portant quantité de traite et, arrivés assez proches de leurs habitations, [ils] virent que tous les Sauvages se rendaient le long de la mer avec l'arc et la flèche prêts à tirer. De quoi les nôtres, ne faisant semblant de se méfier d'eux, leur montraient, [f°26v] en s'approchant d'eux, des haches, serpes, couteaux et autres outils en criant toujours, "France bon, France bon", et ainsi abordèrent à terre où ils furent fort humainement reçus desdits Sauvages, qui les menèrent dans leurs cases, où ils les firent tant manger que la plupart ne purent revenir. Après que notre brigantin fut parti, nous demeurâmes sans pouvoir sortir de notre navire, pour n'avoir point de bateau, néanmoins quelques-uns, plus impatients que les autres, voyant la terre si proche et n'y pouvant aller chercher leur vie, attachèrent 30 ou 40 petits ais ensemble, et ainsi s'en allèrent à terre, nageant avec la main et enfonçant dans l'eau jusqu'au genou, en danger de se perdre si la mer se soit tant soit peu émue. Etant à terre, trouvèrent des poissons ou limaçons, qui sont dans une coquille, qu'on nomme bourgoux, qui étaient assez bons, comme aussi du pourpier en si grande abondance que rien plus duquel ils apportèrent dans le navire, mais ce n'était que pour eux, et [je] crois qu'ils n'en eussent alors donné à leur père, s'il y eût été. Notre maître chirurgien, entre autres, en ayant apporté assez bonne provision, qu'il tenait sous son bras, passant auprès d'un qui défaillait de faim dans une paillasse suspendue, icelui, ayant aperçu ce pourpier, se dressa sur ladite paillasse et suivit tant qu'il put de vue ce pourpier, en ouvrant et fermant la bouche comme s'il en eût mangé, et quand ne le vit plus, il trépassa ; et se nommait ce soldat La Roze. Ce fut alors le plus fort de notre famine durant 3 jours, où nous nous déchaussions pour manger nos souliers et ceux qui n'avaient aucune peau ou cuir pour manger en achetaient de leurs hardes. Nos compagnons, ayant garni le moule de leur pourpoint et acheté des vivres autant qu'en peut porter le brigantin, qui n'avait presque point de bord, tant il était chargé, se revinrent à notre navire au grand contentement d'un chacun, avec assurance, qu'ils avaient des Sauvages, que la paix était faite et qu'ils nous viendraient voir ce même jour, comme ils firent. Entre autres vivres, il y avait deux grandes tortues, dont la moindre était capable de nous nourrir toute la journée. Alors chacun, ramassant le reste de ses forces, commence à mettre la main à la pâte et faire cuisine, ne s'en voulant pour lors fier à notre cuisinier par crainte d'un trop long délai à faire un si solennel et splendide repas, qui nous pensa trestant faire crever, n'eût été la graisse d'icelle, qui nous adoucissait les boyaux, et les fruits, qui nous tenaient le ventre lâché, car il y avait tel, qui avait été près d'un mois sans aller à la selle, qui après y alla plus de cent fois. Pour mon particulier, j'ai été 21 jours sans y aller, car ne mangeant rien, on ne peut aller à la selle, d'autres vomissaient si fort qu'on [n']entendait que huir de tous côtés. La première chose que je mangeai fut un giromon, ou citrouille, lequel je n'eus loisir de peler ni saler, même si j'avais du sel et un couteau à la main, mais je mordis dedans comme à [f°27r] une pomme et quand je fus à la moitié, car il était un peu plus gros que les deux poings, les mâchoires me devinrent si lasses qu'il les fallut un peu laisser reposer, et la sueur me venait de tous côtés en aussi grande abondance que si j'eusse fait quelque violent exercice. Après, je pelai mon giromon et, le coupant en morceaux, le salais, et les pelures que je jetais, un autre les ramassait et les mangeait (qui était un cousin de celui qui me les avait revendus), parce qu'il n'avait pas

eu de quoi en acheter de ceux-mêmes qui étaient revenus d'avec les Sauvages, qui nous revendaient au double et de la même monnaie ce qu'ils avaient acheté d'eux, et ceux qui n'avaient aucune traite se contentèrent et attendirent le repas de la tortue, qui était pour le général. Demi-heure auparavant l'arrivée dudit brigantin, j'avais mangé la gaine de mon couteau, rôtie sur les charbons, et querellé un de mes camarades, nommé Bélombre, de ce qu'il m'en avait dérobé par-derrière un morceau. Je fus en après si abattu et dégoûté que je ne pouvais manger. Et puis dans environ 3 semaines ou un mois, nous devînmes si gras et bouffis (je ne sais comment l'appeler) que nous étions ronds comme des boules, même si nous ne nous portions guère bien.

Le dimanche 27 du mois d'avril, tout l'équipage, ayant rendu son mousquet et sa bandoulière au capitaine Fleury, fut mis et porté par le commandement dudit Fleury dans une anse, avec ses hardes, où les Sauvages les venaient quérir tous les jours, pour les emmener dans leurs cases. Il y eut entre autres un capitaine de l'île, nommé Pilote, qui en nourrit 35 l'espace de deux mois, au bout desquels il s'en alla à la guerre. Et parce qu'on y pâtissait en quelque façon, les uns pour les autres, non pour faute de vivres, mais parce qu'on n'en pouvait assez apprêter pour tant de personnes, la plupart prirent parti ailleurs. Le capitaine Fleury avec une vingtaine de matelots se mit à une habitation qui était tout vis-à-vis notre navire mouillé, lequel il voulait dégrader et le brûler, comme il fit, pour n'être suffisant de nous repasser en France parce qu'il n'avait ni mâts, ni voiles, ni cordages qui valussent rien, ni vivres pour y mettre dedans. Et après il désirait se faire agrandir une barque qu'il avait apportée de France, qui n'était que de 15 tonneaux, et la faire aussi grande qu'il pouvait, en intention d'aller au Pérou, pour tâcher à y faire fortune, ou gagner quelque bon navire pour nous repasser en France, comme il fit, nonobstant beaucoup d'empêchements et traverses qui lui furent faits, desquels nous traiterons ci-après, après que nous aurons décrit la vie, mœurs et façons de faire des Sauvages caraïbes et de la fertilité desdites Indes, dont nous traiterons avec toute vérité et selon ce qu'en avons pu apprendre pendant 10 mois que nous y avons demeuré.

[f°27v-28v blancs]

Livre 2

Descriptions de quelques Sauvages des Indes

[f°29r] La demeure de ces Sauvages des Indes nommés Caraybes ou Balouys est située entre la première et la seconde parallèle après la ligne équinoxiale tirant vers le tropique du Cancer ou, pour le comprendre plus facilement, entre les deux parallèles qui sont entre la ligne équinoxiale et notre tropique environ 313 ou 314 degrés de longitude, et de latitude environ depuis les 12 ou 13 jusqu'aux 16 ou 17, ainsi qu'on le peut remarquer en la carte marine où elles sont nommées Dominica, Martinio, St Lucia, Mariglianto et deux autres contingentes qui sont la Gaurdeloppe et St Vincent dont nous ne voulons point parler, quoiqu'elles soient habitées par nos mêmes Sauvages qui les nomment en leur langage de cette façon, à savoir : La Dominica : Holotobouli ; la Martinica : Yoannacaira ; Sta Lucia ou Ste Allousie : Yoannalau ; Mariglianti, ou Terre à coton : Auliuagan ; la Guardeloppe : Caroucaira ; St Vincent : Yoalamacquà. Il y a encore la Grenade, qu'ils nomment Carnar, St Christofle : Yomaricca, et Montsarra : Ariogan.

Le climat y est fort chaud le jour et fort frais la nuit, qui rend l'air fort sain. Le jour y vient presque tout d'un coup et la nuit aussi, et s'en vont de même, n'y ayant que fort peu de crépuscule au matin et au soir. À midi, le soleil est si ardent qu'il faut quitter la besogne pour se mettre à l'ombre, étant impossible de marcher à pieds nus sur les cailloux et sur le sable qui sont le long de la mer. En tous temps, les arbres y sont verts et n'y fait point d'hiver mais toujours une même saison. Il y a parfois des pluies qui durent près de six semaines, qui viennent tout d'un coup et en très grande abondance, et finissent de même. Elles ne sont pas continues, car d'heure à autre elles cessent et recommencent, et cela en toutes les saisons de l'année, et notamment sur le renouveau et décours de lune. Ils sont sujets à de si grands vents qu'ils arrachent des arbres si gros que quatre hommes auraient peine à les embrasser. Ils y règnent environ le mois d'août et durent jusqu'à la fin de septembre, tantôt plus tôt et tantôt plus tard. La mer en est fort agitée et n'y fait guère sûr, lorsqu'on en est surpris, notamment proche d'une terre nommée Houragano, où bien souvent les Indiens sont contraints à quitter leurs cabanes, à cause que la mer passe bien souvent par-dessus, et néanmoins elles sont si bien faites qu'elles ne sont jamais abattues par les vents, ni pénétrées par les pluies.

[f°29v] Du naturel de ces Sauvages

Les Sauvages de ces îles, nommés Caraybes, soit mâles ou femelles, vont tout nus portant les cheveux derrière la tête longs jusqu'à la ceinture et ceux de devant jusqu'aux sourcils. Ils s'arrachent les poils de la barbe et lorsqu'elle est trop épaisse, ils la rasent avec un certain roseau qui, étant mouillé et plié, rase aussi bien qu'un rasoir de barbier. Ils se frottent presque tous les matins avec une peinture rouge nommée coucheuë, qui, étant détrempée avec de l'huile faite de noix de palme, les rend frais et les préserve de l'ardeur du soleil, outre que ce leur est un bel ornement sans lequel ils n'oseraient s'aller visiter les uns les autres. Ils sont plutôt petits que grands, mais fort adroits et robustes. Les hommes et les femmes sont beaux de visage et nullement sujets aux défauts de nature que sont ailleurs les boiteux, les bossus et les aveugles. Ils ne deviennent presque point chauves et ne blanchissent point par la tête, et rarement voit-on quelque poil blanc à leur barbe, ce qu'on impute à leur onction de cette huile de noix de palme, qui noircit le poil. Ils sont de fort bon naturel, soit à aimer soit à haïr, ce qui est cause qu'ils mangent leurs ennemis, vers, les poux et les puces qui leur entrent dans les pieds. Et si quelque chose les fâche ou les blesse, qu'ils n'osent brûler ou jeter dans la mer, parce qu'elle leur est utile à quelque chose, comme il arrive bien souvent, qu'ils se heurtent contre quelques piliers de leur maison principalement la nuit, ou contre quelque pierre qui les aura blessés, ou contre quelque couteau ou ferrement qui les aura coupés, après l'avoir jeté à terre, ils se mettent en grande colère et seront plus d'un quart d'heure à crier des injures. Et, étendant le bras droit tant qu'ils peuvent vers la gauche, ils s'avancent et donnent un grand coup de la main gauche sous l'aisselle droite, en répétant cette injure "ollibatiou ou, ou", fort souvent.

Ils sont fort curieux d'apprendre les langues et les mœurs des étrangers. Ils s'enquière à toute heure de nos façons de faire, et nous demandaient si nous pratiquions la même chose, et pour le mieux comprendre, ils nous faisaient [f°30r] cracher dans leur bouche et dans leurs oreilles, croyant par ce moyen apprendre plus tôt à parler français, s'informant de nous, comme nous nommions chaque chose, et ils nous disaient aussi, comme ils les nommaient en caraïbe, nous exhortant d'apprendre leur langue, en nous disant "apprends-la bien et, lorsque tu la sauras, tu iras nu comme moi, tu te feras peindre en rouge, tu porteras des cheveux longs comme moi, tu deviendras caraïbe et tu ne voudras plus retourner en France. Et moi parlant comme toi, je prendrai tes habits et m'en irai en France à la maison de ton père et je m'appellerai comme toi, et toi comme moi". Et la plupart se faisaient nommer comme leurs hôtes français. Nous prenions leur nom, même nous faisons des alliances de nom avec eux, et ne nous nommions plus que par le nom de l'alliance comme de père, de frère, d'enfant et autres. Mais beaucoup de ceux qui avaient des hôtes aimaient mieux qu'ils les nommassent "bannari", c'est-à-dire compère ou ami, que de quelque autre nom d'alliance, disant que ce nom était plus beau que celui de père, ou enfant, et ordinairement nous les nommions compères ou bannari en leur langue.

Au commencement de notre arrivée chez eux, ils nous faisaient entendre ce qu'ils nous voulaient dire de deux façons. La première, par quelque mot espagnol ou français, et l'autre par signes, et souvent il fallait deviner, et ne pûmes rien comprendre qu'après être demeurés longtemps avec eux. Au reste, un enfant qui veut apprendre leur langue, il faut qu'il en apprenne deux à la fois. À savoir celle des hommes et celle des femmes, de quoi leur demandant la raison, ils répondaient que la différence de leur langage provenait de ce qu'ils avaient leurs natures différentes. Et ainsi les hommes nomment la lune nouna, et les femmes catti ; pour dire "bonjour mon fils", les hommes disent "maboiqua immourou" et les femmes "mabiorg-nora he" ; pour dire "viens là", les hommes disent "accabou ou ou" et les femmes "acquietiós" et ainsi des autres. Et cette diversité n'est pas seulement au langage mais en beaucoup d'autres superstitions, les hommes s'abstenant de s'asseoir aux sièges qui sont faits pour les femmes et les femmes de ceux qui sont faits pour les hommes ; [f°30v] et s'assoient plutôt à terre. Comme aussi, ils ne s'entraident point les uns les autres, quoiqu'ils soient bien empêchés quelquefois à faire leurs besognes, comme lorsque le mari et la femme vont à la montagne pour quérir du manioc ou fruits. Les femmes y portent d'ordinaire leurs petits enfants, parce que c'est une de leurs superstitions que les femmes seules peuvent porter la hotte, et, en revenant, sont chargées comme des mulets portant leur charge sur leur dos, attachée et entassée dans une petite hotte, qui est soutenue par-derrière avec une pelure d'arbre qui passe sur le front en forme de bandeau dont nous parlerons ci-après. Et avec cette charge, elles portent aussi leurs enfants entre leurs bras et vont ainsi par des chemins si âpres et si fâcheux que, lorsque nous y allions, il nous fallait nous servir autant des mains que des pieds, et notamment lorsqu'il avait plu. Et cependant, leurs maris s'en retournent à leur aise, avant ou après elles, en se jouant avec un couteau à la main, ou en rongant quelque canne de sucre, et quand même la femme succomberait sous le faix, ils ne la soulageraient point,

non pas même de prendre leurs enfants. Et étant arrivés à leur cabane, ils ne les aideraient pas à se décharger ; leurs enfants même ne le feraient pas, mais cela n'est permis qu'aux filles. Pour mon particulier, j'aidais à décharger mon hôtesse, et si elle apportait quelque beau ananas, patate, canne de sucre ou autre fruit, c'était pour moi, tant elle était aise qu'on l'aidât à la décharger.

Il arrive là, toutes les années, quantité de navires chargés de Français, de Flamands, Anglais et Espagnols, qui s'en vont en ces îles pour s'y rafraîchir, pour y recueillir de l'eau et quelques fruits, et principalement de la cassave, qui est le pain des Indiens. Les Espagnols n'y osent demeurer qu'un jour et une nuit, et lorsque les Sauvages traitent avec eux, c'est en tenant d'une main l'arc et la flèche et de l'autre la marchandise qu'ils veulent vendre. Pour les Français, Flamands et Anglais, ils y demeurent tant qu'ils veulent et vont librement à terre. Toutefois ils aiment les Français par-dessus toutes les autres nations et les discernent fort bien d'avec les autres étrangers, soit qu'ils les aient plus fréquentés que les autres, ou qu'il y en ait eu qui auparavant que nous se sont mis à leur merci, ce que nous n'avons pas appris d'eux, car au contraire ils disent que jamais ils n'avaient reçu de tels hôtes français comme nous, qui [f°31r] y eût si longtemps demeurés et en si grand nombre, qui y eût mangé, bu et dormi comme nous, qui n'avions point de navire pour retraite. Car ceux qui y vont pour se rafraîchir, ou pour attendre la saison propre pour passer au Pérou, qui y font leur séjour environ six semaines ou un mois, se retirent ordinairement dans leur navire pour les garder nuit et jour. Et par ainsi, ils n'ont su apprendre leur manière de vivre, comme nous qui ne les avons point abandonnés durant dix mois entiers, les suivant et accompagnant partout, n'ayant autre chose à faire, et eux se témoignaient très aises de nous voir et de nous laisser vivre de la sorte.

Du bon traitement que nous reçûmes des Caraybes

À notre arrivée, nous étions si maigres et abattus que nous leur fîmes pitié, et prirent chacun envie de retenir quelque hôte chez eux, et ceux qui n'en avaient point en tâchaient d'en retirer quelqu'un de ceux qui en avaient plusieurs. Et en nous approchant pour nous flatter, ils nous disaient "ton capitaine Fleury t'a fait manger tes souliers à la mer par la faim", et nous répondions que oui. Ils disaient: "ton capitaine Fleury n'est point bon. Il le faut jeter dans la mer, que je vois, disaient-ils, comme tu es maigre par le corps", ce qu'ils disaient avec une action ridicule, car ouvrant avec la main droite l'œil droit par-dessous et quelquefois les deux pour nous faire comprendre qu'ils voulaient bien voir notre maigreur, l'ayant fort longtemps contemplée sur tout le corps. Ils montraient à leurs gestes d'en être fort étonnés, répétant toujours ces mots, qui sont signes d'étonnement "cai, cai, cai" et les femmes disaient, "bibì, bibì, bibì". Après cela ils nous donnaient quelque chose à manger, en disant "tiens, mange cela, il te fera gros ventre comme à moi et si tu veux venir à mon habitation, tu y trouveras de toutes sortes de vivres qui feront bientôt devenir gras. Je t'y donnerai un lit de coton pour coucher et ma femme te fera tous les matins de la cassave comme à moi". Que si quelqu'un n'y voulait condescendre, il lui disait "ton compère a tant de Français chez lui que dans deux ou trois mois il n'aura plus de cassave pour te bailler et tu mourras". Que s'ils [f°31v] s'y accordaient, tout soudain ils demandaient où étaient leurs hardes, qu'ils emportaient chez eux dans un bateau en grande diligence, et, étant arrivés chez eux, ils mettaient au pied de leur nouvel hôte toutes sortes de vivres en leur disant "je te donne cela parce que tu es mon compère". Ce qu'il fallait prendre, et lui promettre quelque chose qu'il fallait leur bailler pour signe d'amitié. Le soin de ces bonnes gens était tel qu'ils se levaient trois ou quatre fois la nuit pour tâter le ventre de leur hôte, pour juger s'il était encore petit et, s'il l'était encore, ils le réveillaient promptement pour le faire manger, en lui disant "mon compère, lève-toi pour manger de la cassave car tu as petite barrique", mot emprunté pour dire le ventre. Que s'il ne se voulait encore lever, disant qu'il avait encore sommeil, et qu'en effet il se rendormait, ils lui mettaient des vivres sous son lit, afin qu'il en usât lorsqu'il voudrait. Pour tout le long du jour ils n'eussent mangé d'aucune chose, tant petite fût-elle, qu'ils n'eussent convié leur compère pour en manger avec eux, ne comptant pour rien la cassave toute chaude qu'ils lui donnaient tous les matins et qui suffisait à les nourrir toute la journée.

Il est à noter que (comme nous avons dit ci-devant) ces Caraybes étaient entre eux comme en dispute, à qui plus aurait d'hôtes, ils les nommaient leurs compères en signe de grande amitié et eux leur baillaient en revanche des hardes, comme chemises et autres choses qu'ils ne portaient point, et ensuite ils les emmenaient en leurs habitations, où ils leur fournissaient de toutes sortes de vivres, sans exiger d'eux aucun service. Au commencement, ils eurent de grandes douleurs de ventre, à cause que les entrailles s'étaient rétrécies pour avoir souffert longtemps la faim, et aussi étant affamés et mangeant beaucoup sans se pou-

voir rassasier, les uns mouraient et les autres souffraient de grandes douleurs auxquelles on ne pouvait remédier qu'en s'en allant vautrer sur le sable, au bord de la mer. Et sans l'usage de la graisse des tortues, qui nous adoucissait les boyaux, peu des Français se seraient sauvés et restés en vie.

Le bon naturel de ces Sauvages parut au commencement que les puces qui entrent dans les pieds nous persécutèrent si vivement, trouvant notre plante des pieds plus aisée à pénétrer que celle des Sauvages, qui est dure comme [f°32r] corne, que c'était chose hideuse à voir, car elles faisaient de gros trous, et dessous le pied, et dessus, qu'on y pouvait mettre un bout des doigts dedans, les rendant tout ronds d'enflure et pleins d'apostumes, avec tant de douleurs qu'il n'était pas possible de s'y appuyer dessus. Et ces bons Indiens étaient si soigneux de nous les tirer que c'était merveille, tant ils appréhendaient de nous blesser, et après leurs femmes les nous enveloppaient avec du linge que nous leur fournissions, après avoir mis dans ces trous du jus de tabac, qui nous soulagea fort, et d'autres y mirent du goudron, dont ils s'en trouvèrent assez bien. Et lorsqu'ils nous pansaient, ils avaient si grande crainte de nous faire du mal qu'à tous coups ils demandaient s'ils nous faisaient mal, tant ils nous aimaient et eussent voulu toujours être avec nous tant pour le plaisir qu'ils en avaient que parce aussi que le diable ne les battait point, lorsqu'ils étaient avec nous. Mais lorsqu'ils allaient à leurs jardins, qui sont bien avant dans les montagnes et qu'ils nous voulaient mener avec eux, nous nous en excusions sur ce que nous ne pouvions marcher sans souliers et ils ne le trouvaient point mauvais. Que si pour aller en quelque lieu, on montait sur mer et que nous ne nous en puissions dédire, alors ils nous faisaient embarquer les premiers et, y étant arrivés, ils nous faisaient la meilleure chose du monde, tant ils aimaient notre compagnie. Aussi lorsque nous parlâmes de les quitter et nous en revenir avec le capitaine Fleury, ils en étaient si fâchés qu'ils employèrent toutes sortes de caresses pour nous en dissuader et de persuasion pour nous arrêter. "N'avez-vous pas assez de vivres ici" (car ils croient que nous ne sommes nés en ce monde que pour manger). "N'y a-t-il pas assez de cassave, de tortues, de poissons, de lézards, de crabes, d'agoutis, d'ananas, de bananes", et une infinité d'autres vivres du pays qu'ils nous nommaient tous les uns après les autres. "N'avez-vous pas un aussi gros ventre que nous et êtes-vous jamais faim en ce pays, que vous ayez encore envie de retourner en France, et même avec ce capitaine Fleury, qui vous a fait manger vos souliers en la mer et qui le fera encore, n'ayant qu'une petite barque comme une tortue, qui ne vaut rien et qui ne peut pas beaucoup contenir de cassave."

D'ailleurs Chemin, ainsi nomment-ils leur dieu, nous a dit que votre barque [f°32v] sera brisée dans la mer, que vous y mourrez et nous n'aurons plus de compères de France. Attendez encore quelques mois, car Chemin nous a dit qu'il doit arriver ici de grands navires flamands dans deux ou trois lunes, qui seront chargés de quantités de vivres, et alors nous ne serons point fâchés que vous vous retiriez, et nous te donnerons beaucoup de cassaves, patates, bananes et autres choses pour vous préserver de la faim, et en donnerons aussi au capitaine du vaisseau, afin qu'il te reçoive. Que si vous vous en allez avec Fleury, nous ne te donnerons du tout rien". Mais nous voyant résolu et même prêts à partir, ils se retirèrent loin de nous, pour ne nous voir point partir, et si dolents qu'on les vit pleurer, ce qui est fort rare parmi eux. Ils voulurent nous rendre toutes les hardes que nous leur avions baillées, d'autant que nous leur disions, pour les apaiser, que nous ne nous en allions en France que pour y quérir des souliers et des chemises, et que nous nous en reviendrions. Mais alors ils furent si adroits de nous promettre qu'ils feraient tant de jardins qu'il y en aurait assez pour y semer du tabac en telle abondance qu'ils y en recueilleraient assez pour échanger avec les Français et Flamands pour des souliers et des chemises, qu'ils leur apporteraient là sans les aller quérir. Enfin ils usèrent de toutes sortes d'artifices pour nous retenir là, tant ils étaient marris que nous les quittassions.

Nous avons même su depuis, par quelques Français qui ont été là depuis nous, qu'ils ne leur parlaient que de nous, s'enquérant de notre retour et qu'ils nous préparaient quantité de tabac, de lits de coton, de perroquets, d'arcs et de flèches et mille autres choses, qu'ils refusèrent de leur vendre ou troquer pour quoi que ce fût qu'on leur présentât, disant qu'ils les gardaient pour leurs bons compères, qui devaient revenir dans certaines lunes, et que depuis le diable les avait tourmentés plus que devant. De moi je ne saurais taire les plaisirs que j'ai reçus d'eux car à l'abord que je fus mis non à terre, car il s'en fallait bien la longueur de deux piques que s'y puisse aborder, non plus que notre chaloupe parce qu'il s'y rencontrait [f°33r] un peu de roches, si bien que je fus contraint de descendre dans l'eau jusqu'à demi-jambes, portant un petit sac et mon épée, et que je fus arrivé sur le bord du sable, je fus contraint de m'y coucher tout étendu, et lors la mer s'avancait, elle me couvrait à moitié, sans que j'eusse le pouvoir de me retirer, tant j'étais faible. Mais en cet état, je fus secouru par un grand nombre de Sauvages, l'un m'ayant relevé,

l'autre m'ayant déchargé de mon petit sac, l'autre de mon épée, l'un m'apportant à manger et l'autre à boire, et en même temps m'emmenant à leurs habitations, usant de même hospitalité envers tous nos compagnons.

De la fertilité du pays avec la description des plantes, fruits, racines, oiseaux, poissons et animaux terrestres avec leurs noms

Le pays est tout montagneux et couvert de bois fort hauts et fort épais, qui s'avancent jusque sur le bord de la mer. De ces montagnes descendent de fort belles et bonnes rivières qui sont fort poissonneuses, et tout le pays est fort abondant en fruits, qui la plupart ont été apportés du Pérou ou Brésil et dont ils ont même retenu leur nom, que nos Sauvages entendent, et néanmoins ils leur en ont donné d'autres à leur mode que nous n'eûmes pas grand soin d'apprendre, parce que leur langue ne s'étend pas plus loin que leurs îles, et même d'un bout à l'autre ils ne s'entendent presque point, et ont différents accents ce qui est cause qu'ils se moquent les uns des autres soit pour cela ou pour le langage, qui se prononce presque tout du gosier, ce qui le rend difficile à écrire.

Les fruits sont acajoux, gouvayes, cachimans, espèce de nocomoury, que nous pouvons exprimer par pommier ou prunier, palmistes et mancenille, qui est un fort beau fruit mais pourtant un vrai poison, papayé, caroubali, ananas, bananes, gyromon, canne de sucre, raisin et chardon, qui est fort bon, pymand, de quoi ils font de la sauce. Il y a aussi une certaine feuille qu'ils nomment touri et ouraba, ressemblant à la feuille de laurier, qui a un goût semblable au girofle, voire plus fort, laquelle bien que ce ne soit un fruit non plus que le pymand, puisqu'on s'en sert parmi les viandes pour leur donner bon [f°33v] goût, nous les logeons dans le rang des fruits ; comme aussi parmi les arbres et les plantes nous mettons aussi le cotonnier, qui est un arbre très nécessaire et fort utile.

Les racines ne sont moindres en bonté que beaucoup des susdits fruits. Le manioc est une racine de laquelle on fait et pain et vin, patate, couchou, cyboulissi, eria et riboulissy.

Les oiseaux sont perroquets de deux ou trois sortes très bons à manger, poules, pigeons, tourterelles, ramiers et une infinité d'autres fort dissemblables des nôtres, et entre autres oiseaux, il y en a un qui n'est pas du tout si gros qu'une noix, fort semblable à un pic-vert de ce pays, et est aussi tout vert, qui en volant fait un bruit comme fait une grosse mouche. Il y a aussi quantité de mouches et de diverses sortes comme mouches à miel qui font du miel et de la cire, toutefois fort dissemblables des nôtres et de deux autres sortes.

Les animaux terrestres sont lézards, agoutis – espèce de lapins –, acouli – espèce de chat mais bon à manger –, et crabes de trois sortes qui sont leur plus commun manger principalement lorsqu'ils sont malades.

Les poissons plus communs, outre quantité d'autres, sont la tortue, le requin, cybouli et vache de mer, de laquelle pourtant ils ont horreur de manger parce qu'elle est trop grasse, mais j'en parle parce qu'il y en a quantité et que n'est point dédaignée des étrangers, et quantité d'autres différents des nôtres. Voilà donc les animaux qui servent à la conservation de la vie humaine.

Les animaux et autres choses qui nuisent à la vie sont ceux-ci : premièrement entre les fruits il y a la mancenille qui est un vrai poison et dont nous parlerons en son lieu. Au rang de volatiles, il y a encore certaines mouches qui sont fort importunes. Au rang des animaux terrestres et insectes, il y a les serpents, crapauds et grand nombre de scorpions, fourmis et puces qui entrent dans les pieds dont nous parlerons en détail et mettrons le nom espagnol et l'indien. Et lorsqu'il n'y aura qu'un nom, ce sera l'indien.

Des arbres

L'acajou est un arbre, nommé par les Espagnols acajou et par les Indiens orouï, qui ne porte qu'une fois l'année dans les Indes, quoique tous les autres portent deux ou trois fois. Cet arbre n'est guère haut mais fort [f°34r] chargé de fruits, qui est un peu plus gros et presque de même forme qu'une grosse prune de datte, mais différent en couleur, car il est d'un fort beau jaune ou incarnadin et porte un petit noyau sur le bout courbé qu'on mange plutôt cuit à la braise que cru, parce que cru il rend une huile qui lui donne mauvais goût, et cuit il a le même goût que la noisette. Ce fruit rend grande quantité de jus qui sert à désaltérer et pour reste oindre. La grande abondance, qu'il y en a principalement à la Dominique et à la Martinique, était cause que nous en faisons du vin, en le faisant bouillir 24 heures, qui était fort délicieux, de bon goût et fort sain pour le mal de ventre.

Le gouvaye des Espagnols et oriapa des Indiens provient d'un arbre un peu plus grand et qui étend ses

branches plus loin que l'acajou, son fruit est de la grosseur et forme d'une orange, qui n'étant pas encore en sa maturité est tout vert, et en se mûrissant il devient jaune. Il est plein au-dedans de petites pierres grosses comme la tête d'une grosse épingle, dont il sort une odeur douceâtre et si forte qu'on la sentira à dix pas. Il est sain contre le mal de ventre. Il y a une autre sorte de gouyaves, nommée papaye, dont les unes sont plus grosses que le poing, de couleur jaune en dehors et presque rouge au-dedans, qui sont remplies de graines qui ont le goût, forme et grosseur de la coriandre préparée et ont la même propriété contre le mal de ventre que les précédentes. L'arbre qui les porte est fort droit et haut d'environ 7 ou 8 pieds, et creux au-dedans, gros d'environ demi-pied et est presque de même matière, tendre à couper comme le bananier, et, en le coupant, il rend un jus blanc comme lait et, en le touchant, engendre sur la personne comme des darts. Il ne porte que fort peu de branches au sommet.

Cachiman est un arbre fort haut et fort droit et ne porte de branches qu'au sommet, où pend son fruit, et a l'écorce et la feuille de même à celle du cerisier, et se pèle de même. Le fruit est comme un gros coing, et fort vert, et tout marqué de raies noires, qui sont faites de [f°34v] même que des écailles et si bien représentées qu'on les jurerait avoir été portraitées à dessein. Lorsque le fruit est mûr, le dedans est tout semblable à du lait caillé, tant en la couleur qu'au goût mais un peu plus douceâtre et fort froid, et a environ une douzaine de noyaux faits comme des amandes.

Caroubali est un arbre haut et droit, et sur le faite fort large en branches avec la feuille étroite comme celle de l'amandier, et porte grande quantité de fruits de la forme d'une grosse fève, qui a la peau dure comme du bois, entre ses noyaux il n'y en a qu'un seul qui a le goût du pain d'épice et les autres ne valent rien. Il est vrai que je n'en ai goûté que d'un, qui était tombé de l'arbre depuis longtemps, et non des frais, qui était cause que le suc était comme congelé ou en pâte.

Maubé est un arbre si gros que deux hommes ne le pourraient embrasser, et haut à proportions. Il produit une espèce de prunes jaunes qui sont grosses comme des olives mais un peu plus longues et plus mous-sues par les deux bouts, le goût tend sur l'aigret, le noyau si gros qu'il n'y a pas de quoi manger l'épaisseur d'un teston. En la saison de ce fruit, il y en a si grande quantité que dessous l'arbre la terre en est toute couverte. Le noyau n'est pas massif car en le pressant un peu fortement on le peut aplatir, étant fait tout par nerfs, et il n'est point malsain.

Ouraba est un petit arbrisseau qui a la feuille fort semblable à celle du laurier, hormis qu'elle est un peu plus large et, étant mise sur la langue, ou rompue entre les dents, elle rend un goût semblable à celui de la meilleure cannelle. Dès que nous l'eûmes découvert, nous ne faisons rien bouillir pour manger que nous n'y en missions pour lui donner bon goût, et même en fîmes provision pour en user en mer comme nous avons fait longtemps et en avons porté jusqu'en France quelques feuilles, qui ont conservé leur goût aussi entier qu'elles avaient toutes fraîches.

Maurou est l'arbre qui porte le coton, est assez connu. Nous dirons tout [f°35r] seulement que ces sauvages le nomment maurou n'étant point filé, et cama étant filé, qu'ils le recueillent fort soigneusement pour faire leur lit, qu'ils nomment hamaca, comme aussi pour faire les chausses que portent leurs femmes, depuis la cheville du pied jusqu'au plus haut du gros de la jambe, toutes d'une pièce et faites sur la jambe même, si étroites qu'elles les peuvent faire, encore qu'elles leur fassent enfler le gros de la jambe (ce qui est une beauté parmi elles). Au bout de cette chausse, elles mettent comme une jarretière au-dessous du genou, qui est travaillée de même sur la jambe de la femme, fort serrée au bout de la chausse, et vers la cheville du pied elles font qu'elle s'étend en rond à la largeur de 4 ou 5 doigts, ayant par ce moyen la moitié du pied à couvert, et les nomment nichepourou. Ils se servent encore du coton à divers usages.

Pour les palmistes, il y a tant d'auteurs qui en ont parlé que je m'en rapporte à eux, joint que ceux qui croissent en ce pays dont nous parlons sont bâtards et non francs, ne portant que de petites noisettes que nos Sauvages ayant cassées et retiré ce qui est dedans, ils le pilent dans un mortier, le réduisant en pâte qu'ils mettent au soleil et qui se résout en huile, dont ils se graissent les cheveux et en détremper leur peinture rouge nommée coucheu pour se peindre.

Camoury est une espèce de pommier fort semblable aux nôtres, qui produit des pommes dont les unes sont deux et trois fois plus grosses que la tête d'un homme, les autres moindres, les unes sont de forme d'ovale et de cœur et les autres rondes. Elles ne sont point raboteuses, mais la plupart rondes et fort polies et unies, et il faut croire que nature a produit ce fruit, non pour être mangé, aussi ne vaut-il rien, mais pour servir de vaisselle à nos Indiens, qui n'en ont point d'autres, et faut remarquer que plus ce fruit se mûrit, plus l'écorce s'endurcit et devient épaisse de la largeur de deux testons au plus [f°35v] et devient

si dure qu'à peine la peut-on couper, et ainsi ils s'en servent à divers usages, après les avoir accommodés en cette sorte. Ils cueillent ces pommes et les exposent au soleil un ou deux jours, puis fendent les plus petites par la moitié et les remettent au soleil durant deux ou trois heures, afin d'ôter plus aisément ce qui est dedans, qui est une matière blanchâtre et qui a une odeur douceâtre et si forte qu'elle entête incontinent.

(Fig. 1 – Dessins à la plume du folio 35v.)

Pour les fendre, ils entourent ce fruit avec une petite cordelette à l'endroit où ils le veulent fendre, et puis frappent avec un petit bâton sur le long de la cordelette qui s'enfoncé et laisse comme une gravure sur le fruit, puis mettant la pointe du couteau en deux ou trois endroits du fruit, il se fend au même endroit que la marque de la cordelette. J'ai voulu expérimenter de le faire autrement, mais il se rompit par morceaux dentelés et inégaux. Puis, la matière étant ôtée, ils destinent ces concavités à l'usage qu'ils veulent, sans les faire servir qu'à ce à quoi ils ont commencé de s'en servir, car ils ne boivent point dans le vase où ils mangent, et de même ils ne mangent pas où ils boivent, et afin de les discerner, étant tous de même matière, ils leur donnent le nom de l'usage à quoi ils s'en servent. Comme celle qui leur sert à mettre leur viande ou piment, ils la nomment *lita*, et celle où ils mettent l'eau ou le vin à boire, qui est des plus grandes, *rita*, et celle où ils boivent, qui est des plus petites et en forme de cœur, la nomment *taba*, et avec icelle ils puisent dans *rita*, qui a le trou dessus assez grand, et parce que *lita* et *rita* ne sont nécessaires que pour porter hors du village, étant pleines de quelque liqueur à cause du grand trou qui est au milieu d'icelle, ils la percent encore d'une autre façon et la nomment *comori* et font comme je dirai ci-après. Le *comori*, où ils mettent le vin qu'ils veulent porter hors des villages, est fait comme cette figure montrée qui est semblable à *rita*, hormis qu'elle est peinte de rouge, et *rita*, qui est pour mettre l'eau, ne l'est point. Et celle qui est à mettre du vin, aussi nommée *rita*, est peinte de rouge avec des ouvrages noirs par-dessus.

Ils font un petit trou à l'un des bouts, qui n'est pas du tout si grand qu'un demi-teston, et par ce petit trou ils vident tout ce qui est dedans, [f°36r], ce qui ne se fait pas sans beaucoup de peine. Ayant donc creusé l'écorce de la grandeur que j'ai dit, ils y fourrent un bâton rond, qui entre assez aisément dans cette matière qui est tendre, et remuent tant d'un côté et d'autre que la matière se brise toute sans en sortir toutefois que fort peu, et ce peu en étant sorti, ils s'en vont à la rivière et prenant des petits cailloux qu'ils trouvent à bord, ils en mettent dans leur vaisseau avec un peu d'eau et remuent si fort que ces cailloux se fourrant parmi cette matière la brisent et, pour la faire sortir, la remplissent d'eau et puis la vident, et l'eau peu à peu emporte toute la matière. Ces vases étant ainsi préparés, ils les peignent de noir et de rouge, et s'en font des présents les uns aux autres. Ils les nomment *coy* ou *calabasse* et nous en fîmes provision lorsque nous partîmes de là pour nous en servir de vaisselle à boire et à mettre de la viande. Notez qu'en ces noms de *lita*, *rita*, *taba*, il n'y a point de confusion, car celles qui leur servent à mettre le vin ne sont jamais envoyées dehors que le jour du *caouynage* dont parlerons ci-après.

Il y a une autre sorte de ces fruits qui ne sont jamais plus gros qu'une poire, certains, que nos Indiens portent pendus au col, étant remplis de cendres faites des os de leurs ennemis, qu'ils croient d'avoir la force de les préserver en guerre, ou bien des cendres de certains serpents, qu'ils brûlent et s'en frottent bien souvent pour fortifier leurs membres et leur donner du courage d'aller à la guerre.

Des plantes

L'ananas, nommé par les Espagnols *mays* et par nos Caraybes *eyyoua*, est une plante de la hauteur d'un artichaut, laquelle ne produit jamais qu'une fois et puis meurt : sa feuille a environ 3 pieds de long et 3 doigts de large, étant comme doublée et dentelée par les deux bords et fort dure. Ce fruit est unique en grosseur, beauté, bonté et bonne odeur, il est presque rond et plus gros que la tête d'un homme. Il y en a aussi qui ne le sont pas davantage que les deux poings. Lorsqu'il n'est pas encore mûr, il est de couleur verte ou tannée, en mûrissant il devient d'un fort beau incarnadin ou jaune doré et a une odeur très suave et qu'on sent de fort loin. Et ce qui est d'excellent en ce fruit, c'est que selon sa grosseur il n'y a au-dedans ni pépin, ni noyau, ni chose qui puisse empêcher qu'on y morde comme dans une pomme. Ses feuilles sont disposées de telle sorte qu'on dirait que c'est une aigrette, et quoiqu'elles soient fort longues, dures et étroites, elles sont rangées avec beaucoup de symétrie. Le fruit est placé comme [f°36v] au-dessus de l'aigrette, et au sommet de laquelle il y en a encore une petite, de la grandeur d'icelui, qui l'embellit parfaitement. Il rend grande quantité de jus, et nous en avons telle abondance que pour ne les laisser gâter, nous en faisons du vin, pressant ledit fruit qui nous rendait grande quantité de jus que nous

laissions bouillir 24 heures au bout desquelles il était meilleur et beaucoup plus agréable à boire que notre vin ordinaire. Mais le malheur est qu'il le faut boire incontinent après qu'il a bouilli, autrement il s'aigrit si fort qu'il n'y a vinaigre qui l'égalé en aigreur, et se rend très dangereux et cause de grandes douleurs de ventre.

Il y a plusieurs auteurs qui en ont écrit mais ils ne les dépeignent pas si gros que ceux de là, et crois qu'ils n'ont entendu parler [que] de ceux du Brésil ou Pérou, où ne croissent pas si gros comme dans ces Indes de nos Sauvages. Ce n'est pas qu'il n'y en croisse de petits, dont nous n'en avons vu que fort peu, n'étant pas allé fort avant dans le pays où ils croissent. À côté du bout de ce fruit, il y a 2 ou 3 rejetons gros comme un œuf de la même forme et façon du fruit, lequel venant à être coupé et à tomber dans terre produit une autre plante.

Plantymes, bannanes ou bannatana, par nos Indiens, est une plante d'environ 2 toises de hauteur, tout écaillée et grosse par le bas comme un homme, s'amointrissant toujours jusqu'au sommet, où se fait le fruit, qui est gros comme le bras d'un homme et long d'environ 8 ou 10 pouces, un peu plus, ou moins, et se tiennent pendus comme à une souche, où il y en a quelques fois de 50, 60 jusqu'à 120. La fleur pend au bout de ladite souche et, étant mûrie, tombe justement au pied du bananier qui ne porte plus et là il en revient un autre dans 4 ou 5 mois, de sorte que cette plante subsiste toujours. La feuille a environ 4 pieds de long et un demi de large et fort épaisse, qui apporte une grande commodité à nos Indiens pour couvrir leurs maisons, et ils la nomment balyry. Pour le tronc, combien qu'il soit fort gros, il est néanmoins si tendre qu'on le coupe avec un petit couteau lorsqu'on veut avoir le fruit qui est au sommet d'icelui, et rend un suc qui noircit grandement. Le fruit n'étant encore mûr est de couleur verte et fort dur, et pesant, et mûrissant devient jaune et s'amollit. Nos Indiens le cueillent [f°37r] le plus souvent vert, et le pendent au plancher pour le faire mûrir. Lorsqu'on le veut manger, on lève une grosse peau épaisse, laquelle se fend aisément en trois parties, et il y a en chacune un cordon qui donne presque une forme triangulaire au fruit, en d'autres il y en a quatre. Le dedans du fruit est tout massif, et de la couleur et presque du même goût que celui d'un abricot. Nous le faisons quelquefois cuire dans des cendres chaudes, et c'était un excellent manger. La grande abondance que nous en avions était cause que nous en faisons du vin, qui avait le même goût que le cidre, et pour ce faire nous les hachions par rouelles de l'épaisseur d'un teston, et puis en remplissions une jarre ou un de ces grands coys, qu'avons ci-devant décrits, avec quantité d'eau, et cela bouillait 24 heures comme du vin. Nos Indiens n'en voulaient point boire comme cela, parce qu'ils n'aiment point l'aigreur. Mais voici comment ils faisaient pour faire leur breuvage. Les femmes mettaient une grande quantité de bananes dans une grande terrine, qu'ils nomment loïara, y mettant un peu d'eau au fond afin qu'elles ne se cassent, et après avoir mis toutes les bananes dedans, les couvraient bien avec des feuilles du même fruit et, en cette façon, les laissaient 5 ou 6 heures sur le feu au bout desquelles, étant devenues fort molles, elles les pilent dans un mortier en bois, qu'elles nomment hana et le pilon leuba. Et lorsqu'ils en veulent boire, ils détremperent cela avec de l'eau, qui devient un fort bon et clair breuvage, mais il est encore meilleur si on le mange après être cuit dans la terrine, sans être détrempé avec de l'eau, ou bien cuit à la braise ; alors il n'y a poire de ça qui soit si bonne.

Canisi des Indiens, qui sont cannes de sucre, dont il y en a une grande quantité parce qu'elles viennent naturellement partout, et nos Indiens les aiment par-dessus toute autre sorte de fruit à cause de leur douceur. Et lorsqu'ils en veulent faire venir en quelque lieu comme proche de leurs maisons, ils couchent le tronc en terre et il produit bientôt après, et s'ils avaient l'intention de faire le sucre, ils en débiteraient beaucoup par vente ou échange avec des haches, dont ils ont grande nécessité. Nous en mangions beaucoup parce qu'elles nous engraisaient et tenaient le ventre lâche. [f°37v] Pour en avoir commodément nous tordions ces cannes, pour faire sortir le jus que nous recueillions dans nos calebasses pour le boire après.

Gyromons et oyamman sont vraies citrouilles, qui ne diffèrent en rien des nôtres si ce n'est qu'elles ont la chair au-dedans plus jaune tendant au rougeâtre et ont aussi meilleur goût. Nous les mangions au commencement crues et les trouvions bonnes étant fort affamés, mais depuis nous les faisons cuire avec de l'huile de tortue, les ayant hachées bien menues et c'était alors un très bon manger.

Aoïybouli est une plante ou chardon, qui est très bonne, qui rampe contre terre, qui a les feuilles toutes courbées et mal rangées d'environ 4 ou 6 pieds de long et 3 ou 4 pouces de large et 3 d'épaisseur, toutes pleines de longues épines et à mesure qu'elles sortent de terre, elles rampent sur icelle ne se pouvant tenir droites, au milieu desquelles et tout contre terre il y a un fruit long comme le doigt, qui est si bien joint l'un contre l'autre en rond, qu'on jugerait de loin que c'est un champignon de la grandeur d'une assiette, qui a au-dessus une mousse roussâtre qui le couvre, et lorsqu'on vient à le rompre, on y trouve dedans un

fruit long et gros comme le second doigt de la main, qui a une peau de couleur or vert naissant, et le dedans n'est qu'une matière claire et vitrée avec des pépins comme ceux des raisins, et dont le goût est bon et aigrelet et a la propriété de nettoyer les dents et faire saigner la bouche sans faire mal, mais au contraire on s'en trouve allégé. C'est le souverain remède contre le scorbut ou mal de bouche d'où il fait tomber des morceaux de chair comme si on les avait coupés avec un rasoir. Ce fruit est si fort pressé l'un contre l'autre, qu'en un rond de la grandeur d'une assiette, il s'en trouvera plus de 200. Nos Indiens n'en mangent pas beaucoup à cause de leur aigreur, et ils les font bouillir pour les adoucir, lorsqu'ils en veulent manger.

Des racines

Ati, pymant, ou toumali, poivre des Indes, est une plante si commune en Provence et en Languedoc que je n'en ferai pas une ample description. Je dirai seulement que nos Indiens en usent en tout ce qu'ils mangent au lieu du sel en cette façon. Ils ont suc de manioc (dont nous parlerons ci-après) qu'ils mettent dans une terrine, qui ne sert à autre [f°38r] chose, qui se nomme toumalacai, et puis rompent le piment par petits morceaux, lesquels ils jettent dans ladite terrine et font bouillir le tout ensemble, et étant cuit il devient de même façon et couleur que notre colle de farine, excepté qu'elle est un peu plus blanche. Et lorsqu'ils ont des crabes, qui sont d'une espèce de cancre, ils en prennent une matière roussâtre qu'ils ont dans leur tête et la font bouillir avec le piment et jus de manioc, et étant le tout cuit, il devient épais comme de la colle et de la même couleur, et quoiqu'ils mangent, ils le trempent dans cette sauce de laquelle seule ils se contentent bien souvent avec de la cassave sans autre chose, et de même que nous ne saurions prendre nos repas sans sel, ils ne sauraient aussi prendre les leurs sans ladite sauce. Car pour manger du sel ils mourraient plutôt, tant ils l'ont en horreur, et sur ce sujet ils nous disaient bien souvent qu'ils ne mangeaient point de la chair de chrétien, parce qu'ils mangeaient du sel. Ceux qui sont revenus de ce pays-là depuis nous rapportent qu'ils y ont mangé des raisins fort bons qui sont semblables aux nôtres, que ces sauvages nomment auligné. Mais parce que nous n'en avons point vu du temps que nous étions là, nous n'en avons pas parlé. Bien est-il vrai qu'il nous fait ressouvenir d'un certain arbre, qui y est assez commun, qu'ils disent qu'ils les portent et, lorsque nous fûmes au Pérou, nous en vîmes grande quantité mais ils n'étaient pas encore mûrs et quelques-uns de nos matelots disaient en avoir mangé et qu'ils les avaient trouvés très bons. Ce qui les porte est un arbrisseau assez haut qui a des feuilles rondes et coupées en forme d'un cœur et qui sont grandes comme une assiette, et voilà ce que j'en puis dire.

Des racines

Magnioc, nom général, et tieri par nos Indiens, est la plus nécessaire racine des Indes, parce que d'icelle ils font pain et vin. Elle est fort grosse et longue à proportion, pesant quelquefois 15 ou 20 livres et grosse comme la cuisse d'un homme. Elle jette quantité de petites branches hors de terre, qui sont longues d'environ une toise de haut, et étant coupées en pièces de la longueur de 3 à 4 pieds et fourrées [f°38v] ou couchées dans la terre à la profondeur de 2 ou 3 pieds, chaque branche au bout de 6 ou 7 mois produit plus de 20 racines, de sorte que plus on en prend, tant plus il en revient, pourvu qu'on remette tous les jours les branches en terre. Les lieux où elles viennent en plus grande abondance, c'est au-dessus des montagnes éloignées quelquefois de près de 2 lieues de l'habitation de ces Indiens, où il faut qu'une fois le jour les Indiennes aillent en quérir dans des hottes nommées cataouli autant qu'elles en peuvent porter, ayant le plus souvent un enfant aux bras, et par un chemin fort droit et fort glissant d'autant que la terre y est fort grasse. Notez que cette racine est un vrai poison, mangée crue.

Pattate ou mabi est une racine qui n'est moindre que le manioc et grosse et meilleure qu'aucune de nos Indes. Encore est-elle plus excellente en ce qu'elle se peut manger crue sans faire mal, et étant cuite à la braise, ou bouillie, elle est de très bon goût et de bonne nourriture. Il y en a de toutes grosseurs et de deux sortes. L'une blanche et l'autre rouge mais les blanches sont beaucoup meilleures et ont la même propriété, vertu et goût que nos châtaignes, soit bouillies ou rôties, n'y ayant autre différence que de la forme et de la grosseur. Il s'en fait du breuvage meilleur que du manioc, qui nourrit grandement, et en voici la méthode. Les Indiennes, après les avoir bien lavées, les mettent dans une terrine nommée louara, où il n'y reste qu'un peu d'eau au fond pour les empêcher de se casser, et puis les couvrent bien de feuilles de bananier et les laissent ainsi longtemps sur le feu puis les en retirent, les mâchent et pilent cette mâchure dans un mortier, qu'ils détrempe dans de l'eau à la proportion de ce qu'ils veulent boire. Ou bien, les ayant fait reposer durant 24 heures et les ayant laissés écumer, ils s'en font un breuvage fort bon et nour-

rissant, que s'ils n'y veulent pas faire tant de façons, ils ne font que détremper les patates dans de l'eau et la boivent ainsi. Elles jettent une feuille hors de terre presque semblable et de même grandeur à celle du lierre.

Couchou est une racine presque aussi grosse que le corps d'un homme, au moins que sa cuisse, de couleur violette au-dedans. Nos Indiens en font du vin qui enivre fort, et se fait de même façon que celui des patates, mais ils le laissent bouillir 24 heures, et jette une grande quantité [f°39r] d'écume et devient épais comme de la bouillie, mais si douceâtre qu'il nous faisait mal au cœur.

Eria est autre racine, qui est de la grosseur d'un œuf plus ou moins. Elle jette des rejetons vers hors de terre fort raboteux, de la hauteur de 4 pieds, qui ont la feuille fort pointue, assez longue et semblable au fer d'une pique. Elle est fort bonne étant cuite et a une peau fort déliée et fort dure et qui s'ôte fort aisément. Ces Indiens en font bouillir quantité, comme des patates, et en font du breuvage ou les mangent étant cuites. Ce breuvage enivre plus qu'aucun autre que ce soit.

Riboulessi est une autre racine de la grosseur d'une noix muscade ou environ, et fort raboteuse, qui est comme enfilée par des filets qui tiennent à la même racine. Elle croît au bord de la mer. Elle n'est point bonne à manger, mais elle a une propriété qui est encore meilleure, à savoir de faire bientôt délivrer une femme qui est au mal d'enfant, étant préparée comme s'ensuit. On la râpe comme la noix muscade et dans un peu d'eau on la fait boire et elle fait des merveilles, comme nous l'avons vu souvent à l'endroit des Indiennes, qui, se sentant prises du mal d'enfant, s'en vont au bord d'une rivière et là prennent une de ces racines préparée comme j'ai dit, qui leur sert de sage-femme, que si l'opération est tardive, la malade se pend avec les deux bras à un arbre où elle se tient tant qu'elle peut.

Des oiseaux

Il y a diversité d'oiseaux et qui sont bons à manger. Il y a 4 sortes de perroquets à savoir le caharou, qui est gros comme une poule et bleu et rouge. L'alarou est des moyens, et a la tête blanche et le corps rouge. Le cheur est tout vert et assez gros. L'erere est petit comme le poing et tout vert. Lorsqu'on a blessé ou tiré un perroquet sur quelque branche, ne se pouvant plus soutenir, il s'accroche si fort à la branche qu'il y demeure pendu encore même étant mort, et bien souvent l'arbre se trouve si haut qu'il le faut laisser là. Nos Indiens les tuent fort dextrement à coups de flèches, et s'ils demeurent accrochés, ils montent sur les arbres comme des écureuils.

Les poules y sont toutes privées et domestiques, elles sont plus petites que les nôtres et quasi frisées. Nos Indiens en mangent fort rarement, et moins [f°39v] encore de leurs œufs, qu'ils ont en telle horreur que même ils n'en sauraient voir manger auprès d'eux sans prendre mal au cœur. Ils les nomment cayou.

Acoucoua sont des pigeons ramiers, qui sont très difficiles d'avoir, parce qu'ils se tiennent ordinairement aux hautes montagnes et au plus haut des arbres.

Il y a des camarades, derniers venus, qui nous ont assuré y avoir vu des canards que les Sauvages nomment ereua.

Il y a de deux sortes de poules d'eau, dont l'une est presque semblable aux nôtres, petites, et se tiennent le long de la mer en trottillant toujours. L'autre est toute noire et grosse comme une poule ordinaire, qui a les pieds du canard, et se tient dans les rivières et est fort bonne à manger. Néanmoins ces Indiens n'en mangent jamais mais plutôt les injurient. Elles ont une crête fort rouge.

Les aigrettes sont de fort beaux oiseaux et bons à manger, dont les unes sont toutes blanches et les autres comme de gris violet. Elles sont un peu plus grosses qu'un pigeon, elles ont le col fort long, et les pieds comme ceux d'un canard, et portent l'aigrette sur le dos et se nomment chibré.

Mais ce qui est de joli à voir parmi tous les oiseaux, c'en est un petit, tout vert, qui est de la grosseur d'une grosse olive et de la même forme qu'un pic-vert (dont nous avons parlé ci-dessus). Quand il vole, son vol est comme celui d'un papillon, remuant ainsi ses ailes qui font un son comme le son d'une grosse mouche, et fait son nid dans du coton tout pur sans y entremêler aucune chose. Ses œufs sont de la grosseur d'un bouton et d'un fort beau vert de mer comme onde.

Il y a d'une autre sorte d'oiseaux, qui porte une plume qui est longue d'un pied ou d'un pied et demi, fort étroite. Nos Indiens en mettent 5 ou 6 ensemble, ou seulement deux, et puis les font tenir au bout de leurs cheveux qui sont tressés par-derrrière, lorsqu'ils vont boire en quelque part, et le nomment ouacra.

Yalippou est un autre oiseau, qu'on nomme ordinairement grand gosier, parce que le dessous de son gosier se dilatant fort est toujours rempli de petits poissons, et il est continuellement en action pour en prendre, ce qu'il fait en s'élevant, environ deux piques en l'air, et fond par après tout d'un coup [f°40r]

sur le poisson. Cet oiseau n'est guère bon à manger parce qu'il sent trop le poisson.

Mais afin que nous n'omettions rien, il semble n'être hors de propos de parler des mouches à miel qui s'y trouvent, et puis nous traiterons des autres au chapitre des incommodités du pays parce qu'elles sont nuisibles. Ces mouches à miel sont semblables aux nôtres, hormis qu'elles n'ont point d'aiguillon et font leur miel dans des troncs d'arbres, mais fort dissemblables aux nôtres, car la cire est toute pure et fort noire, dans laquelle y a de grands trous ou fendasses où est le miel séparé, qui est fort clair et noirâtre et a un goût aigrelet. Les Indiens nomment ce miel maba, et la cire mabatica, et n'y en a qu'à la Dominique. La mouche se nomme mibiri tou par maba, comme qui dirait mouche à miel.

Des poissons

Les poissons sont les tortues franches, dont nous avons parlé ci-dessus. Tybouron ou eybayoua, ou chien de mer, est un poisson dont ces Sauvages en prennent autant qu'ils veulent, en partie pour manger et en partie pour en tirer les dents qu'ils mettent au bout de leurs flèches qu'ils nomment olibayaua.

Cybouli est un très excellent poisson long de quatre ou cinq doigts, et large de trois, dont ils prennent tant qu'ils veulent.

Manantoin ou vache de mer est un fort gros et assez bon poisson, mais malsain, surtout principalement à ceux qui ont eu quelque maladie vénérienne car il la fait revenir. Ces Indiens n'en mangent jamais parce que s'ils ont eu la yaya, qui est une maladie très dangereuse, il la leur fait revenir. Ce poisson a la tête faite comme une vache, et la femelle a les tétons pleins de lait, fort pendants et placés au-dessous de deux nageoires de devant. Son sang est chaud comme celui d'un bœuf, n'étant pas moindre en grosseur et pesanteur que lui, ce qui me fait étonner de ce que Nicolas Monard, liv. 5 chap. 10 Des Médicaments de l'Amérique, dit qu'on le prenait avec un hain. Il fallait donc qu'il fût gros comme le bras pour l'enlever et d'une ligne à proportion. D'ailleurs, il ne vit point de poisson mais d'un certain herbage qui croît dans la mer sur des rochers, de quoi on lui trouve la bouche pleine quand il est pris, et n'a aucune dent pour vivre de proie, c'est pourquoi il ne peut être trompé par un hameçon assez proche du bord, qu'il faut nécessairement qu'il y ait quelque chose qui le couvre.

[f°40v] Voici comment j'en ai vu prendre assez souvent. La mer étant calme et claire principalement le matin, ils s'embarquent 4 ou 5 dans une chaloupe, et on a un long bâton au bout duquel est celui qui est adroit à cette pêche (car tous n'en sont pas capables), lequel se tient debout sur le devant de la chaloupe, tenant un long bâton en posture d'un homme qui veut lancer un dard, et au bout d'icelui y a un harpon ou dard qui se peut facilement ôter du bâton. Celui-là, voyant le poisson, lui darde ce bâton et le fer qui est au bout demeure fiché dans le poisson, et incontinent on retire ce bâton par une corde qu'il a au bout, et au fer il y a une autre longue corde laquelle on file toujours afin que le poisson, de la vitesse qu'il va, ne fasse renverser la chaloupe ou la rompe par sa pesanteur, et ainsi ce poisson s'en va d'un côté et d'autre, jusqu'à ce que n'en pouvant plus, il va mourir au lieu même où on l'a attaqué, et puis on l'embarque tout à l'aise, l'ayant lié en deux ou trois endroits avec un bon cordage. Ces Indiens n'en mangent pas, nous croyons que c'est parce qu'il a grande quantité de graisse, qu'ils nomment taquerley, laquelle ils haïssent fort. L'on dit qu'il a de certains os dans la tête qui sont fort bons contre la pierre, à savoir ceux de la tête des mâles pour les mâles et ceux des femelles pour les femelles.

Il y a aussi quantité d'un autre gros poisson rouge tout tacheté de noir, duquel nos Indiens en pêchent si vite qu'en moins de 2 ou 3 heures, ils en auront rempli un plein bateau, et le prennent en certains endroits où il y a des rochers dans la mer.

Ottabou est un poisson qui est dedans une coquille fort épaisse, lequel, encore que 4 hommes se mettent tous ensemble pour le tirer, ils ne le sortiront de là-dedans et pour ce faire il le faut faire cuire dans sa coquille et après avec un petit bâton on le fait sortir aisément.

Ychourou est une écrevisse, qui a le pied droit aussi long et quasi aussi gros que tout son corps. Il est excellent et se prend dans les rivières.

Il y aussi quantité d'anguilles, qu'ils nomment marssy, mais ils n'en mangent jamais disant en leur langue qu'elles sont sœurs des serpents, et ils ne laissaient pas de nous en aller pêcher.

[f°41r] Il y a une autre sorte de poisson qui est long comme une épingle et gros comme un grain de blé, qui vient en certaines saisons en si grande abondance sur le sable qui est à l'embouchure des rivières que, plongeant la main sur le bord au milieu d'icelles, on les retire toutes pleines de ce poisson, qui est très excellent accommodé avec d'huile de tortue et se nomme vyai. Pour les prendre aisément, ils jettent une poignée d'herbes sur la mer, et incontinent ce poisson se jette dessus, et après en tirant sur le sable on en

prend une grosse quantité.

Il y a encore d'une autre sorte de poisson, de la grosseur et longueur d'une sardine, ayant le bec de dessus fort long et celui de dessous fort court. Ces Indiens en prennent grande quantité la nuit, avec du feu, les trouvant endormis au-dessus de la mer, et le nomment orfi.

Voilà les poissons les plus communs qui sont à la Dominique et à la Martinique, où nous avons fait le plus de séjour.

Des animaux terrestres

Il y a des lézards, qu'ils nomment yomaca, qui sont tout verts et gros comme un gros chat et longs d'environ un pied et demi, et la queue de deux pieds. Cet animal a comme une couronne sur la tête, les yeux fort petits étincelants et la gueule fort grande, la peau de dessous la gorge lui pend fort bas et de même façon que celle d'un bœuf, le dos voûté dentelé ou hérissé jusqu'à la queue. Ils ont les pieds comme ceux des nôtres et sont si raides qu'ils ne se peuvent détourner, courant toujours en droite ligne. Lorsqu'ils sont poursuivis, ils cachent seulement leur tête en terre comme les perdrix, ou le plus souvent dans des racines d'arbres où il est difficile de les trouver. Mais nos Indiens, courant aussi vite qu'eux, les aperçoivent là où ils se cachent et les prennent d'une main par la queue et de l'autre leur saisissent le col, et ainsi les mettent contre terre, et leur lient fort dextrement les quatre pieds avec des cordes ou des branches qui pendent des arbres, qu'ils nomment mibi, et les emmusèlent avec un petit filet pour les empêcher de mordre, et ainsi les emportent sur leur col et les gardent près d'un mois sans leur donner jamais à manger ni à boire. Pour les femelles, ils les prennent de grand matin lorsqu'elles vont pondre leurs œufs dans le sable où elles ne font que cacher leur tête, estimant n'être point vues, et elles se trouvent prises comme les mâles ci-dessus. Après ces œufs sont couvés par l'ardeur du soleil et en portent environ 25 ou 30, qui sont longs et meilleurs que ceux des poules, mais non du tout si gros, car ils n'ont point de blanc mais tout est jaune. Lorsque les Indiens les [f°41v] veulent tuer pour les manger, ils font un bon feu bien flamboyant, puis prennent le lézard par le bout de la queue et, la tête pendant en bas, la mettent sur la flamme d'où, se voulant retirer, il ne fait que tourner et se hausser vers sa queue, comme s'il voulait mordre celui qui la tient, mais n'y pouvant atteindre, il continue à se démener ainsi jusqu'à ce qu'il soit mort, et après le mettent sur les charbons pour lui brûler sa première peau, qu'ils raclent avec un couteau, et il s'en découvre une autre semblable, laquelle on laisse entière, parce qu'elle est bonne et tendre, après ils découpent le lézard par pièces et le font bouillir avec de l'eau et du piment. Je crois qu'ils le font ainsi mourir pour lui faire perdre son venin si tant est qu'il en ait.

Agoutti est un animal qui se tient aux montagnes, et est gros comme un lapin, et tout noir. Aussi a-t-il la tête d'un lapin, les pieds de pourceau, la queue courte et grogne comme un pourceau. Il est fort bon à manger, et il y en a grande quantité à l'île St Vincent, et fort peu aux autres.

Acouli est de la grosseur d'un gros chat, à qui il ressemble de la tête et quasi des pattes. Il a le poil roux et est fort dangereux en sa morsure. Les Indiens en prennent les dents, qui, étant emmanchées au bout d'un os de la jambe ou du bras d'un de leurs ennemis, servent à s'en découper, nommant l'instrument qu'ils en font acouleri.

Crabes, mot général, est une espèce de cancre, lequel nos Indiens aiment si fort qu'ils quittent toutes sortes de viandes, force fruits, poissons, etc., pour en manger, et les prennent si subtilement dans des trous fort profonds qu'ils font dans la terre, que combien qu'ils mordent ou plutôt pincent par les deux pieds de devant de même qu'une écrevisse, néanmoins les Indiens n'en sont point blessés, et nous ne les osions pas seulement toucher hors des trous parce qu'aussitôt ils nous attrapaient. Il se trouve de 4 sortes de ces crabes dont la première et la plus commune est toute blanche et se nomme oyem, qui est beaucoup meilleure que nulle autre. La seconde se nomme olayba, qui est de même grosseur que l'autre, mais comme rouge et toute pelue par les pieds, et étant cuite rend une écume qui sent si fort le musc que même le crambe, en retenant l'odeur, en a mauvais goût. L'autre sorte se nomme ittouloulou et est des moindres, car [f°42r] il est fort petit et tout rouge, et y en a grande quantité de cette sorte qui sont fort aisés à prendre, parce qu'ils ne se tiennent pas dans les trous mais seulement sous des grosses pierres et ne mordent point.

Il y en a encore d'une autre sorte qui se tiennent sur le bord de la mer, qui sont de couleur de guijolin, qu'ils nomment coua.

Le soir tous ces crabes, qui se tiennent le jour proche de la mer, sortent de leur trou pour venir le long de la mer, où ils se baignent lorsque le flot va et vient, qui est la cause que nos Indiens y en prennent en

quantité la nuit, à la lueur d'un flambeau fait d'un bois nommé touri, qui éclaire comme nos meilleures torches de cire, et ces crambes, apercevant ce feu, s'en courent fort vite à leurs trous, mais pourtant ne peuvent arriver si tôt qu'ils ne sont pris, et par ce moyen ils en prennent plus la nuit en deux heures que le jour en quatre. Nonobstant ils n'y vont guère souvent, et encore ce sont les jeunes Sauvages, parce que ces gens-là craignent fort la fraîcheur de la nuit comme aussi la rencontre du diable, comme il arriva un soir qu'étant allés avec mon hôte et mon hôtesse qui portait son petit enfant, et plusieurs autres Sauvages, mon hôte me dit : "Entrons dans le bois et nous en trouverons plus qu'ici, car ils sortent de leur trou la nuit". Nous étant donc avancés 200 ou 300 pas dans le bois, nous entendîmes ruer de coups de pierre. Alors mon hôte me dit : "C'est Mabouya, allons vite vers ma femme". Nous hâtâmes donc le pas, et, étant sur le rivage de la mer, nous vîmes, les uns écartés d'un côté, et les autres d'un autre, et des pierres qui roulaient. Alors, mon hôte me dit : "Vois-tu pas Mabouya ?". "Non", lui dis-je. "Voilà qui s'enfuit et s'en va vers ma femme, vas-y vite afin que mon enfant n'ait peur". Ce que je fis, et alors tous se vinrent serrer contre moi, et disaient le voir aller toujours devant nous, jusqu'à ce qu'arrivâmes à notre cabane où il disparut.

Voilà en général tout ce que nous avons pu reconnaître en ces pays-là touchant les vivres et les choses nécessaires pour la vie. Reste maintenant à traiter des choses qui lui sont contraires et à fuir soit pour les fruits, animaux, poissons, etc.

Des incommodités qui se trouvent aux îles de ces Sauvages

[f°42v] Mancenille ou paraboucou est un arbrisseau qui est plus abondant le long de la mer que dans le pays. Il produit certaines petites pommes si belles à voir et de si bonne odeur qu'elles incitent à en manger, mais l'arbre et le fruit sont si venimeux que si tant seulement on repose sous lui, ou qu'on touche un certain lait qu'il rend après en avoir rompu des branches et même la feuille, il fait des marques sur la peau comme celles du feu volage. Ce fruit n'est contraire qu'à l'homme, car les crabes et les poissons en mangent, mais si après l'homme mange de ces crabes ou poissons, il en sera fort malade. Là où il y a de cette mancenille, les Sauvages n'y prennent ni crabe ni tortue et fort peu d'autres poissons, parce que, disent-ils, la mancenille tombe dans la mer, que les poissons en mangent et qu'ils gardent longtemps ce venin.

La bécune en mange fort et se nomme yanmanla. Elle a failli plusieurs fois, étant sous voile et assez loin de terre, de nous faire bien malades. En allant au Pérou, nous mîmes pied à terre à une île et y prîmes grande quantité de crabes, que nous portâmes dans une barque à ceux qui n'en n'étaient point sortis, mais n'ayant pris garde qu'ils étaient pris en un lieu où il y avait de la mancenille, nous fûmes tout ce jour-là si malades qu'à peine pûmes-nous lever nos ancres pour faire voile.

Dans les cinq îles dont nous traitons et lesquelles nous avons ci-dessus nommées, il s'y trouve en toute grande quantité de serpents, lesquels ne sont venimeux qu'en deux îles à savoir à la Martinique et à Ste Allouzie, de quoi demandant la raison aux Sauvages, ils répondent qu'en ces deux îles il y avait des hoüa, qui sont gros crapauds comme les deux poings, et fort longs, que les serpents mangent et qu'ainsi ils étaient envenimés, car aussi il n'y a que dans ces deux îles où il y a de ces crapauds. Et aux îles où il n'y en a point, ils ne veulent permettre qu'on les tue, disant qu'ils ne font point mourir et les nomment aroucoulé. Mais il y en a d'une autre sorte, laquelle se trouve par tout le pays, que les Sauvages nomment heüie, laquelle, comme ils disent, a la tête fort plate et le reste du corps n'est guère long, et, incontinent qu'elle a piqué, tout le sang s'en va par la blessure sans qu'on [f°43r] le puisse étancher. De moi je n'en ai point vu que je sache, ou pour mieux dire j'eusse remarqué parmi un nombre infini et de diverses façons que je voyais tous les jours, c'est pourquoi je n'en dis rien plus.

Pour ces crapauds ou houà, je dirais en passant que je crois que ces Sauvages leur ont donné ce nom parce qu'ils crient continuellement houà, d'un cri fort vilain et affreux. Mais la nuit, au contraire, ils changent bien de note, car on dirait nettement que c'est le son d'un marteau qui bat sur une enclume, qui rend un son fort clair et qui s'entend de fort loin, faisant ainsi "tintintin, tintintin, etc.", de sorte que si j'eusse été près de quelque ville ou village, j'aurais cru que c'était le bruit de quelque maréchal qui battait sur son enclume. Vrai est que ce son est plus clair, et fus fort étonné que ce son provienne de tels animaux, qui de jour changent leur son en croassement et enrouëure fort grossière, et commencent ceci dès qu'il est nuit et cela dure jusqu'à la pointe du jour. Ils ressemblent fort en forme et en couleur à nos grenouilles, qui sont dans les prés et qui sont presque grises, mais les hoüa sont grisâtres sur le dos et noircissent un peu sur les côtés jusqu'au ventre, qui est blanchâtre.

Nos Sauvages nous disaient qu'après que les grands vents, ci-dessus mentionnés au traité de la situation de ces îles, étaient passés, il descendait des montagnes une espèce de gros serpent qui venait manger leurs poules, ce que nous avons vu quelquefois, de quelques-uns seulement, non d'une grande quantité selon le rapport des Indiens, qui les contraignaient de quitter la place jusqu'à certain temps qu'ils savaient que ces serpents s'en retourneraient. Voici comment ils sont faits. Ils ont la tête fort longue et plate, et la gueule fort fendue, où ils ont trois ou quatre grandes dents au-devant comme celles d'un chien, et au bout de la tête tirant vers le corps, ils s'épaississent d'environ un pied de long et grossissent petit à petit jusqu'au milieu du corps, qui est quelquefois plus gros que la cuisse, et de là commencent à s'amoindrir jusqu'à la queue, qui est fort courte et comme plate, dont il y en a d'aucunes longues d'une aulne et demie ou de deux aulnes, ayant le cuir ou peau comme de la toile d'or à grands [f°43v] ramages ; et lorsqu'ils veulent manger une poule, se tenant cachés, lui sautent tout d'un coup dessus et s'entortillent tellement à l'entour d'elle qu'ils l'empêchent non seulement de voler mais de se remuer et puis ils l'étranglent avec leur grande gueule, ce qui n'empêche point [que] nos Indiens qui les voient disent que, s'ils les tuaient, le même mal qu'ils leur feraient le même souffriraient leurs petits enfants, et ils les nous faisaient tuer, parce, disaient-ils, que nous n'avions point de petits enfants. J'en ai une fois tué un qui était si grand et si pesant qu'il fallut être deux pour le porter au milieu d'un bâton. Mais puisque nous sommes sur le traité des serpents, il faut dire le remède dont les Indiens se servent lorsqu'ils en sont mordus, soit qu'ils les croient venimeux ou non. [blanc] Celui donc qui se sent piqué prend au plus tôt qu'il peut du pétun vert et en mange, et puis presse la feuille et fait dégoutter le suc dans la plaie, laquelle ils couvrent après de la même feuille, et puis la bandent avec une pelure d'arbre parce qu'ils n'ont pas de linge. Cela fait, on le fait asseoir sur un siège nommé moulé fort bas, et tout autour de lui on fait un grand feu, et se tient ainsi en repos le plus qu'il peut et jusqu'à ce qu'il ait bien sué et même sur le point qu'on le voit évanouir. Alors on le retire pour le mettre dans son lit, et on lui rafraîchit sa plaie avec du même suc de pétun et de la même feuille appliquée, et ainsi il se guérit, et pour apaiser la douleur, ils mettent du suc de lanippa tout à l'entour. Ils voulurent faire cette recette à un soldat nommé Colon qui fut piqué à la Martinique, mais il ne voulut l'endurer et en mourut.

Il y a aussi quantité de scorpions, que les Indiens nomment accou, qui naissent principalement aux lieux sablonneux, qui sont fort gros et roussâtres, dont la piqûre n'est point mortelle, si ce n'est à l'île Ste Al-lôuzie, mais elle laisse seulement une grande douleur qui dure environ deux heures et une petite enflure à l'endroit de la piqûre. Il y a eu fort peu de nos gens qui aient été exempts d'en être piqués, et moi-même par deux fois, à savoir derrière l'oreille et à la cuisse, parce qu'à tous moments nous en trouvions dans nos hardes et dans nos coffres, ne sachant point si l'air les y engendrait, au moins ne pouvions-nous point juger par où ils y pouvaient entrer.

Il y a si grande quantité de fourmis, qu'ils nomment hau, qu'on ne peut [f°44r] conserver aucun vivre cuit, du soir au lendemain, s'il n'est mis sur des cendres chaudes où elles n'osent venir.

Il y en a encore d'une autre sorte, qui s'engendre dans les trous des arbres pourris, qui sont fort grosses et ont la tête blanchâtre et le reste du corps roussâtre, et piquent si fort que la douleur en demeure plus d'une heure après, laissant une enflure sur la piqûre. Et si on s'arrête tant soit peu parmi les bois on en est incontinent tout couvert. Les Sauvages les nomment combouttri.

Il y a aussi grande quantité de gros rats, qu'ils nomment grattoni, qui rongent et gâtent tout ce qu'ils rencontrent. Il y en a d'autres plus petits, qui sont blancs et noirs, nommés espréré, dont les testicules sentent le musc.

Il y a aussi des puces, qu'ils nomment cayaba, qui sont comme les nôtres. Mais il y en a encore d'une autre sorte, qui se nomme chicque, qui sont beaucoup plus fâcheuses et insupportables et plus fâcheuses que toutes les susdites incommodités. Ce sont puces tout à fait semblables aux nôtres, hormis qu'elles ne sautent point, mais trottent et se tiennent ordinairement dans le sable. Elles pénètrent la plante du pied si subtilement qu'on ne les y sent point entrer, et après elles y engendrent comme une perle qui est toute pleine de lentes, et la puce se tient au-dessus, attachée, et croît toujours jusqu'à la grosseur d'un gros pois, et puis se réduit en apostumes, et démange si fort qu'elle met une personne hors de patience jusqu'à ce qu'on l'ait tirée, et se fourrent toujours l'une sur l'autre, de sorte que quelquefois dans la largeur d'un teston il y en aura jusqu'à quatre ou cinq, qui, étant tirées, laissent un gros trou rond à fourrer le pouce. Et y en a eu tel de nous autres, qui en a été tout couvert, tant dessus que dessous le pied, en étant devenu comme impotent ; principalement au commencement que mêmes pied à terre, elles nous assaillirent si fort parce que nous n'avions point de souliers, et que nous n'avions pas encore la plante des pieds endurcie

comme sur la fin après avoir beaucoup marché à pieds nus, joint aussi que nous ne les savions pas encore tirer. Ceux qui n'avaient point d'hôtes sauvages, et qui demeurèrent avec le capitaine Fleury, en furent les plus travaillés, parce qu'ils ne se les faisaient pas tirer aux Sauvages, et le malheur est qu'incontinent qu'on a le moindre trou toutes les puces s'y fourrent et l'augmentent toujours.

[f°44v] Et afin que nous n'omettions rien et qu'aussi bien nous avons promis d'en parler, il faut dire un mot des mouches et moucherons de ce pays-là, lesquels y sont de trois diverses sortes sans y comprendre celles qui sont semblables aux nôtres communes, que nos Sauvages nomment mébiré, et sans parler aussi des mouches à miel dont nous avons parlé ci-dessus à la fin du chapitre des oiseaux.

Il y a donc grande quantité de moucherons dans les bois mais fort proches des habitations de nos Sauvages, lesquels sentent les changements de temps et surtout de la pluie et les persécutent de telle façon qu'ils les mettent hors de patience, principalement la nuit, et pour n'en être importunés nous faisons du feu sous nos lits, comme les Sauvages, qui les nomment malyri.

Il y a aussi d'une autre sorte de mouches, qui n'est pas plus grosse que la tête d'une épingle, qui pique si fort qu'elle en fait sortir le sang, et sont en fort grand nombre dans le bois, mais bien davantage et en plus grand nombre dans le Pérou, que nous croyons être désert et inhabité en beaucoup d'endroits à cause d'icelles, qui y sont en si grande quantité que quelquefois un homme en sera tout noir et couvert de sang.

Il y a encore une autre sorte de mouches qui sont fort grosses, lesquelles, volant la nuit, ressemblent à des mèches allumées. Nos Indiens les haïssent fort croyant que ce sont des diables.

Voilà ce qu'avons pu reconnaître de fâcheux dans ce pays-là et sans mettre en ligne de compte le hasard qu'on court des personnes possédées par le diable, parce qu'on peut éviter le mal qu'elles pourraient faire en s'enfuyant et évitant d'être surpris, et ceci n'est pas qu'une légère incommodité à un chrétien, et un contentement de voir que le diable n'a point de puissance sur lui comme sur nos pauvres Sauvages, lesquels il traite fort mal comme on verra après.

Il y a encore un danger en ce pays-là et qui était à craindre parmi nous qui étions beaucoup de gens, c'est que si on fait du déplaisir à un Sauvage, tous les autres s'en ressentent et tâchent de le venger, ce qui faisait que nous appréhendions que quelque indiscret des nôtres n'en offense quelqu'un d'eux et qu'ils ne nous eussent tous assommés, car ils sont fort vindicatifs.

La manière de faire leurs jardins qu'ils nomment moanna ou maynabou

Lorsque nos Indiens veulent faire un jardin, ils choisissent un lieu fort [f°45r] haut et loin de la rivière et puis coupent du bois, selon la grandeur qu'ils le veulent faire, qui regarde le midi. Ils laissent sécher le bois coupé durant 2 ou 3 mois, au bout desquels ils y mettent le feu, et après y plantent leur manioc à la manière ci-dessus dite, à savoir après avoir coupé les branches qu'il produit qui sortent hors de terre, ils les coupent en certaines longueurs, et puis font des trous dans [la] terre, comme qui commence à planter une vigne, où ils les fourrent en les couchant un peu et en mettent ainsi deux en croix, l'un sur l'autre, dans un même trou, continuant ainsi jusqu'à la fin. Et au bout de six mois, il y a de fort belles racines qui servent à faire du pain et du vin, comme nous avons dit, et dans les mêmes jardins ils y plantent ananas, patates et quelques cannes de sucre, étant obligés et contraints d'en faire lorsqu'ils commencent d'atteindre l'âge de 14 ou 15 ans, parce qu'ils ne se pourraient marier s'ils n'avaient un jardin. Et lorsque celui qui l'a fait est mort, il n'est permis à aucun d'en faire son profit, de quoi je n'ai pu apprendre aucune raison, sinon qu'ils disaient que le défunt ne voulait qu'ils y dussent rien prendre. Mais il arriva que, pendant notre séjour, il mourut la femme d'un capitaine, qui avait un jardin environ 500 pas proche de notre habitation, qui était chose rare d'en être si près, lequel était rempli d'ananas à cause de quoi nous y allions bien souvent pour en manger et en apporter à nos hôtes et hôtesse, qui étaient bien aises d'en manger, combien que nous leur eussions dit où nous les avions pris. Je crois qu'ils ne croient point de faillir, si eux-mêmes ne les sont allés prendre.

De quoi ils font leur pain, son nom, sa forme et sa durée

Le pain de nos Indiens est fait de la racine ci-dessus nommée magnioc ou tieri, et ne peut être mise en œuvre que par les femmes et filles de nos Indiens, ou par leurs captifs et captives, ce qu'ils font en cette sorte. Elles ratissent fort la racine avec un couteau ou coquille, qui est fort propre à cela, à cette fin de la dépouiller de sa pelure, qui est quasi semblable et s'enlève comme celle d'un cerisier. Après ils la lavent fort et raclent sur un ais qu'ils nomment chimali, qui est environ 4 pieds de long et 2 de large, au milieu duquel il y a environ un pied et demi de petits cailloux à fusil si bien enchâssés qu'il est difficile [f°45v] de les retirer, et là-dessus elles ratissent leur racine en cette posture. Elles dressent leur dit chimali et met-

tent le bout d'en bas dans un petit baquet, pour recueillir ce qui tombe de ratissé, et s'appuient l'estomac sur l'autre bout d'en haut en s'abaissant un peu, ratissant après avec les mains, et ce qui tombe dans le susdit baquet est comme de la pâte fort blanche à cause du suc qui est dans ladite racine, qui est blanc comme lait. Après elles épurent cette pâte et la pressent fort entre leurs mains, et réservent, et recueillent curieusement dans des coys le suc qui en tombe, afin d'en faire cuire leur piment, comme j'ai déjà dit, et le nomment ygnari. Et parce que les mains ne peuvent si bien presser cette pâte qu'il n'y demeure encore quantité de ce suc, elles se servent après d'un certain outil creux qu'ils nomment aualli, lequel a environ 4 pieds de long et est un peu plus gros que le bras d'un homme, et aux deux bouts y a une forme d'anneau fait de même étoffe et le tout d'une pierre si industrieusement travaillée qu'on ne saurait presque jurer le commencement ni la fin, et se retire comme dedans soi en s'élargissant et s'allonge de près d'un pied en s'étrécissant, de sorte qu'ayant mis la pâte dedans, étant pendu en haut à une cheville, passant à celui d'en bas un bâton fort long sur lequel deux ou trois femmes s'assoient en pesant le plus qu'elles peuvent et font par ce moyen allonger et par conséquent rétrécir ledit aualli qui, pressant la pâte, lui fait rendre tout le reste du jus, et puis la retirent par rouleaux, parce qu'elle retient encore à cause de son humidité la forme dudit aualli. Après cela, elles la mettent dans le baquet jusqu'au lendemain matin, qu'elle est tout à fait sèche, après d'autant qu'il y a toujours quelques bûches qui sont dans la racine, elles la passent par un sas à sasser fait de roseaux, qu'ils nomment hubische. Voilà donc la farine prête pour le pain, et, pour ce faire, ils font un gros feu sous une platine ronde faite de terre qui a environ 2 pieds de diamètre, qu'ils nomment toucqué, laquelle n'est appuyée que sur 3 grosses pierres. Et là-dessus elles étendent leur farine jusqu'à 2 doigts près du bord, et de l'épaisseur d'un doigt, et la laissant ainsi d'un côté environ un demi-quart d'heure, et puis la tournent de l'autre fort subtilement sans la rompre avec une écaille de tortue qui se nomme caret, laquelle ils mettent par-dessous avec la main droite et la gauche dessus, et ainsi la tournent de l'autre côté, [f°46r] où elle demeure encore autant. Après, l'ôtant de dessus le feu, elle est épaisse comme le petit doigt, ronde, blanche et si souple qu'on la peut rouler comme du linge et fort bonne et se conserve ainsi jusqu'au lendemain, qu'elle commence à durcir et à moisir, et n'est point bonne, passé ce temps, qui est la cause que nos Indiennes cuisent tous les matins, et la nomment ainsi faite herleba, et le nom général est cassave. Maintenant reste à savoir comment on la peut si longtemps conserver dans les navires où l'on en fait provision pour 9 ou 10 mois ou pour un an plus ou moins. Sachez donc qu'on y fait autre chose, qu'après qu'elle est parachevée ainsi que nous avons dit, incontinent on la fait fort sécher au soleil et puis on la serre en lieu sec et elle se conserve tant qu'on veut.

De quoi est fait leur breuvage, comme ils le font et sa force

Lorsque les Indiennes veulent faire du vin, elles font quantité de cassave comme ci-dessus, hormis qu'il faut qu'elles aient 4 ou 5 doigts d'épaisseur plus que les susdites, et aient les croûtes du dessus et dessous fort brûlées, et le milieu à cause de l'épaisseur n'est que comme de la pâte échauffée comme un pain à demi cuit. Après elles les mettent les unes sur les autres sur de grands ais, avec des feuilles de bananier entre deux, desquelles elles les couvrent, puis après les laissent ainsi 7 ou 8 jours, pendant lesquels lesdites cassaves s'en aigrissent comme du levain et moisissent, comme d'une couleur d'orangé pastel. Et lorsqu'elles veulent faire du vin, elles ont de grandes terrines qui se nomment canali, qui ne servent à autre usage, et contiennent aucune près d'un muid, et hautes de même, dont le fond est comme une assiette, s'élargissant toujours jusqu'au bout, qui a quelquefois 4 ou 5 pieds de diamètre. Il y en a bien aussi d'autres plus petites qui servent lorsque leur festin n'est guère grand. Après elles mettent de l'eau dans ledit canali, selon la quantité de vin qu'elles veulent faire, et la plupart des femmes du village viennent dans le logis de celle qui fait le vin et prennent de la susdite cassave, laquelle elles mâchent à pleine bouche un fort long temps et puis la crachent dans ledit canali. Et s'il y a quelqu'une qui ait [f°46v] quelque affaire ailleurs, elle prendra une grosse pièce de ladite cassave tenant un coy ou calebasse en sa main, ira et viendra d'un côté et d'autre en mâchant toujours et puis crache le tout dans ledit coy, lequel étant plein, ou ayant fait son affaire, le vient vider dans le canali qui est, comme avons dit, rempli d'eau selon la quantité de vin qu'ils veulent faire. Et après qu'il y a assez de mâchures qui servent à faire bouillir le vin, comme elles disent, ou qu'elles ont les mâchoires lasses, elles prennent tout le reste de la cassave et la jettent dans le même canali et la mêlent et la broient fort avec la susdite mâchure, et ainsi le laissent reposer deux fois 24 heures, pendant lesquelles il bout comme notre vin et jette grande quantité de grosse écume fort blanche, laquelle étant cessée, le vin se trouve fait, et incontinent le boivent et il les enivre comme notre vin. Ils font aussi du vin des patates, mais non en si grande abondance que de cestuy-

ci. Ce susdit vin de cassave ne se garde que 3 jours, au bout desquels il devient fort aigre et le nomment ouëcou.

De leurs postures en mangeant et de ce qu'ils y observent

Nos Indiens font ordinairement trois repas par jour, sans y comprendre les fruits et cannes de sucre qu'ils mangent continuellement. Et pour le premier, ils le font à soleil levant qu'ils nomment sulleli-vüeyou, le second à midi qu'ils nomment colitani-vüeyou, et le troisième à soleil couchant et se nomme billili-vüeyou. Quant au premier, ils le font le plus souvent ensemble en cette façon. Incontinent qu'ils sont éveillés, ils s'assoient sur leur lit de coton où ils s'y ajustent jusqu'à ce que le jour commence à paraître. Alors le père de famille dit "cayaman acaouacou", c'est-à-dire "allons nous baigner". Et ainsi se lève, et sa femme et ses enfants le suivent. Au retour, les hommes se rendent sous une grande halle, qu'ils nomment tabouité, et là s'assoient les uns dans des lits de coton, les autres sur de petits sièges, qu'ils nomment moulé, et les femmes vont, cependant, faire cuire la cassave et les autres vivres qu'ils ont. Tout étant cuit et prêt, chaque femme apporte à son mari une cassave encore chaude qui est sur un petit tabouret rond de la grandeur de ladite cassave, lequel est d'environ un pied de haut, tout fait de roseaux fort proprement, et le nomment matoto, et sur ladite cassave elles y mettent un petit coy plein de piments, et un autre où il y a des crabes ou du poisson. Après, sa femme et ses enfants se mettent à l'entour du matoto, en la posture que [f°47r] nous décrirons, en laquelle ils aiment mieux se tenir que d'être assis et font comme s'ensuit. Les hommes se mettent en posture comme presque s'ils se voulaient asseoir sur leur cul, et puis joignent les deux genoux l'un contre l'autre, comme aussi leurs deux pieds, et ainsi appuient leurs fesses sur leurs talons, lesquels ils ne haussent nullement, chose qui nous était impossible de faire ainsi qu'eux, et puis voulant manger, ils appuient leurs deux coudes sur leurs deux genoux, et ne se servent ou rompent le pain ou autre chose qu'avec les deux premiers doigts, et font de si petits morceaux qu'il semble qu'ils aient honte de manger. Mais ce qui est de plaisant et de remarquable en leur posture est qu'en icelle leur membre viril, qu'ils nomment neura, pend en bas, de quoi ils ont comme une espèce de honte, qui est la cause qu'incontinent qu'ils sont assis, soit pour manger ou pour discourir, le plus ancien commence d'avertir son compagnon qu'il cache son membre. Icelui, se sentant obligé de son avertissement, le remercie lui disant "yau" et au même instant le cache en le haussant entre la cuisse et le bout du ventre, et sur cela, celui qui est averti, avertit de même son compagnon en continuant ainsi de l'un à l'autre, ce qu'ils ne font ni n'osent faire, que le commandement ne soit venu. Pour les femmes, elles ont une autre posture, laquelle comme nous croyons est aussi controuvée afin qu'on ne voie point leur nature, qu'elles nomment nouroucou, et se tiennent en cette façon. Etant comme assises, se soutiennent fort sur la jambe droite, parce qu'elles reculent un peu la gauche, comme si elles étaient agenouillées et ne s'appuient sur icelle que par le bout des pieds en haussant fort le talon sur lequel elles appuient leurs fesses, et par ainsi on ne voit point ce qui doit être caché. Et étant tous rassemblés, comme avons dit, auparavant qu'ils commencent à manger, ils se font des présents les uns aux autres de ce qu'ils ont, qui sont portés par leurs femmes sur un morceau de cassave, lequel elle rend sans dire mot à celui qui le reçoit, qui aussi ne la regarde quasi point. Mais le mari d'icelle se dresse en même temps qu'il voit que sa femme tend le présent et crie à celui à qui elle l'envoie "querebali", c'est-à-dire, "mange", et l'autre répond "yau", c'est-à-dire "je te remercie". Et après donne à tous, tant que son bien dure, et aussi grosse part au petit qu'au grand, qui est la cause le plus souvent que [f°47v] ceux qui ont apporté le plus de vivres en mangent le moins, ce qu'ils font de si bon cœur qu'ils aiment mieux manger leur cassave seule avec du piment plutôt que de ne rien donner. Mais aussi en récompense il n'a pas plutôt donné ce qu'il avait, qu'on lui en redonne au double, et se retrouve aussi riche qu'auparavant et bien souvent davantage, et ainsi font aller leurs vivres d'un côté et d'autre. Et en mangeant ne parlent que fort rarement, comme aussi ils se tiennent fort posés, ne se remuant presque point, et se moquent de nous parce que nous parlions toujours et nous mouvions tantôt d'un côté tantôt de l'autre, de quoi ils nous tançaient et nous disaient "mange, et quand tu auras gros ventre tu parleras et iras courir à la montagne". Ils ne boivent jamais qu'après leur repas, encore faut-il que ce soit du vin et non de l'eau, car ils n'en boivent qu'à l'extrémité d'une grande soif. Que s'ils ont du vin, leurs femmes leur en apportent un grand plein coy, duquel ayant bu leur saoul donnent le reste à leur proche voisin en lui disant "couraba", c'est-à-dire "bois", et celui-là, ayant bu, donne le reste à un autre sans même le regarder, en continuant ainsi jusqu'à ce que tout soit bu. Et d'autant qu'ils mangent posément et honnêtement, d'autant plus boivent-ils incivilement, car il semble à les voir qu'ils veulent tout avaler d'un seul coup, car ils plongent si fort la tête

dans le coy qu'ils se barbouillent dans le vin jusqu'aux yeux et ne boivent pas tout de suite comme nous, mais par gorgées qu'ils avalent comme quand on hume du bouillon, et à la fin de chacune gorgée, ils font un gros rot, et le plus souvent un pet et puis soufflent comme n'en pouvant plus.

Pour les deux autres repas, ils les font le plus souvent seuls au lieu où ils se trouvent, pourvu que ce soit dans le circuit de l'habitation où ils travaillent le plus souvent, et ne se voulant détourner de leur besogne, crient à leur femme "antennim tuna ritem magrabatim matoto oïa oïa lamaa antin", c'est-à-dire "ma femme, apportez-moi à boire et à manger car j'ai faim". Incontinent la femme ne manque de lui apporter ce qu'il désire et se met auprès de lui avec ses enfants en la posture ci-dessus. Il faut savoir que lorsque nos Indiens mangent, ils boivent rarement, et aussi quand ils boivent, ils ne mangent point.

[f°48r] **De leurs caouynages qu'ils nomment couranaoüeycou, et de ce qu'ils y observent**

Caouyner, c'est boire nuit et jour sans manger, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de vin, et ne se fait que pour quelque sujet et quelquefois bien petit, comme par exemple sur la simple délibération de vouloir faire un petit bateau. Ils feront caouynage où ils inviteront près de 200 personnes, et en font qui durent 8 jours et 8 nuits, et alors le sujet est grand, quand c'est à quelque noce, lorsqu'ils sont prêts d'aller à la guerre, et puis au retour d'icelle, à la réception de quelque capitaine. Et puis une infinité d'autres, qui ne durent qu'environ un jour ou un jour et demi, comme à la naissance de leurs enfants, et au bout du mois qu'il est né, qu'on lui perce le nez, au premier degré d'honneur qu'ils passent, qui est en l'âge de 9 ou 10 ans. La première fois que les garçons ou filles vont à des caouynages, on les barbouille à l'entour des yeux, et pour d'autres sujets infinis et moindres fantaisies qu'ils forgent en leur cervelle, ils font des caouynages. Et lorsque c'est un particulier qui doit faire un caouynage, il en avertit le capitaine du village, afin qu'il commande à toutes les femmes de son ressort d'aller aider à sa femme, qui seule ne pourrait faire le quart du vin qui y est requis, parce qu'il faut aller quérir quantité de racines pour en faire la cassave et puis le vin qui est un grand travail. En même instant il s'en va par toutes les cabanes, où, se tenant seulement à l'entrée de la porte sans entrer, dit tout bas et fort posément sans regarder celle à qui il parle, ce qu'il leur veut dire. Les femmes lui répondent en peu de mots et fort bas, sans faire aussi semblant de le regarder. Et puis s'en va à une autre, étant assuré que celles à qui il aura parlé (combien qu'elles ne lui aient pas fait grande réponse), ne le refuseront pas. Incontinent toutes ces femmes averties se rendent à la cabane de celle qui vient faire le caouynage, portant chacune sa hotte nommée catauli, de laquelle je décrirai la forme dont elle est faite. Elle est donc toute faite de roseaux de la longueur d'environ deux pieds et d'un de largeur en forme d'une caisse qui n'a point de couvercle, et en barlong, et qui n'est fermée que par un bout, lequel bout fermé est pour soutenir la charge par le bas, et à l'autre [f°48v] d'en haut il n'y en a point ; ils y attachent une pelure d'arbre nommée oignou, qui s'y tient en forme d'une anse, laquelle ayant mise sur le front en forme de bandeau, la hotte pend par ce moyen derrière le dos, et on ne jugerait pas à la voir qu'elle peut contenir ce qu'elle contient. Vrai est que ce qu'elles mettent dedans surpasse de beaucoup la hauteur d'icelle, et puis lient le tout par-dessus. Après toutes ces femmes partent ensemble pour aller quérir du manioc, chacune en son jardin, car outre leurs peines, elles fournissent aussi leurs biens, et puis se retirent seules chacune chez soi, où elles travaillent à faire le vin, comme nous avons dit ci-dessus. Cependant celui qui fait le caouynage envoie un ou deux Sauvages avertir ceux qu'il veut inviter, afin qu'ils se rendent au village à certain jour précis. Et lorsque le caouynage est des plus grands, le messenger a charge d'emprunter des calebasses et, étant arrivé au village où il va inviter les habitants, s'en va droit dans la grande halle ou lieu public, où, l'ayant vu venir, on lui a préparé un lit pendu où il va s'asseoir (qui que ce soit qui aille à quelque village étranger, on le reçoit dans un lit pendu sous la halle et puis on lui donne à boire et à manger). Et incontinent on lui apporte une cassave entière à la mode ci-dessus dite, comme aussi une grande calebasse pleine de vin et puis les principaux du village se vont asseoir auprès de lui sur de petits sièges bas et discourent avec lui cependant qu'il mange et boit, et après avoir discouru environ une demi-heure, et su la raison de sa venue, tout d'un coup le plus ancien de la compagnie se lève de dessus son siège et, se tenant tout debout ayant ses mains basses entrelacées l'une dans l'autre, leur dit fort posément et comme sans les regarder "maboig banari". Et l'autre, sans se bouger de dessus son lit ni quitter son manger, lui répond avec une parole basse et comme aussi ne faisant semblant de le regarder "inn-banari", et incontinent celui-là se va asseoir et après lui tous les autres de même par rang, et puis se remettent à discourir comme auparavant jusqu'à ce qu'il ait bu ou donné à boire tout le vin qu'on lui a baillé, car il n'est permis d'en laisser tant soit peu. Que s'il n'a voulu ou pu manger la cassave qu'on lui a portée entière, il faut qu'il l'emporte (car ils disent qu'ils ne donnent pas

une chose pour la revoir, de quoi ils se fâchaient au commencement contre nous, qui ne sachant leur coutume, leur laissons nos restes de cassave et du vin et autre chose). Et lorsque celui-là s'en veut aller, ayant bu tout son vin et roulé sa cassave qu'il n'a pu manger, la met [f°49r] sous le bras et, se tenant tout debout, dit à tous l'un après l'autre fort posément, "vuicem banari", qui signifie "je m'en vais", et puis on lui répond "aqué banari", c'est-à-dire "eh bien va-t'en", et puis s'en va. On lui fait bien souvent des présents, comme d'un couteau, des hameçons, d'un paquet de flèches et des autres choses qui leur sont nécessaires. Le jour du caouynage étant venu, les plus proches voisins invités se rendent seulement le même jour de la solennité audit lieu, étant accommodés et ornés comme nous dirons ci-après, et ceux qui en sont éloignés, partent un jour ou deux auparavant pour y arriver un jour plus tôt afin d'avoir loisir de se peindre et accommoder comme s'ensuit.

Premièrement les hommes, les femmes et les enfants qui ont permission d'aller aux caouynages se peignent tout le corps d'un certain suc rouge comme du sang, qu'ils nomment coucheué, et puis se barbouillent le visage avec une certaine pierre noire réduite en poudre, qui se nomme nicolai, et s'en font des traits noirs à l'entour des yeux, sur le nez et au-dessus d'icelui comme des moustaches, et sur le menton comme de la barbe, qu'ils nomment nitime, et puis remplissent le reste du visage d'autres divers traits comme il leur vient à la fantaisie. D'autres se noircissent tout le bas ou haut du visage, comme s'ils portaient un demi-masque. D'autres prennent de la susdite peinture rouge, laquelle ayant détrempee et broyée avec une gomme nommée coroucai, l'appliquent sur le visage de l'épaisseur d'un doigt, chose qui est fort hideuse. Quant au reste du corps, s'il n'est peint de rouge, ils y font tout du long des raies rouges comme un habit qui est tout chamarré de passement, ou autrement avec le suc d'un fruit nommé janippa, qui est de la grosseur d'une noix verte avec son écorce et presque semblable, [et qui] étant concassé et mis au soleil, rend un suc, duquel s'étant frotté la couleur n'y paraît qu'un peu noire 24 heures après, au bout desquelles jusqu'au 8e ou 9e jour noircit de plus en plus et se conserve sans s'effacer, combien qu'on se lave fort, trois semaines ou un mois, et avec icelui ils se font des ouvrages sur le corps si bien faits et compassés à vue d'œil qu'on jugerait qu'ils se servent du compas. D'autres prennent de la susdite gomme caroucai, avec laquelle s'étant frotté tout le corps et le visage, y appliquent après dessus des petites plumes blanches aussi fines que du duvet d'oie et de grandes à la tête parmi leurs cheveux, chose qui semble fort monstrueuse et diabolique. Les femmes s'accommodent aussi plus souvent que les hommes. D'autres se noircissent tout à fait [f°49v] avec le susdit janippa depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, ressemblant ainsi à un diable noir. Toutes lesquelles peintures ne sont encore qu'une partie de leur ornement, car ils y ajoutent encore une milliasse de bagatelles qu'ils portent tant sur la tête que pendues au bout du nez entre les deux narines, comme aussi au col par-devant et par-derrrière. Pour la tête, ayant (comme avons déjà dit) leurs cheveux longs par-derrrière, elles en font une grosse tresse, le bout de laquelle ayant fort lié avec un beau cordon de coton teint en rouge, au bout duquel il y a un grain de cristal et un gros floquet qu'ils font pendre sur le dos, et deux doigts au-dessus d'icelui ils y mettent 5 ou 6 plumes d'un certain oiseau (qui n'en porte qu'une semblable tous les ans, lequel mue en certaine saison), et sont longues d'environ un pied et fort étroites et très blanches, et les accommodent en forme d'aigrettes. Après tout le reste de la tête est couvert de plumes des perroquets, toutes d'une parure, qui sont fichées dans les cheveux et puis portent pendu à l'entre-deux des narines un triangle fait de trois canons de verre, qui pend jusqu'au-dessous de la bouche aux grands et vieux capitaines, et aux autres jusqu'à la lèvre de dessus, et seulement en sorte que quand ils boivent le vin qui est épais, il s'arrête là-dessus, qui est fort vilain et dégoûtant à voir. Ils portent aussi de forts longs bâtons fort déliés et joliment ouvragés, qui sont passés dans un trou qui est au bout de l'oreille, au même endroit où nous mettons nos pendants d'oreilles. Après ils portent pendues au col 5 ou 6 carcasses de quelques gros oiseaux avec les ailes entières qui ont été séchées à la fumée, qui sont derrière le dos, et faut que ceux qui les portent les aient aussi tués, autrement ne les oseraient porter, comme aussi portent des tigres qu'ils nomment caygoussy, qu'ils tuent lorsqu'ils vont au Pérou, que s'il est trop gros ils en porteront seulement la tête, ou les pieds, ou la peau seule pour marque de leur prouesse. Ils portent aussi tous les pieds des susdits oiseaux, fichés aussi de même, qui s'entretiennent ensemble par un long bâton, qui est enfermé dans la main d'iceux où il y en aura quelquefois plus de 30. Outre ce encore ils portent pendus au col une douzaine de petites calebasses, comme de moyennes poires, et un sifflet fait de l'os de la jambe [f°50r] ou bras de leurs ennemis, comme aussi quantité de cordes de verre en écharpe des deux côtés, et sur les bras, et aux jambes à l'endroit de la jarretière, tenant avec tout le susdit attirail un arc avec une poignée de flèches ou une épée de bois à leur mode qui se nomme bouttou, comme aussi certaines trompettes faites

avec moitié de roseaux et moitié de pelure d'arbre, au bout de laquelle il y a un petit vase de cire dans lequel il y a comme une petite langue de roseau fort délié qui rend un assez joli son. Il y en avait qui, ayant quelques hardes que nous leur avions données comme chemise, pourpoint, haut-de-chausses, bas et autres telles choses, estimant se faire bien braves, quittant tout ce qui [était] dessus, prenait l'un un pourpoint sans chemise ni haut-de-chausses, l'autre les hauts-de-chausses sans rien plus, l'autre un bas seul d'une jambe et rien à l'autre, l'autre se mettait l'épée au côté, qui l'empêchait tellement qu'il ne s'osait presque remuer, et ainsi s'estimaient être beaucoup plus braves que les autres, donnant aussi à connaître par là qu'ils avaient des hôtes français, de quoi ils étaient grandement glorieux. Quant aux femmes, elles usent de toutes les susdites peintures, mais ne portent rien sur leur corps que quantité de chaînes de verre et cristal, et outre se coiffent comme s'ensuit. Elles lient tous leurs cheveux ensemble sur le sommet de la tête, où elles font comme un gros floquet, lequel elles lient et entourent de quantité de cordes de verre, après y attachent 12 chaînes de verre toutes de même longueur qui pendent assez bas au bout desquelles y a à chacune attaché un dé à coudre et les séparent en deux, à savoir six de chaque côté, et sont si joliment attachées que, lorsqu'elles dansent, elles ne leur viennent pas devant le visage, mais se tiennent toujours derrière la tête, où, par la rencontre de nos dés, il se fait un petit son qui leur semble joli et ne sont ainsi coiffées qu'aux plus grands caouynages. D'autres portent un peigne de roseau sur la tête qui est accommodé à leur mode pour cette journée-là, car il y a des beaux floquets de coton à chaque bout, et de beaux ouvrages tout le long du peigne (la coutume des Indiennes est d'en porter un d'ordinaire sur le sommet de la tête, pour le besoin qu'elles en ont à tout moment pour peigner, outre leur mari et enfants, tous ceux qui les en prient, ce qu'elles tiennent à grand honneur et amitié qu'elles leur portent). Un chacun arrivant au village orné et paré, comme ci-dessus, se rend tout droit sous la grande halle et se placent les hommes en un bout d'icelle et les femmes en l'autre, s'entre-regardant l'un l'autre, étant les anciens et anciennes [f°50v] dans leur lit de coton, qui sont rangés l'un près de l'autre, et les jeunes sont assis sur des petits sièges bas. Et incontinent après qu'ils sont ainsi placés, le capitaine du même lieu avec celui au nom duquel est fait le caouynage se tient toujours sous ladite halle, tant pour avoir le soin de faire pendre les lits de ceux qui arrivent selon leur âge qu'aussi pour les recevoir, et après qu'il les a fait asseoir, les uns dans leurs lits, les autres sur des sièges, et discoursu quelque temps ensemble comme en riant et jouant, tout d'un coup l'un d'iceux se dresse devant le plus ancien des conviés avec une action grave et fort posée, fait un long discours et parfois il s'adresse à tous les assistants, leur faisant des signes du doigt en montrant bien souvent le soleil, mais personne ne lui répond quasi que par signes, comme s'ils se voulaient accorder à ce qu'il dit. Quelquefois l'autre recommence qui en fait de même, mais non toujours, nous estimons qu'il disait alors le sujet pour lequel ils les ont invités à boire. Ces harangues étant finies, l'on commence à servir un chacun d'une cassave toute chaude avec du poisson à la façon ci-dessus dite, et le capitaine ou celui qui fait le caouynage leur dit "querbali" et l'autre répond "yau". Aux capitaines on leur sert 3 cassaves l'une sur l'autre et beaucoup plus de poissons qu'aux autres (et lorsqu'ils veulent bien honorer quelqu'un, ils le font servir par leur femme et non par leurs captifs, ni captives). Et de tous ces vivres ils n'en font que goûter un peu, et puis baillent à servir le reste à leurs femmes, qui aussi ne font que savourer ce qui leur est présenté en la même façon, et puis serrent le tout dans un panier fait de roseaux qu'elles apportent exprès, afin de rapporter en leur maison ce qu'on leur a baillé pour manger, car y arrivant et le plus souvent bien affamées, n'y trouvant rien à manger parce qu'elles ne font provision d'aucuns vivres d'un jour à l'autre principalement pour la cassave, sont bien aises d'avoir réservé cela dans leur panier qui, comme je crois, leur est baillé à ce dessein. Ce premier service étant ôté de devant un chacun, toutes les femmes et les filles apportent à chacun 5 ou 6 grands pleins coys de vin, tous lesquels ils font goûter à celui à qui on le présente, et se fait en cette façon. Celle qui porte ledit coy plein de vin, le soutenant par-dessous avec les deux mains, le porte droit à la bouche de celui pour qui il est dédié, lequel [f°51r] ne baissant qu'un peu la tête sans hausser ses mains pour tant soit peu aider à soutenir ledit coy, boit ainsi à son aise, et après en avoir bu ou goûté, le capitaine du village, ou celui qui fait le caouynage, dit "couraba banari", et l'autre répond "yau". Ayant bu, l'un des deux susdits qui est le plus proche, fait un petit creux en terre avec un couteau ou épée, où la femme pose le coy, dans lequel il y en a un autre petit qui sert à puiser le vin pour boire, comme nous avons dit au chapitre des fruits. Tous étant servis de cette façon, ils commencent à boire l'un à l'autre en disant "auoué banari", c'est-à-dire "je bois à toi", et l'autre répond "yau", "je te remercie", et après avoir bu, il dit encore "toto banari", c'est-à-dire "j'ai bu à toi", et faut que l'autre lui fasse raison. Et ayant ainsi continué à boire et parler l'espace de 4 ou 5 heures, sont en après si étourdis et ivres qu'ils commencent à rompre tous rangs et ordres, les jeunes se

viennent asseoir dans les lits des vieux et discourir avec eux (chose qui ne leur est permise qu'en ce temps-là), comme aussi les vieux viennent avec les jeunes, les femmes viennent parmi les hommes et boivent, parlent et dansent avec eux. Et ainsi s'étant assis tous en désordre, commencent tous à discourir de deux à deux avec une grande affection et parlent de leurs pères, grands-pères et aïeux, touchant leurs faits d'armes et valeur à manger leurs ennemis, et le tout toujours en buvant ou tenant la tasse pleine à la main. Et d'eux deux, n'y en ayant qu'un qui parle, faisant les plus étranges grimaces et postures qu'il soit possible de voir, montrant à tout moment et bout de période quelqu'un avec le doigt ou bien avec sa main, fait comme le tour du ciel, entremêlant à tous ces discours ce mot *iman*, duquel je n'ai pu savoir la signification. Et ayant ainsi parlé environ un quart d'heure assez posément, tout d'un coup hausse si fort la voix qu'on dirait qu'il se veut fâcher, et incontinent après il se remet en son premier discours et l'autre qui l'écoute dit toujours entre dents ce mot "hom hom", et puis se prennent à pleurer tous deux à chaudes larmes, et puis à danser en pleurant toujours et puis tout d'un coup à rire, de sorte qu'ils chantent, dansent, rient et pleurent presque en même temps, et dansent en cette posture. Ils se tiennent par moments non comme nous, mais tournant le dedans de la main, l'une vis-à-vis [f°51v] de l'autre, entrelacent leurs doigts l'un dans l'autre et baissent en après le visage en pliant fort le corps, ouvrant et fermant par intervalles les genoux, le mouvement desquels il semble qu'ils regardent toujours, et en cette posture chantent toujours en haussant leur voix petit à petit, et étant bien haussée l'abaissent aussi de même petit à petit disant ainsi comme s'ensuit : "bayemaaan, bayemaaan, bayemaaan, nerabee ee, nerabeeee, nerabeeé, immourouou ou ou immourou, immourou ou ou, immourou ou, immourou ou ou cayenounan, cayenounan an an, cybouriii, cybouri, cybouriy", etc., comme aussi ils disent tout ce qui leur vient à la fantaisie et nomment ce qui se présente à eux, le mettant tout sur un même chant. Et les femmes font toutes les susdites actions en tenant toujours un petit enfant, qui se tient comme à cheval sur la hanche de sa mère, qui ne le tient appuyé que d'une main par-derrière le dos, et combien qu'elles sont si ivres que bien souvent elles-mêmes ne se peuvent qu'à peine soutenir, néanmoins ne les laissent jamais choir ni blesser aucunement.

Que s'ils prononcent la même chanson en riant, tout d'un coup changeant de note, se prennent à pleurer à chaudes larmes ne s'abstenant pourtant de boire, mais au contraire redoublent la beuverie lorsqu'ils veulent pleurer, et disent ainsi en haussant et baissant à petit avec une voix fort triste "yo, yo, yo, yo, yo, yo, yo, yo, yo, yo, yo, yo, yo, yo, yo, yo, yo, yo, yo, yo", lesquels chansons, pleurs et danses on entend et voit de tous côtés, accompagnés d'une trentaine de diverses formes d'instruments, dont l'un sonne haut, l'autre bas, l'autre gros, l'autre clair, l'un faisant des pas d'ivrogne, barbouillé comme avons déjà dit en diabolotin, l'autre rendant sa gorge presque dans les vaisseaux pleins de vin, l'autre pissant en présence de tous, et d'autres de telles actions dignes de gens ivres et sauvages, de sorte que parmi tous ces tintamarres et hurlements, on dirait d'être dans l'enfer à voir ainsi des gens barbouillés et contrefaits comme ils sont, ressemblant et contrefaisant plutôt les actions d'un diable que d'un homme. La nuit étant venue, si le vin est tout bu, ceux qui sont de près s'embarquent fort sûrement dans leurs bateaux pour aller à leurs logis ou le long de la mer et s'en vont, sans prendre congé de personne ni remercier le couyateur, toujours en chantant et dansant et faisant des prologues l'un à l'autre [f°52r] jusque dans leur logis en continuant, jusqu'à ce qu'ils soient endormis.

Pour ceux qui demeurent, s'ils n'ont bu tout leur vin, ils continuent à boire tout le reste de la nuit, ou bien ne voyant plus puiser dans leurs calebasses, vont faire des prologues et danses par toutes les cases du village, et puis accablés de sommeil se vont coucher jusqu'au lendemain matin, qu'ils recommencent de même, et puis s'en vont si vite qu'on dirait qu'on les chasse et ne remercient jamais les couyateurs. Il faut noter qu'après qu'ils ont bu, ils réservent toujours la dernière gorgée dans leur bouche, laquelle ils rejettent fort loin ; et parce que le vin est épais, joint aussi qu'il y a comme de petits grains qui proviennent de la cassave lorsqu'elle est trop brûlée, en crachant il en rejait toujours sur le menton, lequel n'essuyant jamais, il en demeure bien souvent l'épaisseur d'un doigt, qui est entre eux un grand honneur d'être ainsi barbouillé et marqué d'un bon biberon comme aussi le triangle qui leur pend au bout du nez, qui est pourtant une chose fort laide, car quand ils boivent, ils plongent quasi tout le nez dans le breuvage tant ils ont hâte de boire. Ils se serrent aussi le ventre le plus qu'ils peuvent avec une corde afin, disent-ils, qu'ils ne crèvent de trop boire. Il faut aussi savoir que, quand on veut inviter tous ceux d'un village, on avertit seulement le capitaine, qui avertit tous ses sujets l'un après l'autre et puis les emmène avec lui, et ne laisse dans le village que le plus nouveau marié, avec ou 5 ou 6 petits garçons et deux ou trois femmes, afin de recevoir les étrangers qui y pourraient arriver, car pour les larrons ils ne les craignent

point. Voilà ce que nous avons pu remarquer de leurs caouynages et festins.

Du respect et honneur ou crainte qu'ils portent au diable.

Des préparatifs qu'ils font avant que de lui parler et pourquoi ils le font venir chez eux, la forme en laquelle il leur paraît et de leurs superstitions principalement après la mort

Nos Indiens nomment le diable en deux façons, à savoir Chemin et Mabouya. Chemin est celui, disent-ils, qui fait croître toutes leurs racines et fruits de la terre, qui les conserve sur la mer et les préserve d'être pris de leurs ennemis, qui les guérit étant malades et qui les avertit de l'arrivée des navires et plusieurs autres bonnes croyances qu'ils ont en lui. Mabouya est celui qui les [f°52v] bat et tourmente, qui les fait être balibir, c'est-à-dire furieux et démoniaques, et qu'après Chemin vient les guérir, car il leur fait accroire que ce n'est pas lui qui les a ainsi battus, mais que c'est Mabouya ou le Chemin ou un de leurs ennemis, et que lui est venu pour les guérir (car ils croient que chacun en particulier, jusqu'aux petites feuilles d'arbres, a leur Chemin en particulier qui les fait croître), [ce]qui est la principale cause pour laquelle ils craignent de se déplaire l'un à l'autre pour n'être battus par le Chemin de celui à qui ils auront déplu. Et combien qu'ils aient quelque bonne croyance audit Chemin, néanmoins ils le craignent plus qu'ils ne l'aiment, comme nous l'avons reconnu beaucoup de fois en leurs actions et paroles, et vu bien souvent qu'ils s'en allaient loin d'un logis où ils savaient que ledit Chemin y était, ou n'y allaient qu'à regret s'ils étaient contraints d'y entrer et, s'il lui font le moindre déplaisir, il les menace de les faire battre par ledit Mabouya qui est lui-même, et qu'après il ne les viendra pas guérir, et se fait si bien honorer que, outre une infinité de superstitions qu'il leur fait accroire, il leur défend de se moucher, cracher, tousser ou péter au lieu où il est, ni même y faire cuire aucune chose qui ait tant soit peu d'odeur. Nous réserverons pour la fin de ce chapitre une infinité de superstitions et de folles croyances qu'ils ont et lesquelles ils observent étroitement sous peine d'être bien battus. Maintenant nous traiterons des préparatifs qu'ils font pour le faire venir et les raisons pourquoi.

Nos Indiens étant malades, ou voulant aller à la guerre, ou désirant savoir des nouvelles de leurs voisins et d'autres occurrences d'affaires desquelles ils désirent savoir l'entendement, les plus anciens, ou un seul bien souvent, délibèrent entre eux de faire venir Chemin, et, à ces fins, lui préparent un lit de coton dans le logis où ils désirent qu'il vienne, au pied duquel ils mettent deux grands pleins couys de vin de patate, qui est de beaucoup plus nourrissant que celui de cassave, et tout proche ledit vin mettent, sur un petit engin fait comme le cul d'un réchaud rompu, un rouleau de pétun en feuille. Et le tout est mis au fond et plus obscur lieu du logis au-dessous d'un petit trou qu'ils nomment tourar, qui est au faite dudit logis par où ledit Chemin entre, et non par la porte ordinaire, et sort par un autre qui est au bas du logis ras de terre et fort proche de tous les susdits préparatifs, lequel a environ 3 pieds de carré et sert à beaucoup d'autres usages comme nous verrons ci-après. Et avant que nous [f°53r] parlions de l'arrivée dudit Chemin, il faut auparavant savoir qu'en chaque village il y a un certain oiseau qui ressemble tout à fait à un hibou et n'est plus gros que les deux poings, ils le nomment Coribibi Chemin, c'est-à-dire l'Oiseau de Chemin, et se tient toujours caché sans jamais manger ni boire, au moins qu'ayons pu apercevoir à quoi nous avons soigneusement pris garde, et ne sort que pour aller dès le matin dans le logis de celui chez qui ledit Chemin doit aller le soir prochain, ou bien au lieu où sont faits lesdits préparatifs, car jamais ils ne parlent à Chemin pour affaires que la nuit, encore faut-il éteindre le peu de feu qui est sous leur lit. Lors donc qu'il est déjà nuit, tous les plus vieux du village se rendent dans le logis où est le préparatif à recevoir Chemin et pendent chacun son lit et tous vis-à-vis de celui dudit Chemin et chacun selon son rang et se tiennent là en attendant, ayant néanmoins du feu dessous eux, qui est leur coutume, parce que la nuit est fraîche, et lorsque ledit Chemin veut entrer, le susdit oiseau ou hibou commence à chanter et à caqueter comme une cane. Incontinent chacun éteint le feu qui est dessous lui, et soudain après Chemin se laisse choir par le susdit petit trou d'en haut et fait un bruit comme si c'était quelque grosse souche de bois qui tombe, et après salue la compagnie l'un après l'autre les nommant nom par surnom en leur langue. Après on lui allume ou baille un charbon pour allumer son pétun, c'est chose que je ne puis dire si on le lui allume ou si c'est lui-même qui l'allume, tant y a que nous le lui avons vu tenir et remuer souvent, le bout ardent se voyait aisément dans une parfaite obscurité et n'y en avait autre que celui-là au lieu où nous savions bien qu'était son lit pendu et où était fait le préparatif, mais je crois qu'il ne hume non plus la fumée du pétun, comme il boit le vin qui lui est présenté et dirons ci-après ce qu'il devient. Chemin donc étant entré, s'il a été appelé pour guérir quelque malade, il le souffle et fait de même qu'un taureau qui est en colère et puis frappe en terre comme un cheval et puis s'en va. Que s'il n'y a point de

malade et qu'il ait été appelé pour leur donner avis de quelque chose, il les entretient sur ce sujet quelquefois deux ou trois heures et souvent les fait rire à pleine gorge et quelquefois les bat bien fort, et sa voix ressemble à un qui parlerait dans un pot cassé, ou le plus souvent à celle d'un petit enfant enrôlé. Nous l'allions écouter assez souvent à l'entrée de la porte et lui disions chacun des injures entre nous assez bas, en [f°53v] déplorant la misère de ces pauvres gens, et le lendemain nos Sauvages nous rapportaient les injures que nous avions dites contre Chemin, de quoi ils ne souriaient guère et nous demandaient pourquoi nous ne le craignons comme eux, ce que nous tâchions de leur faire entendre le mieux qu'il nous était possible, à quoi ils prenaient quelque goût et avaient comme plus de dédain du diable, mais cela était de peu de durée et de les presser on n'y gagnait rien. Mais qui voudrait se résoudre à y demeurer quelques années en les prenant par la douceur, je crois qu'on les convertirait, car ils ont fort bon jugement et nous en avons vu qui avaient un désir particulier de savoir pourquoi nous ne craignons point Chemin. Je ne veux pas dire pourtant qu'il ne fût bon d'avoir quelque retraite, car ils sont mutins et n'en faudrait qu'un pour gâter et corrompre tous les autres. Chemin, ayant assez discouru et s'en voulant aller, dit à chacun "vaicem", qui veut dire "je m'en vais", nommant chacun par son nom et on lui répond, "aqué Chemin", c'est-à-dire "va-t'en". En même instant on entend comme un tourbillon de vent qui passe par le grand trou carré qui est, comme avons dit, en bas, et après chacun rallume son feu sous son lit, et ceux de dehors s'en vont et dorment jusqu'à deux heures avant jour. Alors ils se réveillent pour venir boire le vin qu'on avait présenté à Chemin car il n'en goûte nullement et n'est permis qu'aux hommes mariés d'en boire, non aux jeunes sous peine d'être bien battus. Et parce que Chemin leur fait accroire mille sornettes et badineries tant pour mieux se jouer d'eux que pour les incommoder en plusieurs choses, nous traiterons des superstitions plus générales entre eux, lesquelles se voient journellement.

Des superstitions des Sauvages

Premièrement, dès qu'il est nuit, qu'ils nomment arial acoura, et qu'ils veulent aller dormir, qu'ils nomment oroumouca, ils renversent tous les sièges sens dessus dessous afin, disent-ils, que Mabouya ne s'y vienne asseoir la nuit. Lorsqu'il y a quelque malade dans un logis, ils n'y osent rien faire cuire qui ait senteur soit bonne ou mauvaise. Ils n'osent laver leurs terrines, où ils font cuire leur poisson ou piment dans le courant de l'eau, croyant que s'ils les y avaient plongées, ils feraient tonner et pleuvoir en si grande abondance que les rivières, venant à se déborder, emporteraient toutes leurs maisons. Ce qui fait que les voulant laver, ils prennent de l'eau dans un coy et puis la vident dans la terrine qui en est à 10 ou 12 pas loin et le plus souvent dans leurs maisons, ce qu'ils ne font que 3 ou 4 fois en une année, qu'ils nomment chiric, disant que Chemin ne veut point qu'ils les lavent plus souvent, [f°54r] et lorsque nous voulions faire cuire quelque chose, nous lavions les terrines dont ils se servaient, de quoi ils étaient bien aises, mais ils ne nous voulaient pas permettre de les plonger dans la rivière.

Lorsqu'une femme est accouchée, il faut que le mari tienne le lit un mois durant, et s'abstienne de manger de tout ce qui a vie, et ne mange que le dedans d'une cassave, et boit un peu de vin chaud. Cependant, la femme travaille à l'accoutumée et ne se repose pas deux jours, après qu'elle est accouchée; j'entends seulement qu'elle ne va pas à la montagne, car pour son ménage elle le fait toujours. Au bout d'un mois, si l'enfant a le moindre mal, le père recommence son jeûne, mais ne se tient point dans le lit, aussi n'ose-t-il aller à la chasse ni pêcher, ou faire aucun effort violent, de quoi leur demandant la raison, ils répondaient que les enfants marcheraient et feraient comme l'animal ou poisson que le père aurait mangé. Et la raison pourquoi ils n'allaient à la chasse ou à la pêche, répondaient que la même action, tremblement et douleurs, que faisait ou sentait la bête ou poisson blessé, le même mal et action faisait et endurait le petit enfant. Laquelle superstition les travaille beaucoup, car jusqu'à ce que leurs enfants soient grands, ils sont sujets à ces jeûnes. Un jour un Sauvage voulant aller à l'île nommée Guardelophe, qui était à 8 lieues de là, sa pirogue ou bateau étant tout démonté, il le voulut refaire et se fit aider à un sien hôte nommé La Mare et attacha (comme c'est la coutume) des bâtons en travers dudit bateau et le haussa d'un ais de chaque côté, afin qu'il eût plus de bord hors de l'eau, à quoi lui et son hôte ayant bien sué l'espace de deux jours, finalement l'ayant parachevé, arriva que s'en allant à son logis avec son hôte, il rencontra sa femme en chemin qui lui venait dire que son petit enfant était fort malade. Incontinent, sans passer outre, il s'en va couper et défaire en demi-heure tout ce qu'il avait fait en deux jours, disant que ces bâtons qui étaient au travers dudit bateau, étaient trop serrés et qu'ils faisaient mal à son enfant. Ils craignent fort, comme nous avons déjà dit, de se déplaire l'un à l'autre, pour la croyance qu'ils ont,

que chacun, voire jusqu'à une plante et feuille, a son Chemin particulier ; mais leur demandant pourquoi donc ils osaient couper les arbres, à savoir s'ils ne craignaient pas d'être battus par leur Chemin, ils me répondirent que tous les Chemins ensemble de tous les bois qui étaient à une haute montagne, qu'ils me montraient, n'étaient si forts ensemble que leur particulier. Mais il m'arriva un jour qu'étant allé à [f°54v] la montagne avec mon hôte, qui voulait couper un petit arbre pour raccommoder le haut de sa maison, il échut qu'en frappant assez rudement avec sa hache, il se donna une telle entorse à la main qu'il fut contraint de quitter sa tâche et à même instant il m'appela. Et lui demandant ce qu'il avait, il me répondit que le Chemin de l'arbre qu'il coupait le voulait empêcher de le couper et qu'il se fâchait contre lui, à cause de quoi il ne voulait pas achever de le couper, combien qu'il y eût déjà longtemps travaillé et presque coupé, car le bois était dur. Mais après que j'eus jugé que c'était seulement une entorse, je lui dis "baille-moi ta main et je chasserai ce Chemin qui t'a fait mal", ce qu'il fit, et, la lui étirant tant que je pus en la tournant d'un côté et d'autre, je la lui remis et lui fis parachever à couper son arbre ; mais il me pria de me tenir proche de lui, afin que Chemin ne lui revienne plus faire du mal.

Puisque nous sommes sur le traité des superstitions, nous dirons ce que Chemin leur fit croire, touchant ce qu'ils deviennent après leur mort, et en quelle forme il est quand il leur en parle et ce qu'il se dit être, ainsi que je l'ai appris de la bouche de mon hôte. Nos Indiens parlent encore à leur Chemin d'une autre sorte que la susdite, et laquelle ne leur coûte ni vin ni tabac et ainsi ils parlent alors plus librement parce que c'est dans leur maison particulière où il n'y a que le mari et sa femme. Toutefois ils ne prennent guère plaisir à telles visites, car s'ils les pouvaient éviter, ils le feraient, mais ils sont surpris par le chant du susdit oiseau qui se glisse secrètement dans la maison, où il se tient caché jusqu'à la nuit (car s'ils l'y apercevaient, ils n'y coucheraient pas). Après donc qu'il a chanté, ils n'osent sortir, mais éteignent promptement le feu. Et après que Chemin est entré, qui est alors par la porte, il leur fait accroire qu'il est quelqu'un de leurs parents ou enfants morts, et contrefait leurs voix et action, comme s'il était là même vivant, et dit qu'il est descendu expressément du ciel (ou pour parler en leurs termes de la case où se tient la lune) pour les venir prier de se laisser mourir, puisque l'on vit beaucoup plus content là-haut qu'ici-bas, disant qu'il y a de hautes montagnes faites de cassaves toutes chaudes et de grandes rivières de vin de patate et cassaves, et qu'ils n'ont la peine de travailler à faire des pirogues ou bateaux pour aller à la guerre pour prendre de leurs ennemis, car il y en a quantité qui sont déjà pris et qu'ils en mangent tant qu'ils veulent et sont servis par quantité de nègres. Néanmoins, mon hôte lui répondit qu'il n'avait point d'envie de se laisser mourir et qu'il aimait mieux demeurer avec sa [f°55r] femme et ses enfants, et puisqu'il était si bien là-haut, qu'il s'y en retournât. Mais ce qui est encore plus damnable en cette superstition, et qui montre qu'ils n'ont point d'assurance en ce qu'ils croient, touchant cela qu'ils sont servis là-haut par des captifs et qu'ils y en mangent tant qu'ils veulent, est que, quand quelqu'un meurt, on tue tous ses esclaves pour aller servir leur maître en l'autre monde et on les enterre en même fosse au-dessous d'icelui, avec une terrine sur la tête pour lui faire cuire son poisson même. Et temps a été qu'on les enterrait tous vifs, principalement s'ils étaient de la nation des Ineris, qui sont leurs ennemis mortels, car pour les nègres ils les assomment auparavant. Mais à présent les parents du défunt, en ayant reconnu quelqu'un qui travaille bien et qui leur agrée, ils font un caouynage à dessein de le demander à tous les capitaines afin qu'il ne meure, remontrant le besoin qu'on en a et disant toutes les perfections qui sont en lui, ce qui lui est librement accordé. Mais cette grâce ne peut être accordée qu'aux Mores. Il y en a un à la Martinique, qui appartient au capitaine Pilotte, qui a été plusieurs fois racheté de cette façon, aussi il travaille continuellement afin, dit-il, qu'il ne soit assommé, s'abstenant même de manger son saoul pour n'être lâché à sa besogne comme nous lui avons souvent ouï dire. Et qui aurait une parfaite connaissance de ces superstitions en ferait des volumes entiers, car à tout moment ils s'abstiennent et font des choses si étranges que nous en demeurions tous ébahis et n'en pouvions apprendre les raisons, ne nous disant autre chose, sinon qu'ils faisaient telles choses parce que Chemin le voulait ainsi. Je n'oublierai pas à dire, non pour l'avoir vu car je ne le désirais pas, mais pour l'avoir appris de la bouche de mon hôte, qui m'était fort familier et me faisait assez bien entendre ce qu'il voulait, et prenait grand plaisir de discourir avec moi et principalement sur les derniers jours que je commençais un peu à les entendre.

Il faut savoir que toutes leurs cabanes sont appuyées sur des piliers plus hauts qu'un grand homme, qu'ils nomment ouaccabou, au bout desquels ils y appuient après des bâtons, qui sont tous en travers de la maison assez proches les uns des autres, et là-dessus ils y mettent tous leurs meubles comme coffres de roseaux, arcs, flèches et autres choses, et pour y monter ils n'ont ni échelles ni degrés, mais montent à force des bras et des jambes, en embrassant fort les piliers ainsi que fait un singe, à quoi ils sont fort agiles,

hommes et femmes, et la première fois qu'ils y montent, qui est en l'âge [f°55v] de 4 ou 5 ans, il faut que Chemin soit appelé et qu'il attende là-haut, au-dessus, le petit enfant qui doit monter pour la première fois sans aide et commence à parler à Chemin, et puis il monte quand il veut.

En voici encore une autre, que j'ai vue. Etant un jour dans le bois avec mon hôte, il rencontre un Sauvage et passèrent tous deux l'un contre l'autre sans se dire mot, de quoi je fus fort étonné, car seulement le jour auparavant il avait invité mon dit hôte à un caouynage qu'il avait fait en son village, dont il était capitaine, lui avait fait grand honneur et même le nommait immourou, c'est-à-dire mon fils, et mon hôte, qui était néanmoins plus vieux que lui, le nommait babou, c'est-à-dire mon père, et alors ils ne se dirent aucun mot, de quoi demandant raison à mon hôte, il me dit que, parce qu'il était son père, il ne lui était permis de lui parler qu'aux caouynages.

J'en ai encore vu une plus étrange presque sur le même sujet, c'est que pendant que nous fûmes dans ces Indes, le capitaine Fleury alla dans sa barque à une île nommée St. Vincent, qui est éloignée de la Dominique, d'où il partit, environ 30 lieues, et y mena cinq Sauvages, d'où l'un, qui était capitaine, allait quêrir son fils pour l'emmener voir sa mère, qu'il n'avait vue il y avait 8 ou 9 ans. Etant de retour et entrant dans la cabane où étaient sa mère, frères et sœurs, il ne dit mot à personne, ni personne à lui, et il quitta toutes ses hardes en un coin et incontinent ressortit comme il était entré, et s'en vint sous la grande halle où sa sœur lui apporta à boire et à manger sans lui dire mot et demeurèrent les uns les autres dans ce silence deux jours, au bout desquels le père fit un grand caouynage où avant que commence à boire, la mère, frères et sœurs vinrent pleurer, à la façon que dirons ci-après, à l'entour du nouveau venu, et le père lui fit un long prologue en présence de la compagnie, et après continuèrent leur tabagie.

Il y en a encore quelques-unes, desquelles le sujet requiert qu'on les mette à un chapitre à part pour être mieux distinguées et entendues. J'ai été bien dépité de n'avoir vu quelle cérémonie observent le père envers son fils et le fils envers son père d'abord qu'ils se virent, je crois qu'ils n'observent guère ce silence et cérémonie, car environ deux heures après le père m'emmena son fils pour me le faire voir car il m'aimait fort, et je n'y reconnus autre chose sinon que tous deux étaient bien aises de se revoir.

Des exercices des Sauvages depuis leur lever jusqu'à leur coucher

[f°56r] Nos Indiens se réveillent ordinairement une heure avant jour, et ne pouvant encore rien faire s'assoient sur leur lit, où, pour éviter oisiveté en attendant le jour, jouent d'une flûte qu'ils portent toujours pendue au col, qui est faite de l'os de la jambe de leurs ennemis, ou bien de bois, car tous n'en peuvent avoir comme la susdite, et les autres sont faites d'un certain bois qui a une grosse moelle comme le sureau de ce pays, laquelle est dure comme un nerf de bœuf et de beaucoup plus que son bois même, et se nomme couloulari, et lorsqu'ils la veulent tirer, ils font un peu chauffer le bois et puis en coupent un peu jusqu'à la moelle, qui étant toute découverte, la tirent à force de bras et puis font leur flûte. Le jour étant venu, ils se vont tous laver à la rivière en flûtant toujours et reviennent de même. Et faut savoir qu'ils ne jouent tous qu'une même note, qui n'est guère agréable. Après ils se rendent pour la plus grande part sous la grande halle, en attendant le dîner que leurs femmes sont allées apprêter, comme avons déjà dit. Ayant dîné, les vieux s'assoient dans des lits de coton, les autres sur de petits sièges selon la besogne qu'ils veulent faire où il faut être bas, et les uns font des hottes à porter le manioc, qui se nomment ca-taouli, les autres des matoto, qui servent à porter la cassave, les autres font des peignes, qui se nomment beina. Et avant que passer outre, je dirai de quoi et comme ils font leurs peignes.

Ils ont des cannes de roseau qu'ils coupent de certaine longueur, et puis les fendent de la largeur de deux testons, qu'ils aplatissent et épouinent comme une dent de peigne. Et puis, afin de construire le peigne et faire que tous ces bâtons se tiennent et aient de l'ouverture pour les cheveux, ils ont d'autres bâtons de la même canne qui ne sont du tout si longs que la moitié des susdites, lesquels ils mettent entre deux, et puis entrelacent du fil de coton qui les tient si fort serrés et si joliment entrelacés comme en ouvrage, et avec cela ils se peignent, et ces peignes durent fort longtemps; vrai est qu'ils ne peignent pas de beaucoup si bien que les nôtres, parce que ces dents sont trop grosses et trop éloignées. Les autres font de petits sièges, les autres des rezueuls et lignes à pêcher, les autres font des maisons, les autres vont faire des jardins à la montagne, et les enfants font, les uns des petits bateaux ou pirogues pour s'apprendre à en faire des grands lorsqu'ils seront en âge, les autres des arcs et des flèches, les autres plus vieux vont pêcher soit à la mer ou à la rivière, ou chercher des crabes à la montagne. [f°56v] Les autres vont chasser aux oiseaux, lézards et agoutis, les autres jouent à la paume, bref ils ne sont jamais oisifs, principalement les jeunes. Et pour les vieux, ils font plutôt comme celui qui dormait pour éviter oisiveté, aussi ou ils dor-

ment ou boivent, car ils ne s'assoient point qu'ils n'aient toujours un coy près d'eux plein de vin. Mais puisqu'ils jouent à la paume, il faut dire comment et en quelle posture. Premièrement, il faut savoir qu'en l'île de la Martinique, il y a d'une certaine gomme qui ne se trouve aux autres îles, laquelle mêlée avec du coton fait comme une paume, grosse comme les deux poings, et bondit assez haut, et lorsqu'ils veulent commencer, ils se mettent autant d'un côté que d'autre, trois contre trois, 4 contre 4, jusqu'à 9 ou 10 de chaque côté, et sont loin les uns des autres d'environ 25 ou 30 pas, et lorsqu'ils veulent commencer à jouer, celui qui sert, prenant la paume avec la main droite, la jette sur le moignon du bras gauche en faisant un petit saut en avant, et ainsi la jette et envoie jusqu'à ses compagnons, qui, la voyant venir à eux et la voulant renvoyer, se laissent choir sur le dos en se soutenant des deux mains par-derrière, qui leur servent de jambes pour courir, se traînent sur une fesse quelle que ce soit, et vont droit à la paume, laquelle ils renvoient avec la fesse qui est la plus contre terre, car l'une est quasi en l'air et la paume va jusqu'à leur compagnon, qui la renvoie encore de même. Ils changent de place, comme nous lorsque nous avons fait deux chasses. On dirait à les voir ainsi jouer qu'ils se vont rompre bras et jambes, car ils se jettent et traînent d'une telle promptitude et force pour pousser qu'il n'est possible de plus et sont comme inimitables, mais ils se meurtrissent tellement les fesses et les bras, principalement celle avec laquelle ils ont le plus joué, qu'après ils se les découpent pour faire sortir le sang meurtri et ainsi se guérissent et empêchent qu'à l'avenir elle n'apostume point, mais ils observent cette coutume de découper sur toutes les parties du corps où ils sentent quelque douleur. Et afin qu'on sache avec quoi ils se découpent, et qu'on ne croie pas que ce soit avec quelque herbe comme quelques-uns ont écrit, c'est avec une dent qui est assez longue, laquelle est fichée sur le milieu d'un os de leurs ennemis, et icelle dent, étant bien aiguisée, et tranche comme un rasoir et ne fait douleur en coupant comme un ferrement, car plusieurs de mes compagnons et moi-même l'avons expérimentée de près. Cet instrument se nomme acoulari, et la dent est d'un animal nommé acouli, de sorte qu'il leur est moins fâcheux d'être découpés qu'à nous [f°57r] d'être saignés, et encore moins car pour la moindre chose ils se découpent eux-mêmes s'il leur vient à la main. Dès que le soleil est couché, les hommes ne font du tout rien.

Voilà en partie pour ce qui est des actions des hommes et garçons. Maintenant, il convient parler de celles des femmes, touchant ce qu'elles font dès lors qu'elles sont levées jusqu'au soir, et même à la veillée. Incontinent donc qu'elles sont levées, elles se vont baigner à la rivière, et étant de retour font cuire la cassave et poisson pour le dîner de leur mari, et après dîner, s'en vont à la montagne où il y a bien souvent près de deux lieues pour quérir des racines de manioc, étant de retour la ratissent et raclent comme nous avons déjà dit. Après les unes filent du coton, les autres font des lits de coton, les autres font à leurs amies des chausses dont nous avons parlé ci-dessus, les autres font la peinture rouge avec laquelle ils se peignent, les autres enfilent des grains de verre, les autres creusent des coys ou calebasses pour boire, les autres font du vin, les autres pouillent leurs maris et enfants et, pour récompense de leur peine, en mangent les poux, qu'ils nomment gnigné, les autres font de l'huile de palme avec laquelle ils détrempe leur peinture rouge.

Et afin que chacun sache comme c'est que ces Sauvages filent, et qu'on soit éclairci d'une demande qui me fut faite (elles filent tout de même qu'on file l'or sur la soie, hors qu'elles tournent le fil sur la cuisse), où c'est qu'elles peuvent attacher ou pendre leur quenouille puisqu'elles étaient toutes nues, il faut savoir qu'étant assises assez bas, elles ont un petit panier tout contre elles, dans lequel est leur coton bien nettoyé et écharpé, duquel ayant tordu un petit bout, l'attachent à un fuseau qui est d'un pied de long, au bout duquel (qui est le plus gros), il y a une petite écaille de tortue coupée en rond qui sert pour empêcher que le fil ne sorte hors du fuseau. Et lorsqu'elles veulent commencer à filer, elles étendent le coton le plus qu'elles peuvent, et puis elles tournent le fuseau sur la cuisse qui tourne si vite que ne se voit presque pas aller, et ainsi le coton se tord, et lorsqu'il y a quelque nœud qui n'est pas bien uni en quelques endroits, mettant le fuseau sous le pied, qui pourtant ne touche pas à terre à cause de l'écaille de tortue qui est au bout, elles l'unissent peu après avec les deux mains, ce qu'elles font avec une telle dextérité [f°57v] et bonne grâce que c'est un plaisir de les voir travailler. Elles sont encore moins oisives que les hommes et sont fort sujettes, car après qu'elles sont revenues de la montagne, elles ne cessent de travailler tant que le jour dure, et puis encore auprès du feu plus d'une heure de nuit, seules avec leurs filles, et maris et garçons dorment. Elles ne se fréquentent point tant que les hommes, et en toutes leurs actions elles sont fort posées, et ne disent quasi mot, j'entends dès qu'elles sont mariées, quelque âge qu'elles aient. Pour les filles, elles sont un peu plus libres, néanmoins dès l'âge de 5 ou 6 ans, on les accoutume à aller quérir le manioc à la montagne, qui est une chose fort pénible.

La manière de leurs danses

Lorsque la lune a éclipsé, ils disent que Mabouya l'a mangée et qu'ils en ont vu le sang à terre (qui est une pure illusion), et pour en faire revenir une autre, Chemin leur commande de danser comme nous dirons ci-après. Et afin de chasser Mabouya, ils brûlent le bout de leurs flèches, qui sont faites d'un bois fort dur qu'ils nomment binnari, et puis les décochent de l'arc pour le tuer, afin qu'il ne vienne manger l'autre cati ou lune, qu'ils feront revenir par leur danse, qui se fait dans la plus grande cabane du village, qui se nomme manbana, et se commence par des femmes et des filles comme s'ensuit. Les trois plus vieilles du village avec une jeune se vont mettre au pied de la cabane et contre la paroi vis-à-vis de la porte, et là s'assoient de rang sur de petits sièges bas, et les trois vieilles sont barbouillées de noir, depuis le milieu du nez jusqu'au bout du menton, qui s'étend jusqu'aux deux oreilles en forme d'un demi-faux masque, et ont un bandeau de coton écharpé et élargi qui pend depuis le sommet de la tête jusque sur les yeux et tiennent un coy creux à la main par un bâton qui y est emmanché au bout. Le coy est rempli de petites pierrettes, qui font qu'en le remuant elles rendent un son semblable à des jouets qu'on baille ici aux petits enfants, et la quatrième, et la plus jeune, bat continuellement avec deux pierres sur une grosse souche creuse, laquelle est soulevée d'environ 2 pieds par-dessus terre avec une petite ficelle qui est attachée à un de ces bâtons qui sont à travers la maison, et l'autre bout pend en bas. Et ainsi est fait un accord de musique enragée, accompagné du chant des trois vieilles, qui est le plus triste et mélancolique qu'on puisse jamais entendre, et prononcé avec une voix sourde et cassée, accompagnée de la beauté et bonne grâce [f°58r] des musiciennes qui ressemblent plutôt à des diablasses et Proserpines qu'à des femmes. Car qu'on s'imagine de voir dans une obscurité des femmes barbouillées au visage comme ai dit, noires, maigres et ridées tout du long du corps, à qui leurs tétasses pendent jusque sur les genoux (parce qu'elles sont assises), un peintre ne pourrait avoir un meilleur dessin pour se représenter une mégère que le portrait de ces femmes mais encore cette laideur n'est rien au prix de l'horreur que fait leur chant enroué. Etant donc assises, branlant ce coy plein de pierrettes, prononçant continuellement ces mots avec une voix cassée et enrouée, et assez fortement, et puis fort vite : "ououarri, ououarri, vouarri, ououarri, ououarri, vouarri, vouarri, ououarri", et en même temps la jeune frappe sur la susdite souche sans aucun accord mais seulement "ton ton ton". Cette musique incite toutes les femmes à se préparer pour danser et se faire les plus braves qu'elles peuvent, voire plus que le jour de leurs noces. C'est pourquoi elles se chargent de si grande quantité de chaînes de verre qu'elles en sont couvertes partout où elles en peuvent mettre, et après qu'elles sont ainsi parées, se rendent dans la cabane où sont les 4 susdites, qui toujours chantent et commencent à danser en cette façon. Elles se mettent toutes de rang à l'entrée de la porte, laquelle elles regardent toujours, tournant par ce moyen le dos à leurs musiciennes, puis, sans se tenir l'une l'autre, commencent à danser en cette façon. Elles soutiennent leurs tétins avec les deux mains, et puis tout d'un coup font un petit saut d'environ une semelle en arrière et s'en vont ainsi sans jamais regarder derrière elles, ni sans dire mot l'une à l'autre, jusqu'à ce qu'elles soient à deux pas près de leurs musiciennes. Et y étant arrivées, se prennent toutes par les mains, les haussant si haut qu'elles peuvent, et crient "chalacouaaaa", en haussant de plus en plus leur voix, jusqu'à ce qu'elles soient vis-à-vis et tout contre l'entrée de la porte, où elles avaient commencé, où, recommençant derechef, s'en vont et reviennent comme la première fois, continuant ainsi 5 ou 6 heures sans oser quitter la danse, de peur d'être battues par Mabouya. Leur demandant pourquoi elles haussent les mains en disant "chalacouaaaa", elles répondent que c'était à cette fin d'apaiser les ondes de la mer qui étaient en colère contre le diable, de ce qu'il avait mangé la lune, et qu'ainsi les navires qui les venaient voir seraient perdus, s'ils ne les apaisaient. La danse ayant duré 4 ou 5 heures sans cesse, elles cessent et quittent la place [f°58v] à d'autres, qui les viennent rafraîchir, et elles s'en vont toutes laver à la rivière et puis se reposent, tandis que les autres dansent, et recommencent une autre danse nouvelle. Après qu'elles ont dansé un peu de temps comme les premières, elles changent de danse et de rang qu'elles étaient, pour diversifier et changer de danse, se mettent toutes en file, appuyant chacune leurs deux mains sur les deux épaules de leur voisine, et pour la première, qui ne peut appuyer les siennes sur aucune, les haussant tant qu'elle peut, en cette posture sortent de la cabane en sautant toujours un petit pas en avant, et s'en vont ainsi par tout le village, sans entrer dans aucune cabane que dans la grande halle. Et puis s'en reviennent en sautant un petit pas en arrière dans la même cabane où sont les 4 musiciennes qui toujours chantent sans se bouger de là, et étant entrées ressortent incontinent et puis rentrent jusqu'à 8 ou 10 fois, et puis se remettent à la première danse qui dure jusqu'à ce que la nuit soit venue. Alors se commence la grande danse des hommes avec

les femmes, qui n'est moindre que les deux susdites, où il n'y a point d'hommes, mais seulement des femmes et filles, et faut savoir pour règle générale qu'elles ne regardent jamais derrière elles et qu'elles s'en retournent toujours en faisant un petit saut en arrière. La nuit étant venue, ils allument des feux par tous les coins de la cabane, afin d'y voir clair, et puis se mettent presque en rond sans se tenir, laissant une distance de l'un à l'autre d'un petit pas ; les hommes sont au bout dudit rond qui n'est parachevé, mais en croissant. Et pour commencer la danse, qui ne se fait que par intervalles, incontinent que les 4 susdites musiciennes commencent à chanter et jouer de leurs instruments, alors toutes les femmes et filles commencent à porter leurs deux mains à leurs deux tétins, comme si elles les voulaient soutenir (ce qui n'est fait pour ce sujet comme nous croyons, combien qu'elles les aient fort longs et pendants, néanmoins les filles qui n'en ont point, ne laissent pas de faire le même). Et puis d'un même temps ayant joint les deux pieds l'un contre l'autre, jettent la pointe des pieds vers le côté droit, lesquels elles font incontinent suivre les talons presque en les traînant, ou à tout le même les soulèvent si peu qu'on ne le peut bien juger, continuant ainsi en rond comme qui tournerait un pilier, et en même temps aussi que les femmes commencent, aussi font les [f°59r] hommes en cette posture. Ils se baissent si fort qu'ils mettent presque la tête entre les deux genoux, puis tenant les deux poings serrés, allongent les deux doigts indice et médium, et les fourrent dans les deux narines sans les ôter, et ainsi se haussant et baissant selon leur volonté et sautant en arrière, faisant des grimaces et postures si étranges qu'ils ressemblent plutôt à des diables déchaînés qu'à des hommes, et, toujours en tournoyant, tandis que ces musiciennes chantent. Icelles venant à cesser tout d'un coup, la danse cesse aussi tout de même, mais pourtant ne laissent de tourner toujours au pas jusqu'à ce qu'elles recommencent. Et alors, Chemin mène la danse et, au lieu vide que nous voyons, car nos Indiens nous demandaient si nous ne le voyions pas mener la danse et leur répondant que non, ils nous disaient "tiens, le voilà", mais Dieu merci nous ne l'avons jamais vu. Il les bat rigoureusement lorsqu'ils n'ont voulu danser, ou qu'ils ont trop tôt quitté la danse, ce qu'ils ne font pourtant qu'ils n'y soient bien contraints par quelque indisposition comme il arrive bien souvent, principalement aux femmes lorsqu'elles sont grosses, car elles ne dansent point pour leur plaisir mais par contrainte, car bien souvent on les voit suer de tous côtés, combien que les habits ne les chargent pas, et ont peine à respirer pour le trop long exercice. Et ce qui est encore considérable, est qu'en dansant ils élèvent la poussière de terre, qui s'attache par tout leur corps à cause de la sueur, qui est une chose fort laide.

Des filles qui commencent d'avoir leurs purgations

Lorsqu'un père ou une mère commencent à s'apercevoir que leur fille a ses purgations, ils invitent quelques habitants des principaux du village, qui se rendent dans la cabane du père de la fille, en présence desquels on l'emmène, puis on la peint toute de rouge et après on lui rase tous ses cheveux. Cela fait, on la fait asseoir sur une grande pierre plate qu'ils nomment tebou, et puis on lui ceint le dessous des aisselles avec un fil de coton comme aussi on lui lie les doigts de pied avec un autre semblable fil, et en cette sorte la mettent dans un lit de coton préparé pour cette affaire, tout contre la pierre susdite, lequel est pendu de la hauteur d'un grand homme, à cette fin qu'elle n'en puisse descendre sans aide, et puis on lui baille une poignée de coton pour la nécessité de son mal. Cela fait, chacun commence à caouyner, cependant que la fille est prisonnière dans son lit, où elle doit demeurer 4 jours entiers sans manger [f°59v] ni boire, jusqu'au cinquième, encore près du soleil couchant, qu'alors sa mère lui apporte du vin chaud fait de patate, avec une patate cuite, et pendant les cinq premiers jours, environ 8 heures du matin, sa mère la fait sortir pour la laver, et pour ce faire la fait asseoir sur ladite pierre, et puis on lui vide deux grands pleins coys d'eau sur la tête, et incontinent on la remet dans son lit. Et au cinquième jour, après qu'elle a mangé, on lui abaisse son lit selon l'ordinaire, et puis elle jeûne un mois durant, dans lequel elle ne mange chaque jour que la largeur deux fois de la paume de la main d'un milieu d'une cassave, et boit environ une chopine de vin, et pendant ce temps de jeûne, si elle a envie de contenter nature, il faut qu'elle attende qu'il soit nuit, afin que personne ne la voie sortir, ce qu'elle n'ose encore faire par la porte ordinaire, mais elle passe et revient à quatre pieds par la susdite chatière par où avons dit que Chemin passe lorsqu'il s'en vient. Au bout d'un mois le père fait un caouynage, où sont invités la plupart de ceux de l'île auxquels, assemblés sous la grande halle, on apporte tous les bords des cassaves qu'ils prennent au village. Et puis on emmène la fille, qui est fort maigre et exténuée, laquelle on peint de rouge par tout le corps, et puis on la découpe en losange depuis la plante des pieds jusqu'aux bouts des épaules. Cela fait on lui donne à manger et à boire tant qu'elle veut, et est libre dorénavant de se marier, et d'aller aux caouynages, et de s'y enivrer, ce qu'elle n'eût osé faire auparavant, et, au bout de 8 ou 10 jours après,

l'on fait un autre caouynage, où l'on y barbouille le visage de la fille, qui est par ce moyen rendue libre de faire tout ce que les femmes mariées peuvent faire, et se trouver aux assemblées où l'on fait venir Chemin, et peut l'interroger de ce qu'il lui plaira.

De la forme de leurs mariages et pluralité de femmes

Les capitaines peuvent prendre jusqu'à 5 ou 6 femmes, et les autres 2 ou 3, et toujours la première épousée demeure dans le logis, et les autres sont séparées en d'autres villages, où le mari les va voir quelquefois. Elles sont bien souvent jalouses les unes des autres, principalement les vieilles sur les jeunes, qui ont cette croyance que les jeunes filles ont la nature trop étroite et que le mari en peut être incommodé. Lorsqu'un jeune garçon a atteint l'âge de 15 ou 16 ans, il se peut marier, et une fille, comme avons dit ci-dessus, après qu'elle a eu ses purgations. Toutefois, il faut que le garçon [f°60r] sache bien tirer de l'arc, bien pêcher, faire une maison, des paniers de toutes grandeurs où ils serrent beaucoup de hardes, qu'ils nomment baccara, qu'ils fassent bien un matoto, un catauili, et qu'il fasse un jardin au lieu où il fait l'amour, et s'il sait bien faire tout cela, on lui baille une fille à l'essai pour un an, laquelle il reçoit en présence d'une quantité de Sauvages, qui sont venus là caouyner. Et est à noter que, pendant l'année de l'essai, le prétendant marié ne parle point au père ni à la mère de sa prétendue femme, jusqu'à ce qu'elle soit grosse ou accouchée de son premier enfant, et alors se fait un caouynage, où le beau-père et le beau-fils se font de longs discours les uns aux autres, avec une action de grâces, et chacun y apporte un grand silence, et puis la mère prend son beau-fils par la main et le mène dans sa cabane, où ils pleurent tous deux à la manière que nous dirons ci-après. Alors les principaux parents étant braves, comme nous l'avons dit au chapitre des caouynages, prennent le mari et la mariée par la main et les présentent à l'assemblée, à laquelle ils font une harangue en la même action qu'en la susdite, et étant achevée, les nouveaux mariés se font des présents l'un à l'autre, selon ce qui est nécessaire à chacun, comme le mari donne à sa femme des chaînes de verre et de cristal, un peigne, une hotte et autres meubles, et la femme donne au mari quelques couteaux, hameçons, hache, et autres choses semblables, selon son usage, comme du fil de coton bien délié. Après l'on commence à boire tout son saoul, et à l'épouse on apporte des crabes et du poisson desquels elle ne mange guère pour mieux boire et pour lui faire beaucoup d'honneur. Après qu'elle a tant bu qu'elle n'en peut plus, l'un des principaux parents la prend par le devant du corps et la presse si fort, qu'il la contraint de vomir tout ce qu'elle a bu, et puis l'on recommence de nouveau à la faire boire et derechef à la presser comme auparavant, continuant ainsi un fort long temps, et le lendemain du caouynage le père donne beaucoup de meubles à sa fille pour commencer son nouveau ménage, comme terrines à faire cuire le poisson et piment, lits de coton, coton filé, catauilly, coffres de roseaux, etc. Et si au bout de l'année que la femme est essayée, elle n'est grosse, elle s'en va à un autre qui l'essaye, de même que si elle ne devient grosse, il la congédie, et un autre la réessaye encore un an, jusqu'à plusieurs fois, que si elle ne devient pas pourtant grosse [f°60v] et qu'elle soit jugée stérile, elle est bannie de tous les caouynages et méprisée comme nous faisons d'une putain, et ne hante aucune compagnie, et disent les Sauvages qu'elle ne mérite de vivre et que Chemin ne l'aime point parce que, s'il l'aimait, il aurait affaire à elle et par conséquent qu'elle aurait des enfants. Lorsqu'une femme est mariée, c'est rarement si elle s'adonne à autre qu'à son mari, néanmoins il y a toujours quelqu'un qui ait trouvé meilleur le vin de la taverne que celui de sa maison, mais si elle est découverte, elle est châtiée avec celui qui l'a débauchée, comme s'ensuit.

De la punition des paillards et paillardes

Un homme étant découvert d'avoir paillardé, les plus anciens de son village le mettent prisonnier dans la cabane de Chemin (c'est une petite cabane qui est à 30 ou 40 pas dans le bois, hors le circuit de l'habitation, et est si petite que c'est tout ce qu'un homme peut faire d'y demeurer, encore faut-il qu'il s'y tienne assis ou couché à cause qu'elle est fort basse). Et là il demeure sans sortir un mois durant, pendant lequel il jeûne, et ne mange en tout le jour que le milieu d'une cassave, et boit une chopine, ou environ, du vin qui lui est porté tout chaud, et ne lui est permis de rien faire pour se désennuyer, que s'il veut contenter nature, il faut qu'il attende la nuit que chacun est retiré (c'est une règle générale que tous ceux qui jeûnent, n'osent sortir le jour pour faire leurs nécessités mais attendent la nuit). Le mois étant presque parachevé, 8 jours auparavant qu'on le veuille mettre en liberté, ceux de son village font un caouynage général qui dure 8 jours où tous ceux de l'île sont conviés et, incontinent que chacun est assemblé sous la grande halle, trois garçons sont commandés pour aller quérir le prisonnier, lequel ils emmènent comme

s'ils avaient qu'il ne leur échappât, et apportent aussi son lit, lequel ils pendent dans la halle à la hauteur de deux hommes, où il faut qu'il monte et, pour lui aider, le font monter sur les épaules de l'un des trois aides, par les autres deux, et, touchant tant soit peu des mains audit lit, saute en après dedans assez dispostement, combien qu'il soit assez faible pour avoir jeûné, et demeure là jusqu'au lendemain matin, que tous les Sauvages s'étant assemblés au même lieu, le font descendre aidé des 3 susdits et puis le font [f°61r] asseoir sur un petit siège, où ils lui font comme une remontrance, laquelle étant achevée, le prisonnier se lève debout, met ses deux mains sur la tête, et le plus ancien capitaine de l'île prend tout contre lui une douzaine de peaux de tigre qu'ils nomment catigoussy, qui ont environ 3 pieds de long et 2 de large. Et se reculant environ 4 pas en arrière de lui tenant les susdites peaux sous son bras, lui fait encore une remontrance comme la première, à la fin de laquelle il tire une desdites peaux de dessous son bras et l'en fouette 4 coups de chaque côté de toute sa force, et puis, se reculant un peu en arrière, la lui jette afin qu'il la prenne dextrement sans la laisser choir. Que s'il la laisse choir, il la reprend et l'en fouette comme auparavant, et puis la lui rejette. Que s'il ne la laisse choir, il la met sur un petit siège tout contre lui, il en fait ainsi de toutes celles qu'il tient sous son bras, et après que celui-là a achevé, un autre recommence de même, en continuant ainsi jusqu'à 5 ou 6, de sorte que le pauvre drôle est bien noirci et meurtri de coups, et dure ce traitement 8 jours. Et le 8e jour, pour conclusion et, pour lui faire la bonne bouche, les mêmes 3, qui toujours l'ont aidé à lever et coucher, le prennent et le mènent promener à l'entour de toutes les cabanes du village (c'est pour les y faire reconnaître car il y a un mois qu'il ne les a vues). Et puis l'ayant ramené à l'assemblée, le plus ancien capitaine lui jette une grande pleinealebasse d'eau sur la tête, qui est détrempée avec certaines herbes qui sont broyées, desquelles deux autres le frottent par tout le corps, et puis les mêmes trois le prennent par-dessous les bras, comme une épousee, et le mènent promener jusqu'à ce qu'il soit sec. Et alors on le ramène à l'assemblée, en présence de laquelle il est découpé par tout le corps, par le même capitaine qui lui a versé d'eau sur la tête, pendant laquelle découpe, les femmes lui font des présents, l'une lui apporte des racines de manioc, l'autre des crabes, l'autre des ananas, bananes, tortues, poissons cuits, grains de cristal, chaînes de verre, hameçons, haches, couteaux et semblables choses qu'il ne s'est pu acquérir pendant son emprisonnement. Tous lesquels présents on met le long de sa cabane en dehors, et après qu'il est découpé, on dépend son lit du plancher et on le pend vis-à-vis de celui du capitaine qui l'a découpé, où, étant assis, on lui apporte de tous côtés de grandes calebasses pleines de vin avec de la cassave, crabes, tortues et poissons, [f°61v] le tout rôti sur les charbons, qui leur est une viande extraordinairement apprêtée (car ils les font boucaner sur un grand gril de bois ou bouillir dans une terrine). Après, sa plus prochaine parente vient ramasser tous les susdits présents et les serre dans la cabane du délivré, qui est en après libre comme un autre. Reste maintenant à décrire ce qu'on fait à l'amoureuse. Tout ce qui est dessus étant parachevé, toutes les femmes non filles vont quérir l'amoureuse, qui se tient dans sa cabane ordinaire sans y avoir jeûné et l'emmènent au bout de la halle où sont toutes les femmes et filles, auquel lieu y a un petit baquet qui sert, comme nous avons dit, à recevoir la ratisure de leur manioc, qui ont leurs feuilles, et les y font fouler aux pieds dans ledit baquet jusqu'à ce que toutes les feuilles soient tombées. Après les plus anciennes femmes la fouettent avec ces branches jusqu'au sang, et après on l'emmène dans une cabane où beaucoup de femmes lui font des présents de même comme à l'amoureux. Cela fait elle est découpée par des femmes. Le lendemain, il se fait un petit caouynage, où tous sont invités, que si l'un ou l'autre ne sont mariés, on les marie ensemble, que s'ils ne se veulent, ou qu'elle soit mariée, on lui coupe les cheveux, qui est un grand déshonneur, et puis elle est commune et libre à tous ceux qui en veulent, et n'est après jamais mariée.

Du baptême des enfants indiens

Environ 8 jours après que le père a été affranchi du jeûne qu'il doit faire durant un mois pour la naissance de son enfant, il fait un caouynage, auquel les Sauvages commençant d'être étourdis de leurs paroles ou être à demi-ivres, une des plus proches parentes du père de l'enfant le porte sur la place publique à l'endroit où sont les femmes, et là s'assoit sur un petit siège bas. Et après, le père de l'enfant y est paré comme une épousee, tout couvert de plumes, et s'assoit avec l'assemblée et on baille un nom à l'enfant qui est, comme je crois, Chemin, qui est le parrain. En certains endroits étant, une femme lui baille, à celle qui tient l'enfant, un couy plein d'huile de palme détrempée avec du coucheu, qui est leur peinture ordinaire, comme nous avons déjà dit, laquelle huile elle lui est versée sur la tête et lui barbouille fort le visage avec de ce coucheu détrempé avec la gomme, et puis tous les petits enfants viennent tendre leurs mains dessous pour recevoir les gouttes qui en tombent, avec lesquelles ils se [f°62r] frottent toute la tête

et le visage (qui est leur coutume ordinaire). Et on leur perce les oreilles avec une grosse épingle ou morceau de bois, l'entre-deux des narines et la lèvre de dessous, et afin que le trou ne se rebouche, ils y passent un petit fil de coton. La mère ne se trouve jamais en telle cérémonie, pour n'entendre les cris que fait ledit petit enfant. Il y eut un des nôtres, qui servit de parrain seulement pour nommer, et puis un autre Sauvage perça les oreilles, et, tout cela étant fait, on rapporta l'enfant, et on paracheva le caouynage. Voilà le premier nom qu'on donne à l'enfant, ils en ont encore une infinité d'autres, qu'ils prennent des lieux où ils font quelque bel exploit de guerre, et des prisonniers qu'ils prennent. Et si une femme s'accouche en quelque terre étrangère, comme il arrive souvent lorsqu'elles vont à la guerre avec leurs maris, elles nomment leurs enfants du nom de la terre où ils sont nés. Tout ce que dessus étant fait, le père va quitter ses ornements de plumes, et se tenant 5 ou 6 pas loin de l'assemblée, est découpé en leur présence, et puis s'en va au plus ancien capitaine, qui lui verse deux couys pleins d'eau, le frotte d'une certaine racine, qui se réduit quasi en poudre en la frottant, qui sent fort l'huile d'amande amère. Il y en a qui ont vu observer cette cérémonie d'autre façon, non toutefois guère différente de la susdite, qui est qu'après que la marraine a apporté l'enfant, tous indifféremment lui baillent à boire, le père se tenant debout proche d'icelle qui baille le nom et puis on lui baille à manger. Elle prend du coton qui est dans la susdite huile de palme détremée avec du coucheue, lequel elle presse entre les mains et en frotte la tête de l'enfant, ce qui est fait par coutume ordinaire et non pas par cérémonie, et depuis l'emporte de là à quelque lieu écarté, où les mêmes lui percent le nez, oreilles et la bouche. Or de savoir d'où ils tiennent l'origine de leurs noms, il est impossible, ni ce qu'ils signifient, car il faudrait entendre la langue comme eux.

Des trois degrés d'honneur pour passer capitaine

Du premier

Lorsqu'un enfant a atteint l'âge de 9 ou 10 ans, son père ou sa mère font faire un caouynage, où tous les conviés étant assemblés, le père leur présente son fils, qui est bien paré, et leur fait une longue harangue montrant souvent son fils avec le doigt, qui se tient debout proche de lui. La harangue [f°62v] étant achevée, un capitaine met 4 flèches à terre qui forment un carré dans lequel on fait entrer le jeune garçon, à qui le plus vieux de l'assemblée fait une remontrance, laquelle, comme je crois, ne tend à autre chose qu'à l'inciter à bien faire la guerre à ses ennemis. Après, le même qui a mis les 4 flèches en bas lui donne un arc et des flèches, et après l'enfant sort du milieu du carré et ramasse les 4 flèches, et puis se recule 5 ou 6 pas, là où on le découpe par tout le corps en forme de losange. Après on lui donne un collier de petites calebasses remplies de la cendre des os de leurs ennemis, et ainsi il est congédié, et s'en va jouer avec ses camarades, et le caouynage se parachève.

Du second degré

Nos Indiens font grandissime état de celui qui a pu souffrir toutes les incommodités qu'il convient endurer à ce second degré, qui étant passé, les rend affranchis et privilégiés comme un vieux soldat, et sont au rang des hommes et se nomment caraïbes, et auparavant ne se disaient qu'enfants ; et pour y parvenir faut avoir fait tout ce qui s'ensuit. Il faut premièrement que celui qui est sur les rangs pour être caraybe ait atteint l'âge de 15 ou 16 ans environ, auquel temps son père l'avertit de se préparer à ce qui lui est nécessaire pour ce sujet, à savoir qu'il prenne un oiseau de proie en vie, comme un faucon, milan, turcele et autres, qui y sont assez communs et les nomment anana, et puis il faut qu'il le nourrisse jusqu'à ce qu'il soit bien gros et en état d'en faire ce qu'il désire. Après il se bâtit, à l'entrée du bois sortant du circuit du village, une petite cabane en tout semblable à celle de Chemin, laquelle il faut qu'il fasse tout seul, sans être aidé de personne et aussi forte comme si elle était pour toute sa vie. Ces deux choses étant apprêtées, le père du prétendant caraïbe fait faire un caouynage, où tous les invités étant assemblés, ledit prétendant se présente à l'assemblée étant brave, comme nous avons dit ci-dessus au traité des caouynages, et tenant son oiseau sur le poing ou au bout d'un bâton s'il a la main trop dangereuse, le présente à un vieux capitaine, qui, l'ayant pris par les mains, le lui tue sur le dos. D'autres de mes compagnons ont vu qu'ils le tuent sur la tête, d'autres qu'ils lient la tête sur le croupion, ou entre les deux cuisses, et qu'après ils battent tant le garçon qu'ils font mourir l'oiseau, qui, en cette posture, est bientôt étouffé, et après qu'il est mort, on lui tire le cœur du ventre, et on le baille ainsi à manger cru au garçon, croyant par ce moyen d'être rendu courageux, [f°63r] et de ne pouvoir mourir au jeûne qu'il lui convient faire. Et pour le reste du corps, il le fait bien sécher au feu pendant sa prison, qu'il n'en perd presque pas une plume, de sorte qu'il dirait qu'il est en vie. Et étant hors, le porte au caouynage par grand trophée, et marque de privilège et degré qui lui est en de ses plus riches trésors. Et pour les entrailles, il y a aussi de la diversité. Car les

uns les font sécher et puis mettent la poudre dans des Calebasses comme des noix qu'ils portent pendues au col, principalement lorsqu'ils vont à la guerre et s'en frottent aussi le corps pour les rendre plus robustes. D'autres les hachent sur-le-champ par petits morceaux, et détrempe avec de l'eau dans une Calebasse, laquelle le plus vieux capitaine tient de la main gauche, et de la droite prenant tous les petits morceaux, lui en frotte toute la tête, et une infinité de petits enfants se mettent dessous, afin qu'ils reçoivent sur le dos ce qui tombe d'en haut. D'autres, après que le corps est éventré, le mettent un quart d'heure sur la tête du garçon et puis l'ôtent. D'autres recueillent fort soigneusement le sang et lui en frottent le front, le tour des oreilles, le col, les coudes, les genoux, le dedans des mains, et le tout tend à même fin, qui est de le rendre fort et vaillant pour faire la guerre. Et il faut croire qu'ils observent ces différentes sortes selon la qualité des personnes, comme s'ils sont fils de capitaine ou non, car pour les fils de capitaine ils ne jeûnent que six lunes et les autres environ une chircique, qui est une année, et encore en chaque diverse île il y a presque changement de mode de vie et de mœurs, et ne sont éloignées guère plus de 8 lieues l'une de l'autre. Ce qui ci-dessus étant fait, on lui fait une remontrance, qui étant finie, on lui ôte tous ses bijoux et brassières et en cet état on le met prisonnier dans sa petite cabane que lui-même s'est préparée, où il demeure selon sa qualité, comme nous avons dit. Les cinq premiers jours, il ne mange du tout point, au bout desquels un petit garçon, soit captif ou captive, lui apporte une cassave de laquelle il ne faut qu'il mange que du milieu, environ la largeur d'une assiette en rond, et qu'il conserve bien le reste et boive environ une chopine de vin de cassave, qui lui est apportée toute chaude (en leur jeûne ils gardent soigneusement les bords des cassaves pour témoignage de leurs jeûnes), et demeure après ainsi, sans voir personne que celui qui lui apporte ses vivres, qui ne lui ose dire mot, ni tenir compagnie, mais s'en retourne incontinent. Et pour se désennuyer, il travaille à faire des flèches, des arcs, des lignes à pêcher et d'autres choses selon la provision qu'il a faite auparavant que d'y entrer, et n'ose même sortir que la nuit pour contenter nature ; et combien que personne ne l'ose aller voir, non pas même son père, mère, frère, ni sœur, il [f°63v blanc] [f°64r] nous était permis d'y aller, ce que faisons souvent au grand contentement du prisonnier, lequel pour la pitié qu'il nous faisait de le voir si maigre, ayant la voix si cassée que presque on ne l'entendait pas. Ayant aussi expérimenté en nos personnes l'inquiétude de la faim, nous lui demandions s'il voulait que lui apportassions à manger, mais il ne le voulait pas, disant que Chemin le découvrirait. Son temps étant expiré, le père fait faire un caouynage général, qui dure cinq jours. Et chacun étant arrivé, le père accompagné de trois ou quatre garçons va quérir son fils, auquel, combien qu'il y ait au moins six mois qu'il n'a vu, lui dit seulement ce mot "cayeman", c'est-à-dire "allons", en telle façon qu'il ne fait pas presque semblant de le voir. Incontinent le garçon qui sent l'avoine, ne se fait pas répéter deux fois le commandement, néanmoins, il suit son père comme s'il ne s'en souciait pas et les autres garçons prennent tous les bords de la cassave qu'ils trouvent, lesquels ils apportent à l'assemblée qui les met au pillage. Etant arrivé sans dire un seul mot ni saluer en effet aucune personne, se tenant tout debout, met ses deux mains sur sa tête, et, en cette posture, le plus vieux de l'assemblée, ou bien son père grand, lui fait une harangue, laquelle étant achevée, il prend une certaine racine qu'ils nomment caiouy, de laquelle l'ayant bien lavé et frotté, prend une douzaine de peaux de tigres, qui sont mises proches de lui sur un petit siège, avec lesquelles il le fouette, lui en baillant 8 coups de chacune sous les aisselles, au gros des cuisses et mollets des jambes, et puis la lui jette, que s'il ne la reçoit dextrement, il l'en refouette encore, comme avons déjà dit ailleurs au chapitre de la punition des paillards. Puis on lui pend son lit de même, et continue-t-on cette procédure cinq matins durant, qui est pour son déjeuner, et le cinquième qui est pour son élargissement. Après qu'on lui a fait tout ce que dessus, on lui baille un arc et quantité de flèches, et on le mène sur le bord de la mer, où on lui fait décocher toutes ses flèches le plus loin qu'il peut, et faut qu'il les aille quérir à la nage. Etant de retour, on le ramène à la place publique proche de laquelle, en présence d'un chacun, il est peint en rouge par tout le corps et au visage. Ils en mettent l'épaisseur d'un doigt, qui est détrempe avec de la gomme, et puis est découpé par longues raies comme les hommes et non plus en losange, comme n'étant plus enfant. Après le même capitaine qui l'a fouetté lui verse un plein coy d'eau sur la tête et ainsi il est quitte. Et on lui rend tous ses ornements et attirail qu'on lui prit le jour de son emprisonnement, et entre autres on lui pend au col une Calebasse de la grosseur d'une noix, où il y a de la poudre de certains oiseaux et serpents qu'ils font sécher, et, après être découpé, chacun lui fait des présents, et entre autres le plus proche parent lui donne deux [f°64v] pelotons de fil de coton, l'un desquels il donne au capitaine de l'habitation où il est, et l'autre à celui qui l'a découpé, et il demande tout haut "antenim tona ritem magrabantim matoto oua oua", c'est-à-dire "apportez-moi à boire et à manger car j'ai faim". Et incontinent,

on lui apporte une cassave chaude, un crabe et du piment, et combien qu'il ait bien jeûné néanmoins, il feint de ne se soucier point de manger et mange fort peu pour montrer qu'il a encore bon courage. Car ils croient qu'ayant souffert cette fatigue, ils la souffriront une autre fois plus patiemment étant à la guerre, que s'ils meurent dans le jeûne, ils s'en soucient moins que nous ferions d'un chien, disant qu'il ne valait rien pour aller à la guerre, et qu'il se fût laissé prendre et manger à ses ennemis. Après il est contraint d'aller à la guerre avec les premiers qui s'y en iront. Et faut noter qu'auparavant qu'ils aient passé ce degré, ils n'osent s'enivrer aux caouynages, ni même boire assis mais seulement en passant, n'osant demander tout haut à manger, ni à boire, ni se faire peigner comme ils font après, criant "amerga beunayete nitibouri", c'est-à-dire "venez me peigner", et incontinent sa femme le vient peigner, et puis peignera tous les autres qui sont là présents, pourvu qu'ils aient passé ledit degré. Bref, ils ont tous les mêmes privilèges qu'un vieux capitaine.

Du troisième degré

Ceux qui sont capitaines sont ordinairement fils de capitaine, qui nous fait juger qu'ils peuvent succéder à cette charge à cause de leur naissance ; que s'ils ne le sont pas, c'est par leur valeur, comme nous l'avons reconnu de quelques-uns et ouï dire à des Sauvages. Or il faut, avant qu'être reçu, avoir presque bâti tout un village, ou fait bâtir par ses enfants et captifs, et puis il jeûne environ deux mois dans la cabane de Chemin, et au bout du temps l'on fait un grand caouynage où se présente le prétendant capitaine qui est bien maigre, lequel on fait coucher sur un siège, le ventre en haut, et puis les autres capitaines lui baillent l'un après l'autre avec les susdites peaux 20 coups sur le ventre, lesquels ils comptent par les doigts des mains et des pieds, et passé cela ne savent plus compter et disent qu'il y en a beaucoup, quand il n'y en aurait même que 21. Cela fait on le ramène dans sa cabane, où il demeure jusqu'à la nuit qui commençant à se clore, il se couche sur un monceau de pierres qu'il assemble lui-même où il demeurera jusqu'au lendemain matin, qu'il était encore rebattu comme ci-devant et puis s'en reva comme le premier jour et s'endort aussi sur le même monceau, en continuant 5 ou 6 jours, et pour le dernier jour, après l'avoir encore battu, on le peint de rouge par tout le corps, et du noir à l'entour des yeux et au visage de l'épaisseur d'un doigt, puis on le découpe, 5 ou 6 pas loin de [°65r] l'assemblée, où, étant ramené, le plus ancien des principaux lui barbouille le visage, comme le susdit. Et puis on le lave et lui met-on une guirlande sur la tête, faite de plumes de perroquet, toute d'une parure, et on lui pend au col un sifflet fait de l'os de la jambe de leurs ennemis, aux pieds et aux mains des atours de plumes de même façon que nos manchettes, comme aussi une douzaine de pieds d'oiseaux séchés avec la tête et les ailes, à la forme qu'avons déjà décrite ci-dessus. Après lui baille une grande épée de bois, et ainsi paré, le font asseoir dans un lit tout neuf et après tous lui baillent à boire, et un le tenant par le devant du corps le presse si fort qu'il lui fait rendre tout ce qu'il a bu, et puis on recommence. Ils leur font endurer tout ce que dessus, pour les mêmes raisons qu'avons dites au chapitre précédent. Je n'ai vu cette réception de capitaine, mais je l'ai apprise de M. Poitevin qui l'a vue. Pour les privilèges que j'ai marqué qu'ils ont, je les ai vus tous pratiqués, comme de lui serrer le ventre avec une corde, afin disent-ils qu'ils ne crévent, et par ce moyen il est capitaine.

Lorsqu'un capitaine va par mer, il tient le gouvernail de son bateau et tous les autres rament, fussent-ils plus vieux que lui (pourvu qu'il n'y ait point de capitaine), et étant arrivé au lieu où il désire, il sort le premier, et les autres ont le soin de mettre le bateau en sûreté sur la grève, et puis ils lui apportent toutes ses hardes, et lorsqu'on le voit arriver on lui prépare un lit de coton où il s'assied. Et puis on lui apporte à manger en lui servant 3 cassaves l'une sur l'autre et quantité de vin, et tous les autres sont assis à l'entour de lui sur des sièges bas, et ne boivent qu'après qu'il a bu. Et lorsqu'il veut faire quelque chose, il se fait aider par tous les habitants de son village, et lorsqu'en icelui quelque habitant va pêcher du poisson, on lui en baille un tiers plus qu'aux autres. Quand il va à la guerre, de 2 ou 3 captifs qu'on prend, il y en a un pour lui, si on l'assomme, il distribue les parts, et a une infinité d'autres privilèges.

Mais cette charge n'est pas si difficile d'acquérir comme celle du Brésil au cap du Nord et à Cayenne, ainsi que je l'ai appris d'un de mes compagnons qui y furent dégradés par le capitaine Grand, qu'ils m'ont dit que outre plusieurs tourments et jeûnes qu'endurent les Sauvages qui veulent passer capitaines, on les expose 40 jours aux lieux où il y a le plus de moustiques, qui sont petites mouches qui piquent comme des épingle et donnent un tel tourment qu'il n'y a géhenne comparable à celle-là, et qu'il faut qu'ils se tiennent sans se bouger ni faire le semblant d'endurer du mal ; outre ce, ils sont fouettés tous les matins jusqu'au sang, et avec tout ce mal mangent fort peu.

Traité des pirogues et bateaux

[f°65v] Nous avons déjà dit que le pays est fort montagneux et si épais de bois partout qu'on n'y peut presque entrer, joint aussi qu'il y a beaucoup de rochers qui s'avancent ou, servant de remparts à la mer, empêchent ou font qu'il n'y a passage tout le long d'icelle pour aller d'un village à l'autre. C'est pourquoy nos Indiens ont recours (pour accourcir leur chemin) d'aller par mer dans des bateaux qu'ils nomment canobes, ou autres petits qu'ils nomment cohala. Les grands leur servent lorsqu'ils veulent traverser d'une île à l'autre, ou aller au Pérou distant de là d'environ 120 lieues, et dont aucuns ont 50 ou 55 pieds de long et quelque 5 ou 6 de hauteur, et contiennent environ 60 personnes, et sont faits d'un gros arbre creusé et accommodé au feu, par le moyen duquel ils les élargissent et rétrécissent à leur volonté, comme nous dirons ci-après.

Premièrement, celui qui peut avoir un bateau ou pirogue (qui est son nom général), il faut qu'il soit capitaine ou ancien du village, et qu'il ait quantité d'enfants, et lorsqu'il a délibéré d'en vouloir faire un, sur sa seule délibération, il fait faire un caouynage, où il fait entendre à toute l'assemblée quelle est son intention. De quoi chacun se montrant aise et content de lui aider, ils boivent là-dessus tant qu'ils peuvent. Le caouynage achevé, l'entrepreneur, n'estimant le temps aucunement cher, se repose sur sa délibération environ 15 jours ou 3 semaines, voire bien souvent 2 ou 3 mois, au bout desquels il s'en va tout seul à la montagne, portant quelque cassave sous son bras, pour y remarquer un arbre selon son dessein. Etant de retour, se contentant d'avoir remarqué un arbre, n'ayant peur qu'on lui dérobe, se repose encore quelque temps. Et puis s'en va par tout le village, et bien souvent en quelques autres, pour prier tous les hommes et garçons qui vont passer leur susdit degré, de lui aller aider à couper l'arbre pour faire sa pirogue, chose qui lui est incontinent accordée, et à ces fins ceux qui ont des haches les aiguisent, et ceux qui n'en ont point lui en demandent et il leur en baille, et faut savoir que s'ils en ont, ils ne disent pas qu'ils n'en ont point pour n'y pas aller, car ce serait un déshonneur à un homme de n'en avoir point, et pour les garçons, qui n'ont encore point de ménage, on leur en baille le plus souvent. Chacun étant prêt à partir, on les fait boire 50 ou 60 bons coups. Cependant quantité de femmes, captifs et captives, s'avancent pour porter du vin et des vivres, car il y aura bien souvent 5 ou 6 lieues loin de là d'où ils partent. Le maître, jugeant qu'il est temps de partir, se dressant, dit à chacun l'un après l'autre : "cayeman", c'est-à-dire, "allons-nous-en", et partent ainsi tous ensemble. Etant arrivés au [f°66r] lieu, celui qui les y mène les ayant tous fait reboire, les prie derechef l'un après l'autre de vouloir couper un tel arbre qu'il montre avec le doigt. Incontinent celui qui est prié se met en besogne et lorsque le lieu où doit être coupé l'arbre est trop éloigné du village, et qu'il faut presque une journée pour y aller, joint que les arbres sont si gros qu'il faut bien du temps à l'abattre, alors ils font porter leur lit de coton pour y coucher, et ne s'en reviennent que l'arbre ne soit coupé. Mais parce qu'ils séjournent là quelquefois 7 ou 8 jours (car ils ne coupent pas seulement l'arbre, mais aussi font un chemin ou place vide du côté qu'il doit tomber), il faut dire de quoi ils vivent et comment ils font du feu, la nuit, qui est toujours fraîche, principalement sur ces hautes montagnes. Premièrement, il faut savoir qu'ils ont des jardins pleins de manioc et autres racines jusqu'aux lieux plus écartés dans les hautes montagnes, expressément pour s'y retirer à une nécessité, comme aussi des petites cabanes, de sorte que menant là leurs femmes et captifs, qui ont apporté des vivres, ils vont quérir de la racine pour faire de la cassave. Que s'ils en sont trop éloignés, ils font provision de la sèche, comme nous en avons offert pour les navires, et puis vont chercher des crabes, desquels ils trouvent en abondance dans tout le pays, et lorsqu'ils les veulent cuire, voici comme ils font du feu. Ils prennent certains bois qui se trouvent partout, desquels ayant rompu deux bâtons de même longueur, comme d'environ un pied, ils font un trou qui n'est guère creux à un bout de l'un d'iceux, et comme une pointe à l'autre. En puis mettent le bâton, qui est un peu creusé contre terre, et la pointe de l'autre dans ledit trou d'en haut, de sorte que ces deux bâtons font comme un angle droit. Après, tenant entre les deux mains ce bâton pointe qui est en haut, ils les frottent si vite l'un contre l'autre qu'ils font tourner le bâton dans le trou presque comme un essieu, et par ce subit mouvement ce bois, qui est d'une qualité sèche, s'embrasant incontinent rend comme une poussière noire embrasée, laquelle tombe sur de petits bâtons et fétus fort secs qu'ils ont ajoutés au-dessous du bâton couché. Et ainsi en soufflant tant soit peu le tout s'allume, de sorte que où qu'ils aillent, ils font du feu qui leur est une grande commodité, principalement dans ces hautes montagnes où il fait toujours froid. L'arbre étant coupé, chacun s'en revient, et étant de retour, trouve du vin pour s'enivrer tout à l'aise. Au bout encore de quelque temps, le même entrepreneur prie 5 ou 6 de son village pour aller creuser et brûler sa pirogue, où ils demeurent quelquefois plus de 15 jours ou 3 semaines, et l'ayant bien ébauché et creusé jusqu'à ce qu'il n'ait que 5 ou 6 jours d'épais, ils

chacun à demi-ivre, auparavant que de l'être tout à fait, commence à faire ce qui s'ensuit. Ayant ôté toutes les feuilles qui la couvrent, ils se jettent 30 ou 40 dedans, armés de même que s'ils voulaient combattre leurs ennemis. D'autres, feignant d'être leurs ennemis, se mettent au-devant de ladite pirogue à 18 ou 20 pas, armés chacun de leurs arcs et flèches, qui toutefois ne sont armés par le bout, et tirent à ceux qui sont dedans et principalement à un qui est tout debout sur le devant de la pirogue, qui tient une petite rondache de bois à la main, qui se moque d'eux et fait cent sortes de pantalonades et grimaces, et toujours pare les flèches qui lui sont tirées. Pour moi, je crois que si elles l'attrapaient, combien qu'il n'y ait rien au bout, elles ne laisseraient pas de le blesser à cause de la grande raideur dont elles sont décochées, mais il les pare si adroitement avec la rondache qu'aucune ne le touche. Et à même temps 4 ou 5 femmes qui sont dans la pirogue (car il en va à la guerre expressément pour peigner et peindre les hommes) se mettent à crier et hurler, comme si c'était tout de bon. D'autres sortent d'icelle et courent après ceux de terre, qui feignent de s'enfuir et, s'étant attrapés l'un l'autre, se luttent d'une telle raideur et force que se jetant tous deux par terre, l'un dessus l'autre, donnent un coup si rude contre terre qu'on dirait qu'ils se sont tous brisés. Et avec cela ils soufflent si fort qu'on dirait nettement que ce sont quelques taureaux qui combattent, et pendant que ceux-là luttent, il en vient d'autres, tant d'une part que d'autre, au secours, pour tâcher chacun d'en emmener quelqu'un prisonnier, et puis les emmènent quelquefois. Et ceux qui ne se jugent pas d'être assez forts, s'embarquent promptement dans leur pirogue, où ils feignent de ramer pour s'enfuir, et les poursuivants ne cessent de tirer flèches en abondance, et les femmes redoublent leurs cris plus que jamais. Après, les poursuivis, feignant de tourner bride, donnent la chasse à ceux qui les poursuivaient, et puis ayant mis pied à terre recommencent les uns la lutte, les autres à se fourrer dans quelque cabane pour y dérober quelque chose, où feignant d'y avoir aperçu quelqu'un, s'en sortent promptement. La bataille ayant ainsi duré 2 ou 3 heures, celui à qui appartient la pirogue fait jeter dedans au pillage quantité de petites calebasses peintes de rouge et de noir, comme aussi quantité de fruits, de chaînes de verre, couteaux, hameçons et autres richesses, de quoi chacun en voulant avoir sa part se roulement et jettent les uns dessus les autres en s'arrachant des mains ce qu'ils ont pris, et puis derechef la bataille recommence à qui de mieux. Et sur ces entrefaites, les mêmes qui les ont mis en train leur viennent jeter de pleines [F°68r] calebasses de vin à travers le visage et là où ils peuvent, de sorte que s'ils avaient gagné quelque chose, en s'essuyant les yeux un autre les lui arrache des mains, qui fait encore recommencer la bataille. Et puis les amis de celui qui fait le caouynage viennent encore, et recommence la bataille, et jetant encore comme les susdits des présents, de sorte que c'est un plaisir de les voir rouler les uns dessus les autres, où ils font des postures de toutes façons. Le tout étant fini, chacun se remet à sa place sous la halle pour achever le caouynage, et il faut noter que la plupart des invités font des présents de guerre à celui qui a fait la pirogue. L'un lui donne une rondache de bois desquels ils se servent, l'autre un arc, l'autre des flèches, des épées de bois et d'autres choses, et à ce que nous avons pu comprendre, ils donnent un nom à la pirogue qui leur est baillée par Chemin. Voilà ce qu'ils y observent, et en partie comme ils font la guerre à leurs ennemis.

De leur délibération à entreprendre une guerre et comme ils s'y comportent

Nos Indiens sont descendus de ceux qui s'étaient enfuis du Pérou, lorsque l'Espagnol commença de l'habiter, ainsi que marquent les histoires, qui leur faisaient souffrir mille sortes de supplices. Ceux-ci se vinrent réfugier dans ces îles qu'ils habitent à présent, où ils trouvèrent d'autres sortes de Sauvages qui se voulaient opposer à eux et les empêcher d'y mettre pied à terre, y furent tués pour la plus grande part, et le reste des échappés s'enfuit dans les plus hautes montagnes où ils sont encore quelques-uns à présent, et descendent parfois la nuit, et viennent jusque dans leurs cabanes, où ils emportent et dérobent promptement ce qu'ils peuvent, et souvent de petits enfants. Nos Indiens les nomment Ineris et disent qu'ils sont comme des géants, portant leurs cheveux de beaucoup plus longs qu'eux, et qu'ils courent plus vite qu'un pigouli, qui est un animal qui est fort leste.

Il y avait quatre soldats du Languedoc nommés Saint-Cernin, Peitau, Labergère et Dalmeras, qui, s'étant retirés de l'habitation des Sauvages pour être plus libres, allèrent demeurer dans un antre où y avait un rocher qui était creusé comme une chambre. Cela les invita à s'y tenir, joint qu'ayant un petit bateau, ils allaient et venaient à la maison de leur hôte, qui n'était guère loin de là, d'où ils apportaient de temps en temps leur provision pour vivre et vivaient contents. Mais un soir entre les autres, ayant mis leur linge à sécher, le lendemain n'y trouvant rien, de quoi s'étant plaints à leurs hôtes, croyant qu'ils les leur eussent pris la nuit, leur dirent que c'était les Inneris. Quelques nuits après, ils en aperçurent un qui, incontinent,

s'enfuit (et ils me l'ont décrit grand comme un géant), [f°68v] qui fut la cause que, craignant qu'ils ne vinsent en plus grand nombre pour les enlever et manger, ils se remirent à la maison de leur hôte. Nos Indiens les nomment Ineris ; nous ne savons s'ils sont de la race de ceux auxquels ils vont faire la guerre au Pérou, qu'ils nomment aussi Ineris, ou si c'est par haine qu'ils les nomment comme leurs ennemis, car quand ils veulent bien injurier quelqu'un ou quoi que ce soit, fût-il bois ou pierre, ils le nomment Ineris. Leur demandant pourquoi ils allaient si loin faire la guerre, vu qu'ils avaient des ennemis si proches d'eux, et qui à tous coups leur donnent l'alarme la nuit, ils répondirent qu'ils se tenaient en des lieux si hauts qu'ils n'y pouvaient aller sans être découverts, et qu'ils s'enfuiraient si vite qu'ils ne les pourraient attraper. Joint qu'il fallait passer par un lieu où il y avait une grande quantité de couleuvres, qui est le chemin pour aller à leurs ennemis, et qu'ils les tueraient. Mais revenons à ceux qui les occasionnent d'aller faire la guerre au Pérou, qui sont, comme toute autre sorte de Sauvages, esclaves de l'Espagnol, auxquels ils portent une telle haine qu'il leur semble ne manger jamais rien de bon si ce n'est de leur chair. Pour la raison de cette haine, nous ne l'avons pu apprendre. Ils disent seulement qu'ils ne valent rien, je crois qu'ils ne le savent pas eux-mêmes et qu'ils font cela par coutume.

Sur la délibération que quelques-uns d'une île auront prise de vouloir aller à la guerre, le principal et vieux capitaine d'icelle, ou bien souvent le père du dernier passé caraybe, fera un grand caouynage, où chacun étant assemblé, après s'être fait de longs prologues avec une action grave et bien pesée, le même qui fait le caouynage donne à chacun un fort long bout de pétun semblable à celui qu'ils donnent à Chemin, duquel ils pétunent tous ensemble, et en donnent de grosses manques à ceux qui ne sont en lieu propre pour en cultiver (car ils en usent fort sur la mer, non accommodé de cette façon, mais autrement comme nous dirons ci-après), comme aussi donnent quelques arcs et flèches à ceux qui n'y ont encore été. Après ils achèvent le caouynage, qui dure 4 ou 5 jours, et, après être désenivrés, font partir une pirogue où il y a une vingtaine d'hommes pour aller avertir ceux d'une autre île de se préparer pour aller à la guerre, et ainsi ces avertis en doivent aller avertir d'autres, se donnant un rendez-vous pour partir tous ensemble. Quelquefois aussi ils font leurs messages eux-mêmes, étant équipés de tout ce qui leur est nécessaire tant pour la guerre que pour la gueule. Pour la guerre, le principal est quantité de flèches, pour la bouche, ce sont cassaves séchées au soleil, et racines pour en faire de fraîches aux lieux où ils mettent pied à terre, quantité de lézards [f°69r] en vie, qui vivent fort longtemps, comme nous avons déjà dit, quantité de crabes et poissons boucanés. Et pour la boisson, portent du vin dans de grandes calebasses et du levain ou mâchure susdite pour en détremper avec de l'eau, mais outre ces susdites viandes ils font un grand état du pétun préparé comme susdit.

Ils font sécher devant le feu le pétun en feuille, jusqu'à qu'étant froissé, il se réduise en poudre bien subtile. Et puis sur le tout ils mêlent la moitié des plus pures et blanches cendres qu'ils trouvent encore sur le bois, lesquelles ils nomment balyssy ; après mettent le tout dans une calebasse longue et grosse comme le doigt, et faite comme une fiole, et lorsqu'ils en veulent user, ils en mettent un petit avec la même fiole, entre la lèvre de dessous et la gencive, et puis, s'abstenant de parler, ne font que cracher jusqu'à ce que tout soit fondu. Et disent que cela les nourrit, et qu'en ayant, ils ne peuvent mourir de faim, et en usent principalement sur mer, et surtout le matin, parce qu'ils n'osent déjeuner, comme nous avons déjà dit, et lorsqu'ils vont aux montagnes.

Lorsqu'ils sont arrivés où ils veulent aller, ceux qui doivent partir y observent en partant les mêmes cérémonies que ci-dessus, et puis partent ensemble pour aller encore avertir ceux d'un autre lieu, continuant ainsi jusqu'à ce qu'ils soient tous assemblés, et partent quelquefois en compagnie jusqu'à 40 pirogues, dans lesquelles il y a au moins 25 ou 30 combattants. D'aucune fois aussi, ils n'y vont que deux ou trois plus ou moins selon leur fantaisie, mettant chacun deux racines dans la bouche, nommées aroïa, qui ressemblent fort au riboulyssy, croyant de ne pouvoir tomber entre les mains de leurs ennemis. Etant partis, ils vont côtoyant les terres et îles qui sont leurs boussoles, lesquelles ils ne perdent en tout leur voyage que deux jours et deux nuits, en sorte qu'ils mettent souvent pied à terre, tant pour y recueillir de l'eau que pour y faire cuire ce qu'ils ont, comme aussi pour chercher des crabes, et la nuit pour tourner quelque tortue. Et là, séjournent si le vent leur est contraire et la mer trop haute, car ils ne se mettent à la mer que bien à propos, principalement lorsqu'ils quittent les îles, qui est deux jours et deux nuits sans attraper la terre, où alors ils se guident selon le soleil et les étoiles, desquelles ils ont grande connaissance tant de leurs noms que de leurs cours, et nomment diversement une grande quantité qu'ils nous montraient, chose qui est presque incroyable, et savent aussi dire les situations des terres et royaumes, comme du Brésil, du Pérou, France et ainsi des autres, et jugent toutes les situations selon le cours du soleil et par

ainsi ne se fourvoient jamais. Un aveugle, père du capitaine du village où j'étais, me montrait tous les endroits des susdites terres [f°69v] après que je lui avais dit où était le soleil levant et couchant. Lorsqu'ils sont arrivés au pays de leurs ennemis, il y a une certaine nation d'autres Sauvages, qu'ils appellent frères, qu'ils nomment comme eux balouy, chez lesquels ils se retirent et trafiquent des vivres et quantité d'arcs, qui sont faits d'un certain bois marbré, qui est fort beau, qui ne se trouve en leur pays, et lorsqu'ils veulent combattre (selon que je l'ai ouï dire aux Sauvages mêmes, non pour l'avoir vu, ni aucun des nôtres), lorsqu'il a plu et que chacun est retiré dans leurs cabanes qui sont sur les montagnes, ils se jettent en grand nombre dedans et prennent et emportent tout ce qu'ils peuvent jusqu'aux femmes et petits enfants qui viennent de naître, et les portent dans leurs pirogues, ou bien se mettent en embuscade, près des passages de leurs jardins qui sont assez éloignés de leurs maisons, et ainsi les attrapent, et alors, s'ils sont beaucoup, ils se luttent et battent comme nous avons dit ci-dessus, et sont aussi quelquefois rudement poursuivis jusqu'à leurs pirogues, où ils se servent alors de leur rondache, de sorte que leur guerre est plutôt faite par finesse que par valeur. Vrai est qu'ils ne tâchent point à tuer, s'ils n'y sont contraints pour sauver leur vie, car leur honneur et profit est de prendre leurs ennemis en vie pour les manger en solennité, comme nous dirons ci-après. Leurs ennemis sont si aguerris et savent si bien qu'ils sont toujours guettés qu'ils ne sortent que bien armés et accompagnés. Et pendant notre séjour aux Indes il est revenu 5 ou 6 pirogues qui n'avaient rien fait et n'en ont mangé qu'un qui y était auparavant nous. Voilà pour ce sujet ce que nous avons pu apprendre.

Du retour d'une pirogue qui vient de la guerre

Incontinent qu'une pirogue est revenue de la guerre, celui à qui elle appartient fait un caouynage pour rendre l'honneur accoutumé à une pirogue et, pour cet effet, il la fait mettre au milieu de la place publique où elle est couverte de feuilles de bananiers, à l'entour duquel se placent tous les invités ; et les petits enfants de ceux qui sont revenus dans icelle entrent dedans, et est équipée de cassave, vin et autres vivres, qu'avons décrits ci-dessus, de même façon que s'ils voulaient partir tout à l'heure. Après on fait sortir les enfants, et tous les principaux entrent dedans, où ils mangent et boivent, et puis dansent tout à l'entour selon la danse ordinaire des caouynages, et lui apportent des présents, et après les femmes se prennent toutes à pleurer à la même posture qu'ils pleurent les morts, et puis se remettent à boire jusqu'à ce qu'étant nuit, ils démontent les deux grandes planches que nous avons dit être à chaque côté de ladite pirogue, et puis la remettent à sa place et, le caouynage achevé, chacun se retire.

[f°70r] Manière de manger leurs ennemis pris en guerre

Après qu'ils sont de retour, ils partagent entre eux les prisonniers, qui appartiennent, pour la grande part, aux capitaines pour avoir fourni la pirogue, et en partie à ceux qui les ont pris, c'est-à-dire qu'ils les doivent assommer, et en ont la moitié des os principaux pour en faire des flûtes. Que si le capitaine les veut tout à fait pour s'en servir, il les garde et les autres n'y ont rien, ce qui se fait principalement quand ce sont des femmes, car on ne les mange jamais. Que s'il y a des nègres, ils demeurent à celui qui les a pris, qui les fait travailler au manioc et faire la cassave et le vin, aussi ne craignent-ils point d'être mangés comme les Inneris, mais seulement que leur maître ne meure, car alors ils courent fortune d'être assommés pour l'aller servir en l'autre monde, comme nous verrons ci-après. Mais pour les Ineris, leurs ennemis jurés, ils ne leur font jamais grâce, si ce n'est qu'étant trop jeunes ils les nourrissent jusqu'à l'âge de 18 à 20 ans et puis les assomment, encore font-ils cela pour leur profit, car il y a plus à manger et de plus longs os à faire des flûtes. Et pendant le temps qu'ils les gardent, ils leur font aussi bon traitement qu'à eux-mêmes, hormis qu'ils ne les nomment point autrement que tamons, c'est-à-dire captifs, et leur tiennent la tête fort rase, et lorsqu'ils sont en âge, ils les font engraisser 5 ou 6 mois, pendant lesquels ils ne leur permettent de rien faire que manger, boire et dormir, et se tiennent ordinairement dans un lit de coton où on leur apporte à manger de tout ce qu'ils désirent, le fallût-il aller quérir à 30 lieues de là, et ainsi ils deviennent si gras qu'ils ne se peuvent presque pas tourner dans leur lit, et ne montrent jamais d'être fâchés, ni tristes de leur fortune, au contraire ne font que rire, car il faut croire que s'ils s'attristaient, ils n'engraisseraient point. Quand nous arrivâmes à la Martinique, il y en avait un chez le principal capitaine de l'île, nommé capitaine Louys, qui fut mangé environ deux mois après. Et incontinent que nous nous approchions de lui, il nous montrait par ses doigts combien de lunes il avait encore à vivre, nous faisant aussi d'autres contes en sa langue lesquels ne pouvions entendre, mais à son action nous reconnaissons qu'il se disait avoir été vaillant, et qu'il tirait bien à l'arc. Le jour auquel il doit être mangé

l’Ineri étant venu, tous les habitants de l’île se rendent au village où il doit être assommé, et s’y fait un très grand caouynage où chacun est orné comme s’ensuit. Outre tous les susdits ornements qu’avons décrits ci-dessus au chapitre des caouynages, les principaux chefs portent sur la tête des guirlandes faites de plumes de perroquet toutes d’une couleur, aux poignets des bras [f°70v] et en ceinture, comme aussi des coquilles aux jambes en forme de sonnettes. Et à la main tiennent, les uns une grande épée de bois qu’ils nomment bouttou, avec laquelle ils l’assomment, d’autres tiennent un fort long roseau, où il y a de petits affiquets au bout d’en haut faits de plumes de perroquet et ainsi vont boire sous la halle à la santé de leur Ineri, qui aussi leur fait toujours raison, et étant à demi-ivres emmènent le compagnon en rase campagne, c’est-à-dire dans le circuit du village, en lui donnant toujours à boire, et puis le font asseoir sur un petit siège lui mettant à ses pieds des coys pleins de vin de cassave pour lui donner meilleur courage. Après toutes les femmes viennent danser alentour de lui en répétant souvent ces mots : “Tamon Tamon éhé éhé tamon tamon éhé éhé”, et puis quittent leur place aux filles qui en viennent faire autant, et ayant achevé, les susdites femmes reviennent pour lui bailler à boire, et puis les filles, et le tout se retire peu après ensemble. Et les hommes s’approchent en sautant et se tenant courbés, tenant leur roseau comme qui tiendrait une pique plantée, le viennent regarder au nez en se moquant de lui, et puis frappant du bout d’en bas de leur roseau contre terre, et puis le retirent comme à eux en faisant comme un demi-cercle lui disent comme les susdites femmes : “Tamon Tamon éhé éhé”, etc., continuant ainsi un fort long temps en tournoyant toujours à l’entour, en gambadant et lui donnant aussi toujours à boire, de sorte qu’étant ivre, n’appréhendant la mort, il leur conte mille sornettes. Cependant ceux qui tiennent les épées de bois viennent à lui par intervalles lui faisant de faux-semblants de le frapper, de sorte qu’après lui en avoir beaucoup fait, lorsque moins il y pense, celui qui l’a pris à la guerre lui donne un si rude coup sur la nuque du col qu’il le couche tout raide mort à terre. Incontinent le plus vieux capitaine le coupe par morceaux pour faire boucaner, et le lendemain le mangent tous ensemble, et ne réservent rien que son membre qu’ils jettent à la mer, et sa tête qu’ils font traîner dans les cendres en attendant de la donner aux premiers de leurs amis qui les viendront voir ; et des os en font des flûtes comme nous avons déjà dit. Lorsque nos Indiens nous pensaient faire plaisir, ils nous disaient que bientôt ils nous feraient manger de leurs ennemis, et que nous les trouverions beaucoup meilleurs que les tortues et les lézards.

Les maladies auxquelles ils sont sujets

Nos sauvages sont de leur naturel si sains qu’ils meurent plutôt de vieillesse [f°71r] que de maladie. Toutefois, ils sont sujets à quelques-unes qui leur sont plus souvent causées par froid et chaud, et par quantité de fruits qu’ils mangent. Leurs maladies sont le plus souvent fièvres, coliques et dysenteries. Pour remède au mal de ventre voici ce qu’ils font. Si c’est un homme qui soit malade, il coupe le poil de la nature de sa femme et puis le découpe bien menu et le boit dans du vin de patate, et si c’est une femme, elle coupe celui de son mari et le boit de même. Si ce sont des enfants, après que le mari et la femme se sont coupé le poil l’un l’autre, le font boire de même que dessus à leurs enfants, mais pourtant j’en ai vu beaucoup mourir.

Les maladies qui leur viennent naturellement, yaya et les écrouelles. Le yaya est beaucoup plus dangereux que la grosse vérole, et se prend plus aisément ; en voici les marques. L’on est tout couvert de gales grandes comme une assiette et d’autres comme un sol, depuis la plante des pieds jusqu’à la tête, les uns en guérissent, les autres non, principalement ceux qui en ont d’aussi larges qu’une assiette, car elles rongent comme un chancre et à la fin tuent. Si un qui en est entaché vient à sortir du climat où il en a été pris, il n’en guérit jamais s’il ne retourne au même climat. Il est à croire que ce mal ait été apporté de la Guinée, où il est fort fréquent, et dans nos Indes les Nègres qui y sont y sont beaucoup plus sujets que nos Indiens. Aux Nègres, il s’attache principalement à la verge et à nos Indiens à la poitrine, et ils n’y apportent aucun remède pour tâcher à le faire guérir. Pour les écrouelles, ils y sont plus sujets à la Dominique qu’aux autres îles. Je crois que ce sont les eaux qui en sont la cause, mais il ne faut oublier à décrire le remède qu’ils observent contre la fièvre et duquel ils se trouvent fort bien. Lorsqu’ils sentent venir l’accès, ils vont nager à la mer le plus loin qu’ils peuvent, et puis se viennent reposer dans leurs lits et puis retournent à la mer, faisant ainsi jusqu’à ce qu’ils n’en puissent plus, et de quoi ils se trouvent fort bien. Ils sont fort sujets à avoir des clous, qu’ils nomment cybouli, et n’y appliquent rien pour les faire mourir. Lorsqu’ils voient qu’un malade ne peut manger ni boire et que Chemin ne le veut guérir, ils l’étouffent en lui entortillant un lit de coton à l’entour de la tête ou une voile de canot, et par ainsi ils croient lui faire grand plaisir et courtoisie, disant aussi qu’il ne fait rien en ce monde puisqu’il ne mange

et ne boit plus. Si quelqu'un est devenu démoniaque, qu'ils nomment balibir, depuis 5 ou 6 jours (car alors ils ne mangent ni ne boivent), ils envoient quérir des Sauvages dans une autre île pour le tuer à coups de flèches ou l'étouffer s'ils peuvent.

La manière de pleurer et d'enterrer les morts

Incontinent que quelqu'un est mort, ceux qui demeurent dans la même cabane du défunt sans faire aucun bruit ni appeler personne, ayant fait un fossé à l'endroit où il est mort, ils mettent son lit de coton et ses richesses dedans, qu'ils couvrent avec certaines feuilles, et puis enterrent le mort au-dessus de tout cela comme étant assis. Et après on le couvre de terre, et au-dessus de la fosse on fait un feu de 4 ou 5 gros tisons qui durent plus d'un mois sans être consumés ni éteints, à quoi ils prennent soigneusement garde, au bout duquel que le feu est éteint, on met une planche dessus, ou des bâtons de roseau en travers, pour marquer qu'il n'y faut marcher dessus. Et après qu'un corps est enterré, la femme ou le mari et les enfants se coupent les cheveux, pour signes de deuil, et les jettent dans le susdit feu. Que si le défunt était homme qui eût des captifs, on les assomme et enterre au-dessous de lui, avec une terrine sur la tête, pour l'aller servir dans l'autre monde. Si c'est une femme qui eût des captives, on en fait de même.

Incontinent après qu'un corps est enterré, tous ceux du village s'assemblent dans la cabane où est le défunt, et puis s'assoient tous en rond sur leur cul, baissant la tête presque entre les deux genoux, et mettant la main gauche au-devant du visage commencent à pleurer, ou plutôt hurler comme des loups, en proférant les mots suivants, en haussant fort et puis baissant petit à petit leur voix, si basse qu'on ne les entend presque pas, et recommençant en après de même, disant comme s'ensuit "yo yo yo yo yo yo yo", etc. Et les plus proches parents du défunt y observent une autre posture en cette façon. S'étant assis vis-à-vis l'un de l'autre sur de petits sièges bas proches du corps, s'approchent si près que leurs genoux sont l'un dans l'autre, et puis de la main gauche se cachent le visage, et de la droite se grattent le derrière de l'épaule l'un de l'autre, professant toujours les mêmes paroles que ci-dessus, le plus souvent sans jeter aucune larme. Lorsqu'une femme est demeurée veuve, elle ne se remarie jamais ; pour les hommes, ils en ont toujours quelqu'une de reste, et les jardins que laissent les morts ne sont pas habités d'aucun, mais laissés sans oser rien prendre, jusqu'à ce qu'ils aient fait venir le diable pour lui demander permission de s'en servir. Si par hasard le maître meurt en pays étranger et loin de sa maison, on ne laisse pourtant de tuer ses serviteurs et esclaves qui sont dans sa maison, croyant qu'étant morts, ils vont trouver leur maître, ou bien la veuve tâche à les demander comme nous avons déjà dit.

[f°72r] La manière de déterrer les os des capitaines et de leurs captifs au bout d'un an

Au bout d'un an, qu'ils nomment chiric assoura, qu'un capitaine a été enterré, la veuve ou les enfants font faire un caouynage où tous les habitants de l'île et beaucoup d'autres des autres îles y sont invités, et, étant assemblés sous la halle ou tabouité, et qu'on commence à boire, les trois plus vieux capitaines de l'île s'étant barbouillé le visage de noir et entortillé certains linges mal agencés sur la tête, tenant chacun leur arc bandé avec les flèches comme prêtes à tirer, faisant des actions en se tourmentant et sautant, qui sont du tout étranges, s'en vont en cette posture faire 5 ou 6 tours à l'entour de la fosse de celui qu'on veut déterrer, feignant à tous coups en sautant de vouloir décocher leurs flèches sur ladite tombe, après s'en sortent et puis reviennent, réitérant leur entrée et sortie jusqu'à 5 ou 6 fois, au bout desquelles s'en vont boire avec les autres jusqu'à la nuit, qui étant venue, les susdits trois avec les autres capitaines vont déterrer les os du capitaine, qui sont les premiers trouvés, et les vont déterrer avec ceux de leurs parents et de leurs captifs qui sont au-dessous de ses hardes, les brûlent et recueillent soigneusement les cendres, qui sont distribuées aux plus proches parents, qui les enferment dans de petites calebasses comme des noix, qu'ils portent pendues au col principalement les jours de caouynage. Et lorsqu'ils vont à la guerre, ils en boivent un peu et s'en frottent le long du corps, croyant par ce moyen de vaincre leurs ennemis et de ne pouvoir tomber entre leurs mains.

Livre 3

Le départ des îles des Sauvages

Puisque nous avons décrit la vie de nos Sauvages, il convient maintenant de parachever notre histoire en commençant à traiter de ce qui s'est passé parmi nous durant notre séjour aux îles jusqu'à notre départ et arrivée en France.

Pendant donc que nous étions dans ces îles, écartés les uns d'un côté, les autres de l'autre, ayant chacun de nous baillé la plus grande partie de nos hardes aux Sauvages pour gage d'amitié, le capitaine Fleury se retira avec une vingtaine d'hommes, tant soldats que matelots, dans une habitation que les Sauvages lui baillèrent pour mieux vaquer à ce qu'il désirait faire, vis-à-vis de laquelle était mouillé notre grand navire, lequel il fit vider de tout ce qui était dedans et le tout fut apporté dans son habitation. Et après qu'il eut retiré le bois qu'il put pour l'agrandissement de sa barque, le reste fut brûlé par [f°72v] les Sauvages, lorsque ledit capitaine Fleury s'enfuit comme nous dirons ci-après.

Le capitaine Fleury, ayant donc une habitation pour lui seul sans être empêché des Sauvages, n'avait autre désir ni soin qu'à faire promptement agrandir sa barque qu'il avait emmenée de France, qui n'était que d'environ 15 tonneaux, et il la voulait faire d'environ 20 tonneaux. Et cependant que chacun travaillait et lui des premiers, il traitait aussi de la cassave que les Sauvages lui apportaient tous les jours, comme aussi des fruits et autres vivres du pays qu'il achetait de la traite qui fut trouvée dans les navires. Le soir, il envoyait tourner de la tortue pour l'ordinaire de ceux qui travaillaient, mais il arriva que, la barque étant presque parachevée, ledit capitaine Fleury sachant assez qu'un chacun murmurait de ce qu'il ne la construisait que pour aller au Pérou et non pour retourner en France, étant d'ailleurs en inimitié mortelle contre le sieur Du Bois, son lieutenant, parce qu'il le voulait au commencement contraindre d'aller demeurer avec les Sauvages comme tous les autres soldats, parce que, disait-il, il ne pouvait voir aucun près de lui qui ne travaillât, comme il faisait sans cesse, fut cause qu'un jour s'étant pris de paroles, en vinrent finalement aux mains, s'étant saisis d'armes qu'ils rencontrèrent de hasard dans la cabane, on arrêta leur dispute, de sorte que si on ne les eût séparés, ils se fussent entre-tués. Quelque temps après, le capitaine Fleury fut averti qu'incontinent après que la barque serait parachevée, on se voulait saisir de sa personne pour le mener lié en France, et qu'à ces fins Du Bois avait mandé à ses plus affidés de le venir trouver. Ce qui fut assez vérifié et connu par le capitaine Fleury et par l'arrivée journalière de beaucoup de gens qui lui étaient suspects : qui fut la cause qu'il délibéra de se sauver dans son brigantin, ce que ne pouvant faire seul, il le communiqua à quelques-uns de ses plus familiers, et entre autres à un charpentier qui parachevait la barque et à quelques autres Anglais, qui aussi approuvèrent sa délibération, et lui promirent de ne l'abandonner point, comme ils firent. Ce qui fut exécuté le 20 juillet 1619, sur la minuit, lorsque chacun reposait. Il fit embarquer dans son brigantin tout ce qu'il jugea lui être propre, mais ne pouvant emporter quelque cent ou six vingts mousquets qui étaient dans sa cabane, parce qu'ils eussent occupé tout le brigantin, d'ailleurs, ne les voulant laisser entre les mains de ceux qu'il croyait être ses ennemis et voulant les empêcher de s'en pouvoir servir, et rendre inutiles, leur ôta à tous le serpent. Et ainsi fit voile le 13 et alla à 6 ou 7 lieues de là, au village du principal chef de l'île, nommé capitaine Louys, où il fit à l'aise ce qu'il [f°73r] n'avait pu faire à la hâte, même y traita quantité de cassaves, et pour y être en plus de sûreté, fit bâtir un fort sur le bord de la mer, lequel il munit de petits pierriers. Il n'oublia pas aussi à se fournir de balles, mèches, clous et poudres, selon ce qu'il en pouvait avoir besoin, tant pour attaquer que pour se défendre. Après s'être là accommodé, il s'en alla à l'île de la Dominique, distante de là environ 8 lieues, où il arriva le 10 d'août. Et étant tombé fort malade d'une fièvre qui le saisit, et n'étant encore bien remis d'une maladie qui l'avait détenu fort longtemps et rendu fort maigre et faible, néanmoins il ne laissait pas d'avoir l'œil et de pourvoir à tout ce qui lui était nécessaire tant pour faire raccommoder, calfater et hausser son brigantin, qu'aussi pour traiter de cassave, espérant avec icelui d'aller faire ce qu'il pourrait au Pérou, à tout le moins gagner quelque navire. Mais il n'eut parachevé ce qu'il désirait de faire qu'il fut averti par des Sauvages qui y vinrent de la Martinique, qu'il y avait une barque française qui était mouillée tout contre la nôtre, non achevée, nouvelle qui le réjouit grandement. Incontinent, il se résolut de s'y en aller, et donnant courage à ses gens qu'ils reçurent là quelque commodité principalement pour les hardes, croyant que ce fut un autre que celui qu'il trouva, partit combien que la mer fût bonnasse, et à cause de ça fit si bien ramer ses gens qu'étant parti à midi, il arriva à la Martinique sur la minuit, où, ayant mouillé l'ancre, s'embarqua lui troisième dans un canot et s'en alla à bord de la barque française, où ayant salué le capitaine, qui était M. de Montreuil, qui y commandait pour M. de Pompierre, et entré en discours, le capitaine Fleury le pria de lui aider à recouvrer sa barque. À quoi répondit ledit Montreuil, qu'ayant vu l'état où étaient tous ceux qu'il avait laissés là, et entendu en quelle façon il en avait baillé un écrit ou décharge au capitaine Du Bois, qui s'en voulait retourner en France, il ne pouvait faire pour lui ce qu'il désirait. Pendant ces discours, il y en eut un de la même barque qui alla avertir le capitaine Du Bois de l'arrivée du capitaine Fleury en son bord ; incontinent il s'embarque dans un canot et vient à bord de la barque, où, après avoir tenu quelques discours avec le capitaine Fleury, lui

dit tout haut : “Monsieur, venez en toute sûreté à terre pour faire parachever votre barque, vous y serez reconnu comme chef, comme par le passé, avec beaucoup d’autres protestations, pourvu que vous nous vouliez ramener droit en France”. À quoi persistant au contraire, ledit capitaine Fleury, désirant plutôt aller au Pérou, n’y voulut entendre, et ainsi [f°73v] ledit Du Bois s’en retourna. Le capitaine Fleury, voyant qu’il ne faisait là ce qu’il désirait, prit congé du sieur de Montreuil, qu’il ne revit qu’à la Monne, comme nous dirons ci-après, et ainsi se retira vers ses gens. Cependant Du Bois faisait parachever la barque à un charpentier, en intention de revenir en France et d’y mettre le plus d’hommes qu’il pourrait, qui étaient une quarantaine ou plus. Ledit Montreuil, ayant ainsi fait ce qu’il désirait, leva l’ancre pour aller au Pérou, emmenant avec lui 9 des nôtres, qui n’étaient compris au nombre de ceux qui désiraient repasser en France dans la barque de Du Bois, partit de la Martinique le 21 du mois d’août, n’ayant pour tous vivres que de la cassave fort vieille, et un peu de tassage qui était de tortue séchée au soleil, quelque peu de patates, bananes et assez suffisamment d’eau, chacun étant résolu de partir en peu de temps pour revenir en France. Mais il arriva qu’ils furent bien loin de leur compte, car le second jour de leur départ, sur le soir, n’étant encore qu’entre la Dominique et la Martinique, ils furent pris de si grands coups de vent qu’ils pensèrent tourner la quille en haut. Outre cela, la barque lâchait si grande quantité d’eau que la pompe n’était presque pas suffisante de l’épuiser, qui fut la cause qu’ils relâchèrent à la Martinique, où, arrivant sur la pointe du jour, ils aperçurent le brigantin du capitaine Fleury, qui était mouillé tout contre terre. Je ne sais si c’est qu’il sut qu’il y avait quelque voie d’eau, à ladite barque, tant y a qu’il dit qu’ils n’iraient pas loin. Eux voyant qu’il fallait visiter la barque et se remettre tous à terre, et que même ce n’était qu’une confusion parmi eux où chacun voulait être le maître et commander, principalement les matelots à l’endroit des soldats, parce que Du Bois ne commandait pas absolument sur tous, principalement d’ailleurs les pilotes tombèrent en contestation touchant la route, l’un disant qu’il la fallait faire d’une façon, l’autre d’une autre, à cause de quoi ils voulurent quitter la besogne, et ne rien faire l’un pour l’autre. Toutes ces choses les obligèrent et contraignirent de rendre la barque au capitaine Fleury pour en faire ce qu’il voudrait, et, à ces fins, la lui envoyèrent offrir par le contremaître et un soldat nommé Chantgaillard, Dauphinois, comme ils firent. Incontinent le capitaine Fleury, bien aise de l’offre, ne désirant autre chose, envoya 5 hommes pour en prendre possession, qui la lui emmenèrent où il était, et après y être entré, n’ayant pas assez de gens pour s’en servir comme il désirait, d’ailleurs aucun ne voulant retourner avec lui, tâcha [f°74r] par tous moyens d’amitié et belles promesses d’en avoir, mais n’avançant rien pour tout cela, il délibéra d’en avoir par force et finesse et principalement un chirurgien qui lui était fort nécessaire. C’est pourquoi il résolut de prendre et arrêter dans sa barque le premier Sauvage qui y entrerait, lequel il ne laisserait aller qu’on ne lui emmenât le chirurgien qu’il désirait. Aussitôt délibéré, aussitôt exécuté à l’endroit d’un Sauvage, nommé Marcaiana, l’un des plus méchants de l’île, et ses compagnons allèrent quérir le chirurgien pour délivrer le prisonnier, lequel ils firent venir si vite qu’ils ne lui donnèrent loisir de seulement prendre ses hardes, et arriva qu’étant déjà assez proche d’aborder, un chacun le regardant venir, ne prenant plus garde au prisonnier qui avait toujours l’œil alerte pour se sauver, il sauta si adroitement dans la mer que tout à coup on l’aperçut nager entre deux eaux. D’autre part, ceux qui emmenaient le chirurgien, voyant que leur prisonnier s’était jeté à la mer, abandonnant leur canot et leur chirurgien dedans tout seul, se jettent à la nage emportant leur rame avec eux, de sorte que le chirurgien, ne pouvant s’en retourner et étant plus près de la barque que de la terre, se rendit avec beaucoup de peine, car il se servait de ses deux mains pour ramer, et ne pouvait presque pas ébranler le canot qui était assez grand. Le prisonnier délivré étant arrivé à terre, il ne faut pas douter qu’il ne fit accroire beaucoup plus de mal qu’on ne lui avait fait, ayant même dit qu’on lui avait lié pieds et mains, qui fut la cause que tous ceux de l’île prirent les armes pour s’en venger (car qui offense l’un, offense tous). Toutes les femmes et enfants vinrent pleurer à l’entour de lui comme s’il fût mort, et quelques jours après se fit un caouynage général touchant sa délivrance, où à tout propos ils professaient ces mots “Plourry atterta cabouya”, c’est-à-dire, “Fleury l’avait lié avec une corde”, se mettant en la même posture d’un homme lié par les mains, le menaçant de le manger comme leurs ennemis et faire boucaner ses gens comme de la tortue. Et pendant qu’il se tint là, ils furent toujours en armes, portant de gros trousseaux de flèches, sans un grand nombre qu’ils tiraient, cachés dans le bois le long de la mer, et à tout moment se levaient la nuit et prenant leurs armes allaient le long de la mer et faisaient de grandes assemblées, ce qui donnait de grandes alarmes aux Français qui étaient à terre parmi eux, croyant que ce ne fut pour se venger sur eux et les assommer tous, de quoi leur demandant la cause, disaient que c’était pour tuer le capitaine Fleury, et qu’ils les aidassent et prennent leurs mousquets. [f°74v] Ce qu’ils faisaient, et ainsi s’en allèrent avec

eux le long de la mer, portant leurs mousquets, qui pour la plupart n'avaient pas de serpentins, comme nous avons déjà dit, et ceux qui en avaient tiraient quelques coups en l'air, qui réjouissaient fort les Sauvages, qui croyaient qu'ils ne tiraient point à faux. Le capitaine Fleury, voyant qu'il ne faisait pas là bon pour lui, s'en alla à la Dominique, où il trouva quelques soldats qui s'embarquèrent de leur bon gré avec lui pour aller au Pérou, dont j'en fus l'un. Mais le peu de vivres qu'il avait, et la plupart gâtés, qui n'était en tout que fort peu de cassave moisie, et un peu d'eau, pour n'avoir de la futaille à en mettre, fut la cause que nous ne passâmes plus outre que la Monne, où trouvâmes mouillé ledit Montreuil, proche duquel ayant mouillé notre ancre, il s'en vint à notre bord et emmena le capitaine Fleury souper au sien. Le lendemain ils s'allèrent promener à terre et menèrent assez joyeuse vie, jusqu'au second jour que le capitaine Fleury lui demanda les 9 hommes qu'il avait à lui, dont il y en avait 7 fort bons matelots, un fort expert chirurgien, nommé du Buisson et un soldat. Montreuil lui dit qu'il les lui voulait bien rendre, et qu'il ne les tenait point pourvu qu'ils le voulussent. La demande leur en ayant été faite, ils répondirent tous qu'ils s'aimaient mieux dégrader à terre et mettre entre les mains de l'Espagnol qu'entre les siennes. Sur cela le capitaine Fleury voulait, ou qu'il les contraignît ou qu'il les mît à terre, et qu'il les irait prendre, à quoi répondit Montreuil que la terre était de l'ennemi et qu'il ne le ferait. Sur ce différend, le capitaine Fleury s'en revint à son bord fort mal content, et fit lever l'ancre pour suivre ledit Montreuil, voulant qu'il lui promette (ainsi comme il dit) de lui rendre ses gens à la première terre trouvée. Mais icelui ayant appareillé longtemps avant nous, et outre étant de beaucoup meilleur voilier que nous, d'ailleurs faisant une route que le capitaine Fleury ne voulait tenir parce qu'il voulait retourner aux Indes et lui allait au Pérou, par ainsi nous le quittâmes et mîmes le cap droit aux Indes, où nous arrivâmes 14 jours après, nonobstant le vent contraire, que nous eûmes presque toujours, avec trois jours de calme, chose presque incroyable au rapport de ceux qui entendent la marine, et fûmes en tout notre voyage quelque six semaines, et arrivâmes à temps pour ne nous retrouver plus comme par ci-devant. Étant arrivés à la Dominique, l'on nous dit que M. de St George, capitaine de mer, était à la Martinique attendant la saison propre pour aller au Pérou. Incontinent, le capitaine Fleury se résolut de s'en aller le voir, vu même qu'il le connaissait particulièrement. Et étant arrivé, parce que le vent nous contrariait fort pour nous approcher de lui, le capitaine Fleury s'embarqua dans un canot et l'alla trouver dans une anse qu'on nomme la Grand-Rivière, combien [f°75r] qu'il n'y en ait point. Étant arrivé, il reçut tant de courtoisie de St George qu'il délibéra de faire venir mouiller sa barque tout contre la sienne, par quoi le lendemain il s'en vint nous trouver pour nous mener mouiller dans ladite anse, où nous mouillâmes deux fois la longueur de notre barque loin de son navire, qui était tout vidé, bord à bord de terre et prêt à être calfaté ; ses gens s'étaient tous cabanés à terre, où était tout leur attirail, et quelques canons en batterie sur le rivage. Nous étant entrevisés les uns les autres, et contant nos malheurs passés, fûmes faits incontinent grands amis, même aucuns des nôtres y trouvèrent de la connaissance, de sorte que nous vivions assez familièrement à l'exemple de nos chefs, qui ne s'abandonnaient que pour dormir, et demeurâmes en cet état environ un mois, au bout duquel la chance se tourna bien à rebours, dont en voici la cause. St George, avant notre arrivée, ayant promis passage en France à une vingtaine de matelots de notre équipage, fut prié par le capitaine Fleury de les lui rendre et de ne leur donner pas passage, où usant St George de sa courtoisie ordinaire à l'endroit du capitaine Fleury, lui accorda non seulement sa demande, mais aussi persuada par tous les moyens les matelots de vouloir suivre leur premier capitaine. Mais eux ne voulaient entendre en aucune façon, dirent qu'ils demeureraient plutôt toute leur vie avec les Sauvages, et que la barque n'était suffisante pour aller aux lieux où il prétendait, joint qu'il n'avait aucun vivre, non pas même de la cassave pour nourrir tant de gens qu'il y voulait mettre, car même la barque n'était suffisante d'en contenir assez, d'ailleurs qu'il n'avait aucune futaille pour mettre de l'eau, et beaucoup d'autres raisons ou excuses qu'ils alléguaient. De ce refus St George bailla comme sa décharge au capitaine Fleury, comme ses gens ne l'avaient voulu suivre pour lui aider à exécuter son dessein à faire la guerre, afin qu'étant de retour en France, il ne pût tant être blâmé de n'avoir rien fait. Quelques jours après, il fut rapporté à St George par un certain des nôtres, que le capitaine Fleury avait dit que St George lui avait baillé des verges pour le fouetter en France, vu qu'il lui avait baillé une décharge comme les gens ne l'avaient voulu suivre, et que pourtant il ne laissait de les emmener. Je ne sais si ces paroles furent rapportées comme le capitaine Fleury les avait dites, tant y a qu'il s'en excusa envers St George et s'expliqua d'autres façons qu'on avait entendues, néanmoins cela diminua fort de leur amitié et familiarité, ce qui fut cause que le capitaine Fleury se retira d'avec St George au grand contentement de tous ceux qu'il voulait avoir de lui, et s'en revint à la Dominique, où il dégrada sa barque dans une rivière et la vida

de tout ce qui était dedans, et tous ses gens se revinrent avec leurs compères, en attendant quelque bonne fortune pour nous ôter de là. Cependant, il ennuyait plus au capitaine Fleury qu'à nous, car il ne se [f°75v] savait si bien accommodé avec ces Sauvages, principalement en fait de vivres, comme nous, et même n'en était guère aimé. De nous persuader de retourner au Pérou, il n'y avait point d'apparence, car même nous en étions revenus pour la disette des vivres, et parce aussi que la barque lâchait toujours si grande quantité d'eau que la pompe n'était suffisante à l'épuiser. D'ailleurs, elle était si faible que le moindre coup de mer qui la prit à l'un des bouts la faisait branler comme qui ébranlerait une pique, à cause de quoi il fit mettre au-dedans sur les deux côtés une planche qui finissait aux deux bouts, épaisse d'environ trois doigts, qui la fortifia un peu. De sorte que ne sachant par quel moyen sortir, il inventa des discours qu'il fit courir parmi les Sauvages qui étaient capables de lui faire couper la gorge, et à nous aussi, à savoir qu'au premier jour il viendrait des navires français qui l'aideraient à tuer tous les Caraïbes et les femmes vieilles, et qu'ils ne réserveraient que les jeunes femmes pour leur faire de la cassave. Ce bruit fut tellement divulgué par toute l'île que nous n'avions plus d'autres discours des Sauvages si ce n'est qu'ils demandaient si cela était vrai, à quoi nous contredisions le plus qu'il nous était possible, néanmoins nous ne les pouvions détourner de croire que bientôt le capitaine Fleury les devait faire assommer, à cause de quoi nous l'allâmes trouver, afin qu'il fit entendre aux Sauvages le contraire. Il nous dit qu'il était là venu deux Français de la Martinique de son équipage qui, lui voulant mal, avaient semé ce faux bruit partout. En même temps nous eûmes nouvelles de certains Sauvages, qui vinrent de l'île St Vincent, qu'il y avait une vingtaine de Français dégradés parce que leur navire s'était échoué à la côte, et qu'ils attendaient même fortune que nous et de plus qu'ils s'attristaient grandement parce que ces Sauvages de là ne leur faisaient point bon traitement (ce qu'ils disaient, croyant que nous les irions quérir pour les emmener avec nous). D'ailleurs les Sauvages nous assuraient que bientôt il devait venir une si grande quantité d'Espagnols qu'ils seraient contraints de se réfugier tous aux montagnes et abandonner leurs maisons, de quoi Fleury fit fort bien son profit, car il trouva alors moyen de sortir de là et d'emmener quelques-uns de nous autres. Car il délibéra d'aller à l'île St Vincent pour quérir ces Français, qui étaient la plupart matelots, espérant qu'ils eussent quelques vivres et beaucoup d'autres choses nécessaires pour raccommoder sa barque, car la leur fut échouée à dessein, étant poursuivie d'un forban anglais et puis l'ayant vidée, la brûlèrent, parce qu'ils trouvèrent sa quille rompue ; ce qui vint encore fort à propos pour le capitaine Fleury, afin de nous avertir, fut qu'il se fit un grand caouynage à son village où nous allâmes [f°76r] tous avec nos hôtes. Et là, nous fit entendre l'occasion qui se présentait à ladite île St Vincent de nos Français dégradés, qui pour la plupart étant matelots et ayant aussi quelques vivres de reste et autres choses pour raccommoder une barque comme voiles, cordages et autres choses nécessaires pour nous pouvoir équiper, sans doute pourrions faire fortune au Pérou, d'ailleurs qu'il ne fallait plus rien craindre de la barque, d'autant qu'il l'avait bien fait raccommoder et dedans et dehors, et que c'était assez vécu parmi des Sauvages qui commençaient à se méfier de nous, et que aussi peut-être nous vendraient à l'Espagnol s'ils y venaient ainsi qu'ils disaient, et sans doute nous ferions là un brave équipage et que nous irions faire fortune au Pérou. Toutes lesquelles choses firent délibérer une douzaine d'aller avec lui, d'autres promirent de le suivre à son retour. Ayant parole d'assez de gens pour manœuvrer sa barque, il la fit mettre en rade et équiper pour faire voile le 13 avec 5 Sauvages, qui se voulurent servir de cette occasion pour y vouloir aller visiter leurs parents. Etant arrivé à ladite île St Vincent, il apprit qu'il y avait deux grands navires flamands armés en guerre commandés par le capitaine André Lucifer, et qu'il avait offert passage à tous ceux qu'il avait trouvés là, qui étaient de l'équipage du capitaine Droit, qui, s'étant perdus de leur navire, vinrent là parce que leur frégate lâchait si grande quantité d'eau qu'ils ne pouvaient presque l'épuiser, et, étant à l'ancre mouillé tout proche un forban anglais, apercevant qu'il les voulait prendre, à cause de quoi ils échouèrent à terre par le moyen d'une amarre qu'ils y avaient portée, et puis ayant aperçu sa quille rompue sans moyen de la raccommoder, la dégradèrent et puis la brûlèrent. Le capitaine Fleury, ayant perdu son espérance de ce côté-là, la recouvra bien d'autre façon avec lesdits Flamands, car les étant allés voir et puis fait mouiller sa barque toute proche d'eux, laquelle il fit emmener à rame pour leur faire voir comme elle était aisée à conduire et mener presque aussi vite qu'une chaloupe, afin qu'ils crussent qu'ils pourraient presque aussi bien faire leur fortune avec icelle, comme eux avec leurs grands navires. Incontinent que fûmes mouillés, ils nous envoyèrent une barrique ou baril plein de poissons qu'ils avaient pêchés, et retinrent le capitaine Fleury à faire bonne chère avec eux, car ils ne s'étaient oubliés à se fournir suffisamment de vivres. Quelques jours après, ils voulurent traiter association ensemble, en lui baillant le quint de tout le gain et le premier navire qui serait pris, pour nous

repasser en France, chose qui nous réjouit grandement pour être principalement assurés de notre passage, comme si n'eussions rien gagné, ils nous eussent repassés dans leur navire. Toutefois, le capitaine Fleury, contrefaisait le froid en ne voulant entendre à si peu que d'un cinquième, et demeura sur le refus [f°76v] quelque 5 ou 6 jours pendant lesquels il échangea quelques pièces de ses gros canons, ancres et câbles pour quelques barils de lard, bœuf, fèves et du stockfisch, et quelque peu de vin et d'eau-de-vie, et 7 ou 8 fromages, comme aussi des haches, couteaux, chaînes de verre et autres choses pour traiter de la cassave avec les Sauvages, estimant par ainsi d'être assez avitaillé avec la cassave qu'il pourrait traiter, et qu'en continuant chacun le suivrait. Mais ayant connu le contraire, et qu'on désirait qu'il l'associât, qu'autrement personne ne le suivrait, il accepta la cinquième part et s'associa pour deux mois, à condition toutefois qu'il fournirait 35 ou 40 hommes dans sa barque, lesquels il se faisait fort d'avoir lorsqu'on saurait son association, qui devait être renouvelée au bout des deux dits mois si on se trouvait bien ensemble. L'association étant donc faite de parole et d'écrit, l'on délibéra que le capitaine Fleury pourvoierait à ses affaires au plus tôt, tant pour aller quérir ses gens à la Martinique qu'aussi pour traiter de la cassave. Et étant presque sur son départ avec aussi les Flamands, une chose vint encore fort à propos, pour ledit capitaine Fleury, c'est qu'on eut nouvelle qu'il était arrivé à la même île deux grands navires. Les Sauvages, qui ne les avaient encore reconnus, estimaient qu'ils fussent Espagnols. Incontinent ils les envoyèrent reconnaître avec deux grandes chaloupes bien équipées, et les ayant découverts, reconnurent à leur pavillon qu'ils étaient flamands, ce qui les occasionna de s'approcher de plus près, et de parler à eux comme ils firent. La connaissance d'être de même patrie étant faite de côté et d'autre, ils montèrent à bord, où ils furent bien reçus, et y trouvèrent quelques gens de l'équipage du capitaine Fleury, qu'ils avaient emmenés au cap du Nord et à Cayenne, que le capitaine Grand y avait emmenés, comme avons déjà dit. Au nombre desquels se trouvait un cousin du capitaine Fleury, nommé Maître Louys, qui, outre ce qu'il est bon pilote, il est aussi heureux à la pêche de quelle façon qu'elle soit, que lui seul est capable d'entretenir un grand train de poissons, et s'il se trouve sur les lieux où il y ait du lamantin et de la tortue, il en prendra lui seul tant qu'on voudra, tant il est expert et adroit, ce qui nous sert grandement comme nous dirons ci-après. Quelques jours après, il arriva un autre navire de leur flotte, où s'y trouva aussi un soldat nommé La Treille, qui était fort intime ami du capitaine Fleury, avec lequel il se remit, et ne l'a depuis quitté qu'en France. Après qu'ils se furent réjouis à la mode de la mer, qui est de boire l'eau-de-vie, les deux capitaines de ces navires voulurent venir voir le nôtre, et emmenèrent Maître Louys. Tout le soir se passa à rire et boire, et pétuner autant qu'ils [f°77r] purent, avec les trompettes qui jouaient sans cesse. Le lendemain pour être plus près l'un de l'autre, les derniers venus vinrent mouiller avec les nôtres, et furent là quelques jours à rire et passer le temps, et puis se fallut séparer et faire voile. Nos Flamands associés commencèrent les premiers et ne furent à la longueur d'un câble de nous, qu'ils furent tellement abâtardis de calme qu'ils ne firent pas voile de tout un jour, qui fut la cause que les deux autres marchands flamands et nous ne levâmes nos ancres que jusqu'au lendemain matin, combien que le vent se fût levé sur le soir même, mais n'osâmes sortir de l'anse où nous étions mouillés, parce qu'elle était un peu dangereuse à cause des rochers, qui fut la cause que nos associés furent plus tôt à la Martinique que nous. Joint aussi qu'eûmes le vent si contraire qu'une fois nous ne pensions pas attraper nos îles, ce qui nous eût fait préjudice à cause de nos Sauvages qui ramaient. Les Flamands séjournèrent quelques jours pour nous attendre et n'y voulurent prendre aucun des nôtres, afin que le capitaine Fleury les prît, et ils firent entendre l'association entre eux et nous. Néanmoins peu de gens se voulurent embarquer avec le capitaine Fleury, jugeant aussi qu'il n'avait fait l'association que pour les attirer de là, et puis il les quitterait, comme il fit. Ceux qui s'embarquèrent, ce fut en partie à l'occasion du susdit Maître Louys et de La Treille, après il s'en alla à la Dominique, où il arriva le 19 janvier 1620, et y prit 8 ou 10 soldats qui le suivirent volontiers. Et lorsqu'il eut ramassé tout ce qu'il put, le nombre n'était que de 31, desquels il n'y avait que 8 ou 9 matelots, et encore y en avait 3 de ceux du capitaine Droit qui demandèrent congé aux Flamands d'aller avec lui, dont l'un fut notre maître valet pendant tout le voyage, de sorte que voyant que nous étions faibles en matelots et en beaucoup d'autres choses nécessaires à des gens de mer, et dans une barque qui lâchait toujours autant d'eau qu'à l'accoutumée, où n'y avait qu'une paire de voiles, qui ne valaient rien, non plus que les cordages, comme aussi fort peu d'onguents dans le coffre du barbier pour panser les blessés à leur nécessité, et encore ce peu qui y était, pour le long temps qu'ils étaient sur mer, tout gâté, d'ailleurs, éloignés des Flamands, nos associés, et que ce serait hasard si nous les rencontrions à cause d'une infinité de divers accidents qui arrivent tous les jours à la mer, joint que nous ne savions quel parti le capitaine Fleury voulait faire touchant les prises qu'il pouvait faire, vu que c'était un autre

équipage nouveau, où personne n'était sujet ni obligé [f°77v] à suivre le capitaine Fleury, s'il ne voulait, d'autant que le navire avait été brûlé et les hommes dégradés parmi des Sauvages, où chacun fut libre de faire comme il l'entendait sans être plus sous charge de capitaine. Et que même on s'était nourri de nos hardes pour donner aux Sauvages, puisqu'on n'avait aucune traite, laquelle le capitaine Fleury serra si bien qu'il n'en donna qu'à 2 ou 3 de ses familiers, de sorte que chacun s'estimait libre, étant encore à la Dominique, d'aller ou demeurer tant qu'il plairait à Dieu, plutôt que d'aller faire la guerre et gagner pour des bourgeois qui y pourraient prétendre, comme si c'eût été du premier embarquement. Toutes ces choses, mûrement considérées entre nous, furent proposées au capitaine Fleury, qui nous répondit qu'il ne nous fallait soucier de rien, que les Flamands sans faute se trouveraient au rendez-vous de la Guadeloupe, Nieves ou à la Monne et autres lieux, et qu'ils nous devaient fournir de tout ce qui nous était nécessaire, et que même le malheur ne nous pouvait pas toujours suivre de si près que par le passé, et que sans doute nous gagnerions quelque chose et que pour le gain il nous en donnait le tiers en essence, sans que les bourgeois y puissent rien prétendre. Ce qu'il nous promit avec grand serment, outre cela, il s'offrit de nous en faire un écrit signé de sa main, lequel nous refusâmes, nous en fiant à sa parole.

[Le 11 février 1620, Fleury et ses hommes quittent la Dominique, passent par la Guadeloupe, Nieves, Saint-Domingue. Le 10 mai ils touchent la côte de Campêche, avant d'arriver à la mi-juillet en Floride. Un mois après, ils sont à Terre-Neuve. Ils seront de retour à Dieppe, le 10 septembre 1620].

Anonyme de Saint-Christophe.
Relation des îles de Saint Christophe, Gardeloupe et la Martinique

Relation des îles de Saint Christophe, Gardeloupe et la Martinique, gisantes par les quinze degrés au deçà de l'Équateur

[f°275r] Nos Français ont autrefois, en leurs premières découvertes des terres du nouveau monde, entrepris d'habiter quelques régions de l'Amérique, comme le chevalier de Villegaignon, qui en l'an 1555 passa en la terre du Brésil et ancrâ en la rivière dite par les Sauvages Ganabara, gisante par les XXIIIe degrés au-delà de la ligne équinoxiale et droit sous le tropique de capricorne. Mais ayant quitté la religion catholique pour suivre la prétendue réformée et enfin quitté celle-ci pour reprendre la catholique, il ne fit rien de beau ni de mémorable et se retira en France laissant ses gens à l'abandon, sans ordre ni conduction, au fort qu'il y fit bâtir et nommer le fort de Colligny.

En l'an 1612, sur le bon rapport qui fut fait à notre roi Louis treizième et à la reine sa mère des terres gisantes sous la ligne équinoxiale et particulièrement de la beauté de la baie de Maragnan et des fruits qu'on en pouvait tirer, y fut envoyé le sieur de Razilly avec beaucoup de personnes de diverses conditions. Mais étant obligé de repasser en France pour faire rapport à [f°275v] leurs majestés des particularités du pays, il laissa son lieutenant nommé La Ravardière pour commander en son absence nos Français, lesquels il envoya sans ordre ni conduite attaquer les Portugais qui étaient venus pour les déloger et par une lâcheté manifeste, après avoir livré ses gens à la merci de l'ennemi, leur livra encore les forteresses que les nôtres y avaient bâties, moyennant cent mil écus payables en Espagne, où étant allé pour recevoir son argent, il fut porté en Portugal et conduit à Lisbonne, où il fut mis à l'inquisition et, comme luteranois, eût été brûlé si la reine régnante n'en eût écrit en sa faveur au roi d'Espagne son frère. Voilà la récompense ord[inai]re, que l'on baille aux hommes de cette qualité.

Les Hollandais, navigateurs perpétuels, font bien mieux que nous et ont dépossédé l'Espagnol d'un grand nombre de belles places qu'il avait dans la terre du Brésil et ne quittent point leurs prises. Ainsi, vont toujours en augmentant et avançant leurs conquêtes, qui est chose admirable en un petit peuple aguerri, duquel on ne faisait état il y a six-vingts ans.

Nous ne sommes depuis retournés à la terre ferme de l'Amérique, sinon en l'an 1626 que le s[ieur] [f°276r] de Nyambuc Belain, gentilhomme normand, ayant fait plus[ie]urs naviga[tio]ns vers le Brésil, il lui prit envie d'habiter l'île St Christophle, éloignée d'environ six-vingts lieues de la terre-ferme, ayant vingt-cinq lieues de circuit et gisante par les quinze degrés dans notre tropique, où il y avait déjà quelques Anglais habitués, et voyant que la terre y produisait du tabac, coton, rocou et sucre, il y mena des hommes pour la défricher et cultiver ayant aussi depuis fait habiter deux autres îles nommées la Gardeloupe et la Martinique, qui en sont distantes d'environ trente lieues, noms qui leur ont été, à ce que l'on dit, imposés par les Espagnols en passant leur route sans y avoir fait aucune descente ni demeure. La première habitation de nos Français en l'île de Saint Christophle fut au quartier des Sauvages, que les Anglais avaient chassés et éloignés de leur voisinage. Mais voyant le peu de sûreté qu'il y avait de vivre parmi cette nation sauvage et barbare, de qui le naturel se porte toujours à la vengeance et au massacre qu'ils faisaient des Français qui tombaient en leurs mains, ils furent [f°276v] enfin contraints de les chasser tout à fait de cette île pour y vivre en repos et depuis on n'a point eu aucune communication avec eux. Or, il eût été pourtant impossible à nos Français d'y subsister d'eux-mêmes sans le secours et assistance de personnes puissantes et de moyens que Dieu assembla pour former une compagnie capable d'appuyer cette entreprise qui regardait non seulement sa gloire à la religion catholique, mais la réputation du nom français, qui jusqu'alors n'avait pu prendre racine en ces nouvelles terres. C'est pourquoi cette société étant faite et autorisée du roi, qui lui a donné le nom de la compagnie des îles de l'Amérique, n'a cessé de veiller à la conservation de nos Français qui y sont habitués en contribuant de leurs biens pour y faire bâtir des forteresses pour les mettre à couvert de l'incursion de ceux qui les en voudraient chasser.

Le sieur de Niambuc Belain, gouverneur de ces îles, étant décédé en l'année 1638, cette honorable compagnie donna le commandement au sieur du Halde, sergent-major de la garnison de Brouage, qui avait un bras de fer, en attendant que le sieur de La Grange Fromenteau, que l'on avait choisi et nommé lieutenant-général en ces îles, se préparerait pour y passer, comme il fit tôt après [f°277r] avec sa femme et sa famille. Mais ayant, durant deux années qu'il aurait séjourné dans le pays, reconnu plusieurs îles et même

des royaumes entiers dans la terre ferme, qui ne sont encore habitués ni possédés par aucun prince chrétien ains par des nations sauvages qui n'ont aucune connaissance de Dieu et qui sont néanmoins capables de religion, et [étant donné] que le pays qu'ils habitent est une terre basse de 600 lieues d'étendue, d'où il se peut tirer de grandes commodités, en laquelle même un gentilhomme français a demeuré l'espace de six ou sept ans avec lesdits Sauvages, desquels il entend et parle la langue aussi naturellement que celle de sa naissance, il s'est enfin résolu de repasser en France pour en donner avis au roi et pour exciter les Français à former une puissante compagnie pour contribuer à la dépense nécessaire pour y faire passer une colonie de braves Français sous l'étendard de la croix, que les révérends pères capucins se préparent d'y planter, en bref, s'il plaît à Dieu de bénir leurs bons desseins. Mais revenons à nos îles, disons qu'à présent le sieur de Longvilliers Poincy, chevalier de l'ordre de St Jean de Hierusalem, commandeur d'Oisemont, est celui qui a été présenté et nommé au roi pour lui être par sa majesté délivré toutes lettres et provisions nécessaires pour le gouvernement général de ces îles, auxquelles il passa en l'année 1641 et y commande à présent en [f°277v] qualité de lieutenant-général pour le roi sous la nomination de cette compagnie, selon qu'il est porté par les articles accordés par sa dite majesté.

Ses lieutenants sont établis en chacune des deux autres îles, savoir Charles Liénart, sieur de L'Olive, à la Gardeloupe et le sieur Du Parquet à la Martinique.

Les révérends pères capucins, prenant part aux intérêts de Dieu et poussés du zèle de la religion, se sont mis en campagne aussitôt qu'ils ont vu la belle occasion de prêcher l'Evangile en ces lieux où elle ne l'avait encore jamais été et par le secours et assistance de cette compagnie ont fait édifier deux couvents de leurs ordres en l'île St Christophle et à leur imitation les religieux de l'ordre St Dominique en ont fait de même en l'île de la Gardeloupe, ainsi que les révérends pères jésuites en celle de la Martinique et s'y est remarqué que les tremblements de terre, qui s'y faisaient réglément de sept ans en sept ans, y ont tout à fait cessé depuis que la religion chrétienne y a été portée.

Et combien que, durant les sièges de l'île de Ré et de La Rochelle, nos Français aient eu des différends avec les Anglais, toutefois cette nation n'a pas laissé lors de vivre en bonne concorde avec la nôtre, étant [f°278r] entremêlés de sorte qu'il y a quatre habitations de Français et Anglais qui ne se peuvent communiquer qu'en passant sur les terres les uns des autres et vivent par ce moyen avec tant de bonne correspondance que nos Français ne souffrent aucune nécessité de ce qui est en la puissance des Anglais, non plus que les Anglais en ce qui est en la puissance des nôtres.

Mais ils ont un bel avantage sur nous en ce que les femmes et les filles anglaises vont gaillardement à la mer comme tritons de Neptune et peuplent bientôt les pays qu'ils habitent, au lieu que les nôtres ne demandent qu'à croupir en terre, s'effrayant à la vue des ondes et tremblant au seul récit qu'on leur en fait se figurant que, comme pour aller en paradis jouir des félicités qui nous y sont promises, il faut franchir le passage de la mort, de même en est-il de ce paradis terrestre pour auquel aller il faut franchir le passage de la mer, car on peut bien appeler paradis un lieu délicieux où est un été perpétuel, toujours la verdure aux champs, les fleurs et les fruits aux arbres qui sont toujours en sève, les mois et les saisons toutes égales, toujours les animaux en amour qui engendrent continuellement sans se lasser, non plus que la terre en la production de ses plantes.

[f°278v] Mais, quand les femmes et filles françaises auront le courage et cette belle résolution d'y aller, il ne leur faudra non plus qu'aux anciennes Gauloises porter autre mariage que leur corps bien composé et propre à la génération et là elles trouveront mariage à leur arrivée, voire avant que sortir du navire on les ira accueillir, rechercher et acheter comme perles précieuses pour l'ornement d'un ménage, car il y a huit mille Français à St Christophle, environ deux mille à la Martinique et mille à la Gardeloupe non mariés, qui y vivent heureusement, sans inquiétude d'esprit, sans crainte de gens de guerre et sans appréhension de procès, et si l'on y passe journellement beaucoup de personnes de tous âges et sexes des villes de Dieppe, Le Havre de Grâce, Honfleur, Nantes et La Rochelle, desquelles villes il y a toujours et en toute saison des navires aux côtes de ces îles, n'étant leur navigation que de 30 ou de 36 jours sur une mer douce et pacifique, sans rencontre (à l'abord du pays) d'aucun écueil, banc ni rocher aux endroits où les vaisseaux abordent et n'y a point de chaleurs excessives en y allant, attendu que l'on n'approche point la ligne équinoxiale plus près que de quinze degrés.

Les navires français, anglais et hollandais qui y vont trafiquer y portent à tous voyages quelques femmes ou filles à marier, et particulièrement [f°279r] les Anglais plus que les autres, et chacun de ces navires tient cabaret sur le bord de la mer, où se font les festins de mariage et des réjouissances entre ceux qui ont quelques conventions et marchés à faire pour le commerce, et là se trouve de bon vin à tout prix, des

viandes de bœuf et porcs salés, jambons de Mayence, Bayonne, cervelas et toutes sortes de poissons frais, secs, salés, beurre, fromage, poids, fèves, confitures sèches et liquides, raisins, pruneaux et tout ce que l'on saurait souhaiter, excepté les viandes fraîches que l'on ne peut porter dans les navires. Mais ceux qui sont habitués audit pays, s'ils sont quelque peu intelligents à la chasse, ont abondance de gibier de toutes sortes, comme ramiers, tourtes, grives, pluviers, alouettes de mer, flamants, oiseau incarnat et blanc gros comme un chapon du Mans, outardes, chevaliers, grands gosiers, frégates faites comme un milan et plusieurs sortes d'oiseaux terrestres et aquatiques que produit le pays, même des poules d'Indes et communes, chapons et pigeons, moutons, agneaux, cochons et lapins que les Français et les Anglais y nourrissent, et sont les cabarets sous une grande tente couverte de feuillages et rameaux comme on en voit aux foires et marchés ou au camp d'une armée.

[f°279v] La monnaie dont on paye son hôte est du pétun et du coton de même qu'en la Nouvelle-France, où le commerce se fait en échange de castors avec les Sauvages du pays contre des marchandises qu'on leur porte de France, étant comparable le séjour des dites îles à l'ancien âge du siècle d'or, auquel on vivait sans souci et sans argent, les échanges des bestiaux faisant le commerce et n'importe de quelle façon l'on vive pourvu que l'on ait ses nécessités à suffisance et à peu de peine, l'or et l'argent n'étant point faits pour la nourriture [et aliment] de l'homme.

La condition de ceux qui passent audit pays est telle que, se rendant au lieu où se fait quelque embarquement, soit à Dieppe, Havre de Grâce, Honfleur, Nantes ou la Rochelle, ils trouvent esdits lieux bien souvent des personnes qui les défraient durant le voyage, pourvu qu'ils s'obligent de les servir trois ans dans le pays avec gages et appointements honnêtes pour s'entretenir durant ledit temps au bout duquel leur est donnée suffisante quantité de terre défrichée, dont ils peuvent faire leur profit et en peuvent prendre autant qu'ils en pourront défricher, leur étant aussi loisible [f°280r] de prendre des serviteurs tels qu'ils ont été et à la même condition, les achetant des maîtres des navires, c'est-à-dire leur remboursant la dépense de leur passage et en un mot ce qu'ils auraient coûté et tout cela se paie en pétun.

Mais ceux qui ont moyen de payer leur passage et de porter de France quelques provisions nécessaires avec quelque peu de marchandises pour acheter par échange la dépouille de quelque arpent de terre planté en manyot, duquel ils font leur pain en la manière qui sera dite ci-après, peuvent faire leur fortune par eux-mêmes et travailler pour eux aussitôt qu'ils sont arrivés s'ils ont avec eux des serviteurs (car un homme seul ne peut pas faire grand chose), d'autant qu'ils y trouvent des Français qui en ont fait de grandes pièces desquelles ils vendent ou échangent contre des marchandises de France ce qu'ils [en] ont de plus qu'il ne leur faut pour leur provision ou, faute de marchandises de France, on les achète de certaine quantité de pétun dont ils conviendront à livrer lorsqu'ils en auront recueilli et, cependant qu'ils tireront de ces terres défrichées de quoi se nourrir, ils auront moyen d'en défricher d'autres [f°280v] en telle quantité qu'ils voudront selon les ouvriers, serviteurs qu'ils auront à leur service, sans qu'il coûte aucune chose pour les acheter. Le travail ordinaire des hommes est à semer et cultiver le pétun, planter les arbrisseaux qui portent le coton et le rocou pour les teintures et peut un homme de travail faire tous les ans mille livres pesant de pétun ou tabac et huit cents ou mille livres pesant de coton, car, pour le pain, il ne faut que huit jours à planter le maniot pour en avoir sa provision d'un an et à cet exercice peuvent autant servir les femmes et les enfants que les hommes plus forts et robustes.

Les cannes de sucre y étant cultivées, il y aura plus grande occupation à faire les sucres principalement dans les îles de la Gardeloupe et la Martinique, qui pourront un jour fournir la France, y ayant depuis quelque temps des compagnies qui se sont formées pour contribuer à la dépense des moulins pour le façonner.

Mais un aussi grand profit y arrivera lorsque l'on y aura planté des mûriers pour y faire et façonner les soies que les vers feront [f°281r] naturellement, sans y apporter tout le travail que l'on prend à les nettoyer chaque jour en Italie, en Espagne et aux provinces méridionales de la France.

Comme aussi les arbres et plantes qui produisent les épiceries, y étant semés et plantés, y pourront aussi bien venir qu'aux îles de Java, Banda et des Mollucques, la terre y étant propre et le climat semblable. Ceux qui n'ont assez de serviteurs français audit pays achètent des esclaves maures et nègres, que les navires anglais et hollandais y portent vendre, lesquels ils prennent es côtes d'Affriques, où ils font des descentes, et tant hommes que femmes sont tous honnêtement vendus et plus honnêtement traités, ne différant en rien des serviteurs français, sinon qu'ils sont serviteurs et servantes perpétuels à leurs maîtres et les Français ne le sont que pour trois ans seulement, comme a été dit. Vrai est que les femmes et filles mauresques ou nègres converties à notre religion ou épousées à quelque Français (car faute de femmes

françaises, on s'accommode à cette nécessité), sont remises en liberté et tenues en honnête société de femmes.

[f°281v] En un mot toute la richesse des hommes qui sont en ces îles consiste en nombre de serviteurs et servantes, gens de bien et de travail non fainéants ni oisifs, Dieu ayant baillé la terre à l'homme pour la cultiver et la terre étant, comme une amoureuse veut être, défrichée devant que de rendre son fruit, et le plaisir de sa production est quand il vient en bonté, beauté, perfection.

À ce profit en succédera encore un autre, quand il y aura nombre suffisant de personnes pour amasser le sel, qui se fait naturellement aux salines de ce pays en telle quantité que la France y trouverait sa provision en cas de besoin, y ayant des lacs et étangs en un endroit de ladite île nommé la Basse Terre, où la mer regorge par-dessous la terre comme sources de fontaine, l'eau de laquelle est incontinent convertie en sel par la chaleur du soleil, qui le cuit et blanchit de telle sorte qu'il devient ferme comme une roche et, lorsque les pluies viennent, ce même sel se résout en tout ou partie en l'eau de mer selon que les pluies sont longues et de durées, mais, [f°282r] au retour du soleil, il revient en son principe et se convertit derechef en roche, ce qui fait que plusieurs navires anglais et hollandais y vont tous les ans faire leur provision.

En l'île de la Gardeloupe [il] se trouve aussi de belles salines du côté de la terre ferme, d'où il se peut tirer du sel en telle quantité qu'on saurait désirer.

Le mahy y vient trois fois l'année et le petit mil aussi, qui est une espèce de blé qui vient sur une canne en forme de pyramide. Mais surtout les lins et chanvres y viennent en perfection et s'y peut faire un grand commerce lors que le pays sera parfaitement peuplé, qui fera que chacun s'appliquera particulièrement au négoce ou culture de ce qui pourra lui apporter de l'utilité, selon que son industrie et expérience lui enseigneront. Il se pourra tirer de ce pays quantité de ses lins et chanvres et même des toiles fines lorsqu'il y aura des femmes pour les filer et des ouvriers pour faire les toiles et futaines de leurs cotons. Le temps y pouvant contribuer plus que tout le grand appareil des hommes, qui bien souvent apporte plutôt de la division et du désordre par le nombre excessif [f°282v] de personnes qui du commencement se feront plutôt de gens oisifs, fainéants et vicieux, lesquels ne pouvant trouver en France de quoi subvenir à leurs sensualités s'imaginent qu'en changeant de pays ils trouveront le paradis de leurs délices, et ces sortes de gens-là sont plus propres à débaucher les autres par leur mauvais exemple que les encourager au travail.

Les vents y sont semblables aux doux zéphyrs et y soufflent le plus souvent du nord et du nord-est, d'où s'ensuit une santé quasi perpétuelle aux hommes, jouissant d'un été continu, doux et agréable avec moins de chaleurs que celles que nous recevons de notre été de France, tempérament aussi fort éloigné de celui qui est en plusieurs endroits des Indes Occidentales, possédées par les Espagnols, comme récitent ceux qui en ont écrit, disant qu'en la montagne de Pariacaca, qui contient cinq cents lieues, l'air et le vent y sont si subtils qu'ils étourdissent les hommes, leur dévoient et débilitent l'estomac et les contraignent à se vider, les réduisant quasi à la mort. Et ce passage et [f°283r] traversée de montagnes durent deux jours ou plus mais, principalement aux endroits qu'ils appellent au Péru punas, la qualité de l'air tranche les corps et la vie des hommes sans le sentir. Il court en cet endroit un petit air (dit le savant naturaliste Joseph Acosta) qui n'est pas trop fort ni violent, mais il pénètre de telle façon que les hommes y tombent morts quasi sans s'en apercevoir ou bien les doigts des pieds et des mains y tombent sans douleurs et les corps morts y demeurent séchés sans corruption.

Or, en ces îles, dont nous parlons ici, les naturels du pays y sont encore jeunes et dispos à quatre-vingts et cent ans de même qu'en la province de Maragnian, où ils parviennent jusque à huit et neuf-vingts ans par une température d'air toujours égale qui tient aussi nos corps en même état et qualité sans être bourrelés par les saisons (mères nourrices des médecins et apothicaires) et cet air est tellement net et ami de l'homme qu'il n'y a aucune incommodité de vermine comme de poux, puces ni punaises mais, comme Dieu ne nous [f°283v] a point voulu laisser toutes nos aises, aussi a-t-il baillé à l'homme en ces lieux-là un petit ennemi pour l'exercer, qui sont chiques ou pucerons, que la terre produit et se glissent aux ongles des pieds, lesquels il faut nettoyer souvent, autrement ils grossissent là-dedans et ne les en peut-on tirer qu'avec douleur, mais volontiers ils ne se logent que chez des gens sales et malpropres et, où il y a des maisons nettes, ces petits animaux ne se rencontrent point. Il y a aussi des maringouins ou cousins, qui sont bien importuns à ceux qui travaillent au rivage de la mer mais ces petits animaux ne durent que trois semaines ou un mois au plus, car à la première pluie qui vient après leur naissance, qui est d'ordinaire au mois de juin, il n'en reste plus aucun, de même qu'il arrive en notre France des hannetons que nous

voyons naître avec la feuille des arbres.

Pour la nourriture de l'homme, il faut manger et boire. Le manger consiste en pain et viande. Leur pain n'est point comme le nôtre, parce que nos blés y croissent par trop et ne grainent point non plus qu'en la Neuve-Espagne de l'Amérique, mais le pain y est fait d'une grosse racine, nommée [f°284r] manyot, que les Indiens de la terre ferme appellent yuca et y en a de deux sortes, l'une rouge et l'autre blanche. Le bois que produit cette racine se plante en toute saison de l'année en cette sorte : on en prend un petit bâton de la longueur d'un demi-pied, auquel on laisse des nœuds ; on fiche le bâton en terre jusqu'à la moitié. Sans autre culture, ce qui est hors de terre jette du bois et ce qui est dans la terre prend racines, qui s'étendent en longs filets et branches aux environs de la tige et grossissent comme de gros navets.

Au bout de sept à huit mois que les rouges sont en maturité et dix mois les blanches, on les arrache de terre en prenant la tige de même qu'on ferait pour arracher un chou, la terre étant si subtile et déliée que cela se fait aisément sans force ni résistance.

Pour les accommoder et réduire en pain que nous appelons cassave, on les nettoie et gratte comme on fait les raves, puis on les râpe comme une muscade ou pain de sucre dessus une pièce de fer blanc percée de même que nos râpes, et [f°284v] cette râpure qui est blanche est mise dans un sac, qu'on presse pour en faire sortir la liqueur semblable à du lait, qui est mortelle à qui en boirait. Puis étant ainsi épurée de ce jus mortifère, on trouve la râpure subtile et déliée comme de la farine, qu'on met sur une platine de fer et non de cuivre avec du feu dessous pour la cuire, et en fait-on une galette de l'épaisseur de demi-doigt, laquelle étant à demi-cuite d'un côté, on la retourne de l'autre et puis on la met au soleil pour l'achever de cuire. Ce pain est de telle substance que bien facilement nos Français s'y accoutument.

De ce même pain on s'en fait encore un breuvage qu'on appelle ouicou, qui se fait en cette sorte : on emplit un tonneau d'eau nette dans lequel on jette quelques morceaux de ce pain ou galette, puis on y ajoute de certains fruits qui croissent au pays, appelés prunes de monbin ou bien des [blanc] qui font bouillir cette eau de même que le vin dans la cuve, puis, étant mis en la cuve, on en boit au repas et autant qu'on veut sans en ressentir autres incommodités que celles du vin pris par excès. De ce [f°285r] breuvage se fait encore de l'eau de vie propre pour le pays et usent les Espagnols de ce même pain, qu'ils appellent cacany aux Indes Occidentales.

Nous n'y avons point encore planté ni cultivé la vigne, pour la peine et le travail qu'il y faut prendre, bien qu'on en ait trouvé dans le pays parmi les bois, mais à mesure que le raisin mûrit, la multitude des grives et autres oiseaux les mangent et n'en peut-on recueillir seulement que du verjus. Il est vrai que, lorsque le pays sera bien peuplé et qu'il n'y aura plus tant de bois, ces oiseaux en pourront être plus facilement chassés, même on y pourra faire venir les enfants pour les garder durant la maturité du raisin, ainsi qu'on fait de nos chènevières quand elles sont nouvellement semencées.

Le sieur de La Grange durant ces deux ans qu'il séjourna en ce pays, qui fut, comme nous avons dit, en 1640, fit planter et cultiver environ deux cents pieds de vigne, desquels il recueillit du raisin au bout de six mois et par le soin qu'il prit de la culture de quelques ceps [f°285v] il en a retiré du fruit trois fois en un an, mais il est ordinaire de les voir produire deux fois l'année, qui est une merveille en la nature de quoi on ne se doit étonner, vu le climat et que ce sont terres vierges qui n'ont jamais été cultivées.

Mais nous avons dit que les navires français, anglais et hollandais y portent du vin français et du vin d'Espagne, qu'ils échangent en pétun ; y tiennent cabaret sous des tentes où chacun peut aller se réjouir et, le vin y étant porté sans impôt, il y sera toujours à aussi bon marché qu'à Paris. En Angleterre, il n'y a point de vignobles, mais on ne laisse pas d'y boire de bon vin et à meilleur prix qu'en France et le vin qu'on transporte au loin est toujours le meilleur.

Quant aux vêtements, les hommes n'ont pas besoin d'y faire grande dépense. Leur bel ornement consiste en un caleçon blanc, belle chemise, chaussettes et souliers blancs, un beau chapeau couvert de plumes avec l'épée et le baudrier. Pour les femmes et filles, elles [f°286r] y sont coiffées en cheveux et vêtues de futaines blanches ou de petit taffetas et tout cela et autres commodités qu'on saurait désirer se trouvent dans les navires qui vont trafiquer en ces îles ainsi qu'il se fait dans les boutiques des marchands à Paris et la monnaie dont on les achète est le pétun ou le coton.

Les ouvriers, voulant dîner, étendent sur leurs tables des feuilles de bananes ou figuiers, qui sentent fort bon, dont une seule ou deux suffit pour couvrir toute une table et des mêmes feuilles s'en servent pour serviettes et, après s'en être ainsi servi, elles sont données aux porcs, lapins et autres bestiaux pour leur nourriture, ou bien l'on s'en sert à faire des paillasses pour les lits et ainsi on n'a que faire de blanchir ni savonner le linge de leur table.

Les riches et curieux ont leurs bâtiments à la française avec de beaux jardins plantés en grenadiers, orangers, citronniers, palmiers, figuiers et autres arbres beaux à merveilles couverts de fleurs, de fruits en toutes [f°286v] saisons. Le commun a des maisons comme en nos villages, couvertes de planches, autres de feuilles de palmistes, du latannier ou roseaux qui durent quatre ou cinq ans.

L'honnête exercice des hommes surtout y est louable et l'ordre qu'ils observent en leur milice est tel que, tous les dimanches à 7 et 8 heures du matin, tous les habitants de St Xpofle vont à la messe de leur paroisse, chacun le mousquet et la pique sur l'épaule et l'épée au côté, et en attendant l'heure ordinaire de la chanter, ils s'assemblent en une grande place publique, où les capitaines, sergents et caporaux leur font faire l'exercice jusqu'à ce que la cloche sonne, qu'alors chacun pose ses armes, s'en va entendre la messe; à laquelle se font la procession, eau bénite et pain bénit et toutes les cérémonies accoutumées de faire aux paroisses.

L'heure de vêpres étant venue, chacun se rend derechef à l'église entendre la prédication des révérends pères capucins et à l'issue des vêpres ou quelquefois de la messe, les sergents et caporaux font lecture du rôle de ceux qui doivent entrer le lendemain en garde, savoir un homme de chaque maison composée de douze hommes ou de plusieurs ensemble faisant même nombre, lequel homme se rend le lendemain matin à la forteresse de son quartier, où il demeure en garde toute la semaine, pendant lequel temps chacun de ces soldats va à son tour, [f°287r] va à la pêche des poissons, à la chasse des oiseaux et animaux pour faire leur cuisine, ayant premièrement porté pour la subsistance de la semaine du pain ou cassave à suffisance. Il y a environ dix maîtres tireurs d'armes, qui montrent en leurs maisons à ceux qui ont volonté de s'étudier en cet exercice.

Maintenant il faut parler de l'état de la terre et des dites îles et de ce qu'elles produisent et rapportent. En chacune d'icelles y a une montagne couverte de bois, haute et relevée jusque dessus les nues. Celle de St Xpofle a ses extrémités du nord au sud, ce qui fait que le côté du levant a le soleil jusqu'au midi et celui du couchant le soleil jusqu'au soir et, comme le pays est par les 15 degrés, le soleil y est pour zénith deux fois l'année et par ce moyen n'y a froidures ni neige, comme aux montagnes qui ont leurs extrémités de l'orient à l'occident, ainsi qu'il faut croire être les Monts de la Lune vers les sources du Nil, d'où dérivent tant d'eaux et de torrents qui font enfler ce fleuve au mois de juillet, lequel inonde largement ses rives en Egypte, et la longue chaîne de ce mont Atlas, qui traverse l'Affricque, d'où prennent leurs sources tant de grandes rivières qui se déchargent en l'océan, comme aussi le Pic de Ténérif aux îles de Canaries, de quinze lieues de hauteur, faisant une couronne de neiges au milieu de son ascendant, le pardessus des neiges étant hors les météores en la moyenne région de l'air [f°287v] se moquant des vents, pluies, neiges, grêles, tonnerre et tempêtes, qui lui sont sujettes, et regardant le soleil beaucoup plus petit qu'il ne paraît à nous à son lever, jetant auparavant comme un torrent de flammes, ainsi que la chaleur qui sort de la bouche d'un four embrasé, ayant peu après sa couleur claire, pure, bleue et cristalline sans aucune tache ou nuée. Et néanmoins il y a des ouvertures, parmi ces neiges, par lesquelles on y peut pénétrer au milieu de l'été en la côte du midi, mais au-dessus des neiges, la région aérée étant plus chaude, on prend la route du nord pour aller au sommet.

Et pour revenir à la haute montagne de St Cristofle, qui a quatre lieues de hauteur, au sommet d'icelle y a un grand lac du côté de la Cabeschetterre, qui se déborde quelquefois tellement qu'il fait des torrents qui s'écoulent avec impétuosité à la mer, qui est chose autant à admirer que la fournaise du feu qui est au sommet du Pic des Canaries.

Nous avons dit que nos blés de France, qui veulent être hivernés, viennent en trop grande touffe en ces îles et n'y grainent point et j'ajouterai encore que la terre n'y est point amoureuse de nos fèves, mais bien de celles que nous appelons haricots ou pois de Rome, lesquels y multiplient merveilleusement jusqu'à cent pour un et viennent en maturité en toutes saisons au bout d'un mois ou six semaines.

Les chanvres et lins et toutes nos herbes de jardin y viennent à merveilles et en peu de jours. Le pourpier [f°288r] y vient partout sans être semé et si abondamment que c'est un des principaux emplois qu'un homme puisse avoir d'en ôter l'engeance aux terres qu'on a défrichées.

Les citrouilles y croissent aussi naturellement, et celles qu'on sème et cultive au jardin sont si prodigieusement grosses qu'un homme n'en saurait lever une de terre. Et les melons, produits de la semence de ceux de France qu'on y a portés, y viennent fermes, doux et sucrés, desquels on mange tous les jours de l'année aussi bien au mois de janvier qu'en celui de juillet et sans crainte d'en ressentir aucun mal, non plus que des naturels du pays, qu'on appelle melons d'eau, gros comme nos citrouilles et pleins d'une eau sucrée dont la bonté est sans comparaison, tout autres que les melons qui croissent au meilleur pays

de la France et ne sont que trois mois en terre. Il y a encore une autre espèce de melons, appelés giro-mons.

Il faut laisser un blanc pour mettre les excellences de ce fruit que j'apprendrai de M. de La Grange Fromenteau.

Pour les fruits des arbres, nos poiriers et pommiers y croissent beaucoup mais ne produisent point de fruit. Ceux qu'on y a plantés et portés de France demeurent toujours verts et les feuilles n'y tombent point, ce qui est cause, à mon avis, qu'ils ne produisent que des feuilles, mais les oranges, grenades et citrons y viennent gros et beaux en perfection ; en toutes saisons commence une espèce de fruit nommé banane, long [f°288v] comme un concombre, mais un peu plus mince et fort excellent au manger.

Les goyaves, que les Brézilliens appellent mangau, sont grosses comme une pêche et sont remplies de pierres de même que nos nèfles.

Les figues y sont excellentes, grosses comme les bananes et quasi de la même sorte, mais non pas du tout si longues, meilleures cuites sous la braise que les meilleures poires de France.

Les acajous et prunes de monbin (nom des arbres qui les portent) sont fruits fort délicats, sinon que l'acajou est rempli d'un jus un peu âcre mais surtout est excellent et digne de la bouche des rois, le fruit qu'on appelle ananas, fait comme une pomme de pin et gros comme un de nos plus gros melons, dont il y en a presque en toute saison.

Les cannes de sucre sont en abondance en l'île de la Gardeloupe, où elles croissent naturellement, lesquelles on commence à cultiver et réduire en sucre par le moyen de moulins, que quelques compagnies de marchands y ont fait bâtir. Mais il faut trois ans entiers pour rendre les cannes en état d'être cassées et brisées par ces moulins et cette récolte ne se fait que de trois ans en trois ans mais on s'accommode de sorte à cette nécessité qu'il y a toujours une récolte à faire chaque année et ainsi que font nos laboureurs de France pour la culture de leurs blés, tellement qu'ayant ainsi et sucres et [f°289r] les fruits excellents et en abondance, ce sera le moyen de faire telle quantité de confitures sèches et liquides qu'on désirera, lesquelles étant envoyées en France on en tirera de quoi faire subsister abondamment les peuples de ces îles et que peut-on désirer de plus délicieux ?

Les patates qui sont poires de terres (qui étant cuites ont le goût de châtaigne ou marrons), on en fait de la boisson meilleure que la bière, et des branches et feuilles de ces arbres on en nourrit les porcs, lapins, ânes et autres animaux et, étant lesdites patates mêlées avec les acajous et prunes de monbin, on en fait une boisson aussi agréable que le vin de Rez ou de La Rochelle et les racines de ces arbres sont excellentes pour la nourriture de poules d'Inde et communes.

De ces patates il s'en trouve de 4 sortes, à savoir de blanches, vertes, rouges et jaunes, dont les vertes sont les meilleures pour les oiseaux et animaux et leurs fruits pareillement.

Il y a aussi des fleurs de diverses sortes, dans les bois, différentes des nôtres, particulièrement certaine fleur rouge et barbue, dont les tiges portent des feuilles aussi larges que les bananiers, fort belles et de bonne odeur, quantité de jasmins et fleurs d'iris très excellents et des pois de senteur très suaves et entre autre de certaine espèce de bois qui brûle comme une chandelle et qui sert de lumière pour la nuit.

[f°289v] Quant à la chasse des oiseaux, il y a des ramiers, tourtes, grives et un grand nombre d'autres espèces d'oiseaux que nous n'avons pas en France. À la Martinique et Gardeloupe quantité de perroquets.

Il n'y a singe ni loup, ni bêtes ruminantes, sinon quelques porcs de France devenus sauvages par les bois. Il y a d'autres porcs domestiques, moutons, vaches, chevaux et bourriques, que les Français y nourrissent pour leurs nécessités.

Les lapins et les agoutis, qui sont grands comme nos lièvres, ayant le pied fendu, y sont en grand nombre comme aussi certaine espèce de lézards verts à quatre pieds, gros comme un chat, dont la chair est délicate et de même goût que celle d'un poulet.

Il y a aussi grand plaisir et contentement à la pêche et particulièrement de tortues de si prodigieuse grandeur qu'il y en a telle qui peut suffire au repas de vingt hommes, lesquelles on peut saler et s'en servir toute l'année. Elles sortent de la mer la nuit pour aller pondre leurs œufs dans le sable sur l'arène, faisant une grande ouverture de leurs pattes où elles pondent bien 80 ou cent œufs plus ou moins et gros comme des œufs de poules et quasi de même goût, ce qu'elles font es mois de mai, juin, juillet et août. Leur écaille est comme une [f°290r] table ronde d'un pied et demi de longueur et plus, les pattes d'un pied de long, la tête comme celle d'un mouton et la queue grosse comme la cuisse d'un homme. Le goût de la chair est comme celle du bœuf et s'en fait potage et huile.

La manière de les prendre est en les attendant retourner à la mer, lorsqu'elles viennent de pondre leurs œufs. On leur coupe chemin et les renverse-t-on sur le dos, puis on va aux autres en faire de même et tout à loisir on les va quérir, car étant ainsi renversées elles ne peuvent jamais plus se remettre sur leurs pieds. Il y a un autre poisson presque de même espèce, nommé caret, de semblable nourriture, de l'écaille duquel on fait des peignes et cabinets beaux à merveilles pour les curieux et est ce qu'on appelle peignes de tortues, quoiqu'en effet ce soit l'écaille du caret et non celle de tortue, qui n'en approche pas en beauté. On prend encore une autre espèce de poisson nommé lamentin, de 9 à 10 pieds de long et gros comme un homme, dont la chair est semblable et du même goût que celle de veau. La cervelle et les côtes sont salutaires aux hommes graveleux et à ceux qui n'ont été bien guéris de la vérole, lesquels en ayant mangé se trouvent grandement soulagés, l'expérience ayant fait connaître ce secret de nature sans aucune recherche de philosophie.

[f°290v] La façon de les prendre est en les harponnant, comme on fait les baleines et marsouins, lorsqu'ils viennent pâturer dans les fonds herbus de la terre voisine de la mer.

Il y a infinité d'autres poissons qui se pêchent aux rivages de la mer comme en nos côtes.

Mais sur toutes les merveilles du monde, ceci est à admirer d'un contre naturel de poissons écaillés, de la grosseur et largeur des grandes huîtres, que l'on appelle crabes ou cancrs, de la même forme de celui que l'on pêche aux côtes de France.

Mais beaucoup plus grands qui vivent et s'entretiennent dans les courants de la montagne de l'île St Xpofle, éloignée d'une bonne lieue de la mer, d'où ils descendent en grosses troupes, en avril, mai, juin et juillet, les mâles premièrement pour se venir baigner à la mer où ils se jouent et servent à plaisir se laissant passer trois ou quatre vagues sur le dos sans entrer plus avant. Cela fait, s'en vont enfouir dans la mer proche du rivage attendant les femelles (tant la nature est sage en la conjonction de ces créatures), lesquelles descendent peu après en multitude infinie, traversant la campagne pour aller faire de même et, en trépignant et sautant, secouent et font tomber leurs œufs, qui demeurent au fond de la mer. Et peu après, ces femelles sortent de la mer et [f°291r] vont chercher les mâles avec lesquels elles s'accouplent et leur écaille venant à tomber, il en renaît une autre, qui en ce temps-là est toute molle, en sorte qu'il semble qu'à les manger de ces crabes soit comme des œufs frais dont on en fait telle cuisine que l'on veut, car aussitôt qu'elles ont fait toutes les cérémonies que la nature leur enseigne de faire à la mer ou plutôt rendu le devoir à la cause de leur naissance, elles s'en retournent à leur maison qui est comme il a été dit dans les courants de la montagne, durant lequel temps de leur passage, allant et retournant, la terre en est si couverte qu'à peine peut-on trouver où asseoir le pied aux lieux de leur principale route.

Au bout d'un mois, les petits formés ont éclos des œufs laissés dans la mer, commençant à marcher par je ne sais quel génie poissonneux, suivent le train de leurs pères et mères, lesquels ils vont par centaines de millions trouver à la montagne et vivent en leur communauté ou en particulier, ce que l'on n'a pas encore bien observé.

[f°291v] Il se trouvera avec le temps infinité de raretés et commodités, lorsque le pays sera bien habité de toute sorte de personnes et de professions comme d'arboristes, qui pourront connaître les simples et plantes médicinales, des mineurs pour découvrir les mines et pareillement une d'argent et une de soufre que l'on y a trouvées et à mesure que le peuple y abondera, on se pourra étendre en plusieurs autres îles, voire en la terre ferme, en mille et mille lieux qui ne sont encore possédés d'aucun prince chrétien, de même qu'en la Nouvelle-France où le pays quoique beaucoup plus froid est déjà bien peuplé de Français, ainsi qu'il se peut voir par les relations que les révérends pères jésuites en font tous les ans et du progrès et avancement qu'il s'y fait tant en la culture des terres, où nos froments et toutes sortes de graines et fruits y viennent de même qu'en notre France à cause qu'ils y sont en même climat, car les Sauvages du pays beaucoup plus traitables et sympathiques avec notre nation mieux qu'avec nulle autre se convertissent journellement à notre religion quittant leur vie libertine et brutale pour s'arrêter [f°292r] à la contemplation et exercice des mystères divins et à la culture de la terre à l'exemple des nôtres, trouvant cette façon de vivre beaucoup plus douce et agréable que celle qu'ils ont ci-devant pratiquée, en ce que la terre leur donnant à manger sans être obligés à courir le pays comme pour trouver de la chasse, laquelle leur manquant comme il leur arrive souvent principalement lorsqu'il y a peu de neiges et qu'ils ne peuvent à ce défaut attraper les élans et les castors, ils sont réduits à jeûner des huit et dix jours entiers et bien souvent à des misères inconcevables. Enfin, il semble que nous soyons à la veille de voir arriver de notre temps ce que jadis quelques anciens poètes ont prédit, comme on le peut tirer de ces vers de Senèque :
Es ans derniers l'océan ouvrira

Les pas cachez et nous découvriera
Une grande terre et de nouveaux pilotes
Découvriront par les marines côtes
Mondes nouveaux, Thilé plus ne bornant
La terre, en mer par elle finissant.

[f°294v] Relation pour faire voir à M. Ladvocat d'Anisy.

Anonyme de Grenade

L'Histoire de l'île de la Grenade en Amérique

Préface

[f°40r] Le désir de la gloire de Dieu n'est pas une passion qui soit propre à ces belles âmes seulement que son amour a fait retirer du commerce des hommes dans les cloîtres ou dans les solitudes pour n'en plus avoir qu'avec les anges, celles-là même qui sont plus engagées dans le grand monde par la condition soit de leur naissance, soit de leur état, en ressentent aussi des mouvements d'autant plus puissants que la grâce qui les leur inspire est plus forte et plus pressante. D'où vient que le sauveur de nos âmes enseignant ce que nous lui devons demander en nos prières, c'est à tous qu'il apprend à désirer et à demander à Dieu, devant toutes choses, la sanctification de son nom, c'est-à-dire que Dieu soit connu et adoré de tout le monde, que tous les hommes sachent ce qu'il est pour l'aimer et l'honorer, car son nom que cet adorable Sauveur désire être sanctifié, c'est à premièrement parler sa connaissance et la manifestation de ce qu'il est. Il ne dit point : "il y a deux sortes de prières que je prescris à mes fidèles, l'une sera pour les ermites, l'autre pour ceux du monde ; en voilà une pour les contemplatifs, en voilà une autre pour les gens d'affaires ; enfin les âmes dévotes apprendront celle-ci, et les guerrières celle-là". Non, non, il n'ordonne point cette façon de prière pour un petit monde séparé du grand, mais généralement pour tous, puisque tous n'ayant qu'un même Dieu ne doivent surtout désirer que sa gloire, ainsi que de bons enfants celle de leur père, de bons serviteurs celle de leurs maîtres, et de bons sujets celle de leur prince. Ainsi nos rois très chrétiens portés de ce glorieux désir traversèrent autrefois les mers pour planter la croix ès parties d'Orient et y faire reconnaître ce nom adorable que la malice des sultans y voulait effacer. Louis septième, dit le Jeune, y employa quatre ans, étant le 15e. (Tillet in epit.) de mai 1146, parti de son état avec une puissante armée et même la reine, il couronna son épouse et de retour en 1149, après beaucoup de fatigues et de pertes ; Philippe premier, dit Dieudonné, auguste et conquérant digne héritier de ses grandes vertus aussi bien que de sa couronne, dans les mêmes desseins s'y en alla l'an 1190 mais les grandes indispositions qui l'y accueillirent aussitôt ne lui permirent pas de s'y arrêter longtemps, étant contraint de quitter là son armée sous la conduite de Hugues 3e duc de Bourgogne, et la France, qui l'avait vu sortir avec regret, le [f°40v] reçut avec joie vers la fête de Noël de l'année suivante 1191. Louis 9e, son petit-fils, ne lui céda jamais en piété non plus qu'en grandeur de courage, ce qui lui fit prendre mer à Marseille, d'autres veulent à Aix en Provence, le 25e d'août 1248, accompagné de la reine Marguerite, son épouse, de Robert, comte d'Artois, et de Charles, comte d'Anjou, deux de ses frères. Le bonheur suivit quelque temps ses étendards et lui livra la ville de Damiette, puis se changeant en un déplorable malheur, il perdit une grosse bataille qui ruina toutes ses affaires, fut pris et arrêté par les Sarrasins, et fallut pour une partie de sa rançon rendre toutes ses conquêtes. Le voilà ensuite de retour dans son royaume le onzième de juillet 1254, six ans après son départ ; d'aucuns le marquent en 1253 (Tillet in epit). Mais comme les âmes généreuses tiennent de la nature du feu qui est dans une agitation continuelle jusqu'à ce qu'il soit arrivé à son centre, où il trouve son repos, ce grand roi, qui avait une générosité toute héroïque, sentant tout son cœur brûler de l'amour et du désir d'avancer la gloire de Dieu en ces pays étrangers d'où l'infidélité l'avait bannie, n'eut jamais de patience qu'il n'entreprît à cet effet un second voyage qui lui fut moins heureux que le premier. La profonde paix dont jouissait son état n'eut pas encore assez de douceur pour le charmer, ni les dangers d'effroi pour le retenir, non plus que les inconvénients de fâcheries pour l'en divertir. Cette sainte flamme qui brûlait son cœur l'élevait hautement sur toutes ces considérations basses et roturières, sans même écouter la chair ni le sang aussi qu'écouterait celui qui n'avait autre dessein que d'employer sa royale personne et son royaume, sa femme et ses enfants à l'avancement de la gloire de Dieu, pour faire que la terre ne fût plus remplie que de la grandeur de son nom. Il s'embarqua donc à Marseille, d'autres (Nang., Spond) disent à Aix en Provence, le premier de mars, d'aucuns le 30e de juin, d'autres le premier de juillet 1270, avec trois de ses fils, Philippe qui lui succéda à la couronne, Pierre, comte d'Alençon, et Jean, appelé Tristan, et Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, son frère. Après avoir couru de grands dangers, il arriva en Afrique, où bientôt il emporta d'assaut la ville de Carthage et ayant défait dix mil Thunesiens, il força la ville de Thunes à se rendre après quelques jours de siège. Le démon envieux de ses heureux progrès en arrêta la course, la peste se jetant dans son armée, qui en fut bientôt affaiblie et lui même y perdit la vie pour la trouver plus heureusement au Ciel dans la jouissance de sa gloire, quelques-uns disent que ce fut le 23e d'août de la même

année de cette première expédition, quelques autres le 25e ; ce que remarque Dutillet [f°41r] dans son abrégé ; quoique l'autre Dutillet dans son recueil, suivi du sieur de Sponde, assure que ce fut au siège qu'il campa devant Carthage.

250 ans auparavant, de braves courages, tout embrasés de ce beau feu dont brûlent les séraphins, avaient eu les mêmes desseins, ne respirant que ces glorieuses conquêtes de l'orient, la défaite des ennemis de Dieu, la délivrance de tant de Chrétiens affligés, la recouvrance de la terre sainte et la gloire de Dieu. Urbain premier tenant alors le Saint Siège les y avait bien portés par un discours autant pathétique que puissant en raisons dans le concile qu'il tient pour ce sujet à Clermont en Auvergne l'an 1095. Godfroy de Bouillon, duc de Lorraine, fut élu généralissime de l'armée, qui était selon d'aucuns d'environ six cent mille hommes, selon d'autres 300 mille, d'autres ne la font que de cent mille seulement, et leva l'ancre le premier d'avril de l'année suivante 1096. Tout fait joug à ces armées victorieuses, la ville même de Hierusalem, qu'il emporta d'assaut après un siège de trois semaines, dit De Sponde ; de 38 jours, dit de Serre, de trente-neuf, dit Dutillet dans son abrégé ; et le quatrième de juillet, dit Paul Emile ; le 25e, disent les mêmes De Sponde et Dutillet ; de l'année 1099 par reconnaissance de sa grande valeur et sage conduite, on lui en défera la couronne, qui dura quelque 88 ans, dit Gaultier, 89, dit Paul Emile, ayant été enlevée par les forces redoutables de Saladin, sultan d'Egypte, le premier d'octobre, dit Gaultier ; le 26e de septembre, dit Paul Emile. De l'an 1189, ce fut pour la retirer, que Philippe Auguste, dont je viens de parler, leva en France sur tous les biens tant ecclésiastiques, de l'aveu et consentement de Clermont 5e tenant lors le St Siège, que laïques, des dîmes que l'on appela saladines, d'autant que c'était pour subvenir à la guerre contre ce sultan, appelé Saladin. On y alla promptement avec une belle armée, mais comme elle était en trop bonnes mains, on n'y fit rien que très grandes pertes et on n'en remporta que de la fatigue et de la honte. Il semble que les autres princes jaloux de la gloire de nos Français, voyant leurs foudroyantes épées briller si glorieusement dans ces parties orientales, pour y faire briller la gloire du Sauveur, aient eu dessein sur les occidentales, afin de vérifier cet oracle du prophète roi qui dit que son nom est louable depuis le lever du soleil jusqu'à son couchant, il veut dire que, comme tout l'univers ne subsiste que par ses bontés, les [f°41v] parties d'Orient et celles d'Occident doivent saintement conspirer à publier ses louanges et ses grandeurs. Ainsi Ferdinand 5e roi d'Espagne, brûlant de ce désir d'y avancer cette gloire de Dieu, employa tous ses pouvoirs pour y réussir. Christophe Colomb, gentil de nation, lui porta puissamment par l'espérance des grandes conquêtes qu'il y pourrait faire et à Dieu et à son état. Il est bien vrai qu'il en avait donné la pensée auparavant à la France mais les affaires pressantes que Charles 8e avait sur les bras ne lui en permirent l'entreprise, qu'il remit en un autre temps, où il serait moins empressé et plus de loisir. Ce qui fit que comme il était homme bouillant qui eût voulu voir les choses faites aussitôt que pensées, prenant cette remise à mépris, il s'en alla droit à la cour d'Espagne, où il trouva des oreilles, des cœurs et des mains favorables à ses desseins. Car Ferdinand, les ayant bien pris et goûté, en fut ravi et lui promit toutes les assistances possibles pour en avoir un heureux succès. Colomb, bien aise de ce bonheur, pressa son voyage et partit de la rade de Caliz le 1er de septembre 1492, ou comme d'aucuns veulent le 3e août avec trois caravelles, et vit terre le onzième de novembre suivant. Il se jeta dans l'île de Guanahani, qui est entre la Floride et Cuba et, là, il prit possession des îles occidentales au nom de sa majesté catholique. Etant de retour et rendant compte de son voyage, il lui fit un rapport si avantageux de ces contrées qu'il lui donna envie de s'en faire ratifier la possession et se l'assurer par la plénitude de la puissance du Saint-Siège. Tellement qu'en ayant communiqué à Alexandre 6e, qui le tenait pour lors, il l'obtint de sa sainteté par une bulle du 4e de mai 1493, le premier de son pontificat, de toutes les îles et terres fermes trouvées et à trouver, découvertes et à découvrir du côté d'Occident et du Midi, pour y faire annoncer la foi, avec défense, sous peine d'excommunication de sentence déjà portée, à quelque personne de quelque état, dignité et condition qu'elle soit sans même réserves, ni empereur, ni rois, ni autres princes, de s'y transporter sous quelques prétextes que ce fût sans la permission dudit Ferdinand ou de ses successeurs rois d'Espagne. Cela expédié en cour de Rome et reçu avec joie en la cour d'Espagne. Colomb fit voile aussitôt pour la seconde fois, [avec] 17 navires bien [f°42r] équipés, et le 21e jour de son voyage, il découvrit une des Antilles, qu'il appela Dessende, autrement désirée, puisqu'elle était la première qui s'était comme présentée à ses désirs, et corruption de langue Désirade. Il revint quérir des rafraîchissements et des forces pour faire subsister les colonies qu'il y avait conduites et établies et s'en retourna pour la troisième fois, en 1497, avec 12 caravelles et autant de brigantins, et découvrit lors le pays de Paria. Le voilà encore revenu à la Cour d'Espagne, qu'il comble de joie, lui ayant fait montre de ses belles et grandes richesses, qu'il avait trouvées abondamment en ce pays si bon et si

fertile. Enfin il y fit un dernier voyage en 1502, avec trois caravelles seulement, et découvrit Veragua, Uraba et autres lieux, que l'on peut dire tout découlant en lait et en miel pour les grandes commodités qu'on y rencontre. Cependant, comme cette partie de la terre n'est pas de si petite étendue qu'Abraham et Lot avec tout leur train n'y peuvent commodément demeurer ensemble et qu'il n'y ait de l'emploi suffisamment pour l'un et pour l'autre, la France, qui n'a jamais cédé à aucune nation du monde en piété ni en courage, voyant tant de belles îles à peupler, tant de bonnes terres à cultiver, tant de riches moissons à faire, mais plutôt tant de pays à désauvager, tant d'âmes à conquêter à Dieu et tant d'infidèles à être éclairés de la lumière de la foi, elle y a envoyé de temps à autres de florissantes colonies pour subvenir à la misère de ces pauvres Cannibales, que l'impuissance ou le mépris ne permit à l'Espagne de secourir. Les émissaires de celle-ci se sont contentés de leur donner des noms à leur mode, pour témoigner à la postérité que leur nation y avait passé, puisqu'elles en portaient de telles marques mais celle-là leur a donné la foi, en y faisant prêcher l'Évangile et planter la Croix. Elles ont demeuré longtemps dans leur aveuglement, jusqu'à ce que la divine providence portant un gentilhomme de Normandie appelé Desnambuc, cadet de la maison de Vauderop, à busquer fortune sur la mer, elle le fit heureusement arriver l'an 1626 en l'île de St Christophe, située sous le 17e degré de latitude septentrionale, trente minutes, où il trouva trente ou trente-cinq Français qui y habitaient [f°42v] par diverses errations et à divers temps. Comme il les avait réjouis de son arrivée, ils le supplièrent de prendre compassion d'eux et de les assister en leurs misères, lui protestant toutes sortes de services et d'obéissance s'il voulait les obliger de ses soins et de sa conduite. Ce que leur ayant permis et s'étant informé des qualités de ce lieu, il retourna promptement en France ; en ayant été présenté à son Eminence de Richelieu, il lui déclara le sujet de sa venue ; sur le bon récit qu'il lui en fit, elle lui fit dépêcher la commission d'y faire habiter, en date du 14e octobre 1626. L'ayant, il prit mer le dernier de ce mois avec environ 300 hommes et y arrive au commencement de mai de l'année suivante 1627. La gloire de Dieu s'y avance de jour en jour et, comme ce généreux Argonaute reconnaît de belles errations pour la faire éclater es autres îles circonvoisines par la conversion de tant d'infidèles qui les peuplent, il détache de St Christophe une colonie de 100 hommes et la jette dans la Martinique, autrement Matatino, sous le 14e degré 30 minutes, le 6e juillet 1635. La Gadeloupe, qui est sous le 16e, venait d'être emparée d'une colonie de 500 hommes, le 29e juin, venue de France sous la conduite de messieurs de L'Olive et Duplessis, avec 4 religieux de St Dominique. Dieu répand partout ses saintes bénédictions et les multiplie à mesure qu'on accroît son service. Le sieur Desnambuc, s'étant réservé St Christophe, donna La Martinique au sieur Du Parquet, son neveu, lequel porté du même désir que son oncle, ayant entendu faire quelque bon rapport de l'île de la Grenade, située sous le 11e degré une minute, d'autres disent d'environ trente, d'aucuns 40, il eut envie d'y faire habiter.

De la Grenade	L'an de N. S.	De Louis 14e	De Duparquet
1	1649	5-6	1

Ce que fit autrefois Moïse pour entrer dans la terre promise, le sieur Duparquet le fit au sujet de La Grenade. Le grand capitaine du peuple de Dieu, suivant ses ordres, députa des hommes de chaque tribu pour considérer cette terre, leur disant : "allez du côté du midi, et ayant gagné les montagnes prenez bien garde quelle terre c'est et quel peuple [f°43r] y habite, s'il est puissant et s'il est grand en nombre, si la terre est bonne, les villes ceintes de murailles et le pays fertile, si la campagne est agréable et s'il y a des bois et des forêts. Soyez hommes de cœur et apportez-nous en quelques fruits pour en juger par une telle montre". La divine providence avait jugé et destiné l'île de la Grenade pour être un des lieux principaux au midi de la Martinique, où elle voulait que son nom soit sanctifié par la piété et par les soins du sieur Duparquet, ainsi lui inspira-t-elle la pensée de la faire reconnaître par quelques personnes intelligentes et fidèles pour obliger les Français à s'y porter plus volontiers sur le rapport qu'elles feraient de ses bontés et de ses avantages. Il en donna donc ordre à un nommé La Rivière, capitaine de barque, qui avait coutume d'y aller faire pêche, d'y dresser quelque ajoupa seulement, proche le plus beau mouillage qu'il y découvrirait, pour mettre les armes et les munitions à couvert en attendant qu'on y bâtirait un fort. Le prétexte qu'il donnerait aux Sauvages, qui le ne voudraient pas peut-être permettre, serait de se mettre à couvert de la pluie lorsqu'il viendrait faire ses pêches ordinaires. Comme c'était un homme d'esprit, il ne manqua pas de suivre fidèlement ses ordres, fit le tour de la Grenade, ne reconnut point de plus beau mouillage que le grand cul-de-sac devant lequel est maintenant le fort, et dressa à six pieds de là ou à 12 ou environ du morne, des magasins, un ajoupa d'environ dix pieds. Les Sauvages s'en étant aperçus le

vinrent trouver et lui demandèrent pourquoi il avait ainsi pris pied sur leur terre, en s'y commençant, sans leur permission, une demeure. Lui, adroit au possible sans s'étonner de leurs paroles ni de leurs façons hagarde, se tenant néanmoins toujours sur ses gardes, leur donna défaite qu'on lui avait conseillée. Ce qui, les ayant apaisés et leur ayant ôté tout ombrage, de discours à autre arrosé de bons coups d'eau-de-vie, on vint à parler des Anglais, qui ne cherchaient qu'à leur faire la guerre, à les exterminer et à s'emparer de leur terre. Leurs faiblesses à résister à de si puissants ennemis leur fit souhaiter du [f°43v] secours pour opposer à leurs mauvais desseins et se défendre de leurs attaques. La Rivière frappe là-dessus son coup et les assure des bonnes affections du grand capitaine de La Martinique, ainsi nomment-ils le sieur Duparquet, qui en est gouverneur, qui ne manquera de leur donner main forte s'ils lui permettent d'habiter dans leur île. Ils en sont contents et même promettent lui disposer un jardin pour lui et ses marins, ainsi nous appellent-ils pour être venus vers eux sur la mer. En effet, ils se mirent à défricher un beau séjour du côté de la mer, le bas du morne où demeure à présent le sieur Blanchard.

Cependant la pêche faite, Larivière s'en retourna à la Martinique et rapporta à monsieur le gouverneur ce qu'il avait fait en la Grenade et tout ce qui s'était passé entre lui et les Sauvages, même la disposition où ils étaient de lui bien recevoir. Bien aise de voir une si belle ouverture pour avancer la gloire de Dieu dans cette terre infidèle, il fit promptement accommoder à la Martinique tout le bois nécessaire à construire un pavillon et tout prêt à être dressé. Le voilà chargé dans un navire gardé par Jean Pelletier, dit Le Pas, avec petites provisions et le 14 de mars, qui était le 4^e dimanche de Carême, il assembla 45 hommes sur la place du fort St Pierre pour venir habiter en La Grenade et ils s'embarquèrent sur les six heures de relevée avec lui, comme soldats avec leurs capitaines. Jamais ceux de ce Jason de l'antiquité ne furent plus joyeux allant en la conquête de la Toison d'or, ni ceux de Godfroy de Bouillon à celle de la Terre Sainte, non plus que les enfants d'Israël sous la conduite de Moïse et de Josué à celle de la terre promise. Ils arrivèrent le 17^e à la Grenade devant le fond du Grand Pauvre, ainsi appelé pour avoir été l'habitation d'un Sauvage qu'on appelait "grand pauvre", de qui j'ai parlé au L. 2, chapitre 6, et là mouillèrent l'ancre, qu'ils levèrent le lendemain 18^e dès le point du jour, et firent voile. Comme le vent était favorable à leurs entreprises, ils tirèrent droit au premier cul-de-sac, où ils la jetaient sur les 8 heures du matin, qui est le plus beau mouillage de toute l'île, ainsi que j'ai dit en la description que j'en ai faite L. 1, chapitre 4, et que le sieur La Rivière avait remarqué. À l'instant, on fit mettre à terre au lieu [f°44r] où est à présent le fort, et ledit sieur Duparquet y descendait le premier, l'honneur lui en était dû, aussi bien que la gloire d'une si belle entreprise. Or comme il ne respirait que celle de Dieu, la première action qu'il fit, tous étant à terre, après avoir posé trois sentinelles du côté l'une de l'autre, l'autre du sud, et la 3^e d'ouest, le reste étant en ordre, fut de lui rendre grâce à deux genoux d'être arrivé si heureusement, par le cantique dont l'Église se sert au sujet de quelques heureux succès. C'est aussi ce que faisaient les anciens sitôt qu'ils avaient pris terre, faisant sacrifices aux divinités qu'ils croyaient avoir favorisé leurs voyages, et lui qui n'allait que sous la conduite du vrai Dieu comme il n'avait en vue que sa gloire, aurait-il eu moins de sentiment du bien qu'il en avait reçu, et moins de piété pour ne l'en remercier et ne lui immoler un sacrifice de louange, pour parler avec le prophète royal, psal. 49, v.14, que ces idolâtres qui se sentant si fort obligés à leurs Dieux, pour être arrivés à bon port, leur présentaient des victimes pour les en reconnaître ; cela sans doute se devait, car comme il n'y a rien qui déplaît tant à Dieu que l'ingratitude, aussi n'y a-t-il rien qui Lui soit si agréable que la reconnaissance. Et le vrai moyen d'obtenir de nouvelles grâces de sa bonté, c'est d'avouer qu'on se sent entièrement obligé des premières qu'elle nous a déjà faites. S'étant donc ainsi acquitté de ses actions de grâces avec un vrai sentiment de reconnaissance et de piété, il prit lui-même une serpe, ses gens le secondent, qui s'en saisit d'une, qui d'une hache, et tous commencèrent à travailler et abattre du bois. Il me semble voir Gédéon, ce brave capitaine d'Israël, partager toutes ses troupes en trois et donner des lampes allumées à des mains qui n'étaient que pour manier des épées et les encourager par son exemple autant que par ses discours, lui-même étant le premier en tête avec de telles armes pour combattre Madian ou bien son fils Abimolech, successeur de sa valeur aussi bien que de sa charge, couper des branches d'arbres et obliger par son courage toute son armée à faire le même et à le suivre pour châtier, par le feu et par la fumée, des rebelles qui s'étaient retranchés dans la tour de Sichem; ou bien Romulus creuser le premier et élever lui-même les fondements de la ville de Rome ; [ou] si vous voulez un Vespasien fouir la terre en présence de tout le monde pour jeter ceux d'un [f°44v] temple d'idole et prendre une hotte sur ses épaules impériales pour en dépêcher le travail par son exemple. Constantin en fit le même et porta 12 charges de terre en l'honneur des douze apôtres. Et c'était pour élever une église à Dieu et dresser un fort au roi et faire un asile aux Français, de sorte qu'il ne de-

vait pas avoir moins d'affection ni pour Dieu, ni pour le roi, ni pour les Français, qu'en avaient eu Gédéon ni son fils pour le bien de leur peuple, Romulus pour sa ville de Rome, Vespasien pour le service des démons, ni Constantin pour l'honneur des apôtres. L'on travailla environ 3 heures et le reste du jour fut employé à descendre les provisions et les coffres. Le lendemain 19e, on continua, et jusqu'à ce qu'il y eût de la place suffisamment découverte pour dresser un pavillon et faire un fort. L'ardeur fut si grande et la diligence si prompte au travail que l'un et l'autre furent sur pied et en état de retraite et de défense le 25e du courant jour de l'Annonciation, qui pour cette raison lui en donna le nom, s'appelant le fort de l'Annonciation.

Le même jour était du règne de Louis 14e, roi de France et de Navarre, l'an 5e courant sur le 11e mois de 4 jours seulement, 7 v. 20, fut fait acte de la prise de possession de la dite île pour le roi, et après furent chantés le Te Deum, l'Exaudiat, et autres prières, et plantée la croix, tout le monde criant : "vive le roi et Monsieur Duparquet". C'est justement ce que firent les soldats de Gédéon pour mettre en déroute les Madianites, faisant retentir toute la campagne d'un "vive le Seigneur et Gédéon". Et pour voir aussi l'infidélité sur le point de sa ruine, ces braves Argonautes s'écrient "vive le roi et monsieur du Parquet" mais afin que leurs réjouissances eussent plus d'éclat, on tira 10 ou 12 coups de canon et on fit plusieurs décharges de mousqueterie, ensuite de quoi ledit sieur Duparquet leur fit prêter le serment de bien et fidèlement servir le roi sous son gouvernement en ladite île, qui est suivi de coups de canon, de mousquetades et d'acclamations de "vive le roi et monsieur Du Parquet". Comme ses affaires l'appelaient à la Martinique, pendant que les voilà tous sous les armes, il donna la lieutenance et le commandement de l'île à messire Jean Le Comte, d'environ 35 ans, natif de Saint-Valéry en Normandie, au pays de Caux, homme de bon sens, [f°45r] de jugement et de conduite, aussi lui était-il parent, étant fils de la sœur du père dudit sieur Duparquet, ainsi cousin germain, de sorte que le sang et le mérite l'en firent honorer de la charge. Il lui donne pour aide et lieutenant de sa compagnie, messire Jean Lespron, dit le Marquis de Rheims en Champagne ; la lieutenance de la seconde à messire Claude Maublant, dit Dubuisson, du Comté de Bourgogne ; ses hallebardes à messire Philippe Basile, Normand, et à messire Thomas de la Cour, de Rouen ; et les charges de notaires et greffiers à messire Dominique de Labedade, de St Martin des Courses, baronnie de La Bohaire, duché d'Albret, à qui il fit encore prêter le serment de s'en bien acquitter, comme aux autres de celles dont il les avait honorés. Car comme il les faut considérer comme personnes particulières et personnes publiques, comme particulières, ils le prêtèrent à la sortie, [blanc] et, comme publiques ayant telles charges, ils le prêtèrent les ayant reçues, et c'est la coutume, fondée sur la loi aussi bien que sur la raison, de l'exiger de tous officiers pour se mieux assurer de leur devoir dont l'acquit les rend plus considérables mais le manquement plus criminels et plus punissables.

Le reste de la journée se passa en réjouissance. Plusieurs coups de canon furent tirés et bien de la poudre jetée au vent pour en donner avis aux Sauvages, qui étaient tout tremblotants de frayeur dans leurs car-bets, n'ayant pas accoutumé d'entendre tels bruits ni tels tintamarres. Le lendemain, on continua le travail de la place dudit fort et tous les jours suivants pour se découvrir et faire des vivres. Sitôt qu'il y eut quelque peu de terre nette, on se mit à planter des patates et du manioc et ledit sieur du Parquet voulut planter la première patate et le premier bâton de manioc, non seulement pour avoir la gloire d'avoir tout commencé mais encore pour porter son monde au travail par le sien qu'il continua toujours comme le moindre d'eux, afin que personne ne s'épargna en voyant leur chef arroser de ses sueurs la terre qu'il allait maniant de ses mains, Josué prenant comme une possession réelle de la terre de Chanaan et la plaine de Jéricho. On goûta des fruits, du pain sans levain et de la farine de l'année courante, et le sieur Duparquet prenant celle de la Grenade plante des nourritures de ses propres mains pour leur montrer qu'il n'épargnerait jamais ses travaux ni ses fatigues à procurer leur bien, non plus que l'avancement [f°45v] de la gloire de Dieu. Mais laissons-les un peu travailler et allons au-devant des Sauvages de cette île tant Galibis que Careibes, qui s'étant assurés de la peur qu'ils avaient eue au bruit de tant de canonnades et de mousquetades, et ayant aperçu du haut des bornes et des arbres que c'étaient des nouveaux venus, peut-être ceux dont leur avait parlé il y a quelque temps La Rivière, qui avait commencé à s'établir dans leur île et travaillait à se faire place, s'en vinrent droit eux par mer dans une pirogue, du côté du nord, au nombre de quelque 40 ou 50, conduits par le capitaine Cairoüane le père, Sauvages galibis, tout fraîchement recoüés, garnis de flèches et de boutons, leurs armes ordinaires, les cheveux proprement troussés par derrière, portant des plumes de perroquets de plusieurs couleurs en forme d'aigrettes, parés de caracolis au nez, de rassade blanche au col, de bagues aux doigts, et in puris naturalibus, hommes et femmes, grands et petits. La Rivière qui savait parfaitement leur langue, les ayant vus de loin sur mer se présenta à

eux pour se faire reconnaître et les convia à prendre terre avec protestations d'amitié et de service. Là-dessus notre maître ouvrier et ses compagnons quittèrent la besogne pour les venir recevoir et leur témoigner tout le bon visage que faire se pouvait.

D'abord après leurs "mapoÿ banaré", les Galibis disent "maboÿ", "bonjour" ou "bienvenue compères", ils demandèrent, comme ils avaient déjà fait à La Rivière, pourquoi ils s'établissaient de la sorte en leur terre sans leur permission, vu qu'eux-mêmes n'allaient pas en la leur, ni ne voudraient y prendre le moindre pied qu'ils ne le voulussent : "Nous n'allons point chez vous, et pourquoi venez-vous chez nous ? Nous ne voulons point de votre terre et pourquoi prenez-vous la nôtre ? Nous nous contentons du nôtre, que ne vous contentez-vous du vôtre ?". C'était le bien prendre et bien raisonner en leur lumière naturelle et sur le droit des gens. On leur répondit par interprète, qui était ledit La Rivière, qu'ayant appris la descente des Anglais dans leur île pour s'en rendre maîtres et les en chasser, ils étaient venus leur faire offre de service pour les en empêcher et rompre leurs mauvais desseins avec leurs "mapoÿs France", "diable français", ainsi appellent-ils le canon pour son grand bruit et ses terribles effets. Et en les attendant de pied ferme, ils avaient bâti un carbet, il faut parler à leur mode pour se [f°46r] faire entendre, appelant le fort du nom de carbet, et plantaient des vivres pour y pouvoir subsister en les conservant des invasions de si puissants ennemis et les défendant de tous leurs efforts ; qu'au reste la terre était assez grande pour contenir les uns et les autres, les mariniers français y désirant vivre avec eux en bonne paix, bons amis et bons compères. Les Sauvages dirent qu'on devait donc se contenter du lieu qu'ils avaient disposé, sans se loger ailleurs, comme assez bon pour se retirer. À quoi on répliqua qu'il n'était pas si commode non seulement pour la pêche qu'ils y voulaient faire, mais encore pour empêcher la descente de leurs ennemis, qui ne manqueraient pas de se camper ici comme au lieu plus favorable à leurs desseins, si bien que les mariniers français y étant les premiers les repousseraient plus facilement et donneraient la chasse à ceux qui les voulaient chasser de leur terre. Les voilà contents mais pour les mieux assurer de toutes ces belles paroles, il en fallut venir aux effets et, les faisant boire autant qu'ils voulurent, et leur ouvrant un coffre plein de ferrements comme de serpes et de haches qu'ils emportèrent, même on fit présent au capitaine Cairoÿane d'un bel habit rouge, passémenté d'argent et d'un chapeau gris paré d'un bouquet de plumes blanches et rouges, et ils laissèrent quelques cochons, lézards et tortues qu'ils avaient apportés avec eux pour traiter aussitôt le même jour. Ils s'en retournèrent en Capestre par où ils étaient venus, bene laeti et bene poti. Quelques jours après, le sieur Duparquet s'en retourna à la Martinique dans la barque dudit Larivière, qui fut le 5e d'avril suivant, lundi de Pâques, et le capitaine Lepas, qui l'avait amené, s'en alla avec le capitaine Lormier vers les côtes de St Domingue, pour dire St Dominique, tenues par les Espagnols.

Notre première colonie vivait en grande union sous le gouvernement du sieur Le Compte, avançant la découverte de la terre autour du fort, la remplissait de vivres et l'entretenait. Les Sauvages les visitaient souvent, leur apportant figues, bananes, bonne pêche et bonne chasse. Et on leur donnait pour cela de la traite qu'avait laissée le sieur du Parquet à son départ pour entretenir la paix avec [f°46v] eux par les présents qu'on leur en ferait de temps à autre, comme on le jugerait à propos. Ils sont de cette nature, ainsi que j'ai remarqué en mon livre 2, chapitre 3, qu'ils se gagnent et s'entretiennent par ces petits moyens et celui-là est leur grand Dieu qui plus leur donne, principalement ce qui leur fait besoin et ce qu'ils désirent. On dirait à cela qu'ils seraient du sentiment de Pline, qui disait autrefois que c'était être Dieu d'obliger un autre par ses bienfaits. Et eux adorent ceux qui leur font du bien, les mettent au rang de leurs mouche bons à moi, qui est leur façon de jargonner, "jeoupa banaré", en leur langue, et prennent ordinairement leur nom par honneur et par affection. Le sieur Duparquet ayant connu de longtemps ce naturel, pour les avoir pratiqués, et désirant leur amitié, la voulait cultiver par cette adresse, de sorte que, comme il avait le cœur généreux, il trouva mauvais qu'on leur avait donné en traite ce qu'il avait laissé pour purs dons ; ceux qui l'avaient entre leurs mains ayant fait un sujet d'avarice et de trafic, ce qu'il avait destiné pour être celui de ses libéralités et de ses largesses, jusque même à ce point que sans quelque petite considération qui s'opposa à sa colère, il eût démis le sieur Le Comte de sa charge pour avoir si mal observé ses ordres et suivi ses intentions. Il leur manquait un armurier et, quelque six semaines après leur établissement, il envoya maître Michel Nolleau de l'île de Rhé, pays d'Aunis, à la levée du siège qu'il avait fait mettre par le sieur La Perrière, Gascon, son lieutenant à la Martinique, devant l'île de St Vincent, pour un peu réprimer l'insolence de ses Sauvages, qui se joignaient à ceux de la Martinique pour y faire la guerre à nos Français, ce qui fut au commencement de l'an 6e du règne de Louis 14e, roi de France et de Navarre, qui commence le 14e de mai. Ce siège ne dura que huit jours, pendant lesquels les nôtres ayant mis

pied à terre brûlèrent tous les carbets et ruinèrent tout. Les Sauvages s'étaient sauvés dans les bois sans qu'on pût en attraper un seul. Néanmoins, comme on fit feinte de se retirer, un d'eux, s'avancant trop pour observer notre retraite, fut tué à une décharge qu'on fit preste à tout hasard. On lui coupa la tête et on la mit au haut d'un arbre, c'est pour donner de la terreur aux autres. S'il y en eut de blessés ou [f°47r] de morts, ils ne parurent point, car ordinairement ils s'en vont avec les corps et à moins que d'être tués sur la place on n'en voit rien. Deux des nôtres furent blessés, l'un mourut de sa blessure et l'autre fut guéri de la sienne.

Qui a des enfants et des soldats ne manque pas de soin, s'il n'a renoncé à tout bon sentiment de nature et d'honneur, mais il en a d'autant plus qu'il les chérit davantage, qu'ils sont plus éloignés de sa présence et en plus grands dangers, ce que nous montre l'expérience de tous les jours. Les pères donnant leurs plus fortes pensées à ceux qu'ils ont mis au monde, et les capitaines à [ceux] qui combattent sous leurs étendards. Monsieur Duparquet avait toutes les bontés d'un père et d'un capitaine pour ceux qu'il avait établis dans la Grenade et quoiqu'il en ait souvent des nouvelles par les barques qui vont et viennent pour la chasse et pour la pêche, toutefois il y a plus de satisfaction de les voir de ses propres yeux que de ceux d'autrui. Pour donc la voir directement, il sortit sur la fin de septembre de la Martinique par le capitaine Lormier, ayant avec soi des rafraîchissements et quelque 14 ou 15 personnes pour y habiter. Ce fut en ce voyage que vint la première femme qui ait mis le pied dans la Grenade et donné la première créole comme l'on parle ici – je crois qu'on veut dire créature et par corruption de langue "créole", c'est-à-dire, le premier enfant chrétien des Français né en l'île – avec son mari Pierre des Ours, dit l'Amiral. Etant arrivé, il reçut une joie extrême de voir tout son monde de bonne santé et en union de cœur. Il se fâcha un peu de ce que le sieur Le Comte, commandant, avait disposé autrement qu'il ne lui avait recommandé de la traite qu'il lui avait consignée entre les mains, ainsi que j'ai dit ci-dessus, mais quelque respect du sang avec l'espérance d'une fidélité plus grande lui fit apaiser sa colère, qui n'eut point d'autres effets qu'un peu de bruit entrecoupé de quelques terrebleux, qui était tout son grand jurement. Cependant comme tout le monde était grandement à l'étroit et incommodé, on lui demanda permission de sortir hors du fort et de s'étendre, commençant à faire d'autres forts et d'autres habitations. Ce qu'ayant jugé raisonnable, il en détacha quelque 20 ou 22 qui s'en allèrent sous la conduite du sieur Marquis, lieutenant de la première compagnie, faire un fort au Beau Séjour, entre la rivière et l'anse du corps de garde qui porta le nom du Marquis, s'appelant le fort du [f°47v] Marquis, et le reste demeura au Grand fort. Ses soins ordinaires le rappelèrent à la Martinique.

L'on vivait en très bonne intelligence, les uns avec les autres et aussi avec les Sauvages de l'île, qui les visitent souvent, leur apportant mille petites commodités de pêche, de chasse et de fruits pour traiter avec eux. Et le malheur voulut que la voici tout à coup troublée, après quelque sept mois d'établissement paisible; il n'y a rien d'assuré en ce monde, tout suit le caprice du temps, qui pour être changeant change tout et met en amertume le peu de douceur que nous goûtons sur terre en la jouissance de quelque petit bonheur. Le prince Jonatas ne fait que porter l'extrémité de sa baguette, un peu de miel à la bouche et la mauvaise humeur de son père la lui veut faire payer au prix de son sang et de sa vie. Ô que cela est rude et fâcheux. Nos pauvres Français jouissent quelque moment de temps de douceurs de la paix de ce rayon de miel et les voilà attaqués d'étranges ennemis. Nous en pouvons bien dire le même que ce père de famille de l'Évangile Math 13, v. 28, que sur le rapport que lui firent ses serviteurs, que son champ était gâté d'yvraye, comme ils lui en demandèrent la cause, leur répondit que c'était un trait de leur ennemi qui s'était ainsi voulu venger de lui. Le démon, envieux du repos de nos Français, leur suscite une sanglante guerre et soulève les Sauvages de St Vincent contre eux pour ruiner par leurs armes les desseins qu'ils avaient d'y planter la foi et le christianisme et d'y avancer le service et la gloire de Dieu. Il en a toujours été jaloux et ne peut souffrir qu'on s'y porte sans qu'il en traverse les entreprises. Le saint nom de Dieu en soit loué mais ce pernicieux ne remportera que de la honte de tous ses efforts et de la confusion, et nos braves Français à la fin que de l'honneur et de la gloire, et principalement pour Dieu, encore faut-il un sujet pour ne l'entreprendre de gaieté de cœur, et que s'en soucie telle sorte de gens ? Qu'on la rapporte à la malice et à la perfidie, à l'injustice et à d'autres fatalités, il ne leur importe non plus que s'il grêle en France ou s'il pleut en Italie, il leur suffit de contenter en cela la rage de leur cœur, quoiqu'ils en trouvent deux sujets. L'un est que la Grenade étant leur grand passage pour la terre ferme, ils ne pouvaient permettre qu'on s'en emparât, car par ce moyen ils n'auraient plus de lieu avec le temps pour se rafraîchir, allant et venant, ni ne ratifieraient jamais ce que le capitaine Caïroüane avait fait, ne pouvant, quoique naturel de l'île et grand capitaine, livrer pas un pied de terre et le [f°48r] donner à des étrangers.

Ils lui en voulurent un si grand mal que, pour faire jour à leur colère, il fut contraint de se retirer quelque temps ailleurs et se sauver, autrement ils n'eussent manqué à le tuer, disant qu'il n'était pas bon d'avoir vendu à mariniens de France terre à lui, c'est leur langage, qui veut dire que c'était un méchant homme qui ne méritait pas de vivre pour avoir permis aux Français de s'établir dans la Grenade, qui était son pays natal, et d'en avoir pris de la retraite en paiement. L'autre sujet est que ceux de la Martinique avaient tout ruiné dans leur île de St Vincent, il y a quelque six mois, et ne s'en pouvant venger sur eux pour être trop puissants et trop éloignés, ils voulaient décharger leur colère sur ceux qui s'étaient nouvellement établis en la Grenade pendant qu'ils étaient faibles. "C'était un même peuple et même nation qui ne leur était pas plus affectionnée, mariniens du même capitaine qui ne leur était pas bon, mais mouche méchant", ce sont leurs termes. Encore de fraîche date, trois capitaines de barques de ladite Martinique, appelés Baillardet, Jean Langlois et Matthieu Michel, faisant pêche aux Grenadins, ont fait rencontre d'une pirogue, qu'ils ont entièrement défaire, et [ont] eu un grand butin. Voilà donc la guerre résolue dans un vin à St Vincent contre nos colonies françaises de la Grenade et, à cet effet, ils équipèrent onze pirogues, qui font environ cinq cents personnes. Le capitaine Du Quesne, Sauvage careibe de cette île, ami de nos Français, en vint avertir secrètement et promptement ceux du fort du Marquis pour se tenir sur leurs gardes et faire vite provision de pain, de viande, d'eau et d'autres munitions, d'autant qu'ils allaient être assiégés par ceux de St Vincent.

À même temps d'autres Sauvages de la Grenade, qui étaient de la partie, voulant résolument la guerre pour ruiner nos commandements, descendirent vers les sources, qui sont à côté de l'étang, proche duquel est le grand fort à l'Est, c'est-à-dire au levant, pour attraper quelques-uns des nôtres qui iraient à l'ordinaire quérir de l'eau. Ils ne se trompèrent pas dans leurs pensées car, comme ils étaient tout proche parmi l'embarras des arbres et des halliers, voici venir des soldats, qui prennent de l'eau et, comme ils s'en retournent dans leur canot par l'étang, ces Sauvages cachés commencèrent à faire une décharge de flèches sur eux, dont il y en eut un qui en eut 9 plantées dans le dos, comme dans une butte, un autre en eut le nez traversé d'une, un 3e les côtés de part et d'autre, les autres se sauvèrent à la nage dans les palétuviers pour emporter les [f°48v] tristes nouvelles aux autres, qui attendaient leur retour et se mirent promptement sur les armes pour aller secourir ces pauvres fléchés que la violence du poison retira bientôt de la terre pour aller au Ciel et ce sont les trois premières victimes qui ont arrosé de leur sang le premier établissement de notre christianisme dans la Grenade. Ce malheur fut secondé de la flotte de St Vincent ; ayant mis à terre, ils firent covertement leur approche vers ledit fort du Marquis et, étant à couverts, proche la rivière du Beau Séjour, sans qu'on les pût apercevoir, ils commencèrent par une ruse qui est de faire courir un cochon sur l'anse en belle vue, dans cette pensée que les nôtres étant assez attirés à la chasse, l'ayant reconnu, ne manqueraient de le poursuivre. Ce qui arriva par un grand malheur, car trois soldats de ce fort l'ayant vu et y étant allés, quoique Le Marquis n'en fut pas autrement consentant de peur de surprise, comme ils passèrent par des palétuviers, les Sauvages cachés se jetèrent sur eux et les massacrèrent. Ainsi, en cherchant la vie, on trouve la mort. Aussitôt voilà le fort investi et il tombe continuellement une grêle de flèches qui en tue et en blesse. Ils s'avisent d'une malice de démon pour les faire tous périr, ce fut de se gabionner derrière des claies qu'ils poussaient devant eux pour s'approcher de ce fort et essayer les mousquetades en faisant leur approche, puis ils mettaient le feu dans un piment sec, afin que le vent y portant la fumée les étouffât tous, car c'est la plus pernicieuse et la plus maligne qui soit ; donnant une fois aux yeux, on ne saurait durer, et pénétrant au cerveau, elle le renverse, tant fort peut-il être, ce qui fait que la première et la moindre bouffée, il faut promptement prendre la grandeur. Les Sauvages s'y attendaient, ou que les assiégés en étoufferaient, ou bien pour sauver leur vie sortiraient hors et, évitant un danger, se jetteraient dans un autre, car ils ne seraient pas sitôt sortis pour prendre l'air qu'ils seraient fléchés. Mais admirez ici une protection particulière de Dieu, pour sauver les siens qui exposent leur vie et leur sang pour sa gloire. Il s'élève du côté de la mer un grand vent qui renvoie la fumée par tourbillon sur le siège de ces Sauvages qui enragent de voir que leur artifice trahit leur intention, étant leur propre ruine au lieu de celle de leurs ennemis. Ce qui me fait souvenir de ce qui se passa un jour [f°49r] en l'armée de Théodose Le Grand, chargeant celle du tyran Eugène, car le secours du Ciel lui fut si favorable qu'il se leva un furieux tourbillon qui entreprit ses ennemis leur jetant une grosse nuée de poussière devant les yeux et renvoyant tous les dards contre leur propre face.

Les assiégeants ne laissent de continuer leur siège dans cette espérance que le manquement d'eau aura tout l'effet qu'ils désirent, contraignant les assiégés à en aller quérir, ainsi attraperont-ils par la soif ceux qu'ils n'auront pu attraper par la fumée. Mais comme ils sont infidèles sans aucune connaissance de

Dieu, ils ne savent pas que celui qui a tant de pouvoir sur les vents n'en a point sur l'air pour soulager les fidèles aussi bien de la soif que de la fumée. Nos assiégés en sont à la vérité grandement pressés et ne peuvent plus résister à sa violence, qui les oblige quelquefois à prendre leur propre urine pour s'humecter un peu la langue. Dieu le permit ainsi pour faire voir encore un trait de sa providence particulière envers ceux qui prennent ses intérêts, par une autre nouvelle aussi grande que la première, comme dont ils en sont le plus pressés, abandonnés de tout secours humain, et par terre et par mer, car ceux du Grand fort sont déjà trop faibles pour se défendre eux-mêmes, aimant autant mourir tout d'un coup d'un revers de bouton que de languir plus longtemps d'une soif enragée, voici que le Ciel se couvre comme pour les assurer de sa protection, les nuées s'amassent promptement pour les assister et fondent toutes en pluies qu'ils reçoivent avec actions de grâces. Voilà comme il secourut autrefois ceux qui eurent recours à sa divine bonté. Tout se perdait en Samarie faute d'eau, ce qui afflige le roi Achab, et le prophète Elie, en ayant pitié, ne dit qu'un mot à Dieu et le ciel s'ouvre pour verser une grosse pluie qui réjouit tout le peuple et semble lui redonner la vie en lui donnant de l'eau. Trois rois se mettent en campagne pour combattre l'ennemi de Dieu, la soif affaiblit leur armée et, à la prière d'Elisée, le temps se change et donne de la pluie en abondance. L'empereur Marc Aurèle étant sur le point de livrer bataille, ses soldats n'ayant point de courage par le manquement d'un peu d'eau pour les rafraîchir, comme une troupe de Thébéens chrétiens qui suivaient lors ses étendards demandent à Dieu quelque secours [f°49v] dans leurs misères, voilà contre toute apparence une nuée qui se forme sur le camp et se résout en pluie qui les rafraîchit et met en état de bien charger leurs ennemis, et c'est la merveille de Dieu qu'il fait aussi en faveur de nos pauvres Français assiégés par les Sauvages, qui se dépitant de voir que le ciel les favorisait de la sorte, en leur donnant un secours qu'ils ne pouvaient recevoir de la terre, levèrent le siège, huit jours après l'avoir posé. Ils pouvaient bien dire en leur retraite ce que les Egyptiens dirent autrefois poursuivant les enfants d'Israël dans le fond de la mer Rouge, car le Seigneur combat pour eux contre nous aussi, comme dit l'apôtre, si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? S'il tient notre parti et prend les armes pour défendre nos intérêts, qui sera le téméraire qui osera s'opposer à sa puissance ? Cependant plusieurs des nôtres y furent tués. En un mot, il n'en resta que huit, dont deux étaient fort blessés, qui se retirèrent au Grand fort, celui du Marquis n'était plus tenable à si peu de soldats pour tant d'ennemis. Quelque dix jours après vinrent au mois de novembre, par bonheur, les barques de Baillardet et de Jean Langlois, à qui on raconta le malheur survenu de la guerre des Sauvages. Comme elles étaient mouillées au cul-de-sac, parut une pirogue à l'anse qui en porte le nom, sous l'habitation de St More, s'appelant l'anse de La Pirogue, et aussitôt on courut dessus, le vent favorable ayant porté les nôtres tout proche à la portée du fusil, on l'arrêta sans pouvoir échapper et, pendant qu'on tirait de part et d'autre, voici venir lesdites barques au secours des nôtres. Ce qu'ayant vu les Sauvages, après un combat assez opiniâtre, qui dura environ deux heures, et qu'ils ne pourraient sauver leur pirogue, ils se jetèrent à la nage et gagnèrent au pied pour sauver au moins leur vie parmi les bois, ne pouvant sauver leur pirogue et leur équipage. Il y en eut un seulement de tué, un autre de blessé, qui ne cessa de s'enfuir avec sa blessure. La pirogue prise, on s'en retourna au fort, où l'on fut d'avis de les aller voir dans leurs carbet et ne rien épargner. On se mit donc, à cet effet, sur mer et l'on fit [f°50r] grand largue pour en être mieux reconnu et couvrir le dessein qu'on avait par une feinte retraite. Ils s'imagineront, disait-on, que nous nous retirons, ainsi les pourrions-nous surprendre quand ils y penseront le moins. Ce qui fit qu'on tira droit à l'île ronde, où l'on demeura une nuit. Dès le point du jour, on leva l'ancre et retourna sur la route pour découvrir où étaient leurs carbets. En ayant reconnu quelques-uns, on fit quelque approche et alla fondre sur deux, dont l'un était au capitaine et l'autre au capitaine Duquesne, Sauvages carribes. On croyait les y attraper avec tous leurs gens, mais on n'y trouva personne, s'étant tous retirés dans le fond des bois sur la défiance qu'ils avaient que les nôtres faisaient une feinte et ne manqueraient de les aller attaquer. On brûla ces carbets et brisa tout ce qu'ils n'avaient pu emporter. Les nôtres étant de retour au Grand fort, on voulut tenter fortune d'un autre côté, pour voir s'ils seraient plus heureux par terre que par mer. Ainsi le sieur Le Comte, gouverneur, laissant au fort le sieur Marquis, son lieutenant, se résolut d'aller lui-même de propre personne au quartier d'un Sauvage galibi, appelé Marquis, accompagné d'environ 48 personnes bien armées, mais ils ne trouvèrent que les carbets, où l'on mit le feu et tout fut ruiné. Vers la minuit, les nôtres faisant un gros, les Sauvages s'approchèrent tout doucement parmi les halliers et leur envoyèrent une volée de flèches, qui en blessa trois seulement, puis les voilà en fuite. On fait incontinent à tout hasard une décharge du côté qu'elle était venue, on n'en vit pas l'effet. Il est à remarquer qu'un des nôtres proche un feu qu'ils avaient fait à la faveur de l'obscurité et ayant quelque ressentiment contre le sieur Dubisson,

lieutenant de la compagnie, pour quelque mauvais traitement qu'il en avait reçu, fit la sienne sur un autre qu'il tua, lui brisant tout le front. La ressemblance d'habit et de posture le trompa lui ayant fait prendre l'un pour l'autre, l'ami pour l'ennemi, l'innocent pour le coupable. Quelle rage de nourrir des ressentiments et de garder de la réserve contre un homme à deux doigts de la mort ? Car, je vous prie, en quelle assurance est-il de sa vie parmi tant de dangers ? Et s'il vient une fois à être accablé de la mort par une flèche qui lui perce le cœur, que deviendra [f°50v] t-il avec tous ses ressentiments, ses inimitiés et ses rancunes ? La même mesure qu'il aura donnée aux autres lui sera donnée, "pardon à qui pardonnera, réserve à qui en aura". Je veux croire que si Dieu ne bénit pas ses deux entreprises pour affermir notre établissement dans la Grenade, cette mauvaise âme en fut la cause, cherchant plutôt partout l'occasion de se venger de son frère chrétien que de combattre les ennemis de la gloire de Dieu. Car Dieu retire quelques fois ses bénédictions d'une compagnie pour châtier le crime d'un particulier, malheur qui arriva à l'illustre Josué, car Achan, un de ses soldats, ayant bien de l'impudence de passer une fois la défense et de se porter jusqu'à faire un petit pillage de je ne sais quoi qui le charma, Dieu ne bénit point son armée ; au contraire, ayant commandé à trois mille combattants d'aller saccager une petite ville ennemie, ils en furent rudement repoussés et mis tous en déroute par une petite poignée de gens mal aguerris, ce qui l'affligea beaucoup, et, en ayant trouvé le sujet, il en tira une punition si exemplaire qu'il montra bien à toute son armée qu'il ne pouvait souffrir que leurs mains fussent chargées de rapines non plus que leurs cœurs remplis de lâcheté. Depuis ce temps-là, cette guerre, qui fut la première et dura seulement environ un an, fut fort allumée et sanglante entre les uns et les autres, eux venant même à la portée du pistolet proche le Grand fort, arrachaient les vivres et nous incommodaient beaucoup. Figurez-vous tout ce que des barbares sans foi, sans loi, sans roi peuvent faire de mal et de rage, et c'est ce qu'ils faisaient à nos pauvres colonies retranchées dans leur fort, sans oser en sortir qu'avec bon pied, bon œil et bonne défense.

L'an de N.S.	Louis 14e	Du Parquet	La Grenade
1650	31	2	2

Un esprit de vengeance est capable de toutes sortes de matières, c'est une boutique où elle forge toutes les armes de la fureur, c'est la ruine du genre humain, et on peut dire que c'est le [f°51r] cheval de Troye qui porte le fer et le feu, les sauvageries et les ravages dans ses entrailles. C'est de lui que viennent les désobéissances et les rebellions, les ingratitude et les perfidies, les défaites d'armées et les désolations des provinces, les désordres des soldats et les divisions des familles, les morts sanglantes, en un mot tout ce qu'il y a d'horreur en la nature. Ne le voyons-nous pas dans le grand livre du temps et des siècles, qui nous en donne encore de la détestation comme tels exemples en ont donné en leurs jours ? La femme de l'empereur Justin le Jeune ayant conçu pour quelque faux rapport une haine mortelle contre Narses, l'un des plus grands capitaines que la terre ait jamais porté, qui avait subjugué Tutyla, le plus valeureux roi qui régna jamais sur les Goths, non seulement le fit rappeler de son gouvernement, mais encore ajouta avec mépris et par moquerie, parce qu'il était [blanc] qu'il le fallait mettre dans un sérail pour filer avec les femmes. Lui, relevant d'un courage viril les paroles de cette femme, répartit hardiment que vraiment il filerait un tel fil et ourdirait une telle trame que ni elle ni son mari ne le pourrait rompre de leur vie. Et pour leur en faire voir bientôt des effets, il envoya solliciter les Lombards en venir ravager l'Italie. Charles de Bourbon, connétable de France, pour avoir été traité avec quelques sortes d'indignités par François Premier, qui se rendit en cela complaisant à l'humeur de la reine, sa mère, Louise de Savoie, qui ne le pouvait souffrir, se révolta contre lui et prit le parti de l'empereur Charles Quint, ruina toutes ses affaires et causa tant de déplaisirs à la France, sa chère patrie, qu'elle n'en a pas encore tout à fait essuyé ses larmes. Les petites nations étant aussi possédées de ce démon de vengeance se portent quelquefois à des rages qui n'ont pas de moindres effets. La Grenade nous en produit, dès le commencement de cette année, un prodigieux exemple en la personne d'un Sauvage careibe, appelé Thomas, qui avait recherché en mariage la fille du capitaine Duquesne, aussi Careibe. Comme le frère de cette fille empêcha cette alliance, le tua en un venin pour se venger de son mépris ; le coup fait, il se sauva promptement dans un canot et alla droit à la Martinique vers le sieur du Parquet, gouverneur, qui le reçut avec sa bonté ordinaire. On lui demanda le sujet de sa venue et, lui cachant [f°51v] son meurtre, dit seulement que les autres Careibes voulaient mater lui, parce qu'il était bon aux mariniers France et la conservation de sa vie était le sujet de sa fuite. Au reste que s'il voulait recevoir un mot d'avis qu'il avait à lui donner, il savait le moyen de les ruiner tous en peu d'heures pour s'établir après dans la Grenade fermement pour assurer

la possession, et y vivre en paix et en repos. C'était que, comme ils ne manqueraient de faire tous un vin sur un tel morne, d'ici à tant de jours, il n'avait qu'à y envoyer de ses mariniers, qu'il voulait lui-même conduire et se mettre à la tête. Ils les y trouveraient infailliblement, les surprendraient, et lors dev[r]aient faire partout main basse. Ce qui arriva comme il l'avait projeté.

Sans doute les trahisons sont bonnes, quoique les traîtres ne valent rien, ce qui fait aimer les unes et haïr les autres car elles avancent beaucoup les affaires, que les rencontres et les difficultés mettent le plus souvent au désespoir et font abandonner, ainsi que celle de Narses, les desseins des Lombards sur l'Italie, et celle de Charles de Bourbon, ceux de Charles Quint sur la France. Dieu les permet soit pour châtier les peuples dans la fureur de son indignation, soit pour quelques autres raisons particulières de la divine providence, que nous ne savons pas et que nous ne devons pas rechercher. Tant y a qu'elle punit aussi celle de ce Sauvage, et je veux croire que ce fut pour sa gloire ; la ruine des Infidèles étant l'établissement de notre christianisme, de même qu'il permit que Rahab cachât les espions de Josué, qui étaient entrés dans la ville de Jéricho pour la bien considérer, et leur sauva la vie par un mensonge, qui leur fut autant officieux que pernicieux à sa patrie. Car son dessein fut d'y faire reconnaître la grandeur de son nom et d'une terre idolâtre en faire une fidèle. Le sieur Duparquet s'en voulut donc servir pour l'avancement de ses affaires, dans cette croyance que Dieu ne le lui avait envoyé qu'à cet effet. Il le fit embarquer avec autant de personnes qu'il put lever en la Martinique pour ce dessein. Lui-même y vint et amena le révérend père Mesland, jésuite, [f°52r] pour satisfaire aux dévotions de ses colonies, qui depuis l'établissement en la Grenade n'avaient vu ni prêtre ni sacrements ni messes. Ils y arrivèrent sur le soir 26e de mai, jour de l'Ascension. Grande joie et grande réjouissance pareille à celle des enfants au retour de leurs pères après une longue absence, ou de ceux qui voient l'étoile après avoir été battus des rudes tempêtes, ou de ces peuples scymmeriens après avoir été si longtemps accablés des ténèbres. Sept mois ou environ s'étaient écoulés où ils avaient été en guerre et [avaient] eu de fâcheux ennemis sur les bras. Quand le sieur Duparquet vint à paraître en rade, ils pensaient voir un astre nouvellement descendu du ciel qui allait faire un grand calme dans cette île, ou bien un soleil qui allait dissiper les obscurités de leurs troubles et de leurs ennuis par les rayons de sa présence. Ce qui les fit éclater en une infinité d'acclamations pour témoignage de leur réjouissance. Quoiqu'il eût déjà appris le malheur qui les avait accueillis, ils le lui représentèrent encore avec beaucoup de ressentiments et de déplaisirs. Lui les consola et leur fit espérer autant de biens qu'ils avaient souffert de maux. Représentez-vous ces pauvres esprits qui étaient comme des nuées chargées d'orages et d'obscurités, qui se vident et se blanchissent à l'aspect des rayons qui sortent des yeux du sieur Duparquet, et qui se rassurent aux paroles de sa bouche, qui reçoivent des infusions toutes célestes qui donnent de l'ordre aux choses confuses, de la vigueur aux languissantes, de la joie aux déplorées et de l'espérance aux désespérées. Jamais jour ne sembla reluire plus délicieusement à un peuple affligé.

Cependant le samedi suivant, qui fut le 20e, vint au monde sur les 10 heures du matin le premier enfant de la Grenade, Marie des Ours, que le révérend père Mesland baptisa simplement, le lendemain 29e jour de dimanche, n'ayant apporté avec soi ce qu'il faut pour en faire toutes les cérémonies ordonnées par l'église, qu'il suppléa néanmoins à un autre voyage. Il dit la messe dans le fort, n'y ayant point encore de chapelle et c'est la première qui a été dite, et lui le premier qui l'y a dite, au moins que l'on puisse savoir. Heureuse Grenade, qui est aujourd'hui sanctifiée par le plus vénérable et le plus auguste de nos sacrifices ! Heureuse d'être consacrée par le corps et le sang de Jésus-Christ pour ne plus être que le zèle de sa divinité ! Que tu es heureuse d'une terre infidèle d'être [f°52v] maintenant une terre sainte. Aussi ne pensez pas que ce bonheur lui soit arrivé fortuitement en ces jours qu'on nous représente son admirable ascension dans le ciel, d'autant que comme rien ne se fait ici-bas que par un ordre particulier de Dieu, ainsi que disait un prince à l'illustre patient, c'était pour lui dire par la représentation de cet ineffable mystère, le baptême du 1er de ses enfants et le premier sacrifice offert à Dieu dans le premier de ses forts, que le temps était arrivé qu'elle devait faire une sainte ascension de l'infidélité à la foi, et du péché à la grâce. Dès ce jour jusqu'après les fêtes de la Pentecôte, tout le monde fit ses dévotions et s'acquitta de ses devoirs. Or comme le Sauvage Thomas pressa l'exécution du dessein de surprendre les Careibes et les Galibis, les uns s'en étant acquittés, pendant que les autres s'en acquitteront, il fallut y promptement aller sans différer plus longtemps. Ainsi prit-on mer dès le 30e de mai avec environ 60 hommes et ce Sauvage, sous la conduite des sieurs de Vertpré, lors lieutenant, et La Fontaine Héroux, sergent à la Martinique, et l'on alla mouiller l'ancre au soir le morne, dit aux senteurs, pour la raison que j'en dirai, vis-à-vis le fond Duquesne, où l'on fit descendre le monde, et de là, à la faveur de la nuit, on approcha le 1er. Mais devant

que de passer plus avant, on envoya le Sauvage avec deux Français pour reconnaître si les Sauvages y étaient, ce qu'ils faisaient, en un mot leur contenance, et ils retournèrent promptement sur leurs pas comme sur les ailes du vent, ayant rapporté qu'on ne l'aurait jamais plus beau, qu'il fallait seulement se dépêcher et les environner tous à ce qu'aucun n'échappât. Ils étaient à faire un vin et bonne vie, sans penser à rien moins qu'à ce qui leur pouvait bien arriver. Ce qu'on fit et comme ils étaient tous en leur plus grande gaieté de cœur et y pensaient moins, on fit une décharge de mousquetade sur eux, qui troubla leur vin et changea tout à coup leur joie en tristesse. Qui branle est couché par terre, qui demeure n'a point un meilleur traitement, de quel côté qu'on se tourne, on ne voit que feu et épée tranchante, un seul chemin leur est ouvert pour se sauver, mais quoi, il est borné d'une haute falaise qui les arrête. Que feront-ils ? Il n'y a point de quartier, il faut mourir et, plutôt que ce soit par l'épée ou par les armes à feu, ils se jettent du haut [f°53r] en bas de ce morne fort escarpé dans la mer, où ils périssent par eau en évitant le fer et le feu. Ce qui lui a donné le nom de morne aux sauteurs. Néanmoins il n'y en eut que 8 ou 9 de tués sur la place, tous les autres se précipitèrent sans qu'aucun n'échappât. Point des nôtres ne fut pas seulement blessé, car, comme ils furent surpris, leur trouble en fut si grand qu'ils ne s'avisèrent aucunement de courir à leurs armes, mais plutôt de sauver leur vie par la fuite comme tout éperdus. Après tout fut ravagé et grand feu partout quoiqu'on se réservât tout ce qui pouvait être à notre usage. Il ne faut pas demander quelle était notre joie d'une si heureuse défaite de ces infidèles, qui ne nous donnaient aucun moment de repos. On reprit la route du fort, où le sieur du Parquet, prenant part à leur bonheur, triomphe de leur gloire.

Mais remarquez ici que ces braves courages combattent les ennemis de Dieu, pendant que les autres avec ledit sieur Duparquet, leur chef, sont en dévotions et en prières, et vous y verrez ce qui se passa autrefois entre Moïse et Josué. Il fallut ruiner les Amaléites, qui travaillaient sans cesse les enfants d'Israël. Ce grand homme commanda à cet illustre capitaine d'y aller et de leur donner combat et pendant que celui-ci les chargeait, celui-là levait les mains au ciel et par ses prières faisait bénir son armée de sorte que la victoire était autant due à l'un par ses armées qu'à l'autre pour ses prières. Et le sieur Duparquet, avec les siens, est au pied de l'autel pour obtenir de Dieu quelque heureux succès de son entreprise, qui n'est que pour sa gloire, et le sieur de Vertpré, avec ses gens, charge les infidèles, et cette divine bonté leur accorde ce qui est le désir de leurs cœurs et le sujet de leurs travaux. Les affaires de la Martinique ne permirent pas au sieur Duparquet de séjourner plus longtemps à la Grenade. Il s'y en retourna dès le mardi de la Pentecôte sur la relevée, le 7^e de juin avec le révérend père Mesland et le Sauvage Thomas, qui de là s'en alla demeurer vers ses parents à la Dominique, d'où après quelque temps, il lui prit envie d'aller vers les Sauvages qui faisaient guerre à ceux de Tabac. Trêve fut faite et lui donné pour un otage aux Tabacens, qui ayant reconnu que c'était un esprit brouillon, inquiet et remuant, s'en défirent à la chasse d'un coup de fusil qui lui fit payer toutes ses trahisons et toutes ses malices. Il ne faut pas [f°53v] trouver mauvais s'il s'en est servi pour cette défaite. [blanc] Dieu dont la conduite est la règle de la nôtre se servit de la rage des Juifs pour mettre son fils en croix, et tous les jours se sert de celle du démon pour affliger les hommes. La justice même prend un bourreau pour le supplice d'un criminel. Sans m'arrêter à la défense d'un exploit qui trouve la justification dans l'écriture, son exemple dans la pratique des plus braves et son approbation dans la bouche des plus sages, Dieu est, or comme le sieur Duparquet avait permis à l'instance de ses colonies de bâtir un fort à la première rivière, distante environ d'un quart de lieue du grand fort, pour l'incommodité qu'elles recevaient d'y être si étroitement resserrées, on y alla en bâtir un, qui pour avoir été achevé le 24^e de juin, jour de St Jean, et parce que le sieur Le Comte, gouverneur, en portait le nom, fut appelé le fort Saint-Jean, et on y mit environ 70 personnes sous la conduite du sieur Le Fort, lors caporal. Néanmoins comme tant de monde était encore incommodé, dans l'un et l'autre fort, d'être ainsi pressé et tant à l'étroit, ce qu'il fallait pourtant souffrir si on ne voulait s'exposer en sortant hors à un évident danger de perdre la vie par les attaques continuelles des Sauvages, que l'on trouvait mieux soutenir étant ramassés qu'étant séparés les uns des autres, on fut d'avis, pour se mettre en liberté et établir des habitations, de rechercher la paix, vrai moyen de se tirer de la misère et vivre en assurance. À cet effet le sieur Le Comte, commandant, envoya par mer le sieur Le Marquis, son lieutenant, d'autres bien armés vers ledit morne aux sauteurs. Ils y trouvèrent tout proche par bonheur le capitaine Anthoine avec un de ses enfants, qui les ayant vus voulut s'enfuir pour ne recevoir ce qui lui pourrait coûter la vie. Mais ils firent tant par leurs paroles, belles promesses et protestations d'amitié, qu'il s'arrêta et vint à eux. Ils le mirent dans leur canot, le firent boire et l'amènèrent au grand fort, où étant on lui réitéra les mêmes assurances, qu'on ne voulait aucun mal aux Careibes, qu'il fallait mettre sous les pieds tout ce qui

s'était passé sur le morne aux sauteurs, dont ils étaient innocents, que c'était ceux de la Martinique qui avaient fait le massacre et non point ceux de la Grenade qui ne les en avaient pu empêcher et voulaient vivre avec eux [f°54r] en paix et en bons compères, qu'il eût à en assurer les autres et à leur dire de venir traiter librement, comme auparavant avec marinières France, et qu'il ne leur serait fait aucun tort, ce qu'il promit, et comme il s'en retournait, voilà que parurent plus de 200 Sauvages sur le morne de la monnaie, ainsi appelé parce que le sieur Dubu y en faisait de la fausse en sa case, ainsi que je dirai, en l'an 1659, et firent une effroyable face comme s'ils eussent voulu venir fondre dans le grand fort, qui n'en est distant qu'à la portée du fusil. On rappela le capitaine Anthoine, qui était déjà avancé vers la pointe du Cul-de-sac, et il revint aussitôt. Ayant été à terre, il alla vers ces nouveaux venus et leur protesta que marinières France ne voulaient point de guerre mais la paix, que ce n'était point eux qui avaient maté Careibes, mais ceux de la Martinique, qu'ils leur étaient mouche bons et le feraient voir par effets, qu'ils n'avaient qu'à venir sans crainte et que, bien loin de leur faire du mal, on les ferait boire. Pour comble d'affection, on leur donnerait rassades et autres choses qu'ils pourraient désirer, même le sieur Le Marquis se présente à eux, leur présentant de l'eau-de-vie, mais il se moquèrent des paroles de l'un et se défièrent des offres de l'autre, comme si l'on n'eût dû se fier si facilement aux Français et l'autre les eût voulu empoisonner. Tant y a qu'aucun ne voulut descendre au fort mais dirent seulement, se voyant découverts, que dans trois jours ils ne manqueraient pas de revenir. Ainsi firent-ils au même lieu de la monnaie, d'où ils commencèrent à flécher, mais après un combat d'environ une heure, s'étant aperçus qu'on détachait des soldats pour leur dresser une embuscade, ou bien pour les combattre en flanc, ou sur l'arrière-garde, pendant qu'on donnait sur l'avant, ils se retirèrent et disparurent comme des éclairs. Ils en tuèrent deux des nôtres et quatre furent blessés. Il ne parut point que nos coups eussent porté sur eux ; il n'est pas qu'ils n'en reçussent quelques-uns, qu'ils emportèrent avec eux en Terre Ferme, où ils allaient chercher secours. Pendant qu'ils y en cherchèrent, voyons ce qui se passe en France pour le sieur du Parquet au sujet de la Grenade.

Il se l'était acquise par le droit des armes l'année passée, le 18e de mars. Comme cela avait été sans la permission des messieurs de la compagnie de l'Amérique, à qui le roi Louis 13e, d'heureuse mémoire, a donné le fond et la propriété des îles qui s'y tiennent [f°54v] depuis le 10e jusqu'au 20e degré de la ligne équinoxiale, ils la lui pourront instamment disputer. À par ses lettres patentes, en forme d'édit, du mois de mars 1642, ratifié, confirmé et validé les contrats du 12e février 1636 et 29e janvier 1642 faits par défunt notre très cher et très aimé cousin le Cardinal duc de Richelieu, grand chef, maître et surintendant général de la navigation et commerce de France avec le sieur Beruyer pour les associés en la compagnie des îles de l'Amérique, voulu qu'ils sortent leur plein et entier effet et que les associés en ladite compagnie, leurs hoirs, successeurs et ayant causes, jouissent du contenu en iceux, a conformément aux dits contrats ordonné que les associés de ladite compagnie continueront à travailler à l'établissement des colonies et îles de l'Amérique situées depuis le 10e degré jusqu'au 30e degré inclusivement au deçà de la ligne équinoxiale, comme il est contenu aux dites lettres leur ayant sa majesté par icelle accordé à perpétuité et à leurs hoirs, successeurs et ayant causes la propriété desdites îles situées depuis le 10e jusqu'au 30e degré inclusivement au deçà de la ligne équinoxiale et côtes de l'Amérique, toute justice et seigneurie, les terres, forts, rivières, ports, havres, fleuves, étangs et même les mines et minières, pour jouir desdites mines conformément aux ordonnances ; de toutes lesquelles choses sa majesté s'est réservé seulement le ressort et la foi et hommage qui lui seront faits et à ses successeurs roi de France par l'un desdits associés au nom de tous et en chaque mutation du roi et la permission des officiers de la justice souveraine qui lui seront nommés et présentés par lesdits associés, lorsqu'il sera besoin d'y en établir, avec pouvoir aux dits associés, de faire fortifier des places et construire des places aux lieux qu'ils jugeront les plus commodes pour la conservation des colonies et sûreté du commerce, leur étant permis par icelles de faire fondre boulets et canons, forger toutes sortes d'armes offensives et défensives, faire poudre à canon et toutes autres munitions, de mettre, par lesdits associés, tels capitaines et gens de guerre que bon leur semblera dans lesdites îles et sur les vaisseaux qu'ils y enverront, se réservant néanmoins sa majesté de pourvoir d'un gouvernement général sur toutes lesdites îles [f°55r]. Lequel ne pourra de façon quelconque s'entremettre de commerce, distribution des terres ni de l'exercice de justice que lesdits associés disposeront desdites choses à eux accordées, de telle façon qu'ils aviseront pour le mieux, distribueront les terres entre eux et à ceux qui s'habitueront sur les lieux, avec réserves de tels droits et devoirs et à telles charges et conditions qu'ils jugeront plus à propos, même en fief avec haute, moyenne et basse justice, que pendant 20 années, à commencer de la date desdites lettres, aucun de nos sujets ne pourra

aller trafiquer aux dites îles, ports, havres et rivières d'icelle, que du consentement par écrit desdits associés, et sur congés qui leur seront accordés sur lesdits consentements, le tout à peine de confiscation des vaisseaux et marchandises de ceux qui iront sans lesdits consentements, applicables au profit de ladite compagnie. Et pour cet effet ne pourra être délivré aucun congé pour aller aux dites îles par le surintendant général de la navigation et commerce de France et ses successeurs en ladite charge, que sur le consentement desdits associés, par lesdites lettres accordées exemption de tous droits d'entrée pour toutes sortes de marchandises provenantes des dites îles appartenantes aux dits associés en ladite compagnie en quelque port de notre royaume qu'elles puissent être advenues, pendant lesdites 20 années seulement dont sera faite mention expresse dans les baux à ferme de nos droits qui se feront pendant ledit temps. Portant outre ledit édit et lettres patentes plusieurs autres concessions et privilèges pour assurer la possession et aller au-devant de tous les troubles qu'on lui pourrait faire conjurer, même la tempête qui commence à gronder, il donna procuration à notre Charles de La Forge, sieur de La Forge, maréchal des logis ordinaires de la maison de monseigneur le prince [de Condé], son beau-frère, par-devant Montillet, notaire à la Martinique, en date du 18^e mai, de traiter pour [blanc], en son nom, avec lesdits sieurs associés, du fond et de la propriété de la Grenade, comme aussi de la Martinique, qu'il possédait déjà, et de Ste Alousie, qu'il désirait avoir, et le contrat en fut passé le 27^e septembre de cette année 1660 par-devant Le Roux et Le Vasseur, notaires, garde-notes au Châtelet de Paris, moyennant la somme de 4 mille cinq cents livres tournois, dont en voici la teneur par de les [blanc] signé, nous verrons l'année qui vient 1661, la ratification, [f°55v] confirmation, validation de ce contrat par le roi en son grand conseil de Paris. Faisons maintenant voile en la Grenade pour y voir ce qui s'y passe.

Nos Sauvages, au sortir de leur dernière escarmouche, s'en allèrent en Terre Ferme pour en tirer du secours, soit des Galibis, soit des Arouagues, soit des Oüaro, soit d'autres. Il y avait pour lors en grande réputation parmi les Galibis un capitaine appelé Baco : c'était leur dieu Mars pour la guerre et leur dieu Apollon pour la conduite. Ils s'adressèrent à lui avec grandes plaintes que de nouveaux venus en la Grenade s'en rendaient maîtres et les en chassaient, jusque même à ne point épargner leur vie pour avoir leur bien, quantité de Careibes ayant déjà été massacrés. Si on ne s'oppose à de si fâcheux commencements, ils se verront bientôt sans retraite, sans terre et sans pays. Leur faiblesse ne pouvant les ruiner, ils ont recours à de plus puissantes forces, de quoi, lui les obligeant, ils lui seront obligés même de leur vie. Il leur demande de quelle nation étaient ces nouveaux venus, mais ne le pouvant ou ne le voulant dire, car sans doute ils savaient bien que c'étaient des Français, seulement lui dirent-ils que c'étaient des chrétiens, bien aise que c'en était lui-même l'étant, de meliore nota, pour avoir longtemps demeuré en Espagne, où il avait été très bien instruit en la religion chrétienne, ayant de très grands sentiments de Dieu et faisant toutes les actions d'un très bon chrétien. Il leur promit toutes sortes d'assistances, et dès l'heure amassa le plus qu'il put de gens pour venir en la Grenade avec ces Sauvages reconnaître qui nous étions, et nous faire bonne guerre, en cette surprise. D'aucuns de ces barbares s'en retournant à pieds du côté des fontaines rencontrèrent sur la place du fort derrière l'étang deux des nôtres qu'ils tuèrent. À l'un d'eux ils coupèrent les jambes, les bras et le col. Sans doute il faut qu'il leur eût fait de la résistance et en eût blessé, lui faisant ainsi porter en cruelles marques de leur rage et de leur vengeance. Quelques jours après, ils allèrent au Beau Séjour pour faire quelque semblable ravage, ce qui fut le 21^e de mars, jour des Rameaux, car deux hommes étant partis du matin du fort du sieur Le Marquis pour aller chercher la vie et cinq autres de celui du sieur Le Fort pour la vare, les deux premiers en furent rencontrés [f°56r] sur l'anse de la rivière du Beau Séjour et massacrés, dont l'un fut trouvé à deux genoux, les mains jointes et lié par le milieu du corps à un arbre, et la tête cassée d'un coup de bouton. Les cinq autres en ayant été investis sur l'anse du petit havre après qu'ils y eurent halé leur canot, sans les avoir aperçus, étant cachés derrière un petit morne, deux se sauvèrent et les trois autres furent assommés et leur canot pris. C'est un malheur qui nous accompagne, qu'aussitôt que nous avons tant soit peu de repos, nous en abusons, faut-il dire, nous ne nous pouvons tenir, comme s'il nous ennuyait, il faut courir et nous sommes attrapés par de plus habiles jambes que les nôtres et de plus rusées que nous ne sommes pas. Nous croyons que cela doit être pour toujours sans nous tenir sur nos gardes, sachant néanmoins que la méfiance est la mère de sûreté. N'importe, nous allons, tête levée, et nous voilà tout à coup accablés, faute de prendre garde tant soit peu à nous. On dirait à nous voir en ce moment de relâche que nous sommes de la nature de ce monstre autre dont Dieu parlait autrefois au St. Job c. 41 v. 24, qui semble n'avoir été mis au monde que pour ne rien craindre et mépriser tout. Ainsi, nous sommes les causes de nos propres malheurs, n'en accusons personne mais seulement notre imprudence et notre témérité.

Arrive en ces entrefaites le capitaine Duplessis des côtes de Terre Ferme, qui laisse passer les fêtes de Pâques et après parle de s'en retourner en la Martinique. À cet effet, il veut aller faire de l'eau en la rivière de St Jean. Le sieur de Valmainnier, gouverneur, l'en dissuade sur un petit bruit sourd qu'il y a dessein sur sa barque, si on la trouve une fois à l'écart. Il s'en moque et ne laisse d'y aller, mais, comme il est à terre, des gens cachés gagnent sa barque, sautent dedans et s'en emparent, tirent au Beau Séjour et, s'arrêtant à l'anse du Corps de Garde, la chargent promptement de ce qu'ils purent et font beau large de ce, vers les Testigues qui sont distantes de la Grenade de 14 lieues au sud-ouest, le 14^e milieu d'avril, au nombre de 18. Le capitaine Duplessis, honteux de cet affront, accourt au Grand Fort faire ses plaintes au sieur de Valmainnier, gouverneur, qui se fâche fort et ferme contre lui de ce qu'il a méprisé son avis. S'il l'eût suivi, ce malheur ne fût arrivé, ne l'étant que pour n'avoir déferé tant soit peu à ses sentiments. Néanmoins il ne laisse de commander au capitaine Courpon, qui était pour lors en rade, de courir après mais lui, ne s'en souciant pas autrement, fait semblant d'y aller et s'en retourne droit à la Martinique. Outre que ses matelots ne veuillent hasarder leur vie à poursuivre des fugitifs, qui sont en bonne résolution de défendre leur liberté, [f°56v] et n'en pourraient remporter que des coups et de la honte. Cependant il envoie quérir le sieur Le Fort, major, sur ce qu'il vint d'apprendre que ce sont ceux de sa maison et de son parti qui ont fait cet enlèvement, pour en avoir raison et d'autres pratiques qu'il faisait sous main à faire soulever le peuple. Comme il se sent coupable et craint le châtement, il prie qu'on l'en excuse pour quelques affaires domestiques qui le pressent et quelques avis qu'il a reçus que les Sauvages paraissent autant de Beau Séjour. Ce n'est qu'une défaite, qui n'étant qu'un refus d'obéir, il donne ordre au sieur de Vandragne et aux Brésiliens d'aller s'en saisir. Ce qu'ils font après quelques légères résistances et l'amènent au Grand Fort, où il est mis aux fers avec le sieur Le Marquis. Ce fut bien pour lors que sa conscience commença à le bourreler comme sur un échafaud, mille remèdes, mille appréhensions, mille frayeurs le tempêtent. Sa détestable conduite et toute sa vie passée retournent continuellement dans son esprit, qui ne lui permettent un moment de repos. Ses trahisons, ses menées, ses révoltes, ses mauvais desseins, tant d'autres crimes se représentent en sa pensée et ne s'en peut défaire que par un damnable moyen. Il ne peut plus souffrir ces reproches intérieurs de sa conscience qui le condamnent sans autre forme de procès, tant ils lui sont sensibles et piquants. Il cherche à les étouffer dans un poison, qu'il se fait secrètement apporter par sa Nègresse appelée Barbe, qui aussi ne savait pas ce que c'était et ne s'en défiait pas, tellement qu'elle le lui donna innocemment comme il le lui avait demandé secrètement, sans lui en rien dire. Ainsi Judas finit sa vie par les pressants remords de sa conscience, ne pouvant plus vivre après avoir trahi l'auteur de la vie ; ainsi Néron se fit violence ne pouvant trouver une main plus cruelle que la sienne, pour émousser les traits qu'il portait au cœur et qui lui faisaient un mal insupportable. Ainsi le sieur Le Fort, se trouvant trop faible pour soutenir les puissantes attaques que lui donne sans cesse sa mauvaise conscience, se rend au désespoir, qui lui fait prévenir la main d'un bourreau par une mort autant lamentable qu'elle est violente. Il était comme j'ai déjà dit en l'an 1652, nommé 1^{er}, natif de Crève-cœur en Normandie, âgé d'environ 34 ans.

Etant, à la Martinique, enseigne de la Compagnie lorsque monseigneur le général était entre les mains de monseigneur le chevalier de Poincy, général de l'île de St Christophe, il fut d'intelligence avec ses ennemis pour le dépouiller de son île de la Martinique mais, comme les affaires les plus fâcheuses s'accommodent avec le temps, le voilà en liberté, et ayant appris à son retour la félonie du [f°57r] sieur Le Fort, il le chasse aussitôt sans le vouloir entendre. Lui s'en alla à la Gardeloupe, où il fut bien reçu par monsieur Houël, gouverneur, qui pour honorer l'alliance qu'il y avait entre eux, l'envoya commandant à Marigalande ; y ayant demeuré quelque temps et voyant que le sieur Houël ne lui envoyait aucun rafraîchissement, pour toutes ses demandes, prières et remontrances, il dit aux soldats, qui en étaient extrêmement mécontents et grondaient haut et clair, "Sauve qui pourra", ce qu'ils firent, et lui resta avec six ou sept personnes. Il échut par bonheur pour eux, proche de leur île, un navire chargé de grandes richesses, dont ils profitèrent de beaucoup, tellement qu'en ayant bien de la traite, ils en donnèrent aux Sauvages qui les allèrent voir, à condition de les mener à la Martinique. Ce qui obligea le sieur Le Fort d'y retourner fut que, pendant sa demeure à Marigalande, il avait écrit, par une barque qui passait, à monseigneur le général Duparquet, quand la passion qu'il avait de lui rendre service et le déplaisir qu'il avait d'être dans sa disgrâce l'obligèrent à le supplier très humblement de vouloir entendre ses justifications de ce qu'on lui opposait en son endroit, et il en avait reçu réponse favorable, qu'il n'avait qu'à y venir et y serait le bienvenu. Voilà donc l'occasion qui se présente, les Sauvages les y mènent fidèlement et délogent sans trompettes laissant l'île à la garde de Dieu. On lui fait bon visage, on oublie tout le passé, on

feint qu'on est détrompé et on veut l'envoyer en la Grenade mais il s'en excuse sur un voyage, qu'il désire faire auparavant en Hollande pour en tirer des engagés et des Nègres aussi bien que de la traite pour s'y habituer. Il y va en effet et en retourne l'année suivante avec 9 ou 10 personnes, et monseigneur le général Duparquet l'envoie ici avec espérance de quelque charge. Madame, pressentant ce qui arriverait pour connaître son humeur bouillonne et factieuse, disait à dessein de l'en détourner : "il vous a fait déjà une frasque, il vous en fera encore une autre si vous n'y prenez garde". Mais lui, qui jugeait des autres par lui-même, étant tout bon, n'en voulut pas juger si mal, il croyait qu'il avait le cœur trop bon pour faire une telle lâcheté. Y étant, il le marie à la nièce du sieur Le Comte, gouverneur, et, pour honorer l'alliance, il est fait major. Ledit sieur Le Comte est noyé en pensant sauver un de ses amis et lui comme major prend la conduite de l'île ; il croit que, pour comble d'honneur, on lui doit laisser le gouvernement, qui est néanmoins donné au sieur de Valmainnier, de quoi il enrage, et, nonobstant qu'il l'ait reçu, "quand bien c'eût été un enfant d'un jour ou bien le dernier et le moindre de l'île", dit-il, tant il reportait les ordres de monseigneur le général Duparquet, il remue ciel et terre pour l'en faire [f°57v] déposséder. Monseigneur le général en étant averti envoie le capitaine Courpon avec ordre de l'attirer doucement dans son navire sous prétexte de l'y festiner, et aussitôt de lever l'ancre, afin d'éteindre la guerre civile qui commençait à s'allumer par l'éloignement de sa cause. Mais comme il était aussi fin que ceux qui le voulaient attraper, il trouvait toujours quelque excuse, se doutant du tour qu'on lui voulait jouer, soit qu'il l'eût écouté, soit pressenti. D'un autre côté, le sieur de Valmainnier, gouverneur, se voyant la guerre des Sauvages sur les bras, l'envoyait quelquefois quérir pour consulter et voir ce qu'on aurait à faire et prendre son avis mais il ne se pressait aucunement d'y aller donnant quelques légères défaites, que sa présence était continuellement nécessaire au quartier, de crainte de surprise qui pourrait arriver quand on s'en défierait moins. Cependant il formait toujours son parti et le fortifiait de plus en plus, si bien qu'il n'y avait que ceux de la Grande Anse, en bien petit nombre, qui prenaient les intérêts du sieur de Valmainnier avec les Brésiliens.

Vient là-dessus le capitaine Duplessis, dont la barque est enlevée ; on en accuse le sieur Le Fort, on le mande pour répondre, il en fait refus. On y envoie pour la seconde fois, il est appréhendé et mené prisonnier au fort du roi. Le voilà aux fers et se fait mourir par un poison que lui donna innocemment une Nègresse. Et c'est là, en peu de mots, la conduite d'un fourbe, d'un ambitieux et d'un colon. C'est là aussi sa fin malheureuse qui a chargé sa mémoire d'exécration, comme il a chargé sa vie d'horreurs et son âme de crimes. Arrive quelques jours après cette triste catastrophe, monseigneur le général, averti par le capitaine Courpon des désordres de la Grenade, et, laissant le mort en terre et en repos, fait faire le procès au survivant le sieur Le Marquis, son complice, à qui néanmoins il fait grâce, à la prière des habitants, et d'autant plus facilement qu'il s'était attaché au sieur Le Fort, plus par complaisance que par malice ; au reste c'était un homme de cœur et qui avait rendu de bons services. Seulement se retira-t-il de l'île et ses biens furent confisqués. Monseigneur le général, ayant adouci les esprits qui n'avaient pas autrement d'inclinations pour le sieur de Valmainnier et calmé tous les troubles qui s'opposaient à son gouvernement, s'en retourna à la Martinique.

Depuis le jour des Rameaux jusqu'au mois d'août, les Sauvages nous laissèrent en repos, de quoi on n'en savait que penser car un trop grand calme marque souvent une tempête prochaine. Mais vers la fin de ce mois, cherchant à nous surprendre à leurs ordinaires, ils descendirent vers la rivière de St Jean et, s'étant cachés en attendant à faire quelque mauvais coup, voici venir du fort trois des nôtres y puiser de l'eau, deux portant sur leurs épaules une chaudière [f°58r] et un 3e une cruche. Ils eurent bien la patience de leur laisser remplir leurs vaisseaux et de s'en charger, qui sur leurs épaules, qui sur leur tête. Après ces pauvres gens, sans se défier de rien s'étant mis en chemin pour leur retour, ils tirèrent sur eux et les blessèrent ; deux en moururent, et un 3e en échappa. À quelques jours de là, ils parurent au Beau Séjour. Comme on les eut découverts, on en donna avis au sieur de Valmainnier, gouverneur, qui sur l'heure fit partir le capitaine La Berlotte avec sa barque pour les poursuivre et ordre de tirer quelques coups de pierriers pour avertir s'il les attrapait une fois, afin de lui envoyer du secours. C'était le soir qu'il les poursuivait, et la nuit lui en ayant été toute connaissance, il ne laissa de pousser jusqu'à la Grande Rivière, proche de laquelle ayant aperçu du feu, il mouilla devant, se doutant bien que c'était là où s'étaient retirés les Sauvages qu'il poursuivait. Il tira aussitôt pour en donner avis et pour porter du secours envoya son canot, qui fut rencontré par le sieur de Valmainnier, gouverneur, qui avait bien entendu le signal et s'était mis incontinent sur mer, au Beau Séjour, où il s'était avancé. Il menait environ 50 hommes, dont il tenait l'avant-garde avec le sieur de Vandragne, et le sieur La Fontaine Héroult, l'arrière. Etant arrivé à la

barque avec un vent grandement favorable, on courut dans la Grande Rivière, où l'on trouva deux pirogues, les Sauvages en fuite, leur bagage épars de côté et d'autre. Là pour leur avoir fait tout quitter pour sauver leur vie, soit ayant entendu le coup de pierrier, soit les nôtres à la nage, on entra dans le bois mais on n'en put découvrir aucun. Ainsi s'en retourna-t-on avec leurs dépouilles et leurs pirogues. Toujours autant de pris sur leurs ennemis, qui n'ont jamais tant de déplaisir que quand on fait sur eux de telles prises, car tels bâtiments leur coûtent bien de la peine, de sorte que, quand ils en perdent quelques-uns, leur perte leur est d'autant plus sensible qu'ils voient plus de peine perdue.

Environ quelque 15 jours après, on se résout à les aller voir en la Capesterre, puisqu'ils n'avaient pas voulu nous attendre à la Basse pour y recevoir notre visite. À cet effet, on alla mouiller le soir vis-à-vis de le Verard, un lieu ainsi appelé du nom d'un Sauvage, le sieur de Valmainnier, gouverneur, avec 18 Brésiliens, et seulement 4 habitants. Ce n'est pas tout, il faut souper, il n'y a personne qui n'ait bon appétit, car on n'a pas fait grande chère tout le jour. L'empressement qu'on se faisait à se mettre en mer et l'envie qu'on avait à surprendre les Sauvages, faisaient oublier le boire et le manger, au moins ne donnaient pas le loisir de le prendre. On se mit à chasser et l'on prit quantité de rats-mulots, qui fit un souper à la soldatesque à nos guerriers affamés. Ayant [f°58v] rendu actions de grâce à Dieu de ses biens, on s'avisa de grimper sur le haut d'un arbre pour découvrir les carbet et, avec une longue-vue, on aperçut cinq ou quatre Sauvages sur une anse de la Grande Terre, ce qui fit juger qu'ils n'étaient pas loin des carbets. On prit donc résolution de s'y acheminer le lendemain, dès la pointe du jour. Comme on avançait, on en rencontra trois qui faisaient comme un corps de garde avancé, ne laissaient néanmoins, en faisant leur faction, de travailler à faire des ibichets. On tira dessus, en étant si près qu'on en était à brûle-pourpoint, sans qu'ils s'en aperçussent, tant ils étaient attentifs et attachés à leur besogne et à leur entretien. Ainsi en furent-ils tellement surpris qu'ils ne s'avisèrent pas seulement de mettre la main à leurs armes pour se mettre en défense mais ils gagnèrent vistement aux pieds et, quoique nos coups eussent porté sur eux, ils ne laissèrent toutefois de se sauver dans le fond des bois, pour y aller rendre leurs âmes malheureuses, leur sang qui coulait de toutes parts ; à quelque trois-quarts de lieues chemin faisant, on trouva des flèches et des arcs, où sans doute était un corps de garde, qui avait pris l'épouvante et s'était enfui au bruit que firent ces blessés. Voilà bien le nid et des plumes, mais les oiseaux se sont envolés. On continua la marche, et par la route qu'on tenait, on voyait des crabes pendus aux arbrisseaux comme pour la marque et ne se point égarer. Ils l'avaient fait eux et ces marques servirent bien pour nous. La providence de Dieu, qui devait conduire bientôt nos armes par ce sentier, se servit de leur artifice pour nous faciliter le chemin de leurs carbets et nous y mieux adresser. À une lieue loin, on vit trois Sauvages, qui, nous ayant aussi aperçus, sortirent de terre, où ils s'étaient enfoncés plus qu'à mi-corps, et coururent plus vite que les vents en avertir les autres. Ceux-ci aussitôt tirèrent du côté de la mer pour y pousser leurs pirogues et se sauver et un d'eux nous fit tête tout seul pendant qu'on les poussait sans qu'il fût jamais blessé d'un coup. C'était l'Achille des anciens ressuscité, invulnérable à tant de coups qui font ordinairement autant de blessures, autant de morts et cependant il essuyait et mort et blessures sans être tué ni blessé. 4 ou 5 autres se retranchèrent dans un carbet, où ils jetaient des cris épouvantables et frappaient leurs flèches contre leurs arcs de rage et comme nous disant que nous avions à faire à des personnes qui avec le temps en tireraient une rigoureuse vengeance.

Ce qui me fait souvenir de ce roi d'Hétiopie qui, pour arrêter un fils de Cyrus qui muguetait de ses armes son royaume et se préparait [f°59r] à lui faire la guerre, se contenta de lui envoyer son arc et ses flèches et de lui faire voir, c'est au maître de cet arc et ces flèches que vous en voulez. Semblablement ces Sauvages croyaient que nous devions perdre courage à la vue des leurs et de leurs boutons, à entendre leurs hurlements et à voir leurs faces hideuses mais nous, plus résolu que ce prince, qui, étonné à l'épée de l'armure de ce roi, se déporta de ses desseins pour pourvoir à la sûreté de sa personne, nous ne fîmes que tant seulement sur eux que trois coups de fusil et trois coups de flèches qu'ils nous envoyèrent et ils se mirent en fuite d'une telle vitesse que les orages les plus impétueux eussent eu de la peine à les devancer. On courut bien après eux mais leur vitesse les déroba à notre portée et à notre vue. En même temps, on découvrit une autre pirogue, que trois autres Sauvages poussaient en mer. On s'en approcha et on tira dessus plus de 30 coups sans qu'ils l'abandonnassent. On eût dit qu'il y avait quelque charme, ou qui était la force à nos coups, ou [ils] en faisaient comme goutte de pluie, ou qui endurcissait leurs corps comme bronze, ou enfin qui les rendait impassibles comme les esprits, tant y a qu'on n'y voyait ni plaie ni sang. Il y eut un qui étant sorti des halliers sur l'anse se présenta tout seul, courageusement, tête levée, à quelque vingt pas de nous, comme s'il eût eu mille vies à risquer et à perdre, nous défiant et nous bra-

vant, afin de nous amuser par ses défis et ses bravades et donner loisir de sauver cette pirogue. On fit sur lui une décharge de plus de 15 à 16 coups de fusils sans qu'aucun le fit tant soit peu branler et durant cet amusement la pirogue se sauva enfin avec les trois Sauvages et lui avec eux, qui en essuya encore autant, sans recevoir la moindre blessure, demeurant ferme comme un rocher inébranlable parmi tant de frayeurs et tant d'affreuses images de mort. N'ayant ainsi rien fait ni profité de tant de poudre jetée au vent, on alla ruiner tout ce qu'on put trouver. Ce qu'ayant vu les Sauvages sur la pointe d'un morne, ils se résolurent à nous donner combat et comme nous retournions de notre ravage, 40 ou 50 se partagèrent en deux, dont les uns nous allèrent attendre sur le chemin et les autres nous laissèrent passer, afin que, nous étant ainsi enfermés, ceux-là donnassent sur l'avant-garde et ceux-ci sur le derrière. Cela se fit vigoureusement, à la portée seulement du pistolet. Il y en eut 7 des nôtres blessés, dont un seul mourut. Pour les Sauvages, on ne sait pas les effets de nos coups, car, comme j'ai déjà dit, ils s'enfuient ordinairement tout blessés et à demi-morts.

Quelque peu de temps après cette secousse, les Brésiliens, ayant [f°59v] demeuré ici quelque temps, quelque 15 mois ou environ, à une pistole à chacun par mois, et de 64 qu'ils étaient ne restant que 18, se retirèrent et on en envoya seulement six de la Martinique en leurs places, ce qui fut au mois d'octobre. Comme le sieur de Valmainnier, gouverneur, ne voulait point laisser en repos les Sauvages, non plus qu'ils ne nous y laissaient, voyant que la barque n'était pas en meilleure condition que nous, il voulut lui tailler de la besogne et donner de l'exercice, le bois pourri plutôt demeurant toujours en même lieu qu'étant pourmené sur ces belles campagnes mouvantes de la mer. Le capitaine La Barlotte est bien de son sentiment et toujours prêt à bien faire passer par les armes, il n'y a point d'apparence ; les crimes sont trop énormes pour être expiés par un châtiment qui n'est pas assez honteux pour de si grands criminels, on s'avise de leur faire tirer au sort, qui pendrait son compagnon et aurait la vie. Il tombe sur ledit Courselle, qui expédie son supplice et lui ôte la vie avec un funeste fardeau. Puis se retirant comme un vagabond, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, on s'en [mot illisible] de lui prêter le couvert en horreur de ses crimes et de l'office infâme qu'il a rendu à la justice. Ce qui le touchant vivement au cœur, il se résout, pour ne le plus se voir dans un si grand rebut, d'aller vers nos Sauvages qui le mènent à la Martinique, où étant, il est de nouveau appréhendé. On l'interroge qui il est, d'où il vient et du sujet de sa fuite. Ayant déclaré franchement tout ce qui s'était passé en la Grenade au fait desdits sieurs Cognard et Du Parc, il est mis en prison mais, par bonheur pour lui, le prince Robert, allant en guerre, passe par la Martinique, et apprenant qu'on se veut défendre de ce nouveau prisonnier, il le demande de grâce. On lui donne et il le met dans ses troupes. Un malheur ne va pas seul, ordinairement il est suivi d'un autre, comme s'ils se tenaient par la main ou par la robe. Celui que nous venons de voir entraîne un autre aussi déplorable, qui est que deux engagés au service de Pierre Savari, dit La Vallée, autrement Le Jardinier de Blavet et du Port Louys en Bretagne, habitants de cette île au Petit Havre de Grâce, se plaignent de lui à quelques voisins pour en être mal nourris et le plus souvent battus outrageusement jusqu'à dire que ce ne serait pas grand dommage qu'il fût mort et que pour le faire mourir, il lui faudrait donner un bouillon de deux ou trois balles de plomb pour récompense de ses bons traitements. Cependant un appelé Bernard Martin, dit La Rose, ayant besoin de son canot pour quelques affaires qui le pressent, descend à la rivière dudit Havre où il l'a mis et ne l'a trouvé point. Il retourne et va en la case dudit La Vallée, son voisin, pour en savoir des nouvelles. Il ne l'y trouve, ni ses serviteurs, et voit tout en désordre, qui le fait entrer en soupçon de quelque malheur. Sur l'avis que lui donne un [f°60r] de ses voisins de le dénoncer au sieur Le Comte, gouverneur, il le va trouver au Grand fort et lui raconte tout le beau ménage qu'il a vu dans la case dudit La Vallée, y étant allé pour s'informer de son canot. Le sieur le Comte, pour le devoir de la charge, fait chercher ledit la Vallée et on trouve son corps au bord de la mer, dans des roches au-dessous du grand précipice, tout gâté et jetant une insupportable puanteur qui ne permet pas qu'on s'en approche. Il semblait néanmoins, au dire des déposants, tout meurtri, d'aucuns m'ont dit que, comme il dormait, ils lui versèrent du plomb fondu dans la bouche, puis l'allèrent jeter d'une haute falaise en bas. On se met après à le chercher mais en vain. Ce qui fait présumer que, par vengeance, ils l'ont assassiné, jeté du haut de ladite falaise en cet endroit, enlevé tout ce qu'ils ont pu de la case et prit ledit canot pour se sauver. L'un s'appelait le Flamand et l'autre l'Anglais, nommé de Guere. Ce malheur arriva le 3e d'octobre, de la présente année. On commence le procès dès le 4e et fut achevé, le dernier jour du même mois de la même année.

De ces tragiques accidents, on peut voir où le désespoir porte quelquefois les hommes, ne pouvant respirer l'air qu'ils ont de commun avec leurs maîtres en la personne de ces deux frères. Vous voyez comme

Dieu ne laisse aucun crime impuni, ils fuient la justice des hommes et tombent entre les mains de celle de Dieu, qui se sert de la rage de ses serviteurs comme des bourreaux pour châtier leurs méfaits joint à leur inhumanité par une mort si lamentable. Caïn a beau courir comme un vagabond, par toute la terre, il tombe enfin entre les mains de son petit-fils, Lamech, qui le met à mort le prenant pour une bête. Sisara croit être sauvé de ceux qui le poursuivent, caché qu'il est dans la maison de Jahel, qui l'a couvert de vieux haillons, et Dieu, pour réprimer son outrecuidance, lui fait trouver une sanglante mort au beau milieu de son sommeil. Amalek pense avoir échappé aux châtiments de Dieu pour s'être opposé à son ordre en s'opposant aux enfants d'Israël à forces ouvertes pour leur empêcher l'entrée dans la terre promise et Dieu donne charge à Saül quelque 400 ans après d'aller faire passer tout par le fil de l'épée sans même épargner l'âge le plus innocent. Le prince même se flatte l'esprit d'avoir fait sa paix avec Dieu et Dieu l'accable de disgrâces qui lui font souhaiter la mort, et se la donner pour mettre fin à tant de malheurs, en mettant fin à sa vie. Holoferne se figure être en sûreté, étant gardé de tant de soldats, et Dieu, par la main d'une courageuse femme, recherche la perte de son sang, tout endormi qu'il est, la vengeance de ses insolences recherche, [f°60v] tant il y a que rien n'est impuni, fût-il dans le fond des abîmes, ou sur la pointe des plus sourcilleuses montagnes, entre des murailles de bronze et environné des plus redoutables forces de l'univers.

Encore peut-on voir, en leur personne et en celle de ce Jardinier, quel gain remportent les mauvais maîtres de traiter si rigoureusement leurs serviteurs. Holà maîtres, que faites-vous, en vous dépouillant de toute humanité et prenant des humeurs sauvages des lions et des tigres, que faites-vous quand vous les traitez avec tant d'inhumanité ? Voilà où vous les portez quelquefois par vos rigueurs à vous arracher la vie, pour vous arracher cette âme de bête farouche que vous portez dans le corps d'un homme. Vous leur devriez servir de pères et vous leur servez de bourreaux. Ce ne sont ni serpents ni vipères, ni monstres, ni dragons. Ils portent les mêmes traits de la divinité que vous. Ce ne sont non plus la fange de vos souliers, ni les excréments de vos corps, ni les balliures de vos maisons. Ils sont les ouvrages des mains de Dieu aussi bien que vous, et sur une telle vue ne devriez-vous pas les épargner ? Vous honoreriez l'ouvrier de ses ouvrages. Votre condition est différente, je le veux, mais votre naissance n'est-elle pas semblable et l'honneur d'être formé des mains de Dieu vous est commun avec eux. Ils sont régénérés des mêmes eaux de baptême, nourris des mêmes sacrements, et appelés à une même gloire, et comment les traitez-vous ? Voudriez-vous, si la fortune changeait votre état, recevoir les mêmes traitements ? Je ne le crois pas. Vous êtes trop amoureux de vous-mêmes, cependant vous vous comportez envers eux contre tous sentiments de nature, avec des rigueurs de barbares et de loups-garous. Souvenez-vous que pour être maîtres, vous ne laissez d'être serviteurs, et que vous en rendrez un compte exact et rigoureux devant Dieu, quand il entrera en jugement avec vous. Otez-moi toutes ces menaces, dit Saint Paul, tous ces outrages de paroles et d'effets, sachant que vous avez un même maître dans le ciel, qui ne considère point les conditions des hommes. Ordonnez-leur, dit-il aux Colossiens, ce qui est juste et raisonnable et jamais rien ni contre Dieu ni contre la raison, rien par-dessus leurs forces ni par passion ni par colère.

Enfin vous voyez où la personne de ces serviteurs punit le crime pour étonner par leur châtiment ceux que l'impunité pourrait porter au sang. Mais quoi, serviteurs ? Voyez aussi un peu vos devoirs. Le même apôtre vous les apprend d'obéir à vos maîtres avec crainte mêlée de respect et avec simplicité de cœur, comme à J. C., ne leur rendant pas tant vos services pour leur plaire et gagner leurs bonnes grâces que pour faire la volonté de Dieu, [f°61r] qui vous le commande, et la récompense vous en est assurée, que ce soit sans murmure, sans plaintes, sans contradictions, dit-il à son bien-aimé, vite, sans tromperie, rondement et à la bonne foi, ne croyez pas que ce soit seulement à ceux qui vous semblent sages et retenus, dit le prince des apôtres, mais encore au plus fâcheux, à qui l'on ne doit jamais répondre que par le silence, il le faut pour le respect que vous leur devez et pour les obligations de votre conscience.

L'an de N.S.	Louis 14e	Duparquet	La Grenade
1652	9	4	4

Monsieur Duparquet, seigneur propriétaire de cette île aussi bien que de la Martinique et de Ste Alousie, en ayant reçu ses lettres de général de la part du roi, et l'attaché de monsieur le duc de Vandosme, vint en la Grenade pour s'y faire reconnaître en cette qualité. Ce ne furent que réjouissance, que coups de canon, que mousquetades, qu'acclamations, que "Vive le roi et monsieur Duparquet, vive le roi et monseigneur le Général". On en fit un acte signé par les principaux : le Compte, Le Fort, Le Marquis, La Mare, Desmere, Michel Nollean, Henry Cupery, Charles Pallier, Michel Gaché, Mariage, Imbault et L'Aberdade,

greffier commis. Ce qui me fait souvenir de Jéhu, sacré roi d'Israël, pour ruiner la maison d'Achab, l'idole de Baal, ses prêtres et ses sacrifices, chacun prit ses habillements et tous ensemble lui en firent un trône, où l'ayant élevé, on commença à faire retentir la fanfare des trompettes et à s'écrier "règne Jéhu, béni soit Jéhu, vive Jéhu". Monsieur Duparquet est institué non par l'ordre d'un prophète, ni d'un fils de prophète, mais par celui de sa majesté, son lieutenant général desdites îles, ensuite de ce qu'il en est déjà le sénéchal et seigneur propriétaire, ainsi que nous avons vu les années passées. Le grand et généreux dessein est pour les dessauvager, y établir la foi, faire prêcher l'évangile et avancer la gloire de Dieu en détruisant l'infidélité et le culte des démons. Les ordres de sa majesté sont retenus avec honneur, joie et applaudissement en faveur de monsieur Duparquet, et tous crient : "vive le roi et monsieur Duparquet". À eux appartient la gloire du commandement et à nous la gloire de l'obéissance, c'est à vous à nous commander et à nous à leur obéir. "Vive le roi et monseigneur le général", ensuite de quoi pour reconnaître les bons services qu'il avait reçus de quelques particuliers, il fera major messire Yves le Cercueil, dit Le Fort, natif de Crèvecœur, proche Pont-L'Evesque en Normandie, qui avait épousé naguère la nièce du sieur Le Comte, gouverneur, pour honorer son mérite et son alliance ; le sieur Le Marquis, capitaine au quartier du Beau Séjour ; le sieur La Mare du Pays de Caux, lieutenant dudit sieur Le Comte ; et un monsieur Charles Mariage, de la ville de Rouen, 1er sergent. Cela fait, il s'en retourna à la Martinique et arriva quelque peu de temps après. Quelque 15 jours devant la Toussaint, le capitaine Courpon, qui revenait de Cayenne, il y était allé pour la compagnie [f°61v] de Rouen avec un grand monde pour s'y habituer ; mais étant prévenus que d'autres plus forts que lui avaient déjà mis à terre, on ne lui permit pas d'y mettre ni âmes vivantes, ni marchandises, de sorte qu'il fut contraint, après avoir demeuré quelque huit jours en rade sans rien avancer, de lever l'ancre et de se retirer ; à son retour, il passa par ici, où il laissa quelque soixante-et-dix personnes, autant de renfort pour l'île et d'habitants pour la peupler, outre quelque 40 ou environ qu'on y avait déjà mis en deux voyages, qu'on y avait déjà fait de la Martinique. Ainsi Dieu la va bénissant de plus en plus par la quantité de personnes que sa providence y envoie pour la rendre un jour, par le nombre de ses habitants, la plus fleurissante de toutes les îles d'Amérique. Le fruit, qui en porte le nom, porte une couronne, et elle le portant par une raison secrète de cette même providence, ce lui est un heureux présage qu'elle en sera la plus illustre, ainsi que la couronne rend celui qui la porte plus relevé sur les peuples et plus considérable. On peint ordinairement la paix avec une corne d'abondance en l'une de ses mains et en l'autre une branche d'olivier, d'autant que de la paix sous le généralat de monseigneur Duparquet et le gouvernement du sieur Le Comte, en voilà de beaux effets qui la mettent en estime, les personnes y abondant de toutes parts pour goûter de ses honneurs après qui tout le monde soupire.

Comme parut à quelque trois lieues un navire, l'appréhension qu'on eut que ce fût quelque ennemi qui venait muguetter nos côtes et troubler notre paix, fit qu'on envoya le reconnaître dans une frégate, qui mouillait au cul-de-sac, par le sieur Le Marquis avec 10 personnes et l'équipage de ladite frégate, commandée par Jacques Anet. Ils vont, ils avancent et font si bien qu'ils en approchent à la portée d'un fusil. Ils reconnaissent que c'est un Anglais qui n'a que 22 hommes en tout, de la Barboude a passé par Tabac pour y faire de la viande et va à St Christophe avec bien peu de provisions. C'en fut assez pour donner dessus, car il n'y a pas longtemps que des leur ont enlevé, de mauvaise guerre, proche Ste Alousie, un brigantin appartenant à monseigneur le général, et par droit de représailles, il faut avoir ce bâtiment que le bonheur nous présente. Voilà donc que l'on fait tout à coup une décharge sur eux, qui tout étonnés sans se mettre en défense se rendent, prennent leur chaloupe à la 1ère sommation qu'on leur en fit, et le capitaine, le pilote et les chirurgiens avec 9 ou 10 autres se mettent dedans et viennent dans notre frégate, où étant le sieur Le Marquis, avec ses 10 soldats, prend cette chaloupe, s'en va dans le navire et s'en saisit. Il fait retourner aussitôt la frégate avec ces Anglais au fort et lui les pensant suivre au fort avec son navire. Le vent déjà furieux redouble ses efforts et lui [f°62r] ferme le passage, s'oppose à son retour et après quatre jours de là, et de bordée sous la Grenade, le jette dans Le Roque, île espagnole, quoique non habitée, où il demeure avec les siens et les autres Anglais, 8 jours, faisant chasse aux fous, certains oiseaux de la grosseur d'un ramier que la faim fait trouver bon ; ils en prennent quantité qu'ils salent car par bonheur, il y a du sel dans ce bâtiment, qui est aussi tout ce qu'il y a de provision. De là ils passent par la Mousne, encore île espagnole inhabitée, où ils s'arrêtent 2 jours, et tirent droit à la Tortue, île française, où commande le chevalier de Fontenoy. Mais comme ils approchent, ils sont rencontrés par le capitaine Beau Lieu de Rouen, qui les reconnaissant n'avoir aucune commission, les prend, comme bandits, et leur navire, le tout de bonne prise, quoiqu'ils disent, qu'ils jurent, qu'ils protestent. Les voilà plantés à la Tor-

tue. Voyant leur proie échappée de leurs mains, ils détestent leur malheur et, après un mois de repos qu'ils y prirent, ils s'en reviennent à la Grenade par la Martinique. Ainsi furent-ils environ 8 mois en leur détour. Voyez comme Dieu se joue des hommes : ils pensaient triompher de la faiblesse de ce navire et le malheur triomphe de leurs bravades ; les vents sont plus forts que tous leurs efforts qu'ils repoussent et la mauvaise fortune plus puissante que leur courage qu'elle dompte contre le cours ordinaire des choses. Ils ne sont infortunés que pour avoir été trop heureux et n'ont du malheur que pour n'avoir eu que de trop grands avantages. Leur prise est leur perte et leur victoire est leur honte. La Roque a vu leur défaite non par d'autres puissances que par celle de l'air, la Mousne leur misère, la Tortue leurs dépouilles, la Martinique s'est ri de leurs désastres, et la Grenade, où ils devaient entrer tout triomphants, les a reçus tout honteux, tout tristes et extrêmement mécontents de la fortune, qui ne leur avait fait au commencement les doux yeux que pour les trahir. Il faut bien dire qu'il y avait quelque secrète intelligence qui conduisait toute cette affaire, et pour quelque raison que nous ne savons pas, ne favorisant point nos armes, cette surprise fut suivie d'un si mauvais événement, dirai-je que c'était pour nous donner un exemple de l'inconstance des prospérités de ce monde, qui, semblables à cet élément qui servait de théâtre à toute cette tragédie, changent facilement à la moindre rencontre en adversités, comme lui son calme en un fâcheux orage. Voilà pourquoi St Augustin disait que quand quelques-uns se présentaient à lui, à peine se pouvait-il résoudre à les recevoir parce que leur nature était de s'enfuir presque devant qu'on les eût touchés, il les regardait comme des oiseaux passagers, qui semblaient le vouloir tromper et s'envoler aussitôt qu'il mettait le doigt dessus [f°62v] ; heureux celui qui ne sert point de risée à la fortune si elle lui en a dit une fois et fait caresse, disait St Bernard au page Eugène mais bien peu se trouve de ces heureux.

L'an de N.S.	Louis 14e	Duparquet	La Grenade
1653	10	5	5

Cette année nous fait voir un grand bien provenir d'un grand mal, un bon fruit d'un mauvais arbre. Il n'appartient qu'à Dieu de tirer la lumière des ténèbres, de l'huile d'un rocher et du miel d'un caillou, ce qu'il fit en tirant de la disgrâce qu'encourut monsieur Desmières du sieur Le Comte, gouverneur, l'avancement de sa gloire. Quelque mésintelligence s'étant mise entre eux, le sieur Le Comte arrête de sa colère et, dans l'aversion qu'il en a conçue, le fait retirer du Grand Fort et ne veut plus le voir ni en entendre parler. C'était une chose honteuse de voir un gouverneur se boucher contre un prêtre, n'ayant autre raison que la rage de sa passion, qui ne peut souffrir qu'on lui dise un petit mot de vérité à l'oreille. Au lieu d'en profiter, il se mit aux champs pour en tirer vengeance, et d'une personne que le caractère et la charge lui rendaient vénérable en faire un sujet de misère. Il n'y a plus ni messe ni service ni exhortations ni prières. Il faut que pour contenter sa mauvaise humeur, Dieu soit privé de l'honneur qui lui est dû et le public des satisfactions que des ouailles peuvent recevoir de leur pasteur. Le tout éclate en scandale mais quelque éclat qu'il se fasse, il en est aussi peu touché que nos rochers pour y apporter du remords, tant s'en faut c'est qu'il verse de l'huile dans le feu et l'irrite davantage, jusqu'à défendre qu'on le retire et qu'on lui donne quoi que ce soit pour l'entretien de sa vie. Mais comme il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes qui commandent choses injustes et déraisonnables, le sieur de Caqueray le retira secrètement chez soi. Cependant les messieurs du Beau Séjour commencent à gronder et sont résolus de ne plus souffrir une telle persécution qui les prive de toutes consolations, en les privant de prêtre et de messes, de sacrement et de tout. Tellement que ne se souciant pas beaucoup des colères et boutades du sieur Le Comte, l'attirent à eux et le prennent sous leur protection, quoiqu'il en puisse dire ou faire ; il en enrage, mais ils n'en font non plus d'état que des eaux d'une mer irritée. L'ayant donc avec eux, ils font promptement bâtir une chapelle vers l'anse du Corps de Garde, que le pauvre persécuté pour la vérité bénit, avec un cimetière tout joignant. Il y dit la messe et continue les fonctions de son ministère à la gloire de Dieu et à la satisfaction du public, qui y venait faire ses dévotions et s'acquitter de ses devoirs. Cette désunion fut occasion de ce bien qui ne fût pas autrement arrivé et qui n'est arrivé que par son moyen. Ainsi celle de St Paul [f°63r] et de St Barnabé, sans comparaison et sous tout honneur à ces deux grands apôtres, le fut pour prêcher l'Évangile en un lieu plutôt qu'il ne l'eût pas été, car s'ils s'en fussent allés de compagnie en la Syrie et en la Cilicie, comme le voulait St Paul, le royaume de Chypre n'eût pas été éclairé si tôt des lumières de la foi qu'y porta Barnabé, séparé de St Paul, mais il n'y eut que ces deux grands apôtres fussent divisés pour en faire réussir ce grand bien, semblablement cette chapelle ayant été construite pour le soulagement et la consolation du Beau Séjour, qui est distant d'une lieue de celle du Grand Fort, on peut dire qu'il fallait en quelque façon que monsieur Desmères et le sieur Le Comte, gou-

verneur, fussent en désunion pour en tirer un si bel avantage. Il est vrai que celle de ces deux apôtres était un ouvrage du St Esprit qui la faisait pour donner plus d'étendue à l'Évangile, elle n'était que d'entendement qui appréhendait différents moyens pour en avancer la gloire mais non pas des volontés qui se portaient toujours à un même dessein. La charité n'y était point refroidie, mais elle y jette de plus belles flammes, ainsi ne se séparèrent-ils qu'en paix, qu'en bonne intelligence, qu'en amour, au lieu que la leur fut celle d'un mauvais esprit, où la sainte charité fut tout à fait atteinte, le respect entièrement perdu, Dieu offensé et les âmes scandalisées. Cependant cette divine sagesse, qui ne permet aucun mal que pour un bien, en tira celui-là comme une rose des épines.

À même temps arriva une barque de Cayenne avec quelque monde commandé par le sieur de Vertamon, Parisien, qui y était allé par ordre des messieurs de la compagnie de Paris. Il y demeura quelque sept mois ou environ, et comme il avait affaire à gens déterminés qui jouaient à dépêche-compagnon sans crainte de Dieu ni des hommes, il fut contraint de se sauver promptement avec d'aucuns qui ne demandaient pas mieux que de se retirer. Ils enlevèrent tous ensemble ce bâtiment qui arriva ici au commencement de mai. Quelque 18 personnes s'y arrêtrèrent avec un aumônier appelé Aleaume de Normandie, qui environ 5 ou 6 mois durant dit la sainte messe en la chapelle du Grand Fort, pendant que monsieur des Mers était au Beau Séjour ; mais voyant que l'air ne lui était pas favorable, il prit la route de France pour recouvrer sa santé, qui était beaucoup altérée des fatigues d'un si long voyage. La joie que nous recevions de posséder ces nouveaux venus fut troublée d'un funeste accident, qui obligea la justice à punir les attentats qu'un d'eux, déjà accoutumé au sang, fit méchamment sur la vie de son compagnon, qui y pensait moins. Il s'appelait Thomas [f°63v] Vilain, dit Latour, Parisien, qui s'étant associé à un nommé Michel Picard pour s'habituer sur une place qu'ils achetèrent par ensemble, ne put jamais vivre en repos avec lui ; ce n'était que bruit et disputes, que querelles tous les jours, le plus souvent à se battre et à se plaindre l'un de l'autre. Le mécontentement dudit Latour était si grand que, la bouche parlant de l'abondance du cœur, il dit souventes fois en se plaignant qu'il tuerait ledit sieur Michel, quoiqu'il en pût arriver, ne s'en souciant pas autrement, pourvu qu'il n'y vînt point de témoin pour déposer contre lui de son meurtre. Arrive donc que deux tortues ayant été prises sur les anses des Salines par lui et d'autres habitants, ils firent venir ledit sieur Michel pour les aider à les emporter en leurs cases. Ce qu'il fit en ayant emporté la première charge le dernier de juillet.

Comme il fallut y retourner le lendemain premier jour d'août, pour le reste, il y alla de bon matin avec ledit Latour, qui ayant vu dans le bois par où ils passaient, bien écarté du monde, l'occasion d'éclorre le mauvais dessein qu'il couvait dans son cœur de le tuer, lui plongea son épée dans le ventre, et l'enterra au pied d'un morne, ce qu'il confessa étant appliqué à la question et signa de sa propre main, le 27^e d'octobre, l'ayant auparavant constamment nié. Il fut condamné à passer par les armes, à faute de bourreau qui en voulût faire une autre exécution. Et comme il fut attaché au poteau pour y recevoir la peine de son crime, il confessa qu'elle était bien juste, l'ayant déjà méritée par trois autres homicides qu'il avait commis et dont il avait toujours évité le châtement. L'un fut en la personne d'un marchand de vin qui avait couru sur son marché et renchéri sur lui, l'autre en celle de son compagnon pour avoir sa bourse, l'un et l'autre commis à Paris. Le 3^e en celle du sieur de Roiville en la traversée pour Cayenne, y étant sollicité par d'autres sous promesse de récompense. Sans doute il faut payer tôt ou tard ce que nous devons à la justice de Dieu par nos offenses. L'impunité avait fait de ce jeune homme une bête de carnage qui se gorgeait de sang à toute rencontre. Il croyait qu'il s'échapperait toujours par ses subtilités et artifices mais il ne voyait pas, aveugle qu'il était, que Dieu le suivait à la trace, et quand il se fût sauvé sous les ailes des vents et extrémités de la mer, éloigné hors la vue des hommes, sa divine justice lui eût aussi facilement trouvé, que s'il eût été au lieu le plus apparent et le plus fréquenté du monde. Sa bonté avait permis qu'il n'était pas encore tombé entre les mains de la justice des hommes et en avait subtilement esquivé les poursuites, pour lui donner temps [f°64r] de se reconnaître et de punir en soi-même par une prière volontaire les meurtres que sa conscience lui reprochait mais le malheureux qu'il était, au lieu de se servir de ce temps favorable et de laver par ses larmes les taches de tant de sang qu'il avait répandu, il se porta à d'autres massacres pour mettre le comble à ses iniquités. Le sang toucha le sang, pour parler avec le prophète, comme il en avait déjà répandu, il continua à le répandre, et son dernier assassin fut en la personne de celui qui lui devait être aussi cher que la vie. Mais s'il a évité la mort pour les autres, celui-ci les lui fit tous payer pour éteindre tout d'un coup l'ardente soif qu'il avait du sang humain par le sien propre. Ce fut comme Dieu se comporta envers les habitants d'Edom et autres que rapporte un prophète : "j'ai permis qu'Edom commit trois crimes, mais étant passé à un 4^e, il n'y a plus de grâce pour

lui. Il a persécuté son frère l'épée à la main, n'a point eu pitié de son sang, a poussé sa rage jusqu'au bout et n'a jamais eu de repos qu'il ne l'eût mis à mort ; mais je mettrai le feu par toutes ses terres pour le ruiner, lui qui en a voulu aux autres avec d'autant plus de malice, qu'il en avait moins en sujet". Ah Dieu que vous êtes bon de souffrir tant de nous et juste à nous punir, aussi que vous êtes aimable en votre bonté et terrible en votre justice de dire que quelquefois il nous surprend au 4e, quelquefois au premier, il attend quelquefois le 100e, quelquefois plus, quelquefois moins, et nous voilà perdus sans ressource et sans remède.

L'an de N.S.	Louis 14e	Duparquet	La Grenade
1654	11	6	6

Si le calme rend d'un côté belle et agréable la surface des eaux, il leur fait d'un autre engendrer de grandes corruptions, qui, s'évaporant en plein air, font nos défluxions, nos cathères et nos maladies ; il est de même de la paix qui rend les monarchies, les royaumes, l'Europe, les provinces et les villes fleurrissantes à merveille ; ussi les remplit-elle de grands désordres, qui en font les horreurs du Ciel et les exécutions de la terre. Ce n'est pas qu'ils viennent d'elles-mêmes, c'est une trop bonne mère pour donner au monde de si mauvais enfants et les élever dans le libertinage mais c'est de l'abus que l'on fait en sa bonté, les uns et les autres se portant à toutes sortes de dérèglements et de vices pendant un si long temps tellement que, comme au jugement de St Augustin sur un autre sujet, il est très juste qu'un chacun perde ce dont il n'a pas voulu se servir pour son bien, le pouvant faire en punition de l'abus qu'il en fait. Ceux de La Grenade au lieu de profiter de la paix à la gloire de Dieu et au salut de leurs âmes ne l'employant [f°64v] qu'à une vie trop licencieuse, Dieu permit qu'elle leur fût ravie par une seconde guerre bien plus sanglante et de plus longue durée que la première. Le sujet fut que des barques de la Martinique retournant des côtes de Terre Ferme firent rencontre d'une pirogue de Sauvages de St Vincent qu'elles poursuivirent, mais sans effets car ces Sauvages nageant de toutes leurs forces s'avancèrent si bien qu'ils se mirent hors de la portée de tous leurs coups et gagnèrent La Capestère de la Grenade, où ils mirent partout l'alarme, et, de là, à St Vincent. Ils tinrent aussitôt carbet et firent un vin, où ils prirent résolution, puisqu'ils ne pouvaient se venger de ceux qui les avaient si rudement chargés et si vivement poursuivis, de décharger leur colère sur nous, comme ceux qui font porter à leurs domestiques la peine des pertes qu'ils ont faites au jeu. Voilà donc la paix rompue entre nous et les Sauvages de St Vincent, ensuite de nos beaux messieurs de La Martinique. Tout malheur vient du côté d'Aquilon, dit l'écriture. Ils nous sont aquilonnaires et causent de grands maux, pour donc commencer la guerre en vinrent d'aucuns en notre Capestère comme avant-coureurs. Le sieur Imbaul, Parisien, y étant pour lors, quelques-uns de nos Sauvages grenadins, ses compères et bons amis, lui en donnèrent avis et le pressèrent de se retirer, d'autant que ceux de St Vincent étaient en grande colère contre "mariniers France", et allaient venir avec beaucoup de pirogues pour leur faire la guerre. Il les crut, se mit aussitôt en chemin avec Romon, qui lui tenait compagnie, et comme ils étaient au fond du Grand Pauvre, ainsi appelé du nom du Sauvage, distant de quatre bonnes lieues de son habitation, de ces Sauvages nouvellement venus, ayant pris garde à son retour, coururent après, l'attrapèrent et l'assommèrent à coups de boutoux ; son compagnon s'étant désevolé de leurs mains se sauva avec ses blessures de flèches au Beau Séjour, où il eut temps de se confesser et puis mourut, ce qui arriva le 14e avril, mardi d'après Quasimodo, Pâques étant échu le 5e. Le lendemain voici onze pirogues, qui faisaient plus de 500 hommes, et mirent à terre devant la case du sieur Le Roi, lieutenant du sieur Le Marquis, capitaine. Lui les ayant vus se retira vite avec les siens chez le sieur La Mare, lieutenant du sieur Le Comte, gouverneur, son voisin, dont la case était mieux en défense que la sienne. Ils y furent assiégés et comme la couverture n'était que de roseaux secs, faciles à prendre feu, les assiégeants y tirèrent des flèches toutes ardantes qui la mirent toute en flamme. Nos pauvres assiégés ne les ayant pu éteindre, et le feu ayant pris partout, outre une grêle de flèches qui tombait continuellement sur eux, ils se résolurent de faire une retraite à travers cette [f°65r] fâcheuse grêle : aussi bien leur mort est inévitable, s'ils demeurent en ce lieu qui n'est plus tenable par le malheur du feu contre tant d'ennemis qui ne font que flécher. Voilà donc qu'ils sortirent chargés de leurs armes et munitions. Mais comme ils passaient par la rivière de l'Anse noire, ainsi appelée parce que le sable en est noir, pour venir au Beau Séjour, des Sauvages cachés se jetèrent sur eux et les massacrèrent. Il y en eut 12 à cette fois, qui furent les premières victimes de cette seconde guerre. Il y eut un peu de leur faute car, comme ils en furent avertis dès le jour précédent, ils devaient autrement se fortifier, ou se retirer tout à fait, et leur témérité ne leur eût pas coûté la vie car quelle apparence que 12 hommes seulement dans une méchante case de

roseaux avec peu de munitions tiennent contre 500 personnes et plus, bien armées à leur mode et bien résolues ? Nous voulons faire les courageux et nous faisons les téméraires, comme si la témérité était grand courage et s'il y avait de l'honneur à être présomptueux. Sans doute il y eut aussi peu qu'à être lâches.

Incontinent tous les habitants des autres cases, au bruit qui en vient, se sauvèrent promptement au-deçà des lieux les plus forts et les plus assurés dans le Beau Séjour, tout épouvantés, sans avoir eu le loisir d'emporter quoi que ce soit avec eux. Les Sauvages étant survenus et n'ayant trouvé personne pillèrent tout ce qu'ils trouvèrent à leur usage et brûlèrent le reste avec les cases, malheur qui ravagea environ deux lieues du pays déjà bien habité. Cette désolation faite, ils se retirèrent chargés en butin, leur rage étant assouvie pour cette fois, jusqu'au mois de juin qu'ils recommencèrent à nous venir revoir dans la fureur de leur colère, et le propre jour de St Barnabé, qui en est le onzième, ils descendirent au Beau Séjour, où ils ravagèrent et brûlèrent tout, jusqu'à la chapelle qui éprouva, environ 14 ou 15 mois après qu'elle fut brûlée, la rigueur du fort qu'avaient éprouvée les cases des pauvres habitants, qui s'enfuyaient pour sauver leur vie, le reste de tous leurs biens. Hélas ! quel désastre ? Les voilà tout nus, sans lieu, sans demeure, sans pain, sans aucune commodité. Qui les retirera ? Qui les nourrira ? Qui leur donnera quelques petits accommodements ? Les autres qui n'ont été enveloppés dans ce malheur pour en avoir été trop éloignés ne sont pas des plus fortunés du monde pour soulager de quelques choses les misérables. Chacun est assez empêché de sa personne. Ainsi qui souffre, prenne patience. Cependant comme Dieu se souvient toujours de ses enfants au plus fort de ses indignations, prenant pitié des misérables, au même temps que cet accident affligeait ainsi le Beau Séjour, parut un grand navire à la pointe des Salines, appelé La Charité, qui venait de Caille, après y avoir été 15 jours. Le mauvais [f°65v] traitement que les Sauvages de ce quartier-là avaient déjà fait à quelques-uns de la colonie avait épouvanté les autres ; outre qu'ils n'avaient pas grandes provisions pour y subsister beaucoup de jours et se voyaient hors d'espérance d'en recevoir de longtemps de la France, comme ils avaient vu de loin ce grand feu du Beau Séjour, ils s'informèrent étant à terre de ce que c'était et on leur dit, ainsi qu'on avait commandé sous grande peine, que c'étaient de méchants calumets et bois pourris qu'on brûlait, pour couvrir notre malheur par ce mensonge officieux car sachant une fois la vérité du fait, ils n'eussent jamais eu garde de s'y arrêter pour ne tomber de gaieté de cœur dans un danger évident pensant en éviter un autre ; et c'eût été une grande perte pour l'île, où se mirent environ 300 personnes pour s'y habituer avec quantité de rafraîchissements et de munitions. Cette venue nous consola un peu de nos pertes et nous assura en quelque façon de nos frayeurs. Voyez la conduite de Dieu qu'elle est admirable ? S'il nous fait mal d'une main, d'une autre il nous flatte, il ne peut se mettre en colère contre nous qu'il ne sente aussitôt son cœur amolir, modérant la sévérité de son supplice et les détrompant de quelques consolations et de quelques douceurs. Un prophète, en ayant connaissance, en tirait des consolations, lui disant avec une grande confiance accompagnée de respect et d'amour : "Seigneur, soyez tant qu'il vous plaira fâché contre nous, je suis bien assuré sachant votre naturel que vous ne manquerez pas de vous ressouvenir de votre miséricorde pour nous en faire sentir des effets" et le roi des prophètes dans les mêmes lumières protestait que jamais dans ses plus bouillantes colères il n'arrêterait le cours de ses grâces et de ses bontés, il le fit encore paraître en notre endroit, d'autant que quelques soldats de fortune se retirant des armées des Hollandais, qui les tenaient à gage dans le Brésil et pour cette raison appelés Brésiliens, vinrent incontinent après quelque 8 jours devant la St-Jean en La Grenade, au nombre de 64, dont le capitaine était le sieur de Neufville, l'enseigne le sieur de Vandrague et le sergent le sieur de St-Jean. Ils nous firent offre de leurs services. On l'arrêta pour un an et, à bons gages, une pistole à chacun par mois, et on les mit dans un fort appelé Desnembuc, du nom de l'aîné de monseigneur le général, sur le Morne aux Sauteurs, pour nous servir d'avant-garde. Il y a environ 6 lieues du Grand fort. Cependant on donna avis à monseigneur le général du ravage de ceux de St Vincent et du renfort qui nous était heureusement survenu. Il écrivit sur l'heure en ces propres termes : "Monsieur, ce mot est pour nous conjurer avec vous du bonheur qui vous est arrivé en si bonnes compagnies. Je trouve bonnes les dispositions que vous [f°66r] en avez faites pour le bien de l'île. Je n'ai pu que je n'en aie modéré ma joie de l'avis que vous m'ordonnez du ravage de ceux de St Vincent qui continuent à vous faire la guerre. Je suis d'avis, vues les forces que vous avez maintenant, qu'on aille en Capestère sans faire semblant de rien, faire mains basses sur tous ceux de St Vincent qu'on y rencontrera, ne faisant toutefois point de mal à ceux de l'île qui ne nous veulent point de guerre, comme vous savez. Qu'on prenne autant de monde que vous jugerez nécessaire, sans dégarnir trop les quartiers, de crainte de surprise. Je laisse le tout à votre conseil et à votre prudence mais surtout

qu'on prenne garde à épargner ceux de l'île tant que faire se pourra. Recommandez-le bien à ceux que vous y enverrez, il est bon de nous entretenir en paix et en amitié avec eux. Je me recommande à vos bonnes grâces et à celles de messieurs les officiers et de nos bons habitants, étant au reste votre". Il dépêcha dès le lendemain une barque avec des rafraîchissements et des munitions et cette lettre qui pressait pour prévenir un plus grand malheur qui nous menaçait, étant en vue on la leur [remit] et aussitôt on tint conseil pour délibérer ce qu'on avait à faire sur l'avis de monseigneur le général ; ce qui fâcha beaucoup fut qu'il voulait qu'on épargnât ceux de l'île et qu'on fit main basse seulement sur ceux de St Vincent, et comme la faire sur les uns sans la faire sur les autres, étant tous mêlés ensemble, de mêmes couleurs, de même façon et de même langage, comme les trier et les choisir ? Et à quoi les reconnaître ? Outre que l'on mit en avant que ceux de l'île nous trahissaient et allaient rapporter aux autres tout ce qu'ils avaient pu écouter par la communication et fréquentation trop libre et familière qu'ils avaient avec nous, allant et venant pour traiter les uns avec les autres. Ils disaient leur être fort affectionnés et leurs ennemis mais ils avaient beau à faire et à dire, ils avaient plus d'inclination pour eux que pour nous ; que tout ce qu'ils faisaient et disaient n'était que feinte pour sonder ce que nous avons sur le cœur et voir nos desseins et les leur communiquer. Néanmoins tant de mauvaises volontés pour eux, que ne se joignent-ils à nous pour leur faire tous ensemble la guerre ? Et les exterminer ? Ils auraient leurs satisfactions et nous du repos. Ils leur sont ennemis ou amis, ou neutres, disaient d'aucuns. Si ennemis, que ne se déclarent-ils, pouvant avec notre assistance les ruiner ? Si amis, ils nous trahissent ; si neutres, pourquoi leur donner passage, les retirer et les aider de tous leurs pouvoirs ? Sans doute s'ils viennent à nous, ce n'est que par nécessité, et leurs faiblesses ne leur permettent de rien entreprendre contre nous, ce qu'ils feraient, s'ils trouvaient une fois leur avantage. Voilà ce qui fut proposé et sur toutes ces raisons qui étaient assez considérables, on se résolut d'aller en Capestère, comme pour leur donner une amiable visite, et on donnerait indifféremment sur tous, sur les uns comme ennemis et sur les autres comme traîtres et perfides. On prit à cet effet jour, qui irait par un côté, qui par un autre afin de les envelopper et que personne n'échappât. Aussi bien la lettre de monseigneur le général portait qu'on [f°66v] "épargnât ceux de l'île autant que faire se pourra" et cela ne se pouvait faire ; outre qu'il ne savait pas les trahisons et perfidies de ces Sauvages qui sous les apparences d'amitié et compérage venaient nous pratiquer, scrutaient nos pensées, rapportaient à nos ennemis ce qu'ils en savaient, et sous mains leur donnaient du secours ; car en étant informé son jugement eût corrigé sa plume, et n'eût jamais eu cette bonté pour eux comme préjudiciable à ses sujets. Ainsi la raison empêcha la déférence qu'on eût donnée en toute autre rencontre à ses sentiments et à ses avis.

Le sieur Le Comte, gouverneur, y alla donc par le Beau Séjour, seulement avec 14 hommes, et le sieur Le Marquis, capitaine, avec 50 par le Fond du Marquis comme pour donner sur l'avant et sur le derrière. Comme ils y furent arrivés, ceux de l'île ne se doutant de rien et ne s'attendant à aucune guerre, tant s'en faut, les recevant comme bons amis et bons compères, le sieur Le Comte vit d'abord la plus belle occasion qui se pût présenter à lui pour faire un bon coup, la prit au poil sans attendre le jour arrêté et fit passer par le fil de l'épée indifféremment tous ceux qu'il rencontra de son côté. Un Sauvage, s'étant enfui sur le haut d'un morne, se mit à crier à pleine tête aux autres, qui n'y pensaient point et ne nous croyaient pas si proches d'eux, que "mariniers-france mattaient Carribes". Ce qu'ayant entendu le sieur Le Marquis, qui n'en était pas loin, et se voyant découvert et prévenu d'un jour, pour ne manquer à l'occasion, il fit un sanglant carnage de tous ceux qu'il put attraper en son quartier soit du fusil soit de l'épée. Il y eut quelque 80 Sauvages massacrés sur la place, d'aucuns se sauvèrent dans le fond des bois avec leurs blessures. Il y en eut deux des nôtres blessés, l'un nommé La Chaussée et Pian, caporal, qui mourut de sa blessure. Le butin fut grand. Les carbets et les cases passèrent par le feu, tout le reste qu'on ne put emporter fut brisé et ravagé. Ils ont bien fait d'y procéder de la sorte, je m'en rapporte ; les uns l'approuvent, les autres le condamnent. Pour moi, je suspends mon jugement, cependant la joie de cette défaite fut bientôt changée en tristesse et en déplaisirs. Choses étrangères que celles de ce monde, elles sont semblables à nos fleurs, dont un même jour voit l'éclat et la flétrissure, tel paraît en honneur au lever du soleil que son couchant laisse dans une fâcheuse disgrâce. N'est-ce pas ce que dit un sage ecclésiastique, quand nous n'en aurions pas l'expérience de tous les jours, que le temps se change facilement au matin, au soir le changement leur est si bien passé en nature que quelque effort qu'on puisse faire elles ne sauraient demeurer longtemps en un même état. Le sieur le Comte, gouverneur, retournait triomphant de la Capestère. Comme il passa par le fort Denambuc pour donner visite au sieur de Neufville et à sa compagnie brésilienne, on voulut l'arrêter, la mer étant trop fâcheuse pour son retour, mais lui, qui avait

dompté les Sauvages, croyait en faire autant des vents et des orages, pour être maître de la mer aussi bien que de la terre. Ainsi quelques prières qu'on lui fit de rester en attendant le calme, il se mit le 1er dans son vaisseau et les autres l'ayant vu si résolu ne voulurent le quitter et s'embarquèrent tous [f°67r] ensemble. Qu'arriva-t-il ? Ils ne furent pas en deux lieues de mer que la tempête se redoubla, les vents furent plus violents, une pluie vint fondre impétueusement, comme si toute les bondes du ciel eussent été levées, qui au lieu d'abattre leur furie semblent l'irriter. Le vaisseau pour comble de malheur va donner contre une roche qui l'entrouvre et lui fait faire eau partout, se sauve qui peut à la nage. Le sieur le Comte était déjà sauvé, qu'un de sa compagnie qu'il honorait particulièrement s'écria : "Ah ! monsieur le gouverneur, je n'en puis plus, sauvez moi !". Lui touché de compassion, se sentant fort, retourna promptement et, comme il l'eut pris par la main pour le secourir, un flot survint qui les enveloppa tous deux et les fit couler à fond, pour n'être séparés à la mort, ainsi qu'ils ne l'étaient en vie. Il y en eut neuf de noyés et entre autres le sieur Le Comte, gouverneur, le sieur Duplessis, Parisien, le sieur Masse de Noyon en Picardie, le sieur Fontaine Navarrin, sergent, et le sieur Pigre, chirurgien. Voilà les palmes de leurs victoires et les lauriers de leur triomphe malheureusement changés en des tristes cyprès. Leur butin fut tout perdu, et leurs dépouilles furent la proie des abîmes. La mer ne rejeta point leur corps pour cacher leur honte de s'être trop fiés à un élément qui fait gloire d'être perfide, même au point qu'il est plus caressant et qu'il paraît plus doux et plus agréable, tellement qu'ils n'eurent point d'autres sépultures que le ventre des poissons, afin qu'il ne nous en restât que le reste de les avoir perdus. Ô gloire des hommes, que tu es de peu de durée ! Un même jour on voit le plus souvent le commencement et la fin, n'ayant presque toujours que l'âge de nos tulipes et de nos roses. Ils pensaient déjà toucher le Ciel du bout des doigts, tant s'élevèrent-ils haut pour le bonheur qui avait conduit leur dessein, et les voilà engloutis dans le fond des abîmes par le malheur de leur conduite. Ce qui arriva vers la fin du mois de juillet ; et par cette mort du sieur Le Conte, gouverneur, le sieur Le Fort, major, prit le commandement de l'île en attendant les ordres de monseigneur le général. Les Sauvages bien fâchés d'un si grand échec ramassèrent le plus de forces qu'ils purent des autres îles pour en avoir leur revanche, et en équipèrent 24 pirogues, qui faisaient environ 112 hommes. Les nôtres les ayant vus venir du côté des Salines pour fondre sur la Grande Anse, tout effrayés, abandonnèrent leurs cases sans rien sauver, tant leurs frayeurs furent grandes, les croyant déjà à leurs côtés, le boutou en main pour les en assommer, et se retirèrent plus vite que le pas au fort du sieur Mariage, afin d'être plus forts en se resserrant tous ensemble. Alors les Sauvages ayant mis pieds à terre sans aucune résistance s'épandirent partout l'anse et ruinèrent tout, depuis l'Anse du Four jusqu'au dit fort et aux environs, qui fut environ à une bonne demi-lieue du pays qui s'habitait fort bien. Il y eut seulement cinq ou 6 hommes de tués, la femme d'un appelé Jardinier, de l'âge de quelque 35 ans, enlevée, comme elle ne se pressait pas beaucoup de sa fuite. Tout ce qui était à leur usage et leur pouvait servir, emporté, les maniocs arrachés, tout le reste brûlé, ce qui arriva le jour de St Barthélémy, 24e d'août. Ils retournèrent après tout ce beau massacre en Capestère, pour se réjouir, en un vin qu'ils firent aussitôt, de ce que la fortune avait favorisé leurs desseins et leur avait donné un si heureux commencement à se venger de nos derniers massacres. Ils y prirent encore [f°67v] résolution de venir nous livrer au plus tôt une seconde attaque pour exterminer tout à fait ceux qui ne cherchaient que leur mort. Et comme ils s'avisèrent que le fort du sieur Mariage était comme un éperon qui les fâchait et travaillait beaucoup, étant un lieu où se retirait grand monde et de grandes forces qui rompaient toutes leurs entreprises, ils se résolurent à l'attaquer, car l'ayant une fois emporté ils se rendraient facilement maîtres de tout le quartier et auraient de bonnes provisions qu'on y mettait à réserve pour les subsistances des nôtres. Mais comme l'emporter, c'est là où est l'enœuvre et la difficulté, nos désirs n'étant pas efficaces, ils laissent le monde comme il est ; les desseins ne prennent pas les places, mais la valeur des soldats qui en viennent aux mains, non plus que les yeux n'ont pas la force de les ruiner mais bien ces furieuses pièces de campagne, qui portent la fureur et l'effroi parmi même les insensibles. Les paroles ne sont que vents et pour dire beaucoup, souvent on n'en fait rien. Néanmoins ils ne laissèrent de revenir à cet effet, le jour de St Mathieu, 21e de septembre, rien n'étant impossible à leur courage. Comme on vit leur descente, on courut dans ce fort pour être en sûreté, et le défendre en défendant sa vie. Le malheur voulut que le sieur Mariage s'étant un peu avancé pour les reconnaître et retournant, voilà une flèche qui le frappe sur l'omoplate et le venin en est si subtil et si violent que, quoiqu'on y fasse, il lui gagne en trois jours le cœur et en meurt. Ils font leurs approches, flèchent continuellement, jettent les yeux et flammes pour les consumer dans ce retranchement, emploient tous leurs efforts ; mais les voyant tous inutiles, et nos gens trop bien retranchés, et les forts imprenables, ils se dépitent et vont prendre d'autres résolutions en Ca-

pestère.

Pendant la misère de ce temps, monseigneur le général reçut les tristes nouvelles de la mort du sieur Le Comte, gouverneur, et mit en place monsieur Louis de Caqueray, sieur de Valmainnier, d'un bourg appelé St Jean, au pays de Caux, de l'âge de trente ans ou environ, dont voici la commission en sa propre forme et teneur : "Nous Jacques d'Iel, écuyer, seigneur du Parquet et des îles Martiniques, Ste Alousie, Grenade et Grenadine, lieutenant général pour sa majesté aux dites îles, à tous qu'il appartiendra, savoir faisons qu'ayant eu avis de la mort du sieur Le Comte que nous avons établi notre lieutenant général, en notre île de la Grenade et désirant remplir sa place d'une personne digne de cet emploi et d'autant plus que maintenant il y a guerre ouverte entre nos habitants de ladite île et les Sauvages, nous avons pour cet effet fait choix de la personne du sieur de Valmainnier, pour commander en notre dite île de la Grenade, comme notre lieutenant général en icelle informés que nous sommes de ses capacités, prudence et bonnes mœurs et expérience au fait de la milice et du zèle qu'il a pour le service du roi et le bien de ses sujets. Enjoignons aux dits sieurs Le Fort, major, Le Marquis et La Neufville, capitaines en notre dite île, et à nos habitants d'icelle de recevoir ledit sieur de Valmainnier en ladite qualité de notre [f°68r] lieutenant général en notre dite île de la Grenade, recevoir ses ordres et lui obéir en tout ce qui lui sera commandé par ledit sieur tout ainsi que si nous y étions en personne pour commander. En témoin de quoi nous avons signé ces présentes et à icelles fait apposer le cachet de nos armes, à la Martinique le 23 septembre 1654". Signée Du Parquet et scellée de cire rouge.

Il prit aussitôt la route de la Grenade et y arriva le premier d'octobre. Il présenta dès le lendemain sa permission au sieur le Fort, major, qui la reçut avec joie en apparence et dans le fond avec déplaisir car il se flattait dans cette pensée que monseigneur le général le considérerait et l'en pourrait honorer. C'est ainsi qu'aucun fut trompé se figurant que le roi assure lui vouloir faire les honneurs qui n'étaient que pour Mardochée. Adonias le fut dans sa croyance que la couronne lui appartenait et elle fut réservée à Salomon. Coré, Dathan et Abiron le furent, se promettant les premières charges sur le peuple d'Israël, et Dieu les avait destinées pour Moïse et son frère Aron. Ce qui fit qu'il se retira avec mécontentement sur son habitation du Beau Séjour pour faire place à celui qu'il n'en jugeait pas digne. Ce lui fut une fâcheuse pilule à avaler que cette préférence mais aussi l'évitera-t-il, s'il peut, et fera tout son possible pour s'en décharger le cœur. Elle le lui fait déjà trop bondir et il l'en faut soulager. Pendant qu'il trouve quelque sédition et attire du monde à son parti, le sieur Le Marquis et autres du Beau Séjour, les Sauvages viennent avec 23 pirogues, qui font plus de onze cents hommes, et posent le siège devant le fort Denambuc, où était la compagnie brésilienne. Bien attaqués, bien défendus, comme ils sont fort bouillants, ils n'ont point de patience, ils sortirent à la 1^{ère} difficulté qui se présente et comme ils voudraient que les choses fussent aussitôt faites que pensées, à voir la fin aussitôt que le commencement, le succès qu'ils s'en promettent aussi, [ils] en viennent à l'exécution, voyant que ce siège tirait à la longue et qu'il n'y avait aucune apparence d'attraper un assiégé qui en tuait toujours quelques-uns des leurs. Les voilà décampés après huit jours de siège vers la mi-octobre. Nos Brésiliens étant trop éloignés des autres forts et habitants pour en être secourus, et n'ayant ni munitions ni vivres, le sieur de Valmainnier, gouverneur, les fit venir au Grand Fort pour y faire la garde, où ils demeurèrent toujours depuis jusqu'à leur départ, qui fut l'année suivante, vers la fin du mois de septembre après quelque 14 mois de service.

Dès le commencement de cette seconde guerre arriva un cas étrange qui fut que le sieur Vandanges, commis de la compagnie de Rouen pour Cayenne, étant à la Martinique et y entendant faire un si favorable récit de la Grenade, de ses raretés et de ses merveilles, qu'il n'avait pas eu loisir de remarquer lorsqu'il y passa avec le sieur de Vertamon, eut envie d'y retourner, pour voir si la vérité était telle que la réputation qu'on lui en donnait. À cet effet il se mit avec le sieur Adenet, chirurgien, dans une barque qui s'y en allait au commencement de mai sous le commandement du sieur la Fontaine Héroux. On fit heureusement voile jusqu'à L'Union, qui est un Grenadin [f°68v] de 4 ou 5 lieues de tour, distant de la Grenade d'environ 10 lieues, où on relâcha pour y faire pêche, chasse, du bois et de l'eau, ce qui leur manquait. Comme on fut répandu, qui d'un côté, qui de l'autre pour chercher la vie et les petites commodités qui leur étaient nécessaires, voilà venir les Sauvages avec cinq pirogues à grand coup d'aviron pour enlever la barque, s'ils peuvent, et leur avoir le poil ainsi qu'on parle au pays. Le commandant les ayant aperçus appela son monde écarté, le fit promptement rembarquer et laissa les moins hâtés pour sauver le principal. Il ne peut se presser si fort qu'il n'y en eût de blessés et de tués deux sur la place, et un 3^e mourut deux ou trois jours après. C'eût été grande témérité de rendre combat. Voyant sa faiblesse et la force de ses ennemis, qui ne tâchaient qu'à l'environner et lui couper chemin, c'est pourquoi jugeant qu'il ferait

mieux en faisant retraite, il fit grand largue en faisant toujours grand feu. Les Sauvages fléchaient et eux tiraient dessus. Or pendant ce beau jeu, les sieurs Vandanges et Adenet, qui chassaient dans le bois, arrivèrent, qui voyant la barque déjà bien loin et les Sauvages après, détestèrent de bon cœur leur malheur et ne surent de quel bois faire flèche, ni à quel saint se vouer. Les voilà plantés sans poudre, sans plomb, sans pain, sans aucune commodité, ni assistance, si elle ne vient par miracle du Ciel ; car pour la terre, ils sont hors d'espérance d'en recevoir dès longtemps, et cependant il faut vivre ou mourir. Un surcroît d'affliction fut que les Sauvages n'ayant pu attraper notre barque revinrent à L'Union dans le doute qu'ils eurent que quelques-uns écartés, ne s'étant rendus assez tôt pour s'embarquer, y seraient restés pour les gages, tellement qu'ayant mis à terre, ils cherchèrent de tous côtés s'ils ne trouveraient personne sur qui décharger leurs rages et leur colère. Mais il est bien gardé que Dieu garde ; ces pauvres dégradés sont si bien cachés qu'on ne les saurait trouver. Etant partis, ils ne purent s'ôter de la pensée qu'il n'y eût resté quelques-uns de cet équipage. L'envie de les attraper les y faisait revenir souvent ; ils furent partout et quelquefois passaient tout proche sans les voir ni découvrir ; c'était que Dieu les aveuglait pour ne perdre ceux qu'il voulait sauver. Ils reconnaissaient des traces d'hommes tout fraîchement faites et voyaient du feu qu'on avait fait sur une anse, il n'y avait pas longtemps, ce qui les assure davantage et les confirme dans leur sentiment. Ils vont, ils viennent, ils courent, ils cherchent et toujours sans effet ; voilà bien de la peine perdue, qui leur fait tout quitter, ne sachant que dire ni penser de ces pas et de ce feu. Nos affligés sortent pour chercher leur vie. La faim les contraint à manger des crabes, des burgots, des lambis, rien que vilainies et qu'ordures. Ils peuvent bien dire ce que le St Job disait de soi sur son fumier, que les viandes qui leur donnaient de l'horreur sont maintenant leurs délices et que n'ayant plus la liberté de choisir, la nécessité les force à manger indifféremment [f°69r] tout ce qu'ils trouvent. Quand ils découvrent quelques bâtiments qui passent, la route n'en est distante qu'environ de deux lieues, ils crient qu'on prenne pitié d'eux, qu'on les vienne prendre, qu'ils n'y a rien à craindre, qu'ils sont Français mais ou on ne les voit ni entend pas, ou on ne s'y fie pas et on passe toujours de peur de surprise et de crainte. Voilà qui est bien affligeant et qui dure environ 7 mois. Celui qui les avait amenés a bien envie de repasser à son tour par L'Union pour les reprendre, s'il les trouve en vie. Mais malheur sur malheur, ils tombent sous la Grenade à vau-le-vent, et nos abandonnés, qui s'attendaient bien qu'on ne manquerait de les venir reprendre au retour, si on n'avait perdu du tout sentiment d'humanité, sont privés de leur attente, qui était toute leur consolation après Dieu. Après un long détour, il arrive enfin à La Martinique, où il raconte l'accident survenu aux sieurs Vandanges et Adenet. On s'en afflige mais on n'avise point pour cela aux moyens d'y remédier, soit qu'on crût que les Sauvages n'auraient manqué de les attraper et les auraient assommés, soit qu'on n'eût point d'affection pour eux, ne se souciant pas beaucoup de leur perte, soit autrement, tant y a que personne ne vint pour en savoir quelques nouvelles et les retirer de leurs misères. Eux s'en ennuyant et ne pouvant plus subsister, comme le déplaisir est quelquefois ingénieux, ils font un piperi, et à sa faveur gagnent heureusement la Grenade. Ils mettent premièrement pied à terre au fond du Grand Pauvre, de là ils montent aux carbets, où ils ne trouvent par bonheur aucun Sauvage, s'en étant retiré de crainte d'y être surpris par les nôtres. Ils y demeurent quelque 8 jours à vivre de patates et après viennent au Fond des Fontaines, où entendant tirer ils avancent [...] un chasseur qui eut plus de peur d'eux trois, je m'en rapporte. Le chasseur croyant que c'était des Sauvages se mit en défense et couche son arme en joue ; eux prient pour ne se point presser, que ce soit un des Français égarés, qu'il n'y a rien à craindre. Lui, arrêtant son coup et rappelant ses esprits, se rassure et se représente que les Sauvages ne sont pas de la sorte. Ainsi s'entre-approchent-ils, se parlent, et se reconnaissent. Ils viennent de compagnie au Grand fort, tout hideux, tout défigurés et tout inreconnaissables, ce qui fut vers Noël. Ils racontent leurs malheurs et leurs misères, capables d'attendrir nos rochers ; quel effet je vous prie, de la protection amoureuse de Dieu, de les avoir ainsi conservés parmi tant de dangers et amenés à si bon port sans aucune mauvaise rencontre de nos ennemis, qui ne les eussent pas épargnés, les immolant à leur cruauté et à leur furie, au plus fort de leur rage et au plus sanglant de leur guerre. Aussi n'abandonne-t-il jamais les siens. Aucun n'a jamais offert en sa bonté, dit un sage, Eccl, 2, v. II, qui n'en eût des effets. Il a bien soin d'un chétif oisillon, pourquoi ne l'aurait-il pas de ses plus nobles créatures, qui lui sont en toute autre considération que des passereaux, des merles et des sansonnets ? Seulement un de nos cheveux ne tombe pas de nos têtes, ni une feuille de son arbre sans son ordre, et il nous laisserait [f°69v] périr par le manquement d'un peu de secours et d'assistance ? Tant de soin pour des choses si minces, viles et méprisables, et point du tout pour les principales pièces de son univers ? Soyons lui seulement fidèles, et il ne nous manquera de rien, soit en nous fournissant de ses propres mains ce qui nous est absolument néces-

saire, soit en nous envoyant des corbeaux comme à un Elie et à un St Paul, ou des prophètes comme à un Daniel, qui était exposé à la gueule des lions, ou des anges comme à Agar, toute désolée qu'elle était pour la pressante soif qui étouffait son enfant, soit en nous inspirant les moyens dont sa divine providence veut que nous nous servions pour nous soulager. Il y a engagé sa parole et sa parole est aussi assurée que lui-même.

L'an de N.S.	Louis 14e	Duparquet	La Grenade
1655	12	7	7

Le temps étant arrivé que les Sauvages commencèrent à battre ces campagnes mouvantes de la mer pour nous faire la guerre plus commodément et à leur plus grand avantage, tout temps ne leur étant pas propre, comme j'ai remarqué en mon livre second, chapitre huitième ; ils font à la mi-mars avec cinq pirogues une descente en la Grande Anse, qui parut en un instant couverte de ces rouges, armés de flèches et de boutous, jetant l'effroi par leurs huées et crieries dans les courages, même les plus résolus et les plus hardis. On est surpris et, lorsqu'on y pense moins, on les a sur les bras. Les plus à plat quittent là tout, et s'enfuient au fort du Mariage, la vie leur étant plus chère que toutes les commodités du monde. La femme d'un habitant, appelé Estienne, de quelque quarante ans étant allée le quérir dans son jardin pour déjeuner et en attendant qu'il eût achevé ce qu'il avait commencé, s'étant assise sur une pierre, mangeant un morceau de pain avec un brin de piment sans songer à rien en est saisie, ils l'enlèvent, la mettent dans une pirogue et la font mener à St Vincent, où elle leur sert d'esclave. Il y en eut seulement trois de tués en cette surprise. D'aucuns de ces barbares s'en retournant à pieds du côté des fontaines rencontrèrent sur la place du fort derrière l'étang deux des nôtres qu'ils tuèrent. À l'un d'eux ils coupèrent les jambes, les bras et le col. Sans doute il faut qu'il leur eût fait la résistance et en eût blessé, lui faisant ainsi porter en cruelles marques de leur rage et de leur vengeance. [f°70r] Le capitaine Laberlotte est bien de son sentiment et toujours prêt à bien faire. On fait donc dessein de faire le tour de l'île pour découvrir où étaient les Sauvages afin de leur donner encore une visite avant que l'année se passe. Et comme on va jetant la vue de part et d'autre, on en aperçoit une flotte. Aussitôt on court chercher du renfort et on envoie seulement neuf ou dix hommes ; étant tous ensemble, on va les joindre et donner dessus ; le combat est rude et opiniâtre, où quatre des nôtres furent blessés, dont deux moururent et un de ces deux fut Julien Mourarin, dit Duplessis, dont la barque fut enlevée au mois d'avril dernier par ceux du Beau Séjour. Des Sauvages, il y en eut trois tués. Ils avaient trois pirogues, qui s'esquivèrent, sans que nous pussions les arrêter, d'autant que nous étions trop faibles et notre faiblesse fut leur esquivement et leur bien. Il faut louer Dieu de tout ; nous ne sommes pas si chanceux que de gagner toujours au jeu ; quand il Lui plaira, il bénira nos armes et pour lors nous serons capables de dompter des armées de démons, quand nous ne serions que de chétifs moucherons, et d'enfoncer les portes d'enfer, quand nous n'aurions que des armes d'étoupe. À quelques jours de là, ils firent la même ruse sur la place du sieur Valmainnier, dont les Nègres et les serviteurs retournant du fond du bois chargés de bâtons de roole pour envoyer à La Martinique, parce qu'il n'y en a pas assez non plus que d'autres.

L'an de N.S.	Louis 14e	Duparquet	La Grenade
1656	13	8	8

Le renouveau fait venir la pensée à nos Sauvages de renouveler la guerre et la recommencer par quelques petites escarmouches qui nous affaibliront d'autant. Aussi se faut-il venger de nos derniers dégâts et massacres. Si bien que comme ils savent que la commodité de la rivière de St Jean en attire beaucoup pour y avoir de l'eau, ils y viennent en embuscades, au commencement de mars. L'on bâtit pour lors une guérite à quelque cinquante pas du bord de la mer, et presque autant du côté de cette rivière au lieu même où l'on fit un fort en l'an 1650, un peu devant la paix faite par le capitaine Bacolos. Le besoin de mahot et de roseaux obligeait les ouvriers à en aller chercher dans la roselière qui est de l'autre côté de ladite rivière. On y était allé et on en retourne. Les Sauvages qui les attendirent à leur retour, les voyant en belle vue chargés et hors de défense, sans qu'on les voie eux-mêmes, font sur eux une décharge de flèches et en tuent seulement deux ; et puis les [f°70v] voilà en fuite comme s'ils avaient tous les démons à leur trousses. Que faire à tout cela ? Sans doute les plus défiants et les plus avisés y seraient pris quelquefois, et tant leur prudence et leur précaution s'y trouvaient courtes quand Dieu lève résolument la main pour châtier, rien n'est capable de l'arrêter ni empêcher Sa justice, ayant lâché le carreau de sa fureur. Comme ses résolutions sont infaillibles, ses coups sont inévitables. Quand il viendra à moi, disait le St Job, je ne

le verrai pas, j'ai beau me tourner à droite, à gauche, à l'orient, l'occident, je ne le pourrai jamais découvrir, quoique je sente bien en moi la pesanteur de sa main qui m'a frappé, il est trop bien caché et mes yeux ne le verront jamais, mais ne laissons pour cela de nous soumettre à ses volontés, autant adorables quand il nous afflige que quand il nous caresse. Comme l'île dépérit ainsi et se dépeuple tous les jours par les fréquentes courses de Sauvages, qui en attrapent toujours quelques-uns des moins avisés et qui négligent de se tenir sur leurs gardes, monseigneur le général, qui en a tant de soin qu'il y va de l'honneur de Dieu et de son propre intérêt, y envoya cette année bien du monde en divers temps. Huit y arrivèrent le 25^e de mars, 21, le 25^e de mai ; 30, le 9^e de juillet, qui était la garnison de St Alousie, après y avoir demeuré deux ans et 7 mois, soit depuis le 9^e de novembre 1653 lorsque monseigneur le général en prit possession, jusqu'à ce neuvième de juillet qu'elle entra dans la Grenade pour habiter ; 6, le 17^e de juillet ; 20, le 12^e d'octobre et enfin 5, le 8^e d'octobre, qui font quatre-vingt-dix personnes pour la fortifier d'autant et soutenir les courages des premiers habitants. Monseigneur Desmer, après une demeure de 5 ans moins un mois, s'en retira à la Martinique dès le commencement du mois de juillet, et voilà pour la troisième fois messieurs de la Grenade sans prêtres, sans messes et sans assistance de sacrement, mais Dieu qui ne les avait pas abandonnés en leurs autres nécessités ne les abandonna point aussi en celle-ci, qui est d'autant plus considérable qu'elle regarde le salut de l'âme ; car dans les lumières de prévoyance qu'il en avait, il avait inspiré pour y survenir au révérend père commissaire de la mission des révérends pères de St Dominique d'accorder à monseigneur le général Du Parquet, ce qu'il lui avait demandé il y avait longtemps, par de très instantes prières et lettres sur lettres, de le tant obliger que de lui envoyer quelques-uns de l'ordre pour les établir en la Grenade et y faire mission. Son dessein étant pour la gloire de Dieu était trop juste et trop raisonnable pour en différer plus longtemps l'exécution et ne lui donner ce contentement qu'il recherchait avec des passions extrêmes, la charité pressait d'autant plus que le besoin était plus grand. Il en donna donc la commission [f°71r] en date du vingt-deuxième de mars de cette année courante à un religieux de Dijon en Bourgogne, qui l'accepta le même jour, avec la permission qu'il en avait de son révérend père procureur par écrit en date du 18^e de février dernier. Et s'étant transporté à Dieppe pour y prendre mer après sept semaines et quelques jours à attendre le vent favorable, il en partit de la rade le 19^e de mai suivant, sur les 4 heures après-midi, dans un navire appelé La Princesse, commandé par le capitaine Doublet, de Dieppe même, qui arriva le 22^e de juin, sur les 7 heures du soir, à celle de La Martinique, vis-à-vis le Carbet. Le lendemain ayant mis pied à terre dès le grand matin, il s'en alla droit à son couvent situé proche le mouillage pour y rendre ses devoirs et de là à la montagne, où il fut présenté par le révérend père de Boulongne, supérieur dudit couvent, à monseigneur le général, qui le reçut avec joie et grand sentiment d'obligations d'avoir donné à ses demandes ce qu'il désirait passionnément de l'ordre. Après quelques jours d'entretien il fallut parler d'affaire au sujet de son établissement en la Grenade et, à cet effet, il ordonna 400 pas au fond du Grand Pauvre pour un couvent quand on aurait poussé les habitations jusque-là, et ce toujours autant par provision ; en attendant se logerait en la guérite de St Jean, comme au presbytère de celui qui desservirait la chapelle du Grand Fort, qui en est distante d'un quart de lieue avec 100 pas qu'il ferait valoir, et leur chasse ordinaire. Tellement que, selon qu'il en a ordonné et disposé, ce lieu de St Jean est le bien curial qui doit appartenir à celui qui en fera les fonctions, et le Fond du Grand Pauvre est le bien conventuel approprié à l'ordre de St Dominique pour y bâtir un couvent et faire mission. Ainsi ne désirant plus la cure, le bien de St-Jean n'est plus à eux et se doivent tenir au fond du Grand Pauvre, qui leur étant affecté ne leur peut être ôté, et dont est fait mention au contrat de vente, qui se fera de l'île au mois d'octobre prochain comme mise en réserve. Or après quelque 21 jours de repos le révérend père de Dijon partit de La Martinique avec les ordres de monseigneur le général et arriva le 17^e de juillet sur les 6 heures du soir en la Grenade, où il fut bien reçu du sieur de Valmainnier, gouverneur. Le voilà donc au lieu où il était toujours désiré dès le temps même qu'il reçut l'habit de son ordre pour avoir plus facilement l'occasion de servir à la gloire de Dieu en servant aux infidèles d'apôtre. Le voilà comme dans un ciel pour y briller comme un astre et éclairer le monde qui s'y trouve, comme sur un chandelier pour y répandre des lumières, comme un flambeau, et dissiper les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur, comme dans une maison, pour y être comme une lampe ardente et luisante, ardente à échauffer les cœurs de ce feu que le saint [f°71v] disait être venu apporter en terre et ne rien désirer tant que le voir allumé par tout le monde, lui qui a donné autant de bons exemples par sa vie que de bons enseignements par ses paroles. Le voilà comme dans un champ de batailles, où il a bien à combattre d'autres gens que des Goliath qui n'ont rien de grand que les horreurs de leur vie, et rien de monstrueux que leurs désordres ; comme dans les déserts où il y a bien à

défaire d'autres hydres que celle d'un Hercule, qui par une insolence insupportable s'élevait contre Dieu et ses fidèles, contre l'Église et ses enfants, contre le roi et ses sujets ; comme sur un amphithéâtre où il a bien à lutter contre d'autres bêtes sauvages que celles d'Ephèse et de Rome, qui sous des visages d'hommes portent des cœurs de lions, des cruautés de tigres, des venins d'aspics ou vipères et de dragons et des malices des démons. L'y voilà enfin comme un autre Phinée pour y détruire les vices et planter les vertus, comme un autre Elie pour y planter le culte du Dieu vivant et ruiner celui des démons, comme un autre Mathathias pour venger les injures de Dieu et y avancer la gloire, comme un autre Baptiste pour y confondre le libertinage et y élever les trophées de la piété et comme un autre Dominique pour y soutenir l'Église et y assurer le salut des âmes. Dieu lui avait appelé comme par les paroles du prophète Esaye, que rapportent St Paul et St Barnabé aux Juifs en faveur des Gentils : "Voilà que je t'ai établi pour être la lumière des Gentils, t'employant à leur salut jusqu'aux extrémités de la terre". Il a fidèlement correspondu à cette voix et le voilà dans le dessein que Dieu a eu sur lui de s'en servir pour aider à la destruction des désordres, à la désolation des vices et à l'édification des âmes, en union au salut des américaines, comme des européennes, des grenadines comme des françaises, des Careibes comme des chrétiens, des Galibis comme des fidèles, généralement de tout le monde. La 1^{ère} chose qu'il y fit fut de faire gagner le dernier jubilé, qu'on ne savait pas ou qu'on avait négligé. Il n'y eut personne qui ne s'y portât avec une dévotion toute merveilleuse, qui lui fit bien voir que pour avoir changé de climat, l'on n'avait pas changé d'inclinations ni d'honneurs, qui se portant à la vertu en produisent partout de bons efforts. Ce lui fut une grande consolation de voir que le royaume de Dieu y était si bien établi et que les cascades ne courent pas aux rivières avec plus d'ardeurs que ce peuple en apportait à s'approcher des sacrements, à entendre la parole de Dieu, à se sauver. Après il alla planter la croix en la place de St Jean le 24^e du courant pour en faire bien d'église et en prendre possession au susdit nom. Mais en échange Dieu, qui le voulait faire passer par [f°72r] les épreuves du pays, le chargea par une croix de bois dure de maladie, de fièvres, de douleurs et de souffrances, qu'il porta presque sans relâche deux ans durant. La fin des unes étaient la naissance des autres, elles se tenaient comme par la main et quelquefois celles-là précipitaient si fort qu'elles mettaient le pied les unes sur les autres, car quelquefois les premières n'étaient pas encore passées, que de nouvelles survenaient, afin que la foule et l'empressement donnassent à sa vertu plus d'exercice. Vous eussiez dit que son corps eût été le théâtre de quelque funeste tragédie et que les maux en eussent été les acteurs, qui l'entretenaient toujours pour toujours exercer sa patience, y retournant à diverses reprises pour y représenter de nouveau leurs personnages. Cependant il ne laissait de faire toutes ces fonctions appliquées, visiter les malades, administrer les sacrements, catéchiser les Nègres, prêcher au peuple et s'acquitter de tous autres devoirs de mission, aussi courageusement que s'il eût été en une parfaite et vigoureuse santé. Il rendait bien véritable en sa personne que St Paul disait autrefois de soi-même aux Corinthiens, que la vertu se perfectionne dans l'infirmité et que, quand il était infirme, c'était lorsqu'il était puissant. Oui, la patience éclate davantage dans les afflictions et la jouissance de Dieu qui fait triompher la faiblesse de la violence des maux. Dieu le voulut ainsi pour le disposer par ces peines et les rigueurs et d'autres souffrances et d'autres traverses. St. Ambroise parlant de St Jean-Baptiste dit qu'en lui de partout la grâce sanctifiante dans le ventre de sa mère en l'oignait et l'exerçait en défis comme un généreux athlète, d'autant que sa vertu devait soutenir de rudes combats. Comme Dieu l'y avait réservé, aussi l'y préparait-il de bonne heure, afin qu'y étant tout formé il fit mieux paraître son courage. On en peut dire quasi autant par proportion de lui que ses maladies furent dès son entrée dans l'île comme les huiles dont Dieu le voulut comme oindre, ainsi qu'un athlète, pour lutter dans quelque temps avec des démons travestis en hommes. Il l'y avait destiné dès longtemps et lui préparait pour le faire voir autant généreux qu'il était zélé pour la gloire de Dieu et le salut des hommes.

Mais laissons-le donc aux souffrances, si vous voulez, dans ces mystérieuses onctions et jetons un coup d'œil sur l'état de la Grenade, qui est toujours en troubles et en guerre, ce qui toutefois en fit prendre l'envie de l'acheter à un seigneur illustre du Perche, comte de Cérillat, qui y envoya pour ce sujet un certain Ecossois appelé Maubray. Cet étranger se disait grand intelligent à bien connaître telles places et grand judicieux à donner un prix raisonnable à telles marchandises. Comme il se disait grand ami du sieur de Cérillat, à faire son bien, et son très affectionné serviteur, à lui rendre de bons services, néanmoins la conduite de cette affaire fit bien voir le contraire, car comme il arriva ici à ce bel effet le 12^e d'octobre de cette année courante sur une heure après midi, il fit comme ces fantasques qui boivent le vin à la couleur et ces amoureux transis qui se marient à loisir. Il se contenta d'aller voir dès le lendemain de sa venue la pointe des Salines, ce qui se peut faire en trois heures, et le jour suivant de sonder le cul-de-

sac, ce qui se peut aussi faire dans une demi-heure, et le 15^e il s'en retourna sur les trois heures après midi sans s'informer jamais sérieusement de ce qui était, si elle est bonne [f°72v], si elle est mauvaise, quels avantages, quels désavantages elle a, bref bonne. Et comme si on devait juger de la bonté par la beauté, il la jugea assez bonne parce qu'elle lui sembla assez belle. Il y vit un printemps perpétuel, les arbres toujours en sucs, fleurs et fruits en même temps sur un même arbre, de beaux tapis verts faits des mains de la nature en tout temps et en toute saison, une terre bien tranchée et plus que celle de la Martinique, des bornes bien élevés, et moins que ceux de Ste Alousie, aux roches en quantité et en plus grand nombre qu'en aucune île. Il y forma des desseins de ville, qu'il avait pu emprunter des petites maisons de Paris, on fera là une ville comme celle de Cologne, disait ce grand cerveau, là une autre comme celle de Lyon, ici une autre Rome, voilà sept pointes qui en donnent l'idée, mais où est le Tibre ? Par delà ce sera Montmartre, autour nous bâtirons un autre Paris ; mais où est la Seine ? Oh ! Que cela est beau ! Mais bon ? S'il s'en informa, ce ne fut que vers ceux qui peuvent trouver mieux en changeant de maîtres, ou vers quelques personnes attirées qui assuraient du bonheur ce dont leurs consciences les démentaient, leurs yeux ne l'ayant jamais découvert, ni leurs mains trouvé, ni le trouveront, ni découvriront jamais, si Dieu par un miracle digne de sa puissance n'y change tous les éléments ou ne la transporte en un tout autre lieu et ne lui donne un tout autre climat, mais ce n'est plus la Grenade d'Amérique située sous le 11^e degré et tant de minutes. Le révérend père missionnaire pressentant, tout malade qu'il était, ce qui pourrait arriver sur ce qu'il voyait, cet esprit, prévenu par de faux rapports et gagné par les yeux, voulut le détromper en lui disant nettement la vérité qu'il pût bien garder à ce qu'il ferait, qu'il y allait de sa conscience et de son honneur, que ce serait une tache à sa réputation s'il se laissait surprendre et une disgrâce honteuse qu'il pourrait encourir s'il se laissait tromper. Qu'au reste, il était ici comme dans une friperie de Paris où l'on faisait bon ce qui n'était que beau, que la Grenade était, comme la plupart des filles à marier, plus jolies que sages, et qu'il savait de bonne part que les révérends pères jésuites s'étaient vanté de la faire avoir pour dix-mil francs si on les y voulait établir ; marque que ce n'était pas si grande chose puisqu'ils la mettaient à si bas prix, eux qui sont des grands intelligents, en toutes choses, depuis l'Hysope jusqu'au cèdre du Liban. Quoiqu'il en soit, cet émissaire étant de retour à la Martinique, il l'acheta, au nom dudit sieur de Cérillat, quatre-vingt-dix-mil francs, par un contrat fait et passé en ladite Martinique, dont voici la teneur :

“Par-devant Antoine Vigeon, notaire garde-notes en l'île Martinique, soussigné et les témoins ci-après nommés fut présentement en sa personne messire Jacques Diel, écuyer, seigneur Duparquet des îles Martinique, Ste Alousie, Grenade et Grenadines, gouverneur et lieutenant général pour sa majesté des dites îles lequel a volontairement reconnu et confessé avoir vendu, cédé et quitté et transporté et promet garantir de tous troubles et empêchements généralement quelconques provenant de son fait et chef à messire Jacques de Maubray, chevalier et baron de Barongouquil, au nom et comme procureur fondé de pouvoir de haut et puissant seigneur, messire Jean de Faudoas, comte de Cérillat, [f°73r] Losné, Igé, Courteille et autres lieux passés par devant Jean Geray, notaire et tabellion royal en la chancellerie de Bellesme, le 3^e mai 1656 dont est apparu au notaire soussigné, annexé à la minute du présent contrat et paraphé desdits seigneurs vendeur et acquéreur, au dit nom, et sur leur réquisitoire dudit notaire, ne variatur, ledit seigneur de Maubray de présent étant en cette île Martinique et représentant et acceptant au dit jour, acquérant pour ledit seigneur comte de Cérillat, ses hoirs et ayant cause à l'avenir, auquel il promet faire ratifier et présenter dès aussitôt son arrivée en France et en fournir lettre valable. C'est à savoir la seigneurie, fond et propriété de ladite île, Grenade et Grenadins, située en l'Amérique, ainsi qu'elles se constituent et comportent et que les a acquis des seigneurs de la Compagnie par contrat passé devant Le Vasseur et le Roux, notaire au Chastelest de Paris le 27^e septembre 1660. Lesquelles ledit seigneur acquéreur, au dit nom, a dit bien savoir et connaître pour les avoir vues et visitées et s'être à cette fin transporté sur icelles et s'en tient content. En laissant outre ce ledit seigneur vendeur au dit seigneur acquéreur au dit nom la propriété de 12 esclaves tant Nègres que Nègresses et leurs enfants, le service de tous les serviteurs français à lui engagés pour autant qu'il leur reste à faire leur service payés par ledit seigneur acquéreur, au dit nom, leurs gages à l'avenir et en considération en ce que leur travail demeure pour ledit seigneur acquéreur, au dit nom, dès ce jour. Comme aussi l'artillerie au nombre de dix pièces de canon de fer, fusils, mousquets et autres armes qui se trouveront dans les forts et habitations dudit seigneur vendeur, avec les munitions de guerre, magasin, la dite habitation, logement, ustensiles et généralement tout ce qui se trouvera sur icelle habitation appartenir au dit seigneur vendeur. Pour de tout ce que dessus vendu, cédé et transporté, jouir, faire et disposer par ledit seigneur, comte de Cérillat, ses hoirs et ayant cause du jour de

la prise de possession ci-après comme des choses à lui propriétairement appartenir de vrai et loyal acquêt, de laquelle prise de possession sera fait acte sur les lieux pour servir et valoir aux parties en temps et lieu ce que de raison. Cette présente vente, cession et transport et délaissement fait tant moyennant la somme de quatre-vingt-dix-mil livres tournois, outre et aux conditions ci-après déclarées. Sur laquelle somme, [il] sera consigné par ledit sieur le comte de Cérillat, en son dit procureur, quarante-cinq-mil livres tournois en la ville de Paris ès mains de monsieur de Nicromény, conseiller du roi en ses conseils d'État et premier maître des requêtes ordinaires de son hôtel, ou de monsieur le président Du Hameau, laquelle consignation sera faite avant le départ de ladite ville de Paris dudit seigneur, comte de Cérillat, ou de celui qui en son nom viendra prendre possession de ce que dessus vendu. Et pour tout terme et délais ladite consignation est accordée et que, entre lesdites parties, elle se fera au plus tard du jour et fête de la Toussaint prochain venant en un an après de laquelle somme quarante-cinq-mil livres tournois consignée sera faite délivrance au dit seigneur vendeur ou autre pour lui [f°73v] aussitôt qu'il aura fait apparaître l'acte de ladite prise de possession en déduction du prix de la présente vente. Ledit paiement de la somme de trente-mil livres tournois sera fait par ledit seigneur, comte de Cérillat, ou procureur pour lui immédiatement un an après le jour de ladite prise de possession et les 15 mil livres tournois restant et faisant le total paiement du prix des présentes sera fait six mois après le susdit jour et terme dudit second paiement. Promet et s'oblige ledit seigneur acquéreur, au dit nom, d'entretenir et entièrement accomplir, pour le regard du fond de ladite île de la Grenade et Grenadins, les clauses et conditions auxquelles par l'édit du feu roi Louis 13e, d'heureuse mémoire, du mois de mars 1642, dont est apparu au dit seigneur acquéreur au dit nom les seigneurs de la Compagnie se sont obligés envers sa dite majesté et du tout en décharger et indemniser ledit seigneur vendeur, pareillement sera tenu ledit seigneur, comte de Cérillat, ou son dit procureur, de rembourser ledit seigneur vendeur depuis la St Jean Baptiste prochain venant ou après, des frais qu'il conviendra faire pour la subsistance et nourriture des serviteurs, engagés et 12 esclaves, leurs enfants desquelles personnes ledit seigneur acquéreur court risque dès ce jour tant de leur mort que de leur fuite. Et jusqu'au dit jour et fête de St Jean-Baptiste ledit seigneur vendeur s'oblige en payer et fournir ce qui conviendra pour la subsistance et nourriture, ci-dessus déclarée à ses frais et dépens. Comme aussi sera tenu ledit seigneur acquéreur, au dit nom, après le susdit terme de St Jean-Baptiste prochain venant expiré de rendre et payer au dit seigneur vendeur les frais qu'il conviendra faire si besoin est pour maintenir et défendre ladite île de la Grenade et Grenadins des entreprises et attaques de tous ennemis qui voudraient l'envahir et faire entreprise sur icelle. Desquels frais et dépens, ensemble de ceux de la subsistance et nourriture mentionnée en l'article ci-dessus, ledit seigneur vendeur sera vu selon l'état qu'il en fournira, en lui signé et affirmé véritable, sans être tenu à plus grande vérification. Et s'il arrivait qu'avant ledit susdit jour de prise de possession ladite île Grenade et Grenadins fussent envahis par quelques ennemis que ce soit, ces présentes demeureront nulles et de nul effet, comme est advenu sans pour ce prétendre de part ni d'autre aucuns dépens, dommages et intérêts. Et en cas que ledit seigneur, comte de Cérillat, acquéreur, décédât depuis le jour des présentes jusqu'au jour que le navire fera voile pour par lui ou par son député venir prendre possession de ladite île Grenade et Grenadins, lesdites 45 mil livres tournois consignées retourneront aux héritiers dudit seigneur, comte de Cérillat, si mieux ils n'aiment accomplir le présent contrat. Et si le décès dudit seigneur comte de Cérillat arrive durant son voyage et traversée pour venir prendre possession à ladite île soit par lui ou son député, tous les effets qui se trouveront appartenir au dit seigneur Comte dans l'embarquement en quelque nature que ce soit demeureront au dit seigneur vendeur sans aucun contredit [f°74r] tant pour le dédommagement pour la perte qu'il aura soufferte faute de l'accomplissement des présentes, que des travaux faits par les serviteurs et esclaves dudit seigneur vendeur à lui inutiles et profitables au dit seigneur acquéreur et desdits frais que ledit seigneur vendeur aura faits pour la subsistance de ladite île, serviteurs et esclaves depuis le susdit jour de St Jean Baptiste prochain venant, et lesdites 45 mil livres tournois consignées retourneront comme devant est dit aux dits hoirs s'ils ne veulent accomplir ces présentes. Et si la mort dudit seigneur acquéreur survient après ladite prise de possession faite soit par lui ou son dit député, lesdites 45 mil livres tournois consignées demeureront au profit dudit seigneur vendeur avec tout ce qui se trouvera appartenir au dit seigneur comte de Cérillat en ladite île Grenade et Grenadins, si ce n'est que les hoirs dudit seigneur Comte voulussent accomplir le présent contrat en toutes ses circonstances. Et si depuis ladite prise de possession de ladite île Grenade et Grenadins par les députés dudit seigneur acquéreur [ledit député] en reçoit avis de la mort arrivée avant ladite prise de possession, ledit député pourra se retirer de ladite île Grenade et Grenadins avec tous ses engagés, esclaves et tout ce qui lui appartiendra. Ce qui est

pareillement accordé à toutes personnes libres qui seront venues avec lui, ayant au préalable satisfait à leurs dettes et aussi expressément accordé entre lesdites parties que si ledit seigneur vendeur est décédé avant ladite prise de possession ou après ladite consignation desdites 45 mil livres tournois, en ce cas ledit seigneur comte de Cérillat ou son député sera en possession de ladite île de la Grenade et Grenadins par la veuve dudit seigneur vendeur ou à son défaut par le tuteur des mineurs ou autre ayant pour ce pouvoir. Et après que ledit seigneur comte de Cérillat ou son député aura pris possession de ladite île de la Grenade et Grenadins, le sieur de Valmainnier, lieutenant général pour ledit seigneur vendeur en ladite île de la Grenade, pourra se retirer d'icelle avec ses serviteurs engagés et esclaves, meubles, vendre les terres et disposer comme bon lui semblera de tout ce qui trouvera lui appartenir dans ladite île et en faveur des habitants de ladite île de Grenade, dont les noms sont enregistrés au greffe de ladite île. Comme aussi les surnommés La Feuille et La Verdure, qui ont été ci-devant sergents à Ste Alousie, il leur est accordé qu'ils ne payeront pour tout droit que vingt livres de pétun par tête, tant pour eux que pour leurs serviteurs et esclaves en tel nombre qu'ils en pourront avoir et seront pareillement exemptés ès corvées aussi pour eux et leurs gens. Item ne pourront les habitants de ladite île de la Grenade et Grenadins être dépossédés des terres qui leur ont été données en propriété et semblablement les RR. PP. de l'ordre des frères prêcheurs jouiront à propriété d'une place à eux donnée par ledit seigneur vendeur au lieu nommé le Fond du Grand Pauvre, qui doit contenir 400 pas de largeur sur 15 cent pas de hauteur et trois pieds et demi par pas, à prendre du bord de la mer après la tranchée et au moyen de la présente vente et en faveur d'icelle, ledit seigneur vendeur fournira au dit seigneur comte de Cérillat démission de sa lieutenance générale pour le roi en ladite île de Grenade et Grenadins seulement sous le bon plaisir de sa majesté, laquelle démission toutefois n'aura lieu si ledit seigneur [f°74v] acquéreur est défaillant d'exécuter les clauses portées au présent contrat, et pour l'exécution des présentes et dépendances lesdites parties ont réciproquement élu leurs domiciles irrévocables en la ville de Paris, à savoir ledit seigneur acquéreur au dit nom en la maison du sieur Sanguin, maître d'hôtel ordinaire du roi et de son altesse royale, monseigneur le duc d'Orléans sise au faubourg St Germain-des-Prés à Paris en France ; et ledit seigneur vendeur en l'hôtel dudit seigneur de Miromeny sise en ladite ville de Paris en la rue des grands Augustins près l'hôtel de Nemours, ou en l'hôtel de mon dit sieur président Du Hameau, sise place Royale. Auxquels lieux nonobstant voulant lesdites parties et constituant les porteurs des présentes leurs procureurs généraux et spéciaux auxquels ils donnent pouvoir de requérir tous actes de justice pour être condamnés respectivement à l'entier enregistrement des présentes, car ainsi le tout a été dit, convenu et accordé entre les parties, en faisant et passant ces présentes, qui autrement n'eussent été faites et passées entre elles. Promet tant obligeance chacun en droit soi, ledit seigneur de Maubray au dit nom renonçant de part et d'autre. Fait et passé en ladite île Martinique en l'hôtel dudit seigneur vendeur l'an 1656, le 30e jour d'octobre avant midi, ès présences du sieur Antoine Héroux, lieutenant, et François le Vasseur, enseigne d'une compagnie en ladite île Martinique, qui ont avec lesdites parties signé à la minute du présent contrat avec le notaire soussigné".

Les uns et les autres ont parlé diversement mais tous ont été de ce sentiment, même les plus affectionnés au service et attachés aux intérêts de monseigneur le général, que le prix en était excessif. On a cru que la cause en a été le tour du bâton, que les uns ont fait monter à vingt mil, les autres à 10, les plus modérés à 4 avec sa lieutenance de La Martinique. Quel intelligent, je vous prie, de faire si bien ses affaires ! Quel jugement d'honneur de couvrir soin de tant de si, de conditions et de cas ? Quel ami de jouer un si beau trait de fidélité et quel serviteur de rendre un si bon service à une personne illustre à qui il est si étroitement obligé pour tant de biens en subsistant il y a tant de temps que par ses libéralités ! J'ai honte d'une telle fourbe et ne sais comment mon papier n'en rougit, portant les caractères d'une perfidie si détestable. Pourquoi aussi se fier toujours plutôt à des étrangers, encore à des Ecossais ? Voilà le malheur de la plupart de nos grands de se servir toujours plutôt de tels gens que de ceux de leur propre nation, et comme si toute la sagesse, la prudence, l'affection et la fidélité du monde étaient alambiquées en leur tête. Ils les consultent comme des oracles, ont recours à eux comme à celui de Delphis et s'arrêtent à leurs avis comme aux assurances de leur bonheur. Et le plus souvent il ne faut qu'un petit défaut pour leur faire leçon et imposer silence, je veux dire qu'un petit intérêt pour les emporter, toutes les histoires nous en font foi par tant d'étranges exemples qui devraient les rendre plus avisés. Néanmoins ils ne laissent au mépris des leurs qu'ils estiment moins [f°75r] habiles de prendre ces aventuriers, mais aussi, en étant trompés, qu'ils s'en prennent à eux-mêmes, qui vaillent bien leur malheur en voulant séduire de ces âmes lâches qui ne font que qui plus leur en donnent. Revenons maintenant à la Grenade qui a changé de

maître.

Les Sauvages veulent finir l'année comme ils l'ont commencée dans le sang et dans les massacres. Leur guerre n'est jamais que de surprise. Ils attendent des 8 jours entiers derrière des halliers et des buissons pour faire leur coup, et l'occasion s'en présentant, ils ne sont alors que trop hardis à sauter sur un pauvre homme qui y pense le moins, et à l'assommer à coup de boutoux, mais étant découverts, leurs ruses n'ont point d'autres effets que quelques coups de flèches tirés en l'air et quelques injures et de banaglie et de tamoun, c'est-à-dire larves armées et esclaves qui ne déchirent point nos chemises ni égratignent pas seulement nos peaux. Une rispolte pare toutes ces belles insolences, nos esprits n'étant pas moins inventifs à forger telles sortes d'armes, et nos langues pas moins adroites à s'en servir dans les rencontres que les leurs ; dans ce dessein de surprendre quelques-uns, ils descendent à pied et en cachette à la faveur des arbres jusqu'à la lisière du bois du Beau Séjour, se doutant que comme il y a longtemps qu'ils n'ont paru, quelqu'un des nôtres ne se défiant de rien ne manquera d'aller à la chasse du ramier ou du perroquet. Ils savent notre humeur, que nous ne pouvons tenir longtemps en repos, il faut prendre l'air de la campagne, et comme si nous étions gardés de cent mil mains et veillés d'autant d'yeux, nous allons partout tête levée sans crainte ni défiance ; et ils s'en servent à notre perte et notre ruine, ils ne se trompent pas dans leur pensée, car comme ils sont tapis dans un buisson voici venir un jeune homme de quelque vingt ans ou environ, avec son fusil sur l'épaule, en bonne volonté d'attraper quelque ramier pour se remettre en goût, se dit-il en sortant, car il y avait quelques jours qu'il se trouvait indisposé. Il en découvre un, mais qui lui coûtera la vie en pensant la chercher, car tout autour de lui sont cachés les Sauvages, qui attendent qu'il ait tiré son coup, pour n'être plus en état de blesser des leurs, se mettant en défense. Il le tire sur ce malheureux ramier, et comme, l'ayant fait tomber, il le va chercher, ils se jettent sur lui, lui arrachant son arme, et le laissent demi-mort sur la place. Se voyant pris, il s'écrie, on y court à sa voix, sur le soupçon de quelque malheur, car il n'était pas loin de sa guérite, seulement de la portée du fusil, mais on ne trouve plus personne, ayant tous gagné aux pieds. On l'emporte au Grand Fort pour le faire panser mais la plaie ayant fait désespérer sa guérison, on le fit disposer à la mort et le lendemain mourut, 20e de novembre. Quelque quinze jours après, ils voulurent se servir de la même ruse étant allés vers la place des cordonniers, mais ce sang tout fraîchement répandu mettant le monde en plus grande défiance que jamais, ils ne réussirent pas comme ils s'y attendaient. Car deux vaillants garçons et bons enfants travaillant sur leur place à arracher du manioc, un d'eux tourna la tête sans y penser et voit 7 ou 8 Sauvages qui s'approchaient tout doucement par derrière et à pas de loups. Lui [f°75v] aussitôt mit la main sur son fusil qui était tout proche, le leur présente en retraite, crie "aux armes !", son frère le soutient, le voisinage averti va au secours. Les uns flèchent, les autres tirent mais personne des nôtres n'est blessé. Et ces barbares, voyant que l'on venait de toutes parts pour fondre sur eux, se retirent dans le bois avec paroles outrageuses et insolentes, en quoi ils ne manquent pas pour décharger leurs biles quand ils manquent leurs coups. Tellement que leur combat ne se passe pour cette fois qu'à du vent, comme une mer irritée convertit toute sa fureur en écumes.

L'an de N.S.
1657

Louis 14e
14

De Cerillat
1

La Grenade
9

Cette année a un mauvais commencement, les suites en sont fâcheuses mais la fin en est autant aimable qu'elle est heureuse, d'autant que si les esprits s'échauffent et les guerres se rallument dès les premiers jours de la saison prochaine, pour continuer par le carnage, les feux et les ruines, ils se terminent enfin à une paix qui fait cesser ces désolations, renaître le bonheur et rétablir chacun dans le repos. Les Sauvages à leur ordinaire se mettent les premiers en campagne dès le mois de mars, et allant toujours furetant vers nos lisières pour surprendre les moins sur leur garde, ils viennent vers la rivière de St Jean le 22e, où, apercevant des nôtres qui arrachaient du manioc, ils attendent qu'ils l'aient chargé sur leur dos et incontinent les voyant hors de défense, ils font sur eux une rude défense décharge de flèches qui en blessèrent trois, dont un seul mourut le 28e, la gangrène s'étant mise à la blessure qu'il avait reçue à la jambe et de là glissée au cœur, pour n'avoir voulu permettre qu'on lui coupât chemin en la lui coupant. Puis ils se sauvent comme d'autres accoururent à l'arme, laissant les blessés sur la place. Mais ce fut pour former le dessein d'enlever l'île tout d'un coup, en l'attaquant en même temps par plusieurs endroits. D'où vient que le jour des Rameaux, qui fut le 25e, ils nous donnèrent l'assaut aux deux extrémités et au milieu de la terre habitée, à savoir au Beau Séjour en la Grande Anse et derrière La Monnoye, justement comme, au retour de la procession, on commençait la messe. Ce qui fut cause que le révérend père missionnaire de-

meura seul à l'autel avec le répondant, tout le monde étant sorti de la chapelle pour aller secourir chacun son quartier, aux coups de cornes que l'on entendit de part et d'autre car les uns étaient demeurés à leur tour à garder la case pendant que les autres étaient à la messe. Les cases en étaient d'autant plus affaiblies, et ces barbares l'ayant reconnu de dessus les arbres et les mornes d'où ils nous regardaient, par l'affluence du peuple qui y allait, ils voulaient alors tirer leurs avantages de notre faiblesse de sorte que comme les forces dispersées sont bien moindres qu'étant unies et ramassées, ils nous attaquèrent en plusieurs endroits, afin qu'étant plus faibles à nous défendre nous ne pussions repousser leurs efforts, leur abandonnassions tout et nous retirassions pour sauver nos vies. Mais Dieu qui ne met point ses forces en nos bras quand il veut emporter des victoires [f°76r] sur les ennemis en son nom, mais dans son vouloir, pouvant, quand il veut, défaire avec un simple moucheron des armées de géants couverts d'acier et chargés de fer, nous prenant sous sa garde, comme nous étions à son service, arrêta les Sauvages, qui s'étant vus découverts par les sentinelles, qui donnèrent l'alarme, n'osèrent s'avancer. Et comme ils ne laissèrent de flécher, chacun arriva en son quartier, qui en étant fortifié et faisant feu partout, on leur fit quitter bien vite leur pose et nous laisser en repos. Ils nous y laissèrent quelque 3 semaines et, environ la mi-avril, ils revinrent paraître en la Grande Anse sur la place du sieur de Valmainnier gouverneur. À la première découverte qu'on en fit, on alla droit à eux et on les chargea si à point qu'on en tua un sur la place et deux autres moururent quelque peu de temps après de nos coups, s'en retournant dans leurs pirogues en La Capesterre. Les ayant ainsi presque tous les jours sur les bras et ne faisant jamais de bons sommeils, tant ils nous donnaient de peines et d'inquiétudes et de troubles, on prit résolution, après avoir bien consulté et délibéré là-dessus, ce qu'on aurait à faire pour avoir quelques moments de patience, de les attaquer dans leurs carbets, pour ne leur céder en courage, venant bien nous attaquer dans nos cases et nos guérites. Le jour fut pris le mardi de la Pentecôte, 22e de mai, qu'on partit après le service avec bien environ 60 hommes et on alla mouiller proche le fond du Quesne, où ayant mis pied à terre le lendemain, dès le petit matin, on tira droit aux carbets le long du jour. En étant proche sur le soir, à la portée du fusil, on se cacha au-dessous d'une roselière, d'où l'on sortit sur les onze heures de nuit, et le monde étant partagé en trois, on alla fondre sur deux carbets et quantité de cases qui étaient autour. Mais quoi ! Comme nous fûmes découverts quelque moment auparavant, les Sauvages s'en étaient enfuis et avaient tout abandonné sans avoir eu le loisir de rien emporter avec eux, encore bien aises de sauver leurs vies. On y gagna 4 Nègres, qui d'abord que nous parûmes se vinrent rendre à nous, se mettant à genoux et se disant "bons chrétiens", pour dire chrétiens, aussi avaient-ils été baptisés par les Portugais, de qui les Sauvages les avaient eus, et étaient ravis d'être tombés entre nos mains, ayant horreur des Sauvages, qu'ils appelaient "chiens". On mit le feu partout et on emporta tout ce qu'on peut trouver de bon et à notre usage, comme des lits et des canaris. On brisa le reste avec une pirogue et deux canots, on feignit de s'en retourner, ce que voyant quelques-uns des plus hardis de ces Sauvages, ils voulurent nous poursuivre, mais il leur en prit très mal, ne sachant pas qu'il faut au besoin faire un pont d'or à ses ennemis car, comme ce n'était qu'une feinte pour les attirer du lieu où ils s'étaient cachés, ils ne manquèrent pas de se venir jeter dans notre embuscade, où l'on en blessa plusieurs. Il n'y en eut pourtant qu'un qui demeura sur la place, appelé Jacques, fils du grand Babas, et les autres s'enfuirent avec leurs blessures, qui marquaient leur route de leur sang, et l'abondance faisait juger qu'ils ne la feraient pas longue. Ce rouage les mit bien bas, quoiqu'ils en voulussent avoir [f°76v] revanche, et, à cet effet, épiant l'occasion, le propre jour du St Sacrement, dernier jour de mai, ils vinrent au Beau Séjour, où ils parurent autour du fort du sieur Blanchard y tirant plusieurs flèches comme l'on était à la grande messe. On avertit aussitôt par un coup de boëtte et on y alla le plus promptement qu'on put. Eux se retirant du côté de l'Anse du Grand Mâle, ainsi appelée d'une grande tortue mâle qu'on y prit un jour, et voyant un passant tout seul à leur avantage, ils courent dessus, le lardant tant de flèches, et l'assommèrent à coups de boutoux.

Ils laissent couler un mois et viennent fondre avec 5 pirogues en la Grande Anse vers la case d'un appelé Chioux. Comme ils étaient cachés proche la lisière du bois, le pauvre homme sur les 7 heures du matin alla chercher quelque ramier pour un malade qu'il avait chez lui et qui l'en avait prié. Il n'y fut pas plutôt entré qu'ils se jetèrent sur lui et l'assommèrent. Les voilà aussitôt sortis en place où ayant vu des nôtres qui travaillaient, ils tirèrent dessus et en blessèrent un qui ne s'étant pu retirer assez vite pour sa blessure, ils l'attrapèrent et le massacrèrent au lieu même. Les autres s'en étant enfuis, laissant même leurs armes, donnèrent l'alarme, qui ne donna néanmoins aucune épouvante aux Sauvages. Tant s'en faut, ils gagnèrent une éminence, où ils firent face et tinrent ferme faisant fondre une nuée de flèches partout le quartier, jusqu'à ce que les habitants y ayant accouru, et eux ayant reconnu qu'on en faisait filer quelques-uns par

des chemins écartés pour les enfermer, ils se dissipèrent ainsi que poussière au vent et s'en allèrent à leurs pirogues. Comme ils fléchaient en si grande quantité, un des nôtres en reçut un coup qui fut celui de sa mort. Ce qui arriva le troisième de juillet. À leur retour, ils eurent dessein de s'arrêter en la rivière St Jean. Mais on les empêcha à grands coups de fusil de mettre à terre. Ils furent donc contraints d'avancer vers le Beau Séjour, on y courut pour les y battre. Ce qu'ayant vu, ils gagnèrent La Capesterre n'ayant rien gagné pour cette levée de boucliers que deux ou trois fusils, autant de pistolets et quelque peu de munitions. Ils étaient environ quelque 200 en 5 pirogues. Cet échec ne les contenta pas, ne pouvant récompenser les grands dégâts que nous leur avons faits. Que faire et à quoi se résoudre ? Ils mendient partout du secours et partout on leur en refuse, quoique quelques volontaires se jettent parmi eux pour faire quelque puissant effort, ils vont en Terre Ferme solliciter les Galibis et les Aroüagues, l'Espagnol même et ses mulâtres. Mais le feu est chez eux, qu'ils ne sauraient eux-mêmes éteindre. Ce qui les fait retourner sur leurs pas et, comme ils ont mis pied à terre à la Pointe de Coyrony, apparurent six des nôtres à la chasse, qui les ayant aussi vus se retranchèrent dans une caverne pour se mettre mieux en défense s'ils en étaient attaqués. Ces barbares ne manquèrent pas de les y investir aussitôt, [f°77r] pensant les avoir ou par la faim ou par la soif. Cependant ils y décochèrent une quantité de flèches sans aucun effet et nos investis, ménageant leurs munitions, ne tirèrent jamais à faux. Néanmoins, il n'y eut que deux Sauvages tués. Or pendant ce beau siège, qui dura deux jours, un Nègre qui était en la compagnie des nôtres, voyant qu'ils en étaient poussés, se sauva comme un éclair et vint avertir du danger où ils étaient. On dépêcha aussitôt des soldats pour faire lever le siège. Les Sauvages, les ayant entendus venir, n'eurent garde de les attendre, mais au premier bruit, ils délogèrent et se jetèrent promptement dans leurs pirogues. Voilà les nôtres en liberté, qui appelèrent depuis ce lieu le fort Jeudi, d'autant que ce fut un jeudi que cela arriva, 25^e d'octobre.

Ces barbares s'étant tous assemblés en La Capesterre pour prendre avis sur leurs affaires présentes, et ayant considéré que leurs ennemis étaient trop puissants pour les exterminer de La Grenade, que personne ne les voulait assister à cet effet, que toutes leurs entreprises ne retourneraient le plus souvent qu'à leur honte et à leur dommage, qu'ils perdraient incomparablement plus en la guerre contre nous qu'ils n'en retireraient, leurs gens massacrés, dont un seul leur était plus cher que 100 mariniers France, leurs pirogues brisées dont la moindre leur coûtait plus que toutes nos guérites, leurs canots fracassés, dont le plus chétif valait mieux que toutes nos cases, leurs lits enlevés, qu'ils estimaient davantage que toutes nos carognes, toutes leurs commodités emportées, que toutes nos rassades, caracolys et autres traites ne payeront jamais ce qu'elles valent, leurs cases ruinées, leurs carbets brûlés, en un mot tout ravagé, ils conclurent que la paix leur serait plus avantageuse, car nous ayant par ce moyen pour amis et bon compères, ils pourraient traiter tout doucement avec nous, en tirer toujours quelques petits profits et se rétablir en leurs demeures. Et là-dessus en députèrent huit d'entre eux, dont le principal était le capitaine Dubuisson, pour venir nous demander la paix. Ils vinrent à ce dessein au Beau Séjour et auparavant que de passer outre, étant vis-à-vis la case d'un habitant qu'ils reconnaissaient, il y avait longtemps, ils l'appelèrent. Lui étant allé vers eux, sur leurs paroles qu'ils ne lui voulaient du mal, ils lui firent ouverture du fait de leur venue de la part des autres Careibes et le prièrent de leur y vouloir servir, de leur donner entrée vers le sieur de Valmainnier gouverneur, et de leur faire avoir audience, mais que ce soit avec sûreté de leurs personnes et de leur équipage. Cet habitant en vint donner avis au Grand Fort, on lui promit toute sûreté et qu'ils seraient les très bienvenus. Il retourna vers eux et les assura d'un très bon accueil sans crainte ni défiance. Les voilà donc qu'ils s'en allèrent tous de compagnie au Grand Fort, le 12^e de novembre sur les deux heures après-midi, dans une [f°77v] pirogue portant pavillon blanc, mirent pied à terre, entrèrent et, après leur compliment fait à leur mode sauvage, qu'ils témoignèrent de grands déplaisirs de ce qui s'était passé entre nous et eux mais que, si nous voulions, le mal n'était pas encore si grand qu'on n'y pût remédier par une bonne paix, qui, bannissant les guerres, apporterait aux uns et aux autres tous les contentements qu'ils sauraient désirer. Qu'au reste ils ne demandaient pas mieux que de vivre en bons amis et bons compères avec nous. Et c'est de quoi ils étaient venus nous porter parole et assurer de la part des autres Careibes. Jamais demande ne fut plus agréable que celle-là, car aux autres on nous demande un bien, dont nous nous privons en le donnant, mais en celle-là nous en donnons un sans nous en priver, comme les astres nous communiquent leur lumière sans aucun préjudice ni diminution aucune, outre que, si c'est leur souhait, c'est bien le plus ardent de nos désirs, comme un enfant ayant envie de la mamelle, sa nourrice la lui présente d'autant plus volontiers qu'elle se fait un plus grand bien à elle-même en la lui donnant qu'en la lui refusant. Si jamais la Grenade vit un jour heureux depuis qu'elle est en nature, ce fut

celui qui brilla pour lors sur ses mornes, ses rochers et ses rivières. On leur fit réponse, quoique sans les effaroucher, ni se montrer fâcheux, ni trop difficiles, telle qu'un superbe victorieux peut faire à un misérable captif qui demande la loi et s'y soumet, puisqu'il a succombé à la puissance de ses armes, que, puisqu'ils se rangeaient à la raison, on leur pourrait bien accorder cette faveur mais, s'ils en abusaient une fois, ils n'en devaient plus espérer aucune. On faisait semblant qu'on eût encore mieux aimé une bonne guerre que tout accord avec eux, quoique ce fût au plus loin de notre pensée, mais c'était qu'on voulait leur faire accroire qu'on les obligerait beaucoup en leur accordant leurs demandes, afin que le souvenir de leur obligation les retînt d'autant plus fortement dans leur devoir qu'on leur faisait un plus grand bien, et qu'eux-mêmes recherchaient pour se mettre en repos, seulement qu'ils nous fussent bons et que nous leur serions bons, qui est la façon de parler et de se faire entendre à eux, qu'ils en communiquassent au plus tôt aux autres Careibes de St Vincent, de la Martinique et de la Dominique, la paix n'étant point assurée si elle n'était générale, car il y pourrait avoir de la supercherie, les uns par malice et en trahison massacrant les nôtres qui ne s'en défieraient pas pour le respect de la paix, et puis s'en déchargeant sur les autres qui n'y auraient pas voulu consentir. Et comment reconnaître ceux qui auraient fait le loup puisqu'ils sont tous vêtus de la même sorte, portent les mêmes couleurs, avec le même langage, portent les mêmes armes, ont les mêmes intérêts, vivent tous ensemble et sont de même intelligence. Ce qui fait qu'une paix ne saurait être bonne si elle n'est qu'avec quelques particuliers [f°78r] étant sujets à beaucoup de malheurs et à quantité d'accidents mais pour les prévenir elle devait être avec eux tous pour être bonne et bien assurée. En attendant leur résolution, on n'exercerait de notre part aucun acte d'hostilité, aussi que du leur il n'y en eût point ; autrement, reprenant les armes, ce serait avec plus de fureur et [pour] ne jamais renouer avec eux. Ce qu'ils confessèrent et, comme les jeunes plantes viennent mieux quand elles sont doucement et modérément arrosées, on arrosa ce pour parler de paix avec eau-de-vie, puisque c'est la paix qui semble nous donner la vie et nous l'entretenir, sans elle n'y ayant partout que des horreurs et des affreux visages de mort. Encore pour comble d'affection leur donna-t-on quelques rassades et à chacun deux grains de cristal.

Les voilà extrêmement contents et s'en retournèrent tous joyeux avec promesse de revenir au plus tôt pour conclure entièrement sur l'acceptation et l'avis des autres. À quoi ils ne manquèrent pas car, après que le capitaine Nicolas de la Martinique eut passé par ici le 10e de décembre s'en allant en Terre Ferme avec environ 100 Sauvages, pour se joindre à d'autres contre les Aroüagues, faisant la même demande que le capitaine Dubuisson et agréant tout ce qui se passerait sur ce sujet, et que d'autres Careibes de St Vincent, environ 30 ou 40, furent venus le lendemain 11e, à ce même effet, ledit capitaine Dubuisson revint avec 40 ou 50 Sauvages, le 21e, nous apportant le rameau d'une paix générale avec trois belles tortues, un riche caret et des lézards pour présents et marques de l'acceptation et ratification de tous autres Careibes et Galibis de toutes les îles adjacentes. Bien aises de cela, comme de pauvres hommes qui découvrent un trésor, des voyageurs altérés qui trouvent une source et des gens fatigués qu'on fait délasser à l'ombre et à la fraîcheur de quelque vent agréable, on les régala comme on put et on leur donna pour présents et pour gages et assurance de paix des haches, des serpes et des couteaux. Cette fois-là, ils furent pleinement satisfaits, s'en retournant avec toute la joie du monde, et depuis ils nous vinrent voir à l'ordinaire nous apportant quelque chasse et quelque pêche, des fruits même du pays, pour avoir de nous quelque commodité. Ainsi voilà une seconde paix avec les Sauvages après une sanglante et fâcheuse guerre de 4 ans. Allons maintenant faire un tour en France pour y voir les affaires de La Grenade.

Nous vîmes, l'année passée, que monsieur le comte de Cérillat acheta de monseigneur le général du Parquet la Grenade et ses Grenadins. Il en vint prendre lui-même en personne une réelle et actuelle possession, la pièce le valant bien, se dit-il, puisque la paix nous est si haute dans ce dessein, dès le mois de juillet dernier. Il passa contrat avec un marchand du Havre de Grâce pour équiper trois navires, deux pour la Grenade, et le 3e pour aller aux Nègres, en suite de traité qu'il en avait fait avec le sieur le Vasseur de Dieppe pour aller acheter lesdits Nègres et que lesdits trois vaisseaux [f°78v] seraient prêts pour le 1er de septembre moyennant 16 mil francs d'avance et payés le jour du contrat. Ainsi se rendit-il au dit Havre vers la fin d'août avec ses gens jusqu'au nombre presque de 300 personnes seulement. Mais il trouva que lesdits navires ne pourraient partir qu'à la fin d'octobre, son marchand ne lui ayant pu équiper qu'un navire de 400 tonneaux pour la Grenade et un flibot pour les Nègres. Voilà enfin ces deux vaisseaux prêts, de trois qui le devaient être, mais le malheur voulut que, sortant du port du Havre, celui de 400 avec toutes ses voiles déployées alla rudement se frotter du côté contre une tour, qui l'endommagea fort, de sorte qu'ayant avancé d'environ une lieue en rade, comme l'on vit qu'il faisait grande eau, on fut con-

traint de retourner et au retour, par un second malheur, il alla encore la heurter de son autre, qui de la raideur le fit entrouvrir davantage en telle façon qu'il faisait plus grande eau. En ce malheureux état, il ne laissa de gagner le port, où il fallut relâcher pour le faire raccommoder. Comme il ne le fut que vers la fin de novembre, ils sortirent heureusement le 1er de décembre, veille de l'Avent sur les 10 heures de nuit. Mais ils ne furent pas trois jours en mer, qu'étant ès côtes d'Angleterre, ils furent surpris d'une furieuse tempête, qui empêcha le flibot d'avancer et le fit retourner sur la route jusqu'au lieu de son départ, d'où il reprit quelques jours après celle de Guinée pour des Nègres. Il y avait quelque intelligence secrète qui présidait à cet embarquement car si elle épargna pour cette fois ce flibot, ce fut qu'elle l'avait réservé à un autre malheur plus fâcheux qui fit tout périr au retour, ne nous laissant que le regret particulièrement de la perte d'un généreux chevalier de Malte, qui le commandait, appelé Dubois. Pour le navire il se sauva, avec bien de la peine, put courir en Angleterre, où il arriva le 6e de décembre et la colonie y demeura jusqu'au 26e d'avril de l'année prochaine, qu'elle en partit dans un autre navire, ainsi que je ferai voir en son lieu. Il semble que le choc, qu'il fit à sa première sortie du port du Havre, fut un présage de cet échouement pour disposer les esprits à recevoir une plus grande disgrâce. Les infortunes qui nous peuvent arriver, quoiqu'elles semblent être plutôt ennemies de la prospérité que de la vertu, sont pourtant capables de troubler les âmes les plus vertueuses, si elles s'en laissent une fois surprendre, car comme nous aimons naturellement tout ce qui flatte nos inclinations et fait le plaisir, on ne les saurait traverser que nous n'en soyons affligés, si nous n'allons au devant de ce malheur par une sage prévoyance. Ces accidents inopinés nous étonnent tellement que nous nous laissons emporter par l'impatience et abattre par la tristesse, si les adversités ne sont découvertes avant qu'elles arrivent, dit St Ambroise, elles occupent incontinent l'esprit, s'en saisissent et s'en emparent. Il en est comme d'un ennemi qui surprend celui qu'il cherche, car celui qui est surpris de quelques adversités sans qu'il l'ait prévu, dit St [f°79r] Grégoire, est trouvé comme dormant par son ennemi qui le tue d'autant plus facilement qu'il ne trouve en lui aucune résistance, au lieu que celui qui par la prévoyance voit venir de loin les maux qui le doivent attaquer, il les attend de pied ferme comme veillant en embuscade et là les combat d'autant plus courageusement qu'ils pensaient le surprendre plus à l'imprévu. C'est pour cela que notre Seigneur avisa un jour ses apôtres de toutes les infortunes qui pouvaient tomber sur leurs têtes afin qu'elles ne pussent pas les surprendre et qu'à l'heure de leurs attaques ils méprisassent leurs coups en se souvenant qu'il les avait avertis et qu'ils en fissent si peu d'état que les ayant déjà prévenus, ils ne crussent par pourtant qu'ils méritassent la peine de s'en détourner. Et certainement, dit le même saint Grégoire, les traits que l'on a prévus ne frappent jamais si rudement et nous recevons plus patiemment les maux du monde si nous leur opposons la prévoyance, comme un ferme bouclier, quand ils s'élancent contre nous. Le grand Sénèque n'a-t-il pas connu cette vérité quand il dit en consolant une dame affligée que, si elle ne prenait tout ce qui est possible pour ce qui est futur, elle donnerait en elle-même des choses aux choses les plus fâcheuses pour l'affliger davantage, lesquelles néanmoins rompt facilement celui qui va courageusement à leur rencontre pour les recevoir. Le coup d'un mal prévu en est plus faible, dit-il, ce qui fait qu'un homme sage s'appriivoise par la prévoyance aux maux à venir, et trouve léger par une sérieuse méditation qu'il en a fait ce que les autres ne sentent quasi plus par une longue accoutumance. Ainsi, la divine providence, prenant un soin amoureux de la personne de monsieur le comte de Cérillac, voulut préparer son esprit par cette légère disgrâce à une plus grande afin que sa constance ne fût point troublée à la vue d'un accident qu'il n'aurait pas prévu. Aussi le naufrage étant arrivé, jamais on ne vit constance plus résolue, ni force d'esprit plus héroïque que la sienne, s'élevant bien au-dessus de toutes ses pertes, et ne les considérant que comme des fétus dont le vent se joue. Il vit son monde en désordre et les maladies y faire un grand ravage, il apprit [a]lors que ses plus confidents l'avaient vendu en achetant en son nom une pierre de verre pour un diamant, et donnant pour une fausse perle le prix d'une orientale, il sut que pour couvrir leurs infidélités, ils avaient conspiré contre lui par une exécrationnable félonie, afin que ses yeux ne vissent une perfidie que les leurs ne pouvaient pas même supporter, de sorte qu'ils fussent péris par leur malice s'il n'eussent péri par celle du temps. Il reconnut que ceux-là même, pour qui il avait tant de bonnes inclinations et voulait faire la fortune, étaient à le ruiner les premiers et comme s'ils jouaient au roi dépouillé, qui le tirait d'un côté, qui d'un autre pour achever plutôt sa ruine. Ils se sont tout d'un coup accablés [f°79v] de maladies qui le portèrent à l'extrémité pour faire voir celle de sa patience et pendant ces tristes accidents sa colonie se débanda, en voulant par une honteuse lâcheté suivre que pour les roses celui que le malheur avait jeté dans les épines. Le pasteur frappe, dit un prophète, les brebis s'écarteront aussitôt ; il éprouva au jour de sa passion la vérité de cet oracle, ayant été abandonné des siens pour n'être enve-

loppé dans son désastre. Et lui-même l'avait bien prévu, lorsqu'il leur dit que chacun d'eux se retirerait chez soi et le laisserait tout seul. Néanmoins nonobstant tout cela, capable de renverser l'âme de la plus forte trempe, monsieur le comte de Cérillat demeura toujours dans une même assiette, sans relâcher un moment de la grandeur de son courage. Son esprit était celui de ce sage que nous représente Sénèque, semblable à la haute région de l'air où il y a toujours de serein, quoiqu'il tonne, qu'il grêle et qu'il orage au dessous d'elle, et à la cime des montagnes qui portent des fleuves pendant que les inondations ravagent à leurs pieds le plat pays. Et d'où vient, je vous prie, cette merveille ? C'est qu'il avait prévu tous ces malheurs dans le heurt que fit son navire contre la tour du Havre, comme dans un avis que Dieu lui donnait de se tenir prêt à en recevoir d'autres, de sorte qu'ayant fortifié sa résolution par cet avis qu'il en eut, comme un autre David se voyant au milieu de tant de maux, il n'en fut aucunement troublé parce qu'il s'y était préparé. En quoi nous ne pouvons assez admirer la sagesse de Dieu de trouver de si puis-sants moyens pour nous conserver dans la tranquillité et dans le repos parmi les traverses et les infor-tunes, et sa bonté nous les a présentées et c'est à nous à les recevoir et nous en servir pour être contents dans les afflictions, joyeux dans les déplaisirs et paisibles dans les fâcheries les plus amères.

L'an de N.S.	Louis 14e	De Cerillat	La Grenade
1658	15	2	10

C'est une condition étrange que celle de notre vie ou de ce que le peu de contentement que nous y goûtons n'est jamais parfait, au lieu que les douceurs que nous y sentons sont ordinairement toutes pures, d'autant que nos joies sont toujours mêlées de quelques déplaisirs et nos tristesses ne sont de coutume détrompées de quelques douceurs, d'où vient que les anciens Romains pensant bâtir deux temples, l'un à l'honneur de la joie, sous le nom de la déesse Volupia, et l'autre de la douleur, sous celui de la déesse Angora, ils les disposèrent d'une telle façon que celui-ci était placé au milieu de celui-là afin de nous apprendre que la douleur se mêle toujours avec la joie. C'est une invention païenne, si vous voulez, que cette disposition de temple, mais c'est une vérité très assurée, dont l'expérience nous est témoin [f°80r] aussi bien que la raison, qu'il n'y a bien en ce monde, tant petit soit-il, qui soit sans mélange de quelques petits maux. Nous jouissons du bonheur de la paix depuis 2 mois de ça, et ces douceurs que nous goûtions sous son ombre délicate sont tout à coup mêlées d'une fâcheuse amertume par la triste nouvelle que nous reçûmes le 25e de février, sur les 5 heures du matin, de la mort de monseigneur le général Du-parquet, qui arriva le lendemain des Rois, 7e de janvier de cette année courante 1658, la 45e année de son âge. Il ne se put qu'elle ne nous fût extrêmement sensible, vu les grandes bontés qu'il avait pour nous. Il nous aimait comme ses enfants et avait pour nous les tendresses d'un bon père. Comme tout était grand en lui, on n'en saurait rien dire que de grand. Il considérait Dieu en toutes choses et sa gloire était le motif de ses actions. Il avait une dévotion solide et une piété mâle; c'était une conscience raisonnable que la sienne, et la crainte de Dieu en était un des plus riches ornements. Il brûlait d'un désir ardent de voir que ses îles ne fussent plus que des temples de divinité, le service de Dieu y fût fait et des missions établies. À cet effet, il y fit bâtir des chapelles, et fonder des couvents aux révérends pères dominicains et jésuites. Il avait consacré sa bouche aussi bien que son cœur dès ses tendres années à une telle pureté que jamais paroles méfiantes ni outrageuses n'en échappèrent seulement, et ses mains à une telle retenue qu'il ne les levait jamais que pour châtier les jurements, les blasphèmes et les insolences, en quoi il se montrait sé-vère en se montrant juste vengeur des injures de Dieu. Il était pourtant, dans les affaires, subtil à les débrouiller, prompt à les résoudre, entier en ses jugements et prudent en ses conseils. On admirait une ma-jesté majestueuse en son port, une rencontre agréable en son visage, une affabilité charmante en ses dis-cours, une honnêteté non pareille dans ses entretiens, une civilité merveilleuse dans ses accueils et une accortise grandement aimable dans les compagnies. Encore était-il humble parmi tant de respects qu'on lui rendait de toutes parts, endurant parmi de rudes travers et de fortes contradictions, patient dans ses maladies, sans que leur longueur affaiblît son courage ni leur violence en abattît leur grandeur. Enfin il était toujours disposé à tous venants, et tous venants s'en retournaient avec toutes les satisfactions pos-sibles ; quoique sa qualité le relevât hautement par-dessus le beau monde, sa douceur toutefois le rendait familier et aimable à tous ceux qui avaient besoin de son aide, [tant] aux plus chétifs engagés qu'aux per-sonnes les plus considérables ; jamais ne refusait d'écouter leurs plaintes, il les entendait avec une pa-tience indicible et, comme un sage médecin, il ordonnait aux maux les remèdes que sa prudence jugeait nécessaires, si bien que, pour ses bons avis, il recevait mil bénédictions de leur bouche. On l'eût vu comme un soleil, qui tirait et digérait toutes les vapeurs des eaux et les exhalaisons [f°80v] de la terre, ou

comme un océan, qui recevait les gouttes de pluies aussi bien que les grosses rivières. Ah, la belle vie, ô la riche conduite ! Le grand seigneur, le grand illustre ! Et n'aurions-nous pas sujets de regretter une telle perte et de dire avec un prophète parlant de la ruine de Hierusalem, que la couronne de notre tête est tombée, ce qui nous cause une perte et une tristesse et tire de nos yeux des larmes sans fin. En vérité, il était notre couronne, car comme dans la possession d'une couronne, l'un possède l'accomplissement de tous ses désirs pour les honneurs du monde, en étant le point le plus éminent et le plus relevé, aussi en le possédant nous possédions tout ce que nous pouvions désirer, soit dans la prospérité, soit dans l'infortune, pouvant bien dire de lui ce qu'une mère désolée disait de son fils : tous nos trésors, nos richesses nos honneurs, nos contentements et nos délices étaient en votre personne et, partant, jamais nous ne devions être séparés de vous, mais comme la providence de Dieu ne manque jamais au besoin de ses créatures, pour nous consoler de notre perte, essuyer nos larmes et adoucir nos regrets, il nous en a heureusement suscité un autre qui, lui succédant en autorité et en pouvoir, lui succéda en toutes ses illustres qualités avec une certaine éminence et un plein pouvoir et triomphe.

Encore pour divertir nos esprits d'une si fâcheuse pensée, allons faire un tour dans le bois. D'abord se présentent à nos yeux deux Nègres entre les mains des deux chasseurs. Comme ceux-ci partirent du matin au commencement du mois d'avril pour aller à la chasse du cochon du côté du Fond du Marquis, ils firent rencontre d'un Nègre et d'une Nègresse qui se sauvaient de La Capesterre des Sauvages. Le Nègre était à un de St Vincent, et la Nègresse au capitaine Dubuisson de la Grenade, que nous avons vu député en cette paix dont nous jouissons à présent ; et l'un et l'autre baptisés autrefois par les Portugais, lorsqu'ils étaient leurs esclaves, et séparément mariés à différentes parties. Le sujet de leur retraite était qu'étant chrétiens, ils ne pouvaient vivre chrétiennement parmi des personnes qui ne vivaient qu'en bêtes et voulaient se sauver. Nos chasseurs donc les ayant entre les mains, comme ils crurent que cette chasse inopinée valait bien pour le moins toute autre qu'ils eussent pu faire et se contentèrent, ils retournèrent sur leurs pas et les amenèrent au sieur de Valmainnier, gouverneur, qui, piqué d'une convoitise enragée de tout avoir et de tout attraper, soit de bon, soit de volé, il se les adjugea sans autre forme de procès, disant qu'ils lui appartenaient comme étant au gouverneur du lieu où ils se trouvaient, et qu'au reste il récompenserait leurs peines. Ainsi lui lâchèrent-ils leurs prises, et qu'eussent-ils fait et gagné de résister à une puissance animée d'une détestable avarice ? Bien des coups de force mettent une inimitié mortelle et, à la fin, des maux et des traverses en [f°81r] quantité. Qu'arriva-t-il ? Ceux à qui ils appartenaient, se doutant qu'ils seraient descendus en la Basse Terre parmi nous, s'avisèrent de monter sur quelques mornes des plus élevés pour voir s'ils ne les reconnaîtraient point travaillant avec ceux du fort ou avec d'autres. Ce qu'ils firent et aussitôt les voilà au fort pour les demander au sieur de Valmainnier et le prier de les leur rendre. Lui leur proteste ne savoir ce qu'ils voulaient dire, n'ayant vu ni Nègres ni Nègresse autres que de son fort et que s'il y en avait quelques-uns parmi eux, il n'en avait aucune connaissance; qu'ils se transportassent sur le lieu où ils travaillaient et s'ils en reconnaissaient d'autres que les siens, qui leur appartinsent, qu'ils les prissent et retirassent. Les Sauvages s'y en allèrent à la bonne foi, croyant bien les y trouver mais ils furent bien étonnés qu'ils ne virent plus ceux qu'ils cherchaient, et qu'on leur jura avec des serments exécrables contre toute vérité et toute conscience, qu'on ne les avait jamais vus. Il avait envoyé secrètement un de ses postillons sur la place pour les faire cacher et faire lubie aux autres. Etant donc retournés tous honteux, ils contestèrent fortement que, quoiqu'on voulût faire et dire, ils les avaient reconnus de dessus les mornes parmi ceux du fort, et qu'il fallait qu'on les eût fait retirer ailleurs, qu'ils ne pouvaient vivre sans leur assistance, leur âge en avait besoin et [ils] ne s'en pouvaient passer ; qu'ils le suppliaient d'en avoir égard et de les leur remettre entre les mains. Il y avait une vieille bibie, qui faisait pitié, fondant toute en larmes et se démenant comme si elle avait été possédée, ce qu'en démentaient leurs yeux pour leur refuser un bien qu'on ne leur saurait ôter sans injure. Mais toutes ses larmes et toutes ses injures ne purent jamais amollir le cœur du sieur de Valmainnier, que l'avarice avait endurci comme une roche. Ce qu'ayant vu le capitaine Dubuisson, il lui dit résolument que ce n'était pas entretenir la paix avec eux que de retenir ainsi leurs esclaves sans sujet et sans raison, contre la foi publique qu'il lui avait donnée de ne leur faire aucun tort, ni à leurs personnes, ni en leurs biens, ni en quoi que ce fût qui leur appartint. Lui-même ne voudrait pas, tout Sauvage qu'il était, agir de la sorte envers lui en considération de la paix, il lui ramènerait aussitôt ceux qui se dérobaient de son service se sauvaient en La Capesterre parmi eux, et qu'il devait avoir réciproquement les mêmes affections pour eux. Au reste, s'il ne le faisait, les autres Careibes prenant les mêmes intérêts, ils s'en sentiraient offensés, pourraient rompre la paix et recommencer la guerre. Leur consolation serait qu'il en aurait lui-même

donné le sujet, au lieu qu'il devrait être le premier à en être la cause.

Ce Sauvage lui remontra tout cela avec beaucoup de chaleur et peu d'effet. Il eut beau le presser par ses puissantes raisons, auxquelles se fussent rendus les plus barbares de tous les [f°81v] Cannibales, l'avarice enragée du sieur de Valmainnier ne lui permit de les relâcher ; il n'y a que détenir, il continue dans d'horribles parjures qu'il n'a jamais vu ses esclaves, ni n'en sait aucunes nouvelles, qu'ils ne lui en rompent pas davantage la tête, qu'il fallait qu'ils fussent encore dans le bois, et qu'ils les y allassent chercher s'ils voulaient. Quelle foi d'honneur ? Quelle conscience ? Quelle sincérité ? Quel homme d'honneur ? Cela se passe ainsi pour cette première fois, et s'en retournent fort mécontents de ce qu'on retient leurs esclaves qui sont toutes leurs forces et toute leur vie. Comme ils étaient sur leur départ et qu'on les entretenait de choses et d'autres, le sieur de Valmainnier tira à l'écart celui qui les avait amenés et leur avait servi d'interprète et le pria de dire en se retournant au capitaine Dubuisson et autres, sans faire semblant de rien et couvrant bien son jeu, que les mauvais traitements qu'ils avaient faits à leurs esclaves les leur avaient fait perdre et qu'ils voyaient bien que la crainte d'en être encore plus mal traités les empêcherait de retourner, qu'ils les devaient tenir pour perdus et les laisser à qui les pourrait attraper ; s'ils voulaient les lui laisser pour de la traite qu'il leur donnerait, il entreprendrait à ses risques de les cacher et, s'il les trouvait, ils seraient à lui ; et s'il ne les trouvait pas, la traite qu'il leur aurait donnée serait autant de perdu pour lui et autant de gagné à tout le moins pour eux ; en un mot, trouvés ou non trouvés, ils auraient toujours là du gain par provision. Cette proposition leur fit soupçonner quelque supercherie, qui ne leur permit d'entendre à cette belle ouverture de risque. Tant s'en faut ils veillèrent plus que jamais à les pouvoir reconnaître, ce qu'ayant fait, ils revinrent avec leur conduite et interprète ordinaire au fort et soutinrent au sieur de Valmainnier que leurs esclaves étaient hier en tel endroit, et faisaient tels travaux avec les siens, et qu'ils les suppliaient de les leur rendre, qu'il ne leur serait fait aucun mal et que, s'ils avaient eu quelques mécontentements, ils se pouvaient assurer que jamais ils n'en auraient de leur part ; que la nécessité qu'ils en avaient leur en ferait avoir plus de soin, les ferait traiter plus doucement et les leur ferait épargner sans qu'ils eussent désormais le moindre sujet de déplaisirs ni de plainte. Mais c'est parler à un rocher, il ne les laissera jamais aller, et toujours proteste dans son faux serment, protestant qu'ils se sont mépris. Eux commencent à s'échauffer et disent résolument qu'ils n'ont fait aucune méprise, qu'ils ne se sont aucunement trompés, qu'on ne saurait démentir leurs yeux, au reste que ce n'est pas ainsi qu'il y faut aller, que c'est violer la paix et la foi publique, et qu'ils ne voudraient pas nous traiter de la sorte, qu'ils s'en plaindraient hautement à tout le monde. Néanmoins on fit tant que sur les remontrances qu'on leur fit qu'il n'y avait aucune apparence que ces esclaves retournassent jamais pour leur mauvais traitement et pour la crainte d'en recevoir de plus fâcheux, que plutôt ils iraient se précipiter, se tueraient ou se pendraient à quelque arbre, ils acceptèrent [f°82r] l'offre qui leur fut faite à la valeur de quelque 500 livres pour ce qui en valait plus de 4 mille. Ils virent aussi bien qu'ils étaient perdus pour eux, et que ce serait se rompre la tête à plaisir que de faire davantage d'insistance pour les revoir, puisqu'on n'avait point envie de les leur rendre. Il valait encore mieux prendre ce qu'on leur en offrait que de n'en rien avoir tout à fait. Ensuite on les fit boire comme de bons compères et puis regagnèrent La Capesterre dissimulant leurs mécontentements, [ce] qui sera une des étincelles qui allumeront la guerre troisième, l'année qui vient contre nous. J'ai voulu remarquer avec toute fidélité, sans fard, sans exagération, ni indûment et simplement cette rencontre pour vous faire détester l'avarice détestable d'un soi-disant gentilhomme qui nous a coûté bien du sang et du désastre. Il prit bien son temps pour la contenter d'autant, comme il avait fait injustement des quatre Nègres de conquête qu'on fit l'année passée en La Capesterre, cela étant arrivé après la mort de monseigneur général Duparquet, qui était trop légal pour permettre qu'on rompît la foi publique, et trop généreux pour souffrir en la personne de son lieutenant une lâcheté si infâme.

Le révérend père missionnaire, ayant eu avis de cette mauvaise pratique et pressentant que ce serait une occasion de guerre, lui dit nettement qu'il ne faisait pas bien de retenir ses esclaves, qu'il violait la foi publique, s'il ne les rendait à leurs maîtres, qu'eux-mêmes, tout sauvages qu'ils étaient, ne voudraient pas l'avoir fait en son endroit, que son avarice ne lui devait point faire préférer deux chétifs Nègres au plus grand bien que nous puissions posséder, qui était la paix, qu'il prévoyait se rompre au premier jour. Que monsieur le comte de Cérillat ne lui pourrait savoir gré d'attirer, pour un petit intérêt, la guerre dans son île, où Dieu avait mis la paix. Tant s'en faut qu'il était si porté pour le bien de ses sujets que, si par malheur il y avait guerre, il leur voudrait acheter la paix aux dépens de ses propres Nègres, et de tout son bien, loin de retenir ceux des autres pour avoir la guerre et troubler le repos de ses habitants. Il lui répon-

dit : “qu’il se mêlât de son bréviaire”, et ce courageux père lui répliqua qu’il s’en mêlait en lui représentant son devoir, comme sa charge l’obligeait à le lui représenter, qu’il devrait rougir de son avarice, qui sera la désolation de la Grenade et la ruine des habitants, qu’il trahissait le service du roi et celui de monsieur le comte seigneur propriétaire de l’île, dont les intentions étaient de faire maintenir leurs sujets en repos et en paix, et non pas les détruire par la guerre qui leur avait déjà coûté tant de ruines. En quoi il se soucia aussi peu que de fétus, pourvu qu’il en eût, et depuis ce temps, il le prit plus fort en aversion pour ne pouvoir souffrir une parole de vérité qui regardait le service du roi, l’intérêt de monseigneur le comte de Cérillat et le bien public. Il l’avait prié déjà auparavant pour une autre rencontre, où l’honneur de Dieu était notablement intéressé. Ce fut que le sieur de Valmainnier opinant en la présence du révérend père [f°82v] un de ses soldats à maltraiter un habitant pour quelques paroles un peu libres, le révérend père dit : “qu’il ne valait pas mieux qu’une mauvaise guerre, qu’il fallait plutôt adoucir les esprits que de les aigrir les uns contre les autres ; Dieu nous défendait la vengeance et recommandait le pardon, lui-même nous en avait donné un si bel exemple en l’arbre de la croix au plus sensible de ses douleurs, en priant pour ses ennemis”. Il lui expliqua par deux blasphèmes les plus exécrables que jamais puisse ouïr tout l’enfer avec tous ses démons que “s’il eût été en ce temps ici, il eût fait autrement, et que ce qui est bon en un temps ne vaut rien à l’autre ; aussi ses commandements étaient trop vieux pour valoir encore quelque chose, et qu’il en fallait faire d’autres”. Mon cher lecteur, que dites-vous de ce langage ? Est-ce celui d’un homme, d’un gentilhomme, d’un chrétien ? Ou plutôt d’un démon, d’un esclave, d’un athée ? Le révérend père en eut telles horreurs qu’il se contenta de lui répliquer que “Dieu serait toujours Dieu et, comme il ne changeait jamais, il aurait toujours des foudres pour châtier les sanguinaires et les impies”. Cette âme perdue ayant vu qu’en peu de mots on lui faisait une grande leçon, comme il n’aimait que ce qui flattait sa mauvaise humeur, il ne pouvait souffrir ce qui le contrariait, il en bondit jusqu’aux injures et dès lors forma le dessein de fermer une bouche, par quelque voie que ce fût, qui lui disait nettement ses vérités, au moins de l’éloigner pour avoir liberté de tout dire et de tout faire sans oppositions ni contrariétés aucunes. Cependant ce furent des rapines insupportables, des injures honteuses, des scandales horribles, des persécutions enragées que l’envie lui fit exciter, particulièrement contre le sieur Blanchard, dont la sage conduite lui faisait honte et le bonheur était sa rage. Toutes les remontrances charitables ne purent jamais l’arrêter, tant s’en faut, elles semblèrent l’irriter davantage, jusque persécuter celui qu’il devait honorer comme son pasteur, son apôtre et son père spirituel, qui fut enfin contraint, pour faire jour à sa fureur et suivre le commandement de notre Seigneur, de fuir devant la persécution pour servir à d’autres qui réclament dans leur besoin de l’assistance, de se réfugier au Beau Séjour chez ledit sieur Blanchard, qui lui tendit les bras, où il dit la messe et fit comme à l’ordinaire ses fonctions appliquées, jusqu’à la venue de la colonie de monsieur le comte de Cérillat. Ce furent aussitôt ses mauvais traitements qui firent tout quitter à monsieur Des Mères, n’en pouvant plus souffrir et aimant mieux sortir que d’avoir continuellement devant ses yeux et à ses oreilles ce qui ne pouvait que les offenser, toujours dans les corrections et jamais dans l’amendement, à tout moment en guerre et en dispute, et n’en avoir presque un seul de repos. Or laissons-le dans son fiel et voyons venir ladite colonie qui le surprit, car il ne l’attendait plus et son arrivée rompit tous les beaux desseins qu’il avait de serviteur se faire grand maître et de petit cadet de [f°83r] Normandie la perle de tous ceux du monde. Comme il était autant ambitieux qu’avare, son ambition ne le portait pas moins qu’à ce point de grandeur et son avarice qu’à en tirer de toutes parts en quoi la soutenir.

Et donc le mauvais temps ayant contraint cette colonie de relâcher à Porcemur en Angleterre, ainsi que je vous fis voir l’année passée, elle se débanda si fort que de quelque 300 personnes qu’elle était, elle fut réduite à quelque 60-et-dix ou environ, qui en partirent le 25^e avril dans un autre navire dit L’espérance qui venait à la Sardoude, île anglaise, pour y charger du sucre, le premier ne s’étant trouvé, visite faite, assez fort pour achever le voyage en la Grenade, sous la conduite du sieur Dubu, gentilhomme du pays du Mans, âgé de quelque 38 ans, dont voici la commission :

“Nous Jean de Faudouas, comte de Cérillat, gouverneur pour sa majesté très chrétienne des îles de la Grenade et Grenadins, à tous ceux qu’il appartiendra après la connaissance parfaite que nous avons de la fidélité et expérience au fait des armes du sieur Dubu, nous l’avons nommé pour la conduite et commandement de notre colonie en l’île de la Grenade, pour en notre absence commander icelle et ordonner de toutes les choses nécessaires, pour l’utilité de notre établissement en icelle, enjoignant à tous de lui obéir comme à notre propre personne. Et en cas qu’il vînt à mourir, ce que Dieu ne veuille, nous avons nommé, en son lieu et place, le sieur Bonnebourg notre capitaine des gardes. En foi de quoi nous avons signé ces

présentes à Gasport, ce 15 jour d'avril 1658 et à icelle fait apposer le cachet de nos armes”.

Signé sur l'original de papier Jean de Faudouas et scellé d'un cachet de cire d'Espagne rouge. Cette commission fut accompagnée d'une lettre pour être présentée à monseigneur le général du Parquet, de qui il ne savait la mort, dont voici la teneur :

“À monsieur, monsieur du Parquet, propriétaire des îles de la Martinique et Ste Alousie, et lieutenant du roi ès dites îles, à la Martinique. De Gasport, ce 10 avril 1658.

Monsieur, Je ne doute point que vous n'ayez su avec quelle joie je suis parti du pays pour vous aller trouver, et si j'ose dire en un très bel ordre, de toute façon. Mais mon heur, ma félicité n'a pas été d'une constance infinie, puisqu'elle m'a bientôt abandonné par les malheurs qui me sont venus à foule, les uns après les autres. Il y a cinq mois que je suis dans une persécution égale tant par la malice des habitants du lieu où je suis, que par la trahison du capitaine Pape avec qui j'avais traité. Et pour donner la dernière main à mes infortunes, je suis tombé entre les mains d'un abandonné d'honneur, pour me conduire dans vos îles avec le reste de mes hommes, qui étaient encore cent soixante passagers. Mais la longueur qui l'a tenu à me venir trouver m'en a ôté les moyens par la dépense que j'ai été obligé de faire. Ce qui fait que je n'envoie présentement que quatre-vingts passagers, dont il y a plusieurs gentilshommes, qui ne manqueront de vous rendre leurs civilités. J'aurais été ravi de vous les présenter moi-même, afin de vous [f°83v] assurer tous ensemble de nos services, mais Monsieur Du Bu ne manquera, lui ayant donné le même pouvoir que celui que j'ai, de s'acquitter de son devoir auprès de vous car, outre qu'il commande ce commencement de colonie, je lui ai donné toute la disposition des choses qui me regardent. C'est pourquoi, monsieur, vous donnerez croyance à tout ce qu'il vous dira touchant mes intérêts, ayant une parfaite créance en sa conduite. Il vous dira comme je suis touché de me voir obligé de retourner en France et, quoique mes pertes soient excessives, cela ne m'afflige pas au point que fait cet éloignement de mon affaire, que je rapprocherai, aidant Dieu, tout le plutôt que je pourrai. Je ne doute point que lorsque, tous ces messieurs vous auront entretenu du déplaisir, là où ils m'ont vu, que vous n'en ayez du ressentiment et que cela ne fasse à ma considération et de leur mériter quelques effets pour les assister, durant mon absence, des choses qu'ils pourraient avoir besoin, et c'est de ce que je vous supplie de tout mon cœur comme aussi de les faire rester prêts les uns des autres et le plus avantageusement que l'on pourra à la Grenade, où ils m'attendront, si cela se peut. Sinon vous leur donnerez le moyen de subsister dans la Martinique, selon l'usage du pays. Il me doit arriver 100 Nègres. Je vous conjure de donner vos ordres pour leur subsistance et je ne manquerai en avoir toute la reconnaissance que l'on peut en telle rencontre. C'est, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur Cérillat. Monsieur, si je meurs avant que de prendre possession de la Grenade, j'ai conçu une telle estime de vous par celle que j'en ai vu faire par monsieur de Miromesnil de vous, que je vous supplie dès à présent d'avoir pour agréable de recevoir en don tous les effets et armes que je pourrais avoir dans la Grenade, en témoignage de quoi je signe le présent, Jean de Faudouas. Je vous supplie d'agréer que je salue madame de mes très humbles respects comme son très obéissant serviteur”.

Or comme le sieur comte de Cérillat voulait que tout allât par ses ordres, il donna au sieur Dubu deux mémoires pour les faire exactement observer, dont voici la teneur. Et premièrement un premier mémoire à Monsieur Dubu.

“Etant ledit sieur Dubu à la Martinique, ira voir Monsieur Du Parquet et lui rendra mes lettres. Ensuite priera ledit sieur Du Parquet de lui donner lettre pour le gouverneur de la Grenade aux fins qu'il lui donne et à tous mes gens un ou plusieurs quartiers en ladite Grenade pour occuper, attendant que nous vous joignons, qui sera le plutôt que je pourrai. Faire en sorte que l'on vous loge, proche de quelque rivière, ruisseau ou fontaine le plus propre à habiter, pour toute la colonie que je prétends mener, auquel lieu vous ferez défricher le plus que vous pourrez et à même y ferez planter du manioc. Faire en sorte que monsieur Du Parquet vous donne la quantité de terre défrichée qu'il faudra pour planter du manioc pour nourrir environ 600 personnes. En cas qu'il ne le puisse, et que toutes les terres défrichées soient occupées par quelques habitants, vous traiterez avec quelques [f°84r] uns pour la quantité de terre ci-dessus, et y planterez du manioc. Comme aussiensemencerez une bonne partie de terre de légumes, racines, choux et autres choses pour la subsistance générale de votre monde ; et ce lieu se nommera jardin commun. Proche le havre où doit être le château, s'il n'y a du pays assez déserté, vous le ferez déserté et au dit quartier ou autre que vous jugerez le plus propre à habiter, vous ferez bâtir vos cases à la mode du pays assez proches les uns des autres, et vous cantonnerez au dit quartier pour vous parer des Sauvages. Et vous prendrez ordre de monsieur Du Parquet et son lieutenant à la Grenade de vous souffrir le faire. Vous

essayerez d'avoir quelque canot pour faire pêcher par nos matelots pour la subsistance de notre monde. Pour éviter la confusion de nos gens, vous les caserez en trois cases, et leur donnerez les trois officiers de ma compagnie des gardes pour loger en chacune d'icelles et les commander, faire et subsister des vivres du pays, s'il se peut, et en cas qu'il leur faille délivrer du lard, ledit commandant leur départira avec des poids, du poisson et racines du pays ; ledit commandant aura pareillement soin de les faire travailler. Les Nègres arrivés, vous les logerez huit ensemble avec deux Français des plus esprittés et intentionnés pour les faire subsister et travailler. Les gentilshommes qui ont du monde les prendront et auront le soin de les faire subsister et travailler ; les noms desquels sont, à savoir : monsieur Dubut prendra ses hommes consistant en 12 hommes et 10 Nègres, lesquels il a payés ; monsieur Desmaretz 7 personnes avec lui, pour lesquelles il a payé passage ; monsieur de La Poterie un homme ; monsieur de St Marc 3 hommes français et deux Nègres ; monsieur de Villermon 2 hommes ; monsieur de Champeau 5 Français et 6 Nègres, pour lesquels il m'a payé 300 livres pour le passage et 900 livres à monsieur Duhamel pour les Nègres ; monsieur de La Jussaye un valet et une servante ; monsieur des Ouches 2 hommes et une servante. Vous priez monsieur Du Parquet de faire mettre toutes mes traites et meubles, même celles de tous ces gentilshommes ci-dessus dans le château pour être en assurance. Vous dissiperez le moins de traites que vous pourrez. Vous priez monsieur Du Parquet de vous faire donner vaches, cochons et autres choses que vous apprendrez est nécessaires à la Grenade pour votre subsistance, et ce à payer en tabac au terme et cours du pays. Et de tout ce que dessus en prendrez l'avis et l'ordre dudit sieur Du Parquet".

Voilà la teneur du premier mémoire ; voici celle du second mémoire particulier à monsieur Dubu.

"En cas que le vaisseau du capitaine Verade touche à la Barbade et qu'il y séjourne, en prendrez acte de notaire et de ce qu'il y aura déchargé. Vous presserez fort monsieur Du Parquet de vous envoyer à la Grenade ; ce qu'ayant obtenu de lui vous irez nonobstant la lettre que j'ai écrite, forcément au dit sieur Du Parquet, dérogeant au contrat que j'ai fait avec lui. Et pour cet effet exciterez sous-main nos [f°84v] gens et ferez en sorte de douceur ou autrement qu'ils y aillent à quelque prix que ce soit. Et pour cet effet priez monsieur Du Parquet de vous donner un pilote. Afin d'éviter que l'on ne vous ramenât à la Barbade, vous ferez connaître à monsieur Du Parquet la grande dépense qu'il nous a fait faire en l'attendant près de trois mois et que ça été forcément que je lui ai donné cette lettre dérogeant à mon contrat ; et ce après seulement qu'il aura consenti que vous alliez à la Grenade. S'il désire vous retenir à la Martinique, vous y resterez et ne laisserez votre monde inutile. Vous offrirez à monsieur Du Parquet ce qui m'en appartient pour les faire travailler et s'il n'a de quoi les occuper tous, vous les disposerez aux habitants de ladite Martinique et essayerez d'en tirer le plus de profit que vous pourrez sans pourtant faire connaître cela à monsieur Du Parquet, que par le rejet du traité que ces gentilshommes auront fait pour leurs hommes, et aurez l'œil à ce qu'ils soient bien nourris et que l'on ne les fasse pas trop travailler. S'il y a quelque chose d'omis en ce mémoire et autres, vous suppléerez au défaut et ferez au surplus le tout pour le mieux, vous en donnant tout pouvoir. Fait à Gasport ce 15e jour d'avril 1658. En cas que vous alliez à la Grenade faites-vous bailler des outils pour travailler, la quantité qu'il vous faudra par monsieur Du Parquet". Signé Jean de Faudouas et scellé d'un cachet en cire d'Espagne rouge.

Voilà la permission du sieur Dubut, sa lettre de créance et deux beaux mémoires qui lui taillent sa besogne et ne lui permettent d'en faire davantage en passant outre, même lui enjoignent de suivre les ordres de monseigneur le général Du Parquet et du sieur de Valmainnier gouverneur. Ainsi partit-il avec ses provisions et environ 60-et-10 personnes de Gasport. Le vent leur est plus favorable en cette traversée qu'il ne leur a été ès premiers jours de leur départ de France qui les fit arriver à la Barboude le 8e de juin, veille de la Pentecôte.

Le vent leur est Pentecôte où aussitôt le sieur Dubut avec sa noblesse alla rendre ses civilités au sieur gouverneur, qui lui fit un très bon accueil et, durant le séjour de quelque 15 jours, lui donne quelques instructions pour bien gouverner le peuple de la Grenade, réduites en ces 14 choses, dont la première est de faire un bon fort, et plus en La Grenade qu'en aucun lieu, d'autant que ce poste est capable de donner jalousie à l'Espagnol, le second d'en faire un à l'extrémité de l'île pour s'opposer aux Sauvages et séditieux qui pourraient naître dans ce lieu ; tous les commencements d'habituer des îles étant toujours dangereux à moins que de se précautionner. Le 3e, attendu qu'il voyait tant de gentilshommes qui venaient ici et ayant reconnu par leurs discours qu'ils n'étaient point accoutumés ni à obéir ni à partir, que cela pourrait être dangereux parmi les vieux habitants, [f°85r] qui sont le levain de l'île, de sorte qu'il ne leur fallait donner aucun pouvoir ni charge, d'autant que le commandement que l'on a dans ce pays est tout autre que celui des armées de France. Et à moins que d'être aimés des peuples, un officier ne peut se van-

ter de rien faire qui soit utile ni de conservation. Le 4e, de faire cas particulier de tous les vieux habitants, sans toutefois mépriser les autres, et que du moins ceux qu'il trouverait ici reconnussent l'amitié du sieur de Cérillat par celle qu'il leur ferait connaître ; qu'ils tâchassent en se communiquant à eux qu'ils ne fassent point de respect, afin de les tenir toujours en crainte ; de les servir tous également de peur de leur donner jalousie ; mais tâcher surtout à connaître leur fort et leur faible ; et ceux qu'il reconnaîtrait qui seraient braves plus que le commun ou capables de servir ou de nuire, il les attirât dans les intérêts du sieur de Cérillat à quelque prix que ce fût. Le 5e, de ne faire point recevoir de juge qu'à l'arrivée du sieur de Cérillat, et qu'il pouvait juger avec les officiers de l'île ou ceux sans exception qu'il appellerait ; et que c'était une des forces du pouvoir dudit sieur de Cérillat ; mais qu'il fit si bien qu'en rendant justice, il y observât tant de conduite, qu'aucun ne pût dire qu'il fût capable de se laisser gagner pour quelque considération que ce fût. Le 6e, que le juge que commettrait ledit sieur de Cérillat fût à lui et dans ses intérêts et gage de lui, et les appels de ses causes passent devant lui et son conseil qu'il devait tenir tous les mois, à un jour qu'il indiquerait. Le 7e, la Chambre du Conseil dudit sieur de Cérillat devait être établie au lieu où les vaisseaux déchargent le plus souvent. Le 8e, de ne faire que deux compagnies et de les composer de deux quartiers avec deux lieutenants et deux enseignes ; sa raison est qu'il faut être bien assuré de la probité des officiers pour les mettre commandants dans un quartier. Le 9e, de ne souffrir point que le peuple boive dans les magasins. Le 10e, de protéger les marchands pour petits qu'ils puissent être, étant le moyen, en ne le faisant pas, d'empêcher le commerce, [et] que les petits font venir les grands. Le 11e, de ne mettre de taxe à leur marchandise dans le commencement. Le 12e, d'ordonner aux habitants de ne faire que de bonnes marchandises et aussi d'avoir l'œil que les capitaines de navire n'en apportent que de bonnes, et ainsi l'on ne sera point trompé les uns ni les autres. Le 13e, que le plus beau ménage que puisse faire le sieur de Cérillat dans le commencement, est de faire tous ses efforts à avancer quelques Nègres à ses habitants, que c'est son avantage en toutes façons, d'autant que ses droits seront plus gros, les navires le viendront visiter, et les habitants des autres îles voisines, qui sauront sa bonté, viendront le prier de leur donner des places pour habituer et ainsi dans 6 ou 8 ans tout au plus il pourrait être aussi avancé que ceux qu'il y a 25 ans qui y sont ; [f°85v] et le 14e, d'ordonner aux nobles qui sont ou viendront dans l'île de ne battre point les habitants, ni les traiter de coquins, ni de paysans comme il sait que la noblesse de France est sujette. Voilà 14 bons avis, comme quatorze pierres précieuses que donne le sieur gouverneur de La Barboude au sieur Dubu, qui s'en servit très mal pour ne dire qu'il les prit pour ne s'en servir point. Tant s'en faut, il fit tout le contraire, comme il fit contre tous les autres ordres du sieur comte de Cérillat, ainsi que nous verrons ensuite. Après donc un séjour de quelque 15 jours ou environ, il fréta un 3e etc.. Un 3e navire, qui les amena en la Martinique, où ils arrivèrent le 25e du mois, lendemain de St. Jean, et d'abord le sieur Dubu présenta sa permission et sa lettre de créance. À quoi il fut répondu qu'on ne pouvait lui permettre d'aller en La Grenade, y conduire sa colonie non plus qu'y commander, qu'il n'en prît possession au nom de monsieur le comte de Cérillat, attendu que ce n'est qu'en vertu de prise de possession qu'on y puisse et doive commander. Il répliqua que sa permission ne portait simplement que de conduire et commander ladite colonie en la Grenade, et non point ordre d'en prendre possession. Ensuite de quoi, il requiert qu'on lui permît de rester en la Martinique avec sa colonie, en attendant ledit sieur, le comte de Cérillat, ou quelque nouvel ordre de sa part ; ce qui lui fut accordé le 26e du mois, lendemain de son arrivée. Mais comme la nuit donne ordinairement conseil, le sieur Dubu, ayant vu que, restant en la Martinique, il n'y ferait si commodément ses affaires, il s'avisa d'en sortir pour avoir plus de liberté et agir dans l'étendue d'un souverain pouvoir. À cet effet, le jour suivant 27e, il produisit le second mémoire du sieur comte de Cérillat, dont j'ai couché ci-dessus fidèlement la teneur comme favorisant ses desseins, portant un supplément de pouvoir de faire tout pour le mieux ; il l'avait [f°86r] auparavant communiqué aux principaux de la colonie, qui ayant pénétré dans ses intentions et y ayant aussi mieux trouvé leur compte, jugèrent qu'il serait plus avantageux au sieur comte de Cérillat de s'aller établir en la Grenade et d'en prendre possession pour lui et en son nom en vertu dudit supplément de pouvoir inséré dans son second mémoire, que de rester en la Martinique avec la colonie, qui pourrait se débaucher et se perdre auparavant que l'on pût avoir nouvelles dudit sieur, le comte de Cérillat. Outre que leurs dépenses pourraient monter bien haut ; ce qui serait se saouler davantage sans avancer de rien ses affaires tellement que sur leur avis, qui était justement ce qu'il désirait, et ledit mémoire qu'il produisait, il déclara que, nonobstant la déclaration par lui faite le jour d'hier, il était prêt de prendre possession de l'île de la Grenade, pour et au nom du sieur comte de Cérillat. À quoi il fut reçu, dont acte fut fait et signé et des sieurs St Mart, Desmarests, La Jussaye, Des Ouches et Villiers pour approbation de ladite

prise de possession et comme conseil dudit sieur Dubu, pour la faire pour donc la mettre en possession, madame Du Parquet, veuve dudit sieur général Du Parquet, ladite dame veuve du Parquet, le 1er de juillet suivant, par devant de Villiers notaire et garde-note en ladite Martinique, et monsieur André Lefournier, écuyer, juge civil et criminel en ladite Martinique, donna commission à maître Richard Garderas de se transporter en l'île de la Grenade pour y exercer en sa place la charge du juge, prendre connaissance des affaires qui commenceront ladite prise de possession, et faire tout ce qui serait du droit et de justice. Le lendemain, par devant le même notaire, après tout procédé, lesdits sieurs de Loubière et Garderas se transportèrent avec ledit sieur Dubu et sa colonie dans un navire commandé par le capitaine Corneille, Zélandais, en ladite Grenade, où ils arrivèrent le 7e dudit mois de juillet sur les 10 heures du matin. Et le lendemain 8e, le sieur de Valmainnier s'étant démis de son autorité et pouvoir par l'ordre qu'il en reçut de ladite dame veuve Duparquet, ledit sieur Dubu au dit nom, assisté dudit sieur de Loubière aussi au dit nom, et en présence de tous se transporta sur le bord de la mer, la frappa de la main et, s'étant retourné vers la terre, l'ouvrit et y planta un arbrisseau. De là se transporta dans l'église, prit de l'eau bénite, fit le signe de la croix, se mit à genoux devant le grand autel, la nappe levée, le baisa, ouvrit le missel, puis alla dans le banc qui est au chart du côté de l'Évangile, place ordinaire du seigneur et s'y assit. Etant sorti de ladite église, il vint devant la porte du fort, où était le sieur de Valmainnier, à la tête des habitants et soldats de ladite Grenade sous les armes. Lequel sieur de Valmainnier aurait ordonné aux habitants et soldats de reconnaître ledit sieur comte de Cérillat pour seigneur propriétaire de ladite île de la Grenade et Grenadins et gouverneur pour le roi en icelle, et ledit sieur Dubu pour son lieutenant et ayant tout pouvoir de commander en son absence et de prêter au dit sieur Dubu au dit nom le serment de fidélité ; ayant au préalable fait faire lecture à haute et intelligible voix, en présence desdits habitants et soldats, du contrat de vente, de la commission du sieur Dubu et du jugement [f°86v] rendu à la Martinique le 27e du mois dernier, portant que ledit sieur Dubu serait mis en possession de ladite île de la Grenade. Après laquelle lecture lesdits habitants et soldats, obéissant au dit commandement du dit sieur de Valmainnier, firent le serment de fidélité entre les mains dudit sieur Dubu au dit nom, en tel cas requis et accoutumé et à même temps, comme il n'y avait point d'autres officiers qu'un sergent, appelé La Chaussée, ledit La Chaussée, lui ayant déclaré sa qualité et son emploi, lui aurait remis entre les mains sa charge pour en disposer à sa faveur ou de telle autre personne qu'il jugerait à propos. Sur quoi ledit sieur Dubu au dit nom lui ordonna de continuer l'exercice de sa dite charge, dans laquelle il le rétablit, déclara major le sieur Desmarets, et enjoignit aux dits habitants et soldats de les reconnaître et leur obéir chacun à leur égard sous l'autorité dudit sieur le comte de Cérillat, et la sienne comme de son lieutenant. Et à l'instant ordonna aux dits officiers de les faire mettre en bataille à l'entrée dudit fort. Ce qu'ayant exécuté ledit sieur de Valmainnier se présenta au dit sieur Dubu au dit nom avec les clés dudit fort, lesquelles il lui remit entre les mains, et lors, en ayant fait ouverture, ledit sieur Dubu y entra et manda lesdits officiers, leur donna ses ordres et fit poser son corps de garde et sentinelle ès lieux qu'il jugea à propos en présence du sieur de La Valmainnier et de son consentement, lequel déclara derechef qu'il se démettrait entre les mains dudit sieur Dubu au dit nom de tous les pouvoirs et autorités qu'il avait ici devant eus en ladite île en qualité de gouverneur, à laquelle il renonçait suivant l'ordre de ladite dame Du Parquet et dudit sieur de Loubière au dit nom. Incontinent, après étant ledit sieur Dubu sorti dudit fort, ordonna à ses officiers de mettre derechef les habitants et soldats en bataille, les faire passer devant lui, faire leur salut et tirer le canon, pour marquer de l'accueil possession de cette dite île, et de tout ce qui en dépend. Et généralement ledit sieur Dubu au dit nom fit tous autres actes d'une véritable réelle et actuelle possession, dont l'acte est signé Desmarets et de La Jussaye, Des Ouches, de Villiers, Du Tot, de Vallier, Cupercy, Blanchard, Tellier, Gaudroy, La Roche, de Mouy, François Roussan, Jacques Fidelin, Jean Thomassin, Claude Cazé, Michel Nolleau, Pierre Montagnart, Charles Paillier, Francis Garil, Charles Hérard, Dubu, de Loubière et Valmainnier, La Bedade, greffier, Garderas, commissaire.

Ce fut là une malheureuse journée, où l'intérêt l'emporta sur le devoir, la passion sur la raison, l'ambition sur la justice, la perfidie sur la fidélité, et l'iniquité sur toutes lois et toutes ordonnances. Jour malheureux qui a été la cause de tant de maux, de tant d'offenses, de tant de déplaisirs, de tant d'horreurs et d'un fâcheux succès. Ce qui me fait dire qu'on pourrait faire contre lui, avec autant de raison et de justice, les mêmes imprécations que fit autrefois l'illustre patient contre celui de sa naissance, même avec bien plus de sujet, car s'il s'en plaignait, ce n'était pas pour les maux qui affligeaient un particulier, mais ce jour a été le commencement de ceux d'un grand monde. Ainsi avons-nous de grandes obligations à ces beaux messieurs de la Martinique pour avoir si tôt contribué à notre malheur. Quelle subtilité d'esprit en eux de

conclure un pouvoir, de prendre possession de la Grenade au nom du sieur [f°87r] comte de Cérillat, sous paroles de son second mémoire : “S’il y a quelque chose d’omis en ce mémoire et autre, vous suppléerez au défaut et ferez au surplus le tout pour le mieux, vous en donnant tout pouvoir” ! Les esprits du plus bas ordre condamneront toujours une si mauvaise conséquence. Et ne voyaient-ils pas bien que ce pouvoir de suppléer aux omissions ne devait être que suivant son mémoire et non point par-dessus mémoire, or est-il qu’il est par-dessus son mémoire de prendre possession de la Grenade, puisqu’il se la réserve, ainsi qu’il appert par sa lettre. Et donc ce pouvoir pour suppléer aux omissions ne le doit entendre de prendre possession de la Grenade. De plus, le pouvoir que le sieur comte de Cérillat donne au sieur Dubu est de suppléer à ce qui serait omis dans ses mémoires ; or est-il que la prise de possession n’y est point omise, puisqu’il en parle en se la réservant. Et donc ce pouvoir de suppléer à ce qui serait omis ne se doit entendre de la prise de possession de la Grenade. Mais quand il n’en aurait rien touché dans ses mémoires, il devait suffire au sieur Dubu et aux principaux de sa colonie de savoir que ce n’était pas l’intention du sieur comte de Cérillat qui la leur avait tant de fois déclarée ; ainsi l’équité ne leur permettait pas d’entrer en possession de la Grenade, tout cela fait, elle les obligeait de la refuser si elle leur était offerte, de même si on les y voulait contraindre, d’autant que l’équité est une interprétation de la loi, dit St Thomas, selon l’intention du législateur autrement que ne portent ses paroles, y ayant de certains cas particuliers où il faut plutôt s’arrêter à son intention qu’à sa parole ; car comme la loi regarde le bien public et quelque fois son observance y répugne, alors il faut interpréter que la loi n’est pas à garder selon la rigueur de ses paroles qui la détruit ; mais que l’on doit agir conformément à l’intention de son auteur qui ne l’a portée que pour sa conservation et son intérêt. Et ce que ce maître des savants dit de la loi se doit entendre de toutes ordonnances, de tous commandements et de tous édits de maîtres et de supérieurs tellement qu’ayant manqué à suivre ce que l’équité demandait de son devoir, il fut rendu coupable de l’iniquité puisque la loi porte qu’il ne faut point douter que celui-là ne pêche contre la loi qui s’attachant aux paroles de la loi agit contre la volonté des législateurs ; de dire que si on eût resté en la Martinique, la colonie s’en fût débauchée et perdue, ne peut excuser sa faute, car il ne se peut faire que le sieur comte de Cérillat n’eût prévu cet accident sur celui qui lui était arrivé en Angleterre : de quelque 300 personnes n’en voir plus que quelque 10 ou 16. Il avait présentement ce déchet devant les yeux quand il a dressé ses mémoires, ainsi l’ayant prévu et ayant ordonné qu’on restât plutôt à la Martinique que de prendre possession de la Grenade, où il a été très assuré de la fidélité du reste de sa colonie, qui ne l’ayant abandonné en Angleterre, ne l’abandonnerait aussi en tout autre lieu. Ainsi le sieur Dubu ne devait craindre cette débauche ni cette perte, s’il ne voulait former quelques monstres dans son esprit pour se combattre. On ne s’est pas soucié de ce qui en pourrait arriver, préférant cette prise de possession, qu’il se réservait, à tous ces accidents qui pourraient survenir de leur retardement en la Martinique, pour des raisons qui lui sont particulières et que nous ne devons rechercher pour les poser et examiner. Suffit que le maître le veut de la sorte, ce n’est pas aux serviteurs d’y contredire. Leur gloire est en l’obéissance comme la sienne est au commandement. De sorte que, s’il y eût arrivé quelque [f°87v] chose de fâcheux de ce retardement, on ne s’en eût pu prendre raisonnablement au sieur Dubu, son ordre l’eût toujours mis à couvert de toutes ces plaintes qu’on en eût pu faire, mais bien à celui qui lui avait prescrit un tel ordre, comme ayant dû être plus avisé à ses propres dépend. Ajouter qu’il en eût coûté beaucoup au sieur comte de Cérillat, sans que ses affaires en fussent plus avancées, c’est encore une chétive excuse, car comme il avait prévu ce que lui pourrait coûter leur subsistance, il le voulait bien, voulant qu’ils s’arrêtassent en la Martinique, puisqu’il se pouvait bien douter que Dieu n’y ferait pleuvoir ni manne ni cailles pour leur nourriture, comme il fit autrefois dans les déserts pour les enfants d’Israël. Outre que, suivant ses ordres, la plupart eût bien fait peu de travail s’ils n’eussent gagné leur vie, qui n’est pas si chère en ces quartiers, ici, s’ils ne voulaient être nourris à la cardinale, et les autres qui ne sont pas de travail eussent roulé doucement de tailler le manche selon le bras, la bouche selon la bourse, dit-on en commun, souvent selon le bras, la saignée dit-on encore. Quelle raison peut donc alléguer maintenant le sieur Dubu pour excuser son iniquité ? Il n’en saurait produire d’autres que celles du mauvais dessein qu’il avait de continuer toujours vis-à-vis, et un certain petit ménage qui lui coûtera la vie pour la trop risquer. Il y avait trop d’yeux à la Martinique, qui éclaireraient de trop près ses actions, et trop de pouvoir pour en châtier les désordres. Il fallait s’en retirer pour faire mieux ses volontés, et se mettre en pouvoir de les faire sans crainte de châtement ni de reproches, donner à tous la loi et ne la recevoir en personne, se faire craindre et ne craindre pas Dieu même.

Il n’est pas sans doute que messieurs de la Martinique ne vissent bien que ce supplément de pouvoir ne

s'étendrait point, pour les raisons déduites à la prise de possession de la Grenade. Ils sont trop clairvoyants dans ces affaires pour faire de ces faux pas et de ces chutes, qui ne sont que d'aveugles, mais c'est qu'ils ont mieux aimé paraître complaisants et accords que trop exacts et trop rigides, aimant mieux faire semblant de ne le voir que de le connaître qu'ils le voyaient, afin d'avoir sujet de donner à la dame veuve Duparquet et au sieur Dubu le contentement qu'ils désiraient de leur bonté, d'autant que ladite dame n'avait point de plus forte passion que de se défaire de la Grenade, pour qui elle n'a jamais eu de bonnes inclinations jusqu'à détourner par de faux et mauvais rapports ceux qui avaient envie de s'y venir habiter, la décréditant de la même façon que firent autrefois en la Terre Promise ceux qu'envoya Moïse pour la reconnaître ; et le sieur Dubu que d'en avoir la possession pour y être absolument maître, tellement que ces messieurs ayant vu ce supplément de pouvoir, ils crurent sans y regarder de si près, comme font ceux qui ont la vue courte, que c'était un excellent moyen pour contenter l'un et l'autre, l'un pour le décharger de ce qui pesait trop, et l'autre pour le charger de ce qu'il recherchait. Ainsi sur ce beau prétexte, ils soulagèrent la dame veuve Du Parquet d'un fardeau qu'elle portait à regret et obligeait le sieur Dubu de lui confier comme une chose qui lui agréait. Jamais Atlas ne fut plus content et ne se sentit jamais plus honoré que quand Jupiter, assuré de ses forces, lui mit le ciel sur les épaules. Qu'il était glorieux de porter un si [f°88r] beau et si riche fardeau, un empire tout rempli de Dieux, un firmament tout étincelé d'étoiles, des globes tout brillants d'astres, un si éclatant soleil, une si belle lune. Et le sieur Dubu ne fut jamais plus joyeux en toute sa vie que quand il se vit chargé de la Grenade. Qu'il était glorieux de porter ce fardeau que l'amour lui faisait léger et que sa fantaisie lui rendait aimable ! Comme il croyait seulement tout ce qui flattait ses désirs, ces sages et fidèles émissaires, qui vinrent la reconnaître, il y a près de deux ans, lui assurèrent soit de bonne soit de mauvaise foi, toujours faussement, qu'il y avait quantité de mines d'or et d'argent et des bancs de perles, et lui, autant léger d'esprit qu'arrêté en ses légèretés, crut à leurs faux rapports aussi fermement qu'à des évangiles ; ainsi qui n'eût été glorieux d'être maître d'une terre qui ne cédait point en rareté, ni en beautés, ni en excellence au ciel à ce fabuleux Atlas ! Car si le ciel de cet ancien avait un si beau soleil et une si belle lune, cette terre en possède, comme il se figure, les plus chers enfants, qui sont l'or et l'argent. S'il avait tant d'autres astres, il porte, comme il se persuade, des diamants, des saphirs et des émeraudes. S'il était parsemé de tant d'étoiles, son océan, à ce qu'il s'imagine, est tout brillant de perles, tout empourpré de corail et tout flottant d'ambre gris. S'il était peuplé de tant de divinités, elle l'est presque d'autant de héros qu'elle a d'habitants qui lui feront paraître, avec le temps, que, sous des peaux basanées, ils portent des cœurs d'Hercule qui domptent les monstres et que pour être des gens va-nu-pieds, ils savent bien faire attacher par justice à un infâme poteau des gens va-nu-tête. Sans doute, il ne se peut faire que le sieur Dubu ne le fût, se voyant tout d'un coup élevé à une telle grandeur comme un potiron le pourrait être, s'il avait tant soit peu de sentiment, se voyant cru, en une nuit, si beau, si large, si bien façonné, en un mot teres atque rotundus.

Cependant il y a cette différence entre cet ancien Atlas et le sieur Dubu, que celui-là pour soulager le maître des Dieux d'un si pesant fardeau en le prenant sur ses épaules ne s'en fit pas le maître, ni ne s'en usurpa point la disposition ni le gouvernement, non plus qu'il n'en chassa pas les anciennes divinités pour y en établir de nouvelles, est trop heureux de ce que la nature lui avait donné assez de force pour porter une telle charge, et trop honoré de ce que Jupiter lui avait donné la charge et l'avait jugé capable de lui rendre ce service, le choix qu'il en avait fait étant une marque de la bonne estime qu'il avait de son mérite. Mais celui-ci ayant entrepris la Grenade s'en fit le maître absolument et s'en déclare maître et roi quantité de fois et en beaucoup de rencontres ; la témérité en fit le sacre et les blasphèmes horribles en firent les onctions. Tout ce qui est caduc et débile a besoin de support, comme la vieillesse, l'enfance et la maladie. D'où vient que le sieur Dubu voyant que son autorité était autant faible qu'elle ne subsistait que dans sa fantaisie, pour la soutenir, comme ce qui est habité de l'île est divisé en deux quartiers seulement, dont l'un est le Beau Séjour et l'autre la Grande Anse, il créa pour le quartier du Beau Séjour, le 4^e d'octobre, jour de sa fête et de ses grandes réjouissances, le sieur Du Tot, lieutenant, le sieur Fiacre Tané, dit Desroziers, sergent, et le sieur Charles Tellier, dit St Eloy, caporal ; et pour la Grande Anse, le sieur Henry Cuperoy, dit La Chaussée, lieutenant de sergent qu'il était, le sieur François Roussan, dit La Verdure, sergent, et le sieur Hector le Frant, dit La Forest, caporal. Voilà les membres de la milice, les arcs-boutants de son autorité et les chers compagnons de ses grands soins. Pour la justice, qui est le plus [f°88v] bel ornement de la vie civile et sous laquelle dans les plus grands royaumes sont les plus grands brigandages, sa conscience la lui fit appréhender craignant de mettre entre des mains trop justes une épée

qu'elle pourrait retourner contre lui pour punir ses désordres. Il était bien éloigné de cette générosité de Trajan, qui mettant l'épée nue en la main du préfet du prétoire lui dit : "prenez cette épée de ma main, pour m'en servir tant que je serai bon prince et m'en ôter la vie quand j'abuserai de mon autorité". Ce qui fit qu'il n'en créa aucun officier ; lui seul suffisait pour tous, disait-il, et voulait être seul juge et avocat et procureur et greffier et notaire et sergent, et partie et témoin. Sans doute aussi fort que l'haquenée de Louis 11e, le roi de France qui, portant sa majesté, portait ensemble tout son conseil, lui dit autant sérieusement que pour rire le grand sénéchal de Normandie, et le sieur Dubu, se portant de la Grenade, en portait seul toute la justice.

Il en fit paraître un acte signalé vers la mi-décembre à l'endroit des sieurs de St Mart, de La Jussaye et Blanchard : comme ils savaient tout le beau ménage qu'il commence à faire dès son établissement, soit à faire de la fausse monnaie, soit à faire publiquement un sérail du fort du roi, soit de dissiper les effets de monsieur le comte de Cérillat, soit à rapiner sur les pauvres habitants et s'en entretenaient un jour dans la privauté de leur conversation mutuelle, leurs plaintes qu'arrachait de leurs bouches le zèle qu'ils avaient pour le service du roi, du sieur le comte de Cérillat et du public lui furent rapportées par une personne même qui les devait tenir aussi secrètes qu'une femme d'honneur doit faire les desseins de son mari, si elle a tant soit peu d'amour et d'inclination pour lui ; autrement son infidélité se servirait de toutes rencontres pour le perdre principalement si c'est son galant de qui l'on se plaint, ce qui le fit résoudre à s'en défaire pour prendre mieux ses libertés et jouir à loisir de ses amours, sans avoir ni des Catons ni des Aristarques qui confèrent sa vie, ni qui appuient le mécontentement maître du peuple. À cet effet il suscita de faux témoins, à qui il fit déposer que lesdits sieurs avaient eu dessein sur sa personne pour le tuer en la case du sieur Du Tot, qu'il était allé voir un tel jour ; sur cette calomnie il sollicita les habitants de lui en demander justice par écrit, comme d'assassins, qui ont voulu attenter sur la vie de leur gouverneur. Lui pour couvrir son jeu dit qu'il mettait sous les pieds leurs mauvaises volontés, pour ce qui le regardait en particulier, rendant grâces à Dieu d'être échappé de leurs mains, et, par reconnaissance de cette grâce, il leur pardonnait de bon cœur, puisqu'il nous commandait de pardonner à ceux qui nous auraient offensés. Cependant comme il représentait l'honneur du roi, ce sont ses mots, il fallait satisfaire à la justice. Voyez cet hypocrite, qui les laisse aller d'une main et les retient de l'autre et, sous couleur de justice, les veut perdre sur la plus noire calomnie qui ait été inventée contre des innocents. On procède aux informations, et on ne trouve rien moins que leur prétendu attentat, quelques plaintes faites dans la liberté de leurs secrets, quelques paroles dites par détestation d'une si damnable conduite, quelques appréhensions, que quelques grands malheurs n'en arrivent enveloppant l'innocent avec le coupable, quoique c'en soit, on conclut au bannissement du sieur de St Mart, sans le vouloir, comme de celui qui lui donnait plus d'ombrage et qui était plus à craindre, et le fit embarquer le second de janvier de l'année prochaine. Pour les deux autres, on leur pardonna, comme moins à craindre, une faute qu'ils n'avaient jamais commise ni jamais eu [f°89r] l'envie de commettre. Quelle justice d'opprimer l'innocence sur des paroles autant innocemment dites que calomnieusement interprétées ! "Si les gens du roi savaient cette fausse monnaie, ce serait pour le perdre" disaient-ils ; il n'y a ni grâce ni pardon pour les faux-monnayeurs ; monsieur le comte de Cérillat n'en sera pas content, non plus que de ses concubinages publics dans le fort du roi, encore avec deux femmes mariées, à la vue et au su de leurs maris et de tout le monde ; de quoi il fait gloire se vanter, et fait trophée. Il serait bien étonné si on lui envoyait un ange en forme d'archer pour lui mettre la main sur le collet ! On en trouverait assez qui lui donneraient main forte pour l'enlever et le faire obéir aux ordres du Roi. Voilà tout leur crime dont ils ont dessein sur sa vie. Quelle belle conséquence que lui fait néanmoins goûter une perdue, qui ne cherchait qu'à se défaire de son mari, pour continuer avec plus de liberté et de scandale sa mauvaise vie ! Mais ce méchant expiera sur la fin de l'année où nous allons entrer, cette iniquité jointe à plusieurs autres crimes, par un merveilleux revers de fortune et une mort très honteuse.

L'an de N.S.	Louis 14e	De Cerillat	La Grenade
1659	16	5	11

Jamais année n'a été plus infortunée à la Grenade que la présente en quelque saison que vous la puissiez considérer, ni en ayant aucune où vous ne remarquiez quelque signalé malheur, pour ne dire que ce n'est qu'un tissu de maux, de désastres et de disgrâces. Et pour commencer par le printemps, monsieur le comte de Cérillat, ayant fait pour la Grenade un second embarquement à Dieppe, est parti de la rade le 14e d'avril, lundi de Pâques, dans un navire commandé par le capitaine Tuillier et envoie seulement 14

pièces de canon. Comme il fit grand bruit, il vint aux oreilles des Brésiliens, nos ennemis, qui l'attendirent au sortir de la Manche et le contraignirent à se rendre avec une frégate montée de 18 pièces de canon le 27^e du mois et [il fut] conduit à St Sébastien, où ils arrivèrent le 21^e de mai, veille de l'Ascension. Mais comme la paix fut promulguée en cette brève conjoncture, il fut mis en liberté bientôt après et vint à Bayonne le 1^{er} juin, jour de la Pentecôte. Il avait avec soi en cet embarquement vingt personnes. Quelle malheureuse rencontre ! Le voilà pris avec tout son équipage et la pauvre Grenade avec ses Grenadins à beau à l'attendre pour en recevoir quelque soulagement dans leurs misères. Aussi quelle façon de faire, que je ne sais à quoi rapporter, à l'indiscrétion ou à la vanité, de croire qu'un équipage ne sera jamais assez pompeux, s'il n'a un si grand éclat, que nos ennemis n'en soient informés comme pour les braver ou pour leur ordonner de l'envie ! Cependant lui, sans s'étonner de rien, ni changer de couleur dans un si fâcheux accident capable d'ébranler la plus ferme constance, à la première parole de ces pirates, sortit de son vaisseau et entra dans le leur comme il ferait de son cabinet en une de ses salles. Il voyait tant de biens perdus d'un même œil et aussi assuré qu'il les avait vus embarquer. Il consolait ses gens avec autant de résolution que s'il n'y eût pas eu le principal intérêt, et relevait le courage de ceux à qui cette disgrâce l'avait abattu. Comme si Dieu ne l'eût permise que pour lui donner occasion de triompher plus glorieusement de la fortune, il leur assurait qu'il redresserait un autre équipage plus riche et plus magnifique et s'en promettait, avec la sainte grâce, un succès autant heureux que les autres avaient été infortunés. Quel spectacle [!] Ce grand [f°89v] courage s'élève hautement par-dessus toutes ces issues qui ont trompé si méchamment toutes ses espérances, comme ferait un aigle sur toutes les injures de l'air, quelle force parmi les désolations des siens et les insolences de ces écumeurs d'être inébranlable comme un colosse de bronze battu de grêles et de tempêtes ! Quelle merveille, voir une si grande perte avec tant de modération, que de ravir son monde à son exemple et ces picoreurs à l'admiration, c'est ce que c'est une très rare vue, qu'il ne faut souvent que la perte d'une bagatelle pour renverser la plus forte vertu du monde.

L'on dirait qu'il y aurait eu quelque fatalité, plutôt pour parler plus chrétiennement, quelque puissance secrète et invisible, qui se seraient opposées au bonheur de la Grenade et d'autant plus fortement qu'il était plus considérable et plus grand. Ce qui arriva autrefois au peuple de Dieu, d'autant que le prince, c'est-à-dire l'ange tutélaire du royaume de Perse, fit une forte résistance à celui qui portait les intérêts de ce peuple et l'ange qui a sous sa garde et sa protection l'île de la Grenade semblait pour lors combattre les desseins de celui qui conduisait le sieur comte de Cérillat et sa nouvelle colonie pour donner du secours en ses Grenadins contre leurs ennemis et les retirer de leurs pressantes misères car le sujet de la résistance de ce prince du royaume de Perse était que, comme le peuple de Dieu était lors esclave du Persan, au lieu de s'humilier sous la puissante main de Dieu, il s'élèverait contre lui car au lieu de profiter de ses maux, il devenait pire, adorant des idoles qu'il devait détester, ce qui l'obligeait à le voir d'autant plus accablé de misères par un grand zèle de justice qu'il se rendrait criminel par tant d'idolâtrie et ses sacrifices, afin qu'ouvrant les yeux à une condition si malheureuse, il en fût tout à fait honteux, et reconnaissant que son impiété en était la cause, il en fut déplaisant, ainsi, quittant ses abominations et ayant recours à Dieu, sa bonté qui surpasse infiniment toutes nos malices étant touchée de ses larmes et de ses sanglots, le comblerait d'autant de biens que la justice irritée par l'énormité de ses crimes l'aurait affligé de maux et dans cette créance que l'affliction le ferait rentrer dans lui-même et retourner à Dieu d'autant plus promptement qu'elle serait sensible, le prince protecteur du Perse résista vaillamment avec lui qui, prenant pitié de ses misères, avait dessein de s'en retirer dans cette pensée, que comme les grâces adoucissent les âmes les plus sauvages par reconnaissance d'une faveur, il renoncerait à ses idoles et [se] donnerait entièrement à Dieu, comme à l'auteur de sa liberté et de tout son bonheur. Dirai-je par prétention que l'ange protecteur de la Grenade voyant que les misères au lieu d'amender les Grenadins les portaient à de plus grands vices par un effet contraire aux desseins de la justice de Dieu, qui ne les envoie ordinairement que comme des remèdes pour guérir les plaies de nos âmes et non pas comme des poisons pour les ennemis, il les juge indignes de tout secours et de toute assistance. Que d'abominations, que d'horreurs, que d'offenses, ce ne sont que scandales, que licence effrénée de tout faire et tout dire, que concubinages publics, qu'adultères, des mères prostituent leurs filles, et telle la sienne qui n'a encore que neuf ans, les maris leurs femmes pour avoir la faveur de leurs étalons, tel entretenir et la mère et la fille sans respecter la nature. Le divorce dans les mariages, la dissension parmi les peuples, l'oppression des pauvres habitants, la guerre contre les Sauvages, la parole de Dieu interdite, les [f°90r] sacrements profanés, la vertu persécutée, le révérend père missionnaire vilipendé, frappé et proscrit par l'assistance, enfin

Dieu offensé par des blasphèmes exécrables, le roi offensé par la fabrique de fausse monnaie, le sieur comte de Cérillat offensé par la dissipation de ses effets et le public offensé par une insupportable tyrannie. Jéroboam ayant pris la couronne d'Israël ne remplit pas son royaume de tant de crimes et de méchancetés, quoiqu'il le remplît d'idoles, que le sieur Dubu en remplit la Grenade, de sorte qu'il semble que pour toutes ces iniquités cet ange tutélaire empêche son malheur jusqu'à ce que des personnes animées du vrai zèle de Dieu, comme d'autres primées aussi courageuses que Josias et Mathathias, lui rendent par justice sa sanctification que le plus infâme des hommes lui ravit par une malice de démon. Le malheur fut suivi d'un autre, ainsi que le printemps de l'été, d'autant plus déplorable qu'il nous enleva le plus grand de nos biens, non seulement la paix lorsque nous y pensions le moins, et environ un an et demi après que nous la possédions par une faveur du Ciel plutôt que par notre adresse. Il y en eut trois occasions, dont j'ai touché la première ci-dessus, en l'année 1658, parlant d'un Nègre et d'une Nègresse fugitifs des Sauvages ; nonobstant que ceux à qui ils appartenaient les eussent abandonnés pour quelque traite, comme c'était par force et par contrainte pour ne pas tout perdre, ils ne laissèrent, presque autant de fois qu'ils nous donnaient visite, de les redemander, les voyant travailler sur la place du sieur de Valmainnier, même avec menaces de les enlever de force si on ne les leur voulait rendre d'amitié, de rompre la paix et de recommencer la guerre, puisque nous avons été les premiers à violer la foi publique, le sieur de Valmainnier leur ayant retenu contre toute raison et toutes justices leurs esclaves, sans l'assistance desquels ils ne pouvaient vivre qu'avec des peines et des travaux indicibles. Cela ayant étonné le sieur Dubu, il me vint trouver pour savoir au vrai comme le tout s'était passé afin de prévenir le mal qui nous menaçait, se disait-il, y apporter quelque remède, et le divertir. Je le lui racontai fidèlement comme témoin oculaire, ainsi que je l'ai couché au lieu susdit, naïvement, entièrement et véritablement, sans fard, sans déguisement, sans exagération, sans diminution et sans altération. Il témoigna du ressentiment d'une si mauvaise foi, qui était à la rumeur du public, mais il ne satisfit pas pour cela aux importunités de ces Sauvages. Il se sentit trop obligé au sieur de Valmainnier, qui lui avait si librement cédé le gouvernement de l'île, qui était sa grande prétention, et lui avait fait des leçons de tyran et de persécuteur de chrétiens plutôt que de gouverneur et de commandant, pour retirer ses esclaves de ses mains et les remettre entre les leurs, comme il le pouvait faire et le devait pour conjurer toujours l'orage de ce côté-là, qui commençait à gronder sur nos têtes. Tellement que ces Sauvages, s'étant vus éconduits d'une si juste demande, se résolurent d'avoir par la force des armes ce qu'ils n'avaient pu obtenir par la douceur ni par la raison. La seconde est la perfidie de ceux de la Martinique, qui, ayant attiré le capitaine Nicolas et 7 ou 8 de ses Sauvages, sous paroles données et jurées de ne leur faire aucun tort, pour parler de paix et vivre ensemble en bons amis et bons compères, ils ne les eurent pris plutôt à leur discrétion qu'ils massacrèrent le capitaine et mirent les autres aux fers, d'où ils s'échappèrent quelque peu de jours après, sans autre raison ni autre sujet que celui de leur perfidie. Ô foi des hommes, où es-tu ? Il ne la faut plus chercher parmi des chrétiens, elle n'y est [f°90v] plus. Au moins il y a peu de vrais fidèles, et nous en pouvons dire ce que le Seigneur de nos âmes dit un jour à la foi divine, que dans les derniers fidèles ce serait une chose fort rare. Les Martiniquais avaient donné en apparence à ces pauvres Sauvages ce qu'ils ne pouvaient donner en état, car selon la maxime ordinaire "personne ne donne ce qu'il n'a pas". Eux néanmoins, ne s'en étant défiés et ayant vu plus de fidélité en leurs promesses et de sincérité en leurs actions, vinrent innocemment et à bons desseins et on mit le principal d'eux à mort et les autres aux fers, au même lieu qu'ils ne pensaient recevoir que des caresses. Quelle honte au nom français, d'en avoir ainsi trahi la gloire en trahissant sa foi, qui est le plus ferme appui de la vie civile et le nœud le plus étroit de la société humaine ! Et quelle tache à notre caractère de chrétiens de répandre si perfidement un sang que l'on devait épargner pour le respect du droit des gens. Il est bien permis de se servir d'excuses en guerre, mais non pas de perfidie. Attachez la peau de renard à celle de lion, ou bien prenez une au défaut de l'autre pour avoir par finesse ce que vous ne pouvez avoir par la force, je vous l'accorde, mais employer la fourbe et la trahison, engager sa foi pour ne la point tenir, promettre par serment ce que l'on n'a pas envie de garder par effet, il n'y a nation si barbare qui l'approuve. Et cependant c'est ce qu'ont fait ceux de la Martinique, et par le conseil du sieur de Valmainnier, qui lors, étant à la Martinique et n'y pouvant avoir d'emploi pour faire la guerre aux Sauvages, s'était mis chef de quelques volontés qui firent une si lâche exécution. Elle déplut si fort aux autres Sauvages qu'ils protestèrent en tirer vengeance. Mais comme ceux de la Martinique étaient trop forts pour eux, ils conclurent en un vin de tourner leurs armes contre nous comme plus faibles, s'imaginant que comme nous nous entrevoyons souvent, nous appartenions toujours à un même seigneur. Le troisième est que le capitaine Baillardet de la Martinique s'en allant vers les côtes de la

Terre Ferme au commencement de mai, et rencontrant en la route dans les Grenadins une pirogue de St Vincent, l'avait défaite, et même en avait réservé des Sauvages pour les vendre esclaves à quelques-uns de ces îles où ils n'osèrent aborder et d'où ils ne purent s'échapper. Ce fut verser de l'huile dans le feu que cette défaite en une telle capture qui, étant arrivée aux oreilles d'eux tous, ils se résolurent à nous faire la guerre sans plus retarder.

Le capitaine Oucharnart de la Dominique en fut le maître, qui se mit promptement en mer avec quelque 100 Sauvages pour le poursuivre, pendant que d'autres à qui il donna ses ordres nous chargeraient. Il passa par ici, la mi-juin, dissimulant son dessein et feignant d'aller en guerre contre les Aroüagues. Le malheur voulut que, le cherchant, il découvrit le capitaine Penitien de la Martinique, c'en fut assez pour l'heure et sans se presser de l'aller joindre, il attendit la nuit. Comme il s'en approcha peu à peu en faveur de son obscurité et reconnut que tout l'équipage était endormi et même la sentinelle, il sauta avec les siens dans la barque et en fit un sanglant massacre à la réserve d'un qu'ils amenèrent, tout blessé, esclave à St Vincent. Cependant le rusé capitaine nous donna en passant le change de la monnaie que ceux de la Martinique avaient donnée au capitaine Nicolas et aux siens. Car il nous fit quantité de belles protestations d'amitié, jura une paix éternelle avec nous, promit de grands services en toutes les occasions que le bonheur lui [f°91r] ferait naître. Ce n'était que civilités non pareilles, que compliments à ravir, qu'honnêtetés qui passaient le commun. Il était aussi fils naturel d'un gouverneur anglais de St Christophe et d'une Sauvagesse. Elevé en la religion du père, en la bienséance du grand monde, jusqu'à l'âge d'environ 18 ans, que la liberté lui fit prendre le parti de sa mère et le jeta parmi les Sauvages de la Dominique, qui en firent l'un de leurs plus grands capitaines. Comme l'on crut qu'il agissait sincèrement avec nous, sans tromperies et sans fourbes, quoique je m'en défiassse toujours et en disse mon sentiment au sieur Dubu et à d'autres pour y prendre garde, on le traita autant magnifiquement que l'on peut, tant pour le respect de sa naissance et de sa qualité que pour entretenir la paix avec lui, comme avec une personne qui pouvait en effet beaucoup, et, à son départ, on lui fit de beaux présents pour l'obliger d'autant plus à prendre nos intérêts, ce qui lui fit éviter toutes ses belles promesses, pour ne dire parjures, se voyant comblé de tant de biens et de tant d'honneur. Néanmoins traître qu'il était, il avait donné le mot, que pendant qu'il serait à son expédition à poursuivre leurs ennemis, ceux de la Martinique, de St Vincent, de la Dominique, de la Grenade joints ensemble ne manquassent pas de donner sur nous un jour de dimanche au matin, et faire mains basses sur tous ceux qu'ils trouveraient, commençant par le Beau Séjour. Comme il avait été instruit au christianisme, quoiqu'à la mode anglaise, il savait qu'ès jours de dimanche l'on était occupé au service divin et que la dévotion d'entendre la messe y ferait aller plusieurs en la chapelle, qui est distante environ d'une lieue et demie, ce qui affaiblirait d'autant plus le quartier, qui se doutait encore moins de cette fourbe. Ses ordres furent fidèlement observés, car, le 29e de juin, arriva jour de dimanche et auquel l'Église honore la mémoire des glorieux apôtres St Pierre et St Paul. Comme ils étaient répandus autour de ce quartier et virent qu'il était dégarni de beaucoup de personnes, qui étaient allées à la messe, et peu qui étaient restées dans les cases et les guérites, bien du butin à faire et point de résistance à combattre, l'occasion la plus belle et la plus favorable qui pût jamais se présenter à leurs desseins, ils commencèrent à l'exécuter, comme ils étaient à la grande messe, par la case du sieur Desmaretz, située entre le Morne de Lambala et la rivière du Beau Séjour, jusqu'à celle du sieur la Fontaine tuant tous ceux qu'ils y trouvèrent et enlevant tout ce qui leur pouvait servir et était à leur usage. Ce fut environ demi-lieue de pays désolé, il n'y eut pourtant que 8 personnes massacrées, et le butin monta bien à quelque 60 et 18 mille livres.

Et pendant ce ravage, comme il y en avait des nôtres à la chasse sur l'Anse de Jean L'Aigné, parut une pirogue de Sauvages, qui les ayant appelés pour traiter de cochons, deux des plus hardis, pour ne dire téméraires, contre l'avis des autres y accoururent tellement que ces barbares les tenant entre leurs mains et hors de la vue des nôtres, qui étaient retranchés, ils se jetèrent sur eux à coups de couteaux et tuèrent un sur la place, qui s'écria se sentant frappé : "Mon Dieu, faites-moi miséricorde ; je suis mort !" l'autre, tout couvert de sang et de blessures, se débarrassa de leurs mains, puis se jeta en mer à corps perdu, et à la nage se sauva vers ses [f°91v] compagnons, qu'il n'avait pas voulu croire pour vouloir contenter sa fantaisie. L'ayant vu en cet état et appris que son compagnon était tué, ils s'approchèrent du lieu où l'ayant reconnu tout en sang, [ils] étaient sur l'anse, et les Sauvages en fuite, ils lavèrent son corps tout couvert de plaies, le mirent dans leur canot et le rapportèrent avec le blessé au fort, pour lui donner la sépulture. Ce blessé fut heureusement guéri de ses blessures mais les marques en demeureront toute sa vie, pour lui servir de leçon, de ne se presser pas tant, une autre fois, principalement à traiter avec les

Sauvages. Encore à même temps avions-nous d'autres chasseurs en la Capesterre qui, ayant reconnu quelques mauvais visages ès Careibes qu'ils y trouvèrent, ils se défièrent de quelque mauvais tour, et leur défiance les fit retirer. Néanmoins comme ils attendaient deux des nôtres qui leur devaient porter du sel pour saler leur chasse et qui tardaient beaucoup, s'ennuyant, ils envoyèrent au prochain carbet des Sauvages, un de leur compagnie, pour en savoir des nouvelles de ceux qui ne faisaient que de retourner de la Basse Terre sans se douter autrement qu'ils voulussent encore rien entreprendre sur aucun d'eux. Mais comme il n'y a point d'assurance en des personnes sans foi et sans loi, ils ne manquèrent pas de l'assommer à coups de boutoux. De quoi se doutant ceux qui l'avaient envoyé trop légèrement et trop inconsidérément, sur ce qu'il ne retournait si tôt qu'il eût dû faire, ils s'en revinrent en la Basse Terre, où l'on était en crainte que ces barbares les ayant surpris ne leur eussent fait le même traitement qu'aux autres. Et voilà comme nous avons commencé à payer la folle enchère des Martinicains !

Nous en fûmes bien avertis par un habitant à qui quelques Sauvages de ses amis étaient venus découvrir ce funeste dessein et lui, par obligation de devoir, en avait donné avis au sieur Dubu, qui lui commanda de le tenir secret et défendit sous peine de la vie de le déclarer à qui que ce soit. De quoi ce pauvre homme, qui fut un des massacrés, se plaignit à plusieurs pour se donner de garder de cette considération où le sieur Dubu semblait tromper, puisque pouvant la rompre, en prévenant le coup, tant s'en faut qu'il en eût la volonté, il semblait avoir peur qu'elle n'eût pas son malheureux effet, vu qu'il voulait qu'on la tint secrète pour ne se mettre sur ses gardes et se laisser égorger. Encore nous en pouvions-nous raisonnablement défier, sur ce que ces Sauvages, qui firent cette sanglante expédition, étant partis du fort dès ce vendredi matin avec ces deux Français qui allaient avec eux en la Capesterre porter du sel par mer en la pirogue à ceux qui y étaient à la chasse, au lieu de s'y rendre au plus tôt le même jour ou le lendemain de bon matin, comme ils l'avaient promis, ils ne firent que s'amuser autour du Beau Séjour et leur demandaient toujours : "Quand sera-ce dimanche ?". C'était justement le jour déterminé par le traître Ouhar-nart, pour faire leur coup. Les nôtres, s'ennuyant d'une telle demande si extraordinaire et si rebattue et se doutant qu'il y avait quelque mauvais dessein à exécuter, en avertirent quelques-uns qu'ils trouvèrent pour la rapporter promptement au sieur Dubu, qui y prit garde, les fit sortir du quartier. Aussi leurs chasseurs en la Capesterre [f°92r] s'impatienteraient en attendant si longtemps du sel et ne les voyant sitôt arriver qu'il serait nécessaire. Mais ce méchant homme n'en fit rien pour tout cela, et ces deux pauvres hommes furent aussi massacrés. Ce qui fit présumer raisonnablement qu'il s'entendait avec ces Sauvages à la ruine de nos pauvres Français. Cette présomption fut confirmée par ce qui arriva au temps même du massacre, car comme ceux de la case du sieur de La Fontaine entendirent une voix effroyable qui criait : "Au secours !" et "Au meurtre !", ils y accoururent sur le soupçon de quelque malheur arrivé. Mais comme nous n'avons pas l'agilité des anges pour agir et nous mettre en un moment d'un lieu en un autre, y ayant quelque peu de chemin à faire pour donner secours, le peu de temps qu'il y fallut suffit pour leur attentat et leur retraite, car le coup fait, ces barbares s'enfuirent avec tout ce qu'ils purent emporter, et nos gens trouvèrent tout enlevé et deux hommes tués et baignant dans leur sang, qui venaient d'expirer. Il y a apparence que, pendant que les uns tiraient, les autres pillaient et portaient tout dans leurs pirogues qui étaient cachées en mer, et tout proche, à la portée du fusil, que l'on vit tout à coup faire largue en se sauvant. On tira un coup de böette pour en avertir le fort et encore envoya-t-on un homme par terre pour en assurer la vérité et les particularités. Le sieur Dubu était à la Grande Anse à se donner du bon temps, pendant que d'autres en avaient de bien mauvais. On fit tirer un coup de canon pour le faire venir afin d'aviser à ce qui était à faire, et encore dépêcha-t-on le page pour le presser. Mais jamais il ne voulut sortir qu'il n'eût fait toutes ses folies ordinaires. Ce qui dura pour le moins 3 heures entières, pendant lesquelles les Sauvages eurent loisir de se sauver et d'emporter tout leur butin. Il retint même celui qu'on lui avait envoyé et ne voulut jamais qu'il ne sortît, qu'avec lui, chantant, dansant, buvant et friponnant plus dissolument après qu'il eut reçu une si triste nouvelle qu'auparavant. Il fit redoubler à ses violons ses chansons plus gaies et plus irrévérencieuses, jamais on ne le vit en si bonne humeur, ni si épanoui en ses joies. Comme il ne venait pas, on tira un second coup de canon pour le presser mais il ne s'en remua non plus que la guérite où il était. Ceux de sa compagnie le pressèrent, mais il leur imposa silence avec 3 ou 4 reniements de Dieu, disant qu'il n'avait pas dîné et qu'il savait bien ce qu'il avait à faire.

L'impatience porta les habitants à ne l'attendre pas davantage et à voler promptement au Beau Séjour mais il n'y virent qu'une horrible désolation, des habitants en un piteux état, tout déchirés de coups de couteaux, achevés à coup de boutoux, tout couverts de plaies et nageant dans leur sang. Le révérend père missionnaire y étant aussi accouru pour recevoir leur dernier soupir et leur donner les dernières assis-

tances, puisque la mort l'avait prévenu, ne put que leur donner la sépulture. Tout était enlevé et on ne vit plus aucuns Sauvages qui se retirèrent bien vite, quoiqu'on eût pu leur faire lâcher prise, si on eût voulu presser le pas au premier signal qui en fut donné. Ceux du quartier étaient trouvés trop faibles pour l'entreprendre, la prudence les obligeait à se retrancher pour soutenir le combat s'il leur était présenté [f°92v] en attendant du secours. Le sieur Dubu y vint enfin sur les 5 heures du soir, avec sa compagnie de goinfres, qui d'abord voulut contrefaire la douleur mais, comme il ne pouvait se contenir longtemps, tout ce qu'il disait et faisait n'étant que contrainte et que feintise, il fit connaître aussitôt que le singe était toujours singe, d'autant que pour consoler les affligés d'un tel désastre, il dit qu'aussi bien que ce n'était personne qui eût beaucoup avancé l'île ni de qui on peut attendre grands services. Quelle consolation, je vous prie, et de là juger s'il n'y avait pas de l'intelligence avec nos ennemis, de la trahison en son fait et de la félonie en toute sa conduite. L'on m'a assuré que le capitaine Ouchenart à son départ lui promit 50 livres de caret ; je ne sais s'il avait mis à ce prix le butin de ce quartier qui s'habitait noblement et fleurissait sur tous les autres de l'île.

Le lendemain les Sauvages revinrent brûler la case du sieur Desmaretz, que le peu de temps ne leur avait permis le jour d'hier, et emporter le reste, à quoi on pouvait bien s'attendre et, dans cette attente, dresser des embuscades pour les attraper. Ce qui eût été infailible, on lui dit bien. Mais toutes paroles perdues, il ne se soucie pas du reste, dit-il avec quelques reniements de Dieu, "arrive ce qui pourra !". Et ce n'était pas tant pour sauver le reste, qui n'était pas si fort considérable, quoiqu'assez, que pour avoir quelques revanches d'eux et abattre leurs trophées par quelques revers de fortune. On y fut néanmoins vers les 10 heures du matin, toujours trop tard, c'en était fait, et on ne trouva qu'un monceau de cendres avec quelques brasiers. Le jour suivant ils descendaient de bon matin sur l'Anse du Grand Mâle avec 5 pirogues qui font quelque 250 personnes, et allèrent attaquer la guérite située sur le Morne de Boucard à grands coups de fusil et de flèches ; mais bien attaqués, bien défendus. Au bruit des coups, on courut des forts au secours et eux, voyant nos approches, ne nous attendaient pas mais, prévenant même la portée de nos coups, ils gagnèrent promptement leurs pirogues, firent après grand large et se sauvèrent. Il n'y eut point de blessé de part ni d'autre, au moins de la nôtre. S'il y en eut de la leur, ils le cachèrent à leur ordinaire tant y a que nous n'en vîmes aucune apparence. Il y avait pour lors au fort un jeune Sauvage de quelque 15 ou 16 ans, neveu du capitaine Oucharnart et du capitaine Antoine, qu'ils y avaient laissé à leur départ pour espionner ce qu'on y ferait et se sauver quand il serait temps. À la nouvelle de ce malheur, on le mit aux fers dans ce pressentiment qu'ils ne manqueraient pas de le venir demander et nous diraient à même temps le sujet de cette guerre. Ceux de la Grenade, dont le principal était le capitaine Grand Barbe, y vinrent par effet au commencement de septembre, ce qui arriva comme des nôtres étaient à la chasse sur l'Anse des Palmistes. Ces Careibes les y ayant aperçus, ils leur crièrent de loin s'il y avait assurance pour eux de s'approcher voulant leur parler pour ce qui s'était passé et faire la paix. On leur donna paroles qu'on ne leur ferait [f°93r] aucun mal et qu'ils pouvaient venir en assurance et sans aucune crainte sur la foi donnée. Ils approchèrent, et après leur compliment ordinaire, ils témoignèrent du ressentiment de ce qu'on avait fait au Beau Séjour, en rejetant la faute sur ceux de St Vincent et de la Martinique, sans qu'ils en sussent rien, car autrement ils n'eussent manqué de nous en venir avertir secrètement et [en] sous-main, qu'au reste, pour eux, ils ne voulaient que la paix avec nous, étaient venus pour ce sujet et désiraient parler au sieur Dubu. À cet effet, on prit des otages de part et d'autre, un des nôtres les venant conduire par mer en leur canot au fort, et un des leurs demeurant avec les nôtres sur ladite anse. Les voilà dont arrivés au port. Ils feignent être fâchés du massacre fait au Beau Séjour et protestent en être innocents, rejettent tout sur ceux de la Martinique et de St Vincent. Les sujets ne sont autres que ceux que j'ai couchés ci-dessus. La détention de leurs esclaves, le massacre du capitaine Nicolas et la défaite des leurs par le capitaine Baillardet. Cependant ils demandent de vivre en paix avec nous comme auparavant, et comme ils sont innocents du ravage du Beau Séjour, qu'on leur rende celui qui est aux fers. Ce qu'on ne voulut leur accorder, de quoi s'en retournant mécontents, le sieur Dubu les fit charger, mais sans effet étant trop loin en mer. On courut pourtant après, et la crainte d'être attrapés leur fit ranger terre vers la rivière de St Jean, puis, abandonnant leur canot, ils gagnèrent aux pieds par les bois. Or comme nos chasseurs en avaient un avec eux sur ladite Anse des Palmistes, on les alla avertir promptement de l'arrêter et de l'amener au fort, pour tenir compagnie à l'autre qui y était dès la St Pierre. Ce qui fut fait et nous en verrons la délivrance sur la fin de l'année. Sans doute les tenant ainsi, c'était avoir des assurances qu'ils n'oseraient plus nous attaquer de crainte qu'on les fit mourir, car ils font tant d'estime seulement du moindre d'eux que, pour lui conserver la vie, ils renonceraient à tout autre intérêt, le prisant

plus que la mort de 100 Français pour la ruine de toutes nos guérites et que toutes nos plus riches dépouilles.

Et voilà comme l'été nous a vus porter la peine des perfidies de ceux de la Martinique, verser notre sang pour les expier et ruiner notre île pour leurs intérêts particuliers. Voyons un peu l'automne, qui n'est pas exempt de malheur, quoique ce soit un acte de justice, le plus héroïque et le plus courageux qui se soit jamais exercé dans les îles. Comme le sieur Dubu continuait le train de sa vie détestable, la justice de Dieu le suivait pas à pas et vint fondre tout à coup sur sa tête criminelle, ainsi que la foudre sur la pointe d'un rocher. Il s'était figuré que, si Dieu ne descendait en terre, personne au monde n'oserait l'attaquer, pas même en avoir la pensée. Ainsi vivait-il dans des dissolutions horribles sans crainte des hommes, ni respect de Dieu, mais enfin insupportable aux hommes et exécrable à Dieu, qui suscita des hommes jaloux de la gloire et de celle de l'Église, grands serviteurs du roi et du seigneur fort zélé pour le bien public, le maintien de [f°93v] la vertu et la ruine du vice qui avec autant de courage que de justice, rendra à Dieu sa gloire, à l'Église la liberté, au roi son honneur, au seigneur son intérêt, au public un repos et à la vertu son éclat, et au vice son supplice. Il se persuadait que tant de crimes seraient sans châtement à cause que maintenant personne ne l'empêchait. Mais ne savait-il pas que Dieu est un juge qui ne pardonne rien et qui punit nos offenses avec d'autant plus de rigueurs que sa bonté a plus longtemps attendu notre amendement. Le joug de mes iniquités a veillé, disait autrefois la ville de Hierusalem se plaignant de même par la bouche du prophète Jérémie, elle veut dire qu'il a attendu comme ceux qui veillent, qu'elle l'eût rendu plus sourd pour l'accabler sous sa pesanteur et cependant qu'elles étaient pliées dans sa main ainsi qu'un papier ou un parchemin où elles étaient écrites en caractère ineffaçable de sorte que comme l'on ne peut oublier en quoi a entre ses mains, Dieu ne la peut faire de nos offenses ; ainsi les ayant toujours devant les yeux, il ne peut que les châtier comme il ne peut qu'en avoir de l'horreur. Quelle n'était donc pas la vie du sieur Dubu, à qui le sieur comte de Cérillat avait commis la conduite de sa colonie dans la Grenade ! Voici en raccourci ce qu'on en pourrait dire en grand volume : "Criminel des lois divines et humaines, blasphémateur de Dieu et persécuteur d'Église, outrageux au roi, félon à son seigneur, tyran du peuple, pécheur public, athée en effet et chrétien en apparence". Et pour commencer par les intérêts de Dieu, il n'ouvrait presque jamais la bouche sans blasphèmes et reniement de Dieu. Il commençait néanmoins toujours par jurement et de là pour mieux assurer son discours ou pour l'embellir se servait de ce langage de démons, puis les finissait par quelques exécrables serments et insolentes paroles. Il croyait que c'était le moyen de faire l'habile homme et il faisait le charretier embourbé, de se faire craindre et il se faisait haïr, de se faire honorer et il se faisait mépriser. On a vu trembler le fort, frissonner les plus résolus et hérissier le poil aux plus déterminés, à force de ces blasphèmes qu'il enchérissait les uns sur les autres et faisait monter comme par degrés au plus haut point de l'impiété. Il fit attacher un jour devant le fort de par le roi : "Défense de crier le St nom de Dieu, sous de rigoureuses peines" et, semblable aux scribes et pharisiens de l'Évangile, successeurs de l'autorité de Moïse, il ne faisait lui-même rien moins que ce qu'il ordonnait, se contentant de l'avoir fait et laissant aux autres à l'observer, quoiqu'il dût commencer lui-même pour les y obliger par son exemple, qui sans doute eût eu plus de force pour les retenir de ces débordements que toutes ses menaces. Mais pour un autre crime contre Dieu, la convoitise enragée d'avoir du bien et de quoi fournir à ses débauches et à ses excès le fit aller un jour consulter un magicien pour lui donner entrée dans le sabbat et se donner au démon corps et âme, à cette condition de lui faire avoir la jouissance de toutes celles qu'il désirerait [f°94r] et tout autant d'argent qu'il lui faudrait pour entretenir ses plaisirs et ses dissolutions ; il y fut mais il n'osa faire ouverture du dessein, se contentant seulement, à ce qu'il m'a dit et à d'autres, de voir la cérémonie de cette assemblée. Je lui demandai pour-quoi, il me répondit qu'il y avait un trop grand monde et qu'il n'eût pu le déclarer sans qu'on l'entendît, et néanmoins il ne voulait que personne en sût rien. Ce qui fut cause qu'étant retourné vers son magicien pour avoir un autre expédient de lui parler en particulier, il en reçut celui-ci de garder la chambre noire l'espace de 15 jours et de faire telles invocations ; il le fit, abandonné qu'il était, mais le bouquin ne parut point, connaissant trop bien la légèreté de son esprit, ses fougues et ses caprices.

L'Église n'en a pas reçu un meilleur traitement que Dieu. Si l'on a traité le père de famille de Belzébuth, disait un jour notre-Seigneur à ses apôtres, de qui traitera-t-on ses domestiques ? Le serviteur n'est pas plus considérable que son maître. Si le pape avait une fois cette témérité, ou ses cardinaux, de le reprendre de ses libertés les ayant entre ses mains, il leur ferait manger de l'herbe, jurait le sieur Dubu avec maugréement et avec des paroles infâmes. Il pensait étonner par ses beaux discours le révérend père missionnaire, qui était présent, et lui ferma la bouche ; mais ce fut ce qui le fit tonner davantage contre le

vice, de quoi le piquant, il conçut contre lui une rage [de] démons qui lui en fit écrire ces mots au sieur comte de Cérillat, pour le ruiner d'estime dans son esprit, en date du premier de juillet dernier, après s'être plaint des principaux de sa colonie, et particulièrement du sieur de St Mart : "Pour une autre mortification, nous avons un père jacobin qui nous fait enrager". Oui bien, et ses concubines [!]. Mais généralement tous les habitants l'aiment comme leur père, l'honorent comme leur pasteur et l'admirent comme un ange du ciel. Comme sa langue effrénée ne pouvait dire une vérité, aussi son oreille ne la pouvait souffrir ; tout ce qui donnait quelque légère atteinte à sa conscience lui était insupportable, et pour peu qu'on le touchait, il semblait qu'on l'écorchait. D'où vient qu'il lui défendait de la part du roi de plus prêcher ni dire ni publier quoi que ce fût, en l'église ni ailleurs. Mais son silence, par un miracle ravissant, était plus éloquent que toutes ses plus fortes patenôtres, déclamant plus puissamment contre le vice par cette retenue que foudroyant en chaire par ses paroles, et lui faisant de plus sanglants reproches à ne dire mot que s'il eût jeté contre lui feux et flammes. Il aposta deux personnes pour l'assassiner, l'un du côté du Beau Séjour, et l'autre de celui de la Grande Anse, s'il y allait visiter à son ordinaire quelques malades ; puis l'on dirait que ce serait les Sauvages qui l'auraient massacré. Mais on en donna avis au révérend père et le sieur Dubu, ayant vu sa mine éventée, en pensa crever de dépit. Son esprit assez inventif pour le mal et prompt à l'exécuter le fit résoudre à se servir du poison. Il en communiqua à son privé conseil, qui l'en dissuada sur ce que l'on ne manquerait jamais à le reconnaître et ce serait une tache éternellement à son honneur. Il s'avisa donc un jour de le faire embarquer dans un canot, sous prétexte de le conduire au Beau Séjour pour y assister un malade, qu'on feindrait être à l'extrémité, et cependant poussant plus avant on l'irait dégrader dans les Grenadins pour y être [f^o94v] assommé par les Sauvages, ou y mourir de faim. On l'en divertit encore sur ce que sa cruauté se découvrirait toujours, le peuple qui l'aime et qui le respecte gronderait hautement, les Sauvages, qui le connaissent et l'estiment, ne lui feraient rien, et même le pourraient emmener de la Gardeloupe, où il ferait grand bruit. Il voulut encore le faire jeter dans quelque autre méchant canot, tout seul et sans aviron, en une nuit orageuse, pour être à la merci des vents, des vagues et des tempêtes, et encore rompit-on ce mauvais dessein, par la seule crainte que Dieu s'en faisant le pilote ne le fit surgir à bon port, d'où il pourrait exciter une si grande tourmente qu'elle perdrait celui qui l'aurait voulu noyer. Ainsi remit-il en un autre temps l'exécution de son attentat, lorsqu'il se retirerait de l'île avec les effets et les Nègres du sieur comte de Cérillat. Car pour lors, l'attirant par finesse dans sa barque et ensuite l'ayant à sa discrétion, il le ferait jeter en mer en une nuit qu'il y penserait moins. Mais comme Dieu avait rendu inutiles tous ses autres desseins, aussi empêcha-t-il les effets de ce pernicieux conseil, n'ayant permis que ses mains exécutassent ce que son esprit malicieux avait projeté.

Il avait déjà par deux fois levé la main sacrilège sur lui et frappé outrageusement en présence du peuple, sans autre raison que celle de sa rage, qui ne peut souffrir la présence d'une personne sacrée, qui par obligation de charges et de conscience prêche l'évangile, dit la vérité, relève la vertu et blâme le vice. Et comment sa main ne sécha-t-elle, comme celle de Jéroboam, pour l'avoir levée sur un prophète qui lui portait les ordres de Dieu ? Il le traîna là, jour du St Sacrement, par la place, après la sortie de vêpres, sur ce que sa belle fantaisie troublée de vin d'Espagne et brouillée d'eau-de-vie, échauffée par ses goinfres, lui représenta qu'il n'avait point reçu autant d'honneur que son autorité fantastique en méritait ; et comment le feu du Ciel ne descendit-il sur sa tête détestable pour le consommer, comme il fit [pour] ceux du roi Ochazias, qui se voulurent saisir par son commandement de la personne du prophète Elie ? Il voulut soulever le peuple pour le maltraiter et le chasser de l'île ; mais le peuple, qui savait sa malice, ne voulut jamais servir d'instrument à sa passion. Tant s'en faut, il commença à gronder fortement, comme font les flots d'une mer mutinée, et protesta toute sorte de persécution et de crieries à ce pauvre persécuté, qui ne s'étonnait non plus de cette persécution et de ces outrages que de voir de la pluie en temps d'hiver. Et comment la terre ne s'entrouvrit-elle sous ses pieds, pour le dérober dans ses abîmes, comme elle fit autrefois Coré, d'Athan et Abiron, qui avaient ourdi une sédition parmi le peuple contre Moïse et Aaron ? Il se disait chef de l'Église et s'en arrogeait l'autorité à la mode anglaise, de là comme il avait un prêtre à son honneur, il lui commit l'administration des sacrements, la conduite des âmes et la direction de la chapelle, en ayant dépouillé celui qui en était pourvu par le Saint-Siège, d'où sont prévenus de grands désordres comme mariages clandestins, confessions nulles, sacrements profanés et des scandales prodigieux. Et comment ne fut-il frappé de lèpre, comme le fut Ozias, en la partie la plus éminente de son corps, pour avoir usurpé le droit du grand prêtre en prenant l'encensoir et voulant faire sa dévotion sur l'autel des parfums, mais Dieu qui ne laisse rien d'impuni, surtout les impiétés et les sacrilèges, le résér-

vait à une confusion horrible et une vengeance [f°95r] inexplicable.

Il n'a pas eu plus de respect pour son prince et pour son roi que pour Dieu et son église. Il se qualifie roi de la Grenade en beaucoup de rencontres disant même avec reniement de Dieu : "qui doute que je ne sois roi de la Grenade ?" qu'il en fit un acte solennel au contrat de mariage entre le sieur Blanchard et damoiselle de Mouchet, le créant écuyer pour honorer l'alliance. La compagnie l'ayant trouvé mauvais, il se leva et, déterrants 4 ou 5 morts, dit qu'il en avait le pouvoir et que, par la mort, personne n'en devait douter, et qu'il le montrerait bien avec le temps. S'étant emparé par bienséance d'une place appartenant au révérend père missionnaire, [il] répondit en l'opposant qu'il était roi de la Grenade, et qu'en cette qualité il voulait avoir tout le bien qui l'accommoderait, comme maître absolu des biens et fortunes de ses sujets, outre qu'on avait laissé passer 2 cents jours sans y travailler. Lui ayant été remontré que les ordres du roi qui portaient défense de s'en emparer, auparavant main levée, ne l'avaient permis, il entra en une telle fougue qu'après avoir vomi quantité de paroles insolentes contre la sacrée personne du roi et dit que "s'il tenait sa lettre du petit cachet, il s'en torcherait le derrière", il jura exécrationnellement qu'il n'y avait point d'autre roi de la Grenade que lui-même ; pour celui de la France, son pouvoir était borné par la mer et ne s'étendait plus outre. Il y avait déjà quelque temps qu'il s'était rendu criminel de lèse-majesté, lorsque, pour le siège d'Arras, un capitaine, s'étant fié à lui trop légèrement sur son cajol et hâblerie, lui donna l'argent du roi pour lui lever des soldats, afin de rendre sa compagnie complète. Et lui qui ne cherchait que cela, l'ayant entre les mains, s'envola à Paris, d'où tirant des perdues, il les amena dans le Havre de Grâce, et joignant leurs forces ensemble, tant qu'ils eurent de la subsistance, ils firent une rude guerre à la mélancolie. Le capitaine attendait sa recrue, et en attendant le voilà tué en une rencontre. Ainsi sa mort fut la vie de ce fourbe, qu'il n'eût jamais manqué de poursuivre par justice pour avoir raison d'une si infâme lâcheté, qui s'égayait dans le champ de Vénus, pendant que ce brave était tout couvert de sang dans celui de Mars. Mais ce qui est inexcusablement outrageux, pour quoi les rois n'ont point de grâce, ni le public de compassion, non plus que les lois de maîtrise, est la fausse monnaie. Il y avait longtemps qu'il en faisait et, pour y travailler plus en repos et hors de crainte, il se donna avec de ses complices au sieur comte de Cérillat, qui se disposait à venir en la Grenade, sur ce qu'on lui avait assuré qu'il y avait des mines d'or et d'argent. Il n'y fut pas trois jours, qu'il commença ce beau métier, faisant fondre quantité d'étain et, avec ses secrets, le réduisant au point qu'il doit être pour sembler de l'argent, donner le son, ôter le cri, bailler couleur, faire le poids et autres bagatelles du métier, dont il m'entretint un soir après souper. Mais il lui fut bien funeste, car au lieu de lui procurer des richesses, de la grandeur, des plaisirs et une vie heureuse et contente, par un effet contraire, il l'a dépouillé de tous ses biens, abaissé à une misère déplorable, chargé de fers et fait punir d'une mort honteuse. Il se servait de sable, où il jetait des pièces de France, d'Allemagne, d'Espagne et d'Angleterre de toutes sortes de fabriques, comme on en a trouvé en son âtre ; néanmoins il n'avait que deux dés de France pour les louis de 30 sols. De cette fausse monnaie, il donna 600 livres au sieur Dutoy à son départ, pour la distribuer en France et lui en acheter ce qui était nécessaire à continuer ce beau ménage, suivant les instructions et le mémoire qu'il lui en donna. Il voulait aussi en acheter des habitants leurs pétuns [f°95v], le disait-il, pour les soulager de la peine de s'en défaire vers d'autres et prendrait à gré le soin de les faire venir de France pour son compte. Ce qui était leur couper gorge et les rendre misérables. Mais Dieu y mit bon ordre renversant ses damnables desseins par une fin tragique.

Comme personne ne troublait ce beau ménage, il se figura que le temps serait toujours d'une même tenue, quoique le révérend père missionnaire lui en donnât un jour adroitement bien serré sur les doigts et bien à penser et à craindre, en une prédication du mauvais exemple, tirant une comparaison des faux-monnayeurs, de quoi il se plaignit à un de ses confidents. D'où vient que s'y fiant, il se plaignit, il écrivit à son bon ami qu'il n'avait qu'à venir en la Grenade et qu'il y faisait bon pour le métier qu'ils savaient ; encore écrivant à son associé Champeau, en date du 20e de décembre 1658, il lui coucha ces mots de sa propre main sur le repli de sa lettre : "Apporte-moi des drogues que tu sais ; fais-les acheter à monsieur le comte et puis laisse faire". Même sollicita autant qu'il [se] peut de paroles un homme d'honneur à l'aider en son travail, qu'il appelait son petit divertissement, préférant la crainte de Dieu et le respect du roi à tous les beaux avantages du monde, une pauvreté vertueuse à de mauvaises richesses. Ignorant qu'il était de l'advenir, que le révérend père missionnaire lui avait tant de fois prédit ! Et s'il ne voulait pas croire, n'en pouvait-il pas bien juger sur ce que nous voyons que les jours se suivent mais ne se ressemblent pas ? La mer est calme, qui en un tour de main devient orageuse ; le soleil est tout brillant de lumière sur nos têtes, qui en un moment est couvert d'un fâcheux nuage ; et l'air est serein, doux et agréable, qui aus-

sitôt est tout tranché d'éclairs. Dieu patientait en attendant qu'il se retirât de sa mauvaise vie, mais lui abusant toujours de sa bonté éprouva sa justice. S'il a perdu le respect envers sa Majesté, il n'est pas à croire qu'il en eût pour son Seigneur et son maître. Ses paroles et ses lettres le voulaient bien parfois persuader aux plus simples, mais son cœur les démentait et ses actions en savaient dépendre. Dieu dit autrefois par son prophète Esaïe au peuple juif ce que lui répéta du depuis le Seigneur de nos âmes, qu'il était un peuple qui ne l'honorait que des lèvres, en ayant le cœur fort éloigné. Et c'est justement comme se comporte à proportion le sieur Dubu à l'endroit du sieur comte de Cérillat, son cœur ne s'accordant avec sa langue, ce que sa conduite faisait trop connaître. Je ne veux m'arrêter aux mauvais discours qui lui en échappaient quelquefois en des entretiens particuliers et, de ceux qu'on lui a entendu tenir à la Barboude, à la Martinique et à la Grenade, jusqu'à vouloir débaucher les principaux de la colonie de continuer leur route dès la Barboude, sur ce que ledit sieur comte de Cérillat en faisait si peu d'estime, leur remontrait-il, qu'il avait préféré à eux tous le sieur de Bonnebourg, capitaine de ses gardes, qui n'était pas de leur volée, en la conduite de ladite colonie, s'il arrivait que ledit sieur Dubu vînt à mourir, comme il est porté dans la commission, que j'ai insérée ci-dessus en l'année dernière.

Le Barboudois, qui est un adroit, ayant reconnu qu'il était capable de félonie, lui témoigna de l'envie sur la Grenade, et ledit sieur Dubu, ayant vu que c'était là une belle occasion pour faire tout d'un coup fortune, lui promit de lui donner au plus tôt contentement, lui donnant les Grenadins et se réservant la Grenade à condition de se maintenir l'un l'autre, contre toute autre puissance qui s'opposerait [f°96r] à la leur et les voudrait faire de s'emparer, il lui en écrivit la mi-septembre dernier par le sieur Dutoc, complice de tous ses crimes, et ne put si bien cacher dans son sein le feu de cette perfidie qu'il n'en découvrit la flamme à quelques habitants pour les attirer à son parti, sous prétexte à fortifier l'île contre les Sauvages, en la peuplant de ces colonies étrangères. Néanmoins, soit par remords de conscience, soit par légèreté d'esprit, soit par l'un et par l'autre, il prit dessein d'abandonner l'île, aussi disait-il souvent qu'il avait plusieurs cordes en son arc et voulant tous les effets du sieur comte de Cérillat, les Nègres du fort et ceux des habitants, d'où vient que se promenant un jour avec son aumônier, et le voyant en bon état, il lui échappa de dire par mégarde qu'il lui faisait mal au cœur de la quitter. Sur quoi son compagnon fit sans mot dire une forte réflexion, qu'il me communiqua après. À cet effet, il donna jour au capitaine Baillardet de la Martinique, qui l'avoua franchement, de le venir trouver avec sa barque, à quoi il ne manqua pas étant arrivé ici le 10e de novembre. Mais la mort le prévint dès le huitième ainsi que nous verrons. La ruse était que ledit Baillardet arrivait de nuit et se cacherait vers la rivière du Beau Séjour. Aussitôt on donnerait avis au valet du sieur Dubu, qui demeurait au corps de garde avancé dans le quartier, et ce bon valet, qui aurait le mot, viendrait à quelque heure que ce fût en avertir secrètement son bon maître, qui après ferait aller les Nègres du fort, et tous les autres qu'il pourrait avoir au quartier, sous prétexte d'y travailler, les uns à défricher et les autres à planter, puis embarquer les coffres, les malles et les bahuts à la faveur de la nuit, pour n'être aperçus de personnes ; de quoi toutefois il y avait déjà sous mains un petit bruit pour y prendre garde. Enfin le tout étant rendu, se devait promptement mettre dans la barque avec les Nègres et les Nègresses, ses plus affidés et affidées et ensuite, vent derrière, et où aller, Dieu le sait. On entendit un jour que l'une de ses concubines avertissait son mari qu'il prît bien garde de ne point désobliger en quoi que ce fût le sieur Dubu et de bien faire ses volontés, car il avait de bonnes inclinations pour eux et les mènerait bientôt avec lui à la Barboude, où ils pourraient faire toute une autre fortune qu'ils ne feraient jamais en la Grenade, à ce qu'il lui avait dit secrètement et en particulier. Ce que néanmoins la pauvre petite femme qui a la langue peu courte, laissa de découvrir à une personne d'honneur et cette personne, par contagion de mal, à une autre. À quoi aussi la sollicita le sieur Champeau, lorsqu'il vint le 3e de septembre dernier retirer de la Grenade ses effets. Lui ayant dit qu'il eût à tout quitter et venir à la Barboude, où l'attendaient des personnes faites comme toi et moi, lui dit-il. Mais quel détestable dessein ! La mort le rompit heureusement, pour ne voir une île dans la plus déplorable désolation où la misère [ne] la pût jamais réduire, ayant perdu toutes ses forces par l'enlèvement de ses esclaves et ses grandes richesses par le vol de tous les effets de son seigneur. Il est à croire que c'est sur ce dessein qu'il laissa les terres du fort en friche et reprendre leur première nature, en ayant tiré tous les vivres sans jamais y en avoir planté d'autres. Il ne s'en souciait pas pourvu qu'il y en eût assez jusqu'à son départ. Que le sieur comte de Cérillat vînt quand [f°96v] il voudrait, qu'il y trouvât de quoi faire subsister son monde, ou qu'il n'y trouvât rien, cela ne lui importait. Toujours trouverait-il le nid, quoique les oiseaux s'en fussent envolés. Aussi que ne venait-il plus tôt, leurs ailes n'étant pas si fortes, ils n'eussent pu voler. Mais Dieu qui avait pris cette île sous son amoureuse protection, souffla sur un si pernicieux dessein et le ré-

duisit en poussière, ne permit ce malheur, en le prévenant par sa bonté et surprit le sieur Dubu dans son crime en l'accablant de misère par sa justice.

Aussi quand il n'était pas en ces mauvais desseins, il s'était toujours rendu assez criminel à l'endroit du sieur le comte de Cérillat, d'avoir pris possession de la Grenade contre la défense qu'il lui en avait faite et d'en avoir usurpé le gouvernement contre l'ordre qu'il en avait reçu ; le pouvoir de faire tout pour le mieux, inscrit dans son second mémoire, que j'ai rapporté ci-dessus, ne le peut rendre excusable, d'autant que comme peuvent voir les plus petits esprits, il ne se pouvait entendre que pour la conduite particulière de la colonie, retranchée en quelque quartier de la Martinique ou de la Grenade, et non point pour la prise de possession ni du gouvernement de ladite Grenade. Mais dès son départ d'Angleterre, ayant sa commission, il médita le dessein de s'en faire absolument gouverneur, cela lui semblant son mieux, quoique ce fût au préjudice de son seigneur, qui le lui avait défendu, d'où vient qu'en passant, il tira du Barboudois de belles instructions pour bien gouverner le peuple de la Grenade, comme elles portent en titre mais très mal observées ; et fit jouer sous mains toutes sortes de ressorts à la Martinique pour cette prise de possession et de gouvernement contre sa foi et son honneur. Autant infâme que perfide encore en voici un acte qui fait horreur même aux démons. Sa conscience lui reprochant le mépris des ordres du sieur comte de Cérillat, la dissipation de ses effets et généralement sa mauvaise conduite, et, appréhendant quelque recherche et quelques honteux châtiments, il voulut aller au devant de ce qu'il craignait plus que la mort, par un poison qu'il prépara pour l'arrivée dudit sieur comte de Cérillat. Ce qui ne fut pas si secret qu'il ne vînt à la connaissance de quelques-uns, les uns croient qu'il lui devait être donné en un bouillon, d'autres mis en sa perruque, d'autres dans ses linges. Je sais une de ses bonnes amies, à qui il en avait confié un pour servir au repas qu'il lui dirait. Elle l'ayant découvert au révérend père missionnaire, qui la conjura par les intérêts de sa conscience de le lui remettre entre les mains pour le jeter en sa présence dans le feu, de crainte qu'il ne servît à quelque mauvais dessein, elle le lui refusa, disant qu'il le prendrait mauvais, quoique le révérend père lui donnât une défaite qui l'eût mise à couvert de tout bruit et lui eût servi d'excuse. Ce qui fut cause que depuis le révérend père ayant eu quelque démêlé avec le sieur Dubu, ainsi que j'ai dit ci-dessus, il ne lui donna plus de visite, même voulut jamais manger chez elle quoiqu'elle l'en pressât fort, se défiant raisonnablement de l'esprit d'une méchante femme. Je ne sais si elle ne trempait point dans la conspiration du poison contre le sieur comte de Cérillat, tant y a que le sieur Dubu étant près de mourir, il dit hautement et constamment qu'elle était criminelle et digne de mort aussi bien que lui. On [f°97r] n'insista pas à lui faire déclarer pour quel chef et le sujet est demeuré dans le doute du poison ou de la fausse-monnaie. Mais en cette conjecture de l'attentat par poison sur ledit sieur comte de Cérillat, ledit sieur Dubu se promenant en un jour avec un homme d'honneur, et s'entretenant de ce que ledit sieur comte de Cérillat pourrait mettre quelque autre gouverneur, il répliqua avec un reniement de Dieu qu'il ne lui en donnerait pas le temps ne voyant pas qu'il fût jamais 15 jours en vie dans la Grenade, même, dit-il souvent, que comme sa guérite dominait le logis dudit sieur comte de Cérillat et [il] était en disposition d'y faire conduire quelques moyennes pièces de canon, c'était pour lui apprendre son devoir s'il ne suivait ses volontés.

Qu'en pouvait maintenant attendre le peuple d'un tel homme si félon et si traître à son seigneur, à qui il devait tout honneur et tout service ? On ne saurait rien tirer que de bonnes pierres d'un bon trésor, et d'un mauvais on n'en saurait prendre que de mauvaises, disait un jour le Sauveur. D'abord, il voulut introduire le droit des aubaines, qui est justement avoir voulu faire naufrage au port car comme ce droit est un peu tyrannique, étant la liberté de disposer de ses biens en faveur de ses amis, il voulait faire récompense au risque du seigneur tout ce que les habitants avaient acquis avec bien des soucis et laissaient pour leur mort, ne voulant permettre qu'ils en disposassent par leur dernière volonté au bien et profit de qui que ce fût, sans considérer qu'il n'a jamais été introduit en aucunes îles depuis qu'elles sont îles et qu'il n'était pas même temps de l'introduire, d'autant que les premiers établissements doivent être accompagnés de douceur, si on les veut voir fournir de bonnes redevances, au lieu que, si l'on commence par la rigueur, ils n'auront jamais que de mauvais succès. Il en est comme des ruches que vous peuplez facilement d'abeilles, si vous les parfumez de douces odeurs, mais vous les en étranglez, si vous vous en servez de fortes et violentes. Il fallait faire les testaments à sa mode, couchant plutôt par écrit ses volontés que celles du malade ou faisant violence aux affections de ce pauvre languissant pour s'accommoder aux fantaisies de ce détestable tyran. Il s'emparait de tout ce qui était à sa bienséance et comme un autre Achab ne faisait point de scrupule de se saisir de la vigne de Naboth. Après avoir été cause du massacre de ceux du Beau Séjour, il se saisit de leurs biens, de sorte que je puis dire de lui avec autant de vérité

que le prophète Elie dit à ce roi au sujet de ce pauvre homme que Jézabel fit mourir pour avoir son bien par force, “tu as tué et après tu as possédé”, qu’elle ne pouvait autrement par justice. Les affaires appelant quelques-uns hors de l’île, il leur limitait le temps, lequel expiré, il se jetait sur leurs biens. Il ne demandait pas mieux pour tout avoir et le vendre à son profit aux premiers venus, même disait-il hautement, tant il était secret, “qu’il ne leur avait donné congé que pour ne point retourner afin d’avoir leurs biens, et ne craignait rien tant que leur retour, afin que cette proie n’échappât de ses griffes”. S’il voyait quelqu’un qui avait un peu de forces pour avancer sa fortune, il lui faisait mil caresses pour l’attraper ; avait-il le visage tourné, il jurait “qu’il voudrait qu’on lui eût donné un coup de pistolet dans la tête, et qu’il se parerait de ses plumes”. Ayant appris qu’un pauvre habitant, qui a bien de la peine à vivre et à pousser [f°97v] le temps avec l’épaule comme l’on dit, avait traité des Sauvages un lit de coton passablement beau, il le voulut avoir, et à son prix, 5 sols par exemple, pour ce qui en valait 100 autrement, jurant avec mil reniements de Dieu, [qu’il] le brûlerait auparavant que de partir, dans le feu qu’il alla faire allumer. Il sollicita ces Sauvages à le massacrer à la première rencontre mais le grand Baba et le capitaine Antoine lui dirent qu’il ne le fallait pas, ce serait troubler la paix, au reste il ne leur avait jamais fait mal, tant s’en faut, il leur avait toujours été bon ; de quoi même ils se plaignirent à quelques particuliers disant que leur capitaine n’était pas bon, parlant du sieur Dubu, de les avoir sollicités à tuer Saint-Amour qui était “mouche bon à eux”, ils veulent dire à leur jargon qu’il avait beaucoup d’inclinations pour eux.

Quelle honte qu’il faille que les infidèles, des Sauvages, des barbares, nous remontrent par leurs seules et pures lumières de nature les devoirs de notre christianisme ! Le Sauveur de nos âmes disait autrefois aux juifs que les ministres et la reine de Saba le lèveraient au jugement [dernier] et porteraient témoignage contre eux mais je puis bien aussi dire que ces Careibes, tout Sauvages et infidèles qu’ils sont, seront les témoins et les juges, en ce grand jour de fureur, de la cruauté et de la rage du sieur Dubu, comme ils ont été ici ses maîtres, ses instructeurs et ses correcteurs. On lui peut justement et raisonnablement imputer le massacre du Beau Séjour, d’autant qu’il a dû l’empêcher, étant une obligation de sa charge de gouverneur, tel qu’il se disait, quoique fausement il l’a pu, faisant seulement mettre le monde sur ses gardes pour n’être surpris, ne permettant que le quartier se dégarnît pour se soutenir mieux, et le fortifiant encore par d’autres soldats qu’il avait en mains, au moins jusqu’à ce que l’orage fût dissipé pour repousser les attaques. Il l’a su en ayant été averti, ainsi que j’ai rapporté ci-dessus ; et donc en l’ayant empêché, il l’a voulu, puisqu’on veut bien qu’une chose arrive quand on ne l’empêche pas, quoiqu’on le doive et qu’on le puisse, et même qu’on ait avis qu’elle doit arriver. Ainsi Néron voulut bien l’embrasement de la ville de Rome puisque sa qualité l’obligeait à sa conservation : il pouvait bien rompre ce malheureux dessein, et le savait, puisque lui-même en était l’auteur ; néanmoins il ne l’empêcha pas, tant s’en faut, il le contemplait au milieu d’une émeraude, et le trouvait de vert gai ; et le sieur Dubu, Néron de la Grenade, prend son plaisir pendant qu’on massacre ces pauvres Grenadins, et la nouvelle qu’on lui en apporte fait ses plus grandes joies. Ce qui se passa entre lui et le sieur de St Marc est étonnant. Comme ce généreux chevalier restait entier maître dans les intérêts du sieur le comte de Cérillac, et ne pouvait souffrir que le sieur Dubu dissipât ses effets, en ayant lâché quelques paroles qui furent rapportées, il en fut honteusement poursuivi, d’autant que le sieur Dubu lui fit faire son procès et le condamna au bannissement ; sous prétexte de calomnies inventées contre lui, ainsi que j’ai dit ci-dessus, il s’en voulait défaire pour n’être éclairé de si près et de tels yeux et, pour couvrir son dessein, il y fallait procéder avec quelque couleur de justice. Les sieurs de la Jussaye et Blanchard, ses gendres, y furent enveloppés. Mais quelques considérations lui firent cesser ses poursuites. Auparavant tout ce beau tintamarre, il les [f°98r] accablait de caresses, et tous autres de sa colonie, et les contraignait à venir manger à sa table. Après qu’ils étaient retirés, il fulminait contre eux, avec des paroles insolentes, de l’avoir pris au mot. Ce que ne pouvant souffrir, un jour je lui dis avec ma franchise ordinaire “qu’il s’en devait prendre à lui-même les y ayant attirés par ses importunités”, cependant que je m’étonnais fort qu’il les traitait si mal en leur absence, voyant qu’il leur faisait en leur présence tant de civilités et de bon visage. À quoi il me répondit que ses civilités ne valaient jamais rien. Je lui dis là-dessus qu’il semblait ne vouloir sa vie pas la connaître, qu’il ne se fallait pas fier autrement à lui ; “ne s’y fie qui voudra”, me répliqua-t-il, tant y a que mes civilités ne valent du tout rien et l’on s’en doit d’autant plus défier qu’elles sont plus caressantes. “Malheur ! dit un sage, au cœur double, aux mauvaises langues, aux mains malfaisantes et à celui qui marche par deux chemins”.

Beaucoup de sa colonie, que le sieur comte de Cérillac lui avait recommandés comme ses propres en-

fants, sont morts par le refus de quelques petites assistances que lui seul leur pouvait donner. D'autres n'ont fait que languir un long temps par la même cruauté et d'autres s'en sont allés ne pouvant plus subsister sans une telle humanité. Comme on le plaignait un jour du peu de munitions que l'on avait pour soutenir la guerre des Sauvages, il dit qu'il en avait bien mais que, sur la mort, c'était pour un tout autre service des habitants, en leur en guérissant le battement de tête, ce qu'il leur répéta un dimanche, 2 ou 3 fois au sortir de l'église, jurant et reniant. C'est qu'il avait déjà eu le vent du mécontentement de tout le peuple par ses scandales et ses désordres, et par vengeance leur refusait toute assistance, même bien loin de devoir en donner, il les menaçait de faire mains basses sur eux pour n'avoir plus de contradictions à ses volontés. Quelque temps auparavant qu'il fût appréhendé, voyant qu'il était dans l'aversion du peuple et ruiné d'estime et de crédit, il tirait souvent un poignard de sa poche et disait en jurant que dans quelques jours il ferait de bonnes exécutions. Encore lui entendit-on jurer que bientôt il mettrait blanchir les os des habitants derrière le fort ; Dieu permettant que sa langue trahisse sa pensée et son dessein pour s'en donner en garde, et on n'y manqua pas. Est-ce là un père du peuple ou un bourreau, un protecteur de l'île ou un destructeur, un bon commandant ou un tyran ? Sa tyrannie s'étendit même jusque sur les lettres des particuliers car, craignant qu'on informât les autres de ses oppressions et de sa mauvaise vie, principalement le sieur comte de Cérillat, et qu'on le dépeignît de ses propres couleurs, il les voulait toutes voir mais l'artifice en déroba beaucoup à sa curiosité, ne lui étant rapportées que celles qu'on voulait que tout le monde sût pour y obliger tous généralement, de quelque état et condition que ce fût. Il sollicita le sieur de La Bedade, greffier et notaire tabellion de l'île, à lui contrefaire une défense de la part du roi, qu'aucun n'eût à envoyer le moindre mot ou lettres à qui que ce soit, ni en ouvrir aucune qu'on aurait reçue, sans l'avoir auparavant communiquée au gouverneur du lieu. Mais cet homme, craignant Dieu et sachant trop bien les devoirs de sa conscience, aussi bien que de sa charge, n'y voulut jamais entendre, quelques belles promesses et quelques menaces étonnantes qu'il lui fit, ce qui lui procura son aversion pour [f°98v] ne vouloir commettre aucune fausseté.

Venons maintenant à ses lubricités, qui étaient aussi connues que ses autres crimes. Il entretenait, scandale défendu, à la vue de tout le peuple deux femmes mariées et au fort du Roi ; et non content de ces concubinages notoires et publics, il courait par les cases comme un étalon sollicitant les unes et les autres à faire ses damnables volontés. "Il faut qu'elles y passent toutes", dit-il un jour à un de ses infâmes confidents. Mais il était si fort accoutumé à tromper qu'il se trompa lui-même, ayant trouvé autant de résistance à défendre leur honneur qu'il apportait de force à le ravir. Il n'a pas même voulu épargner la petitesse de l'âge, ni respecter son innocence. Une mère assez perdue lui ayant donné sa fille, seulement de neuf ans, pour en faire ses plaisirs, afin de lui faire apprendre ce qu'elle a fait toujours et continue encore, comme si la fille ne devait pas être plus sage que la mère, et la mère eût eu honte de se voir moins sage que sa fille, aussi sa brutalité ne le porta-t-elle pas un jour au pays à violer par force une petite fille qu'il rencontra en son chemin ! Ne l'ayant pu, comme il n'avait point de couteau, il tira son épée. L'honnêteté ne me permet point d'en dire davantage. Ce[tte] pauvre enfant s'en alla toute en sang, comme elle put et toute en larmes vers son père, qui en fit sa plainte à monsieur de Pinardière, père de ce dénaturé et de ce brutal. Ce bon seigneur en fut tellement touché, aussi bien que de tant d'autres horreurs de sa vie, qui lui faisaient honte et déshonoraient sa maison, qu'il le poursuivit vivement. L'instance en est pendante à la justice du lieu, et n'eussent été quelques respects de personnes de condition qui s'entremirent en cette affaire apaisant les justes colères de monsieur son père, qui aussi arrêta les poursuites de cet enfant et de la justice, le revers d'un bourreau l'eût guéri du mal de sa rage. Pour comble de ses iniquités, il faisait profiter de ses lubricités, et quand il avait séduit quelque malheureuse créature, il s'en vantait comme s'il avait gagné un empire. Quand on l'en reprenait, il jurait par la tête qu'il avait plus de plaisirs à le dire qu'à le faire. Et n'est-ce pas là l'extrémité du mal quand l'impie, dit le sage, est descendu au plus bas de la méchanceté ? Il méprise, il se moque de tout, il tourne en risée les plus sérieux avertissements qu'on lui donne. Les menaces du jugement de Dieu et les supplices éternels lui sont des terreurs paniques et ces divins oracles que nous recevons dans la Sainte Ecriture passent chez lui pour des fables. Il devient impudent à outrance, portant un front de faire public ce que lui reproche Jérémie, qui ne saurait rougir, ni avoir honte de rien. Au contraire, dit le sage, il se réjouit quand il a mal fait et bondit d'aise en l'exécution des crimes plus énormes, qui mériteraient des larmes de sang. Le révérend père missionnaire, ne les pouvant souffrir, se sentit obligé pour l'acquit de sa charge et de sa conscience de tonner contre leurs désordres, mais il attira sur soi la rage de ce perdu, qui comme un frénétique le souleva contre le médecin qui le voulait guérir, et d'autant plus impudemment qu'il y avait un aumônier, son confesseur et

directeur de conscience, qui, porté d'envie contre ledit père et appuyé de la faveur du sieur comte de Cérillat, le flattait dans son mal et applaudissait dans [f°99r] son libertinage pour avoir les mêmes plaisirs, qui eussent été troublés s'il eût par là une fois cette sainte liberté de l'en reprendre, ainsi que son devoir l'y obligeait, et l'exemple de ce courageux missionnaire l'y portait, pour ne voir une île pleine de scandale et tout le peuple aux plaintes et aux murmures.

Il est bien plus raisonnable, dit le grand Nanzianzou, de prendre courageusement les armes pour la défense de la piété que de céder lâchement pour faire une capitulation honteuse, d'autant qu'on dit faire gloire d'être haïs et d'être fuis de ces pécheurs abandonnés, comme l'on dit tenir à des honneurs d'en être aimés et d'en être recherchés. Aussi ce ne sont pas des amitiés chrétiennes, qui sont toujours très franches et fort courageuses, que ces amitiés mondaines qui ne sauraient s'entretenir que par des flatteries et par des compliments mensongers, car si c'est un procédé qui est approuvé des hommes du siècle, que la vertu ruine l'amour qui ne se produit que par les condescendances, c'est une maxime de l'Écriture, qui est reçue de tous les saints, que nous devons plus honnêtement recevoir les coups d'un ami que les baisers et les embrassades d'un trompeur. Néanmoins ce furent de grandes persécutions contre le révérend père missionnaire, et de rudes combats, particulièrement pour la chasteté d'un autre Baptiste contre un autre Antipas. Il ne cessait de déclamer d'autant plus contre les vices qu'il voyait moins d'amendement dans les erreurs et plus de contradiction contre lui, semblable au soleil qui ne laisse de luire et ne perd nul espace de ses courses mesurées, quoique la terre expire de puantes exhalaisons contre lui, et les vaux de fâcheuses vapeurs. De là vous pouvez juger de quelle religion pouvait être le sieur Dubu, car ordinairement tels libertins n'en ont aucune. D'où vient qu'un apôtre parlant de certains hommes qui s'étaient coulés parmi les chrétiens de l'Église naissante, après qu'il a dit qu'ils souillaient leur chair, se plaisant à la saleté et à l'ordure, dit ensuite qu'ils méprisaient toute sorte de puissance et ne parlaient de Dieu qu'avec blasphème, voulant par là montrer que l'impiété suit l'amour effréné de la chair. Et un sage ayant demandé à Dieu de permettre qu'aucune impureté accueillît son cœur, il ajoute "qu'il ne l'abandonne à l'irrévérence de son nom comme remarquant qu'après les plaisirs de la chair venait la perte de tout respect pour Dieu". On lui a souvent entendu dire que "ce que nous appelons Dieu ne subsistait que par nos raisons et qu'on verrait encore de plus subtils que nous ne sommes, qui en forgeant de plus fortes le feraient aller en fumée, que le paradis n'était qu'un conte agréable et divertissant pour amuser les plus simples et l'enfer pour faire peur aux petits enfants, pour l'âme qu'elle retournait par la mort du corps comme cela était venu de rien à rien". En un mot qu'il n'y avait point d'autres contentements que ceux de la terre. Il faisait grande estime d'un seigneur de cour qu'il disait avoir ces sentiments et les soutenir contre les plus grands esprits du temps, et voulait y mourir non seulement pour le respect qu'il portait à la grandeur de son mérite, mais encore pour n'en trouver de plus raisonnable. Il ne laissait de venir à l'église, mais c'était seulement pour représenter, disait-il, la personne du sieur comte de Cérillat et recevoir comme tribus les honneurs dus à sa qualité, [f°99v] d'entendre la messe mais en tabarin, d'assister à la prédication, quand on la faisait, mais comme à une farce, et d'approcher des sacrements, ce qu'il a fait deux fois en 16 mois, mais par considération humaine, pour ne passer ouvertement pour athée. Ses évangiles étaient la goinfrerie, la fanfaronnerie, la médisance et la vengeance.

Pour la goinfrerie, il était toujours à écornifler les habitants, s'invitant lui-même à dîner tantôt chez les uns, tantôt chez les autres, qui en étaient soulés, et attirait avec soi gêne de son humeur. Sitôt qu'il savait que quelques-uns se traitaient, il s'y trouvait et gênait leur liberté. Tant que le magasin a duré, tant ont duré ses débauches, non à ses dépens, mais des habitants à qui il faisait payer, et se glissait en toutes les parties pour attraper autant de lippées franches. On n'osait l'éconduire pour avoir un peu de repos. Encore feignait-on de dire d'être bien honoré de sa présence, quoiqu'on n'en reçût que de l'infamie.

L'assaisonnement de tous les mets n'était que jurement, que reniement, qu'insolences. Pour la fanfaronnerie, il était si accoutumé à mentir qu'on eût dit que c'était sa coutume et sa nature, comme celle du feu de brûler. Que cela portât coup, ou non, ne lui importait. Il ne faisait autre distinction du pernicieux et du léger. Comme tous entretiens lui étaient indifférents, aussi indifféremment profanait-il les plus sérieux de quelques mensonges qu'il s'assurait avec plus de chaleur qu'il n'eût jamais fait l'évangile. Mais il était si bien connu que l'entendre ainsi assurer quelque chose faisait croire qu'elle était fausse, ne la croyant telle que par ce qu'il l'assurait avec tant d'ardeur et de serments épouvantables, comme l'on a vu en une infinité d'autres rencontres. Promettait-il quelque chose, ses promesses n'étaient jamais que du vent, quoiqu'il les assurât par des serments horribles. Même on a remarqué que plus ils étaient horribles, et moins avait-il envie de les tenir, ce qui ayant été reconnu souventes fois, on croyait et on se fiait moins à ses

paroles que plus il jurait, car on était assuré qu'il ne jurait que pour parjurer. Il se vantait d'avoir eu de nobles emplois dans les armées, où jamais il n'a été, entre autres d'avoir été capitaine au régiment de Bourdonné, qu'il n'a jamais connu que de réputation ; d'avoir été des plus braves au siège d'Arras, qu'il n'a jamais vu, où il n'a jamais [été] vu car il n'a jamais mis le pied qu'en beuverie pour en tirer deux beaux courriers et 12-cents pistoles pour leur acheter du foin et de l'avoine, mais il oubliait en dire qu'il avait été saulnier au Havre de Grâce, belle qualité et digne d'un noble, d'un illustre, d'un tel qu'il se disait être, et des plus illustres du Maine, encore oubliait-il en dire qu'il avait été écolier de la Samaritaine, et que ce tire-laine du huit jours lui valait plus que tout son revenu du pays. Pour la médisance, quoiqu'il ne pût supporter une vérité, il voulait toutefois qu'on souffrît ses libertés ; il tranchait continuellement, coupait, taillait de la langue de tout côté, comme la queue d'un scorpion : ou elle piquait, ou elle était prête à piquer. Il n'épargnait pas même monsieur son père. Au milieu du dîner, il servait ordinairement ainsi que d'un mets délicieux des faiblesses de son beau-frère. Il répandait son venin même sur la sacrée personne du roi, de quoi étant repris un jour par le sieur Desmarets en la case du sieur Blanchard, il protesta impudemment, avec reniement de Dieu, qu'il savait bien ce qu'il disait. Il avait ce souverain degré de malice de calomnier plus insolemment les plus vertueux et les plus innocents. De sorte que comme il ne pouvait souffrir l'honneur aux femmes, il le ternissait par ses noires détractions, sa méchante langue ravissant par de faux discours et rapports celui qu'il n'avait pu par ses accès infâmes et, pour comble de malice afin de les faire croire avec plus de facilité et d'assurance, il les accompagnait d'exécrables serments et se couvrait du manteau de galanterie pour ruiner [f°100r] de réputation la vertu et l'innocence. Il fit attacher un jour à la porte de l'église "Défense de la part du roi de médire de personne sous peines d'être mis en justice et puni rigoureusement". Mais il y devait être mis et puni le premier, frayant le chemin aux autres par son exemple, afin que le premier en médisance fût aussi le premier en peine pour étonner par son supplice ceux qui le suivraient dans ses désordres. Mais ce qui le porta à faire telle défense est qu'il entendait que tout le monde grondait de ses horribles et scandaleux déportements, et lui ne pouvait souffrir ces grondements, qui étaient autant de sanglants reproches à sa conscience détestable. Enfin pour la vengeance, je n'en dirai qu'un mot pour tout dire en disant qu'il ne demandait rien à Dieu, à ce qu'il protestait souvent, que "pouvoir se venger de ses ennemis et serait content". Pour tout le reste, il l'aurait bien par son adresse et son industrie. Aussi s'est-il toujours vengé jusqu'à la mort, tout attaché qu'il était à l'infâme poteau de son supplice, sans que la considération d'un Dieu ni de sa conscience ait retenu sa langue de jeter le plus pernicieux venin, sur les vies les plus pures et les plus innocentes. Que dites-vous à cela, ami lecteur ? En voilà beaucoup et rien toutefois au prix de ce qui en reste, que l'honnêteté et le respect ne me permettent de rapporter par le menu. Je vous ferais hérisser le poil sur la tête, et vous mettrais tout en feu contre ce monstre de nature. Mais encore, je vous prie sur le peu que je vous en ai apporté, ne voilà pas un bon chrétien, ou un vrai cannibale ? Un homme comme il fallait pour planter la foi en ces terres infidèles et y annoncer la gloire de Dieu, ou un Caligula, un Héliogabale, un Domitien et autre peste du genre humain ? Je vous en laisse le jugement et vous dis cependant que le peuple de la Grenade, ne pouvant plus supporter les horreurs de sa vie, résolu de s'en défaire par justice, et voici comment.

Le plus courageux faisant réflexion sur les désordres passés, arrêtant sa vue sur les présents, et prévenant ceux qui arriveraient infailliblement, si on ne s'opposait de bonne heure à leurs ravages, leur allant au-devant par une constante générosité, touché de compassion pour tant d'habitants qui soupiraient sans cesse de passer leurs jours dans l'amertume et s'affligeaient de leurs misères, qui à chaque moment se rendaient plus fâcheuses, en communique secrètement aux plus résolus, qui conclurent par entre eux de se saisir de sa personne et le bannir de la Grenade comme un exécrationnable blasphémateur, un perfide au roi et à son seigneur, un concubinaire public, un tyran du peuple, la peste de l'île et l'opprobre de la nature. Il me semble voir ce valeureux Machabée, prince du peuple de Dieu, qui, voyant les maux qui l'accablaient de toutes parts, dit "malheur à moi, et pourquoi suis-je né pour voir la désolation de mon peuple, les choses saintes dessous la main des étrangers !". Le temple a été traité comme l'on traitait le plus chétif homme de la terre ; nos mystères, notre beauté et notre gloire sont désolés. À quelle fin vais-je, traînant encore cette vie misérable ? Après voyant [f°100v] un apostat de sa nation offrir de l'encens à une idole, la tuer de sa propre main sur l'autel même et celui encore qui contraignait les autres de la part du roi Antioche à lui sacrifier, et puis ayant renversé cet autel sacrilège, dit tout haut : "tous ceux qui ont le zèle de la loi, soutenant courageusement la piété qui est le testament de nos pères me suivent, comme étant prêt à venger les injures du Dieu et du peuple". Ce qu'il fit avec autant de bonheur que de courage.

Ses paroles étaient justement la figure de ce qui se passait en la Grenade, car s'il se plaignait que les choses saintes étaient entre les mains des étrangers, les sacrements l'étaient entre celles d'un prêtre sans mission, sans autorité, sans juridiction ; s'il se plaignait que le temple avait été traité en infâme et en abandonné, le révérend père missionnaire l'avait été, ainsi que j'ai fait voir ci-dessus ; et s'ils se plaignaient que tout ce qu'ils avaient de plus vénérable était désolé, la parole de Dieu était interdite. Et qui pourrait souffrir ces désordres et qui n'irait au-devant d'une sanglante boucherie à laquelle était destiné le peuple de la Grenade comme une victime de vengeance ? Aussi Dieu suscita cet autre courage Mathatias pour confondre l'insolence et ruiner l'impiété. À cet effet ce brave courage, assuré d'autant de personnes qu'il en fallait pour l'exécution d'un si généreux dessein, les dispose à telle sorte que comme l'on serait à la messe et proche de l'élévation, les uns se saisiraient du fort au son de la cloche pour ladite élévation ; ce qu'étant fait on tirerait un coup de canon comme un signal pour faire annoncer ceux qui étaient cachés et écartés. Le sieur Dubu sortant à ces coups de l'église et étant proche dudit fort serait appréhendé par des plus forts mis en faction, et de là conduit aux fers, puis l'on se saisirait de ses coffres et papiers, instruirait de son profit en son procès et sentence serait portée sur les griefs dont il se trouverait atteint et convaincu. Voilà qui est arrêté pour le 28e octobre, jour des glorieux apôtres Saint Simon et Saint Jude. Ceux du dessein viennent donc de bon matin vers le fort sous le prétexte d'entendre la messe, couvrant ainsi leurs approches du manteau de piété, aussi est [un] cœur fort de piété, comme c'est justice, se saisir d'un impie pour rompre le cours de ses impiétés et de ses autres crimes. Les uns se cachent, les autres se pourmènent, qui s'avancent, qui s'arrêtent, et tous en armes. On sonne la messe, le sieur Dubu y va, ne se doutant de rien, quoiqu'il en fût averti par une de ses bonnes amies, mais il se persuadait que personne n'oserait jamais mettre la main sur lui. Comme l'on est proche de l'élévation, un des affidés, qui avait le mot, sonne la cloche à l'ordinaire, pour servir de signal qu'il était temps de s'approcher du fort et de s'en saisir. Il l'est aussitôt sans bruit et sans résistance ; l'on tire un coup de canon, et pendant que les écartés s'approchent, le sieur Dubu sort promptement de la messe pour savoir ce que c'était, avance tout seul, les autres restants font dévotion en la chapelle, quoiqu'il y en avait qui devaient arrêter [f°101r] ceux qui l'eussent voulu suivre, et il est talonné de près du chef de l'entreprise, étant proche du fort, quatre en faction lui commandant de s'arrêter. Se doutant de sa prise, il tire un pistolet de poche qui manque sur un d'eux, et son talonneur l'embrasse sur l'heure par le fort du corps, les autres se jettent incontinent dessus, le terrassent, le fouillent, trouvent un poignard sur lui qu'il n'eut pas loisir de faire jouer, le mènent dans une guérite du fort et lui mettent les fers aux pieds et aux mains. Après l'on pose tout autour un corps de garde et à la sortie de la messe, le monde y accourant, il n'y a personne qui ne le charge d'autant de reproches, d'injures et de malédictions qu'on faisait autrefois le bouc émissaire que l'on chassait au désert pour l'expiation des péchés du peuple.

Gentilhomme écossais *Relatione delle Isole Americane*

Relatione delle Isole Americane scritta da un gentil uomo scozzese- 23 9bre 1665

[f°73r] Gli Spagnuoli che primi andarono al conquisto del Mexico passando per le Isole che stanno nella costa d'America le chiamarono *las Islas Antillas* e gli francesi sin'al dì d'hoggi le chiamano *les Antilles* o *les Caribes* da una nazione barbara di questo nome che le habitavano. [M]a se bene i Spagnuoli metessero piede in terra in queste Isole, non però le stimarono mai digne di esser occupate, ma solo in esse pigliavano acqua et rinfreschi poi andavano proseguendo gli altri maggiori disegni loro e massime d'impadronirsi della gran terra ferma.

Da trenta o quaranta anni sono, un Gentilhuomo francese di Normandia, cercando la sua fortuna per mare accidentalmente fu spinto da fortuna di mare in una di queste isole dette hoggi *Santo Christoforo* nella quale cominciò a stabilirsi, e verso il medesimo tempo un Inglese detto *Warner* venne parimenti alla detta Isola e nell'istessa maniera. [E]ssendo questi duoi uguali per forza, s'accordano insieme e dividono fra sé l'isola in questa maniera, gl'Inglesi occupano il mezzo dell'Isola et i Francesi li duoi capi, e così continuano pacificamente sin hora senza sturbarsi né molestarsi l'un l'altro. [L]a riuscita e profitto che questi duoi avventurieri hebbero, suscitò nelle menti di queste due nationi rispettivamente pensiero di mandare alle suddette isole a stabilirvi più grosse colonie, con questa differenza però che gl'Inglesi, come più atti ad intraprese di questa natura a ragione della gran quantità di vascelli che hanno e del traffico loro continuo per mare, hanno proffittato più assai che li francesi, li quali sul principio si sariano persi affatto se non fossero stati assistiti dall'industria degli *Holandesi* [i] quali, trovando il conto suo nel commercio del tabacco e dell'altre cose che da quest'isole si somministrano all'Europa, portavano tutto quello ch'era necessario al vitto humano alli francesi co' quali pure continuano di trafficare. [M]a non soli, perché i francesi medesimi hanno similmente cominciato a trafficare con queste isole, et il Cardinal di *Richelieu* fu causa di questo con erigere una Compagnia del[la] quale egli era a capo detta delle *Isole Americane*. Il Re di Francia gl'accordò moltissimi privilegi et una facoltà di stabilire colonie in tutto quel tratto di isole che sono tra i gradi 10 e 20 di latitudine settentrionale.

Questa Compagnia doppo la morte del suddetto Cardinale cominciò a mancare sì che hora la più gran parte di queste isole sono cadute in [f°73v] mano di particolari li quali hanno comprati dalla detta Compagnia la proprietà di esse e dal Re di Francia gl'è stata confermata, et tutto il dì gli si confermano dette compre e proprietà, ma per lasciare il proseguimento d'una relatione storica, vengo a raccontare il sito e stato temporale di quest'isole.

L'Isole dunque dette *Caribes* o *Antillas* giaciono come di sito dal grado 10 sino al grado 20 della latitudine settentrionale, sono quasi tutte di una medesima longitudine di gradi 314, 315 et 316 contando il primo meridiano dall'Isola di *Ferro* ch'è la più occidentale di tutte le isole *Canarie*.

[L]a più Australe di quest'isole si chiama *Tabago* fra 10 et 11 gradi; appartiene parte alli *Holandesi* e parte al Duca di *Curlandia*, et in essa c'è poca gente perché gl'*Indiani* troppo gl'infestano.

La secunda di quest'isole si chiama la *Grenade*, un poco più Occidentale che *Tabago* a 12 gradi di Latitudine Settentrionale, è fertile, abondante di acque senza animali venenosi, la colonia è piccola non essendovi di ogni sorte di genti più di 400, la comprò quest'anni adietro il Comte di *Cerillac* et il suo tenente la governa hora in nome suo. [Q]uest'isola ha 80 miglia di circuito, è distante 80 miglia da terra ferma, è più vicina ad una altra isola detta la *Trinita* a 11 gradi di latitudine posseduta da gli *Spagnuoli*. [V]icino alla *Grenada* ci sono molte isolette dette le *Grenadine* dipendenti l'una dall'altra et occupano 60 miglia di mare verso il Nort.

[L]'isola detta *Barbados* sta verso l'Oriente a rispetto della *Grenada* dalla quale è distante 90 miglia, ha tredici gradi di latitudine, è piccola l'isola ma piena d'Inglesi che si sono arricchiti assai con far del zucchero a segno che si stima la più opulenta e popolata di tutte quelle isole avendo da cinque mille anime.

L'isola di *S. Vincenzo* sta in vista delle [G]renadine, [è] un'isola grande a 13 gradi di latitudine, in essa non habitano altri che *Indiani* et è una delle loro più forti ritirate. [A]lcune di queste *Grenadine* stanno vicinissime a quella parte della *Granada* che si chiama *Cabesterre*.

Santa Lucia sta vicina a *S. Vincenzo*, è d'un'istessa grandezza con essa cioè tanto l'una quanto l'altra di quest'Isole sono di 20 et 30 leghe di circuito; c'è una piccola guarnigione francese posta per conser-

varne il possesso, è infestata assai da serpi et appartiene alli figli di Monsieur du Parquet.

Santa Alouzia e la Martinica giaciono in vista di S. Lucia, la Martinica [f°74r] è una delle più grandi di queste isole et assai ben habitata essendovi in essa da sei milla anime parte Christiani parte negri a 14 gradi e mezzo di latitudine.

[L]a Dominica giace vicino alla Martinica e se bene tutte queste isole sono montagnose tuttavia la Dominica è la più alpestre et è afatto in possesso degli Indiani o Salvatici che chiamano.

La Guardalupa o Guadalupa sta vicina a questa, è grande et appartiene a una famiglia francese, è ben habitata, ha abondanza d'acqua e non ha serpenti come la Martinica.

Montserrat è una Isola vicina a queste, appartiene agl'Inglesi, il Governatore è Hibernese ma di origine inglese, stanno in essa da tre o quattro mila persone, a 16 gradi di latitudine è ricca e fertile l'isola, ma non sana.

Nieves o come gl'Inglesi la chiamano Mevis è una piccola isola vicino alla superiore, appartiene agl'Inglesi et è una lega lontana da S. Cristoforo dalla parte d'Oriente.

S. Cristoforo è isola piccola sì ma popolatissima e sanissima essendo in essa da venti milla persone parte francesi parte inglesi, quella parte che tengono quelli appartiene alla Religione di Malta, a 17 gradi e mezzo di latitudine settentrionale.

S. Eustachio è un'isola molto piccola che sta all'occidente di S. Cristoforo et è degl'Holandesi. A 10 o 12 leghe da quest'isola verso Tramontana parte all'Occidente e parte all'Oriente giaciono tre altre isole una detta di S. Bartolomeo dipende da S. Cristoforo et ha in sé alcuni pochi francesi, l'altra detta S. Martino è habitata da francesi et holandesi, la terza detta Anguilla è degli Inglesi ma in tutte queste tre isole ci sono pochissimi abitanti.

A cinquanta leghe da S. Cristoforo verso l'occidente sul medesimo parallelo c'è un'isola che pure appartiene alli Cavalieri di Malta, che si chiama la S. Croce nella quale stanno alcuni pochi francesi. E' isola mal sana et ha havuto molti patroni Spagnuoli, Inglesi et Hollandesi et hora sta in potere di quelli che ho detto; è però fertilissima l'isola come sono tutte l'altre.

Le Mercantie che da quest'Isole vengono sono zucchero, Indigo ch'è una specie di tinta, Tabacco, ginger e cotone.

Tutte le isole nelle quali sono Francesi dipendono dal re di Francia [f°74v] il quale tiene in esse i suoi luogotenenti ma ordinariamente quel medesimo ch'è proprietario dell'isola è insieme luogotenente del re il ch'è vantaggioso al publico et al privato interesse.

In quanto allo stato della Religione in quelle isole da dove sono patroni i francesi non si permette altra religione che la Catholica, e se bene fra essi ci sono alcuni Calvinisti, tuttavia sono incapaci di cariche publiche e di molt'altri privilegi.

Ci sono in quest'isole missioni composte di Iesuiti e Domenicani; a S. Cristoforo, sono Carmelitani, ma non esercitano cura di anime nell'isola nella quale i Iesuiti fanno i curati, come nella Guadalupa i Domenicani. [N]ella Martinica sono i Giesuiti et in tutte quelle parti sono assai più potenti e numerosi che i Domenicani, ci sono ancora là alcuni preti secolari ma senza governo sacro, e gerarchia alla quale s'opporranno i Giesuiti con tutt'il loro potere, quale non è poco.

Dove dominano gl'Inglesi et Hollandesi non si permette altro che heresia et varie sette come in Inghilterra et Hollanda da quali dipendono.

Due sorte d'infedeltà si trovano in queste parti la prima è delli nativi, alla quale c'è poco rimedio, sono popoli selvatici e traditori e non conversano volentieri con i Christiani e se bene di quando in quando vengono a fare trocco delle loro mercantie con quelle d'Europa tuttavia non vogliono conversatione, familiarità, cohabitatione, né conversione. [H]o havuto varii discorsi con diversi in quelle bande per trovare qualche rimedio a tanto male e se non fossi stato sforzato di lasciare quelle parti nella maniere che Vostra Signoria sa non dubito che per la beneditione di Dio che non fossi per avanzare più questo negotio di nissun altro fin hora, perché questo mi premeva assai ma ordinariamente chi va là ha più la mira al temporale che al spirituale, e grandissima compassione di vedere pochissimi di questi barbari convertirsi, ma in fatti l'è difficile che si convertino perché ordinariamente c'è guerra tra di loro et i Christiani e gl'Heretici Inglesi sono tanto crudeli che subito gli pigliono prigionieri, gl'uccidono, il che ha eccitato tant'odio contro il nome Christiano ch'è quasi implacabile, e quando trovano Inglesi esercitano contro di essi ogni sorte di crudeltà, a francesi non sono così nemici.

La seconda sorte d'infedeltà è quella de' schiavi o de negri [f°75r] li quali in effetti sono le ricchezze del paese poichè a proportione del numero di schiavi che uno ha viene stimato ricco, potente e fortunato.

[O]gni sorta di lavoro vien fatto da questi fuori che il tirare la carretta et il girare delli molini a zucchero per il che si servono di bovi e cavalli e la più gran mercantia che faccino gl'Inglesi e gli Hollandesi è la compra di questi miserabili nella costiera di Africa e la vendita dei medesimi in quest'isole. Gli Portughesi [mostrano] la medesima inhumanità col trasportarli poi nel Brasile.

In quanto alla Conversione di questi negri gli francesi come veri Catholici s'affaticano molto per essa et in effetto non è poco il progresso che fanno stante la gran stupidità e melancolia naturale di quella natione, e così questi Catholici novelli non sono delli più fini e purgati.

Gli Inglesi e gli Holandesi poco o niente s'affaticano di fargli Christiani perché hanno un scrupolo di tener un Christiano nella schiavitù di maniera che lasciano quelle povere anime nell'Infedeltà più tosto che di lasciargli in libertà con la conversione, e concepiscono questi settarii un obligo di così fare perché credono essere contro la libertà Evangelica di continuare questi negri nella servitù temporale dopo che hanno havuto la libertà Christiana col battesimo, ma i Catholici s'affaticano veramente di fargli Christiani, ma non hanno intentione di rendergli liberi altro che dal peccato e lacci del demonio, sì che tanto continuano legati alli huomini.

Gl'abusi e disordini che regnano sono molti in questi paesi, primieramente in materia del senso e poi nel bere, massime a questi non c'è altro rimedio che quello di buone leggi e di buon essemplio di quelli che governano, che col tempo potrebbesi se non levare, al meno rimediare alli eccessi fatti in questa parte.

[G]li disordini publici sono ribellione et ammutinamenti alli quali questi popoli sono inclinatissimi, né a questo si può rimediare sin tanto che qualche natione potente e ricca si renda patrona di tutte queste Isole e tenga sotto questi popoli a forza d'armi, con fabricarvi fortezze per tener questi popoli in freno, e perch'io hebbi questi pensieri mi dichiararno una persona sospetta e pericolosa e m'obligarono a lasciare l'Isole. In tutta la terra non c'è gente più libertina che gl'habitanti di quest'isole generalmente o che siano Inglesi o che siano francesi, particolarmente i francesi perché la Corte di Francia non si cura di quelle parti e la sua autorità non è stimata in quelle bande, né vi è forza che gli tenga in freno, e prima che io partissi c'era una ribellione in Guadalupa [f°75v] come era succeduto poco prima nella Martinica.

Non oso parlare degli disordini Ecclesiastici solo dirò che facilmente si possono rimediare con lo stabilimento d'una chiesa formata in quelle parti, sì come hanno fatto gli Spagnuoli nel Mexico e nell'isole Hispaniola e Cuba, ma i Gesuiti i quali (sia detto tra noi) hanno disegno di impadronirsi tanto del temporale quanto del spirituale di quelle isole s'opporranno con tutte le loro forze né gli mancaranno artifici di venire a capo di questo loro disegno.

Nell'isola di Montserrat ci sono da 400 Ibernese tutti Catholici li quali vorrebbero volontieri andare a qualche isola Francese dove potessero servir Dio pubblicamente e con libertà di coscienza e la dove sono vedono sacerdoti molto di rado e furtivamente benché il Governatore dell'isola non sia nemico della nostra S. Fede, ma il povero huomo non puol fare altrimenti di quello che opera perché contro di lui gl'Inglesi tengono spie e se lo trovassero partecipe dell'esercitio della religione lo levarebbero di carica. Quella Compagnia di Francesi che s'impiega per la propagatione della fede vorrebbe volontieri mandare in quelle parti Preti sì francesi sì anche Inglesi et Ibernese, li quali tutti s'offeriscono di andare in buon numero e però hanno spesso supplicato per le dovute facultà da ottenersi. E di nuovo rinnovano le loro supplichevoli istanze affinché l'Eminenze Vostre pigliino qualche ispediente per il buon governo di quella nova Christianità nascente.

Relation des îles de l'Amérique écrite par un gentilhomme écossais - 23 novembre 1665

[f°73r] Les Espagnols, qui entreprirent les premiers la conquête du Mexique en passant par les îles qui se trouvent près de la côte américaine, les appelèrent las Islas Antillas. Les Français jusqu'à présent les appellent les Antilles ou les Caribes à cause de la population barbare de ce nom qui les habitait. Pourtant les Espagnols, quoiqu'ils eussent pris possession de ces îles, ne les jugèrent jamais dignes d'être habitées. Ils s'y procurèrent seulement de l'eau et des rafraîchissements, avant de poursuivre leur route vers d'autres objectifs plus importants, c'est à dire d'abord s'emparer de la grande terre ferme.

Il y a trente ou quarante ans, un gentilhomme français de Normandie, désireux de faire sa fortune en parcourant les mers, fut accidentellement détourné par une tempête de mer vers une de ces îles, aujourd'hui appelée Saint-Christophe, dans laquelle il commença à s'établir. À peu près en même temps, un Anglais nommé Warner arriva également dans ladite île de la même manière. Comme tous deux disposaient d'une force militaire presque équivalente, ils se mirent d'accord et se partagèrent ainsi l'île : les Anglais

occupèrent la partie centrale de l'île et les Français les deux caps ; c'est de cette manière qu'ils continuent jusqu'à maintenant à vivre pacifiquement, sans s'inquiéter ou se molester réciproquement. Le succès et le profit amassé par ces deux aventuriers incitèrent leurs nations à envoyer aux susdites îles des colonies plus nombreuses, avec cette différence pourtant que les Anglais, plus aptes à des entreprises de cette nature en raison du grand nombre de vaisseaux qu'ils ont et de leurs trafics maritimes, en ont tiré des profits beaucoup plus grands que les Français, qui au tout début auraient été complètement perdus s'ils n'avaient pas été assistés par l'activité des Hollandais. Ces derniers, en trouvant avantage au commerce du tabac et des autres choses que, de ces îles, on exportait vers l'Europe, apportèrent tout ce qui était nécessaire à la nourriture des Français, avec lesquels ils font également du commerce. Mais ils ne sont pas seuls, puisque les Français eux-mêmes ont aussi commencé à trafiquer avec ces îles. Le cardinal de Richelieu en fut la cause grâce à l'érection de la compagnie dite des îles de l'Amérique, dont il était le chef. Le roi de France lui accorda plusieurs privilèges et la faculté d'établir des colonies dans les îles comprises entre le 10e et le 20e degré de latitude nord.

Après la mort dudit cardinal, cette compagnie commença à décliner et, ce faisant, la plupart des îles tombèrent aux [f°73v] mains de particuliers, qui en ont acheté la propriété à ladite compagnie, ce que le roi de France a confirmé. Tous les achats et propriétés ont été confirmés. Mettant fin maintenant à ce récit historique, je vais maintenant parler du site et de l'état actuel de ces îles.

Quant à leur localisation, donc, les îles dites Caraïbes ou Antilles sont situées entre le 10e et le 20e degré de latitude nord, elles sont presque toutes à la même longitude de 314, 315 et 316 degrés, en comptant le premier méridien à partir de l'île du Fer, la plus occidentale de toutes les îles Canaries.

La plus australe de ces îles s'appelle Tabago entre le 10e et 11e degré ; elle appartient en partie aux Hollandais, en partie au Duc de Curlande et peu de gens y vivent à cause des Indiens qui l'infestent.

La deuxième de ces îles s'appelle la Grenade, un peu plus à l'ouest que Tabago, à 12 degrés de latitude nord ; elle est fertile, avec de l'eau en abondance, sans animaux venimeux ; la colonie est petite, en comptant toutes les catégories de la population, elle n'atteint pas les 400 habitants. Le comte de Cérillac l'acheta il y a quelques années et c'est son lieutenant qui la gouverne maintenant en son nom. Cette île a une circonférence de 80 milles, est éloignée de 80 milles de la Terre Ferme et est plus proche d'une autre île, dite la Trinité, à 11 degrés de latitude, possédée par les Espagnols. Près de la Grenade, il y a de nombreuses petites îles appelées les Grenadines, qui dépendent les unes des autres et occupent 60 milles de mer en direction nord.

L'île dite de Barbados se trouve plus vers l'Orient par rapport à la Grenade, dont elle est séparée de 90 milles. Elle est à 13 degrés de latitude, et l'île est petite mais pleine d'Anglais, qui se sont assez enrichis par la fabrication du sucre, au point qu'on l'estime la plus opulente et peuplée de toutes ces îles, et habitée par au moins 5000 âmes.

L'île de St-Vincent se trouve à portée de vue des Grenadines. Elle s'étend au 13e degré de latitude ; elle n'est habitée que d'Indiens et constitue une de leurs retraites les plus fortes. Quelques-unes de ces Grenadines se trouvent très proches de la partie de l'île de Grenade qui s'appelle Cabesterre.

Ste-Lucie, près de St-Vincent, est de la même ampleur, au sens où ces îles mesurent l'une et l'autre 20 et 30 lieues de circuit ; il y a une petite garnison française postée pour en garantir la possession. Elle est relativement infestée de serpents et appartient aux fils de Monsieur du Parquet.

Sainte-Alousie et la Martinique se situent à portée de vue de Ste-Lucie ; la Martinique [f°74r] est une des plus grandes îles, elle est assez peuplée avec six mille âmes, en partie des chrétiens, en partie des noirs. Elle se trouve à 14 degrés et demi de latitude.

La Dominique se trouve près de la Martinique et, quoique toutes ces îles soient montagneuses, la Dominique est néanmoins la plus alpestre et elle est complètement possédée par les Indiens ou Sauvages, comme nous les appelons.

La Gardeloupe ou Guadeloupe est près de celle-ci. Elle est grande et appartient à une famille française ; elle est bien peuplée, a de l'eau en abondance et, au contraire de la Martinique, est dépourvue de serpents.

Montserrat est une île près de celles-ci, elle appartient aux Anglais ; le gouverneur est hibernais, mais anglais par ses origines, trois ou quatre mille personnes y vivent ; sise à 16 degrés de latitude, elle est riche et fertile, mais pas du tout salubre.

Nieves, ou comme les Anglais l'appellent Nevis, est une petite île proche de la précédente. Elle appartient aux Anglais et est éloignée d'une lieue par rapport à la partie orientale de St-Christophe.

St-Christophe est une île petite mais très peuplée et très salubre, car elle est habitée par vingt mille personnes, soit Français, soit Anglais; la partie de l'île des premiers appartient à la religion de Malte ; elle est à 17 degrés et demi de latitude nord.

St-Eustache est une île très petite se trouvant à l'ouest de St-Christophe et appartient aux Hollandais. À 10 ou 12 lieues de cette île vers Tramontane, en partie à l'Occident, en partie à l'Orient, se trouvent trois autres îles : l'une dite St-Barthélémy qui relève de St-Christophe et abrite peu de Français ; l'autre dite de St-Martin est habitée par les Hollandais et les Français ; la troisième dite Anguilla revient aux Anglais. Mais dans toutes ces petites îles les habitants y sont en nombre très réduit.

À 50 lieues de St-Christophe vers l'Occident, sur le même parallèle, il y a une île appartenant elle aussi à l'Ordre de Malte, qui s'appelle la Sainte-Croix, habitée par peu de Français. Il s'agit d'une île malsaine qui a eu beaucoup de maîtres : Espagnols, Anglais et Hollandais et maintenant elle est soumise à ceux que j'ai déjà mentionnés : cependant c'est une île très fertile, comme le sont toutes les autres.

Les marchandises qui proviennent de ces îles sont le sucre, l'indigo, qui est une sorte de teinture, le tabac, le gingembre et le coton.

Toutes les îles où habitent des Français appartiennent au domaine du roi de France, [f°74v] qui y installe ses lieutenants, mais normalement le propriétaire de l'île est aussi le lieutenant du roi, une situation avantageuse pour les intérêts tant publics que privés.

Pour ce qui concerne l'état de la religion dans les îles au sein du domaine des Français, on ne permet d'autre religion que la catholique, et quoique parmi eux se trouvent des calvinistes, ils sont toutefois dans l'incapacité d'assumer des charges publiques et de bénéficier de nombreux autres privilèges.

Dans ces îles il y a des missions constituées par des jésuites et des dominicains; à St-Christophe sont présents les carmes, mais il n'exercent pas la cure d'âmes dans l'île, dans laquelle les jésuites font office de curés, comme le font à la Guadeloupe les dominicains. À la Martinique résident les jésuites, qui sont dans tous ces lieux plus puissants et plus nombreux que les dominicains ; il y a encore là des prêtres séculiers mais sans une autorité spirituelle ou une hiérarchie à laquelle s'opposeraient les jésuites forts d'un pouvoir non négligeable.

Dans les îles sous domination anglaise ou hollandaise ne sont permises que l'hérésie et les diverses sectes, comme en Angleterre et en Hollande, dont elles relèvent.

Deux sortes d'infidélité se trouvent dans ces régions. La première est celle des natifs, à laquelle il y a peu de remèdes. Ce sont des peuples sauvages et traîtres qui ne conversent pas facilement avec les chrétiens et occasionnellement troquent leurs produits avec ceux de l'Europe. Ils ne veulent ni conversation, ni familiarité, ni cohabitation, ni conversion. Là-bas, en diverses occasions, j'ai discuté pour trouver un remède à un tel mal et, si je n'avais pas été obligé de quitter ces régions dans la situation que Votre Seigneurie connaît, je ne doute pas que, avec la bénédiction de Dieu, j'aurais pu avancer sur cette question plus que n'importe quel autre jusqu'à présent, car cela me tenait à cœur. Mais normalement qui va là-bas regarde d'abord aux affaires temporelles plus qu'aux spirituelles, et c'est une très grande souffrance de voir la conversion d'un si petit nombre de barbares. Mais en réalité, il est difficile qu'ils se convertissent car il y a habituellement la guerre entre eux et les chrétiens. Quant aux hérétiques anglais, ils sont tellement cruels qu'ils les tuent, à peine les ont-ils capturés. Cela a excité une telle haine contre le nom de chrétien qu'il est presque impossible de la calmer, et lorsqu'ils trouvent des Anglais, ils pratiquent contre eux toutes sortes de cruauté, [f°alors que] à l'égard des Français ils ne sont pas tellement hostiles.

La seconde sorte d'infidélité est celle des esclaves et des noirs, [f°75r] lesquels sont en fait la richesse du pays, puisque c'est à proportion du nombre des esclaves possédés que l'on est réputé riche, puissant et fortuné. Toute sorte de travail est effectuée par ces esclaves, mais pour tirer la charrette et faire tourner les moulins à sucre, on se sert de bœufs et chevaux. Le trafic le plus important des Anglais et Hollandais est l'achat de ces misérables sur les côtes d'Afrique et leur revente dans ces îles. Les Portugais montrent la même inhumanité pour les transporter au Brésil.

Les Français, comme de vrais catholiques, se donnent beaucoup de mal pour la conversion de ces noirs. Les progrès ne sont pas négligeables au vu de la grande stupidité et la mélancolie naturelles de cette nation, c'est pourquoi ces nouveaux catholiques ne sont pas des plus fins et des plus purs.

Les Anglais et les Hollandais ne s'efforcent en rien ou presque de les faire chrétiens, puisqu'ils se font un scrupule de tenir un chrétien dans l'esclavage, de telle sorte qu'ils abandonnent ces pauvres âmes dans l'infidélité plutôt que leur rendre la liberté par la conversion. Ces sectaires considèrent qu'ils sont tenus de procéder ainsi, puisqu'ils estiment que maintenir ces noirs dans la servitude temporelle une fois que

ceux-ci ont obtenu la liberté chrétienne par le baptême est contre la liberté évangélique. Par contre, les catholiques s'efforcent vraiment de les faire chrétiens, mais ils n'ont intention de les libérer que du péché et des lacets du démon. Ils continuent à les tenir liés aux hommes.

Les abus et les désordres qui prévalent en ces pays sont nombreux. Premièrement, sur la question des mœurs et de la boisson, il n'y a pas d'autres remèdes que de bonnes lois et le bon exemple de ceux qui gouvernent, grâce auxquels on pourrait peu à peu sinon résorber, du moins remédier aux excès existant dans cette région. Les désordres publics consistent en des rébellions et des mutineries auxquelles ces peuples sont très enclins et on ne pourra remédier à cela que lorsque quelque nation riche et puissante dominera toutes ces îles et soumettra ces peuples par la force des armes, en construisant des forteresses pour maîtriser ces peuples. Car j'eus ces idées, on me déclara personne suspecte et dangereuse et on m'obligea à quitter les îles. Dans le monde entier il n'y a pas de gens qui se révèlent plus libertins que les habitants de ces îles le sont en général. Chez les Anglais comme chez les Français, mais surtout chez les Français parce que la Cour de France n'a pas soin de ces régions, l'autorité n'y est pas prise en compte, et il n'y a pas un pouvoir à même de contrôler. Avant mon départ il y avait une rébellion à la Guadeloupe, [f°75v] tout comme cela était arrivé peu de temps auparavant à la Martinique.

Je n'ose pas parler des désordres ecclésiastiques, je me bornerai à dire qu'on pourrait y remédier aisément par l'établissement d'une Église formée localement, comme les Espagnols l'ont fait au Mexique et dans les îles Hispaniola et Cuba. Mais les jésuites, qui (gardons-le pour nous) ont pour dessein de s'emparer tant du temporel que du spirituel de ces îles, s'y opposent avec toutes leurs forces et useront de tous les artifices pour mener à bien leur projet.

Dans l'île de Montserrat habitent 400 Hibernais, tous catholiques, qui voudraient volontiers passer dans quelque île française où ils pourraient servir Dieu publiquement et en bénéficiant d'une liberté de conscience ; là où ils sont, ils ne voient un prêtre que rarement et en cachette. Le gouverneur de l'île n'est pas un ennemi de notre Sainte Foi, mais ce pauvre homme ne peut pas faire autrement, puisque les Anglais entretiennent des espions contre lui, et, s'ils découvraient qu'il participait de la religion, ils lui retireraient sa charge.

Cette compagnie de Français qui s'engage dans la propagation de la foi voudrait envoyer dans ces régions des prêtres français mais aussi anglais et hibernais, qui tous se proposent pour partir en bon nombre. Toutefois ils ont souvent supplié pour obtenir les facultés nécessaires. Et à nouveau ils renouvelent leurs suppliques afin que vos éminences prennent quelques mesures pour le bon gouvernement de cette nouvelle chrétienté naissante.

Anonyme de Saint-Vincent

Description de l'île de Saint-Vincent

[f.1] Avant de commencer l'histoire des Karaybes, je crois qu'il est à propos de parler du pays qu'ils habitent pour que le lecteur ne soit pas dans l'embarras de savoir où placer son objet. Un second motif qui m'y détermine est l'utilité que l'on peut tirer de l'exacte description que j'en vais faire. Ceux qui voyagent dans ces mers et qui ne sont pas bien informés de la situation de cette île me sauront, j'espère, assez bon gré de ma Relation par les avantages considérables qu'ils en peuvent retirer, y ayant certains endroits très dangereux, par un nombre infini d'écueils qui environnent l'île, et que l'on peut éviter par la connaissance du terrain.

L'île de St Vincent, que l'on appelle aussi île des Cannibales, ou île des Sauvages Karaybes, n'est pas une des moins considérables de celles qui semblent environner la terre ferme. Elle est éloignée de la [f.2] ligne équinoxiale de douze degrés et quelque chose de plus, suivant les observations que j'en ai faites avec d'autres personnes dignes de foi. Elle se trouve située de manière que du côté du nord deux îles très considérables lui servent de rempart et de forteresse. La première, qui n'en est éloignée que d'environ dix lieues, est l'île de Ste Alouise, la seconde, qui est plus considérable et plus connue, est la Martinique, d'où l'on peut fixer la distance à trente lieues ou environ.

Du côté du midi, l'on découvre quantité de rochers et de petites îles hérissées d'arbres, mais dont on ne sait pas les noms, n'étant presque point connus et point habités mais en avançant un peu plus de ce côté-là, on découvre l'île de la Grenade, qui est sous la domination de sa majesté et qui fait partie de nos colonies.

À l'occident de l'île de St Vincent, l'on ne voit que la pleine mer et, à son orient, est située l'île de la [f.3] Barbade, qui est sous la domination anglaise.

Voilà quelle est la vraie position de l'île de St Vincent et tout ce que j'ai pu remarquer de plus considérable dans ce qui l'environne.

Au moyen de ces observations, un voyageur un peu expérimenté dans la navigation ne peut s'y méprendre, il ne s'agit que de savoir de quel côté il doit débarquer.

Quand l'on arrive à l'île de St Vincent, du côté de l'orient et du septentrion, l'on ne peut prendre terre que sur des rochers affreux et l'on ne peut outre cela aborder l'île de ces côtés là, parce que le long de cette chaîne de montagne qui environne l'île, il règne des vents d'une violence terrible, qui jettent les vaisseaux contre des écueils dont on ne peut se garantir qu'en tournant autour de l'île pour y débarquer du côté du midi.

Quand, au contraire, l'on arrive de ce côté-là, l'on croit de loin apercevoir de hautes montagnes impraticables dont on se figure, en approchant, voir baisser la cime et se réduire en douces et agréables [f.4] collines décorées en amphithéâtre des précieux ornements des trois belles saisons de l'année, ce qui forme le plus beau coup d'œil que l'on puisse se représenter, par l'émail et la variation des fleurs enfantées de la seule nature et qui semblent y croître à l'envi.

L'île a tout au plus quatre-vingts milles de circuit, elle n'a aucun cap, aucune terre qui avance beaucoup en mer de manière que la rondeur est la forme la plus déterminée qu'on puisse lui donner. Elle a cependant plusieurs petits golfes qui ressemblent beaucoup à des anses de corbeilles, mais qui sont très petites et à peine s'en aperçoit-on. En un mot, l'on peut dire que la nature s'est plu à embellir et fortifier cette île, car d'un côté l'on voit des montagnes presque inaccessibles couvertes de forêts épaisses, qui peuvent servir de fort et de retraite aux Karaybes contre les incursions de leurs ennemis et semblent favoriser leur fuite hors de l'île, s'ils le jugent à propos, par des petites routes cachées [f.5] qui vont en serpentant dans les vallons. De l'autre, on aperçoit de douces collines qui n'ont d'autres ornements que ceux que la nature prodigue dans les lieux qu'elle chérit, au bas desquelles coulent de petites rivières qui se perdent dans les vallons, d'où l'on voit sortir quantité de sources d'eau vive qui les arrosent et croître à vue d'œil, tant les plantes qu'y mettent les Karaybes que celles qu'enfante la nature. En un mot, l'on trouve dans cette île tout ce que peut produire le pays le plus fertile de l'Amérique et la terre la moins ingrate à ses habitants.

Venons à présent à ceux qui habitent ce pays. Il semble qu'ils n'étaient pas faits pour demeurer dans un si bel endroit.

Les habitants de l'île de St Vincent prennent tous actuellement le nom de Karaybes par la confusion qui

règne entre eux, mais ils se trompent beaucoup, car l'on peut dire que ce sont deux peuples, et deux peuples bien distincts par leur origine, et ce ne sont pas les vrais Karaybes qui composent le plus grand nombre de cette nation.

Nous avons tout lieu de croire, et les premiers historiens qui ont écrit sur la découverte de l'Amérique, non seulement [f.6] conviennent mais affirment que les vrais Karaybes viennent de la terre ferme, où il y a encore des Cannibales, qui sont les mêmes que Karaybes, ce qui ne doit pas paraître étonnant attendu la proximité de cette île au continent mais il n'est pas aisé de déterminer le temps de leur établissement, parce que, parmi eux, l'écriture n'est point en usage, de manière que ce n'est que par des conjectures très peu certaines que l'on peut le fixer. Ce que l'on en sait est fondé sur le rapport de certains vieillards qui disent l'avoir appris de leurs aïeux, qui l'avaient appris des leurs, ce qui peut remonter tout au plus à sept ou huit générations que l'on peut, il est vrai, compter pour autant de siècles, car c'est à peu près le cours ordinaire de leur vie. Ce n'est pas là un des moindres avantages dont ils tirent vanité et qu'ils ont réellement sur les Européens, aussi ont-ils toujours sur cet article beaucoup de fables à raconter, telles que la protection du ciel, leur façon de vivre agréable à Mabouya, et bien d'autres encore dont ils endorment leurs auditeurs, et qu'ils croient [f.7] fermement. Mais je crois, que l'on peut, sans blasphème, l'on peut réduire cette protection du ciel, les secours et l'amitié de Mabouya, au naturel même, tant de leur tempérament que du climat du pays qu'ils habitent.

Il n'est pas étonnant que dans ce pays-là les hommes y vivent cent ans et plus. Plusieurs raisons plus naturelles et plus sensibles que les leurs nous convainquent de cette vérité. La première c'est que l'air est bien tempéré dans l'île de St Vincent, les nuits, par leur fraîcheur, et de douces mais abondantes rosées corrigent les trop grandes chaleurs du jour. L'air y est bien serein. D'ailleurs ces gens-là sont sans ambition, sans chagrin, absolument libres d'esprit, se contentent de peu, ne s'embarrassent de rien, ne font aucun travail ni pénible ni forcé, ne vivant que de ce que la nature leur donne, sans prendre la peine de l'aller chercher que par plaisir comme la chasse et la pêche, car à peine connaissent-ils la culture des terres, à peine depuis leur établissement voit-on quelques traces de la charrue, excepté de petits coins de terre qu'ils appellent leurs jardins et qu'ils sont obligés de cultiver [f.8] pour y faire naître les racines qui leur sont propres. Tout le reste de l'île est hérissé de forêts impénétrables dont les arbres semblent porter les marques de l'origine du monde. Il y a cependant certains endroits sur le rivage de la mer que les Karaybes ont dépouillés de cette ancienne parure pour faire leurs canots des plus gros arbres.

L'on ne trouve dans l'île de St Vincent aucun monument d'antiquité qui soit l'ouvrage humain, de manière qu'en faisant remonter l'établissement des vrais Karaybes dans cette île au onzième siècle, je crois que l'on ne se tromperait pas beaucoup, et que c'est là le temps le plus éloigné où on puisse le fixer. Cependant quoiqu'ils ne soient pas, comme l'on voit, d'anciens habitants, ils ont cependant reçu chez eux des étrangers qui font le plus grand nombre, ce sont eux qui font la seconde nation, dont j'ai à parler.

En 1657, un vaisseau fut jeté par la tempête sur les rochers qui sont au septentrion de l'île de St Vincent, et y fit naufrage, et presque tout l'équipage périt. Il y avait dans le vaisseau un grand nombre d'esclaves [f.9] qui furent tous engloutis dans la mer, excepté quelques-uns qui se sauvèrent à la nage avec deux ou trois femmes éthiopiennes qui eurent aussi le bonheur d'approcher de la terre.

Ces malheureux furent aperçus par quelques Karaybes, qui avaient leur habitation de ce côté-là, et qui vinrent les retirer de l'eau à demi-morts, les recevant avec hospitalité, leur procurant tous les secours dont ils étaient capables et s'en servirent ensuite chez eux en qualité d'esclaves quoiqu'ils n'en eussent aucun besoin. Ils y trouvèrent cependant une grande utilité, car comme toutes les nations de l'Europe leur étant suspectes ou plutôt ennemies, ce petit secours leur fut fort agréable.

Depuis ce temps-là, soit que ces esclaves aient épousé les femmes éthiopiennes, soient qu'ils aient habité ensemble, la polygamie leur étant d'autant plus permise qu'ils se trouvaient dans un pays sans lois et sans religion, ils ont eu un si grand nombre d'enfants que cette nation d'esclaves surpasse de beaucoup en nombre celle des naturels du pays. Ainsi, comme l'on voit, ce ne sont pas les seuls Karaybes qui habitent ce pays.

D'ailleurs ce qui devrait empêcher de s'y tromper, [f.10] c'est que les Karaybes ont attaché à ces nouveaux venus le titre d'esclaves, quoique réellement ils n'en aient que le nom, vivant en tout comme leurs maîtres prétendus. Ils se souviennent cependant encore de leur origine, de leur premier état et n'ont jamais tenté de se délivrer de cette servitude imaginaire, soit qu'ils aient craint de tomber dans un état plus fâcheux et d'être obligés de supporter un joug plus pesant, soit par négligence (comme il y a lieu de le croire) de se faire naturaliser Karaybes et quitter ce nom diffamant d'esclaves. Ce nom, en horreur parmi

toutes les nations libres, n'a eu rien de désagréable pour eux, dans l'origine ce sont des esclaves qui n'ont fait que changer de maîtres, les Karaybes les ont reçus sur ce pied-là. Dans l'état où étaient ces malheureux, tout sort leur a paru plus que supportable. Quand même ils auraient voulu s'affranchir, ils étaient trop faibles pour le tenter, ils ont subi la loi du plus fort. La douceur de la servitude les a accoutumés facilement à leur état, leurs enfants ont sucé, avec le lait, ces mêmes impressions. Maintenant ils ne connaissent plus cette espèce d'ignominie attachée à leur état, leur sort est aussi doux que celui des Karaybes [f.11] puisqu'ils vivent comme eux, suivent les mêmes lois, observent les mêmes coutumes, ne connaissent aucune religion et ne cherchent pas même à en connaître, vivent tous dans une indolence extrême sur cet article et ne semblent se prêter aux lumières de la raison que lorsqu'ils se trouvent dans des circonstances malheureuses. C'est alors qu'ils ne peuvent se refuser à la connaissance d'un dieu, mais connaissance qui est si éloignée de la vraie religion qu'elle est, elle-même, une impiété. En un mot, ils sont si égaux qu'il est bien difficile de les distinguer même en habitant avec eux.

Il y a cependant certaines circonstances où l'on peut les distinguer, surtout lorsqu'ils sont dans quelque grande cérémonie, car alors les vrais Karaybes ne cessent de se nommer par vanité, ce qui n'est pas étonnant car le mot de Karaybe en lui-même dans la langue du pays signifie vaillant, courageux. Aussi, disent-ils que c'est par leur valeur, par leur courage qu'ils se sont affranchis de la puissance de leurs ennemis, qu'ils ont secoué le joug de la servitude et se sont, par leur valeur, rétablis dans leur première liberté, enfin que c'est à force ouverte qu'ils ont gagné l'île St Vincent, et ont mieux aimé venir habiter [f.12] cette île, quoique déserte, que de demeurer dans un pays où l'on voulait leur ravir un titre si glorieux. Lorsque les Karaybes ont quitté la terre ferme, ils n'étaient pas sans doute déterminés dans quelle île ils devaient habiter. Il faut croire que c'est le choix qui les a fixés. Plusieurs raisons nous le persuadent, la première c'est que le terrain de cette île est beaucoup plus grand, est meilleur que celui des autres îles qui environnent la terre ferme.

La terre y est bien fertile, l'on y recueille en abondance de tous les fruits propres à la vie des Karaybes et de tous les Américains de la partie méridionale, tels que les [mot illisible], les bananes, les figes sauvages, plusieurs fruits de palmiste, des patates, des gormiers jaunes et blancs, des prunes de Monbin, des noix d'acajou et enfin du manioc, qui est une racine dont ils font de la farine avec laquelle ils font des galettes qui leur servent de pain.

En second lieu, l'air de l'île de St Vincent est très tempéré. Au contraire dans les autres îles, il est très vif et très chaud. [f.13] En troisième lieu, cette île est très abondante en gibier de toute espèce. Les côtes de la mer et les rivières y sont très poissonneuses, et il y a quantité de fontaines et de ruisseaux dont l'eau n'est pas moins saine que rafraîchissante, ce qui est un des grands avantages du pays à cause des chaleurs excessives du jour qui diminuent la nuit, mais ne cessent point. Outre cela, l'île de St Vincent n'est point infectée de moustiques et de maringouins, qui sont deux insectes malfaisants et très communs dans les autres îles, qui tourmentent cruellement, jour et nuit, ceux qui les habitent.

En un mot les Karaybes ont choisi cette île comme la plus propre à favoriser leur manière de vivre. Elle est éloignée de leurs ennemis, est fortifiée par la nature même, n'étant abordable que d'un côté qui est facile à garder, au moyen de quoi ils ne sont pas sujets aux incursions fréquentes des autres sauvages et se conservent dans un paisible gouvernement dans lequel ils ne reconnaissent aucune autorité que l'équité et la justice, sur laquelle sont tellement fondées leurs mœurs que personne ne s'en écarte.

[f.14] Les vrais Karaybes naissent avec un si grand amour pour la liberté qu'ils ont en horreur le nom d'esclaves, mais par des principes bien différents des nôtres, puisque leurs prétendus esclaves sont aussi maîtres qu'eux. Mais les anciens mettent toujours cette distinction avec les nouveaux, quoique par un vain orgueil, puisqu'ils préfèrent l'état économique au monarchique, aristocratique, même à la république, de manière que chaque famille forme un petit royaume, ce qui les met encore plus à portée de faire chacun à sa fantaisie. Aussi, si quelqu'un, par cas extraordinaire, est forcé à faire quelque ouvrage de quelle nature qu'il soit, il s'abandonne tellement au chagrin et se laisse abattre par la tristesse et les funestes réflexions, au point qu'il n'achève pas son ouvrage, finissant faire en langueur.

Les premiers Karaybes dans leurs établissements se persuadèrent avec raison qu'étant éloignés les uns des autres et ne se connaissant pas, la nation en souffrirait tôt ou tard et périrait infailliblement par la difficulté qu'ils auraient à se prêter mutuellement du secours contre les ennemis communs ; cependant, comme les Karaybes sont nés avec un grand amour de la liberté, ils ne jugèrent pas à propos de se renfermer [f.15] dans des villes, ils formèrent dans l'île différents petits hameaux composés de trois ou quatre cabanes, tout au plus, construites et adossées les unes aux autres.

Comme ces petits hameaux n'étaient pas suffisants pour résister à des ennemis, sentant bien les inconvénients qui pouvaient en résulter, ils se proposèrent de se voir souvent et d'entretenir, par leurs fréquentes visites d'un hameau à l'autre, cette amitié fraternelle, qui soutient les familles les plus nombreuses, et dont la mésintelligence entraîne le plus souvent la perte.

Le goût de se visiter entre eux leur a fait naître l'envie de voyager. Comme il y a plusieurs petites îles voisines, habitées par d'autres Sauvages, soit Cannibales ou autres, ils ont essayé de les aller voir, et la connaissance de ces gens-là s'est perpétuée jusqu'à cette heure, de manière qu'ils sont souvent sujets à visite. Ils les rendent de même mais il ne faut pas croire qu'ils aient adopté notre manière de se rendre visite (supposé qu'ils la connaissent) car ils sont quelquefois des mois entiers dans leurs visites, de manière que ce sont plutôt des voyageurs que des amis, et il n'y a aucun étranger qui pense autrement. [f.16] Mais si d'un côté, on leur reproche cette façon de se rendre visite par l'abus qui s'y est glissé, lequel n'est fondé que sur leur paresse et sur leur peu d'amour pour le travail et l'occupation, il faut convenir, de l'autre, qu'ils retirent de grands avantages de cette maxime. Rien en effet ne sert tant à maintenir l'union et la bonne intelligence parmi eux que ces fréquentes visites, elles entretiennent l'amitié, assurent leur conservation, leur font prévoir bien des dangers, les mettent en état de pouvoir se défendre par les secours naturels qu'ils se prêtent car les intérêts sont toujours les mêmes et la haine comme l'amitié est générale, en un mot tout les détermine à pratiquer cette maxime et l'on ne voit rien qui doive les en détourner.

Tout ce que l'on peut leur reprocher, c'est d'être vagabonds et paresseux mais comme la paresse est, pour ainsi dire, une des lois fondamentales de leur état, ils ne perdent point de temps puisque leur plus grande occupation est de ne rien faire. On ne leur saurait reprocher d'être pirates, ils n'ont pas ce talent, et quand même ils l'auraient, ils auraient bien peu de sujet de l'exercer n'ayant pas beaucoup de voyageurs dans ces [f.17] mers. D'ailleurs ils ne sont ni armés, ni montés de manière à inspirer de la peur à personne, à moins que ce ne soit à d'autres Sauvages ennemis. Ce ne sont pas non plus les dangers de la mer qui sont capables de les arrêter, car ils sont tant accoutumés à toutes les tempêtes qu'ils ne craignent rien, d'ailleurs leurs bâtiments n'étant pas capables de résister aux vagues, volent au gré des flots et ne risquent point de se briser. C'est cette facilité qui les engage à des voyages si longs et si pénibles, dont ils reviennent toujours victorieux, soit de la mer, soit de leurs ennemis. Aussi, si les Grecs et les Romains s'attribuaient la gloire d'être plus polis dans leurs manières, plus adroits dans leurs exercices, plus ingénieux dans leurs ouvrages et plus belliqueux que toutes les autres nations, qu'ils appelaient barbares (c'est-à-dire grossiers et ignorants), cet esprit [de hauteur et de présomption n'a pas fini avec eux, car] les Karaybes ne le leur cèdent pas. Il n'est pas possible de croire jusqu'à quel point ces gens-là relèvent leurs belles actions, surtout leurs faits de guerre. Ainsi c'est mal à propos que dans la découverte de ce pays-là l'on s'est imaginé que les habitants de l'île de St Vincent n'avaient que la figure humaine, que c'étaient gens [f.18] grossiers, sans esprit et sans connaissance. Il faut convenir que nous avons plus d'intelligence qu'eux et bien plus de pénétration, mais aussi il ne faut pas regarder les Karaybes, comme les autres Sauvages, comme gens tout à fait grossiers et dépourvus de bon sens, car ils suivent en tout les règles de la raison, ils ont beaucoup de droiture, un grand discernement, et on peut dire à leur avantage que l'esprit processif n'a pas encore pu traverser les mers qui les environnent, que la corruption des mœurs n'a pas encore pénétré dans leur climat. Ils ne suivent que les voies de l'équité, en quoi ils l'emportent sur presque toutes les autres nations. Ils n'agissent point en aveugles et, quoiqu'ils n'aient chez eux ni collèges ni académies, ils ne laissent pas d'apprendre les principaux points de l'éloquence et ce qui peut leur être utile dans cet exercice pour le mettre en pratique dans l'occasion, ce qui n'est pas chez eux une des moindres qualités de l'esprit car dans leurs grandes assemblées, qui sont très fréquentes, il est nécessaire que quelqu'un ouvre l'assemblée par un discours étudié. C'est pour cela que les pères, ou plutôt les anciens, ont grand soin de donner des leçons aux jeunes gens pour les former, de les faire parler dans [f.19] de petites assemblées pour leur donner de la hardiesse, et les mettre en état de parler en public et soutenir les droits de la nation, ce qui fait le principal objet de leurs harangues. De manière qu'à chaque assemblée qui se tient pour quelque affaire d'importance, qui touche le bien de la république, qu'il s'agisse de paix ou de guerre, un ancien ne manque pas de leur faire un discours préparé pour appuyer le sentiment du premier conseil, et exciter le peuple à l'adopter. Il étale alors avec beaucoup de véhémence les raisons qu'il juge les meilleures pour le déterminer. Comme les discours sont ordinairement longs et que ce vieillard n'aurait pas la force de parler si longtemps, il en charge un jeune homme qui a bien plus de poitrine et de vivacité, ou bien il substitue le jeune homme à sa place.

Ce qui contribue le plus à les rendre éloquentes, et les engage à parler avec hardiesse, c'est qu'il est permis aux jeunes gens, et même aux femmes de dire hautement leur avis en pleine assemblée sans que personne n'ose les contredire. Il est pourtant permis de combattre les sentiments mais toujours sans animosité et un vieillard ne se fâche pas de voir contredire son avis par un jeune homme parce qu'ils ont persuadés [f.20] que chacun donne son avis en honnête homme sans que l'intérêt particulier y ait part, et que chacun ne parle que sur l'intérêt public.

Il me semble que cette permission est un grand moyen pour polir les jeunes gens, leur donner de la hardiesse et de la vivacité, leur aiguise l'esprit, conserve la mémoire par l'attention que chacun a bien à apprendre ce qu'il doit dire et à bien écouter ce que l'on dit, pour donner un avis juste. Aussi les Karaybes ont l'esprit si vif et si pénétrant, la conception si prompte qu'aussitôt qu'ils voient quelque ouvrage dont l'invention leur paraît particulière et nouvelle, ils l'imitent si parfaitement, et le font avec une telle industrie que sur de certaines choses on se tromperait à la comparaison. Il est vrai qu'ils n'y épargnent pas le temps, étant extrêmement lents à l'exécution de leurs ouvrages, soit par leur paresse naturelle, soit parce qu'à toutes leur adresse et leur habileté il manque la plus grande partie des outils pour la mettre en œuvre et le peu qu'ils en ont est si mauvais et si incommode qu'ils s'ennuient dans leurs opérations. Ils finissent néanmoins un ouvrage commencé, quoiqu'avec beaucoup de répugnance, mais la patience est une de leurs principales vertus. [f.21] Une autre marque bien grande de leur génie et de leur pénétration, c'est que quoiqu'ils n'aient chez eux aucun astronome qui puisse leur donner non seulement connaissance de cette science, mais même les instructions nécessaires pour la navigation, cependant par leurs différentes observations et leur habitude sur la mer, ils ont acquis une espèce de connaissance des astres, à l'aide de laquelle ils se trompent rarement. Il est vrai qu'ils ont sur cette matière beaucoup de préjugés dont il est difficile de les faire revenir.

Tout le monde, excepté les Karaybes, sait que l'arithmétique est presque le premier pas où l'on monte à la connaissance des astres, mais cela forme chez eux deux sciences bien différentes, ou plutôt ils ne connaissent pas cette seconde, ils y sont parfaitement ignorants et pour preuve l'on peut alléguer le peu de cas qu'ils en font, et l'inintelligence profonde dans laquelle ils vivent. Il est vrai que les nombres nous sont nécessaires en bien des choses dont ils s'embarrassent très peu. En effet chez eux tout est commun, ils ignorent tout commerce, tant au dedans qu'au dehors, il ne s'étend qu'à échanger quelques denrées, ce qui n'exige aucun compte mais si, par [f.22] extraordinaire, ils ont besoin de calculer quelque chose, ils se servent de leurs doigts, des mains et des pieds, ce qui réduit leur nombre à vingt, et lorsqu'il faut monter plus haut, ils prennent en gros ou une touffe de leurs cheveux ou une poignée de sable.

Quoique cette façon de compter soit sûre, elle est sujette à bien des inconvénients. Je ne crois devoir en faire ici le détail ou les s'entasser, ainsi elle n'est pas capable de faire faire le moindre progrès dans l'astronomie. C'est ce qu'ils sentent si bien qu'ils ne s'en servent en aucune manière, ils se contentent dans leurs voyages de faire certaines marques sur des planches à l'aide desquelles ils font route. Il faut être Karaybe, pour connaître cette science, qui, toute confuse qu'elle est ou plutôt qui de cette façon n'en est pas, est le sujet de leur vanité, de leur ostentation, car ils s'imaginent être [non seulement] les auteurs des découvertes qu'ils font, mais même les seuls (ils voient cependant peu d'Européens venir à leur école).

Si l'on reproche cette vanité aux Karaybes, c'est un défaut de l'esprit qui est bien corrigé par la douceur de leur caractère [f.23] et la bonté de leurs mœurs. En effet, quoique beaucoup de gens, qui [prennent] fort mal à propos le nom d'auteurs, se sont imaginés connaître cette nation et ont insinué dans le public que les Karaybes sont sans hospitalité envers les étrangers, sans foi parmi eux, querelleurs, menteurs, jaloux, envieux du bien d'autrui, impitoyables, inhumains, nullement maîtres de leurs passions, cependant, moi qui les connais à fond, ayant vécu longtemps parmi eux et étudié leurs mœurs, je puis dire avec confiance qu'en aucune façon l'on ne reconnaîtra les Karaybes dans ce portrait, car, au contraire, ils sont louables par toutes les qualités diamétralement opposées à ces vices, car tout le monde est bien reçu chez eux en apportant la branche d'olivier, c'est-à-dire en ne leur annonçant point la guerre. Ils en donnent la preuve par les étrangers qu'ils ont reçus chez eux et qui font la plus grande partie de leur nation, et je n'ai trouvé en débarquant que gens prêts à me rendre service.

On les accuse d'être sans foi, mais un Karaybe qui a montré son cœur pour gage de sa parole est déshonoré s'il y manque, et ne survit pas longtemps à son ignominie. Rarement se mettent-ils [f.24] en colère car ils ne s'embarrassent de rien, rien ne les touche, le bien ne leur est rien, ils ne s'embarrassent point du lendemain, on a donc grand tort de les taxer d'être envieux du bien d'autrui. Pour ambitieux, ils ne le sont

qu'en général et pour la cause commune, car en particulier ils n'ont rien et n'ont besoin de rien, ainsi tout tend au bien de leur nation qu'ils croient infiniment supérieure à toutes les autres.

Le défaut que l'on peut leur reprocher avec justice, c'est d'être vindicatifs. L'on ne peut nier qu'ils tourmentent continuellement leurs ennemis en certaines occasions comme jusqu'à les mettre en morceaux, les faire rôtir et les manger en public par vengeance. Mais cela n'arrive que très rarement, et encore n'en usent-ils ainsi que par droit de représailles pour de pareils traitements qui ont été faits à quelques-uns d'eux, et quelquefois pour obliger leurs ennemis à faire la paix. Mais personne n'osera dire les avoir vus faire, de propos délibéré, du mal à des étrangers qui ne leur ont rien fait, encore moins à leurs compatriotes, car à peine se mettent-ils en colère, pour quelque offense, ou il faut qu'elle soit bien vive. Ils méprisent celui qui la leur fait, [f.25] en quoi ils diffèrent bien des Européens et c'est à mon avis dans cette façon d'agir que l'on devrait fixer le point d'honneur, et non pas se mettre dans la dure nécessité de périr d'une façon ou de l'autre, soit en s'immolant à sa fureur, soit en désobéissant aux sages lois d'un prince qui veut que l'on punisse avec la dernière rigueur les excès où nous entraîne un faux point d'honneur, et que nous défend la religion.

Ce n'est pas cette religion qui contient les Karaybes dans ces voies de douceur, car l'on peut dire qu'ils n'en ont point, mais aussi, il n'y a point de peuple plus superstitieux et plus aveugle dans ses superstitions car, quoiqu'ils reconnaissent un dieu pour auteur du mal, cependant si par hasard il survient quelque malheur imprévu dans leur habitation, qu'il meure quelque personne d'une manière extraordinaire, en un mot quelque accident, ils ne sauraient s'imaginer qu'il n'y a rien de surnaturel et ils cherchent la cause seconde. Malheur alors aux veuves, ou vieilles abandonnées ! Ils les accusent de sortilège et leur imputent ce prétendu malheur. Fondés sur ces idées, il n'y a sorte de supplice qu'ils ne fassent [f.26] souffrir à cette malheureuse femme, il n'y a pas de cruauté qu'ils n'exercent sur elle, ils inventent des tourments, font des instruments nouveaux, en un mot, ils épuisent leur imagination pour trouver des moyens afin de la tourmenter. Les uns vomissent contre elle mille injures, mille calomnies, lui crachent au visage, l'exposent à l'ardeur du soleil après lui avoir coupé les paupières, d'autres la déchirent à belles dents, ou avec de petits os de poisson qu'ils aiguisent exprès sur des pierres. Tel creuse la terre dessous son habitation pour y trouver le sortilège, tel autre lui arrache le nez et les oreilles, elle est enfin bienheureuse quand quelqu'un vient l'assommer d'un coup de massue et lui arracher quelques moments de vie qu'elle aurait encore traînés dans les souffrances.

L'on ne doit pas trouver étonnant que ce peuple superstitieux s'adresse à une veuve ou vieille abandonnée plutôt qu'à tout autre, parce que, n'ayant aucune protection et personne pour la défendre, elle peut être sacrifiée impunément, et ses cruels persécuteurs ne craignent pas les suites d'un crime dont ils seraient tôt ou tard punis, s'ils s'adressaient à quelque femme [f.27] qui eût des parents ou des enfants en état de la venger et de les faire repentir de leur affreux sacrifice.

Cette abominable action est cependant chez les Karaybes un trait de religion, car celui qui a pu arracher la vie à cette femme va promptement s'en vanter aux piahies, ou les prêtres du dieu Mabouhya, qui ne cessent de louer cette action, ce qui prouve jusqu'à quel point va leur ignorance sur la religion, dont ils n'ont point les premières notions. C'est plutôt aussi de leur irréligion que je vais parler nque de leur religion. Ils ne nient pas, à la vérité, qu'il y a un être supérieur à toutes choses, mais ils en parlent si confusément qu'ils ne s'entendent pas eux-mêmes. L'on ne voit chez eux ni culte, ni sacrifice, ni temple, ni autel, ils ne font enfin aucun exercice de religion.

Ces peuples semblent tomber dans la pernicieuse et damnable hérésie des manichéens qui admettent deux différents principes de toute chose, quoiqu'ils n'en aient jamais entendu parler, ou du moins a-t-on lieu de le penser. Ils croient en deux dieux, l'un bon, l'autre mauvais.

Le premier, c'est à dire le bon, qu'ils appellent Chemyn. Ils se persuadent [f.28] qu'ayant la jouissance de tous les biens et n'ayant rien à souhaiter, il ne demande aucunes prières, sacrifices, ni adorations.

“Laissons, disent-ils, chacun chez soi en repos, et que là il jouisse de son heureux sort et de son état paisible. Pourquoi l'inquiéter et le détourner par nos prières et nos vœux de sa vie bienheureuse ? Ils peuvent ne lui pas être agréables, et par là le frustrer d'un moment de délices. Ne sait-il pas ce que tous les hommes ont dans le cœur, ignore-t-il leurs besoins ? Ainsi, si quelqu'un a réellement besoin de quelque chose, il l'aura sans difficulté, puisque Chemyn est fait pour veiller à la conservation du monde entier. Ce sont donc des cérémonies inutiles et fatigantes pour lui”.

Sur ce fondement, ces gens-là n'ont jamais fait et ne font aucun acte de religion ni public, ni particulier, ne connaissent pas même Dieu de nom, puisqu'ils en admettent deux, ne cherchent pas à le connaître

autrement, lui rendre le culte qui lui est dû.

Mais ils pensent bien différemment de l'autre divinité à laquelle ils donnent le nom de Mabouya qu'ils croient non seulement être de sa nature bien malheureux, mais même très mauvais, c'est-à-dire l'auteur de tous les malheurs qui leur arrivent. Car, si pendant la canicule il survient [f. 29] quelque tempête, quelque grand vent, que nous appelons en français ouragan, qui fasse périr quelqu'un de leurs vaisseaux, ruine leurs récoltes, ravage leurs campagnes, ou enfin que quelqu'un meure d'accident funeste, ils mettent cela sur le compte du Mabouya, ils se persuadent que c'est cette malheureuse divinité qui infecte l'île. S'il leur survient des malheurs dans leur navigation, s'il tombe une trop grande quantité de pluie, ils ne doutent point que c'est cette espèce de dieu qui arrive chez eux, étant certain, disent-ils, qu'il ne demeure pas toujours en place, qu'au contraire il se promène dans les différents pays qu'il ruine par sa présence.

Pour se rendre ce dieu favorable, ou pour mieux dire, pour le chasser de leur île, il n'est point de sacrifice impie qu'ils ne fassent jusqu'à se déchirer la chair, se massacrer le corps souvent pour un rien.

Quoiqu'il ne faille pas donner dans les superstitions, cependant il ne faut pas se faire un principe de ne rien croire. Il est certain, en effet, et j'en ai eu plusieurs fois des marques visibles, que l'île de St Vincent est extraordinaire. Si l'ennemi du genre humain n'établit pas son unique demeure dans cette île, du moins y fait-il de longs séjours ! Et il n'est pas compréhensible de combien de ruses se sert le démon pour [f.30] envelopper de plus en plus ces malheureux dans ses chaînes. Il y en a encore quelques-uns que l'on appelle Boyis, dont je vais parler, qui sont maltraités extraordinairement par ce malheureux Mabouya, mais on n'en doit pas être étonné après l'espèce de pacte qu'ils font avec lui, ce qui fait trembler toute la nation et la nourrit dans son erreur.

Quiconque parmi les Karaybes aspire à la dignité de Pyahiis ou de Boyis, et dont l'ambition pour les honneurs et les avantages qui y sont attachés lui donne assez de courage pour essayer toutes les épreuves par où il faut qu'il passe, doit se rendre capable d'exercer, ou le sacerdoce, ou la médecine, ou la magistrature, c'est à dire de se mettre à portée de régler les différends qui naissent entre les particuliers, quoique fort rares. Pour exercer une de ces fonctions, il faut que le jeune homme fasse une espèce de noviciat bien dur.

D'abord il faut qu'il mène une vie plus régulière, plus réservée et plus austère que tout le monde. C'est sur ce malheureux novice que le démon ou le dieu Mabouya exerce son empire bien cruellement. Voilà à peu près les épreuves et les rudes voies par quoi il faut qu'il passe.

Un des anciens Boyis a grand soin d'instruire son novice de tout ce qui concerne les devoirs et les fonctions de l'état qu'il embrasse. [f.31] L'on peut s'imaginer que ces leçons ne sont pas bien longues car le maître est presque aussi ignorant que l'écolier mais il ne fait pas moins les grimaces d'un docteur pour suppléer à la science que le novice n'acquiert pas. On exerce sa patience et ses forces par tous les tourments que l'on peut inventer, on commence par lui faire souffrir la faim, la soif par des jeûnes extraordinaires sans qu'il lui soit permis, non seulement de manger, mais même de se plaindre et de demander.

Un devoir des plus essentiels du novice est d'obéir aveuglément à tout ce que peut lui commander son maître, qui use sévèrement de son droit, car, dès le premier jour, il faut que ce malheureux boive jusqu'à la lie unealebasse pleine de suc de tabac qu'on lui présente. Il n'est pas difficile de juger quel mauvais goût cela laisse à la bouche, combien cette boisson est sensible au palais et amère au gosier, et quelles douleurs elle cause par sa vivacité à toutes les parties du corps. Si ce Karaybe n'est pas d'une forte constitution et d'une santé robuste, il ne va pas plus loin, c'est fait de lui. Mais s'il résiste à cette épreuve, en un mot qu'il lui reste quelques souffles de vie [f.32], bien loin que personne songe à le soulager des douleurs que lui cause ce breuvage, tout ce que l'on fait au contraire ne tend qu'à les augmenter, prétendant en cela faire leur cour à Mabouya et se le rendre favorable. Tous les parents et amis du novice accourent et viennent voir le malade qui tantôt semble rendre le dernier soupir dans des pâmoisons et dans un évanouissement, tantôt se débat et souffre des douleurs inconcevables, qui annoncent, suivant ce que disent les spectateurs, que le malade a commis de grands crimes, pourquoi on le change de place, et on le livre entièrement aux autres Boyis, qui, pour expier les crimes du novice, d'abord que la nuit est venue, se jettent sur lui, le déchirent à belles dents ou se servent à cet effet de certains os de poisson qu'ils aiguissent exprès et lui font tant de plaies qu'inafailliblement le jeune homme périrait par la perte de son sang, si l'on ne l'arrêtait bien vite avec un peu de coton huilé et embaumé, que les Boyis tiennent tout prêt, et qu'ils appliquent sur chaque blessure de manière qu'ils parviennent à fermer les veines.

Ce tourment ne suffirait pas s'il n'était accompagné de tout ce qui peut en augmenter la cruauté. Pour cet

effet, le Boyis défend au malade de manger jusqu'à un certain temps aucune viande [f.33], poisson, ni fruit. Il ne lui permet de manger qu'un peu de galette de cassave avec un peu de farine de manioc détrempée comme de la bouillie assaisonnée de quelques grains de poivre long ou piment, qu'ils appellent toumaly. Et ce qui ne suffirait pas pour deux jours doit le nourrir pendant huit jours, encore faut-il que toute la circonférence de la galette demeure dans son entier, car il commence à la manger par le milieu et on lui prescrit jusqu'où il peut en manger par jour, mais quand le jeûne est fini, il lui est permis de manger tout à son aise en particulier et non pas généralement de tout, car il y a certaines choses qui lui sont défendues, pour le reste de sa vie, sous peine de déplaire à Mabouya et d'être dégradé de la dignité de Boyis. Et pour qu'il ne tombe pas dans quelque faute d'intempérance en voyant les mets qui lui sont défendus, il ne mange pas avec les autres, on lui dresse à part une petite table que l'on appelle matoutou, que l'on ne couvre que de viandes permises, mais dont il mange tant qu'il veut ; on lui sert aussi une boisson particulière. Le novice est alors bien avancé dans sa profession, mais il est cependant encore sujet à l'obéissance pour une chose que son maître lui ordonne, avant qu'il puisse assister aux conférences [f.34] que font les anciens Boyis suivant leurs statuts et être initié dans leurs mystères.

Cette dernière épreuve est une des plus essentielles. Et si elle n'est pas si douloureuse, elle est plus effrayante, et en même temps plus impie et abominable. Le maître du Karaybe va trouver secrètement son élève, lui tient un assez long discours pour l'encourager à finir son ouvrage, à soutenir courageusement et avec fermeté ce qui doit lui arriver. Il ne lui en découvre que très peu de choses, mais il lui en dit assez pour lui donner des frayeurs mortelles. Enfin il le laisse dans un état et une géhenne que l'on peut tout au plus se figurer jusqu'au moment qu'il l'appelle. L'heure étant venue, il lui ordonne de préparer un repas. C'est cependant les femmes qui l'apportent, n'étant pas permis aux Boyis de travailler de leurs mains et pour eux.

Les femmes commencent à bien balayer toute la chambre où case du Boyis, dans laquelle on tend trois hamacs, l'un pour Mabouya, l'autre pour le maître et le troisième pour le novice, auprès desquels l'on dresse la petite table matoutou, que l'on couvre de mets ordinaires, une galette de manioc et une calebasse pleine d'oïkou, ce qui se fait sans aucune cérémonie de religion, sans victime. L'on peut bien cependant [f. 35] l'appeler un abominable et impie sacrifice, puisque tout cela se fait de nuit, en l'honneur du démon sous un nom emprunté.

Lorsque le repas est servi, tout le monde sort de la maison, excepté les deux Boyis qui allument du feu et fument du tabac, jusqu'à ce qu'ils entendent sur le toit de la maison des cris redoublés, des hurlements horribles qui sont les avant-coureurs de Mabouya et qui sont comme les trompettes pour annoncer son arrivée et avertir d'éteindre le feu et toute sorte de lumière que ce dieu ne peut souffrir, établissant son trône dans les ténèbres. À mesure que l'on éteint le feu, le bruit redouble et il semble que la maison va fondre, l'on se figure entendre l'écroulement d'une montagne dont les rochers, s'entrechoquant dans leur chute, font retentir au loin leurs éclats.

Pour se délivrer promptement de cet hôte incommode, l'ancien Boyis se lève et rallume le feu le plus vite qu'il lui est possible, ce qui oblige le démon de les délivrer de sa présence. Il y a de ces gens-là qui assurent avoir vu sortir cet esprit infernal du hamac et manger quelque mets. Lorsque le feu est allumé, le maître va prendre son écolier par la main, l'aide à descendre du [f.36] hamac, le salue Boyis et invite toute sa famille et ses amis à en faire autant, ce qui ne finit pas sans célébrer la fête par un festin. Mais le jeune homme n'oubliera jamais sa qualité, car le pernicieux breuvage qu'on lui a fait prendre au commencement de son noviciat le tourmente pendant longtemps par de violents maux de tête, de cruels hoquets, de sanglants vomissements, auxquels succèdent un grand dégoût pour toutes les viandes, la dysenterie, une fièvre étique qui le mine, et une faiblesse dans tous ses membres, accompagnée d'un tremblement continuel pour le reste de sa vie. Voilà à peu près tout ce qui regarde les Boyis dans le sacerdoce. Les mêmes épreuves sont nécessaires pour les deux autres parties, mais ni dans l'une, ni dans l'autre, il ne faut pas plus de science. À l'égard de la magistrature, ils suivent les lois de la droite raison, la justice leur est naturelle, au moyen de quoi ils ne se chargent pas la mémoire des différents principes et exceptions, que l'on est obligé de savoir dans les autres endroits du monde pour opposer aux ruses et aux atteintes de la chicane. Là, chacun expose son droit, le plus clairement et le plus naïvement qu'il lui est possible et est jugé en conséquence.

[f.37] La troisième profession des Boyis, c'est la médecine qui comprend la théorie et la pratique, car non seulement ils ordonnent mais ils préparent et appliquent même les remèdes.

Il n'est guère possible de donner des bornes à leur ignorance pour ce qui regarde cette science, car toute

l'étude du jeune Boyis consiste à apprendre, à connaître quelques simples, dont il tire par l'expression avec la main ou avec du feu, le suc le plus grossier, dont il fait des potions pour toutes sortes de maladies, dont ils ne connaissent aucun genre ni aucune espèce. Un homme leur dit qu'il est malade, en voilà assez, le remède est prêt.

Pour toutes sortes de maladies internes, ils ne se servent que de potions d'apocèmes et, s'il y a blessure, ulcère, gangrène ou autres choses semblables, ils font des cataplasmes des mêmes herbes, dont ils ont exprimé tout le suc. Voilà absolument à quoi se réduit toute leur science, voilà quelle est leur méthode, et ils ne font pas d'étude plus particulière. Aussi, si par hasard quelqu'un échappe d'une maladie, ce n'est pas les médecins qui prétendent l'en avoir tiré, leur vanité ne va pas jusque-là, mais comme ils croient qu'ils coopèrent beaucoup à la guérison, en un mot, comme ces peuples regardent les médecins [f.38] comme gens très nécessaires parmi eux, quoique le sacerdoce et la magistrature soient les deux principales fonctions des Boyis et que la médecine ne tienne que le troisième rang, elle n'en est pas moins estimée. C'est pour cela que, d'abord qu'un Boyis est reçu médecin, il faut qu'il aille faire sa tournée et annoncer dans les habitations voisines qu'il est médecin, alors on est obligé de le reconnaître pour tel, et recevoir ses ordonnances avec respect. Le médecin travaille, mais il réussit rarement, car, le plus souvent, il reçoit le dernier soupir de son malade.

Les Karaybes ne pensent pas qu'après la mort tout est consommé, qu'il ne reste plus rien de l'homme. Ils ont une idée de l'immortalité, mais une idée extrêmement confuse : ils s'imaginent bien que le dieu Chemin les conserve éternellement, mais ils ne savent rien de plus sur cet article, ils ne connaissent point de paradis, séjour des âmes bienheureuses, ni d'enfer, lieu destiné pour le supplice des méchants. Ils savent en général que l'âme subsiste mais ils ne lui supposent aucune sensibilité, aucune liaison avec le corps qu'ils croient étranger à l'âme et seul agissant pendant sa vie sans que l'âme y prît aucune part. Ainsi ils sont persuadés [f.39] que l'âme existe toujours, sans savoir le lieu de son existence, c'est pour cela que d'abord qu'il y a quelqu'un de mort, ses parents et amis ne manquent pas d'en avertir les anciens et les principaux de l'habitation, et les prier de venir assister aux funérailles du défunt.

La première chose qu'ils font, pour s'acquitter des derniers devoirs envers le défunt, est d'appeler une vieille femme du lieu pour lui peigner les cheveux et les natter, ce qu'elle fait fort proprement, et comme s'il était en vie. Elle lui remonte tous les cheveux sur le haut de la tête, où elle les noue avec quantité de petits rubans dont elle laisse prendre les bouts pour servir d'ornement.

Après cette cérémonie, elle prend du rocou rouge du pays, bien délayé avec de l'huile, et lui en frotte tout le corps, excepté le menton, la bouche et les yeux, qu'elle peint de différentes couleurs, et en bigarre les joues et le front, ce qui le rend, à leur avis, plus beau mais, au vrai, le rend méconnaissable et horrible, et l'on ne peut pas dire de lui que, par sa pâleur, il a la mort peinte sur le visage.

[f.40] Quand la vieille a mis toutes ses couches de couleur sur ce cadavre, elle lui met un anneau aux narines, et lui attache son plus précieux bijou à la lèvre inférieure, qui est exprès percée, ensuite elle lui passe au col son karakoly qui lui tombe sur l'estomac et ses bracelets d'or ou de rassade, après quoi elle lui noue sa ceinture au bas des reins (je donnerai une plus grande explication de toutes ces sortes de bijoux).

Pendant que la vieille est occupée à la toilette du défunt, à laquelle tous les conviés assistent, les jeunes gens font, dans un lieu écarté, une fosse qui n'a et ne doit avoir, suivant leur coutume, qu'environ trois pieds de profondeur et un pied de large car ils l'enterrent debout.

Quand tout est ainsi préparé, les plus proches parents ou amis du défunt le prennent entre leurs bras et le portent en convoi à la fosse, où ils le descendent très doucement, les pieds premiers, de manière qu'ayant la partie supérieure de son corps droite, en dehors et à découvert, il semble qu'il est assis ou accroupi. On ne manque pas de mettre à côté de lui toutes ses armes, qui sont la proie du premier qui vient les chercher la nuit. Pour que la [partie du] cadavre [f.41] qui est découverte ne soit pas exposée aux injures de l'air, ses parents lui font une petite cahute de bois à laquelle ils laissent un petit guichet pour donner air au défunt et par lequel on le voit, mais comme il pourrait sortir une mauvaise odeur, qui s'étendant au loin incommoderait le voisinage, pour remédier à cet inconvénient, on allume autour du corps de grands feux, qui dessèchent le cadavre sans le brûler, et on jette ensuite cette cendre dans la fosse.

À ces funérailles, les uns versent sincèrement des larmes, d'autres moins touchés font semblant d'en verser, mais c'est quand ils sont de retour du convoi dans la maison du défunt que leur douleur éclate et qu'ils s'abandonnent à toute la douleur, vraie ou feinte, dont ils sont capables.

Quand tout le monde est entré et assis, un parent ou un ancien ami se lève et, prenant la parole avec ton

lugubre, fait l'oraison funèbre du défunt, qu'il interrompt souvent par ses sanglots, il relève les actions du mort, exagère ses vertus et rapporte en un mot tout ce qui peut tirer à son avantage, à quoi toute l'assemblée semble applaudir par ses pleurs, ses sanglots, ses plaintes qui dégénèrent enfin en mugissements, auxquels tout le [f.42] village et les habitations circonvoisines répondent souvent sans savoir pourquoi, mais d'une manière si horrible que l'on croirait entendre des Barbares qui s'égorgent ou des animaux sauvages qui se déchirent, ce qui ne finit que quand ils sont bien las de crier et qu'ils en sont enroutés à ne plus pouvoir parler. Alors chacun se retire dans sa cabane et se met à manger pour reprendre des forces. Je ne crois pas que l'on puisse voir ailleurs un pareil spectacle, et un étranger témoin du commencement de la scène est touché de compassion, voyant les plaintes, les larmes et les gémissements de tout un peuple mais bientôt sa tristesse se change en étonnement, auquel succède une extrême envie de rire, en voyant toutes ces folies et des lamentations si peu naturelles.

J'ai dit que je rendrais compte en particulier des ornements des Karaybes. Comme leur principal ornement, et qui leur sert de vêtement, est le rocou ou le rocou, c'est par là que je vais commencer.

Comme l'air de l'île St Vincent est très chaud et brûlant dans toutes les saisons de l'année, les Karaybes sont presque tout nus et même autrefois ils n'avaient rien sur eux, ce qui ne leur faisait aucune peine, ni honte, [f.43] y étant accoutumés dès leur enfance. Ce n'est que depuis qu'ils ont vu chez eux quelques Européens qu'ils ont pris une espèce de tablier de toile, ou plutôt un jupon qui leur descend jusqu'aux genoux, pour tout le reste du corps ils sont nus mais pour leur tenir lieu de vêtement, et pour leur servir de parure, dès le matin à la pointe du jour, ils vont se baigner dans quelque rivière où ils entrent dans l'eau jusqu'au cou, ensuite de quoi ils se frottent tout le corps de rocou qui est une espèce de lie que l'on tire du fruit de l'arbre de même nom, que l'on réduit en pâte à force de la manier et l'on peut dire que les Karaybes portent toujours la pourpre car le rocou en a beaucoup de couleurs tirant un peu sur l'écarlate. Aucune femme ne sort de sa maison, qu'elle ne soit bien frottée de rocou, qu'elle tient ordinairement derrière sa porte dans un vase de terre. Cet usage de se peindre est de longue-main établi chez les Karaybes. Ils croient qu'il est indécent de paraître en public avec sa peau naturelle et, quand il manque en quelque endroit, leur doigt leur sert de pinceau pour en remettre. C'est pour cela qu'ils tiennent cette couleur derrière la porte car lorsqu'ils [f.44] se sont assis ou couchés quelque part ou, en un mot, qu'ils ont touché à quelque chose, ils y laissent de cette couleur qui est toute fraîche et humide, au moyen de quoi ils ont besoin d'en remettre. Malgré tout cet embarras et la malpropreté que cela cause, ces gens là ne changeraient pas d'habillement avec nous. On jugera quel est le plus convenable.

À propos de cet habillement, l'on ne sera peut-être pas fâché que je rapporte une aventure assez singulière arrivée à un Karaybe nouvellement peint.

Lorsque M. Duparquet, gouverneur et commandant général dans toutes les îles de la domination de sa majesté, faisait son séjour à la Martinique, un des principaux Karaybes, député de sa nation, vint, accompagné d'un grand nombre de ses compatriotes, lui offrir ses services. M. Duparquet le reçut avec toutes les politesses imaginables et, le prenant par la main, le conduisit dans son appartement, qui était magnifiquement meublé, où était madame son épouse avec toutes les premières dames de la ville. À peine le Karaybe fut-il entré et eut salué toutes les dames, qu'il alla se jeter sur [f.45] un fort beau lit couvert d'une courte pointe de prix, croyant qu'on l'avait préparé pour lui mais comme il n'y avait que très peu de temps qu'il s'était peint, et que la couleur n'était point encore sèche, il imprima sur la courtepoinette toute la forme de son corps, ce qui fit faire un cri à madame Duparquet et à toutes les dames, qui furent également surprises. Le Karaybe se leva un peu confus mais cependant sans perdre sa contenance fière, et jetant les yeux sur la table que l'on servit avec profusion et sur laquelle il vit mettre bien des choses qui l'accommodaient, il fut prendre un plat qui était déjà servi, qu'il mit sur une chaise qui n'était point occupée et s'assit à terre de peur de tomber dans le même inconvénient que sur le lit, ce qui fit rire toute la compagnie et le piqua beaucoup. Il en témoigna même, par ses gestes et son envie de partir, son mécontentement, qui cessa lorsqu'on lui présenta du vin, qu'il trouva très bon. M. Duparquet fit approcher de lui la table et le servit avec distinction, de manière que ce petit chagrin fit place à la gaieté et à la bonne humeur et, après avoir bien bu et mangé, il [f.46] prit congé de la compagnie et s'en fut fort content avec toute sa suite.

Le rocou est absolument tout l'habillement des Karaybes excepté cette espèce de jupon qui leur descend jusqu'au genou. Cependant les femmes ont encore une autre partie du corps couverte, ce sont les jambes. Si le reste de l'habillement est commode, parce qu'il laisse le corps dans son agilité naturelle, au contraire celui-ci est bien incommode. Voici en quoi il consiste et ce que c'est que cette chaussure. D'abord

elles nouent autour de la cheville du pied un fil de coton cordonné dont elles entortillent la plus grande partie du gras de la jambe, de manière qu'on ne peut leur voir la peau, ensuite elles passent et repassent une aiguille à laquelle est attaché un autre fil, comme les tapissiers, de manière que les premiers fils servent de toile de canevas. Elles travaillent cette espèce de tapisserie avec beaucoup d'adresse et font telle figure qu'il leur plaît. Il est vrai qu'elles payent bien cher cet ajustement, car, pour quelque cause que ce soit, elles ne peuvent ôter cette espèce de brodequin ni jour ni nuit [f.47] et quand il a plu ou qu'il est tombé quelque rosée un peu abondante, l'humidité enfle ce fil et le tissu, quand elles marchent, se remplit de boue et de vilenie au point qu'elles ont deux poids à leurs jambes, qui enflent extraordinairement et leur font des douleurs insupportables. Outre cela, si elles veulent presser le pas, elles se heurtent les jambes l'une contre l'autre jusqu'à se meurtrir et se déchirer la peau des chevilles, aussi en voit-on quelques fois qui se laissent tomber de lassitude et pleurent, gémissent et se désolent, jusqu'à ce que leur chaussure soit sèche, ce qui emporte bien du temps mais pour éviter partie de ces inconvénients, il y en a qui les font avec une espèce de jonc qui croît dans cette île, qui n'enfle pas à l'humidité et dont le point est moins serré, mais la jambe ne paraît pas si bien faite.

Si cette partie des vêtements des Karaybes est incommode, et presque insupportable, il ne faut pas croire que leurs autres ornements soient faits pour les dédommager, par la petite vanité qu'ils pourraient en tirer, des douleurs que leur causent les autres. Les Karaybes, hommes et femmes, n'ont que trois sortes d'ornements à la tête, savoir aux oreilles, aux narines et à la lèvre inférieure [f.48]. Ils ont outre cela un grand collier de rassade qu'ils appellent carakoly ; j'en parlerai dans la suite.

Pour attacher ces trois ornements, il faut faire autant de trous dans ces trois ou quatre endroits. Les femmes européennes connaissent une petite partie des douleurs que l'on souffre, par les boucles qu'elles portent aux oreilles. Je dis une petite partie car, outre que l'oreille est des trois la moins sensible, c'est que les trous que les Karaybes font pour mettre leurs bijoux sont bien plus grands, et qu'ils n'ont ni les outils ni l'adresse que l'on a en Europe.

Au lieu d'aiguilles d'argent dont on se sert en Europe pour percer les oreilles, les Karaybes se servent d'une épine qui croît sur deux sortes de palmistes que l'on trouve dans l'île de St Vincent, que l'on appelle en langue du pays jaouala et oreukry, l'un et l'autre revêtus de longues et horribles épines extrêmement dures et pointues.

Il n'y a personne de la nation qui ne soit obligé de souffrir tôt ou tard cette opération car il n'y a point d'âge limité pour cela. Cependant, pour l'ordinaire, l'on leur fait souffrir ce supplice avant [f.49] que les chairs soient parfaitement formées mais si quelque maladie les empêche de passer à cet âge dans ces tourments, il faut qu'il les supporte dans la suite.

Lors donc qu'il y a quelque enfant à qui on doit percer les oreilles, on en avertit toute l'habitation. Tout le monde assemblé chez le père de l'enfant, on commence à boire, les parents apprêtent tous leurs plus précieux bijoux qu'on lui montre afin de l'exciter à souffrir avec patience.

Malgré la joie qu'excite la vue de ces bijoux et le plaisir qu'il se promet, les souffrances, qui doivent avoir le premier pas, l'effrayent et lui font passer de fort mauvais moments et c'est un cruel spectacle pour lui que les préparatifs de l'opération mais sa crainte et ses frayeurs augmentent bien davantage lorsqu'il voit venir à lui une vieille femme de l'assemblée préposée pour cela, qui commence par lui frotter les oreilles avec ses deux mains pour les lui engourdir, afin que la douleur soit moins cuisante. Ensuite elle les lui perce avec cette épine et y passe un fil. Elle en fait de même aux narines, mais les douleurs sont bien plus vives, car, comme il faut percer la petite membrane qui fait la séparation des deux narines, il faut [f.50] qu'elle les ouvre avec les deux mains jusqu'à lui faire beaucoup de mal pour pouvoir pincer, engourdir et percer ce nerf ; ensuite, avec la main gauche, elle tire de toute sa force la lèvre de cet enfant pour l'endroit le plus mince et le plus propre à être percé, après quoi elle passe son aiguille à laquelle est attaché un fil mais, comme ces trous ne sont pas assez grands, il faut qu'elle recommence la même opération, qu'elle frotte tout de nouveau toutes ces parties malades pour y repasser une épine plus grosse, qu'elle laisse dans chaque ouverture, et que l'on ne doit point ôter jusqu'à ce que le trou soit bien formé et assez ouvert pour y passer les anneaux que l'on veut y mettre.

L'on sent quelle douleur souffre l'enfant dans tout cet intervalle, aussi se trouve-t-il mal plus d'une fois, mais ce n'est pas tout. C'est que tant que les épines sont dans les trous, non seulement elles gênent, mais elles incommode beaucoup l'enfant, d'abord le chatouillement cuisant que fait l'épine à la membrane du nez l'excite à éternuer, ce qu'il ne peut faire sans se déchirer les chairs, une difficulté étonnante de manger et de parler et des douleurs horribles quand [f.51] quelque chose touche à ces épines, ce qui ar-

rive toutes les fois qu'il porte quelque chose à la bouche.

Après cette opération, tout le monde se retire et la compagnie est renvoyée au jour que l'on ôtera ces épines, lequel temps n'est point déterminé, les trous étant faits aux uns au bout de huit jours, d'autres douze, ainsi du reste. Quand la vieille qui les a faits juge qu'ils sont assez ouverts, elle en avertit les parents qui rassemblent de nouveau leurs amis et les excitent à boire pour rendre la fête agréable. Alors on ôte toutes ces épines, et l'on met en place les choses destinées aux oreilles, au nez et à la lèvre. On ne manque jamais de mettre au nez un petit anneau d'or qui tourne au moindre mouvement. On lui peint le corps de rocou, on lui peigne les cheveux, que l'on oint d'huile, et pour qu'ils ne tombent pas sur les oreilles encore sensibles, on les relève au dessus de la tête avec de petits rubans de différentes couleurs sur lesquels on pose un ouababan, qui est une petite couronne faite de ouaroman, ornée de quantité de plumes de diverses couleurs, et on lui peint partie du front, les sourcils, la bouche et le menton avec d'autres couleurs, ce qui le rend tout à fait méconnaissable, lui ôtant sa couleur et sa beauté naturelle.

[f.52] À tous ces ornements, on ajoute le karakoly, qui est un grand collier qui lui pend sur la poitrine, auquel est attachée une petite lune d'argent. On lui met aussi sur les jointures des bras de gros bracelets de grains de verre que nous appellons rassades, qu'il enfle lui même pour mêler les couleurs à sa fantaisie, et il porte, en forme de baudrier, un ruban de coton, qui passant sur ses deux épaules, forme un sautoir sur son dos. C'est là qu'il attache tous ses autres bijoux, des pierres précieuses, des cristaux taillés, des petites perles, des pierres de couleurs, de petites dents d'animaux, des coquilles et surtout quantités d'anneaux.

Ce jeune Karaybe, ainsi ajusté, paraît en public. C'est alors qu'il est tenu pour homme fait, pour vrai Karaybe. Il entre dans une salle où sont tous ses parents et amis, là il est obligé d'essuyer une bordée de louanges et d'applaudissements, chacun lui renouvelle ses douleurs, l'un le tirant à droite pour l'examiner, l'autre à gauche pour l'embrasser, un ancien lui fait un petit discours et lui fait sentir que les douleurs qu'il vient d'essuyer ne sont rien en comparaison des honneurs qu'il doit en retirer, que c'est cela qui le distingue de toutes les nations, et enfin lui représente le bonheur [f.53] qu'il a d'être membre d'une nation si supérieure à toutes les autres, en un mot d'être Karaybe.

Le discours fini, s'avancent trois ou quatre Boyis avec cet air grave qui convient aux médecins pour examiner si tout est dans l'ordre, et voir si leur art n'est pas nécessaire. L'on voit bien qu'ils ne demandent point pour cela l'avis et le consentement du jeune Karaybe car ils viennent encore renouveler sa douleur presque apaisée par sa patience et sa tranquillité.

Quand tout est reconnu en bon état, alors on se met à table, d'où l'on ne sort que sept ou huit heures après. Ils n'y mangent pas beaucoup, mais aussi ils boivent abondamment de l'oikou. Le maître de la maison est obligé de leur fournir autant que les conviés en veulent, et le jeune homme est obligé de boire malgré lui et manger comme les autres, sans faire paraître aucune tristesse, quoique toutes ses plaies le tourmentent cruellement. Enfin, le soir étant venu, lorsque tous les conviés sont las de boire, chacun va se coucher et dort tranquillement, excepté le jeune Karaybe, qui non seulement a souffert tout le jour, mais qui ne peut sans crime ôter quelques-uns de ses ornements de tête, de manière que quelquefois la douleur lui cause la fièvre (qui, à la vérité, ne dure pas longtemps) et il n'a pour tout remède qu'à se laver ses plaies avec [f.54] de l'eau fraîche pour en faire sortir le pus. Il faut quelquefois un mois entier pour être parfaitement guéri.

Je laisse à juger lequel des ornements des Indiens ou des nôtres est préférable, quoique la comparaison ne soit pas tout à fait juste, car leurs ornements les habillent et les nôtres nous chargent.

Quoique ces bagatelles, dont ces gens-là sont chargés, soient très peu de chose en elles-mêmes, elles ne laissent pas cependant d'avoir une certaine grâce sur les Karaybes, qui, de leur naturel, sont très bien faits, de médiocre taille, mais bien proportionnés dans toutes les parties du corps, de belles jambes bien nerveuses, n'ayant rien de farouche, marchant bien et usant d'une certaine politesse qui, quoique grossière, prévient en leur faveur.

Si les Karaybes sont si forts, si agiles et si dispos, il ne faut pas compter pour peu de chose leur manière de vivre. Ils ne connaissent point de viande excepté quelque gibier, ils vivent pour l'ordinaire de poissons, de racines, de fruits, ou enfin quelques semences légères. Ils ne boivent que de l'eau et quelquefois de l'oikou, aussi vivent-ils cent, cent dix ans, conservent toujours une bonne santé et n'ont (pour ainsi dire) de maladie que celle dont ils meurent.

Leur beauté, selon eux, consiste à avoir le front large, bien marqué, couverts de leurs [f.55] cheveux qui tombent sur les sourcils et sont coupés en demi-rond au bord des oreilles comme les cordeliers en Eu-

rope. Ils n'aiment point le poil des paupières, aussi ils se l'arrachent à mesure qu'il croît, ils ont l'œil vif et très perçant, le nez un peu crochu et les narines ouvertes. Ils n'ont point de barbe, ils se l'arrachent comme les paupières, ce qui n'empêche pas d'habiles et savants peintres de les peindre velus et avec une longue barbe. Ils ont la bouche presque ronde et la lèvre inférieure un peu avancée exprès pour mieux faire paraître leurs bijoux. Ils ont une certaine adresse à relever et plier leurs oreilles par un frottement de main continuel pour que leurs pendants brillent davantage, ce qu'ils font aux enfants dès qu'ils sont nés. Ils y attachent même quelques fois des coussins de coton qui y demeurent jusqu'à ce que l'oreille ait pris son pli. Ils ne portent aucuns vêtements par deux raisons : la première parce que l'air y est trop chaud et qu'ils étoufferaient sous le moindre habillement, la seconde parce qu'ils sont plus libres dans leurs mouvements. Et d'abord qu'un enfant est né, ils le mettent sur une natte de manière qu'il ne puisse tomber, mais ils le laissent tout à fait nu dans la libre disposition de ses membres. La Mère vient seulement [f.56] de temps en temps lui donner à téter et, dès que la natte est sale, on le remet sur une autre, il reste là jusqu'à ce qu'il puisse descendre lui-même, alors on le laisse agir à sa fantaisie, il va, vient, se traîne comme il peut et n'a d'autre nourriture que celle de ses père et mère, c'est à dire de la cassave, du manioc et il faut qu'il soit son gouverneur lui-même, car à peine est-il sevré qu'on ne s'embarrasse pas de ce qu'il devient.

Malgré ce peu de soins et cette sauvage éducation, à peine de mille s'en trouve-t-il un d'estropié, de contrefait. Ils marchent bien et de bonne heure, sont très fermes sur leurs jambes. Il est vrai qu'ils ont le dessous des pieds tellement endurci qu'ils ne craignent rien, d'ailleurs une pierre, une épine ne les fait pas détourner, ils sautent par dessus avec beaucoup d'agilité. Par la trop grande liberté du corps, il y en a quelques-uns qui ont les épaules un peu rondes et la tête baissée, mais, à en juger sainement, je crois que leur taille bien proportionnée vaut mieux qu'une taille fine, déliée, qui entraîne pour l'ordinaire une faiblesse invincible, et que l'on n'a que trop de soins d'entretenir par les ménagements et la mollesse dans laquelle la plupart des Européens passent leur vie, au lieu que [f.57] les Karaybes, que l'on peut comparer aux paysans des provinces reculées, à l'amour du travail près, mènent une vie dure et s'y accoutument au point qu'ils ne font rien qui n'y tende car tout ce qui les regarde en quelque façon est éloigné de la mollesse.

Les Karaybes ont trois endroits où ils se plaisent à demeurer : sur le rivage de la mer, sur le bord de quelque rivière ou sur des collines qui ont vue sur la mer, mais un peu éloignées. Cette situation est encore la meilleure, à leur avis, par la quantité de fontaines et de sources qui rendent ce séjour agréable et leurs jardins plus fertiles ; d'ailleurs la proximité des montagnes, qui leur facilitent des moyens pour se sauver à l'approche de l'ennemi, est un grand attrait pour eux.

Il ne faut pas croire, quand je parle des jardins des Karaybes, que ce soient des jardins comme en Europe, des parterres ornés de plates-bandes de verdure, de fleurs, de charmilles et, en un mot, de tout ce qui fait l'agrément de nos jardins. Ce n'est autre chose qu'un certain espace de terrain qu'ils cultivent un peu et où ils sèment leurs légumes et surtout du manioc ; ils y plantent aussi des arbres fruitiers, des rejetons de bananes, des pistaches, des pois d'Angole et des pommes d'acajou.

[f.58] Les Karaybes pensent bien différemment de nous sur la position de leurs jardins. Il y en a très peu qui fassent leurs jardins auprès de leurs habitations, parce qu'ils ont souvent éprouvé la fureur de leurs ennemis, qui, non contents de brûler leurs maisons, ont encore ravagé leurs campagnes, au lieu que, quand le jardin est éloigné de l'habitation, les ennemis ne le trouvent que par hasard.

Quoique l'on puisse, dans l'île de St Vincent, planter et semer toute l'année à cause de la chaleur qui y règne, cependant ses habitants sont d'un naturel si paresseux que la plupart ne cultivent leurs jardins que dans la saison que nous appelons l'hiver, c'est à dire en décembre, janvier et février. Il est vrai que c'est le temps le moins chaud et qu'on peut appeler le printemps, l'été régnant tout le reste de l'année. Il y en a cependant certains plus laborieux qui travaillent toute l'année à l'agriculture, c'est à dire brûlent les épines, arrachent les mauvaises herbes et les racines. Il est surprenant combien ce que l'on plante ou sème dans un terrain, dont on a arraché les épines, profite même sans autre culture, mais tout y produit une si grande quantité de [f.59] racines qu'il n'est pas possible de se servir deux années de suite de la même place, et il serait plus facile d'abattre une forêt que d'arracher les racines de ces petits arbrisseaux, ce serait un travail continuel duquel les Karaybes sont ennemis déclarés.

Malgré toute la nonchalance des Karaybes, deux de leurs plus grands exercices, et qui leur font le plus de plaisir, outre le profit qu'ils en retirent, c'est la chasse et la pêche. Il faut convenir que s'ils ont ces deux exercices si fort à cœur, ils y ont une grande industrie et ils semblent naître avec cette passion, tellement

elle leur est inspirée de bonne heure.

Il ne se passe presque aucun jour qu'ils ne s'assemblent dans quelque canton qu'ils appellent carbet, où il se donnent des rendez-vous pour la pêche ou pour la chasse.

Quand on a résolu la pêche, l'on détermine encore quelle sorte de pêche, soit dans les rivières, soit dans la mer. Je vais donner une idée de toutes ces sortes de façons de pêcher.

La nécessité de vivre (car les Karaybes ne font aucunes provisions, vivant au jour la journée, ils ne s'embarrassent jamais du lendemain) les a obligés d'inventer des instruments propres à prendre vite du poisson [f.60] comme la nourriture la plus facile à apprêter, en un mot, comme exigeant moins de soins que toute autre.

Le jour étant donc pris pour la pêche, ils se lèvent de grand matin. Après avoir un peu mangé, ils s'en vont sur le bord de la mer, armés d'une gaule où pend une ligne de neuf à dix pieds de long à laquelle il y a un hameçon d'étain, et, après avoir pris quelques poissons, lorsque la chaleur l'oblige à rentrer dans le fond de l'eau, ils reviennent chez eux se reposer. C'est là la première façon de pêcher et la plus aisée.

Ils ont encore une autre manière de pêcher à la ligne, mais c'est pour le gros poisson. Ils vont en canot en pleine mer et là ils laissent tomber dans l'eau une ligne ou [plutôt une corde] d'environ cent brasses de longueur, au bout de laquelle est, comme à l'autre, un hameçon auprès duquel est attachée une pierre avec un petit fil pour faire descendre l'hameçon au fond de l'eau. Mais, comme plus l'hameçon descend, et plus la pierre pèse, le fil auquel est attaché ce poids venant à se casser laisse flotter l'hameçon de côté et d'autre, qui est bientôt aperçu [et pris] par quelque poisson vorace, lequel devient à son tour la proie du pêcheur. Ils prennent souvent à cette pêche [f.61] des poissons monstrueux. Souvent les Karaybes se jettent dans l'eau et vont chercher le poisson dans les coins les plus enfoncés.

Quand ils veulent pêcher de gros poissons, ils montent dans leurs canots, armés de dards et de javelots, et vont côtoyer les rochers et les écueils où le gros poisson se retire ordinairement et où ils le dardent à coups de javelots. Mais comme ils pourraient échapper le poisson, qui n'étant que blessé coule au fond, et perdraient aussi leur javelot, ils l'attachent à une longue corde qu'ils laissent filer dans la mer, jusqu'à ce qu'ils s'aperçoivent par l'effusion du sang que le poisson est mort ; alors ils dévident doucement la corde et tirent à eux le poisson qui est souvent si gros et si pesant qu'ils ont peine à revenir chez eux.

Cette façon de pêcher s'appelle pêcher à la varre.

Entre tous les différents poissons que la mer fournit dans cette île, il y en a un que l'on appelle lambis, quasi lambeus terram, qui est une espèce de coquillage qui se tient le long du rivage de la mer, où il y a du fond. Quoique cette pêche soit très dangereuse tant à cause de la profondeur de l'eau que parce que dans ces endroits, il y a quantité de poissons [f.62] voraces, cependant les Karaybes ne laissent pas d'y plonger, persuadés de leur adresse, il est vrai qu'ils sont presque tous parfaits nageurs, ils ont aussi besoin d'exceller dans cet art, car on ne saurait croire le temps qu'ils demeurent dans l'eau, d'où ils ne ressortent point sans rapporter ce poisson ou quelque autre. Cette pêche s'appelle pêcher des lambis. Ils se servent aussi à la pêche dans la mer de certains filets faits en forme de bonnet qui se ferment par le haut, avec des anneaux. C'est encore une pêche en pleine mer.

Dans les rivières, les Karaybes pêchent de trois manières, ou en détournant le cours des petites et les mettant à sec, comme nos étangs, ou en empoisonnant le poisson avec de certains sucs, ou avec des filets faits à peu près comme les éperviers en France.

Il n'est pas étonnant qu'avec toutes ces facilités, les Karaybes ne s'embarrassent de rien, d'ailleurs lorsque la mer se retire, elle laisse souvent le rivage couvert de petits poissons qu'ils peuvent prendre à la main et il ne faut pas douter que cette facilité qu'ils ont de se nourrir ne contribue beaucoup à les rendre si paresseux, la nécessité de vivre étant [f.63] le principal aiguillon de l'homme pour le travail.

Quand les Karaybes sont las de manger du poisson et qu'ils veulent de la viande, il faut qu'ils aillent à la chasse. Cet exercice est un peu plus fatigant mais il ne leur est pas difficile de tuer du gibier. Ils ont trois sortes de chasse, la première regarde les bêtes à quatre pieds, la seconde les oiseaux, la troisième les cancrs ou les écrevisses de mer.

Avant l'arrivée des Espagnols dans l'île de St Vincent, les Karaybes ne connaissaient que deux sortes d'animaux à quatre pieds qu'ils appellent agoury et manicou, mais comme les Espagnols y ont laissé des chèvres, des porcs et des moutons, qui sont devenus sauvages, les Karaybes vont aussi à la chasse de ces animaux.

L'agoury ou pikouly est un petit animal à quatre pieds couvert d'un poil fort rude tirant sur le roux, la corne du pied séparée comme celle du lièvre, ayant la queue fort courte, les narines ouvertes et quatre

dents dans la gueule, plus longues et plus aiguës que les autres, rangées comme celles des lapins. Il fait sa demeure sous terre, quelquefois cependant on le trouve dans un vieil arbre. Il n'y a point [f.64] d'animal sauvage ni de venaison aussi délicate que la sienne et l'île en est remplie.

Le manitou est une espèce de renard qui a la tête ronde et longue en forme de cylindre, les yeux assez grands, les oreilles sans poil mais la gueule armée d'une prodigieuse quantité de dents aiguës extrêmement blanches. Il est fort carnassier, on le trouve ordinairement en embuscade, comme il marche lentement, on lui donne communément le nom d'animal paresseux, ce qui fait qu'il est très facile à attraper, pourvu toutefois qu'il soit dans une plaine nue, car s'il rencontre quelque arbre, il y monte encore plus facilement qu'un chat, ayant les pieds crochus et la queue longue en forme de queue de lézard. Quelques auteurs le nomment l'animal puant à cause d'une puanteur insupportable qui sort de sa peau, ce qui est cause que l'on en peut rien faire, quoique le poil en soit très fin.

La femelle de cet animal a, joignant ses mamelles, une espèce de poche ou de sac dans lequel elle retire ses petits, lorsqu'on les poursuit. Elle a la faculté de tendre ou de resserrer ce sac quand elle veut, de manière que ses petits ne l'embarrassent point et ne l'empêchent pas de courir et monter sur les arbres. Les Karaybes trouvent la chair [f.65] de cet animal excellente quoiqu'elle ait la même puanteur que la peau, et ils ne croiraient pas bien régaler des hôtes sans donner du manitou, aussi vont-ils souvent à cette chasse. Ils se servent d'armes à feu, mais comme il n'y a point de fabricants dans l'île, qu'on ne leur en porte pas, ils en ont très peu, mais ils se servent de dards et de javelots souvent empoisonnés.

Pour la chasse des oiseaux, ils se servent aussi d'armes à feu et de flèches, mais leur meilleure façon pour cette chasse est lorsqu'ils vont se promener dans les forêts, ou qu'ils vont cueillir quelques fruits, ou enfin pour telle chose que ce soit. S'ils découvrent quelque nid, ils tâchent d'en avoir les petits tous vivants, ils les élèvent ensuite avec soin, à cause de la beauté et de la diversité des couleurs du plumage de ces oiseaux.

Les Karaybes ont tant de plaisir à trouver ces nids qu'ils se font une habitude de les chercher, et s'il y en a sur un arbre, ils les découvrent aisément, soit par le vol continuel des oiseaux de même espèce comme père et mère, soit par le gémissement des poussins.

Quand un Karaybe a découvert un nid, il n'y a point de dangers auxquels il ne s'expose pour l'avoir, ni la hauteur, ni les dangers qu'il y a à monter sur les arbres ne l'arrêtent. [f.66] Il est vrai que ces gens-là ont une adresse merveilleuse pour monter sur les arbres en les serrant si étroitement avec leurs jambes et leurs cuisses qu'il semble qu'il y soient collés, et, se servant des mains droite et gauche successivement pour escalader, ils descendent avec la même agilité et la même adresse quand ils se sont saisis de leurs proie.

Comme il y a dans l'île de St Vincent une grande quantité de palmistes qui sont hérissés de longues épines depuis le tronc jusqu'à la cime, fort touffus et couverts d'une certaine plante qu'ils appellent lienne, semblable au lierre en France, que par conséquent le Karaybe n'y peut monter, quand il y a découvert un nid, au lieu de se rebuter, à coups de hache il met l'arbre à terre et emporte les petits qui n'ont eu aucun mal de leur chute, quoique souvent ils soient si jeunes qu'ils n'ont point de plumes.

Le but des Karaybes à la chasse des oiseaux n'est pas de les manger, ils ne s'en font pas un mets particulier, mais c'est pour en avoir les plumes qui sont extrêmement belles et de différentes couleurs, dont les uns se font des panaches, les autres des ailes, d'autres enfin s'en couvrent depuis la tête jusqu'aux pieds. La troisième chasse des Karaybes, et qui est la plus dangereuse, est la chasse aux crabes ou [f.67] écrevisses qui devrait plutôt être une pêche, mais les Karaybes n'ont trouvé aucun moyen de s'en saisir dans l'eau, il faut qu'ils les prennent sur terre. Ils passent quelque fois 24 heures en embuscade pour attendre ce poisson qui, pressé de la faim, sort enfin de l'eau et gagne la campagne, pour y trouver des feuilles et des racines dont il se nourrit. Lors enfin que le Karaybe l'aperçoit et se voit à sa portée, il se jette sur lui de crainte que le crabe ne le blesse avec ses pattes, qui semblent des ciseaux ; il le prend par le milieu du corps.

Lorsque les Karaybes prennent plusieurs crabes en un jour, ils les gardent vivants dans leurs cases, mais quand la sécheresse est trop grande, ils font un grand trou en terre et les attachent dedans. Ils en ramassent quelquefois beaucoup, quand ils ne veulent ou ne peuvent pas en attraper de cette façon, ils cherchent les trous où ces animaux se retirent ordinairement. Lorsqu'ils ont découvert cette espèce de tanière, ils sondent avec leurs flèches ferrées pour les en faire sortir, et, lorsqu'ils s'obstinent à y demeurer, alors ils jettent la terre de côté et d'autre et mettent à découvert l'animal, dont ils se saisissent aisément.

C'est de toutes ces sortes d'animaux dont les Karaybes font provision quand ils entreprennent quelque

voyage. Ils vont [f.68] trois ou quatre jours devant à la chasse et à la pêche pour ramasser une grande quantité de gibiers et de poissons, dont ils font la cargaison de l'espèce de vaisseau qu'ils montent. Je vais rendre compte du voyage.

Sitôt que quelque ancien Karaybe a formé la résolution de faire un voyage, soit pour affaire, soit parce qu'il s'ennuie dans son habitation, soit sous prétexte enfin de rendre visite à un ami éloigné, il communique son dessein à ses amis et voisins et tâche de les déterminer à l'accompagner. Il en trouve toujours assez car ces gens-là aiment passionnément à voyager, cependant comme il peut ne pas plaire à quelques-uns de ceux à qui il s'adresse, il le dit à d'autres jusqu'à ce qu'il ait trouvé tous ceux qu'il lui faut. Chez eux, la manière de refuser est de tourner le dos sans dire mot et retourner chez soi. Il nous semblerait que ce serait faire une insulte à quelqu'un, mais les Karaybes ne le prennent pas sur ce ton-là, cette façon est un usage établi parmi eux qui ne parlent pas naturellement beaucoup. Lors au contraire que l'on accepte la proposition, on tend la main à celui qui la fait, et on s'en retourne avec de grandes démonstrations de joie, et chacun communique sa résolution à sa famille, qui n'a garde de s'y opposer, désirant souvent, chacun en particulier, de s'y joindre, ce qui [f.69] se peut rarement, à cause de la petitesse du vaisseau. Le parti une fois pris, le nombre des voyageurs fixés, le jour du départ indiqué, chacun fait ses préparatifs. Ils conviennent de la chiourme, tous contribuent à la cargaison, mais celui qui engage la partie est obligé de fournir le vaisseau, dont je vais donner la description.

Il y a deux sortes de barques dont se servent les Karaybes. La première, que l'on appelle en langue du pays pirogue, n'est autre chose qu'un gros arbre long depuis 20 jusqu'à 50 pieds et 24 de circonférence, qu'ils creusent avec beaucoup d'industrie, ne laissant au fond dans la longueur que trois pouces d'épaisseur, qu'ils réduisent en diminuant insensiblement à un pouce sur les bords. Ils relèvent [le devant du] petit bâtiment un peu plus que le reste et font le derrière plus large en prenant pour ce côté le gros de l'arbre qui, pour l'ordinaire, est le plus vicieux, à cause de la moelle qui y est plus abondante, outre qu'ayant plus d'étendue, elle donne au pilote plus de facilité à manier le gouvernail. Ils cousent aux côtés de ce bâtiment des planches pour arrêter la violence des flots. Ils appellent cette barque pirogue à cause de la vitesse avec laquelle elle fend l'eau.

L'autre espèce de bâtiment que montent les Karaybes dans leurs voyages sur mer, est un [f.70] petit canot qu'ils appellent couliala, qui est un arbre d'environ dix-huit pieds de long sur quatre pieds de large, qu'ils creusent avec une petite hache de marbre diminuée exprès, n'ayant aucun outil de fer, ni instrument de menuisier ou de charpentier, mais comme leur hache ne suffirait pas pour creuser et rendre la concavité ovale, ils y jettent de temps en temps des charbons ardents qui, peu à peu, consomment le dedans de cet arbre. Ils font les deux bouts du canot plus minces que le milieu et pointus, de manière qu'il ressemble beaucoup à une navette. Quoique ce bateau soit très léger et très faible, il ne court aucun danger, étant très plat dessous, ce qui le fait flotter comme du liège.

C'est sur ce dernier que s'embarquent pour l'ordinaire les Karaybes, l'autre n'étant bon que pour la pêche à cause de sa petitesse. Ils y portent toutes les provisions nécessaires pour le voyage qu'ils mettent dans le fond de cale, c'est à dire à un des bouts du vaisseau, qui est bien fermé et destiné pour cela. Ils prévoient dans cette circonstance les mauvais temps et tous les accidents qui pourraient les retarder dans leur voyage, de manière qu'ils manquent rarement de vivres. Ils mettent leur équipage en tel ordre que, telle tempête qu'ils essuient, rien ne remue.

Quand tout est prêt, que le bâtiment est chargé, chacun monte et prend la place qui lui est [f.71] désignée, l'un prend le gouvernail et examine bien si l'eau ne pénètre point dans le vaisseau, les autres se saisissent de leurs avirons, pour s'en servir au signal. Cet aviron est fait d'un morceau de bois de sapaye qui est fort dur et nouveau. L'aviron a environ une brassée de long. Le côté que tient le rameur est arrondi et parfaitement poli jusqu'au milieu de sa longueur, là il se partage en deux fourches taillées en angles et pourtant fort plates dans les trois côtés, ils croient que, dans cette forme, il fend l'eau plus facilement. Les Karaybes ne se contentent pas de faire leurs avirons dans cette forme, car ils veulent s'en donner la peine, ils le travaillent fort joliment, le gravent, le peignent de différentes couleurs fort vives et passent dessus une huile qui sert de vernis et qui ne s'efface jamais, de manière qu'une pirogue garnie de plusieurs rames peintes, donne un fort beau coup d'œil. Ils n'ont pour gouvernail qu'une pièce de bois crochue entée à la poupe. Celui qui est chargé de la conduite de la pirogue n'est pas seulement tenu d'éviter les écueils et les périls qui se présentent, il faut qu'il ait le soin de vider l'eau, qui entre continuellement dans le vaisseau, soit par les flots qui l'élèvent et viennent fondre dedans, soit par les pluies, soit enfin par quelques fentes qui se trouvent dans l'arbre, [f.72] ce qui ne fait pas un petit travail pour lui, d'autant plus qu'ils

n'ont ni seaux, ni pelles, ni pompes, qu'ils n'ont que leurs calebasses, qui ne sont pas fort commodes pour cela. Ils ne manquent pas outre cela de mettre des arcs, flèches et leurs autres armes.

La pirogue ainsi armée et chacun étant prêt, celui qui a engagé le voyage leur fait le signal du départ, alors toute la chiourme, d'un accord parfait, fait jouer les avirons à grande force, mais d'une manière bien différente de la nôtre, car nos forçats tournent le dos où ils vont et sont assis, au lieu que les Karaybes sont debout et regardent leur but, ainsi, tout au contraire de nous, ils jettent l'eau derrière eux.

C'est avec un si petit et si mince équipage que l'on voit les Karaybes insulter aux flots, et il semble que, plus la mer est agitée, et plus ils vont vite. Ils se servent pourtant quelquefois de voiles, qu'ils tendent aux deux bouts du vaisseau. N'en ayant que deux, il faut que les vents soient bien bas pour qu'ils les tendent car, dans les deux extrémités, ils ne connaissent que la rame, et ils sont si accoutumés aux dangers de la mer que rien ne les épouvante et ne les arrête dans leurs courses. Cependant lorsque la mer est trop agitée, que la tempête est si violente qu'ils ne peuvent continuer leur route sans un péril [f.73] évident, comme il y a beaucoup d'îles autour de l'île de St Vincent, mais qui ne sont pas connues, ils relâchent dans quelqu'une où ils débarquent en attendant le calme.

Quand les Karaybes prennent terre dans quelqu'île, soit qu'elle soit habitée et qu'ils le sachent, soit qu'ils aperçoivent quelque habitation, ils se font une loi inviolable d'avertir ceux qui y demeurent de peur de les surprendre. Ils donnent plusieurs raisons de cela : la première, c'est qu'en avertissant les habitants de l'île où ils descendent, ils sont sûrs de trouver du secours pour tirer leur canot bord, s'ils le souhaitent, et les secours de la vie sans emprunter ceux de la cargaison

La seconde, et qui regarde le droit des gens, c'est pour se faire connaître amis, parce que s'ils n'avertissaient pas de leur arrivée, les habitants les pourraient prendre pour leurs ennemis, qui en usent ainsi lorsqu'ils font quelques irruptions, soit de jour, soit de nuit, pour les surprendre.

Comme les Karaybes n'ont point de canon, très peu de fusils, qu'il n'y a point de salpêtrière et par conséquent très peu de poudre, ils l'épargnent le plus qu'ils peuvent, au moyen de quoi ils ne s'en servent pas pour signal, mais ils se servent à la place d'une espèce de cor, qui n'est autre chose qu'une coquille de mer faisant [f.74] divers contours, et qui est assez vaste pour rendre un son très fort et qui n'est point désagréable. Ils donnent du cor jusqu'à ce qu'ils s'aperçoivent que quelqu'un vient les recevoir, alors ils jettent l'ancre à la mer, mais ce n'est pas une ancre forgée en France ou dans d'autres forges, car ce n'est qu'une grosse pierre attachée à une corde faite d'écorce d'arbre, laquelle lancée avec adresse, s'enfonce dans le sable et rend le canot stable. Ils évitent dans ce cas deux inconvénients aussi nuisibles l'un que l'autre, le premier d'être trop en mer, parce que la force des flots pourrait renvoyer le canot au large, le second d'être trop près du bord, contre lequel la violence de l'eau pourrait le briser. Ils abordent ensuite dans l'île à la nage, la petitesse de leur bâtiment n'exigeant point de chaloupe, et restent chez leurs hôtes plus ou moins de temps selon qu'ils se trouvent bien ou que la mer l'exige.

Enfin quand les Karaybes sont arrivés où ils avaient résolu d'aller, à force de bras, ils tirent leur canot sur le sable, où ils le déchargent, et, sur des rouleaux, ils le traînent à l'ombre sous quelque arbre touffu, pour que l'ardeur du soleil ne le fasse pas fendre, et le laissent là jusqu'au moment de leur départ, sans craindre que personne ne le [f.75] leur enlève, tant ils ont de confiance les uns dans les autres. Ce ne sont pas les voyageurs seuls qui font tout ce travail, soit pour décharger le canot, soit pour le traîner, au contraire le plus souvent ils ne font rien, ce sont les habitants de l'île et tous ceux qui ont été présents à la descente qui prennent cette peine et mènent ensuite les nouveaux venus dans quelque habitation destinée pour leur demeure.

Que l'on ne pense pas qu'à ce premier abord les Karaybes causent comme nous, c'est à dire de caresses, de compliments et de questions si fort accumulées qu'il est impossible d'y répondre. Ils sont bien éloignés de cette maxime, et non seulement ils la méprisent, mais ils la blâment très fort, ils nous regardent avec une espèce d'indignation lorsqu'ils voient que nous nous embrassons après une longue absence pour faire connaître à nos parents et amis que nous les aimons, qu'ils nous sont chers, que nous nous réjouissons de leur arrivée. "Comment disent-ils, n'est-il pas honteux d'user de pareils discours pour donner des marques de son amitié, ce n'est pas par des paroles que l'on se fait connaître amis, c'est par les secours nécessaires que vous devez lui procurer. Vous accablez un homme nouvellement arrivé, fatigué de son voyage, faites-le plutôt asseoir, donnez-lui à manger [f.76] et vous aurez ensuite tout le temps de savoir de ses nouvelles. Vous lui demandez comment il se porte et vous le voyez presque malade de fatigue, de faim et de soif, et vous ne songez pas à lui donner les soulagements nécessaires". Je crois que l'on ne doit pas tout à fait blâmer cette conduite, car souvent notre empressement, nos politesses, ne sont rien moins

que les marques d'une amitié sincère, qu'elles n'en sont que la forme, ou du moins, si elles partent du cœur, la plupart sont déplacées. Ainsi, avant de rien dire à leurs hôtes lorsqu'ils sont arrivés, on les fait asseoir et on leur donne à manger. Je vais faire ici une petite digression pour donner une idée des sièges dont les Karaybes se servent.

Les Karaybes ont deux sortes de sièges. La première, qui est la plus extraordinaire et la plus plaisante, d'autant plus même qu'elle leur paraît de très bon goût, n'est autre chose qu'un morceau de bois d'un pied de long, six pouces d'épaisseur et autant de largeur, un peu creusé dans le milieu en concavité et le dessous fort plat, de manière qu'il est très stable. Ils appellent ce siège un hala, qui répond à un fauteuil. La seconde est une espèce de tapis de toile de coton, assez proprement travaillé [f.77], long de quatre à cinq pieds et large de plus de dix, orné de diverses figures en tissure, que l'on étend par terre pour que l'on puisse se coucher dessus. Pendant qu'ils se reposent, les femmes préparent dans une chambre séparée quelque chose à manger, qu'on leur sert sur une table aussi singulière que les sièges. Cette table, que l'on appelle en langue du pays matoutou, est une claie faite avec de l'écorce d'osier teinté, partie en noir, partie en rouge. Avec ces deux couleurs, ils expriment diverses figures. Cette table n'a aucune forme déterminée, elle n'est ni ronde, ni carrée, et presque jamais n'est achevée par les bords. Ils mettent cette claie sur quatre pieds, qui n'ont environ que dix à douze pouces de hauteur, de manière qu'il ne leur faut pas de sièges plus élevés que ceux dont ils se servent. C'est là qu'ils mangent ce que les femmes leur ont préparé. Je dis les femmes, parce qu'il est honteux aux hommes de faire la cuisine, ce sont eux qui font les provisions du ménage, qui vont à la chasse ou à la pêche, râpent le manioc, et enfin font tous les exercices fatigants, mais ils ne doivent rien faire à la cuisine.

Pendant tout le repas, personne n'ouvre la bouche que pour manger, mais, d'abord qu'il est fini, l'on enlève la table et les sièges [f.78], et le maître de la maison, étant venu s'asseoir devant ses amis, il ouvre la conversation par les politesses qu'il croit les plus convenables. Le chef des nouveaux-venus entretient son ami de son voyage, des raisons qui l'y ont engagé, du temps qu'il a pris pour son départ, des différentes choses qui lui sont survenues dans la route. Le maître de l'habitation, pour faire voir à son ami qu'il le croit sur sa parole, lui fait de temps en temps répéter quelques mots, auxquels il fait un signe de tête et lui serre la main, et, pour répondre à la confiance de son ami, quand il a fini, il l'entretient de ses jardins, de sa famille, des manières, des coutumes des habitants de son île, de tout ce qui s'y passe, des ennemis qu'ils ont le plus à craindre, des accidents qui leur arrivent, des agréments qu'ils ont dans l'île, des différentes choses qu'ils y cueillent. À cela, le Karaybe ne manque pas de répondre par un détail de tout ce que rapporte l'île de St Vincent, qui sont à peu près les mêmes que dans toutes les îles des environs.

Outre le gibier et le poisson, qui y est fort abondant, ils ont aussi beaucoup de légumes et de différentes sortes, mais comme ces insulaires n'ont point de blé, qui est la première et la plus nécessaire de toutes les semences pour faire le pain si utile à l'homme, ils font une espèce de [f.79] galette avec du manioc, qui est un petit arbrisseau tortueux, dont les branches croissent à six ou sept pieds de haut, revêtues de quantité de nœuds qui partent de la queue des feuilles. Ce bois est fort facile à rompre à cause de la moelle dont il est rempli, son écorce est mouchetée de blanc, roux et violet, entremêlée de vert et de couleur cendrée. Les Karaybes se servent des racines de cet arbre, qu'ils font bien sécher, qu'ils râpent et en font une pâte, qu'ils mettent sur une plaque bien chaude, sur laquelle ils la tournent et retournent jusqu'à ce qu'elle soit solide. L'on prétend que ce sont des esclaves qui ont donné à cet arbre le nom de manioc. Il y a de singulier dans cette plante que cette racine qui leur sert de pain, et qui leur est presque nécessaire, est un poison mortel, lorsque l'on en boit le suc ou que la racine n'est pas bien sèche.

Il y aurait lieu de louer la tempérance et la sobriété des Karaybes s'ils n'étaient pas si adonnés à l'ivrognerie, qu'ils portent à un tel excès qu'ils font souvent de longs voyages pour satisfaire cette passion. Ce n'est ni le vin, ni la bière, ni le cidre, qui puisse l'exciter, puisqu'ils n'ont chez eux aucune liqueur, mais ils ont inventé une boisson qu'ils appellent oikou, avec laquelle ils perdent souvent la raison. Pour faire l'oikou, les Karaybes prennent [f.80] de la racine de manioc nouvellement tirée de terre, ils la râpent et font cuire cette poudre à petit feu, de manière que le suc en sort, et ils mettent ensuite de l'eau. Ils enveloppent cette pâte toute chaude dans de grandes feuilles vertes qu'ils lient avec de l'osier et la laissent aigrir. Lorsque la feuille commence à moisir, ils la font tremper dans de l'eau tiède qu'ils boivent lorsqu'elle est refroidie. Ils ne croiraient pas bien recevoir des amis s'ils ne les rassasiaient de cette liqueur, qui n'est pas désagréable. Ce n'est pas cependant la boisson ordinaire des Karaybes, parce qu'on ne saurait la faire sur le champ et que cela ne se garde pas, mais quand ils ne veulent pas boire de l'eau

pure, ils y mettent des figues, des patates, des bananes, des ignames, qu'ils pressent et dont ils expriment le suc, qu'ils mêlent bien avec l'eau.

Il n'y a rien que les Karaybes aiment tant que à boire une de ces liqueurs et, quoiqu'ils puissent s'en rassasier chez eux en leur particulier, le plaisir de la table est leur passion dominante, aussi ne manquent-ils aucune occasion de la satisfaire. Ils font souvent des assemblées exprès, comme l'on fait en France et dans les autres parties de l'Europe des parties de débauche. Ils indiquent un jour, lequel venu chacun dès le matin se pare de ses plus précieux ornements [f.81] et n'oublie rien de ce qui peut tendre à son embellissement.

Comme les Karaybes ne portent point de chapeau, ils se font une couronne de plumes, qu'ils relèvent en aigrette, avec lesquelles ils enlacent leurs cheveux, ils les bigarrent le plus qu'ils peuvent. Ils mettent leurs plus beaux anneaux aux oreilles, au nez et à la lèvre, et n'oublient pas leur grand karakoly.

Quelques-uns s'attachent aux épaules les ailes de quelque gros oiseau, d'autres portent des peaux de tigre attachées avec des rubans de diverses couleurs. Ils pendent à leur côté gauche un petit couteau ouvert et sans gaine qui n'est le plus souvent que quelque dent ou un morceau d'os aiguisé sur une pierre. Ils ont à la main gauche un arc et des flèches, et à la droite une massue ou quelques-uns une épée. Avec cela, ils ne manquent pas de se peindre avec de la couleur toute fraîche pour qu'elle soit plus vive, croyant en être plus beaux, ce qui au contraire les rend effroyables.

Ainsi parés et ajustés, ils ne manquent pas le rendez-vous. À l'heure indiquée, ils sont quelquefois jusqu'à trois cents convives et restent souvent trois quatre jours entiers à boire. Ils ont pour maxime de ne point parler à table. Ils l'observent tant que la [f.82] raison les maîtrise un peu, mais, dès qu'ils commencent à avoir un peu la tête échauffée, chacun raconte ses belles actions et celles de ses aïeux, mais c'est toujours les anciens qui commencent ; mais lorsqu'ils commencent à perdre la tête, ils parlent souvent tous ensemble, chacun élève la voix pour se faire entendre, de manière qu'on les entend crier de fort loin. C'est ordinairement à la fin de ces sortes de banquets que l'on tient les assemblées publiques, ou le conseil national pour pourvoir au bien de la nation. Chacun est reçu à dire librement son avis, même les jeunes, mais il s'en trouve très peu dans ces circonstances. C'est là qu'après un beau discours que fait un ancien ou un jeune homme, qu'il charge exprès, l'on délibère sur les affaires publiques. Ils ouvrent beaucoup d'avis et peu sont suivis, ils proposent beaucoup de choses et peu sont écoutées, ils font beaucoup de projets et peu sont exécutés.

Leurs principales propositions sont la paix, la guerre, faire des traités avec leurs ennemis, ratifier ceux faits avec leurs alliés, la façon de faire la guerre, attaquer ou attendre de pied ferme l'ennemi. Sur cette matière rarement les Karaybes sont d'accord entre-eux, c'est sans doute eux qui ont donné lieu au proverbe *tot capita tot sensus*. Ils sont quelquefois deux jours [f.83] entiers à combiner leurs raisonnements, et se séparent le plus souvent sans rien conclure, mais enfin, s'ils ont résolu la guerre, tous ceux qui ont été à l'assemblée, de retour chez eux, racontent leur projet à tous leurs amis et à leurs femmes. C'est alors que dans toute l'habitation on ne respire que la guerre, on y voit régner un désir violent de combattre, la haine qu'ils portent à leurs ennemis se rallume et l'on ne voit de toute part que gens armés, tout prêts à marcher, pour bien s'animer à combattre, pour exciter leur haine. Il n'y a sorte d'infamies, qu'ils ne vomissent contre leurs ennemis, tantôt ce sont des paroles de mépris, tantôt ils se rappellent les maux qu'ils en ont soufferts, ils n'oublient enfin aucunes raisons, aucunes circonstances qui puissent les aigrir contre eux et c'est souvent sur tous ces discours séditieux que s'assemble la plus grande partie des combattants. Quand les Karaybes vont à la guerre, ils ont à la main gauche leur arc et des flèches qu'ils élèvent au dessus de leur épaule, ils ont un grand poignard, attaché à la ceinture et ont à la main droite une massue d'un bois extrêmement dur et fort pesant, longue d'environ quatre pieds, un peu aplatie par le bout, qui a environ huit pouces de circonférence. Ils ornent cette arme de plusieurs ciselures et la peignent de rouge et de noir, ils appellent cela un *boutou*. Il y en a quelques- [f.84] uns qui le font en bâton à deux bouts et le tiennent par le milieu. Ils ont beaucoup d'adresse à se servir de ce bâton, faisant continuellement la roue devant leur corps, et l'allongeant quand ils veulent.

L'arc dont se servent les Karaybes n'est pas différent de celui que tout le monde connaît, mais comme ils ne se servent presque que de l'arc, soit pour la chasse, soit pour la guerre, ils ont cherché à le rendre le plus commode qu'ils ont pu, et l'habitude qu'ils ont à fréquenter les forêts leur a fait connaître la qualité et le mérite de chaque arbre, de manière qu'ils font leurs arcs de bois convenable à leurs forces, soit d'un bois flexible, dur, spongieux ou pesant. Leur arc a environ six pieds de long. Ils cherchent un bois un peu convexe, ils ont besoin du secours de la nature n'ayant que de méchants couteaux avec lesquels ils raclent

et polissent ce bois jusqu'à ce qu'ils l'aient réduit à la grosseur dont ils le veulent. Ils le font plus gros au milieu qu'aux deux extrémités, et observent toutes les proportions nécessaires pour tendre la corde. Afin de diriger la flèche, ils aplatissent un peu le milieu de l'arc pour empêcher la flèche de vaciller, ils y font même une petite cavité pour qu'elle soit plus stable.

[f.85] Pour fortifier l'arc, de peur qu'en tendant la corde et rapprochant les extrémités de l'arc pour pousser la flèche avec raideur, les côtés n'étant pas assez forts ne se rompent, ils garnissent ou enveloppent d'osier la partie qui est entre le milieu et l'extrémité, ce qui lui donne beaucoup de force sans ôter la flexibilité.

Leurs flèches sont semblables à celles que l'on connaît, excepté que celles que nous voyons en Europe sont ou de bois ou de baleine, dont le bout est revêtu de fer, au lieu que les Karaybes, n'ayant ni pointes de fer, ni outil pour faire le bois, ils se servent d'une flèche qui croît chez eux naturellement : ce sont des cannes d'Inde qui sont extrêmement aiguës, au gros bout desquelles ils mettent quelques plumes pour donner davantage de légèreté et diriger la flèche. Quand la canne n'est pas assez pointue, ils y mettent une épine de palmiste, à laquelle ils font de petites dents, de manière que, quand ils ont atteint quelqu'un, il est dangereusement blessé parce que l'on ne peut retirer la flèche, sans ouvrir et déchirer la plaie. Ils trempent outre cela leurs flèches dans un poison fort subtil, aussi en voit-on quelquefois [f.86] mourir pour avoir laissé tomber par mégarde leurs flèches sur le pied, ou s'être piqué en quelque partie du corps. Pour porter leurs flèches, les Karaybes se servent du carquois, mais qu'on ne se représente pas le carquois de Cupidon, car ce n'est autre chose que l'écorce la plus mince d'un palmiste. Cette écorce est adhérente au bois de telle façon qu'il lui faut faire plusieurs incisions pour l'enlever, mais comme elle se roule naturellement, que d'ailleurs l'on peut facilement l'étendre en tout sens, ces incisions n'empêchent pas que l'on en fasse usage. Cette écorce est d'autant plus nécessaire aux Karaybes qu'elle a une certaine fraîcheur qui conserve le poison dans lequel leurs flèches sont trempées. Ils font aussi leur carquois avec la feuille de cet arbre qu'ils appellent tache. C'est dans cet équipage que se présentent les Karaybes au rendez-vous de l'armée.

Quand au contraire, dans leur assemblée, les Karaybes ont résolu la paix, soit de la faire avec leurs ennemis, alors, dans l'assemblée même, ils font une députation d'anciens qui vont faire les propositions et concluent le traité. S'ils ne font que cimenter la paix avec leurs alliés, ils font de même une députation, et chacun s'en retourne chez soi reprendre son travail. Mais [f.87] il ne faut pas croire que ce travail demande une application comme les ouvrages auxquels s'occupent les Européens. Je vais entrer dans le détail de leurs ouvrages journaliers.

Les Karaybes, pour l'ordinaire, ne font que ce dont ils ont besoin, ils ne donnent rien à l'agréable, encore s'ils réussissent dans l'utile. Ils travaillent la pitte pour faire des cordes, l'ouaroman pour des paniers, des corbeilles, le coton pour les hamacs et les jarretières. L'un fait des flèches, l'autre un carquois, celui-ci un tambour, celui-là fait ou une pirogue ou un couliala, cet autre prépare de la terre glaise pour ses ustensiles de ménage, plus loin ils fendent des calebasses pour d'autres ustensiles.

Les Karaybes ont de deux sortes de pitte. La première est ce que nous appelions en France chanvre. Il n'y a aucune différence, ils la travaillent même à peu près comme nous. La seconde est encore de deux espèces, l'une sauvage, et se cueille dans les champs sans qu'elle ait besoin de culture ni soins, mais elle n'est ni si belle, ni si bonne que la pitte franche qu'ils plantent dans leurs jardins et cultivent avec beaucoup de soins. L'une et l'autre ressemblent assez à nos chardons, garnies de même de longues épines, dont la franche est moins armée que la sauvage. La plante se termine en tige formant un bouquet garni [f.88] d'anneaux. Cette espèce de fleur est fort curieuse. Ces deux sortes de plantes produisent un fruit que l'on appelle ananas de pitte, ressemblant à une pomme de pin couronnée. Quoique ce fruit soit moins gros qu'un ananas ordinaire, il est certainement de meilleur goût. Quelques auteurs ont cru qu'il n'y avait point de semence dans ce fruit, mais ils se trompent, car il est certain qu'en plantant le fruit entier, il pousse et produit un arbrisseau, qui, à la vérité, dégénère, et, pour le multiplier, il faut plutôt se servir de ses rejetons que de sa graine.

La feuille de cette plante est faite à peu près comme celle de glaïeul ou de roseau, large de trois doigts et dentelée, longue d'environ quatre pieds, fortifiée par de longs fils régnant d'un bout à l'autre. C'est de ces feuilles que les Karaybes tirent leur pitte, au lieu que c'est du chanvre même que nous tirons nos fils, mais toutes les feuilles ne sont pas également bonnes. Ils laissent les vieilles, qui sont trop sèches et ne peuvent être travaillées, ils ne se servent que des plus tendres, qu'ils détachent du pied, et en tirent les fils d'une manière aussi difficile qu'ingénieuse.

Quand un Karaybe n'a point chez lui de corde faite et qu'il a besoin de lier ou attacher quelque chose, il prend une feuille de pitte qu'il partage en deux dans toute sa longueur et, après l'avoir bien pliée et repliée entre ses deux mains et froissée sur sa [f.89] tête pour la rendre plus molle et plus flexible, avec son couteau, il fend un peu une branche de bois, ensuite il passe et repasse cette feuille dans cette fente jusqu'à ce qu'il ne lui reste plus à la main que les fils bien nettoyés mais, comme ces feuilles sont tranchantes, de peur de se blesser, il attache une poignée de bois à une des extrémités de cette feuille, au moyen de laquelle il ne craint rien et tire, plus facilement et avec plus de force, cette feuille qui laisse de l'autre côté de la branche tout ce qu'elle a de mauvais. Les Karaybes imitent le serpent, qui pour se défaire de sa vieille peau passe au travers d'un bois fendu ou entre des pierres bien serrées, c'est peut-être de là qu'ils ont appris à tirer la pitte, et il y a tout lieu de le croire.

Quand le Karaybe a tiré toute sa pitte, alors il fait sa corde, mais d'une manière bien différente de la nôtre, car, n'ayant aucune sorte de métier ni instrument pour tordre, il la fait à force de la frotter avec la main sur ses cuisses nues. Ils ont le mouvement si juste et tordent tellement ces fils que l'on n'en voit pas sortir le moindre bout. Comme il reste une certaine humidité dans cette corde lorsqu'elle est faite, qui la faisant trop étendre en la tirant diminuerait beaucoup sa force, pour lui donner plus de solidité, et pour qu'elle dure davantage, ils la font sécher et à cet effet, quand ils en ont fait deux ou trois brasses, ils la pendent à la plus grosse pièce [f.90] de bois de leur maison, où elle sèche tout doucement n'étant point exposée au soleil.

Quand les Karaybes font de la corde par précaution et qu'il n'en sont pas pressés, ils y mettent du temps et la font d'une autre manière. D'abord ils tirent et nettoient de même leurs fils de pitte, puis ils les attachent par un bout en paquets et passent quelquefois un jour entier à la secouer pour en faire sortir tout ce qu'il y a de mauvais. Ils exposent ensuite ces fils à l'ardeur du soleil, qui, en ôtant promptement toute l'humidité, rend le fil extrêmement brillant. Ils en font ensuite de la corde fort blanche et fort jolie. Il n'est pas étonnant que l'on fasse d'expresses défenses de porter de cette pitte en France, car, tant à cause de la finesse que de sa blancheur, il n'y a personne qui ne la prît pour de la soie.

Le travail de la pitte, soit par la beauté de l'ouvrage, soit par la blancheur du fil, soit enfin pour quelque raison qui ne m'est pas connue, est celui auquel ils s'attachent avec plus de plaisir, mais il n'est pas possible qu'ils travaillent longtemps, car le frottement continuel des mains sur leurs cuisses nues les échauffent extrêmement, et elles leur cuisent de manière qu'ils ne sauraient marcher de quelque temps. Elles enflent quelques fois beaucoup lorsqu'ils ont trop travaillé.

L'ouaroman, dont très peu d'auteurs ont [f.91] parlé, quoique certains lui aient donné le nom de roseau fort mal à propos, comme l'on verra par le détail que je vais en faire, est une plante qui a toutes les qualités convenables au jonc, savoir la flexibilité, très peu de moelle et la petitesse de la plante.

L'ouaroman pousse comme le jonc quantité de racines rampantes. Ses feuilles sont fort courtes et pointues, couvrent leur pied, ses drageons sont ronds, remplis d'une moelle spongieuse, couverts d'une écorce fort mince et fort unie, ses boutons ressemblent un peu à ceux du roseau mais sa fleur est bien différente. La fleur de l'ouaroman tire beaucoup sur le blanc, et celle du roseau est rouge et vermeille, et plus petite que celle de l'ouaroman, dont les fruits sont plus grands et plus gros que ceux du roseau. D'ailleurs la tige de l'ouaroman est garnie de feuilles depuis le bas jusqu'au haut, qui, se soudant les unes aux autres, la couvrent entièrement, et elle est beaucoup plus haute que les joncs de l'Europe qui n'ont que 5 à 6 pieds de haut. C'est de cette plante que se servent les Karaybes pour faire leurs paniers et leurs corbeilles, et les femmes, comme je l'ai observé, s'en servent pour faire leurs jarretières. Mais ils ne faut pas faire une provision de cette plante qui, quand elle est sèche, perd sa flexibilité et se casse comme du bois, aussi les Karaybes n'en rapportent-ils jamais plus d'un faisceau que l'ouvrier a encore grand soin de mettre dans [f.92] un lieu humide et à l'ombre. Le travail de cette plante est fort curieux et mérite l'admiration des Européens-mêmes, si accoutumés à faire de beaux ouvrages. Ce n'est pas qu'il leur fallût un long apprentissage chez les Karaybes pour les imiter, d'autant mieux même que nous travaillons à peu près de même notre osier, mais les Karaybes n'ont pas nos outils.

Lors donc que le Karaybe a reporté son faisceau d'ouaroman et qu'il veut s'en servir, il fend chaque baguette dans toute sa longueur en trois parties les plus égales qu'il lui est possible avec un méchant couteau, ce qui lui emporte un temps infini, il est vrai que la facilité qu'il a ensuite à travailler son osier le récompense de sa peine. Quand l'ouaroman est fendu, ils en ôtent la moelle qui est attachée sur chacune des trois parties, et, pour cela, il se met à genoux, s'assoit sur ses talons et, dans cette attitude, le corps droit et les cuisses un peu en pente, il ôte la moelle qui est attachée sur chaque vergette, soit tenant forte-

ment de la main gauche le bout de l'osier, qu'il fait passer entre son pouce et un couteau qu'il tient de la main droite, ou en tirant avec la main gauche l'osier qui passe sur sa cuisse dessous le couteau, qu'il tient de la main droite et appuie fortement.

Comme le crible, qu'ils appellent en langue du pays hybichet, est un ustensile des plus nécessaires aux Karaybes, parce qu'il faut qu'ils passent au crible la farine de manioc et tous leurs grains, un Karaybe qui fait son habitation [f.93] commence son ménage par un crible. Il se munit souvent de ce meuble avant son établissement pour ne point se trouver dans l'embarras lorsqu'il sera son maître, et n'être point obligé d'en emprunter.

Pour commencer un hybichet, le Karaybe étend sur un terrain bien plain certaine quantité de baguettes d'ouaroman, qu'il croise avec d'autres en tresse ou en tresses de la même façon que notre toile. Il rapproche le plus qu'il peut chaque brin pour donner la solidité à son ouvrage, sachant bien qu'en relevant les bords de son crible et étendant cet osier, il laissera assez de jour pour passer sa farine. Quand il voit qu'il est assez grand et que son carré est fait, avec d'autres baguettes d'osier il relève les rebords et les coud les unes avec les autres avec du lienne ou de l'écorce d'arbre, ce qui fait un rebord solide et assez élevé pour que la farine que l'on met dedans ne saute par-dessus en secouant. L'on voit que cet ouvrage est plus ennuyeux que difficile, mais ils en ont d'autres que tous les Karaybes ne peuvent pas faire, soit qu'ils n'aient pas les dispositions convenables, soit négligence de l'apprendre, soit en fin paresse pour l'exécuter. Tels sont les paniers à gros yeux, qui sont de différentes grandeurs, de différentes formes, fort clairs et parsemés de petits massifs en osier qui forment les yeux. Ils ont aussi une espèce de cage, qu'ils appellent okoakaye ou lougoutou, dans la construction [f.94] de laquelle il y a beaucoup d'ouvrage, pour lequel il faut beaucoup d'industrie. Il y en a de différentes façons, les unes rondes, les autres carrées, celles-ci plates et élevées en dôme, celles-là terminées en dos d'âne. L'on voit que tous ces ouvrages demandent beaucoup de soins, d'art et d'application, d'autant plus même que, par dessus l'ouvrage, ils font des tissures qui désignent, soit des caractères, soit des figures, et ils le font avec tant de dextérité qu'il est difficile de trouver le bout de l'osier.

Un autre ouvrage que font les Karaybes avec l'ouaroman sont les hottes, qu'ils appellent kataoly. Elles ne sont guère moins difficiles à faire, quoiqu'il y ait moins d'art. Elles sont construites à peu près comme celles dont se servent les fruitières à Paris, excepté que le dos de la hotte ne passe pas par dessus la tête ; comme ces dernières, elles ont l'ouverture toute ronde.

Comme les Karaybes chargent beaucoup cette hotte, ils la font la plus légère qu'ils peuvent, sans cependant lui rien faire perdre de sa force. Ils ne se servent pour cet effet que de l'écorce d'ouaroman ou de canne d'Inde, de manière que ce panier est flexible, et pour qu'il se soutienne, ils y passent de distance en distance des bâtons, et pour qu'il ne se répande rien des choses liquides qu'ils mettent dedans, ils en garnissent l'intérieur de peau bien préparée, de manière que cela leur sert, et de panier, et de seau.

Si les hottes des Karaybes ressemblent en quelque [f.95] chose à celles des Parisiens, leur façon de la porter n'y ressemble pas, car, au lieu de bretelles dont ces derniers se servent pour porter la hotte sur les épaules, ceux-là n'ont qu'un ruban de coton attaché d'un bout au coin de la hotte et de l'autre bout à l'autre, qu'ils passent sur leur front, et portent de cette façon des fardeaux extraordinaires. Mais, comme ils sont tout nus et que le mouvement qu'ils font en marchant ferait vaciller cette hotte sur leur dos, ce qui pourrait les écorcher, n'étant pas possible que cet osier soit bien uni, ils garnissent le dos de la hotte de la peau de quelque animal couverte de son poil, dont ils font plusieurs replis aux épaules et au bas des reins, ce qui forme un matelas. Ils portent de cette façon quelquefois plus de deux cent livres pesant.

Ce n'est pas seulement avec l'ouaroman que les Karaybes font des tissures, ils travaillent aussi le coton et en font des ouvrages fort curieux. Le plus beau qu'ils puissent faire, c'est le hamac, cet ouvrage est d'autant plus admirable qu'il réunit en lui la beauté et l'utilité de plusieurs espèces.

En effet, le hamac sert aux Karaybes à deux fins tout à fait opposées, car, de jour, quand il est tendu, il sert à se reposer et prendre le frais, et de nuit, il sert de couverture aux Karaybes pour se garantir des rosées, qui sont trop froides et trop abondantes.

Ce hamac est fait de fil de coton tors, [f.96] travaillé en réseaux de deux ou trois aulnes de long et large pour l'ordinaire de deux aulnes et demie, de manière qu'il est à peu près carré. Il est presque incroyable combien il faut de temps aux Karaybes pour faire ce hamac. À les voir travailler, on se figure que leurs ouvrages sont pour les siècles avenir et pour leurs descendants. En effet, avant tout, ils font le choix du coton, car toute espèce n'est pas propre pour cela et ce n'est pas là l'ouvrage le plus gracieux, mais ils ont cet avantage sur les Européens que le travail ne les rebute pas et qu'ils se mettent avec plaisir à un ou-

vrage qui souvent dure depuis un an.

Quand les hommes ont choisi le coton qu'il leur faut, ils le donnent aux femmes, qui ont soin de le carder et le filer (étant indigne aux hommes de faire ce travail). Et comme dans ce pays, ils n'ont ni peignes, ni cardes, et aucun des outils qui accélèrent nos ouvrages, ils ne cardent leur coton qu'avec leurs doigts, ou bien deux femmes assises l'une devant l'autre, tenant chacune un morceau de bois raboteux, passent le coton entre ces deux morceaux de bois et le cardent de cette façon. On doit juger combien les dents de cette carde ont souvent besoin de limer.

Quoique cet ouvrage soit bien long, bien pénible et bien ennuyeux, il ne l'est pas encore [f.97] tant que celui de filer, car ces femmes n'ont d'autre façon de filer que pour faire leurs cordes de pitte, qui est de passer et de repasser entre leurs mains et leurs cuisses une certaine quantité de coton, qui, à force d'être frotté, se retord comme la pitte.

Dans le temps que les femmes filent le coton, les hommes construisent le métier, pour la construction duquel il ne faut pas beaucoup d'art, car il ne s'agit que de planter en terre quatre pieds à une distance égale. Ils les traversent avec de petites solives qu'ils attachent par le bout aux pieux avec du lienne, n'ayant point l'usage de la mortaise, ni tous les instruments du menuisier. Il semble que pour monter ce métier, il ne faut pas plus d'une heure ; cependant par leur paresse et leur nonchalance, il leur faut quelquefois trois ou quatre jours. Quand une fois le métier est monté, alors une femme attache un bout du fil à une traverse et le conduit à celle qui fait face à la première, où, après l'avoir attaché, elle revient sur ses pas et le conduit à la première, ainsi du reste. Elle serre extrêmement ses fils et remplit ainsi l'intervalle d'entre les traverses, et elle travaille ensuite sur cette trame, suivant les règles de son art pour faire son réseau, ce qu'elle fait à peu près comme notre point de tapisserie, excepté qu'elle ne le serre pas tant, et c'est à cet ouvrage qu'elle passe des années entières. [f.98] Pour la construction du hamac, il y a deux choses singulières, et qui diffèrent beaucoup de notre façon de travailler. La première, c'est qu'au lieu de faire leur tissu d'une extrémité à l'autre de leur plan, les Sauvages commencent par les quatre coins et font une tissu d'environ un pied de coton fort et doublé, parce que, comme le hamac est suspendu par les quatre coins, lorsque l'on se couche dedans, tout le poids se fait sentir aux coins. La seconde, c'est que, comme le hamac est presque carré et qu'il est trop large pour que l'on puisse le travailler sans se déranger, il faut que la femme se promène autour du métier tant qu'elle peut travailler mais, comme ses bras ne sont pas assez longs, elle démonte le hamac d'un côté, de manière que c'est toujours le milieu qu'elle fait le dernier. Elle a aussi le soin de resserrer son point dans cet endroit et de travailler avec un fil bien fort pour que le hamac puisse soutenir le poids de la personne qui s'y couche, et que cela ne fasse pas le sac.

Il y a bien de la différence entre ces hamacs que font les Karaybes et les hamacs que font les Européens ou les Américains, car ces derniers sont remplis de nœuds ; et ceux des premiers n'en n'ont pas un. Les anneaux sont fort serrés, au moyen de quoi le fil conserve toujours toute sa force, au lieu que les autres, [f.99] quand ils ont servi quelque temps, étant fort lâches, font un fond de bourse ou de filet. Une seconde tissu en coton que font les Karaybes, ce sont les jarretières des femmes, j'en ai parlé plus haut.

Les Karaybes travaillent, comme toutes les autres nations, pour le beau, l'utile et le nécessaire. Le beau se rapporte à tous les agréments et tous leurs ajustements, savoir jarretières pour les femmes, karakoly et tous les autres bijoux dont les hommes et les femmes sont chargés.

L'utile est le hamac, dont je viens de faire la description mais ils y joignent une autre chose, qui est un tambour, qui est fait, ou avec la moitié d'une grossealebasse qu'ils couvrent d'une peau d'agoury ou de poisson, desséchée et ramollie avec de l'huile qu'ils tirent ou d'un certain palmiste comme la poix-résine, ou de poisson. Dans laquellealebasse, ils enferment quantité de petites pierres qui rendent des sons différents suivant les différents mouvements que fait le joueur avec ses mains, car il en joue comme un tambour de Basque. C'est là un instrument galant, et il n'y a guère de jeune Karaybe qui ne s'exerce à en jouer pour divertir ses amours. C'est à l'aide de cet instrument qu'il instruit sa maîtresse des mouvements de son cœur, c'est enfin le psalterium des amants. Ou bien le [f.100] tambour est fait avec le tronc d'un arbre, d'une moyenne grosseur auquel un malheureux Karaybe s'attache pour tirer du milieu du tronc tout le bois inutile et lui donner la forme d'une marmite à l'aide de charbons ardents, de la peau de certains poissons, ou d'une pierre ponce qui lui sert de râpe. Il laisse environ un pouce d'épaisseur de tous côtés et puis il couvre l'ouverture d'une grande peau d'agoury ou d'une chèvre sauvage, qu'il prépare bien mais à laquelle néanmoins il reste beaucoup de poil.

Quand le tambour est ainsi construit, le ménestrier pend deux petites branches de palmiste, qu'il arrondit

par le bout pour lui servir de baguettes, ou bien il prend un bâton, de quinze à seize pouces de longueur, qu'il polit par les deux bouts et, le tenant par le milieu, il frappe avec les deux extrémités successivement. Pour battre de cette façon, il faut beaucoup d'exercice, et celui qui y a acquis beaucoup d'habileté rend des sons bien moins désagréables mais si lugubres, que lorsque l'on en entend de loin plusieurs ensemble, l'on croirait que c'est une compagnie d'infanterie qui mène son capitaine en terre.

Pour ce qui regarde le nécessaire, après les provisions de bouche, je ne connais que leurs ustensiles de ménage, qui sont, ou de terre, ou de calebasse. Pour leurs ustensiles de terre, leurs principaux sont deux grands vases, l'un pour mettre leur eau, l'autre pour garder [f.101] de l'oïkou, qui est, comme nous l'avons dit, la boisson qui leur tient lieu de vin, une ou deux marmites et un vase pour mettre le rocou ou leur rouge avec lequel ils se peignent le corps. Ils en font aussi quelques autres plus ou moins grands [pour d'autres usages], selon que leur paresse le leur permet.

Ces ustensiles sont faits avec une certaine argile ou terre grasse, bien détrempeée et bien pétrie, qu'ils trouvent à la chute des montagnes, mais comme ils ne sont point potiers et qu'ils n'ont point de tour, voici comme ils s'y prennent.

Ils ramassent quantité de terre grasse qu'ils exposent au soleil pour bien la sécher et la mettre en poussière. Ils la passent dans différents tamis jusqu'à ce qu'il n'y reste aucune pierre, ils la pétrissent ensuite avec un peu d'eau et de la gomme de certains palmiers sauvages pour consolider cette pâte. Ils en prennent ensuite la quantité nécessaire pour l'ouvrage qu'ils se sont proposé, qu'ils étendent sur une pierre plate et peu à peu lui donnent une grande largeur, et, si c'est pour en faire un pot, à mesure qu'elle durcit, ils soulèvent doucement les extrémités de cette pâte, qu'ils rapprochent du centre en l'élevant, et, avec le pouce, ainsi que nos potiers, ils forment le fond, dans le temps qu'avec leurs autres doigts ils [en] polissent l'extérieur et cimentent les fentes [f.102] qui se forment par l'arrondissement. Enfin, avec l'aide du temps, ils font un vase, mais qui n'a ni proportions, ni figure déterminée et très peu de solidité et est trop massif en certains endroits et trop faible dans d'autres. Souvent même, ils ont peine à s'en servir quand il est sec, parce que, la base n'étant pas exactement plate, il penche plus d'un côté que d'autre.

À l'égard des marmites, il leur faut encore plus de temps et de travail, car, après qu'ils ont fait cette marmite, il faut qu'ils cherchent les endroits les plus faibles pour les enduire avec de la terre glaise, tant en dedans qu'en dehors, et ensuite, avec une écaille de poisson ou une pierre tranchante, ils le polissent de manière que le vase soit uni, de crainte que la violence du feu ne le fasse éclater.

Pour faire sécher leurs vases, les Karaybes ont dans leur habitation un endroit fait exprès, à couvert du soleil et où ils ménagent un peu de vent par les ouvertures qu'ils y font, et quand ils sont assez secs, ils les mettent auprès d'un grand feu qui leur donne une bonne cuisson sans les faire fendre. L'on peut juger combien il leur faut de temps avec leur paresse et leur indolence ordinaire, mais aussi si on a ce reproche à leur faire, ils sont bien à louer sur leur modération et leur patience. Ils tiennent même, [f.103] sur cet article, des discours bien capables de désabuser et même corriger des Français : "Pourquoi, disent-ils, si fort se presser pour finir un ouvrage ? Ou il y a de l'orgueil, ou il y a de l'impatience. Car, si c'est pour voir votre ouvrage dans sa perfection, c'est pour vous satisfaire plutôt, ou c'est pour le faire voir, ou du moins pour le voir vous-même avec un plaisir immodéré. Ainsi vous y attachez une vanité qui est condamnable. Ou c'est impatience et c'est aussi condamnable parce que c'est pour vous délivrer plus promptement d'une peine qui vous est imposée, soit par vous, soit par un autre, et que souvent vous souffrez plus longtemps que nous, parce que votre précipitation est cause qu'il y manque quelque chose d'essentiel qui vous oblige de recommencer, au lieu que, dans nos ouvrages, nous mettons le temps nécessaire, et n'y manquons jamais".

Comme, malgré leurs principes de patience, leur paresse ne s'accorde pas avec le travail qu'il faut pour un vase de terre, ils en font le plus qu'ils peuvent avec des calebasses. J'en ai déjà rendu compte, mais je n'ai rien dit de l'arbre qui les porte.

L'on donne à l'arbre qui produit les calebasses différents noms : les Karaybes l'appellent cohine, cujetto, huira, malallou. Les Portugais et les Espagnols l'appellent hyguero et les Français calebassier. Ainsi M. Léméry, [f.104] dans son traité des médicaments simples, s'est-il trompé en reportant le fruit du cohine et de l'hyguero sous une espèce différente, car c'est absolument le même fruit et le même arbre.

Lorsque les Karaybes eurent reconnu toutes les propriétés et l'utilité du calebassier, ils voulurent multiplier l'espèce. Pour cet effet, ils enterraient une calebasse qui produisait son arbre, mais il était extrêmement long à croître et à porter du fruit qui n'était pas fort gros. Le hasard leur fit connaître qu'une de ses branches fichée en terre prenait racine et grossissait, ce qui fait qu'actuellement ils n'emploient pas

d'autre moyen pour multiplier cet arbre et il devient aussi gros que le corps.

Cet arbre n'est jamais droit. Les branches-mêmes, quelques petites qu'elles soient, sont tortueuses. Le bois est très dur et solide, à peu près comme celui du citronnier, l'écorce n'est jamais unie, remplie de fentes et de crevasses, revêtue de toute part d'une quantité de petits bouquets de feuilles qui ne produisent cependant point de branches, étant trop à couvert du soleil et comme étouffées à l'ombre du reste de l'arbre. La feuille de cet arbre a la queue extrêmement fine, courte, au bout de laquelle commence insensiblement la feuille, qui s'élargit et se termine presque en rond. C'est [f.105] mal à propos que quelques auteurs la comparent à celle du citronnier, qui est épaisse, moelleuse et cotonnée, au lieu que celle du calebassier est dure, polie et aussi ferme que du parchemin. Elle tombe régulièrement à chaque année, mais, pour peu qu'il y ait de pluie, ou une forte rosée, elle renaît sur le champ et est accompagnée d'une infinité de nœuds qui couvrent l'arbre et forment au haut de petites branches qui produisent beaucoup de fleurs. On en voit quelquefois éclore le long du tronc, mais elles ne donnent jamais de fruit. Cette fleur jette une odeur assez désagréable [surtout lorsqu'elle commence à s'épanouir]. Elle est verte ou d'un jaune pâle tirant sur le blanc, ou bigarrée de ces deux couleurs, elle est frangée sur ses bords et ressemble à une cloche. Elle est extrêmement raboteuse et se ressent des vices de son arbre. Lorsque les fleurs se flétrissent et tombent, elles laissent leur pistil à nu, mais au moyen de la chaleur qui règne dans l'île, il se conserve et grossit de différentes façons, car l'on voit des calebasses rondes, d'autres ovales, d'autres longues et enfin de toutes sortes de figures.

Ce fruit est d'autant plus utile aux Karaybes qu'il ne demande aucun soin, aucun travail pour en faire ce qu'ils veulent. En effet, [f.106] un Karaybe a-t-il besoin de plats, il choisit une calebasse plate et ronde, qu'il lie fortement avec une corde, et, frappant légèrement avec un petit bâton, elle se casse beaucoup mieux que si le Karaybe s'était servi d'un couteau, ce fruit étant dur et cassant. C'est de cette façon qu'il fait tous les ustensiles qui lui sont nécessaires.

Cependant, lorsqu'un Karaybe n'est pas pressé et qu'il veut se donner la peine de travailler soit un plat, soit une tasse ou autre chose, il le fait à loisir, le travaille, le cisèle et le grave, comme les Européens la vaisselle d'argent. Ils peignent ce vase de différentes couleurs, l'ornent de différentes figures et se servent pour cette peinture du suc de certains arbres, qui est comme un vernis qui conserve ce fruit dans sa beauté et empêche que la chaleur ou l'humidité lui cause quelque altération ou le fasse fendre, de manière qu'il faut presque la casser exprès pour la faire finir, car, plus une calebasse vieillit, et plus elle durcit. C'est ce qui fait que bien des curieux recherchent avec soin ces sortes d'ouvrages pour en orner leurs cabinets, et je ne crois pas que les Européens, avec tous leurs outils, eussent l'adresse qu'ont ces sauvages à faire, avec un méchant couteau d'os ou de pierre, ces sortes d'ouvrages. [f.107] Mais ce n'est pas seulement le fruit du calebassier qui est nécessaire aux Karaybes, mais aussi l'arbre, car, s'ils ont à traiter de quelque affaire sérieuse et importante, c'est toujours à l'ombre du calebassier et c'est le calebassier qui est le siège de la justice.